

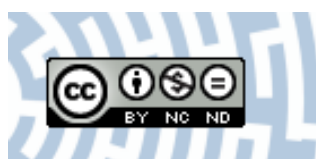


You have downloaded a document from
RE-BUŚ
repository of the University of Silesia in Katowice

Title: Le verbe francais dans un cadre cognitif

Author: Katarzyna Kwapisz-Osadnik

Citation style: Kwapisz-Osadnik Katarzyna. (2009). Le verbe francais dans un cadre cognitif. Katowice : Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).



UNIwersYTET ŚLĄSKI
W KATOWICACH



Biblioteka
Uniwersytetu Śląskiego



Ministerstwo Nauki
i Szkolnictwa Wyższego

Katarzyna
Kwapisz-Osadnik

Le verbe français
dans
un cadre cognitif



Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego
Katowice 2009

Le verbe français dans un cadre cognitif

PRACE
NAUKOWE



UNIWERSYTETU
ŚLĄSKIEGO
W KATOWICACH

NR 2700

Katarzyna Kwapisz-Osadnik

Le verbe français dans un cadre cognitif

Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego



Katowice 2009

Redaktor serii: Językoznawstwo Neofilologiczne
Maria Wysocka

Recenzent
B. Krzysztof Bogacki

Publikacja będzie dostępna — po wyczerpaniu nakładu — w wersji internetowej:
Śląska Biblioteka Cyfrowa
www.sbc.org.pl

Redaktor Barbara Malska

Redaktor techniczny Małgorzata Pleśniar

Korektor Wiesława Piskor

Copyright © 2009 by
Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego
Wszelkie prawa zastrzeżone

ISSN 0208-6336
ISBN 978-83-226-1875-2

Wydawca
Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego
ul. Bankowa 12B, 40-007 Katowice
www.wydawnictwo.us.edu.pl
e-mail: wydawus@us.edu.pl

Wydanie I. Ark. druk. 23,0. Ark. wyd. 28,5. Papier offset.
kl. III, 90 g Cena 43 zł

Łamanie: Pracownia Składu Komputerowego
Wydawnictwa Uniwersytetu Śląskiego
Druk i oprawa: PPHU TOTEM s.c.
M. Rejnowski, J. Zamiara
ul. Jacewska 89
88-100 Inowrocław

Table des matières

Avant-propos	9
1. Objectif du livre	9
2. Plan du travail	11
3. Quelle méthodologie?	12
Chapitre I	
Linguistique cognitive: vision interdisciplinaire de la langue	15
1. Origines de la linguistique cognitive	16
1.1. Quelques dates et événements qui ont marqué la révolution cognitive	18
1.2. Ebauche des sciences cognitives	21
1.3. Notions de base des sciences cognitives	24
1.4. Principes de la linguistique cognitive	38
Chapitre II	
Catégorie du verbe: diversité d'idées, d'approches et de méthodes d'analyse	49
1. Grammaires traditionnelles	51
2. Linguistique structurale	52
3. Grammaire générative et transformationnelle et linguistiques formelles	54
4. Linguistique sémantique	58
5. Linguistique pragmatique	62
6. Linguistique cognitive	65
Chapitre III	
Aspect, temps, modalité et actants en tant que dimensions naturelles d'une situation conceptualisée	78
1. Aspectualité d'une situation, aspect d'un verbe et aspectualité d'un énoncé	81

1.1.	Caractère aspectuel d'une situation conceptualisée	84
1.2.	Valeurs aspectuelles des prédicats verbaux	89
1.3.	Calcul aspectuel en tant que résultat émergeant dans un énoncé	94
2.	Temps conçu, temps de conceptualisation, temps référentiel et temps d'énonciation	98
2.1.	Temps objectif et temps subjectif	99
2.2.	Temps extralinguistique et temps linguistique	100
2.3.	Temps discursif, plans d'énonciation et rapports temporels	102
2.4.	Expression linguistique et non linguistique de la temporalité	104
2.5.	Référence temporelle	107
2.6.	Points ou intervalles de temps?	112
2.7.	Sujet de conscience et temporalité	115
2.8.	Temps verbaux expriment-ils le temps?	118
3.	Actance: rôles sémantico-syntaxiques, rôles discursifs et rôles cognitifs des participants d'une situation	122
3.1.	Actance verbale	123
3.2.	Actance discursive	130
3.3.	Actance cognitive et actance conceptuelle	135
4.	Modalisation, modalité, modalisateurs et modes	140
4.1.	Modalité en logique	142
4.2.	Modalité en linguistique	144
4.3.	Catégorie du mode	151

Chapitre IV

Temps verbaux en français. Esquisse cognitive	158
1. Temps présent en tant que catégorie verbale actuelle et actualisante	161
2. Temps futurs en français	171
2.1. Futur simple	173
2.2. Futur antérieur	181
2.3. Futur antérieur surcomposé	188
2.4. Futur proche	189
2.5. Futur dans le passé	198
2.6. Invariants sémantiques des temps futurs	202
3. Temps passés en français	204
3.1. Passé composé	206
3.2. Passé simple	211
3.3. Plus-que-parfait	217
3.4. Passé antérieur	223
3.5. Passé surcomposé	226
3.6. Passé récent et passé récent du passé	229
3.7. Futur proche du passé	231
3.8. Imparfait	232
4. Temps grammaticaux: quelques points récapitulatifs	253
5. Distribution des temps: cas de la concordance et du discours rapporté	257

Chapitre V

Aperçu cognitif de la question des modes en français	265
1. Indicatif et subjonctif	270
1.1. Indicatif, subjonctif et domaine épistémique	274
1.2. Indicatif, subjonctif et domaine appréciatif	284
1.3. Subjonctif et domaine volitif	288
1.4. Indicatif et subjonctif en schéma sémantico-cognitif. Question de prototypes et d'invariants sémantiques	289
2. Conditionnel	294
3. Impératif	306
4. Infinitif, participe et gérondif	309

Chapitre VI

Transitivité, pronominalisation, passivation, impersonnalité et auxiliaires en français: quelques observations cognitives	320
--	------------

Chapitre VII

Remarques finales	328
Références	337
Streszczenie	367
Summary	368

Car le mot c'est le verbe,
et le verbe c'est Dieu

V. Hugo

Avant-propos

1. Objectif du livre

Le livre que vous venez d'ouvrir est le produit d'années de réflexions portant sur la langue, sur les différents modes de l'étudier et de la décrire, sur l'évolution de la pensée linguistique et sur les besoins didactiques. D'une part, il s'agit de nos passions et recherches personnelles, grâce auxquelles nous avons compris que la langue est une source importante et inépuisable de connaissances sur le monde et sur l'homme lui-même. La question qui nous revient régulièrement est comment et pourquoi l'homme, qui depuis 300 mille ans avant notre ère se tenait déjà en station verticale, fabriquait des outils et savait s'en servir, a commencé à parler. Même si ce n'est pas un problème qui devrait préoccuper les linguistes, il est incontestable que la naissance du langage humain constitue un moment décisif dans l'histoire de la Terre et de l'Homme. D'autre part, il est question de voir à partir de quel moment et pourquoi le langage humain est devenu objet d'étude, comment les recherches, les visions de la langue et les objectifs ont évolué et à quels points la linguistique a contribué (et contribue encore) au développement des autres sciences et projets scientifiques.

Puisqu'il est impossible d'examiner en un seul livre tous les aspects de la langue et tous les problèmes qui y sont liés et qui en découlent, nous nous limiterons à la catégorie du **verbe** qui dans de nombreuses langues (dans les langues à traits flexionnels et agglutinants), est un élément constitutif de la phrase (même s'il existe des phrases sans verbe, c'est-à-dire avec un verbe sous-entendu) et qui est défini comme la partie du discours servant à exprimer une action, un état ou un devenir. Bien que cette caractéristique paraisse inexacte et discutable à la lumière des théories

sémantiques et pragmatiques, deux choses sont néanmoins certaines : cette définition fonctionne toujours et le verbe, ou plus précisément, les formes verbales, de façon plus ou moins complexe, rendent compte de la temporalité, de la modalité et de l'aspectualité de la scène conceptualisée, grammaticalisée et finalement articulée.

D'ailleurs, le verbe est la traduction du *Logos* grec — «Au commencement était le Verbe», *In principio erat Verbum* — dit le premier verset de l'Évangile de Saint Jean. Le verbe est aussi la traduction du *Dabar* hébreu — «Au commencement était la Parole» — parole active et créatrice de Dieu. Le *Dabar*, le *Logos* et le *Verbum* signifiaient la *parole*, non seulement celle de Dieu, mais aussi en tant qu'une *idée* et une *inspiration*. Rien ne peut être plus fort ni plus significatif.

En résumé, le verbe en tant que parole servirait à exprimer de façon logique et rationnelle les idées sous forme d'une phrase ou d'une proposition. Le verbe en tant que *logos* témoignerait du besoin humain de classer et d'organiser la réalité et les pensées selon des règles de langage naturelles et conformes à l'ordre du monde et aux facultés intellectuelles. Et finalement, le verbe en tant que classe grammaticale serait une «ossature» d'idées et d'objets qui ensemble, en tant que proposition ou phrase, correspondrait à une scène, réelle ou fictive, imaginée et conceptualisée dans le cerveau du locuteur dans l'intention d'être verbalisée.

L'analyse du verbe français que nous proposerons se fondera sur les idées et les conceptions choisies et élaborées dans le cadre de la linguistique cognitive, une nouvelle tendance dans les recherches, qui rassemble autant d'enthousiastes que d'adversaires. L'originalité du courant consisterait avant tout dans son caractère interdisciplinaire, ce qui se manifeste dans la définition de la langue elle-même. Selon R. LANGACKER (2003 : 42), la langue fait partie des ressources linguistiques, comme la mémoire, la résolution de problèmes, le savoir général, la faculté de projeter dans l'avenir, la faculté de reconnaître le contexte physique, culturel et linguistique et toutes les autres facultés intellectuelles dont dépend l'acte de parler. Cela veut dire que les ressources linguistiques ne se limitent pas seulement aux unités linguistiques et que la langue ne peut être étudiée en elle-même et pour elle-même, mais dans un contexte physiologique («la pensée est incarnée», LAKOFF, 1987), psychologique et socioculturel sans oublier l'influence des émotions du locuteur dans une situation d'énonciation concrète (cf. DAMASIO, 1994).

Il en résulte que chaque analyse linguistique devrait se fonder sur un rapport étroit entre la réalité, qui est la source d'informations, et entre le cerveau, où les informations sont traitées, c'est-à-dire soumises à des processus mentaux (p.ex. : la faculté de perception globale, la capacité de représentation symbolique et iconique (le rôle de l'image) d'une réalité, le

raisonnement naturel fondé sur l'expérience, la faculté d'organisation prototypique ou schématique des données), confrontées aux connaissances déjà acquises et stockées dans la mémoire sémantique et à l'expérience individuelle et situationnelle. L'effet qui émerge du traitement aurait la forme d'une image ou d'une proposition (cf. LAKOFF, 1987), mais seulement la proposition peut être énoncée, c'est-à-dire peut se transformer en acte de langage. La proposition se compose de mots qui correspondent aux idées et qui sont mis en règles grammaticales. Le mode dans lequel l'énoncé est construit, c'est-à-dire le choix, plus ou moins conscient, non seulement des lexèmes, mais également des catégories grammaticales, rendrait compte de comment le locuteur perçoit la réalité, de son savoir et de ses capacités intellectuelles.

Dans ce livre, nous essaierons de montrer que l'étude des catégories linguistiques, du verbe en particulier, en rapport avec les facultés cognitives permet de voir les phénomènes de langue sous une lumière nouvelle et de compléter les analyses et les descriptions déjà proposées et communément admises par les chercheurs linguistes.

2. Plan du travail

Le premier chapitre sera consacré à la présentation des idées principales de la linguistique cognitive et surtout de quelques notions choisies et particulièrement intéressantes du point de vue d'une nouvelle grammaire descriptive qui proposerait les schémas sémantico-cognitifs correspondant à toutes les valeurs et fonctions des catégories grammaticales, qui prendrait en considération les valeurs ou fonctions prototypiques, puisqu'elles sont à la base de l'organisation de chaque catégorie et facilitent la mémorisation, et qui offrirait les définitions des invariants sémantiques nécessaires dans des cas douteux, lorsqu'il y a des valeurs ou fonctions communes à plusieurs catégories. Les valeurs et fonctions prototypiques révèlent des profils de différentes propriétés d'une situation conceptualisée, telles que son caractère statique ou dynamique, le déroulement, la causalité ou son manque, le nombre et les rôles des participants, la localisation temporelle et l'attitude de l'expérienceur envers la situation conceptualisée.

Dans la deuxième partie, nous parlerons de la catégorie du verbe, de ses caractéristiques morphologiques, telles que le temps, le mode, l'aspect et l'actance, qui dans l'approche cognitive que nous adoptons, se réalisent en même temps dans une sphère de conceptualisation. Dans la mesure où

le verbe avec ses caractéristiques à peine mentionnées n'est pas une catégorie universelle, nos réflexions se limiteront aux langues indo-européennes et à la langue française en particulier.

Le troisième chapitre contiendra la description cognitive des catégories aspecto-temporelles et modales du verbe français. Nous tâcherons d'élaborer les schémas sémantico-cognitifs correspondant à tous les temps et tous les modes qui fonctionnent dans le système de la langue française pour démontrer à quel point la catégorie du temps et celle du mode sont inséparables, quelles en sont les valeurs communes et pour réfléchir sur le rôle du contexte qui admet la possibilité d'employer divers temps et modes. L'organisation des schémas tiendrait compte de valeurs ou fonctions prototypiques dont l'importance est certaine lorsqu'il s'agit d'examiner les dépendances à l'intérieur d'une catégorie donnée et lorsqu'il est question d'une mémorisation plus rapide et plus efficace. Nous proposerons aussi les définitions des invariants sémantiques de chaque catégorie étudiée. Ainsi nous aurons les « images » naturelles, puisque cognitives, des catégories du verbe, qui démontreraient de façon complète leur fonctionnement, le réseau de dépendances et les invariants sémantiques grâce auxquels on peut comprendre ces dépendances et distinguer les particularités des catégories en question.

Dans le quatrième chapitre seront réunies quelques observations se rapportant aux phénomènes de transitivité, de pronominalisation, de passivation, d'impersonnalité et d'auxiliaires. Nous sommes consciente que chaque mécanisme demanderait une étude singulière et approfondie, mais vu leur fonction complémentaire par rapport aux phénomènes d'actance, d'aspectualité et de temporalité, cette partie contiendra une analyse cognitive des possibilités de leur expression dans la langue française.

A la fin, nous tenterons de formuler quelques remarques conclusives.

3. Quelle méthodologie?

Parmi les recherches scientifiques actuelles, principalement celles menées par de jeunes chercheurs, on observe un renforcement de la tendance à comparer plusieurs méthodologies, ce qui aboutit à un mélange d'idées soit discontinu (on parle alors d'éclectisme) soit cohérent (on parle de syncrétisme). Les raisons de cette fusion de directions et de méthodes trouveraient leurs sources dans la disposition naturelle de l'homme à organiser les connaissances par comparaison, sans tenir compte de leurs valeurs scientifiques ni de leur appartenance à une discipline donnée.

Naturellement, il ne s'agit toujours pas d'une complète négligence méthodologique, mais plutôt d'un recours aux opérations intellectuelles permettant de calculer et d'organiser les données pour formuler ensuite nos opinions, conceptions et théories.

Si par méthodologie nous comprenons une systématisation des questions à résoudre, des informations recueillies et des « outils » pour les décrire, notre méthodologie sera **cognitive** et la méthode principale sur laquelle se fondent nos réflexions et analyses a été principalement formulée par J.-P. Desclés. Ses définitions du schéma sémanico-cognitif, du prototype et de l'invariant sémantique, qui seront présentées dans le premier chapitre, constituent trois axes fondamentaux sur lesquels sont exposées nos observations (le troisième chapitre). Pourtant, nous n'allons pas entrer dans les formalismes élaborés par J.-P. Desclés, bien que l'envie en ait été grande. Nous considérons ce livre comme une modeste introduction à l'examen plus profond et à la description plus formelle des phénomènes liés à la catégorie du verbe s'inscrivant dans une approche et une méthodologie cognitive. Nous espérons également que la lecture de cet ouvrage apportera aux lecteurs autant d'intérêt et de passion que nous en avons eu à le rédiger.

Chapitre I

Linguistique cognitive: vision interdisciplinaire de la langue

Lorsqu'on parle de la linguistique cognitive, les réactions des chercheurs sont ambiguës et parfois même hostiles. Les uns voient dans ce courant une direction nouvelle qui aiderait à approfondir le savoir linguistique et ainsi à répondre à d'innombrables questions, doutes et incertitudes. Les autres ne sont pas convaincus de l'objectivité et de la vérifiabilité des analyses et des thèses s'inscrivant dans ce paradigme interdisciplinaire.

L'**interdisciplinarité** est une caractéristique fondamentale des sciences dites cognitives. Il n'y aurait pas de linguistique cognitive sans recherches dans les domaines des neurosciences, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'informatique et avant tout de la psychologie. Les notions qui ont révolutionné la linguistique moderne, telles que le prototype, l'image-rie, le schéma sémantico-cognitif, l'invariant sémantique, ne seraient jamais présentes dans des travaux linguistiques, si beaucoup de psychologues, de neurologues et d'informaticiens ne s'étaient pas intéressés au fonctionnement du cerveau, à la faculté de percevoir, de traiter les informations et de les mémoriser. Inspirés par les découvertes effectuées dans ces champs d'études, certains linguistes ont très vite remarqué le rapport incontestable entre perception, cognition et langage. Les questions qu'ils se sont posées étaient les suivantes :

1. *Quelle est la relation entre ce que l'homme perçoit et ce qu'il dit à ce propos ?*
2. *Qu'est-ce qui se passe dans le cerveau de l'homme avant qu'il ne dise quelque chose ?*
3. *Sous quelle forme sont stockées les connaissances sur le monde et par conséquent, le savoir linguistique aussi ?*

4. Comment décrire la structure de la langue et le fonctionnement des catégories la constituant ?

C'est à partir de ces questions que la linguistique cognitive a commencé à se développer et à prendre de l'importance.

Dans ce chapitre, nous parlerons tout d'abord de quelques moments décisifs avant l'institutionnalisation des sciences cognitives et de la linguistique cognitive en particulier. Ensuite nous passerons à la présentation des théories et des conceptions qui ont contribué à la formulation des principales thèses de ce courant et qui ont soulevé des discussions portant sur son caractère scientifique. Nous consacrerons également un passage à quelques notions élaborées dans le cadre des théories et conceptions choisies et qui semblent particulièrement intéressantes dans l'analyse des phénomènes de la langue.

1. Origines de la linguistique cognitive

L'une des sources qui fournit de façon méthodique, scrupuleuse et convaincante le plus d'informations sur la naissance des sciences cognitives dont la linguistique cognitive fait partie, est le livre de H. GARDNER intitulé *Histoire de la révolution cognitive. La nouvelle science de l'esprit* (1985, éd. fr. 1993). L'auteur essaie d'y expliquer les raisons qui ont donné un nouvel essor aux sciences et présente les étapes capitales à l'intérieur de chaque discipline devenue plus tard cognitive. Ainsi le lecteur se fait l'idée de quand, comment et pourquoi les fonctions cognitives humaines ont suscité tant d'intérêt auprès des chercheurs représentant diverses disciplines. Enfin, il réfléchit sur l'état institutionnel futur de la science cognitive car selon H. GARDNER, la division en six sciences (la philosophie, la linguistique, la psychologie, l'anthropologie, la sociologie et l'informatique) « ne mérite guère l'étiquette de nouvelle science importante » (1993: 442), même si on observe beaucoup de tentatives de coopération. On pourrait parler d'une seule science cognitive, lorsque les frontières disciplinaires seront progressivement effacées en faveur de projets de recherche organisés autour des phénomènes particuliers mis en étude. Quoiqu'il en soit, « la capacité la plus centrale dans la cognition humaine » (1993: 442) est la langue. C'est pourquoi on attache tant d'importance aux analyses linguistiques en science(s) cognitive(s). Aux États-Unis, le terme de *cognitive linguistics* englobe les recherches s'effectuant dans toutes les disciplines mentionnées ci-dessus.

La tendance à la fusion de plusieurs objectifs, méthodes et conceptions prend tout son sens quand on pense au rôle de la philosophie dans l'Antiquité européenne dont nous sommes les héritiers directs. Nous pensons que dans l'état actuel des études cognitives, on ne peut toujours pas parler d'une seule science, même si on essaie de faire une distinction terminologique entre les recherches cognitives dépassant la fidélité disciplinaire (par exemple en Pologne le terme de *kognitywistyka* [cognitiviste] commence à fonctionner) et les recherches cognitives dans le domaine des sciences particulières. Cette deuxième voie provoque des confusions qui se manifestent dans plusieurs appellations de différents programmes de recherche à l'intérieur de chaque discipline. Ainsi on a psychologie cognitive, neurosciences cognitives, linguistique cognitive etc. Et dans le domaine de la linguistique, on parle par exemple de sémantique cognitive et de pragmatique cognitive. Donc les recherches sont interdisciplinaires, c'est-à-dire qu'on précise si on travaille comme linguiste, psychologue ou philosophe, mais le vocabulaire utilisé par les représentants de ces sciences est déjà pluridisciplinaire, c'est-à-dire que les notions élaborées dans un domaine particulier aident à examiner et à décrire les phénomènes appartenant traditionnellement à une autre discipline bien distincte. Dans le cas de la linguistique cognitive, il faut avant tout souligner l'apport de la psychologie et de l'informatique, surtout du projet de l'Intelligence Artificielle.

Quelles que soit la situation actuelle et le statut institutionnel des sciences cognitives ou des approches cognitives se développant à l'intérieur de différentes disciplines, il suffit de voir le dynamisme de ce type de formation scientifique et le remarquable intérêt accordé à ce genre d'étude pour se rendre compte de l'importance et de la dimension des recherches cognitives.

On entreprend de plus en plus d'initiatives en vue de pouvoir échanger des expériences et de présenter des aspects différents d'une même question : on organise des conférences interdisciplinaires, on édite des revues interdisciplinaires, on publie des dictionnaires de sciences cognitives. On observe également un nombre croissant d'étudiants qui s'orientent vers une formation en sciences cognitives. Cette multitude d'idées et de questions de recherche est principalement visible sur le champ linguistique. Essayons à présent de parcourir les moments-clés de la brève histoire des sciences cognitives, et de la linguistique cognitive en particulier, pour passer ensuite à une esquisse des idées capitales et à la description détaillée des notions de base.

1.1. Quelques dates et événements qui ont marqué la révolution cognitive

La naissance des sciences cognitives est située dans les années 70 du XX^{ème} siècle aux États-Unis, mais le processus de sa reconnaissance officielle remonte au milieu des années 80 (en France, on parle de 1984 avec le lancement de l'action de recherche intégrée « Communication » (cf. *Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998) ; en Pologne, les premières publications datent de 1990 [p.ex. : *Językowy obraz świata* « Image linguistique du monde »] et l'Association Polonaise de la Linguistique Cognitive s'institutionnalise en 2001). En linguistique, les années 70 et 80 constituent l'époque d'un succès continu de la grammaire générative et transformationnelle de N. Chomsky, du développement des études sémantiques, de l'épanouissement des conceptions pragmatiques et de la croissance de l'intérêt pour l'analyse du texte et du discours.

Mais la révolution cognitive germe beaucoup plus tôt — au XIX^{ème} siècle — et, ce qui est curieux, tire son origine de l'idée selon laquelle les lois logiques s'identifient aux lois de la pensée et qu'il est possible de les représenter à l'aide de machines qui opèrent sur des symboles. Déjà, Aristote cherchait les schémas de raisonnement dans des analyses mathématiques (voire symboliques), plus tard G. Leibnitz essaie de démontrer que le raisonnement se traduirait en calcul. Il propose le fameux alphabet des pensées primitives, symboliques et universelles, c'est-à-dire qu'elles dépassent les différences imposées par les langues naturelles. En 1854, G. Boole publie un livre intitulé *Les lois de la pensée* où il décrit les composantes de la pensée et les rapports entre elles en se servant de symboles dépourvus de sens et de règles de calcul opérant sur deux valeurs: de vérité et de fausseté. Sa logique est un système de propositions. Ainsi est née la logique des propositions, qui plus tard se transforme en logique des prédicats. Il convient également de mentionner les travaux des représentants du Cercle de Vienne (1929—1936) dont les contributions à la science, surtout aux recherches logiques et linguistiques, sont énormes et indiscutables (p.ex. L. Wittgenstein, B. Russel, J.S. Mill, G. Frege et R. Carnap).

C'est à partir des années 30 du XX^{ème} siècle, avec l'idée qu'une machine peut imiter les facultés de penser et de raisonner qu'on observe le progrès dynamique des idées cognitives modernes. Les travaux de C. Shannon, A. Turing, N. Wiener, J. Bigelow et de J. von Neumann constituent les bases de tous les projets ayant pour but de simuler le travail intellectuel de l'homme, de la cybernétique par l'Intelligence Artificielle jusqu'à toutes les disciplines et techniques qui se rapportent au traitement de l'information, c'est-à-dire aux moyens de codage et de décodage des données et aux possibilités de la compression et de la transmission des informa-

tions (aujourd'hui on appelle ce vaste domaine de recherche les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication). A ce moment-là, les chercheurs représentant différentes disciplines interviennent dans le débat sur des correspondances entre l'homme et la machine. En 1948 à Hixton, se déroule la première conférence interdisciplinaire pendant laquelle entre autres, le neurologue W. Mc Cullock, le mathématicien J. von Neumann et le psychologue K. Lashley tentent de comparer le fonctionnement du cerveau et des neurones, qui contrôlent le comportement humain, avec une machine qui manipule les données, qui les analyse, modifie et stocke pour pouvoir les utiliser de nouveau. En 1950, A. Turing propose un célèbre test, qui porte d'ailleurs son nom, destiné à démontrer si les machines ont la capacité de penser. En 1956, deux conférences importantes ont lieu, l'une au MIT avec la participation des mathématiciens A. Newell et H. Simon, du psychologue G. Miller et du linguiste N. Chomsky, qui présentent leurs idées sur les capacités calculables des machines qui résolvent les mêmes problèmes que l'homme (il s'agit des théorèmes de Russel et Whitehead), de la mémoire et sur le caractère formel du langage humain. L'autre conférence, à Dartmouth College, à laquelle participent J. Mc Carthy, M. Minsky, A. Newell et H. Simon, est consacrée aux logiciels qui peuvent se comporter de façon intelligente. Les années 60 et 70 sont marquées non seulement par le progrès dans le domaine du matériel informatique (les inventions de nouveaux langages de programmation ou la progression dans l'électronique permettant d'augmenter la puissance de calcul, la rapidité du traitement et le confort de travail), mais aussi par des conceptions novatrices qui s'élaborent en philosophie (les idées de H. Putnam, de J. Fodor, de J. Searle), en psychologie et neurosciences (les travaux d'E. Rosch, d'U. Neisser, de R. Shepard, de S. Kosslyn, de P. Johnson-Laird), en anthropologie et ethnosciences (C. Geertz, B. Berlin et P. Kay, M. Cole) et en linguistique (les théories de R. Jackendoff, de D. Sperber et D. Wilson, de G. Lakoff, de R. Langacker, de G. Fauconnier, de J.-P. Desclés). Bien sûr il est impossible d'énumérer tous les chercheurs qui ont contribué au développement des sciences cognitives au sens moderne de cette expression. Il faudrait examiner en détails chaque discipline, ce qui n'est pas nécessaire pour la suite de nos réflexions (on peut toujours se référer au livre de H. Gardner cité au début de ce chapitre).

Même s'il est d'usage de considérer l'an 1956 comme le début des sciences cognitives, l'expression même apparaît pour la première fois en 1975, lorsque la fondation Alfred Sloam s'intéresse à des programmes de recherche cognitive, s'engage à les soutenir et demande un rapport d'expert sur l'état effectif de ce champ d'étude qu'on appelle science(s) cognitive(s). Deux ans plus tard sort une première revue interdisciplinaire *Co-*

gnitive Science et en 1978 enfin, le rapport voit le jour. Bien que les auteurs de ce rapport — spécialistes en plusieurs domaines — aient sérieusement travaillé pour préciser les principes et les objectifs communs de six disciplines constitutives, le document n'a pas été approuvé par les milieux scientifiques et par conséquent, n'a pas été officiellement publié. Paradoxalement, le fameux hexagone cognitif réalisé pour le rapport et qui rendait compte des relations déjà établies et futures entre les disciplines apparaît souvent dans la littérature cognitive et paradoxalement aussi, le nombre de chercheurs se déclarant cognitivistes augmente continuellement dans le monde entier.

*
* *
*

Pour finir cette esquisse historique, rappelons les moments décisifs de la formation des sciences cognitives modernes :

1. L'Antiquité: Aristote constate que le raisonnement humain est fondé sur les lois logiques.

2. Le XVII^{ème} siècle:

a) G. Leibnitz a la vision de la célèbre *lingua characteristicistica universalis*, qui est formelle et calculable;

b) B. Pascal invente une machine à calculer capable d'effectuer les opérations d'addition et de soustraction.

3. Le XIX^{ème} siècle:

a) G. Boole crée une algèbre de la pensée: il décrit les lois de l'esprit à l'aide de principes logiques;

b) Ch. Babbage construit une machine qui calcule à base d'un premier langage de programmation et il définit les principes du fonctionnement de l'ordinateur.

4. Le XX^{ème} siècle:

a) en 1936 A. Turing présente un concept de machine capable d'accomplir n'importe quelle opération mathématique ayant la forme d'un algorithme;

b) naissance de la cybernétique avec les ouvrages de N. Wiener et J. Bigelow qui travaillent au développement d'appareils de pointage automatique en voyant des analogies entre certains comportements des êtres vivants et le fonctionnement des machines;

c) vers 1944 J. von Neumann présente une machine dont le programme est stocké dans sa mémoire, ce qui est à l'origine du fonctionnement de presque tous les ordinateurs modernes;

d) 1948 — première conférence interdisciplinaire sur les mécanismes cérébraux dans le comportement humain;

- e) 1956 — deux conférences interdisciplinaires donnent naissance au projet de l'Intelligence Artificielle;
- f) 1975 — le terme de science(s) cognitive(s) voit le jour;
- g) 1977 — édition de la revue interdisciplinaire *Cognitive Science*;
- h) 1978 — rapport sur l'état réel d'une discipline nouvelle dont la naissance a été déclarée quelques années plus tôt.

1.2. Ebauche des sciences cognitives

A ce carrefour d'idées, de méthodes, de préoccupations et d'objectifs propres aux disciplines particulières, ce qui apparaît au premier plan, c'est cette même direction qui mène à « découvrir les capacités de représentation et de calcul de l'esprit et de leur représentation structurale et fonctionnelle dans le cerveau » (Fondation Sloam, 1978: 6, in: GARDNER, 1993: 51). Le but commun ne peut être atteint que dans une perspective d'études interdisciplinaires qui permettent d'observer un phénomène dans sa globalité et de formuler des thèses de façon plus claire et plus complète. Bien que cette voie puisse paraître peu fiable, désordonnée et sujette à caution, vu le manque apparent de rigueur qu'on y reproche souvent, nous pensons qu'à l'état actuel, seuls la coopération des chercheurs issus de différentes disciplines et l'échange continu d'idées peuvent garantir le développement et le progrès scientifique.

Les notions de représentation et de calcul deviennent centrales dans les recherches cognitives, quel que soit le domaine pris en considération. Les représentations mentales correspondent à nos connaissances, celles qui sont stockées dans la mémoire et celles qui sont l'effet de la perception du monde. Elles peuvent être images, réseaux, symboles ou propositions. Le calcul consiste à les manipuler, c'est-à-dire à les relier, opposer ou transformer. Il est donc un ensemble de règles ou d'opérations qui agissent sur les données d'entrée (*input*) et qui les convertissent en données de sortie (*output*). Ces données de sortie se manifestent dans la formulation des opinions et dans différents comportements.

Le langage informatique utilisé pour expliquer comment fonctionne notre cerveau lors de la pensée démontre l'influence de l'idée que la machine pourrait imiter le travail du cerveau et la croyance tenace que grâce aux ordinateurs il serait possible d'expliquer et de décrire la pensée humaine. Aujourd'hui, le rôle des ordinateurs dans les recherches sur la cognition est remarquable: on les utilise pour recueillir et analyser les données, pour simuler certaines situations et processus et même pour créer de nouveaux champs d'étude comme par exemple le traitement automatique des langues.

Des études en anthropologie et en ethnosciences ont révélé l'importance de l'expérience humaine dans les recherches cognitives. L'**expérience**, c'est notre être et notre action dans le monde et c'est la source de notre savoir sur le monde et sur nous-mêmes. Elle est partiellement commune, étant donné la physiologie du corps humain qui se traduit par les mêmes fonctions (celles de nutrition, de reproduction, de locomotion ou sensorielles) et réactions (p.ex. le fait d'éprouver une douleur, de rougir ou de bâiller) des organismes, l'univers précognitif qui s'organise autour de notre corps en un réseau de relations et d'interactions entre les concepts universels (p.ex. les concepts de temps, d'espace limité, de force, de cycle, de possibilité; cf. JOHNSON, 1987), et finalement les processus cognitifs qui participent au traitement de l'information et qui sont à l'origine des actions humaines (p.ex. la perception, la catégorisation, la prise de décision, la métaphorisation, l'abstraction, la schématisation, la mémoire, la représentation, le langage). Toutefois, l'expérience humaine se réalise également dans des milieux particuliers, alors elle est déterminée par des facteurs géographiques, sociaux, historiques, culturels et contextuels. La question qui se pose à la lumière des études anthropologiques et ethnologiques concerne le rôle des analyses historiques, culturelles et contextuelles dans les recherches cognitives, ce qui se résume dans le vif débat sur l'**universalisme cognitif** et le **relativisme culturel**, autrement dit, sur la possibilité d'unir ces deux doctrines apparemment opposées (cf. ROSCH, 1973; GEERTZ, 1973, 1983; KLEIBER, 1990; TAYLOR, 1995, éd. pol. 2001). Bien que l'influence du milieu socioculturel conditionné historiquement et géographiquement ne soit plus ignorée, beaucoup de chercheurs se sentent impuissants vu l'ampleur des connaissances nécessaires et le caractère inaccessible à l'explication scientifique de tous ces facteurs. Ils se sentent encore plus impuissants devant les processus psychoaffectifs et leur rapport avec la cognition (cf. DAMASIO, 1994; CHANNOUF et ROUAN, éd., 2002).

L'évolution des sciences cognitives due à des recherches et découvertes nouvelles à l'intérieur de chaque discipline constitutive entraîne des modifications d'opinions sur la cognition qui, pour leur part, donnent naissance à deux perspectives, l'une est **computationnelle** et hérite directement de l'idée que l'esprit et tous les processus intellectifs peuvent être transformés en données symboliques sur lesquelles opère une machine; l'autre est **représentationnelle**. Elle comprend les conceptions fondées sur l'idée que nos représentations des connaissances peuvent revêtir différentes formes, qui sont le résultat du traitement de l'information ayant lieu dans le cerveau. F. VARELA (1989) distingue plusieurs étapes dans ce mouvement d'approches: tout d'abord, il y aurait la phase orthodoxe qui se justifie dans la définition de la cognition comprise comme manipulation logique de symboles; donc *penser* veut dire *calculer*. Ensuite on par-

le de la phase connexionniste qui remonte à la tradition cybernétique car la cognition est définie comme un processus décrit à l'aide de «réseaux d'unités simples interconnectées» (Wikipédia). Puisque c'est dans le cerveau qu'ont lieu les processus cognitifs, les connexions s'expliquent en termes de synapses et de neurones en neurosciences et en termes de frames, scripts ou graphes en Intelligence Artificielle (cf. FILLMORE, 1977; SCHANK et ABELSON, 1977; SOWA, 1984). Quant aux connaissances, elles sont représentées sous forme d'images, ou schémas, qui émergent dans les réseaux d'éléments en connexion. Dans ce paradigme connexionniste, F. Varela voit deux directions qui s'opposent dans la façon de considérer les connaissances. L'une, appelée émergence, consiste à définir les connaissances comme une image mentale plus ou moins schématique qui résulte d'un calcul opérant sur le réseau et qui reproduit la réalité. L'autre, appelée faire-émerger ou énaction, se fonde sur la thèse constructiviste (cf. PIAGET, 1950, 1967) selon laquelle la cognition est un processus interprétatif qui dépend de l'expérience et que les représentations des connaissances émergentes sont les produits créés, ou (re)construits, par le cerveau.

*
* *
*

Face à la complexité définitionnelle des sciences cognitives, essayons de rappeler ces quelques points de base dont nous venons de parler :

1. Les sciences cognitives représentent un paradigme interdisciplinaire ayant pour objectif commun d'étudier le fonctionnement du cerveau et de l'esprit pour pouvoir comprendre et expliquer comment l'homme pense, formule des assertions et les exprime.

2. Les notions-clés sont celles de représentation des connaissances sous forme symbolique ou propositionnelle, schématique et iconique, de calcul qui opère sur les symboles ou sur les images globales émergeant du traitement de l'information; différentes conceptions de la représentation et du calcul ont ouvert deux voies de recherche connues sous les noms de connexionnisme et de constructivisme (sans pourtant oublier la première étape, dite orthodoxe), ce qui justifie la coexistence de deux approches: computationnelle et représentationnelle.

3. Le rôle de l'expérience historique, socioculturelle et contextuelle, dont le caractère est précognitif, et des émotions est signalé dans les recherches cognitives.

4. Le développement des sciences cognitives est fortement marqué par le progrès dans le domaine des technologies de l'information.

Enfin, il faudrait savoir se décider entre les termes de **cognitivisme** et de **sciences cognitives**, car celui-ci est devenu une étiquette commo-

de pour désigner toutes les théories de la connaissance, quel que soit leur appartenance disciplinaire. Pourtant, il ne s'agit pas de synonymes. Le cognitivisme est une conception philosophique relative aux facultés cognitives de l'homme auxquelles sont soumises l'observation du monde et la formulation des assertions (cf. WOLEŃSKI, 1999: 76). Par contre, les sciences cognitives seraient des disciplines ayant le même objectif de recherche, celui d'explorer l'esprit humain, c'est-à-dire d'approfondir les connaissances sur son fonctionnement du point de vue neurologique tout en prenant en considération l'influence de facteurs psychologiques et socio-culturels. Puisque tous ces facteurs se manifestent avant tout par la langue, la linguistique devient un domaine central qui fournit le plus d'informations orientant les recherches vers une étude pluridimensionnelle de la pensée humaine et de son expression. Ce caractère pluridimensionnel des phénomènes mis en examen donne un nouvel élan à la science moderne et se manifeste dans un vocabulaire commun qui sera traité dans la partie suivante.

1.3. Notions de base des sciences cognitives

Puisque les sciences cognitives partagent le même objet d'étude qu'est la **cognition**, commençons par la définition de ce phénomène complexe.

Les dictionnaires la définissent ainsi: «l'acte intellectuel par lequel on acquiert une connaissance» (Littré; cf. aussi *Trésor* (en ligne)). Wikipédia propose la formule suivante: «La cognition regroupe les divers processus mentaux allant de l'analyse perceptive à la commande motrice en passant par la mémorisation, le raisonnement, la décision, le langage. Elle regroupe donc les fonctions de l'esprit humain par lesquelles nous construisons une représentation opératoire de la réalité à partir de nos perceptions, susceptible en particulier de nourrir nos raisonnements et guider nos actions».

La notion est d'origine philosophique et elle se manifeste dans toutes les questions concernant la nature de la pensée et l'activité de l'esprit. *Est-ce que l'esprit est plus aisé à connaître que le corps? La pensée est-elle une propriété de la matière? D'où viennent nos idées: de notre esprit ou de l'expérience? Quelles sont les lois de la pensée et sont-elles invariables? Existe-il des idées universelles? Sommes-nous les maîtres de nos pensées?* — voilà seulement quelques questions de nature ontologique que les philosophes se posent depuis que l'homme a pris conscience du fait qu'il pense. Bien sûr, les réponses formulées montrent combien cette problématique est complexe et par conséquent, susceptible d'approches multiples. (Citons les opinions de certains philosophes (cf. MÉDINA, CORALI

et SÉNIK, 1988) — Platon: «Le corps est obstacle à la connaissance». Aristote: «L'esprit est d'origine divine; La sensation nous permet de passer des cas particuliers aux idées universelles». R. Descartes: «Rien ne se connaît plus aisément que la pensée; Les idées innées sont en nous, l'expérience ne fait que les éveiller; Par définition, toute pensée est consciente». G. Leibnitz: «La matière, par elle-même, ne peut pas penser». E. Kant: «La connaissance commence avec l'expérience mais n'en dérive pas, le pouvoir de connaître est le premier; Les règles formelles de la pensée sont immuables». H. Bergson: «La pensée est en grande partie indépendante du cerveau». J. Locke: «Toutes nos idées viennent de l'expérience, c'est-à-dire des sens et de la réflexion». F. Engels: «Les lois de la pensée varient avec l'histoire»).

En psychologie, la cognition devient objet d'étude scientifique avec de premières recherches sur le cerveau, la perception, la mémoire et sur le phénomène de l'acquisition et de l'apprentissage (cf. GARDNER, 1993; ZIMBARDO, 1992, éd. pol. 1999). C'est principalement à partir des années 50 du XX^{ème} siècle qu'on note un vif intérêt pour ce qui n'est pas accessible à l'observation directe, mais qui conditionne le comportement humain. *Comment fonctionnent le cerveau et l'esprit? Comment notre savoir y est-il représenté et stocké? Quelles sont les unités cognitives de base? En quoi consiste l'acte de penser et sur quelles structures mentales est-il fondé?* — ces questions sont à l'origine de la psychologie cognitive, qui après une longue période de domination du béhaviorisme, occupe une position centrale dans la psychologie moderne. Puisque la psychologie cognitive étudie tous les aspects de l'homme cognitif (cf. WEIL-BARAIS, éd., 1993), dans son champ de recherche se trouvent la perception, la mémoire, l'acquisition et l'apprentissage déjà mentionnés, et aussi, sinon principalement, les phénomènes de la pensée, du raisonnement, du jugement, de la résolution de problèmes et de la prise de décision.

Il n'y aurait pas eu de psychologie cognitive sans le projet de l'Intelligence Artificielle, qui se résume dans les questions formulées ainsi: *Une machine peut-elle penser? L'intelligence artificielle est-elle identique à la pensée humaine?* Il n'y en aurait pas eu non plus sans les découvertes neurologiques. Les deux disciplines travaillent sur l'élaboration de modèles du cerveau pour expliquer les processus cognitifs, à partir de la perception, par la mémorisation et l'apprentissage jusqu'aux actes de penser, raisonner et juger.

La cognition commence dans l'acte de percevoir. En psychologie, la **perception** est définie comme «l'activité au moyen de laquelle l'organisme prend connaissance de son environnement sur la base des informations prélevées par ses sens» (*Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998: 297). Elle est aussi objet d'étude en neurosciences car grâce à l'imagerie

cérébrale on peut observer le cerveau au moment où il exécute une tâche cognitive, expliquer comment l'information détectée par le système sensoriel et qui devient sensation, arrive au cerveau, comment le cerveau l'interprète et construit sa représentation mentale, et enfin comment il l'identifie, c'est-à-dire lui attribue un sens. Autrement dit, la perception se réalise en tant que phénomène chimique au niveau des organes et en tant que phénomène neurologique au niveau du système nerveux, ce qui permet de différencier l'objet perçu des autres objets, de construire sa représentation et de le reconnaître au niveau sémantique (mettre en catégorie et ensuite dénommer).

Dans les études sur la perception, face à la question *comment l'homme perçoit la réalité?*, deux tendances opposées se dessinent, l'une atomiste (ou élémentariste), selon laquelle la perception est une somme de sensations élémentaires, l'autre gestaltiste, qui souligne le caractère holistique de la perception. Les cognitivistes optent pour cette deuxième vision de la perception. A la question *comment la perception advient-elle?*, il y a aussi deux approches: computationnelle, représentée par la théorie de D. MARR (1969) et naturelle, élaborée par J. GIBSON (1979). Selon D. Marr, pour que la perception ait lieu, il faut que l'homme calcule toutes les informations qui lui arrivent. Et ce calcul de données se fait en trois étapes: la première, primitive, consiste en un traitement visuel fondé sur l'intensité lumineuse pour générer les informations de base concernant la surface, la densité, la position par rapport à l'observateur, qui sont détectées par les sens; la deuxième, algorithmique, dépend du savoir et résulte des calculs de la profondeur, du mouvement ou du nombre; la dernière s'accomplit lorsque l'homme est capable de reconnaître l'objet ou la scène perçus, c'est-à-dire lorsque leur représentation s'accorde avec une catégorie déjà stockée dans la mémoire. J. Gibson, quant à lui, lance la thèse de la perception naturelle ou directe, où il n'y a ni de distinction entre sensation et perception ni de nécessité de traiter l'information. J. Gibson constate que la perception s'identifie à l'expérience du monde et que toute information sur l'objet ou la scène perçus provient directement de l'environnement.

En 1980, S. Ulmann essaie d'unifier ces deux approches en distinguant perception directe et perception opérationnelle, ce qui veut dire que l'homme voit et reconnaît les objets et les scènes soit à partir des informations qu'il tire directement de l'environnement, soit sur la base d'un traitement fondé sur divers processus cognitifs, tels que abstraction, généralisation, schématisation, métaphorisation, résolution de problèmes, imagination et aussi créativité.

La perception est également à la source d'un rapport qui s'établit entre l'expérimenteur et un fragment de réalité perçue. E. GOMEZ-IMBERT (2003) la divise en: perception pleine, lorsque l'expérimenteur perçoit entièrement

une situation ; perception distante, lorsqu'elle se produit à une certaine distance de l'expérienteur ; perception non visuelle, lorsqu'il y a une autre source de perception que la vue ; perception par inférence, fondée sur des connaissances indirectes ; et perception par propos rapporté, fondée sur ce que les autres ont perçus et dit. Selon E. Gomez-Imbert, ces types de perception sont grammaticalisés dans les langues. Ainsi, l'énoncé *Une femme arrive* se fonderait sur la perception pleine, l'énoncé *Quelqu'un arrive* — sur la perception distante, l'énoncé *Je l'entends arriver* — sur la perception non visuelle, l'énoncé *Elle est arrivée. J'ai vu ses affaires* — sur la perception par inférence, et l'énoncé *Elle est arrivée, dit-on* — sur la perception par propos rapporté.

La notion de perception souligne le rôle de l'expérience, qui est à la base de nos connaissances. G. LAKOFF et M. JOHNSON (1980) signalent deux types d'expérience, directe et indirecte. L'expérience directe possède les dimensions naturelles suivantes : les dimensions perceptives (liées à notre appareil sensoriel), motrices (liées à l'interaction nous—objet), fonctionnelles (liées à la façon dont nous voyons les fonctions de l'objet) et intentionnelles (liées à la façon dont nous voulons nous servir de cet objet dans une situation concrète). Il faut également prendre en compte les dimensions telles que les participants, les séquences, les étapes, les relations causales et les objectifs dans le cas de l'expérience des situations et des événements. L'expérience indirecte se traduit par une projection au moyen d'une métaphore ou d'une métonymie (la personnification incluse) des connaissances que nous avons déjà grâce à l'expérience directe sur ce que nous percevons et qui n'a pas de caractéristiques dimensionnelles. Il s'agit ici des phénomènes abstraits, des activités intellectuelles et des émotions.

Les expériences forment des **domaines** dont l'ensemble constitue notre étendue de connaissances (cf. VET, 1994) contenant tout ce que nous savons ou croyons savoir. Il y a les domaines fondamentaux (LAKOFF, JOHNSON, 1980) ou primitifs (LANGACKER, 1987a,b) d'expérience qui « sont cognitivement irréductibles » (LANGACKER, 1987b : 106), comme l'expérience du temps, de l'espace et de la couleur, mais la plupart des domaines sont des structures cognitives configurationnelles constituant des Gestalts d'expérience (des domaines non primitifs).

Aux domaines appartiennent les concepts, les schémas, les scripts et les images mentales, surtout visuelles. L'homme s'en sert, pendant qu'il pense (cf. ZIMBARDO, 1999 : 392—433). Les **concepts** sont des unités cognitives minimales. Les **schémas** sont des représentations mentales relationnelles qui résument et organisent de façon structurée des informations nouvelles. Ils servent en quelque sorte de modèle ou de cadre pour traiter l'information et diriger les comportements. Les **scripts** sont des

schémas particuliers qui représentent les actions et les événements. L'**image visuelle** est le résultat de l'acte de penser par image.

L'analyse des structures mentales est devenue un point essentiel dans les recherches cognitives. L'abondance de conceptions et de notions qui s'inscrivent dans différents domaines scientifiques en est la preuve. En psychologie, il faut avant tout mentionner le rôle des travaux initiés par E. ROSCH (1973, éd., 1977) et ses collaborateurs relatifs au phénomène de **catégorisation**. « La catégorisation est la conduite adaptative fondamentale par laquelle nous “découpons” le réel physique et social. Sa fonction cognitive est la création de catégories (d'objets, d'individus, etc.) nécessaires à la transition du continu au discret » — nous pouvons lire dans le *Vocabulaire de sciences cognitives* (1998: 66). Selon G. LAKOFF et M. JOHNSON (1980: 172), elle est « une manière naturelle d'identifier un type d'objets ou d'expérience, mettant en valeur certaines propriétés tout en minimisant d'autres, et en occultant d'autres encore ». Autrement dit, la catégorisation est à la base de la formation des concepts qui sont **catégories conceptuelles**, pour les distinguer des **catégories linguistiques** (lexicales et grammaticales). Dans la littérature dédiée à ce sujet, il y a trois théories sur la catégorisation, la première, classique, dont l'auteur est Aristote, la deuxième, standard, est celle d'E. Rosch, et la troisième, étendue, que nous devons avant tout aux études de G. Lakoff (cf. KLEIBER, 1990). Selon la théorie aristotélicienne, l'homme identifie la réalité, c'est-à-dire crée un concept et l'intègre dans une catégorie en se référant à l'ensemble des traits suffisants et nécessaires. Autrement dit, le concept fait partie d'une catégorie, seulement s'il possède tous les traits qui déterminent l'appartenance à cette catégorie. La théorie d'E. ROSCH (1973) est fondée sur la notion de **prototype** qui est défini comme l'exemplaire idéal et le plus représentatif d'une catégorie autour duquel s'organisent les concepts selon le principe de ressemblance de famille (cf. WITTGENSTEIN, 1958). Cela veut dire que l'appartenance à une catégorie et la position du concept dans sa structure dépend du degré de similarité avec le prototype. La conception d'E. Rosch et surtout la notion de prototype ont provoqué une avalanche de critiques et de recherches en psychologie et en linguistique (cf. LABOV, 1973; TVERSKY, 1977; ROSCH, ed., 1977; COLEMAN, KAY, 1981; CORDIER, DUBOIS, 1981; DUBOIS, éd., 1983; JACKENDOFF, 1983; VERSCHUEREN, éd., 1985; GIVÓN, 1986; POSNER, 1986; LAKOFF, 1987; GEERAERTS, 1987, 1988; RASTIER, 1987; KLEIBER, 1990; WIERZBICKA, 1999 et beaucoup d'autres). Et de cette diversité d'études naît la version étendue de la théorie standard. Dans cette vision, ce qui organise la catégorie et par conséquent décide de l'appartenance d'un concept à une catégorie et de sa position dans sa structure, c'est le **modèle cognitif idéalisé** (cf. LAKOFF, 1987: 284) qui est une structure mentale fondée sur la notion de stéréotype et qui peut pren-

dre la forme soit d'une proposition, soit d'une image, soit d'une extension métaphorique et métonymique. Les modèles cognitifs idéalisés reposent sur les **schémas kinesthésiques imagés** (cf. LAKOFF, JOHNSON, 1980; LAKOFF, 1987; JOHNSON, 1987), les **archétypes cognitifs** (cf. DESCLÉS, 1990), les **schèmes cognitifs** (cf. HEINE, 1997), les **notions primitives** (cf. HICKMANN, 2003) ou sur la **schématisation** (cf. GRIZE, 1990, 1996; BOUTET, 1994; ADAM, 1999). Ces schémas sont des structures préconceptuelles qui organisent nos expériences. Ils résultent de notre physiologie et de notre mouvement dans le monde. G. LAKOFF (1987) distingue huit schémas: récipient, partie—tout, lien, centre—périphérie, source—sentier—but, haut—bas et devant—derrière. Mais le nombre des schémas ne se limite pas à la proposition de G. Lakoff. M. JOHNSON (1987) énumère une vingtaine de schémas, parmi lesquels blocage, possibilité, cycle, itération, surface, près—loin, objet, attraction, heurt, et il constate que la quantité des schémas peut changer relativement aux besoins des recherches (C. Alexander cité par M. Johnson parle de 253 schémas). J.-P. Desclés voit dans les archétypes cognitifs «des racines» à partir desquelles sont engendrées les représentations cognitives, c'est-à-dire des schémas auxquels correspondent les situations qui reflètent les rapports entre le référentiel défini comme «l'ensemble des objets (actants, énonciateurs...) et des situations auxquels renvoient les termes et les énoncés du discours» (DESCLÉS, 1990: 274). Le chercheur les caractérise comme «étant des agencements applicatifs de primitifs sémantiques» (1990: 298) et il les réduit en archétypes statiques d'attribution ou de position (à l'intérieur, à l'extérieur, à la frontière, dans la fermeture du lieu LOC), en archétypes cinématiques et dynamiques, sans ou avec contrôle intentionnel et sans ou avec instrument (1990: 281—300). Les primitifs, selon J.-P. DESCLÉS (1999: 227), sont «des invariants du langage qui transcendent la diversité des organisations et des configurations linguistiques». On observe que dans la notion d'archétype cognitif se croisent l'information cognitive et linguistique. Il est pourtant naturel que l'homme se serve d'unités linguistiques pour décrire ce qui n'est pas encore linguistique. Plus tard, J.-P. DESCLÉS parle de primitifs cognitifs ou de primitifs sémantico-cognitifs (1999, 2005a,b).

Pour revenir à la version étendue de la théorie de la catégorisation, il faut préciser que l'organisation interne de la catégorie n'est plus radiale, mais elle représente un réseau inter-catégoriel où apparaissent plusieurs prototypes, ou, pour être plus précis, **effets prototypiques**. R. LANGACKER (1987a: 371) explique le phénomène en se servant de la catégorie de l'arbre. Au début, l'usager d'une langue se crée une représentation prototypique de la catégorie en question correspondant à d'assez grandes plantes ayant une écorce et des feuilles. Puis, il étend la catégorie à une autre représentation montrant un effet prototypique qui s'applique à des plantes

assez grandes avec une écorce, mais qui, au lieu d'avoir des feuilles, ont des aiguilles. Mais il y a aussi des palmiers, des bonsaïs, des arbres généalogiques, des arbres syntaxiques dont les représentations ne sont entièrement compatibles ni avec le premier ni avec le deuxième effet prototypique.

Parlons maintenant de la notion de prototype. En 1977, E. ROSCH constate que « parler de prototype est simplement une fiction grammaticale commode. Ce qui est réellement visé, ce sont les jugements de degré de **prototypicalité** » (éd., 1977: 40). En effet, les chercheurs ont très vite récusé la définition du prototype en tant que le meilleur exemplaire ou l'instance centrale d'une catégorie proposée par E. Rosch en 1973. D'ailleurs, comme nous avons pu le voir plus haut, cinq ans plus tard E. Rosch s'en distancie. La prototypicalité dont elle parle est « mesurée » par la *cue validity*, c'est-à-dire par l'ensemble des traits typiques pour une catégorie (cf. ROSCH, MERVIS, 1975). Ainsi le prototype devient le meilleur exemplaire conceptuel qui possède la *cue validity* maximale. Cela veut dire qu'il possède le plus grand nombre de propriétés considérées comme typiques de la catégorie.

R. GRZEGORCZYKOWA (1998: 111) donne trois définitions du prototype selon la façon de le concevoir dans les travaux linguistiques: la première extensionnelle — le prototype en tant que le meilleur exemplaire de la catégorie; la deuxième intensionnelle — le prototype en tant qu'ensemble des traits typiques pour une catégorie; et la troisième — variante de la deuxième — le prototype en tant que centre sémantique d'une catégorie, c'est-à-dire le sens basique autour duquel s'organisent les sens « métaphoriques ». Par conséquent, le prototype devient effet prototypique qui s'applique à une sous-catégorie référentielle (ou l'emploi) et qui est perçu comme sous-catégorie (usage) de base (KLEIBER, 1990: 152). Nous y reviendrons dans le chapitre consacré aux notions de base linguistiques.

Quant à la catégorie, dans sa dimension conceptuelle, elle est une classe à l'intérieur de laquelle sont rangés des concepts constituant des sous-catégories. Des critères stéréotypiques et sémantiques organisent la catégorie et sont à la base de l'émergence des effets prototypiques. La structure catégorielle est donc hiérarchiquement taxinomique. Cette hiérarchie consiste dans la relation d'inclusion des concepts, qui se réalise sur trois niveaux: le niveau de base contient les concepts que les hommes reconnaissent, mémorisent et utilisent leurs équivalents linguistiques le plus facilement. En psychologie, c'est le niveau des prototypes, qui serait le premier acquis, selon le principe suivant: le maximum d'information avec le minimum d'effort cognitif. Puis il y a le niveau sur-ordonné, qui est plus schématique par rapport au niveau de base, et le niveau sous-ordonné, le plus détaillé. Ainsi, la catégorie de l'animal se diviserait en plusieurs sous-catégories comme celles de l'oiseau, du poisson, du reptile etc. qui, pour

leur part, se diviseraient en merle, moineau, cygne, kiwi etc., si on analyse la catégorie de l'oiseau (cf. MANDLER, 1984 (éd. pol. 2005: 17—23); ZIMBARDO, 1999: 406—407). Pour terminer cette brève caractéristique des notions de catégorisation et de catégorie en tant que son résultat, ajoutons encore que la catégorisation est un processus dynamique, puisqu'il est soumis à une évolution continue, relationnel, puisqu'il est fondé sur des rapports taxinomiques entre les concepts qui appartiennent à la catégorie, et global, puisqu'il permet de voir la catégorie holistiquement (comme une Gestalt). La catégorisation s'effectue soit par comparaison avec le modèle cognitif idéalisé, ce qui correspond en psychologie à la catégorisation prototypique, soit par schématisation, c'est-à-dire en se référant au schéma, une notion plus abstraite par rapport aux concepts appartenant à une même catégorie. Dans ce cas, la catégorisation consiste à concrétiser ou détailler un nouveau concept pour décider s'il fait partie de cette catégorie ou pas (cf. LANGACKER, 1995: 15).

Quant aux catégories, il s'avère qu'on ne peut pas contester l'existence des catégories fondées sur les traits suffisants et nécessaires. On les appelle catégories logiques, ou scientifiques, et on les distingue des catégories dites naturelles, c'est-à-dire celles qui sont motivées par le savoir commun et populaire.

Ainsi nous sommes arrivés à la notion de schéma qui n'est pas facile à définir de façon univoque, vu sa fréquence d'usage dans des travaux issus de différentes aires de recherche. Il suffit de se rappeler les thèses de G. Lakoff et M. Johnson qui soulignent le rôle des schémas préconceptuels dans l'analyse des structures mentales, ce qui conduit à des études de tous les processus cognitifs parmi lesquels la mémoire, l'apprentissage, la résolution de problèmes, la prise de décisions et le langage. Bien évidemment, il ne faut pas les confondre avec les schémas conceptuels. En psychologie, les schémas sont des faisceaux de concepts avec leurs attributs et les rapports qui les unissent. Les schémas réalisent nos attentes et permettent de compléter les informations fragmentaires. Il existe 5 types de schémas: les schémas sur les objets, sur les personnes, sur les rôles, sur les événements et de soi-même. Les schémas sur les objets contiennent les informations générales concernant la forme, la matière, la grandeur et les autres propriétés qui les caractérisent. Les schémas sur les personnes, c'est l'ensemble des informations sur l'homme en général et sur les individus; ils comprennent leurs traits physiques et de caractère, leurs opinions et leurs comportements. Les schémas sur les rôles sont liés aux stéréotypes dans la mesure où ils embrassent les comportements attendus et conformes à la position sociale et à des situations typiques (les rôles et les comportements sont l'objet d'études sociologiques). Les schémas sur les événements renferment nos connaissances concernant l'endroit, les objets,

les personnes, leurs comportements relatifs à une situation ou un fait donnés (on les appelle *scripts* et nous allons en parler tout à l'heure). Les schémas de soi-même correspondent à la vision de nous-même faite par nous-même (cf. ZIMBARDO, 1999 : 407—408). R. LANGACKER (1987b : 371) dit que le schéma est « une structure intégrée incarnant une communauté de ses éléments — les concepts plus détaillés, qui sont des particularités contrastantes du schéma ». La construction d'un schéma est appelée *image-rie* chez R. Langacker et nous y reviendrons. J.M. MANDLER (2005) divise les structures schématiques en schémas sur les événements (les *scripts*) et schémas sur les scènes. Dans le cas des premiers, outre les rapports entre les objets (les personnes incluses), il y a aussi les rapports de temps, de cause, de conséquence, de concession etc. ; p.ex. la visite chez le docteur, les repas ou les achats aux supermarché. Dans le cas des seconds, il s'agit avant tout des rapports spatiaux parce que les éléments constituant une scène sont organisés dans un espace particulier, comme p.ex. la cuisine ou le parc. Selon J.M. Mandler, la différence entre la structure catégorielle et la structure schématique réside dans le type d'hierarchisation : la catégorisation est fondée sur l'inclusion, la schématisation, sur la relation partie—tout. Dans la structure schématique il n'y a pas de rapports de sur-ordination et de sous-ordination des concepts. De plus, beaucoup de concepts appartenant au schéma sur l'événement ou sur la scène s'activent automatiquement car ils sont nécessaires dans le schéma. Cette nécessité ne se présente pas dans la structure catégorielle — le concept de mammifère n'active pas nécessairement un représentant concret, par contre il est difficile d'imaginer la structure de la cuisine sans le frigo ou l'évier.

La notion de schéma revient sous différents aspects dans des travaux sociologiques, neurologiques, informatiques et linguistiques. En sociologie, E. GOFFMAN (1991) introduit la notion de **cadre de l'expérience**. Nous pouvons lire : « Dans nos sociétés occidentales, identifier un événement parmi d'autres, c'est faire appel, en règle générale, et quelle que soit l'activité du moment, à un ou plusieurs cadres ou schèmes interprétatifs que l'on dira primaires parce que, mis en pratique, ils ne sont pas rapportés à une interprétation préalable ou "originares". Est primaire un cadre qui nous permet, dans une situation donnée, d'accorder du sens à tel ou tel de ses aspects, lequel autrement serait dépourvu de signification » (1991 : 30). En neurologie, il s'agirait d'étudier et de décrire les liaisons neuronales s'organisant en réseaux qui correspondent aux processus intellectuels, aux affects et aux comportements chez l'homme (cf. POSNER, 1993, 1969 ; TULVING, 1989 ; TULVING, SCHACTER, 1990 ; ABDI, 1994 ; PLAUT, SHALLICE, 1994 ; DEHAENE, 1997, 2001). En Intelligence Artificielle, la tâche consiste à reconstruire ces liaisons à l'aide de modèles qui sont

des circuits de fils conducteurs connectés, composés de plusieurs couches et capables de bâtir des représentations de phénomènes réels et de les reconnaître même à partir d'informations fragmentaires. En 1965, R. QUILLIAN (1968) est convaincu d'avoir trouvé la réponse à la question de savoir comment l'homme se souvient de quelque chose. Selon le scientifique, l'homme le réussit grâce à la faculté de connecter l'information avec toutes les connaissances qui la définissent. Autrement dit, la conceptualisation dépend des autres concepts stockés en mémoire sémantique qui a un caractère associatif. La proposition du modèle de cette mémoire en forme d'un réseau composé de noeuds d'accès, c'est-à-dire des concepts représentant les objets et les propriétés, et d'arcs qui informent du type de rapport a inspiré plusieurs chercheurs, parmi lesquels M. MINSKY (1975, 1980), qui élabore la notion de **frame** (ou **cadre**), R. SCHANK et R. ABELSON (1977), qui introduisent la notion de **script** (ou **scénario**) et J. SOWA (1984, 1992) avec sa théorie des **graphes conceptuels**. Le frame est défini comme une structure de données de connaissances correspondant aux attributs d'un concept d'objet ou situationnel, à nos attentes et à toutes les informations associées. Le script est une structure de connaissances relatives à une situation typique. Le graphe conceptuel peut être un ensemble de propriétés qui caractérisent un objet générique ou peut représenter les relations entre les concepts. On observe que toutes les notions mentionnées ci-dessus ont plusieurs points communs : premièrement, ce sont des structures qui revêtent la forme de réseaux, qui représentent les connaissances et les rapports entre elles ; deuxièmement, ces structures ont des traits (proto)typiques, donc elles impliquent une hiérarchie des éléments ; troisièmement, elles permettent de reconnaître approximativement et d'interpréter les objets et les situations nouvelles face auxquels l'homme se trouve chaque jour ; quatrièmement, elles seraient comparables aux modèles cognitifs idéalisés de G. Lakoff et un peu moins aux domaines cognitifs de R. Langacker, puisque l'auteur ne parle pas de leur caractère idéalisé ou prototypique (cf. BANYŚ, 2000a : 40—50). Nous en reparlerons dans la partie consacrée aux notions de base de la linguistique cognitive.

Il nous reste encore à examiner la notion d'**imagerie** et son rôle dans les recherches cognitives. Le problème concerne le stockage de l'information en mémoire, et plus précisément, la forme sous laquelle les informations traitées sont amassées, ce qui se résume en une question : nos connaissances ont-elles un caractère symbolique ou iconique ? Déjà les philosophes anciennes affirmaient que la pensée est picturale. Il suffit de citer les paroles d'Aristote — « La pensée est impossible sans images » — et d'énumérer quelques enthousiastes de cette idée — R. Descartes, J. Locke, D. Hume — pour constater l'importance de l'imagerie et des

images mentales dans l'acte de penser. C'est probablement G. Berkeley qui était le premier à contester cette thèse en voyant la différence entre ce qui est image et ce qui est concept.

A partir des années 70 du XX^{ème} siècle, des études en psychologie et en neurosciences ont démontré que l'homme ne pense pas seulement en se servant des éléments de langue, mais qu'il utilise également des images et des rapports spatio-temporels. S. KOSSLYN (1978, 1980), R. SHEPARD et J. METZLER (1971; SHEPARD, 1981) introduisent pour la première fois la notion d'image mentale. Ils ont prouvé que les gens opèrent sur les représentations iconiques pour résoudre des problèmes, c'est-à-dire qu'ils ont la faculté de construire et de manipuler mentalement les images. P. JOHNSON-LAIRD (1983: 368; cit. in PERAYA et MEUNIER, 1993: 130) parle pour sa part de modèle mental: «Les humains perçoivent le monde et en construisent des modèles. Ils peuvent juger des affirmations sur le monde perceptible par référence aux modèles et le manipuler afin de concevoir et de juger des affirmations sur les sujets abstraits. Ils peuvent aussi reproduire ces modèles dans le discours, c'est-à-dire produire des comportements symboliques — des expressions linguistiques — censées transmettre ces modèles à quelqu'un d'autre». Les études sur le processus de production d'images faites par B. DARRAS (1998) ont permis à D. PERAYA et à J.P. MEUNIER (1999) de distinguer deux types d'image mentale: les *similis*, qui préservent la structure des objets ou des situations réels, et les *schémas*, qui sont des résumés cognitifs sous forme d'icotypes ou de diagrammes. En ce qui concerne l'aspect sémantique de la pensée, selon M. DENIS (1998: 129), «l'image mentale n'est pas le lieu de la signification», mais elle accompagne les processus de compréhension et de formation des sens.

L'image mentale serait donc une représentation plus ou moins figurative d'organisation des connaissances dans la mémoire aussi importante que la représentation propositionnelle, plus complexe et de type linguistique. On s'aperçoit tout de suite de la parenté entre la notion d'image et celle de schéma. En effet, les deux sont des représentations mentales, effets du traitement de l'information, les deux ont une structure se caractérisant par une organisation interne, et les deux sont en réalité iconiques.

Le codage d'informations sous forme d'images ou de schémas est dû à la pensée figurative qu'il ne faut pas confondre avec la pensée visuelle (cf. DARRAS, 1998). Comme l'explique D. PERAYA (1998:103): «[...] la pensée visuelle [est celle] dont l'expérience optique et le visuel constituent le mode phénoménologique d'accès à l'information mais aussi son mode de traitement et de fonctionnement cognitif; la pensée figurative [est] basée sur un matériel perceptif mais entièrement reconstruit par une économie co-

gnitive». Ce mode de codage facilite la compréhension et la mémorisation des concepts grâce à la possibilité de visualiser leurs traits et les relations entre eux. Cela contribue également à la créativité parce qu'il est possible de simuler des situations et états non vécus et fictifs (cf. GARDNER, 1993; *Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998).

A la base des recherches sur l'imagerie mentale, T. BUZAN (1999, éd. angl. 1993) a créé une méthode d'apprentissage, appelée *mindmapping*, qui a remporté un succès mondial. Elle consiste à construire une carte mentale ayant la forme d'un schéma heuristique et correspondant à un sujet donné. Il définit la carte mentale ainsi : « La carte mentale est une fonction naturelle de notre cerveau. C'est aussi une technique graphique qui libère notre potentiel intellectuel. Elle correspond au raisonnement "multidimensionnel" » (BUZAN, 1999 : 54).

Les notions d'imagerie, d'image et de schéma sont devenues capitales dans de nombreux travaux linguistiques (cf. LANGACKER, 1987a,b; JACKENDOFF, 1983; DESCLÉS, 1990) parce que d'une part, elles aident à expliquer le rôle de la langue en tant que le moyen par lequel se révèlent différentes façons de percevoir et de concevoir un même fragment de réalité, et d'autre part, la visualisation des phénomènes linguistiques permet de mieux comprendre, c'est-à-dire plus vite et globalement, le fonctionnement des catégories linguistiques. Ainsi les linguistes répondent à des besoins plus pratiques, c'est-à-dire à la nécessité de la présentation des éléments et des opérations linguistiques de façon précise et claire au moyen de schémas ou modèles qui auraient un caractère iconique (cf. LANGACKER, 1987a,b, 1995, 2001; BANYŚ, 2000a; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a). Quant aux rapports spatio-temporels et leur contribution dans le domaine de la linguistique, il faut mentionner la théorie des cadres de C. FILLMORE (1977) fondée sur les travaux de J. PIAGET (1950, 1967) et de M. MINSKY (1975, 1980), et la théorie des espaces mentaux de G. FAUCONNIER (1984) qui s'est transformée en théorie des amalgames (cf. FAUCONNIER, TURNER, 2001).

*

* *

Avant de passer aux questions cognitives qui marquent une nouvelle tendance en linguistique, résumons cette partie consacrée aux notions appliquées dans toutes les disciplines qui se nomment cognitives.

1. La notion de base est celle de cognition. Elle fonctionne comme objet d'étude fondamental dans toutes les sciences dites cognitives, même si celles-ci représentent différentes positions, tendances et méthodes d'analyse. La cognition serait l'ensemble des processus mentaux depuis la perception, par le raisonnement, c'est-à-dire le traitement de l'information, jusqu'à la mémorisation. Elle consisterait dans la transformation de

données sensorielles en une représentation dont le caractère peut être pictural, schématique ou propositionnel, déposée ensuite en mémoire pour être retrouvée et utilisée ultérieurement. En ce qui concerne la localisation des processus cognitifs, ils ont lieu dans les régions corticales du système nerveux (cf. www.psychobiologie.org).

2. Avec l'évolution des sciences cognitives, on observe le rôle croissant des processus psychoaffectifs, des facteurs socioculturels, dont dépendent nos comportements, dans l'étude du cerveau et des opérations cognitives. Autrement dit, on ne peut pas dissocier la raison des émotions et des valeurs éthiques (cf. DAMASIO, 1994).

3. La perception est la première étape de la cognition. C'est un processus de recueil d'informations captées par les sens qui transmettent le signal au cerveau, et de traitement de l'information par le système nerveux central qui interprète, complète et corrige les données sensorielles. On distingue la perception sensorielle (visuelle, auditive, gustative, olfactive et tactile) grâce à laquelle l'homme a accès direct au stimulus, et la perception opérationnelle qui sert à capter les phénomènes abstraits n'ayant pas de dimensions physiques (p.ex. le temps et l'espace) et les phénomènes complexes comme les situations et les événements (cf. Wikipédia).

La perception est une activité permanente, individuelle, immédiate, plus ou moins consciente; elle permet de prendre connaissance de l'environnement et d'y agir convenablement: «La perception est le point de départ de toute activité humaine, y compris la construction d'une civilisation» (Streri, in WEIL-BARAIS, éd., 1993: 101). La perception dépend de la nature du stimulus, des conditions de l'environnement, de nos récepteurs sensoriels, de nos expériences accumulées auparavant, de nos attentes, de nos motivations ainsi que de nos émotions (cf. WEIL-BARAIS, éd., 1993).

4. Souvent, la perception se fait par l'expérience, c'est-à-dire sur l'engagement dans une situation, qui consiste soit à manipuler les objets ou à vivre les événements et les situations (l'expérience est directe), soit à métaphoriser (l'expérience est indirecte). La métaphorisation est une opération cognitive permettant de comprendre ce qui est abstrait et inconnu en termes d'une chose aux dimensions physiques, connue ou vécue (cf. LAKOFF, JOHNSON, 1980: 15).

5. La perception et l'expérience reposent sur les structures précognitives, appelées schémas kinesthésiques imagés (cf. LAKOFF, JOHNSON, 1980; LAKOFF, 1987; JOHNSON, 1987) ou archétypes cognitifs (cf. DESCLÉS, 1990), qui reflètent de façon schématique, mais globale, les expériences les plus naturelles de l'homme, c'est-à-dire celles qui résultent de notre physiologie, de nos mouvements dans l'espace, de nos rapports interpersonnels et de notre faculté de manipuler les objets.

6. Les structures précognitives sont à la source de la formation des domaines d'expérience à partir desquels se constituent les concepts, qui sont les unités de connaissance minimales. Ce processus porte le nom de conceptualisation.

7. Les concepts se regroupent en catégories grâce à la catégorisation définie comme une opération consistant à reconnaître les objets de même nature (ou semblables) et à mettre les concepts leur correspondant dans une même classe (catégorie).

8. Les catégories sont des structures mentales hiérarchiques, dynamiques et relationnelles. Leur organisation est soit prototypique, c'est-à-dire par comparaison avec le modèle cognitif idéalisé, soit schématique, c'est-à-dire par extension plus détaillée. Les prototypes et les schémas trouvent leur origine dans la mise en profil qui a lieu pendant l'opération de conceptualisation.

9. Par modèle cognitif idéalisé nous comprenons une structure fondée sur les stéréotypes, sur les mythes et les croyances propres à un peuple ou une nation, qui aident à organiser leurs connaissances. Ces structures peuvent être propositionnelles, picturales ou des extensions métaphoriques et métonymiques (LAKOFF, 1987). Grâce aux modèles cognitifs idéalisés émergent les effets prototypiques (prototypes) qui sont «effets de la variance des sens» (NOWAKOWSKA-KEMPNA, 1995: 275) et se révélant dans les formes ou valeurs le plus souvent employées intuitivement par les usagers d'une langue donnée (cf. BANYŚ, DESCLÉS, 1997).

10. Le schéma est une structure conceptuelle complexe puisqu'il a la forme d'un réseau de dépendances entre les concepts reliés sémantiquement. Le schéma peut représenter le modèle mental d'une situation, d'un événement (un jugement inclus), tout en prenant en considération les rôles des participants (cf. TABAKOWSKA, red., 2001: 114—124). La construction des schémas est fondée sur les processus cognitifs, tels que assimilation (cf. PIAGET, 1950), comparaison (cf. la mise en profil de R. Langacker, la métaphorisation de G. Lakoff et l'intégration conceptuelle de G. Fauconnier) et analogie (cf. le frame de M. Minsky, le scénario de R. Schank et R. Abelson et le graphe conceptuel de J. Sowa).

11. Les représentations des connaissances sont donc schématiques, mais peuvent également être picturales. Ce type de représentation consiste en la reconstitution mentale, plus ou moins fidèle, de la forme physique de l'objet ou de la situation. L'image et le schéma sont des notions clés dans les recherches cognitives.

La formation des représentations mentales (concepts, schémas, images) et la catégorisation sont indissociables de leur dénomination chez toutes les personnes qui ont déjà une compétence linguistique assez déve-

loppée, car nous attribuons des sens à nos expériences presque en même temps. Ainsi les structures mentales deviennent symboliques, c'est-à-dire linguistiques (lexicales et grammaticales). Autrement dit, si nous savons comment un objet s'appelle, cela signifie que nous avons assimilé sa structure mentale à une catégorie linguistique. La langue serait donc une source directe de savoir sur la cognition. Voir et décrire les rapports entre le monde, les processus cognitifs et la langue — voilà la tâche des linguistes cognitifs.

1.4. Principes de la linguistique cognitive

Aujourd'hui le terme de linguistique cognitive a un sens très large, en effet : premièrement, ce domaine de recherches contient les études dites computationnelles et les études dites représentationnelles. Le courant computationnel, appelé aussi automatique ou informatique, s'intéresse à l'élaboration de formalismes grâce auxquels la description objective et précise de la langue serait possible. Les recherches se fondent sur le rapport entre le cerveau humain qui élabore une information comme le fait une machine à calculer ou un ordinateur, et la langue qui est l'ensemble des symboles et des formules sémantico-logiques universelles.

Le courant représentationnel étudie la langue qui émerge du traitement de l'information se produisant dans un contexte particulier et sous l'influence du milieu culturel et du vécu. Cela signifie que toute analyse linguistique se rapporte aux données d'expérience qui sont conceptualisées par référence aux schémas cognitifs. Les ressemblances entre les structures sémantiques appartenant à des langues diverses s'expliqueraient par la thèse qu'une partie de nos expériences sont communes à toute l'espèce humaine, ce qui relève de l'idée de l'universalisme cognitif (cf. BERLIN et KAY, 1969; TAYLOR, 2001 : 28—38; TABAKOWSKA, red., 2001 : 175—200) et ce que G. LAKOFF et M. JOHNSON (1980) appellent pensée incarnée, parce que nous expérimentons le monde avant tout par notre corps dont l'anatomie et la physiologie sont semblables. Les différences sont liées à des facteurs géographiques, historiques et surtout culturels, sans parler du vécu individuel, et elles témoignent du relativisme culturel (cf. GEERTZ, 1973, 1983; WHORF, 1958; TABAKOWSKA, red., 2001 : 175—200), appelé aussi relativisme linguistique (sur la diversité des langues et la cognition voir aussi FUCHS, ROBERT, éd., 1997; VANDELOISE, éd., 2003a,b).

Dans l'approche computationnelle s'inscrivent entre autres les travaux en linguistique de C. FILLMORE (1977), de J.-P. DESCLÉS (1990, 1999), de R. JACKENDOFF (1983), de L. TALMY (1988). L'approche représentationnelle devient manifeste dans les ouvrages de G. LAKOFF et M. JOHNSON

(1980), de G. LAKOFF (1987), de R. LANGACKER (1987a,b) et de G. FAUCONNIER (1984). Nous mentionnons ici ces théories grâce auxquelles la linguistique cognitive a connu un essor et qui ont considérablement inspiré la majorité des recherches se nommant cognitives, ce qui se prouve avant tout par la reprise des notions et des méthodes d'analyse, que ce soit pour les examiner ou pour les employer dans le but d'étudier un phénomène linguistique particulier. Pourtant, les linguistes qui s'en servent proposent souvent leurs propres définitions de ces notions, les nomment autrement et rajoutent des données nouvelles en modifiant ainsi les formules méthodiques élaborées dans le cadre des conceptions de base (cf. BANYŚ, 2000b; BARTMIŃSKI, TOKARSKI, red., 1998; BARTMIŃSKI, 1999, 2006; CASAD, 1988, 2003; FUCHS, ROBERT, éd., 1997; FUCHS, éd., 2004; GRZEGORCZYKOWA, PAJZIŃSKA, red., 1996; JÄKEL, 2003 (1997); KALISZ, 1994b, 2001; KLEIBER, 1990; KUBIŃSKI, STANULEWICZ, red., 2001; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a; MANDLER, 2004 (1984); MICZKA, 2002; POTTIER, 2000; TABAKOWSKA, 1995, red., 2001; TAYLOR, 2001 (1989); WIERZBICKA, 1999; WINTERS, 1981). De tout cela découle une difficulté majeure, celle de remettre de l'ordre dans cet ensemble de concepts et de propositions d'explication des faits linguistiques en rapport avec les processus cognitifs et psychoaffectifs de l'homme.

Deuxièmement, les chercheurs, notamment en linguistique, attirés par ce courant très à la mode qui permet de dépasser les limites scientifiques de vérification logique, se lancent dans des recherches qu'ils appellent cognitives, lorsqu'elles vont au-delà de ce qui est observable et objectivement vérifiable. Cet intérêt, toujours croissant, pour les études de la langue qui franchissent le champ d'une seule discipline et par conséquent, la multitude d'études et de conceptions qui voient le jour, est à l'origine de confusions méthodologiques et terminologiques. Cet état empêche de voir clairement les principes et les orientations de la linguistique cognitive. Néanmoins, nous allons essayer de dresser une ébauche des idées générales de ce domaine de recherche linguistique et en même temps, de présenter les termes autour desquels toute analyse dite cognitive devrait se dérouler.

Il faut d'emblée préciser qu'une étude cognitive de la langue est étroitement liée aux processus de perception, de conceptualisation (de catégorisation) et de symbolisation, car elle est fondée sur le rapport entre le monde, l'homme et la langue. Comme le dit I. NOWAKOWSKA-KEMPNA (1995: 109): «Si nous renvoyons les relations réciproques réalité—connaissance—langue à l'homme et si nous présentons leur dimension humaine (et comment pourrions-nous le considérer autrement?), de ce point de vue la réalité extralinguistique sera liée à des processus perceptifs, la connaissance — à des processus de conceptualisation et la langue — à des processus d'idéalisation et de symbolisation».

Grâce aux organes sensoriels et à notre corps nous percevons le monde, ce qui signifie que nous expérimentons des fragments de réalité à un moment et dans un lieu donnés. Donc, c'est l'expérience qui est à la base de la formation des concepts.

G. LAKOFF et M. JOHNSON (1980), outre les doctrines de l'objectivité et de la subjectivité, parlent de l'**expérialisme**, qui se rapporte à la faculté humaine de filtrer la réalité telle qu'elle est par une grille psychocognitive propre à chaque individu, car déterminée par le moment et l'endroit où la perception s'effectue, par notre expérience physique du monde et par les connaissances acquises antérieurement, points de référence de toute conceptualisation. Comme le dit M.L. HONESTE (2005: 99), «l'expérience d'un phénomène ne se réduit jamais à des aspects purement perceptifs. Elle comporte aussi, et peut-être surtout, des éléments affectifs, fonctionnels, intentionnels etc., qui relèvent de la relation subjective de l'expérimenteur à son expérience; en outre cette expérience étant elle-même socialisée et inscrite dans une culture, elle en acquiert les caractères symboliques et évaluatifs et se construit en relation avec d'autres expériences».

L'expérience physique du monde se traduit par les **données préconceptuelles**, appelés par J.-P. DESCLÉS (1990) archétypes cognitifs, qui alimentent notre cerveau en schémas imaginaires (cf. JOHNSON, 1987) ou en agencements de primitifs sémantico-cognitifs (cf. DESCLÉS, 1990, 1999). Ce sont des « constructions générales, dynamiques et récurrentes de nos interactions dans l'expérience » (RASTIER, 2005). En d'autres termes, l'information qui arrive dans notre cerveau est soumise à un traitement consistant à la calculer, à l'interpréter et à se la représenter sous forme d'un réseau de concepts appelé généralement **structure cognitive**. Certaines structures cognitives sont emmagasinées dans la mémoire sémantique. Ce sont « les représentations des connaissances indépendantes du moment et du lieu de leur constitution et dont la récupération est fortement liée à leur organisation » (*Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998: 257) en réseaux conceptuels. A. CULIOLI (1990, 1999a) les appelle **domaines notionnels**. G. LAKOFF (1987: 68) parle de **modèles cognitifs idéalisés**, R. LANGACKER (1987a: 106) — de **domaines cognitifs** ou **d'expérience**. G. FAUCONNIER (1984, 1997: 184) les voit comme l'effet de l'intégration conceptuelle des **espaces**. B. VICTORRI (1999) se sert également de la notion d'espace qu'il appelle **champ intersubjectif**. Ce champ est à la source de la constitution d'une **scène verbale** évoquée par la parole « qui possède cette propriété de faire surgir devant les interlocuteurs des entités, des procès, etc. » (1999: 89). J.-P. DESCLÉS (1990) emploie le terme **d'archétype cognitif**. A. JACOB (1992) constate que les expériences forment ce qu'il appelle un **plan prélinguistique**. B. POTTIER (1992, 2000) s'occupe de

schémas conceptuels ou **cadres conceptuels**. J.-B. GRIZE (1990, 1996) souligne le rôle de la **schématisation** en langue et en discours, laquelle se fonde sur plusieurs types d'images (cf. BOUTET, 1994; ADAM, 1999). C'est à ce point que les notions appartenant aux autres disciplines interviennent. Ce sont les notions de graphe, de scénario, de script, de cadre (frame). Selon G. LAKOFF (1987: 68), le modèle cognitif idéalisé peut avoir la forme soit d'une image, soit d'une proposition, soit d'une extension métaphorique ou métonymique.

Les structures cognitives sont « à la source de la constitution des *catégories* » (KLEIBER, 1990: 172) dont l'ensemble forme notre base de données auxquelles l'homme se réfère pendant la **conceptualisation** d'un fragment de réalité face auquel il se trouve. La conceptualisation est une opération qui consiste à créer un réseau des concepts correspondant à ce qui est perçu. Pour les reconnaître, l'homme les met en catégories, c'est-à-dire les identifie, les regroupe et finalement les dénomme. C'est ce en quoi consiste la **catégorisation**. Il en résulte trois observations: la première concerne la transformation des structures cognitives en structures conceptuelles (selon J.-P. DESCLÉS (1999: 278), les archétypes cognitifs deviennent schèmes conceptuels prédictifs universels, qui « sont encodés à leur tour dans des systèmes linguistiques particuliers »); la deuxième porte sur la nature similaire de ces deux opérations (en général, elles ont lieu simultanément chez les adultes possédant un certain savoir sur le monde. Parmi les chercheurs, certains parlent de catégories conceptuelles et de catégories linguistiques, ces dernières auraient déjà une structure symbolique (cf. TABAKOWSKA, red., 2001: 33)); et la troisième tient au fait que les structures cognitives se forment également dans la mémoire à court terme au moment concret de la perception et de la conceptualisation d'un fragment de réalité.

Les opérations de conceptualisation et de catégorisation ont un caractère holistique (on perçoit un fragment de réalité dans sa globalité, avec tous les éléments qui constituent la **scène** (cf. LANGACKER, 1987a,b, 1995)), dynamique (notre base de données évolue continuellement) et relationnel (nous percevons la réalité par des rapports qui existent entre les concepts et les catégories), mais dans une situation concrète, elles s'effectuent soit par **métaphorisation** qui consiste à projeter certaines propriétés d'un domaine source vers un domaine cible (cf. LAKOFF, JOHNSON, 1980, 1998; LAKOFF, 1987, 1991), soit par **imagerie** qui consiste à mettre en profil une sous-structure cognitive se traduisant ensuite en structure conceptuelle et linguistique (cf. LANGACKER, 1987a,b, 1995), soit par **intégration conceptuelle** qui consiste à amalgamer des espaces initiaux dans lesquels se réalisent les organisations des concepts pour faire émerger le sens dans un espace intégral (cf. FAUCONNIER, 1984, 1997), soit par **en-**

codage des archétypes cognitifs **en schèmes** conceptuels prédicatifs universels (cf. DESCLÉS, 1990).

Les structures conceptuelles, appelées par C. VANDELOISE (éd., 2003a,b) concepts prélinguistiques, sont à la source des représentations linguistiques (cf. HEINE, 1997; HEINE, KUTEVA, 2002). Elles deviennent symboliques en s'assimilant aux éléments d'une langue particulière, même si on les considère aussi universelles. J.-P. DESCLÉS parle de **schèmes sémantico-cognitifs** «qui expriment des significations des unités linguistiques, aussi bien grammaticales que lexicales» (1999: 228).

Selon R. LANGACKER (1987a,b, 1995), les **unités linguistiques** sont phonologiques, sémantiques et symboliques. Les unités symboliques sont des associations d'unités phonologiques et d'unités sémantiques, ce qui fait penser à la dichotomie saussurienne signifiant et signifié. En tant que classes d'entités, les unités linguistiques opèrent à l'intérieur des espaces phonologique, sémantique (espace défini comme «le champ conceptuel potentiel à l'intérieur duquel la pensée et la conceptualisation peuvent se déployer» (1987b: 76)) et symbolique. Par leur fréquence d'activation et son ancrage dans la mémoire, les unités symboliques deviennent conventionnelles et jouent un rôle de validation pendant la conceptualisation d'un fragment de réalité. Elles se caractérisent par le grand degré de schématicité. Les unités linguistiques forment des structures auxquelles correspondent les schémas plus ou moins figuratifs. L'homme s'en sert, lorsqu'il s'imagine la scène, c'est-à-dire au moment de la construction du schéma de ce qu'il perçoit à la base duquel l'information sera encodée (il se sert également de prototypes (cf. LANGACKER, 1995: 15)). L'**imagerie** est l'une des plus importantes facultés cognitives de l'homme. Elle consiste à «interpréter une scène de diverses façons à des fins d'expression verbale» (1987b: 110). Ses dimensions sont les suivantes: le **degré de spécificité** (p.ex. on peut utiliser différents mots pour préciser l'objet dont on parle, selon le degré de schématicité — animal, mammifère, chien, caniche), le **fond** (p.ex. tout ce qui précède l'énoncé — nos prémisses et nos attentes, les présuppositions, les métaphores, le discours précédent), la **perspective** (le lieu depuis lequel la scène est envisagée — notre point de vue, l'orientation, la direction du scanning mental) et la **distinction des substructures** (le **profilage** qui consiste à désigner une sous-structure, appelée profil, de l'unité sémantique mise en conceptualisation, l'**organisation trajectoire** — **site**, le premier est un objet principal de la scène, le second est un deuxième «participant»).

Les **structures sémantiques** (les **prédicats**) sont constituées de domaines soumis à l'opération de profilage pour désigner des régions, c'est-à-dire des sous-domaines mis en profil au moment de la prédication (p.ex. dans le domaine de la couleur il y a plusieurs régions correspondant à la

gamme des couleurs rouge, bleu, vert etc.). Les structures sémantiques sont **nominales** et **relationnelles**. Cette division est également fondée sur l'action de profiler pendant la construction de la scène: «un nom aussi bien qu'un verbe peuvent être utilisés pour décrire un même événement» (1987b: 109). Les prédicats nominaux et relationnels sont les classes des entités conceptualisées, mais les premiers profilent diverses régions et les deuxièmes profilent les interconnexions entre les entités, ce qui conduit à la distinction des **processus** et des **relations atemporelles**. Comme le dit R. LANGACKER (1987b: 129): «L'ensemble des prédicats désignant les procès est coextensif à la classe des verbes. Les relations atemporelles, au contraire, correspondent aux catégories traditionnelles comme les prépositions, les adjectifs, les adverbes, les infinitifs et les participes». Nous reviendrons à cette problématique dans les chapitres suivants où la question du verbe sera étudiée plus en détail.

La **langue** est «un inventaire structuré d'unités linguistiques conventionnelles» (1987b: 57), qui représentent différents degrés de complexité. Chaque unité est étudiée dans toutes ses dimensions en même temps, ce qui signifie que la distinction des unités selon le niveau phonologique, morphologique, syntaxique n'est plus valable. De plus, l'analyse d'une unité linguistique est pragmatiquement conditionnée, c'est-à-dire qu'elle dépend avant tout de son emploi dans une situation concrète lors de la conceptualisation d'un fragment de réalité qui est ensuite prédiqué. Puisque la langue ne peut être étudiée qu'en fonction de son emploi qui est l'effet émergent d'une conceptualisation fondée sur différentes autres opérations cognitives, ces dernières activées à un moment donné, cela signifie que la distinction saussurienne en langue et parole n'est plus respectée. L'étude globale des phénomènes de langue exclut également la dichotomie entre synchronie et diachronie, d'autant plus que c'est souvent dans les recherches historiques que se trouvent les explications des fonctionnements des catégories mises en examen.

L'idée d'une analyse holistique est difficilement applicable à l'étude, étant donné le nombre considérable de recherches où les faits de langue sont examinés sous un seul aspect, soit phonologique (cf. LAKS, 2005; VÄMILAA-BLUM, 2005; TABAKOWSKA, red., 2001) soit morphologique (cf. PETITOT, DOURSAT, 1997; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a; TABAKOWSKA, red., 2001; KARDELA, 2005) soit syntaxique (cf. PETITOT, 1991; KARDELA, 1998; TWARDZISZ, 1998; BANYŚ, 2000a) soit pragmatique (p.ex. l'analyse cognitive des actes de langage (cf. KALISZ, 1994a; KUBIŃSKI, STANULEWICZ, red., 2001), ou encore l'analyse cognitive concerne le texte (cf. TABAKOWSKA, red., 2001; MICZKA, 2002), sans parler des études lexicales qui sont le plus abondantes (cf. BARTMIŃSKI, TOKARSKI, red., 1993; TABAKOWSKA, 1995; WIERZBICKA, 1999; PUZYŃNINA, 1998; KOCH, 2000; BLANK, 2000; BARTMIŃSKI, 2006), surtout dans le

domaine des travaux sur l'élaboration de dictionnaires et de traducteurs automatiques (cf. BANYŚ, 2000b,c, 2005; G. GROSS, 1992, 1994, 2004; BOGACKI, 1998, 2000, 2004; FUCHS, DANLOS, LACHERET-DUJOUR, LUZZATI, VICTORRI, 2004). On voit donc que les recherches en linguistique cognitive s'articulent souvent autour de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe, de la lexicologie, de la pragmatique, toutes ayant pour épithète l'adjectif *cognitif* (p.ex. dans le cas de la pragmatique, on parle du cadre pragmatico-cognitif). Tout cela prouve cette tendance naturelle de l'homme d'organiser le monde en catégories, même si apparemment elle est en contradiction avec l'idée d'une analyse globale des unités de langue.

La **grammaire** se définit par « des combinaisons de structures sémantiques de plus en plus élaborées » (SIMEONI, 1989: 40) par lesquelles se manifestent les processus de cognition. Les structures grammaticales révèlent les interconnexions entre les unités symboliques ayant toutes leurs significations.

Selon G. FAUCONNIER (1984, 1997) et M. Turner (cf. FAUCONNIER, TURNER, 2001), les constructions grammaticales trouvent leur explication dans les **amalgames** conceptuels à partir desquels l'homme donne la forme à ses énoncés. Les amalgames, ou espaces intégraux, ou encore **blends**, sont les résultats de l'intégration conceptuelle de données se regroupant dans deux espaces initiaux. Dans le premier, il y a les constituants de la scène (p.ex. agent, patient, moyen, instrument, mouvement, direction), dans le deuxième — les séquences représentant les rapports entre les constituants (p.ex. agent FAIT, patient SE MOUVOIR vers une direction). L'espace générique résume les données en schéma composé de primitifs cognitifs (ou sémantico-cognitifs) (p.ex. ACTIVITÉ, CAUSE, MOUVEMENT) et finalement dans l'espace intégrant s'accomplit la signification et la syntaxe de l'énoncé.

Ch. FILLMORE (1982) et P. Kay (cf. KAY, FILLMORE, 1999) voient la grammaire à travers des constructions et des cadres (frames) qui déterminent les significations lexicales et grammaticales et en même temps, traduisent les rapports entre les formes syntaxiques et les formes sémantiques. Les constructions consistent en l'association d'une forme et d'un sens, les deux formant des schémas à structure hiérarchisée d'attributs, de contraintes ou de rôles. L'analyse proposée fait penser, toutes proportions gardées, aux grammaires étudiant les structures prédicat-argument (cf. KAROLAK, 1984, 2007; BOGACKI, KAROLAK, 1991), car les formes sémantiques contiennent les informations sur les rôles, tels que agent, patient, expérimentateur, instrument, objet, source, but, localisation, temps, et les formes syntaxiques indiquent la position de sujet, d'objet direct ou indirect. Par contre, les opérations de mise en relation se fondent par

exemple sur la présupposition, le point de vue, la synecdoque, la métaphore, l'inchoativité ou la cause.

Pour J.-P. DESCLÉS (1990), la grammaire aurait également la forme de schémas se réalisant au niveau génotypique et au niveau phénotypique du langage. Au niveau génotypique agissent les **lois grammaticales** de portée universelle, lesquelles rendent compte « des significations grammaticales indépendamment des effets lexicaux » (1990 : 225). Ces significations grammaticales se réalisent à l'aide de prédicats opérationnels, comme par exemple les prédicats transitif, passif, moyen, médio-passif, impersonnel, réflexif, causal ou de contrôle, qui s'appliquent aux termes ou aux phrases. Au niveau phénotypique il y a des **schémas grammaticaux** spécifiques à une langue particulière. Ce sont des agencements morpho-syntaxiques qui mettent en jeu des prédicats lexicaux, catégorisés dans une langue et qui traduisent les structures conceptuelles relationnelles où sont encodées différents types syntaxiques fondés sur les archétypes cognitifs (ce que nous appellerons plus loin **grammaticalisation**). Les archétypes et les schèmes conceptuels sont exprimables sous forme d'expressions applicatives (1990 : 309), d'où le nom de **grammaire applicative et cognitive**. Les catégories grammaticales de base sont les noms, symbolisés par le schéma ([OBJET] / [...]), et les verbes, dont le schéma est le suivant : ([PROCÈS] / [...]). Il y a aussi des catégories correspondant aux relations atemporelles : ([RELATION ATEMPORELLE] / [...]) (cf. LANGACKER, 1987a,b).

Malgré les différences entre les conceptions de la langue décrites à grands traits ci-dessus et choisies comme les plus représentatives pour les deux approches bien distinctes, mais restant quand même dans l'aire de la linguistique cognitive, on peut observer que dans tous ces cas, l'analyse des phénomènes de langue est étroitement liée aux mécanismes de la connaissance, c'est-à-dire aux opérations cognitives, telles que la conceptualisation, la catégorisation et la contextualisation (cf. FIFE, 1994). Le but est aussi le même, celui d'essayer de reconstruire les structures sémantico-cognitives des catégories linguistiques (lexicales et grammaticales), ce qui permettrait de mieux comprendre la nature et le fonctionnement de la langue, de voir tous les emplois, sens, fonctions et valeurs des catégories mises en examen et de définir leurs particularités à base d'invariants.

*

* *

Plusieurs observations découlent de ce qui a été dit au sujet de la linguistique cognitive. Pour résumer cette partie consacrée aux recherches en linguistique dans le cadre cognitif, nous allons les présenter autant que les notions qui indiquent la direction de nos études.

1. La linguistique n'est plus une discipline autonome. Sa première caractéristique est l'interdisciplinarité, étant donné que l'étude de la langue ne peut s'effectuer que par rapport à l'étude de la cognition, cette dernière déterminée par des facteurs psycho-neurologiques, physiologiques, historiques, sociaux et culturels. «La grammaire révèle l'architecture de la cognition», dit D. SIMEONI (1989: 39). Cela veut dire que la langue n'est plus une faculté autonome (cf. CHOMSKY, 1972, 2002).

2. La linguistique cognitive est fondée sur la doctrine de l'expérientalisme, c'est-à-dire sur l'idée que notre faculté de langage reflète la façon dont nous expérimentons le monde.

3. La linguistique cognitive fait partie de la linguistique fonctionnelle (cf. FRANÇOIS, 1998, 2004; KALISZ, 1994b, 2001; ŁOZOWSKI, 2005), car on essaie d'expliquer les phénomènes de langue à travers l'homme et ses capacités à traiter l'information et à l'exprimer, et car chaque unité linguistique est cognitivement et sémantiquement motivée, lorsqu'elle apparaît dans un énoncé.

4. La linguistique cognitive représente une vision sémantique de la langue «liée à la conceptualisation et à l'imagerie» (LANGACKER, 1987b: 125), ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'unité dépourvue de signification.

5. La langue reflète notre façon de penser. Elle est traitée non seulement comme un instrument de communication, mais aussi comme un moyen de connaître la capacité humaine d'acquérir les connaissances, de raisonner, de formuler des jugements et de prendre des décisions.

6. Les unités linguistiques sont étudiées dans leur intégralité, c'est-à-dire sans opérer de distinction claire entre ce qui représente les phénomènes phonologiques, morphologiques, lexicaux, syntaxiques, pragmatiques ou encore diachroniques. Il en résulte premièrement, que les unités linguistiques sont des constructions (morpho-syntaxiques) oscillant entre deux pôles — phonologique et sémantique, se caractérisant par différents degrés de complexité et conditionnées contextuellement. Deuxièmement, que les dichotomies structuralistes langue / parole, signifiant / signifié (dans le sens de leur lien arbitraire), synchronie / diachronie ne se vérifient plus. Il n'y a pas non plus de séparation entre lexique et grammaire.

7. Puisque chaque unité linguistique est porteuse de sens, on pourrait distinguer: le sens grammatical contenu dans les morphèmes grammaticaux, les catégories grammaticales avec leurs caractéristiques particulières, les fonctions syntaxiques et les constructions syntaxiques, le sens lexical compris par les traits définitoires (prototypiques, typiques, essentiels, centraux etc.) d'un item, et le sens syntaxique qui résulte de la construction d'un énoncé considéré globalement. Pour être plus clair, prenons l'exemple de R. LANGACKER (1987a: 39). Les phrases *He sent a letter to Susan* et *He sent Susan a letter* se différencient par le sens syntaxique.

La première met en profil le mouvement de l'objet *lettre* entre un certain *he* et *Susan*; la deuxième profile le résultat, c'est-à-dire le fait d'avoir la lettre par Susan (cf. VICTORRI, 2004).

8. « Les catégories linguistiques (grammaticales et lexicales) des langues sont ancrées sur les catégorisations opérées d'une part par la perception de l'environnement des énonciateurs, en particulier par la perception visuelle, mais non exclusivement, et d'autre part, par les modalités d'action plus ou moins intentionnelles sur cet environnement » (DESCLÉS, 1999: 227). Dès lors, pour pouvoir analyser les catégories de langue, il faut prendre en considération les facultés naturelles de percevoir le monde et d'y agir, les deux étant à l'origine de schèmes cognitifs.

9. A la base des structures cognitives sont formées les concepts. Les concepts sont les résultats de l'opération de projection qui consiste à projeter ce qui appartient au monde réel dans un monde mental où sont organisées les représentations conceptuelles auxquelles correspondent les fragments de réalité perçus (cf. JACKENDOFF, 1983). C'est ainsi que l'homme conceptualise la réalité.

10. Les structures conceptuelles sont les lieux où se croisent les informations extralinguistiques et les informations linguistiques. C'est pourquoi nous allons parler de schèmes sémantico-cognitifs, notion empruntée à J.-P. DESCLÉS (1990), que nous définissons comme structures cognitives interprétées et encodées dans une langue particulière. Autrement dit, les schèmes sémantico-cognitifs représentent des connaissances catégorisées à partir de données linguistiques. L'ensemble des connaissances mises en catégories linguistiques constituent l'**image linguistique du monde** (cf. BARTMIŃSKI, red., 1999, 2006).

11. Les catégories linguistiques ont donc leurs correspondants conceptuels qui s'activent pendant l'opération de conceptualisation d'un fragment de réalité, laquelle consiste à construire une image plus ou moins schématique de ce qui est perçu. En inversant l'ordre des termes, nous pouvons dire que les catégories linguistiques dont le choix et la disposition dans l'énoncé ne sont pas accidentels, s'appliquent à l'image qui émerge (se construit) du traitement de l'information. L'opération qui consiste à choisir les catégories lexicales et grammaticales pour (re)construire dans une langue l'image mentale de ce qui est perçu et conceptualisé porte le nom de grammaticalisation (nous utilisons le même terme qui apparaît dans les travaux d'A. MEILLET (1921), de J. KURYŁOWICZ (1968) et T. GIVÓN (1979), pourtant pour les chercheurs à peine énumérés, la grammaticalisation consiste en l'évolution des unités de langue jusqu'à devenir les éléments grammaticaux) (cf. MARCHELLO-NIZIA, 2006).

12. Etant étroitement liée à la conceptualisation, la grammaticalisation se fonde sur différentes opérations cognitives, comme par exemple la

mise en profil, car nous profilons d'abord une valeur ou une propriété caractérisant la catégorie mise en question pour pouvoir ensuite, mais pas nécessairement, l'appliquer (projeter) à un autre concept ou catégorie, ce qui correspond au principe de métaphorisation.

13. Les catégories linguistiques peuvent être représentées sous forme de modèles par lesquels se manifesteraient les schèmes sémantico-cognitifs leur correspondant. Le rôle des linguistes serait alors d'essayer de reconstruire ces schèmes. Les modèles rendraient compte des prototypes et des invariants sémantiques des catégories. En tant que « phénomène de surface ou d'usage » (KLEIBER, 1990: 87), le prototype serait une forme ou emploi intuitivement le plus souvent utilisés par les usagers d'une langue. Par contre, l'**invariant sémantique** est une valeur ou une formule qui transcende toutes les formes et tous les emplois constituant une même catégorie. Il permet d'expliquer l'opposition entre les catégories linguistiques et par conséquent de comprendre leur nature et leur fonctionnement (cf. BANYŚ, DESCLÉS, 1997).

14. Les conceptions de l'analyse de la langue se plaçant dans le cadre cognitif ont quatre caractéristiques fondamentales: elles sont schématisantes, elle représentent l'aspect constructif de la langue (cf. la notion de grammaire de construction de C. FILLMORE, 1982, 1988), elles soulignent le caractère dynamique des opérations de construction des sens et elles sont fondées sur l'usage de la langue.

Le chapitre suivant sera consacré à l'étude de la catégorie du **verbe** à partir de laquelle nous mènerons nos investigations sur le verbe français. Nous nous donnons pour objectif d'examiner le fonctionnement du **verbe français** dans sa complexité afin de pouvoir (re)construire son schéma sémantico-cognitif, ou plutôt plusieurs schémas qui rendraient compte de toutes ses valeurs et tous ses emplois liés à l'expression du **temps**, de l'**aspect** et du **mode**. Nous espérons que nos propositions fourniront une nouvelle vision de la catégorie en question permettant de la voir dans sa globalité et d'expliquer comment les unités verbales se construisent dans un énoncé, en schématisant un fragment de réalité perçue et mise ensuite en énoncé.

Chapitre II

Catégorie du verbe: diversité d'idées, d'approches et de méthodes d'analyse

Nous ne pourrions pas reprendre de meilleure citation que celle qui illustre déjà notre avant-propos: «In principio erat *Verbum*». *Verbum* étant la traduction habituelle de *Logos*, qui en grec signifie à la fois parole et son rôle créateur et raisonné. Le *Verbe* serait donc la parole dotée d'une force factitive. Dans la théologie chrétienne, le *Verbe* signifie Parole de Dieu, c'est-à-dire la parole qui est la cause de toute chose. Et justement, le sens grammatical de la catégorie du verbe peut s'expliquer par cette puissance productrice des phrases dont il constitue la partie centrale. Ce fait est pourtant typique pour les langues indo-européennes, dans lesquelles on définit le verbe comme pivot de la phrase, lequel contient les informations non seulement lexicales, mais principalement celles qui concernent le caractère aspectuel, c'est-à-dire la manière dont un fragment de réalité perçue se présente à l'esprit de celui qui parle (ce que nous percevons peut correspondre à un état, à un devenir, à un événement; peut être vu dans sa phase initiale ou finale, ou en train de se dérouler; peut être achevé ou inachevé; peut se répéter plus ou moins régulièrement; peut être momentané ou duratif), les relations entre les êtres et les objets dont il est question (il faut décider qui ou ce qui fait l'action et qui ou ce qui la subit et quelles circonstances sont nécessaires), la localisation temporelle (ce qui constitue le contenu propositionnel doit être situé dans le temps par rapport au moment de l'énonciation: l'action peut être antérieure au moment de l'énonciation (le passé), simultanée (le présent) ou postérieure (le futur)) et l'attitude de celui qui parle envers ce qui est le contenu propositionnel (les choses peuvent être considérées comme vraies, possibles, nécessaires, douteuses, elles peuvent également produire des émotions et des sentiments chez celui qui parle). Il existe des langues où prédominent les phrases nominales dans lesquelles le verbe n'a donc pas pour rôle de

régir les autres éléments la constituant. Il y a en outre des langues privées de certaines catégories morphologiques propres au verbe, tel qu'il est envisagé dans les langues indo-européennes, p.ex. certaines langues caucasiennes, indonésiennes ou africaines ne distinguent pas la personne; d'autres encore: indonésiennes, amérindiennes et paléoasiatiques ne possèdent pas de catégorie de temps; enfin, certaines langues indonésiennes et le soudanais n'opèrent pas de différences modales. Il y a aussi des langues où les catégories morphologiques verbales peuvent s'appliquer aux noms comme certaines langues africaines ou le chinois. Enfin, il y a des langues où s'efface la distinction nette entre les verbes et les autres parties du discours, surtout entre les verbes et les noms, et leur fonctionnement dans la phrase est déterminé contextuellement. C'est le cas de l'anglais, des créoles et des pidgins (cf. TERSIS-SURUGUE, 1984; POLAŃSKI, red., 1995; BRION, CASTAGNE, 2003). Quelques observations s'en dégagent: premièrement que la catégorie grammaticale du verbe ainsi que les catégories de la personne, du mode et du temps ne sont pas universelles, deuxièmement que le verbe n'est pas nécessaire pour construire une phrase, troisièmement que la division en parties du discours manque de précision et d'univocité. Toutefois, il faut ajouter que les langues dépourvues de catégorie nette du verbe, de marques morphologiques de la personne, du temps et du mode sont plutôt rares (cf. CAMPBELL, 1991).

En français, le mot *verbe* apparaît à la fin du XI^{ème} siècle. Il est à l'origine de deux sens suivant les deux significations latines — mot et parole. Le premier groupe concerne les termes grammaticaux, comme *verbe*, *verbal*, *adverbe*, *déverbal*, *préverbe*, l'autre contient les lexèmes suivants: *verve*, *verveux*, *verbal* (oral), *verbaliser*, *verbosité*, *verbeux*, *proverbe*, *proverbial*, *verbigération* (cf. *Le Petit Robert*, 2007). Or, cette notion remonte à l'Antiquité puisque nous la devons à Aristote qui a suscité, par ses réflexions ontologiques, des débats passionnants sur la nature des êtres et leur division dans le champ de la philosophie (cf. *Encyclopédie Philosophique Universelle*, 1990) et plus tard, sur la nature et la division des parties du discours dans le domaine de la linguistique (cf. LEMARÉCHAL, 1989; BASSET, PÉRENNEC, éd., 1994; DUCROT, SCHAEFFER, 1995). Nous allons parcourir brièvement les moments importants de ces discussions pour comprendre la manière dont la notion de verbe a évolué au cours des siècles avant de nous intéresser à l'état actuel des recherches sur la catégorie en question.

1. Grammaires traditionnelles

Si dans le monde on distingue les substances et les propriétés qui les caractérisent, les substances seront dénotées par les substantifs, ou les noms, et les propriétés, qui se divisent en qualités et actions, seront dénotées successivement par les adjectifs et par les verbes. On admet que les fondements théoriques de la grammaire ont été formulés par Aristote, qui s'est inspiré de l'idée de Platon selon laquelle il y a deux parties dans l'énoncé : le nom — ce dont on parle, et le verbe — ce qu'on en dit (cf. *Cratyle*, 1999). Dans ses oeuvres (cf. *Organon I*, 1984 ; *Métaphysique*, 1992), Aristote définit le verbe comme étant « ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque chose d'autre » (*De l'Interprétation*, *Organon II* : 3, 16b). Plus tard, à côté du nom (« le nom est un son vocal, possédant une signification conventionnelle, sans référence au temps et dont aucune partie ne présente de signification quand elle est prise séparément » ; *ibid.* 2, 16a) et du verbe, dont l'ensemble forme une proposition, Aristote distingue un troisième terme correspondant au groupe *verbe copule et attribut* et qui, pour le philosophe, n'est qu'un cas particulier du verbe : « Il n'y a, en effet, aucune différence entre “l'homme est bien portant” et “l'homme se porte bien”, ni entre “l'homme est se promenant” ou “coupant” et “l'homme se promène” ou “coupe” » (*Métaphysique* : D, 1017a). Mais selon plusieurs sources (cf. LYONS, 1970 ; LALLOT, 1989), ce sont Denys de Trace et Priscien qui ont fourni le plus d'informations sur la catégorie du verbe. Denys de Trace donne au verbe la définition suivante : « Partie du discours sans flexion casuelle, mais fléchie pour le temps, la personne et le nombre, signifiant une activité ou un procès, accompli ou subi » (*Téchnē*, 1998). Priscien, pour sa part, complète la définition précédente en ajoutant deux caractéristiques liées l'une à l'autre, à savoir la transitivité et la voix : « Le propre d'un verbe est de signifier une action, sous l'aspect actif ou passif, il a des formes de temps et de mode, mais n'est pas fléchi pour le cas » (Priscien in : KEIL, éd., 1961). C'est de cette manière que le profil grammatical du verbe s'est élaboré jusqu'à nos jours et qu'il a été adapté avec plus ou moins de modifications à toutes les langues naturelles.

En grammaire traditionnelle, le verbe est un mot qui exprime l'action que le sujet fait ou subit ou l'existence du sujet, ou son état, ou la relation entre le sujet et l'attribut (cf. DUBOIS et all., 1973). Lorsque l'action s'exerce sur le sujet, le verbe est dit **transitif** (direct, indirect, à deux compléments). Les verbes qui n'ont pas d'objet s'appellent **intransitifs**. Les verbes dont l'objet est exprimé par un pronom et selon le rapport entre le

sujet et l'objet, sont **pronominaux** et peuvent être réfléchis, réciproques ou passifs. Dans les langues flexionnelles, le verbe se conjugue de façon plus ou moins complète — sa forme varie en personne, en nombre, en temps, en mode et parfois en genre. Le critère du contenu mène à opposer les verbes **prédicatifs**, c'est-à-dire qui portent une information notionnelle (lexicale), aux verbes **copules**, ou **attributifs**, dont la fonction est de marquer une liaison entre le sujet et l'attribut ou entre le complément et l'attribut. Il y a aussi un groupe de verbes dits **auxiliaires** qui servent à créer les formes composées (les temps, la voix passive). On appelle auxiliaires ou **semi-auxiliaires**, les verbes (et les locutions verbales) qui expriment des particularités temporelles, aspectuelles, modales, causales ou passives. Les modalités logiques sont exprimées par les verbes **modaux**. En général, ils sont suivis d'un infinitif. On distingue encore les verbes **supports** sur lesquels repose un véritable contenu sémantique équivalent à un verbe simple (cf. GREVISSE, 1980; DUBOIS, éd., 1991; *Trésor de la langue française*, en ligne; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; GRZEGORCZYKOWA, LASKOWSKI, WRÓBEL, red., 1999; LEEMAN-BOUIX, 2002).

En 1660, avec la parution de la *Grammaire générale et raisonnée* (1975) de Port-Royal, le verbe devient non seulement élément organisateur de la phrase, lequel marque la personne, le nombre, le temps, mais il est surtout porteur d'un jugement. En d'autres termes, le verbe s'actualise dans une proposition portant une affirmation sur les choses. Cette façon de concevoir le verbe met en relief le rôle des modes et contribue à des spéculations sur la référence, sur les conditions de vérité et sur la responsabilité du locuteur d'assumer la valeur de vérité ou de la suspendre (cf. FREGE, 1971; CARNAP, 1956; QUINE, 1969; TARSKY, 1974; RUSSEL, 1991; KLEIBER, 1981; MONTAGUE, THOMSON, eds., 1974; MARTIN, 1983; voir aussi LYONS, 1984; GALMICHE, 1991).

2. Linguistique structurale

Au fil du temps les débats se sont multipliés, surtout dans les cercles de philosophes et de mathématiciens. Une fois la linguistique devenue une discipline autonome, les linguistes ont formé un courant, le structuralisme, initié par le père fondateur de la linguistique moderne, F. de SAUSSURE (1916 (1990)). En linguistique structurale, dont le but général est d'étudier et de décrire la langue comme un système doté d'une structure décomposable et fonctionnelle, le verbe est l'élément central du groupe verbal et de la proposition. C'est un signe linguistique qui se compose

d'un radical (correspondant au signifié) et de désinences marquant la personne, le nombre, le temps, le mode et l'aspect. Tous ces morphèmes, ou monèmes, prennent une forme acoustique ou graphique (correspondant au signifiant). Il n'y a aucune analogie entre les significations lexicales, grammaticales et les formes, ce qui révèle le caractère arbitraire et conventionnel des signes linguistiques. Le verbe se définit également par sa distribution, c'est-à-dire par sa position par rapport aux syntagmes nominaux le précédant et le suivant, qui remplissent la fonction de sujet et de compléments.

En parlant du courant structuraliste, il serait intéressant de mentionner la théorie de la valence de L. TESNIÈRE (1959 (1988)) qui annonce des idées nouvelles en linguistique, premièrement parce que même si elle se reconnaît structuraliste, son créateur met l'accent sur le rôle de la syntaxe qui est à l'origine du classement des catégories de langue (chez L. Tesnière, c'est la syntaxe statique) et sur les rapports entre les éléments de la phrase simple (L. Tesnière appelle ce type de rapport connexion) ou à l'intérieur de la phrase complexe (il y a deux types de rapports: jonction et translation); deuxièmement, parce que le chercheur propose de représenter la structure de la phrase à l'aide d'un arbre, appelé stemma, comme le fait presque en même temps N. Chomsky; et troisièmement, parce que L. Tesnière considère la sémantique inséparable de la syntaxe.

La valence est le nombre d'actants. Les actants sont les constituants syntaxiques de la classe des verbes. Ils ont une fonction grammaticale, celle d'être le premier, le second ou le tiers participants, et sémantique, p.ex. celle d'acteur, d'agent, de patient, d'objet, de bénéficiaire, d'instrument. La valence permet de diviser les verbes en monovalents, bivalents, trivalents, polyvalents ou à valence zéro. L. Tesnière admet l'existence de langues où le verbe n'est pas nécessairement le centre organisateur de la phrase et à la base de cette thèse, il distingue les phrases verbales, adjectivales, substantivales et adverbiales (cf. FUCHS, LE GOFFIC, 1992).

Avant de parler de la tendance suivante, la grammaire générative et transformationnelle de N. Chomsky qui a énormément marqué la pensée linguistique, il serait judicieux de nous arrêter sur la théorie de G. GUILLAUME (1970), qui s'inscrit chronologiquement et notionnellement dans la linguistique structurale, même si la vision de la langue et la méthode d'analyse proposées présentent une certaine originalité par rapport aux idées qui leur sont contemporaines. Pour G. Guillaume, le verbe exprime une notion étendue dans le temps, contrairement au nom qui exprime une notion étendue dans l'espace. Une forme verbale telle qu'elle apparaît dans l'énoncé est le résultat de l'évolution de la pensée correspondant à une situation. Le verbe est donc une partie de la langue traduisant la genèse de l'image mentale du temps que G. Guillaume appelle chrono-

genèse. Le mouvement de la pensée, ou plutôt sa saisie à trois points selon le déploiement dans la chronogenèse, permet de réaliser le verbe dans le temps *in posse*, qui donne lieu aux infinitifs et aux participes, dans le temps *in fieri*, où se réalisent toutes les formes du subjonctif, et dans le temps *in esse*, qui génère toutes les formes de l'indicatif. Nous en reparlerons lors des réflexions sur le temps, l'aspect et le mode.

3. Grammaire générative et transformationnelle et linguistiques formelles

En ce qui concerne la grammaire générative et transformationnelle, que nous devons à N. CHOMSKY (1959, 1971), il faudrait signaler trois de ses aspects: premièrement, cette grammaire est qualifiée universelle par le fait d'être innée, deuxièmement, elle est une sorte de mécanisme grâce auquel l'homme est capable d'engendrer des phrases grammaticalement correctes, et troisièmement, elle «se mathématise». En grammaire générative et transformationnelle, le verbe est une catégorie à laquelle correspond le symbole non terminal V, soumis à la règle de réécriture du syntagme verbal SV: $SV \rightarrow \text{Aux} + \{V\}$ ou $SV \rightarrow \text{Aux} + \{V + \text{SN}\}$ et aux règles de transformation qui permettent le passage du symbole non terminal au symbole terminal contenant toutes les informations lexicales et morphosyntaxiques (cf. DUBOIS et all., 1973).

La vision de la langue en tant qu'ensemble de phrases produites par l'application de règles de construction ayant à leur tour un caractère universel ainsi que les critiques qui ont principalement blâmé l'ignorance de la sémantique dans ce genre d'analyse (cf. KATZ, FODOR, 1963; KATZ, POSTAL, 1964) étaient à l'origine de nouvelles perspectives en linguistique: le but de la première perspective (même si non formulé explicitement) était d'élaborer un modèle formel (syntaxique) de la langue, la deuxième se penchait plutôt sur l'analyse sémantico-logique. Toutefois, ces deux orientations ne s'opposaient pas (et ne s'opposent toujours pas) l'une à l'autre, bien au contraire: toutes les deux visaient à décrire la grammaire de façon formelle, mais les conceptions s'inscrivant dans la première direction traitaient la sémantique comme une composante ayant un caractère interprétatif fondé sur le sentiment linguistique de l'homme — usager du langage, et les recherches faites dans la deuxième direction se concentraient sur la structure sémantique à partir de laquelle et à l'aide de règles (de transformation), on dériverait les structures de surface, c'est-à-dire des phrases prêtes à être énoncées. Tout compte fait, le problème

tournait autour de la prédominance de la syntaxe ou de la sémantique dans la théorie linguistique (cf. FISIĄK, 1985).

Dans le cadre de la première tendance, on peut regrouper à titre d'exemple, toutes proportions gardées, la conception de la grammaire catégorielle de K. AJDUKIEWICZ (1960), la proposition de la grammaire de R. MONTAGUE (1974), la grammaire transformationnelle du verbe de M. GROSS (1968, 1975, 1994), la grammaire des cas de Ch. FILLMORE (1968, 1971), le modèle applicatif de S.K. SHAUMJAN (1977, 1982) ou enfin la grammaire applicative et cognitive de J.-P. DESCLÉS (1990), qui représente déjà l'approche computationnelle dans le domaine de la linguistique cognitive, pour aller jusqu'aux logiciels en linguistique informatique dont le but est un traitement automatique des langues naturelles. Il faut noter que parmi les savants mentionnés ci-dessus il y a des philosophes, des mathématiciens et des linguistes, ce qui signifie que les problèmes du langage dépassent la sphère de la linguistique.

Quant au verbe, il est généralement traité comme une catégorie ou un type syntaxique, qui entre en plusieurs constructions (avec ou sans opérateurs) et qui peut réaliser différentes valeurs sémantiques. Ainsi par exemple, chez K. Ajdukiewicz, à la catégorie du verbe intransitif (monovalent) correspondrait la formule S / N , où S est une phrase (ou sentence) et N est un nom, les deux sont les termes de base à partir desquels on en dérive d'autres que K. Ajdukiewicz appelle foncteurs. Pour vérifier si une proposition est syntaxiquement correcte, on dirait que dans *l'enfant dort*, le verbe *dort* est une fonction qui agit sur le syntagme nominal *l'enfant*. R. Montague pour le verbe intransitif propose la formule suivante: t / e , où t est une phrase considérée comme vraie (dans un monde possible), et e est une entité. Dans la théorie de S.K. Shaumjan, adoptée ensuite par J.-P. Desclés, il y a le langage génotypique universel avec les objets sémiotiques élémentaires (sémions) ou termes primitifs, qui sont: le substantif, réalisé souvent par le syntagme nominal, et la proposition. Pour pouvoir définir la fonction syntaxique d'un mot, il faut opérer un calcul de ces termes, qui consiste en la conversion (grâce aux convertisseurs) ou en la combinaison (grâce aux combinateurs). Le verbe intransitif serait un type dérivé, c'est-à-dire un opérateur ayant la formule Ots , où O indique une opération, t un terme et s une proposition. Le contenu sémantique, quant à lui, qui peut revêtir différentes formes lexicales et grammaticales, est déterminé par l'intension des expressions de langue, des étalons de sens, ou invariants, ou primitifs, ou cas profonds, ou encore prédicats lexicaux et grammaticaux, correspondant à des situations sémantiques abstraites où se réalisent divers rôles sémantiques des actants (nous allons en parler plus loin). Prenons deux exemples: le verbe *lit* dans *l'enfant lit un livre* est un prédicat simple qui correspond à une situation sémantique concrète,

pourtant réalisant la situation sémantique abstraite, telle que *un actant exerce une action sur un objet* inanimé; et le verbe *endort* est dérivé du verbe *dort* au moyen du prédicat grammatical *cause* et du combinateur de composition *B*, ce qui a la formule suivante: $endort = B \text{ cause dort} \rightarrow \text{cause} (\text{dort } y) x$ (cf. WŁODARCZYK, 1974; SEGOND, CHANOD, 1988). A la catégorie du verbe, et plus particulièrement du verbe français, sont consacrés plusieurs travaux de M. GROSS (1975, 1998, 2000). Tout d'abord, l'analyse des propriétés syntaxiques des verbes a permis au chercheur de les diviser en verbes auxiliaires (modaux), verbes de mouvement, verbes causatifs de mouvement, verbes psychologiques à complétive sujet, verbes admettant un ou deux compléments (directs, indirects, de type complétive ou infinitive), verbes impersonnels et constructions résiduelles (cf. FUCHS, LE GOFFIC, 1992). Il parle aussi de verbes prédicatifs, de verbes auxiliaires temporels, aspectuels, de verbes supports et de verbes opérateurs (cf. JĘDRZEJKO, ŻYDEK-BEDNARCZUK, 1997). Toutes ces classes de verbes ont, selon M. Gross, une seule caractéristique en commun, à savoir la flexion. Les recherches de M. Gross inspirent profondément une analyse dite matricielle d'A. IBRAHIM (2001), qui propose les définitions des verbes selon le type matriciel qu'ils représentent. Cela lui a permis de diviser les verbes en : verbes supports (p.ex. *j'ai beaucoup à faire*), verbes opérateurs (p.ex. *pouvoir*), verbes distributionnels élémentaires indécomposables (p.ex. *jouer aux cartes, jouer du piano, jouer en sa faveur*), substituts génériques indéfinis (p.ex. *faire un poème et écrire un poème*), verbes auxiliaires (p.ex. *être* et *avoir*) et opérateurs phrastiques (p.ex. *donner un coup de balai*). La proposition de Ch. Fillmore se place entre ces deux directions, vu le rôle des fonctions sémantiques (des cas profonds) attribuées aux noms impliqués par le verbe (ceci évoque la notion de valence) et exprimées à l'aide de désinences, d'affixes, de prépositions ou encore d'un ordre des constituants de la phrase, selon la langue prise en considération. Les neuf rôles de C. FILLMORE (1971, éd. fr. 1975) sont: *agent, expérienceur, instrument, objet, source, but, location, temps* et *piste*. Dans la structure profonde il y a une proposition et une modalité. La proposition se compose d'un verbe et de cas profonds. À l'aide de règles de transformation elle devient phrase (cf. FISIĄK, 1985; POLAŃSKI, red., 1995; Wikipédia).

Notons encore que la théorie de R. Montague est appelée sémantique, étant donné l'importance du calcul intensionnel qui sert à évaluer la valeur de vérité des expressions mises en examen par le fait de construire un monde possible où cette valeur serait vérifiée.

La deuxième tendance oriente les recherches vers l'étude et la description de la structure sémantique ayant la forme de formules logiques, autrement dit se traduisant en termes de prédicat et d'argument. Parmi les travaux traçant ses lignes directrices et connues sous le nom de **sémanti-**

que générative, on classe entre autres ceux de J.R. ROSS et de G. LAKOFF (1968), de G. LAKOFF (1970), de J.D. MC CAWLEY (1969). Aussi la **grammaire à base sémantique** de S. KAROLAK (1984) en dérive-t-elle partiellement. La thèse générale était la suivante: à la structure syntaxique profonde, ou au niveau d'expression linguistique, correspond une structure sémantique sous forme d'une formule représentant des rapports prédicat-argument(s). L'analyse de la structure sémantique consistait à décomposer le verbe, ou prédicat, en éléments sémantiques plus simples ayant, eux aussi, une structure syntaxique. Ainsi, dans la phrase *Jean a tué Paul*, il y aurait des prédicats élémentaires, tels que *affirmer* (x, p); p (*causer* {*non, vivant* (y)}, (x)) (cf. RONAT, 1971). Selon S. Karolak, les structures prédicat-argument, dans leurs formules symboliques, se révèlent au niveau conceptuel virtuel, soit un niveau de possibilités combinatoires des concepts. Au niveau conceptuel d'actualisation, les structures prédicat-argument reçoivent une notation lexicale qui dépend d'une langue naturelle particulière, ce qui permet de voir les positions d'argument qui sont saturées et celles qui ne le sont pas. S. Karolak propose également une étude approfondie des notions de prédicat et d'argument. Les prédicats se divisent à partir de traits sélectifs, qui sont: le nombre de positions d'arguments (prédicats monadiques, dyadiques, triadiques etc.) et le type d'arguments (prédicats de premier ordre et prédicats d'ordre supérieur). Dans la mesure où les arguments indiquent les objets (arguments objets ou individuels) et les événements, les états ou les procès (arguments propositionnels), il faut prendre en considération les traits sémantiques que les prédicats exigent en positions d'argument, à savoir: animé (humain, non humain), inanimé (objet, matériel), singulier, pluriel. L'examen des prédicats contient encore une liste de 14 prédicats simples, indécomposables, à partir desquels sont construits les prédicats complexes (cf. BOGACKI, KAROLAK, 1991; BOGACKI, LEWICKA, red., 1983). Pour ce qui est de la catégorie du verbe, il est traité soit comme porteur de sens, alors il est placé à côté des autres unités lexicales, comme le nom, l'adjectif et l'adverbe, soit comme élément constitutif d'un prédateur, c'est-à-dire comme opérateur syntaxique dont la fonction est d'accommoder les unités de sens de manière à obtenir des phrases grammaticalement correctes.

La question évoquée plus haut à plusieurs reprises qui porte sur la notion de trait (sémantique et grammatical), grâce auquel il est possible d'identifier les unités linguistiques et de décrire leur nature et leur fonctionnement, sera traitée dans la partie suivante, consacrée à l'étude sémantique dans le domaine de la linguistique et son apport en matière de la catégorie du verbe.

4. Linguistique sémantique

On peut formuler les principaux problèmes liés à l'étude du sens de la façon suivante: 1) *pour expliquer le sens des mots, quelles définitions et quels exemples sont les plus fiables?*; 2) *le sens des mots se vérifie-t-il en fonction de la référence ou en fonction des rapports avec d'autres mots?*; 3) *le sens des mots contient-il aussi des informations morphologiques et syntaxiques?*; 4) *y a-t-il des sens primitifs à base desquels on construit des sens complexes des mots?*; 5) *si oui, sont-ils universels?*; 6) *que veut dire le sens premier (de base) du mot par rapport aux sens qui en dérivent et par rapport aux sens en emploi?*

En matière des définitions (cf. BAYLON, MIGNOT, 1995; BARTMIŃSKI, TOKARSKI, red., 1993), on distingue les définitions référentielles en extension et en intension, et les définitions logiques. Les premières sont fondées sur la référence aux objets, aux actions et aux phénomènes appartenant aux mondes non linguistiques (réels et possibles), les deuxièmes sont formulées à l'aide de symboles appartenant à un système construit spécialement dans ce but. Si on proposait une définition du verbe par extension, elle contiendrait l'ensemble des formes présentant les caractéristiques morphologiques de la personne, du nombre, du genre, du temps, de l'aspect et du mode. Par contre, la définition par intension serait celle proposée dans *Le Petit Robert* (2007), selon laquelle le verbe est «un mot qui exprime une action, un état, un devenir, et qui présente un système complexe de formes (→ conjugaison), notamment dans les langues indo-européennes». Les définitions logiques, quant à elles, ont été abordées plus haut dans la partie consacrée à la linguistique formelle. Celles qui portent sur les propriétés syntaxiques des verbes peuvent se présenter sous des formules telles que $SV \rightarrow Aux - V - SN; S/N; t/e; Ots$ (pour le verbe intransitif). Celles qui décrivent les rapports sémantico-syntaxiques auraient la notation suivante: $P \rightarrow V + C$ (où C signifie le cas profond); $g(x,y) \rightarrow cause \{f(y)\} x$, où x,y sont animés.

Le plus souvent les gens utilisent les définitions référentielles en intension, et notamment ils se servent en l'occurrence de synonymes pour définir le sens d'un mot. Mais la définition par synonymie n'est pas adéquate, car les cas de la synonymie absolue sont rarissimes. La définition en intension a sa variante périphrastique qui consiste à décrire de façon plus ou moins développée les sens des mots. Les définitions périphrastiques se fondent entre autres sur les rapports d'antonymie (le verbe n'est pas le nom), d'hyponymie ou d'hyperonymie (*courir* est un verbe), de métaphore (le verbe est une action) ou de métonymie (le verbe est une partie du discours).

Toutefois, la question du sens en linguistique moderne tourne autour de la notion de trait sémantique qui correspond à une propriété caractérisant une classe d'objets, de phénomènes ou d'actions dont on parle. L'ensemble des traits constitue le sens d'un mot, auquel nous arrivons en procédant à une **analyse componentielle** ou **sémique**, vu que les **traits de sens** s'appellent **sèmes** (cf. GREIMAS, 1966; POTTIER, 1964; FODOR, 1977). Mais de quels traits s'agit-il? Parmi les chercheurs qui se sont intéressés à l'étude des traits sémantiques (lexicaux et grammaticaux), on peut énumérer p.ex. A. WIERZBICKA (1969, 1972, 1999), Ch. FILLMORE (1968, 1971), I.A. MEL'ČUK (1974, éd., 1984), J.D. APRESJAN (1972, 1980), A. CULIOLI (1973, 1976, 1990), R. JACKENDOFF (1983, 1990), F. RASTIER (1987), F. RASTIER, M. Cavazzo, A. ABEILLÉ (éds., 1994), S. KAROLAK (1984), K. BOGACKI, S. KAROLAK (1991), J. FRANÇOIS (1990, 2003a,b), J.-P. DESCLÉS (1990, 1999), G. LAZARD (1992), R.J. LA POLLA et R.D. VAN VALIN (1997). Les notions proches à celle de trait sémantique seraient les suivantes (tout en tenant compte des fondamentales différences d'approches): *primitive sémantique*, *rôle sémantique*, *prédicat simple*, *prédicat primitif*, *propriété primitive*, *notion invariante*, *notion primitive* ou encore *qualité sémantique invariante*. Selon G. KLEIBER (1990), la notion de trait sémantique remonte à l'Antiquité, où les conditions nécessaires et suffisantes d'Aristote décidaient de l'appartenance des objets, des phénomènes et des actions à telle ou telle catégorie dénommée en une langue particulière.

En ce qui concerne les traits sémantiques dans le domaine de l'étude lexicale, il nous semble que la proposition de F. Rastier soit la plus complète. Le chercheur divise les traits en: **traits inhérents**, qui sont indispensables à l'identification d'un objet et à l'interprétation du mot correspondant (par exemple, chez R. Jackendoff, ce sont les traits nécessaires, par contre A. Wierzbicka parle de traits essentiels (mais non nécessaires)); **traits afférents**, qui peuvent être sociaux, c'est-à-dire «socialement normés», et **contextuels**, à savoir ceux qui s'activent dans un contexte sans lequel l'interprétation du mot ne serait pas possible (pour comparer, R. Jackendoff distingue les traits centraux et A. Wierzbicka — les traits typiques, les deux dénominations sont fondées sur la notion de prototype).

Deux problèmes apparaissent à la lumière de ce qui vient d'être dit. Le premier concerne l'ordre des traits et son rôle dans le sens des mots, le deuxième se rapporte au statut sémantique des traits grammaticaux. En ce qui concerne l'ordre des traits, d'innombrables recherches ont démontré que le sens des mots dépend de la hiérarchisation des traits en une structure sémantique (cf. MEL'ČUK, 1974, éd., 1984; WEINREICH, 1966; WIERZBICKA, 1969, 1972, 1991, 1999; KAROLAK, 1984, 1996). Voyons quelques exemples: les prédicats *perdre* et *trouver* se composent des mêmes traits, celui

de possession et celui de négation, mais dans le cas de *perdre*, on aurait (*posséder* → *non posséder*) x,y et dans le cas de *trouver* — (*non posséder* → *posséder*) x,y ; les prédicats *tuer* et *mourir* ont eux aussi les mêmes constituants sémantiques, à savoir *non* et *vivre*, pourtant *tuer* contient encore le trait *cause*, ce qui donne la structure suivante: (*cause* {*non vivant*} x,y). Il faut aussi remarquer que le prédicat *tuer* ouvre deux positions d'argument et le prédicat *mourir*, une seule position d'argument (cf. GRZEGORCZYKOWA, 2001); les expressions prédicatives *aimer* et *tomber amoureux* correspondent au prédicat *aimer*, cependant *tomber amoureux* implique un changement d'état. U. Weinreich a souligné le caractère relationnel de l'organisation des traits qui expliquerait les différences entre les sens des mots ayant les mêmes traits ainsi que la manière dont les sens des expressions complexes dérivent des sens des unités les composant. Par exemple si on analyse *garçon* et *nain*, on considère *garçon* comme un agglomérat (cluster) à l'intérieur duquel les traits sont indépendants, et *nain* comme une configuration des traits de laquelle résulte le sens du mot. La théorie d'U. Weinreich a ouvert le débat sur le statut des sens des expressions composées, telles que les syntagmes et les phrases et sur le rôle des verbes dans ce type de constructions (verbes supports, verbes opérateurs etc.). Prenons l'exemple de *tomber amoureux* dont le sens serait une configuration «dépendante» de traits et le verbe *tomber* aurait une fonction grammaticale et non lexicale.

La deuxième question s'est révélée importante dans les études en linguistique formelle. De nombreuses tentatives de décrire la structure sémantico-syntaxique de la langue ont entamé un débat sur l'aspect sémantique des unités morphologiques et sur le rôle de la syntaxe dans l'analyse sémantique. La théorie de J.J. KATZ et J.A. FODOR (1963) et l'introduction de la composante sémantique dans le modèle standard de N. Chomsky ont contribué à l'évolution des idées dans ce champ de recherches. La composante sémantique se compose d'un dictionnaire et des règles de projection. Le dictionnaire contient des unités lexicales définies à l'aide d'une catégorie grammaticale, de marqueurs sémantiques et de différenciateurs sémantiques qui grâce à des restrictions de sélection, fournissent les sens possibles dérivés à partir d'un même lexème. Les notions de marqueur sémantique et de restriction sélective apparaissent sous différentes dénominations dans toutes les théories et conceptions issues de la grammaire générative et transformationnelle. A partir de ce moment, le verbe n'est plus seulement analysable en marqueurs sémantiques (traits, prédicats simples, primitives, qualités sémantiques liées à l'*Aktionsart*, c'est-à-dire à l'aspect «impliqué par le lexème et indépendant de ses réalisations grammaticales» (CONFAIS, 1990: 148) etc.) qui forment son contenu lexical, mais également en traits syntaxiques (traits sélectifs, traits de transfert, rôles

sémantiques etc.) qui indiquent sa valence et caractérisent les propriétés des arguments. L'idée de règles sémantiques s'accroît et trouve une position favorable surtout en linguistique formelle, computationnelle et en traitement automatique des langues (TAL). Les règles sémantiques permettent de calculer la valeur de l'information sémantique attachée aux différentes catégories grammaticales et par conséquent, de comparer les sens (lexicaux et grammaticaux) des unités de langue, ce qui touche aux problèmes de la synonymie, de la polysémie ou de la paraphrase (cf. MONTAGUE, 1974; FILLMORE, 1977; DESCLÉS, 1990; SOWA, 1992; PUSTEJOWSKI, 1993, 1995; (G.) GROSS, 1992, 1994; BANYŚ 2000b,c).

Et nous sommes face à deux problèmes suivants: le premier concerne la façon de décrire le sens, le deuxième est lié à l'existence des universaux. En ce qui concerne la question de représenter les sens, les chercheurs optent soit pour la notation symbolique, puisqu'elle dépasse les différences entre les langues naturelles (cf. MONTAGUE, 1974; KAROLAK, 1984; BOGACKI, KAROLAK, 1991), soit pour l'emploi des éléments linguistiques considérés primitifs (cf. WIERZBICKA, 1969, 1972, 1999; APRESJAN, 1980). Les exemples de notation symbolique sont déjà apparus en raison de la présentation des théories formelles en linguistique. La deuxième proposition de la notation, dite naturelle, se base sur l'idée qu'il y a un nombre minimal, mais suffisant de mots intuitivement considérés comme compréhensibles et indéfinissables, à l'aide desquels on peut analyser les sens des mots et des phrases. Afin de bien saisir la différence, rappelons quelques formules symboliques: $SV \rightarrow Aux - V - SN; S / N; t / e; Ots; g(x,y) \rightarrow cause \{f(y)\} x$, où x,y animés et opposons-les à l'autre conception: *gens = êtres comme nous; x hait y = x veut faire quelque chose de mauvais à y; x souffre = x éprouve ce que nous éprouvons lorsque nous ne pouvons pas cesser de vouloir que cela ne se produise* (cf. WIERZBICKA, 1969, 1972).

Le deuxième point problématique est une conséquence inévitable de la vision du langage mental (le mentalais) propre à l'espèce humaine et indépendant des langues naturelles dans lesquelles il se manifeste. L'idée d'une *lingua mentalis* remonte au Moyen-Âge, mais elle revient puissamment avec les travaux en psychologie de J. FODOR et Z. PYLYSHYN (1988). Le mentalais serait une langue de la pensée. Cela veut dire que la pensée posséderait une structure linguistique composée de représentations lexicales (sorte de dictionnaire mental) et de règles ou opérations grammaticales. Tous les deux composants auraient un caractère invariant par rapport aux langues naturelles particulières. Sur la genèse de ce langage mental, il y a au moins quatre opinions: celle de N. CHOMSKY (1959, 1971, 2002), qui souligne le caractère inné du langage, celle de J. PIAGET (1950, 1967, 1992), qui soutient la conception constructiviste, celle de S. PINKER (1999), fondée sur la notion d'instinct et celle de R. LANGACKER (1987a,b),

qui intègre le langage dans la cognition humaine. Selon N. Chomsky, dans le cerveau humain il existerait une compétence mentale, innée et universelle, responsable des capacités linguistiques de l'homme. Pour J. Piaget, la faculté du langage se développe progressivement chez l'homme avec la maturation et l'expérience. S. Pinker postule que le langage est déterminé par « l'instinct humain, biologiquement programmé, au même titre que la marche sur deux jambes » (1999: 56). R. Langacker écrit que « pour rendre compte de la structure linguistique, il faut se rattacher à ce que l'on connaît des processus cognitifs en général [...] » (1987a: 12, cité et trad. par VICTORRI, 2004).

La question des invariants sémantiques, de leur statut et de leur organisation à l'intérieur d'une langue donnée et leur relation avec les invariants cognitifs dans le cas des recherches en linguistique cognitive reste ouverte et trouve toujours des enthousiastes représentant différentes approches (cf. FODOR, 1992; BANYŚ, DESCLÉS, 1997).

Cependant, l'étude du sens a pris une autre direction encore, inspirée du débat sur le sens primaire, le(s) sens secondaire(s), occasionnel(s), en emploi et le(s) sens implicite(s). Les recherches en cause se déroulent toujours dans le champ de la sémantique (les sens polysémiques, les sens occasionnels), mais elles peuvent aussi appartenir à l'analyse pragmatique (les sens en emploi, les sens implicites), dont nous allons parler dans la partie suivante.

5. Linguistique pragmatique

L'aspect pragmatique de la langue se traduit avant tout par le fait qu'elle est utilisée par un locuteur individuel, dans une situation particulière et dans un but bien déterminé. Déjà L. WITTGENSTEIN (1958) a observé que le sens d'un mot se résume à l'ensemble des conditions dans lesquelles il peut être employé. J. STRAWSON (1967), pour sa part, a séparé le sens d'un mot de ses occurrences qu'il a appelées significations.

Les recherches en pragmatique vont en trois directions: le premier courant est d'inspiration philosophique anglo-saxonne, le deuxième — énonciatif — est marqué par la pensée linguistique européenne en général, française en particulier, et le troisième englobe l'étude du texte et du discours (cf. FUCHS, LE GOFFIC, 1992).

Pour ce qui représente la **pragmatique philosophique**, il faut mentionner les théories des actes de langage de J. AUSTIN (1970) et de J. SEARLE (1972, 1982), les maximes conversationnelles de P. GRICE (1979) et sa con-

ception des implicatures (cf. LYONS, 1989). La théorie des actes de langage repose sur l'idée qu'on accomplit un acte en disant quelque chose. Pour J. Austin, la force illocutoire, c'est-à-dire le type d'acte réalisé, s'exprime à l'aide des verbes qu'il divise tout d'abord en **performatifs** et **constatifs**. Les performatifs sont à la fois une manifestation linguistique et un acte d'accomplissement de ce qui est énoncé; p.ex. : *promettre, ordonner, conseiller, saluer, signer*. Les constatifs servent à décrire la réalité; p.ex. : *pleuvoir, être content, avoir un problème*. Selon le type de force illocutoire, les verbes appartiennent à cinq classes : les **verdictifs** (*caractériser, décrire, analyser, estimer* etc.), les **exercitifs** (*ordonner, condamner, décréter, demander, choisir, prévenir, pardonner* etc.), les **commissifs** (*projeter, promettre, entreprendre, parier, avoir l'intention, décider* etc.), les **comportatifs** (*remercier, se plaindre, féliciter, saluer* etc.) et les **expositifs** (*définir, accepter, nier, ignorer, comprendre, affirmer* etc.). Cette première typologie de J. Austin était à l'origine de plusieurs tentatives classificatoires comme la plus connue de J. Searle et celles de J.J. KATZ (1971), de B. FRASER (1975), de D. WUNDERLICH (1976), de J. HABERMAS (1987) et a lancé plusieurs recherches et observations dans le domaine des actes de langage (cf. RÉCANATI, 1981; DUCROT, 1984; KALISZ, 1993; BRONCKART, 1996; BARTMIŃSKI, NIEBRZEGOWSKA-BARTMIŃSKA, SZADURA, 2004; BERTUCELLI PAPI, 1993). Par contre, les observations de P. Grice sur la notion d'**implicature**, c'est-à-dire sur le sens qui n'est pas dit littéralement, ont déclenché des recherches autour des sens implicites qui se réalisent à l'aide de la présupposition, du sous-entendu, de l'inférence ou encore de l'expression toute faite (cf. DUCROT, 1972, 1984; MOESCHLER, 1985; KERBRAT-ORECCHIONI, 1986; SPERBER, WILSON, 1989; BAYON, MIGNOT, 1995). Les notions de force illocutoire et d'implicite se révèlent bien utiles dans l'étude des modes grammaticaux des verbes en ce sens qu'il y aurait un rapport entre une forme verbale et l'intention du locuteur. Puisque la force illocutoire peut être exprimée de façon explicite ou implicite (on parle d'acte de langage direct et d'acte de langage indirect), pour exprimer telle ou telle intention, le locuteur peut utiliser un mode qui n'y est pas destiné; p.ex. on choisit un verbe à l'indicatif et par conséquent, on construit l'énoncé déclaratif au lieu de la forme impérative du même verbe : *Tu te tais* au lieu de *Tais-toi!* (cf. DUCROT, 1972; CONFAIS, 1990).

Le **courant énonciatif** met l'accent sur la constitution grammaticale des énoncés, autrement dit sur la manière dont un énoncé est construit pour marquer la présence de l'émetteur et du receveur, pour pouvoir repérer l'endroit et le temps de ce qui est dit par rapport au moment de l'énonciation (question de déixis et d'anaphore), pour voir la position du locuteur à l'égard du contenu de son énoncé (question de modalité) et enfin pour spécifier les registres énonciatifs qui sont à l'origine de typolo-

gies des textes. E. BENVENISTE (1974) a souligné le rôle de la notion d'énoncé dans les études linguistiques, en précisant que l'énonciation consiste à faire correspondre ce qui fait la situation de discours, l'objet de l'énoncé, l'attitude du sujet parlant à des formalismes linguistiques, tels que indices, modalités, temps etc. On peut observer que la catégorie du verbe dans le courant énonciatif est avant tout étudiée en tant que marqueur discursif (temporel, aspectuel et modal) qui reflète la position du locuteur par rapport à son énoncé et par rapport au receveur, tout en assurant la cohésion textuelle. C'est aussi à E. BENVENISTE (1966) que nous devons la division des temps verbaux français en deux groupes, selon leur appartenance soit au **plan du récit** soit au **plan du discours**. Le discours est un énoncé marqué par la présence du sujet parlant, par contre le récit en est dépourvu. Les temps du discours sont tous les temps sauf le passé simple et le passé antérieur. Au centre du récit figure le passé simple. Le linguiste voit aussi les correspondances entre les temps simples et les temps composés appartenant à deux plans d'énonciation. H. WEINRICH (1973) complète la distinction d'E. Benveniste par l'introduction de la notion de **perspective d'énonciation** qui organise les temps selon deux types de discours, le **discours narratif** regroupant les temps du passé autour de deux repères : le passé simple et l'imparfait, et le **discours commentatif** centré sur le présent. Pour différencier le passé simple et l'imparfait, H. Weinrich propose la notion de mise en relief selon laquelle le passé simple présente les actions du premier plan et l'imparfait, les faits se situant à l'arrière-plan. Les autres temps représentent soit la visée rétrospective (le plus-que-parfait et le passé antérieur dans le discours narratif, et le passé composé dans le discours commentatif), soit la visée prospective (le futur hypothétique dans le discours narratif, le futur simple et le futur antérieur dans le discours commentatif) (cf. REICHLER-BÉGUELIN, 1990; CONFAIS, 1990). Il n'est par ailleurs pas inintéressant de mentionner l'analyse des temps proposée par C. FUCHS (éd., 1985, 1996), qui énumère les données contenues dans les formes temporelles des verbes : la relation temporelle, c'est-à-dire le rapport entre le moment d'énonciation et le temps de ce qui constitue le contenu de l'énoncé ; le type de discours (discours direct, indirect, récit etc.) ; la modalité (affirmation, négation, hypothèse etc.), et l'aspect selon le degré d'accomplissement de l'action.

Le texte mis en contexte devient discours. Dans l'analyse du discours il y a deux notions fondamentales, celle de cohérence et celle de cohésion. La **cohérence** textuelle et discursive englobe tous les phénomènes (à l'intérieur du texte, mais dans le cas du discours il s'agit aussi des phénomènes non linguistiques, comme par exemple les gestes, la mimique, le décor) assurant la compréhension globale d'un texte et d'un discours. M. CHAROLLES (1978) distingue quatre règles grâce auxquelles le

texte est cohérent. Ce sont : la répétition, la progression, la non contradiction et la relation. La **cohésion** « désigne l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra- et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte » (CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002 : 99). C'est au plan de la cohésion qu'intervient la catégorie du verbe avec ses fonctions temporelles, modales et aspectuelles (cf. BENVENISTE, 1966, 1974; MAYENOWA, red., 1971, 1974; CULIOLI, 1976, 1990; HALLIDAY, HASAN, 1976; KERBRAT-ORECCHIONI, 1980; LUNDQUIST, 1980; MOESCHLER, 1985; ADAM, 1990, 2004; COMBETTES, 1992; MOESCHLER, REBOUL, 1994; CHAROLLES, 1988, 1995; MAINGUENEAU, 1999; VAN DIJK, red., 2001; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002; MICZKA, 2002; BARTMIŃSKI, NIEBRZEGOWSKA-BARTMIŃSKA, SZADURA, 2004; LANE, éd., 2005; JAUBERT, 2006).

Les recherches pragmatiques ne se limitent pas aux phénomènes purement linguistiques, ce que démontrent les études de l'implicite et de la gentillesse (cf. (R.) LAKOFF, 1977; BROWN, LEVINSON, 1978; LEECH, 1983), toutes les deux fondées sur le savoir sur le monde qui provient de l'expérience et de la formation et qui dépend de facteurs culturels et sociaux, et les études de la *relevance*, rendue possible grâce à un effort cognitif (cf. SPERBER, WILSON, 1986). Il en résulte que c'est la cognition qui est au croisement de la pragmatique et de la linguistique cognitive. Pourtant, dans le cas de la pragmatique, elle est « cachée », c'est-à-dire elle constitue la base d'une information consciente que contient un acte de langage, un énoncé, un texte ou un discours, mais elle ne fait pas l'objet d'un examen scientifique. Dans le cas de la linguistique cognitive, la cognition devient fondamentale dans une analyse linguistique.

6. Linguistique cognitive

Etant donné que nous avons déjà parlé des idées et des tendances dans le champ de la linguistique cognitive, dans cette partie, nous focalisons notre attention exclusivement sur la catégorie du verbe. Nous avons choisi deux conceptions qui représentent deux courants différents : la première — le courant représentationnel, la deuxième — le courant computationnel, celle de R. LANGACKER (1987a,b, 1995), où la question ontologique qui se traduit en la distinction des noms et des verbes devient fortement vivante, et celle de J.-P. DESCLÉS (1990, 1997, 1999, 2005a,b) dont l'objectif est de décrire en termes d'archétypes cognitifs et de schèmes sémantico-cognitifs comment le passage d'une représentation sémantico-cognitive à une structure prédicative est possible et « comment cette structure prédicta-

tive est exprimée par une séquence linéaire ayant une structuration morpho-syntaxique qui dégage les rôles de sujet et de verbe avec ses différents compléments» (2005: 27). Les principes de ces conceptions serviront de point de départ à nos propres réflexions à base cognitive sur le fonctionnement de la catégorie du verbe dans la langue française.

Dans la théorie de R. LANGACKER, le verbe en tant qu'une catégorie grammaticale correspondrait à un schéma abstrait à partir duquel on regroupe les éléments linguistiques ayant les mêmes propriétés et le même comportement syntaxique (cf. 1987b: 105). Pour R. Langacker, la distinction entre nom et verbe (et les autres catégories grammaticales) s'explique en termes d'opérations cognitives. Le chercheur constate que la perception du monde concerne les objets et les relations entre ces objets, ce qui constitue une scène, selon la mise en profil des contenus conceptuels évoqués pendant l'opération d'imagerie et selon les rôles «attribués aux participants des interconnexions qui elles aussi, sont mises en profil». Le verbe se situe parmi les prédicats relationnels qui profilent les processus: «L'ensemble des prédicats désignant des processus est coextensif à la classe des verbes» (1987b: 129). Les processus ont un caractère dynamique, ce qui explique leur enregistrement séquentiel. En d'autres termes, l'homme conceptualise ce qu'il perçoit en enregistrant tous les changements (modifications et transformations) ayant lieu dans le temps conçu. Ces changements sont des séquences qui s'accumulent «pour aboutir à une conceptualisation complexe où toutes les configurations participantes se superposent et sont simultanément actives» (1987b: 132). R. LANGACKER propose le diagramme ci-dessous (fig. 1) pour représenter les processus (1987b: 134):

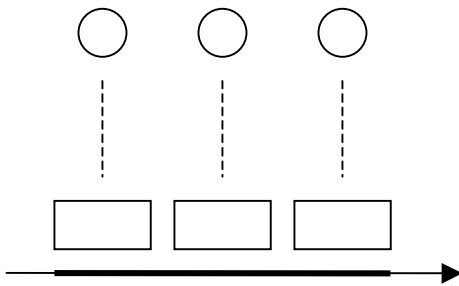


Fig. 1. Processus selon R. Langacker

Le problème suivant que le linguiste essaie de résoudre, concerne le statut des infinitifs et des participes, qui comme le dit R. LANGACKER, «désignent plutôt des relations atemporelles» (1987b: 134), donc celles propres aux noms, aux adjectifs et aux prépositions. Les infinitifs et les participes sont des formes verbales, mais leur fonction est de «suspendre l'enregistrement séquentiel de la racine verbale, convertissant ainsi le pro-

cessus introduit par cette dernière en relation atemporelle» (1987b: 134—135). Le diagramme (fig. 2) correspondant à l’infinitif est le suivant (1987b: 135):

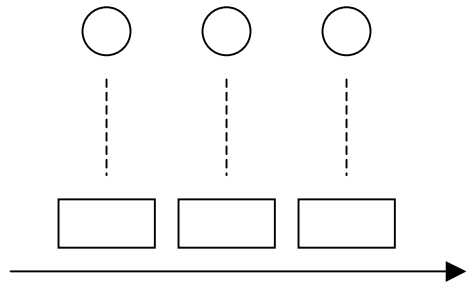


Fig. 2. Infinitif selon R. Langacker

On observe que l’enregistrement est séquentiel comme dans le cas du processus, mais qu’il n’est pas conçu dans un temps limité.

Notons tout de même qu’en français il y a des infinitifs présents et passés, pourtant il s’agirait plutôt d’une valeur aspectuelle que temporelle. Ainsi, dans *Je déclare avoir fait cela* ou dans *Je nie avoir fait cela*, *avoir fait* signifierait *cela est déjà fait / cela n’est pas fait*, et dans *Excusez-moi de vous avoir dérangé*, *avoir dérangé* voudrait dire *j’ai fini de vous déranger* ou *je ne vous dérange plus*. Dans les deux cas, le locuteur mettrait l’accent sur l’accomplissement de l’action impliquant un changement de situation.

En matière des participes, à titre d’exemple prenons deux valeurs du participe passé suggérées par R. Langacker: la valeur statique — *branche cassée*, où dans le temps conçu il y a une seule configuration relationnelle correspondant à l’état final du processus en question, et la valeur passive — *branche est / était / a été cassée (par le vent)*, où l’enregistrement séquentiel est suspendu, ce qui fait penser à la relation atemporelle, et qui se caractérise par la présence d’un trajecteur (agent) pas nécessairement exprimé, mais nécessairement évoqué dans la scène. Le profil temporel est fourni par le verbe auxiliaire *être*, que R. LANGACKER (1987b: 135) considère, avec les autres auxiliaires, comme prédicats schématiques désignant un processus. Autrement dit, ce type de verbes n’est qu’un «squelette» des processus auxquels les adjectifs, les noms, les prépositions, les participes et les infinitifs ajoutent de la «chair notionnelle et configurationnelle de séquences» (fig. 3). Nous reviendrons au problème des infinitifs et des participes dans le chapitre consacré à la catégorie du mode.

R. Langacker réfléchit encore sur la valeur aspectuelle des processus (il la considère capitale pour les verbes anglais). Le linguiste distingue processus perfectifs et processus imperfectifs et constate que c’est dans le domaine du temps que se déterminent leurs limites grâce auxquelles l’iden-

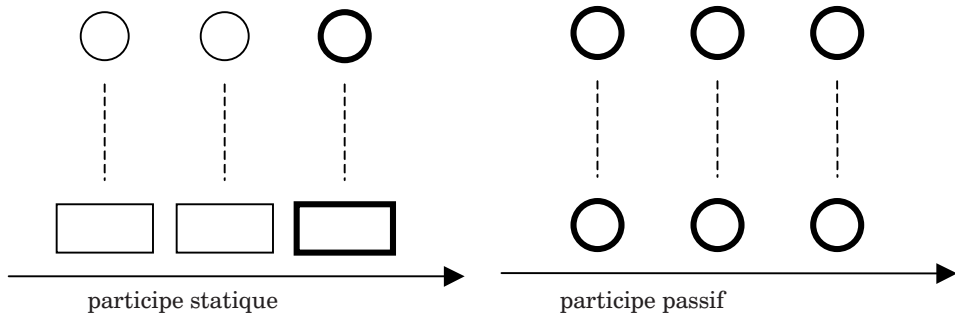


Fig. 3. Participe statique et participe dynamique selon R. Langacker

tification aspectuelle des processus est possible. Selon R. LANGACKER, « un processus est dit perfectif parce qu'il est délimité, c'est-à-dire que ses points limites se trouvent inclus dans le champ du prédicat dans le domaine temporel. Il n'y a pas de telles spécifications de limites pour un processus imperfectif; il met en profil une situation stable qui peut s'étendre indéfiniment au-delà du champ de prédicat dans toutes les directions » (1987b: 142). Les formes verbales rendent donc compte de la façon de concevoir un fragment de réalité par rapport au moment de l'énonciation. Le choix du présent signifierait qu'un processus mis en profil est conçu comme se déroulant au moment de l'énonciation. Le passé indiquerait un processus profilé qui se réalise avant le moment de l'énonciation et le futur désignerait un processus se réalisant après le moment de l'énonciation. Toutefois, grâce à nos capacités mentales comme celle de remémorer ou d'imaginer les événements, celle d'accélérer ou de ralentir leurs déroulements, celle de les voir de manière globale ou séquentielle, celle de pouvoir les borner ou étendre dans l'espace et dans le temps, on peut expliquer différents emplois (non prototypiques) des temps grammaticaux, par exemple le présent historique ou le passé composé pour les événements accomplis mais dans le futur.

Pour R. LANGACKER, les rôles sémantiques sont aussi importants dans la construction de la scène, car elles expliquent les différences sémantico-syntaxiques entre les verbes. Les rôles sémantiques font partie des bases cognitives. Les bases cognitives sont des structures plus ou moins schématiques et correspondant à nos expériences du monde. Ainsi, les verbes *donner* et *recevoir* ont la même base cognitive mais ils diffèrent par l'organisation des rôles que la direction du flux d'énergie détermine (1987a). Selon R. LANGACKER, les processus se caractérisent par un certain flux d'énergie qui peut trouver sa source dans un trajecteur et son embouchure dans un landmark (traduit en français soit par repère soit par site) — le trajecteur et le landmark sont deux figures saillantes « dans le profil de la relation » (1987b: 126). Il y a également des processus sans flux d'énergie,

mais tous utilisent ce même modèle contentant au moins deux entités, sans pour autant en exclure d'autres remplissant des fonctions différentes, celle d'instrument par exemple. La phrase *le vent a cassé une branche* est construite de façon à montrer le flux d'énergie entre le trajecteur *le vent* et le landmark *une branche*, par contre la phrase *la branche s'est cassée* ne représente pas de parcours d'énergie. Le flux d'énergie dans le modèle de R. Langacker peut être comparé à la dynamique des forces de L. TALMY (2000) qui devrait rendre compte des situations où les participants agissent l'un sur l'autre en fonction des forces (force et contre-force) dont ils sont porteurs (à l'aide de la notion de force, L. Talmy explique par exemple les phénomènes de la causalité et de l'agentivité).

Pour clore les observations de R. Langacker sur la catégorie du verbe, ajoutons que pour le chercheur, le verbe est une catégorie universelle, à côté du nom, les deux étant fondamentales en ce qui concerne la construction de structures grammaticales, en ce sens qu'elles réalisent des conceptualisations diverses (grâce à l'imagerie et à la mise en profil) se manifestant dans des morphèmes (prédicats) grammaticaux y correspondant et appartenant à une langue particulière. L'analyse du verbe dans le cadre de la grammaire cognitive de R. Langacker se fonde sur les notions d'enregistrement séquentiel et de profil temporel. Elle implique également la notion de changement (réel ou potentiel), de frontière temporelle et de flux d'énergie qui détermine l'organisation des rôles des participants.

Les analyses de la catégorie du verbe menées par J.-P. Desclés sont fondées sur les thèses de la grammaire applicative et cognitive, selon lesquelles il existe un langage génotype intermédiaire entre le langage cognitif et le langage phénotype. Le langage génotype est universel, il contient des lois grammaticales qui traduisent les représentations conceptuelles organisées en prédicats et arguments (donc il a un caractère relationnel), il profite du langage cognitif qui lui fournit les structures conceptuelles « lexicales » engendrées à partir d'archétypes cognitifs et enfin, il se manifeste dans les structures d'une langue donnée. Dès lors, il y a trois niveaux de description dans le modèle de la langue proposé par J.-P. Desclés, — le niveau cognitif, le niveau génotypique et le niveau phénotypique et chaque niveau comporte des schèmes — cognitifs, sémantico-cognitifs (prédicatifs) et grammaticaux. Les schèmes cognitifs rendent compte de nos expériences du monde en termes de primitives, comme ceux de mouvement, de changement, de modification, d'activité ou de contrôle, de flux d'énergie; les schèmes sémantico-cognitifs expliquent le phénomène de la prédication en termes de constructions transitives (actives et passives), moyennes, médio-passives, réflexives, impersonnelles ou causales, qui à leur tour démontrent l'organisation des actants et leurs

rôles; les schèmes grammaticaux correspondent à l'organisation morpho-syntaxique des unités lexicales et grammaticales selon les règles d'une langue donnée.

Selon J.-P. DESCLÉS, une représentation cognitive correspondant au fragment de réalité perçue reflète tout d'abord une structure prédicative à laquelle s'applique un opérateur aspectuel. Autrement dit, le locuteur «aspectualise» le contenu propositionnel sous forme d'un processus en cours, d'un événement global ou d'un état résultant. Comme l'explique le chercheur: «Nous considérons donc qu'une division aspectuelle primitive, ancrée sur une catégorisation cognitive qui est impliquée par la perception de l'environnement, doit distinguer explicitement les aspects d'état, de processus et d'événement. Lorsque l'aspect est un état, tout est perçu comme stable, toutes les phases de la relation prédicative sont homogènes, rien ne se passe, aucune discontinuité ne peut être perçue. Lorsque l'aspect est un processus, il y a évolution, les phases de la relation prédicative ne sont plus identifiables entre elles, elles varient, il y a donc une discontinuité initiale, avec un événement ponctuel initial — le début du processus —, à partir duquel le processus se déroule. Lorsque l'aspect est un événement il y a une occurrence qui est perçue globalement avec un début et une fin, cette occurrence se détache sur un arrière-fond stable» (1997: 41). Ensuite, le locuteur établit un rapport temporel entre le moment de l'énonciation et le contenu propositionnel aspectualisé. Les marqueurs aspecto-temporels propres à une langue donnée, parmi lesquels le locuteur choisit pour construire son énoncé, démontrent toutes les opérations du traitement de l'information. J.-P. DESCLÉS constate que les notions d'état, de processus (inaccompli et accompli) et d'événement sont fondamentales pour l'analyse linguistique et cognitive des aspects dans les langues (1997: 43) et il propose les caractéristiques de leurs propriétés sous forme de règles. Ainsi, les états se définiraient par la relation prédicative vraie sur un intervalle de temps ouvert: «SI un état $ETAT_o(\Lambda)$ relatif à une relation prédicative Λ est vrai sur un intervalle ouvert O , ALORS pour tout sous-intervalle O' de O , l'état relatif à la même relation prédicative Λ reste vraie sur O' : $ETAT_o(\Lambda) \& [O > O'] \rightarrow ETAT_{o'}(\Lambda)$ » (1997: 44). La règle sur les événements a la formule suivante: «SI un événement $EVENT_f(\Lambda)$ relatif à une relation prédicative Λ est "vrai", ALORS la relation prédicative Λ est certainement vraie sur la borne droite $\delta(f)$ de l'intervalle f : $EVENT_f(\Lambda) \rightarrow (\Lambda)\delta(f)$ » (1997: 44). Dans le cas des processus inaccomplis, l'intervalle j devrait être semi-ouvert et la relation prédicative Λ reste vraie pour tout intervalle semi-ouvert j' de même début que j , ce qui se traduit dans la formule qui suit: $PROC-INAC_j(\Lambda) \& [j > j'] \& [\gamma(j) = \gamma(j')] \rightarrow PROC-INAC_{j'}(\Lambda)$. Les processus deviennent accomplis lorsqu'ils engendrent un événement et un état résultant, les deux relatifs à la même relation prédi-

cative qui est vraie sur un intervalle fermé et sur un intervalle ouvert mais contigu et postérieur à l'intervalle fermé: $PROC-INAC_j(\Lambda) \rightarrow EVENf(\Lambda) \& ETAT-RESULO(\Lambda) \& [f > f'(j)] \& [o \text{ contigu et postérieur à } f]$ (1997: 45).

En tant qu'un opérateur du niveau génotype, l'aspect porte sur le contenu prédicatif entier, mais son expression dans le phénotype peut se réaliser à l'aide de morphèmes verbaux, d'adverbes ou de particules. Souvent, les opérateurs aspectuels sont grammaticalisés en temps, comme en français; par exemple au présent inaccompli (ou actuel) correspondraient les formules suivantes: au niveau du génotype: PRST-INAC(P2 T2 T1), au niveau du phénotype: (*prest* P2) T2 T1 (1997: 50). Nous n'entrons pas ici dans les détails du calcul déductif proposé par J.-P. Desclés, vu sa complexité et l'influence minime des formules symboliques sur nos réflexions personnelles.

Pour la catégorie du verbe, J.-P. DESCLÉS offre une typologie des significations verbales fondée sur les principes présentés ci-dessus, et plus précisément, sur les notions d'archétype cognitif, de primitives, de schèmes sémantico-cognitifs et sur les propriétés aspecto-temporelles. Le linguiste distingue trois schèmes sémantico-cognitifs: statique, dynamique et événementiel, auxquels correspondent toutes les situations réelles ou imaginées. Leurs définitions ressemblent à celles de l'état, du processus et de l'événement, étant donné que ces trois situations sont à l'origine des archétypes cognitifs qui traduisent nos comportements et nos expériences du monde. Ainsi, «toute situation associée à un schème statique est telle que si elle peut être validée, c'est-à-dire considérée comme vraie sur un intervalle temporel, alors elle reste validée sur tout sous-intervalle de cet intervalle», «toute situation associée à un schème événementiel est telle que cette situation est validée lorsque l'événement s'est complètement réalisé, donc lorsque le processus qui engendre l'événement a atteint le terme "naturel" de l'événement, c'est-à-dire le terme final du processus», et «toute situation associée à un schème processuel est telle que si cette situation se déploie temporellement sur un intervalle depuis son début jusqu'à une borne d'inaccomplissement alors elle se déploie sur tout sous-intervalle initial avec le même début de l'intervalle initial» (1999: 231). Les schèmes statiques se divisent en schèmes descriptifs d'identification (*Paris est la capitale de la France*), de localisation spatiale ou temporelles (*être à Paris, être sur la table, être en 1999*), d'attribution de propriété (*la Terre est ronde, Pierre est intelligent*) et d'état mental ou physique (*savoir quelque chose, croire, aimer, avoir faim, être en colère, être en panne*), en schèmes d'activités (*être en vol, faire la course, être à la retraite*) et en schèmes cinématiques virtuels (*la maison se trouve sur le haut de la colline, sa jupe descendait jusqu'aux genoux, le toit montait en pente douce, le chemin longe la rivière*). Les schèmes processuels et événementiels sont

cinématiques ou dynamiques, ces derniers — sans ou avec le contrôle intentionnel de l'action. Les situations cinématiques se caractérisent par un mouvement (*bouger, se déplacer, rouler*) ou par un changement d'état (*grandir, maigrir*), les situations dynamiques, à côté d'un mouvement ou d'un changement d'état, impliquent encore une force externe responsable du mouvement et du changement (*goûter, abîmer, quitter, se lever*) (1990: 292). Les processus peuvent être métaboliques, c'est-à-dire qui impliquent un changement (*Luc dort, le train roule vers Paris, Luc grandit, le soleil descend à l'horizon*), et alloiotiques, c'est-à-dire qui impliquent des modifications (*la voiture glisse, l'eau circule dans les tuyaux, Luc freine la voiture*). Les processus peuvent être orientés (*Luc rougit au soleil, les fruits pourrissent, le ballon monte jusqu'aux nuages, l'étang s'assèche*) et non orientés (*Luc dort, Luc se promène*), intrinsèques (*Luc rougit au soleil, Luc joue du piano, la lumière des bougies embellit les femmes*) et extrinsèques (*Luc court jusqu'à la poste, le train roule vers Paris*), conservatifs (*Luc croit en Dieu, Luc circule en ville*) et non conservatifs (*la voiture glisse, Luc accélère*). Tous ces traits sont conditionnés par le parcours d'énergie entre les participants (orientation), par la spécification de l'étape initiale et finale (intrinsèque ou extrinsèque) et par une continuité de changement ou son manque (conservatif ou non conservatif). Pour ce qui est des événements, ils peuvent avoir une orientation polarisée, c'est-à-dire qu'un événement a son avant et son après (*le train arrive en gare, le soleil sèche le linge, Luc cuit le rôti, Luc arrive à Paris*), un achèvement (*Luc court son marathon, Luc mange à sa faim, Luc va jusqu'à Paris*), ils peuvent subir une transformation qui implique l'existence d'un objet (*le soleil apparaît, Luc apparaît sur la scène*) ou sa non existence (*l'ouragan détruit la grange, Luc démolit une chaise*) et une propriété qui devient contraire (*cette porte s'ouvre, le vent ouvre la porte, Luc ouvre la porte*).

Les méthodes et les instruments d'analyse élaborés dans le cadre de la grammaire applicative et cognitive servent à décrire les sens des mots (verbes inclus) en forme d'un réseau structuré, appelé champ sémantico-cognitif qui contient lui-même plusieurs schèmes sémantico-cognitifs correspondant à des significations particulières des items et qui par conséquent, tient compte du phénomène de polysémie. Il serait dominé par un archétype, c'est-à-dire l'invariant de signification, dans lequel toutes les significations s'enracineraient. J.-P. DESCLÈS détermine les tâches assignées à la sémantique verbale comme suit: préciser les primitives qui entrent dans les descriptions des significations attachées à un lexème verbal, décrire ces significations sous forme de schèmes pour les organiser dans des réseaux structurés par des relations explicites de spécification, emboîtement, abstraction etc., faire émerger, éventuellement, à partir de tels réseaux un archétype, de façon à expliquer l'unité de la catégorie verbale, avec des

emplois prototypiques et des emplois atypiques, dégager de grands archétypes généraux responsables des grandes activités humaines de perception et d'action sur l'environnement (2005a: 113). Le linguiste applique ses thèses et sa méthode à l'analyse des verbes *avancer* (2005b), *toucher* et *monter* (1993). A titre d'exemple, nous présentons le réseau des emplois du verbe *monter* proposé par J.-P. DESCLÈS et ses collaborateurs (1993: 43) (fig. 4).

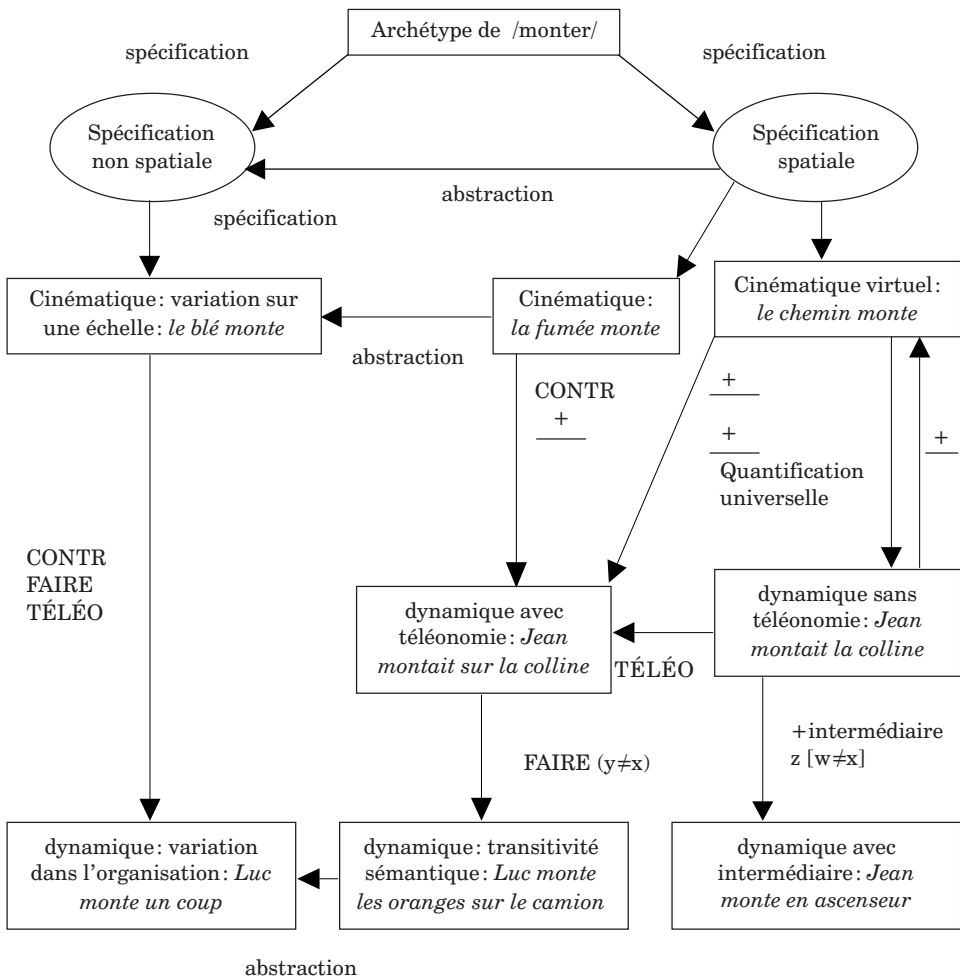


Fig. 4. Réseau des emplois du verbe *monter* selon J.-P. DESCLÈS (1993: 43)

Le schéma contient plusieurs schèmes sémantico-cognitifs formés à base de primitives et représentant diverses significations du verbe *monter*. L'archétype cognitif serait formulé comme suit: «une entité *y* est située

dans un espace muni d'un certain gradient orienté vers des valeurs positives; une valeur du gradient est attribuée à l'entité *y*; cette entité *y* passe d'un état à un autre état où la valeur du gradient attribuée à *y* augmente» (1998: 42). Puisque certaines significations sont retrouvables dans le champ sémantico-cognitif des autres verbes, un verbe peut appartenir à plusieurs champs; par exemple les verbes *monter* et *courir* (*monter l'escalier* et *courir chez l'épicier*) ou *construire* (*monter un mur* et *construire une maison*).

Malgré son caractère formel qui empêche souvent de suivre correctement les analyses et qui prive les considérations de clarté, la proposition de J.-P. Desclés se montre aussi intéressante que convaincante par sa volonté d'expliquer de façon très précise les phénomènes linguistiques en fonction de nos expériences du monde qui se traduisent en archétypes cognitifs.

Vu l'ampleur et la contribution apportée à la science, nous regrettons d'avoir dû limiter la présentation des conceptions et des théories mentionnées ci-dessus et de condenser nos observations, mais aborder de façon détaillée toutes les questions examinées par leurs auteurs et continuateurs aurait risqué de nous écartier du sujet et du but du présent travail.

*
* *

Il est temps de résumer les recherches sur la catégorie du verbe représentant diverses orientations en linguistique, souvent considérées comme s'opposant l'une à l'autre. Pourtant, nous observons qu'elles se complètent par le fait de contribuer à fournir une description globale de la nature et du fonctionnement de la catégorie mise en examen. (Cette remarque va au-delà de cette constatation. Elle concerne aussi la possibilité d'embrasser tous les aspects de la langue, à partir de sa valeur cognitive, par le rôle du locuteur dans le processus de construction des énoncés, jusqu'à son expression).

1. Du point de vue morphologique, dans les langues indo-européennes le verbe est la seule catégorie grammaticale qui se conjugue. Les formes conjuguées fournissent les informations sur la personne, le nombre, le genre, le temps, le mode et l'aspect, qui sont les catégories morphologiques associées au verbe.

2. Du point de vue syntaxique, le verbe est le centre du syntagme verbal qui organise les autres éléments de la phrase fonctionnant comme sujet et compléments. Le verbe se caractérise par sa valence, c'est-à-dire par le nombre des actants qu'il détermine.

3. Du point de vue sémantique, la catégorie du verbe est une expression prédicative correspondant à un prédicat qui peut être exprimé à l'aide

des autres expressions prédicatives constituées d'un adjectif ou d'un nom accompagnés d'un verbe support ou d'un verbe opérateur. En tant que prédicat, le verbe possède une caractéristique quantitative et qualitative liées au nombre et au type d'arguments qu'il implique (traits sélectifs des prédicats).

4. Du point de vue pragmatique, la forme verbale participe à exprimer une force illocutoire. Dans un énoncé, le verbe marque des rapports aspecto-temporels et modaux entre le contenu propositionnel, le locuteur et le receveur. Dans un texte et dans un discours, le verbe est l'un des éléments assurant la cohésion.

5. Du point de vue cognitif, le verbe est une catégorie grammaticale schématique qui sert de référence pour les unités de langue ayant les mêmes propriétés que leur schéma. Ces propriétés sont les suivantes : l'aspect, le temps, le mode, les actants et le type de relation. Toutes ces informations sont de nature conceptuelle et s'activent au moment de la prédication, et dans notre cas, de la prédication verbale (cf. FRANÇOIS, 2003a). La plupart des verbes contiennent une information lexicale, mais certains fonctionnent comme opérateurs ou supports. Ainsi, le verbe fonctionne soit comme prédicat verbal, soit comme support au prédicat nominal. Les sens des verbes sont regroupés dans un champ sémantico-cognitif fondé sur la polysémie et la synonymie et qui rend compte de toutes leurs significations.

*
* *

Les chapitres suivants seront consacrés à des analyses des catégories appelées traditionnellement temps et modes grammaticaux fonctionnant dans la langue française et qui expriment différentes valeurs temporelles, aspectuelles et modales, en se configurant dans les formes verbales mises en énoncé. Nos réflexions se fondent sur les thèses suivantes :

1. Le verbe est une catégorie grammaticale qui, dans les langues indo-européennes, serait prédestinée à fournir les informations concernant le nombre des entités perçues et ensuite conceptualisées dans les limites de la scène (leurs rôles, les relations entre elles et parfois leur genre), l'ancrage de ce qui constitue la scène dans le temps et dans l'espace, la manière dont la scène est conçue et l'attitude du locuteur envers la scène à l'aide des catégories de la personne, du nombre, du genre, du temps, de l'aspect et du mode qui se réalisent différemment selon les langues (soit par les morphèmes soit par les affixes). Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres moyens ayant les mêmes fonctions, par exemple les adverbes, les constructions phraséologiques, les particules ou les mises en relief. Ils sont utilisés soit pour répéter une information (*Jean, lui, il n'aime*

pas les cerises ; pousser en avant), soit pour la préciser (*Jean partira dans trois jours ; refuser catégoriquement*), soit pour la donner en laissant la forme verbale véhiculer une autre information (*Jean part demain ; Je voulais vous demander une faveur*).

2. Toutes les catégories mentionnées ci-dessus agiraient dans la sphère de conceptualisation, c'est-à-dire qu'elles ne réfèreraient ni aux situations réelles ni aux participants réels pas plus qu'au temps réel ou encore à l'achèvement ou à l'inachèvement réels. Les formes verbales, leur contenu lexical et grammatical, qui apparaissent dans l'énoncé seraient une configuration des informations sur la manière dont le locuteur a conceptualisé un fragment de réalité dont il veut parler. La configuration serait l'effet d'une expérience qui se traduit en type de situation, en ses participants et rapports entre eux, en temps, en mode et en choix d'une forme verbale qui fournit toutes ces informations. En conceptualisant, le locuteur choisit tout d'abord une situation. Il capte les objets et les personnes qui se trouvent dans les limites de la scène de façon holistique, c'est-à-dire qu'il perçoit en même temps toutes leurs propriétés (couleurs, matières, états, formes, rôles etc.) et les rapports qui se nouent entre eux (positions, dépendances etc.). Toute la situation est conçue du point de vue de son déroulement, elle est située dans le temps et dans l'espace et enfin, elle reçoit un relief modal où se manifeste l'attitude du locuteur à l'égard de ce qui constitue le contenu de son énoncé.

3. Etant donnée la multiplicité des valeurs et fonctions que les catégories appelées *temps* et celles appelées *modes* remplissent, l'appartenance dénomminative aux temps ou aux modes mettrait en relief leurs valeurs prototypiques qui résultent d'une mise en profil saillante pendant l'opération de conceptualisation. Ainsi, en français la catégorie de l'*imparfait* rangée parmi les temps passés, vu le profil temporel saillant pendant la conceptualisation d'une situation, aurait en même temps des valeurs modales et aspectuelles.

4. Il existerait des invariants sémantiques propres à chaque catégorie. L'invariant sémantique serait une valeur commune à toutes les formes et emplois d'une catégorie, c'est-à-dire « transcendant toutes les valeurs répertoriées d'une catégorie » (BANYŚ, DESCLÈS, 1997 : 30). L'invariant permettrait d'expliquer la présence de différents temps et modes dans les mêmes contextes linguistiques par lesquelles nous comprenons l'ensemble des unités de langue qui précèdent et qui suivent une unité donnée. Dans notre cas, l'unité en question est une forme verbale en tant que mode d'expression prédicative.

5. Les catégories linguistiques seraient éléments de nos connaissances et comme telles, elles auraient la forme d'une représentation mentale iconico-schématique appelée *image*, *similis*, *modèle*, *schéma*, *schème*,

graphie, cadre, script, scénario, scène en fonction de leur niveau d'abstraction et du domaine dont elle fait l'objet d'étude. Ainsi, les catégories qui nous intéressent se présenteraient, elles aussi, sous forme d'un schéma sémantico-cognitif contenant toutes leurs valeurs et fonctions ainsi que tous leurs emplois. L'homme s'en sert de façon naturelle, plus ou moins consciemment, pendant l'opération de prédication verbale, soit lorsqu'il compose son énoncé.

A présent, passons à l'étude des notions d'aspect, de temps, d'actant et de modalité (les notions de mode et d'illocution seront présentées en même temps, vu leur fonction — morphologique et pragmatique — d'expression de l'attitude du locuteur à l'égard du contenu de son énoncé), qui servent tous à donner une interprétation linguistique à une structure mentale plus ou moins iconique à laquelle correspond un fragment d'univers, réel ou fictif, conceptualisé. Le chapitre consacré à l'analyse des notions mentionnées ci-dessus doit nous préparer à l'examen des catégories appelées traditionnellement **temps** et **modes grammaticaux**, dont le but sera de reconstruire les schémas sémantico-cognitifs des temps et des modes fonctionnant dans la langue française afin de pouvoir saisir comment la conceptualisation de situations (réelles et fictives) se réaliserait à travers les catégories relatives au verbe que les francophones ont à leur disposition pour construire leurs énoncés.

Chapitre **III**

Aspect, temps, modalité et actants en tant que dimensions naturelles d'une situation conceptualisée

L'homme se trouve face à des situations réelles ou fictives, lorsqu'il fait travailler son esprit par l'activation de diverses opérations cognitives, lesquelles lui permettent de reconnaître les informations mises au traitement, c'est-à-dire de construire l'image relative à ces informations et d'en parler. Une situation (B. POTTIER, pour sa part, parle d'événement qu'il définit comme «tout ce qui est ou qui se produit dans la réalité ou dans l'imaginaire, et qui est conçu par un Je» (2000: 47)) est un cadre limité par la capacité perceptive humaine et situé dans un champ visuel défini comme la zone de l'espace perçu par le regard (cf. www.vulgaris-medical.com/encyclopedie.html) ou comme le dit R. LANGACKER (1995: 94), *the viewing frame of the onstage region*. Il contient au moins une entité (objet, personne ou phénomène) ayant des propriétés d'être, d'agir (de faire, de causer et de se comporter) ou de devenir. Cette caractéristique de la perception visuelle est également propre aux situations fictives. Les images de situations passées, envisagées dans le futur, contrefactuelles et fantastiques que l'homme crée et auxquelles il se réfère dans un acte de parole sont des preuves incontestables, car il suffit de fermer les yeux et d'évoquer n'importe quel souvenir pour s'apercevoir que la représentation mentale y correspondant est placée dans un cadre plus ou moins schématique. Il en résulte que l'homme ne parle pas des situations réelles, même si celles qui se produisent devant le sujet parlant au moment de l'énonciation, donnent cette impression. Il parle des représentations mentales qu'il construit non seulement à partir des données réelles, mais aussi des données fictives (R. JACKENDOFF (1983) introduit la notion de **monde projeté**). Chaque situation possède alors sa représentation mentale — iconi-

que ou plus schématique —, selon le degré de complexité de ses propriétés. Les propriétés d'une situation sont les suivantes: 1) son caractère statique ou dynamique (état, procès, événement), 2) son déroulement (phase initiale, phase finale, durée, itérativité), 3) sa causalité ou non (son flux d'énergie ou non), 4) les participants et leurs rôles (actants, rôles d'agent, de patient, d'instrument, d'objet etc.), 5) la localisation spatio-temporelle (moment de l'énonciation, temps de déroulement, temps de référence). Dans l'opération de conceptualisation participent encore les connaissances générales du locuteur, parmi lesquelles les connaissances linguistiques (cf. J. BARTMIŃSKI, red., 1999, 2006); le savoir du locuteur est avant tout fondé sur le savoir du monde reconnu par les usagers d'une langue donnée et renfermé dans le lexique et dans la grammaire de celle-ci, ce qui donne l'**image linguistique du monde**, ses facultés cognitives de traitement de l'information, son état psychoaffectif et son intention communicationnelle liée à l'engagement du locuteur et au contexte discursif. La conceptualisation aboutit à la prédication consistant à traduire une représentation iconique en une structure conceptuelle fondée sur les notions de prédicat et d'argument, qui ensemble prennent la forme d'une proposition, celle-ci se caractérisant par la présence d'un marqueur modal, spatio-temporel et aspectuel. On formule le schéma propositionnel à l'aide de symboles: $\Sigma = M \{A, T, L [f(x)]\}$, où Σ = proposition, M = modalité, A = aspect, T = temps, L = localisation dans l'espace, f = prédicat et x = argument (cf. KAROLAK, 1984, 1995). Finalement, on arrive à la construction d'un énoncé, ce qui veut dire que le locuteur doit choisir parmi les éléments lexicaux et grammaticaux propres à une langue donnée, ceux qui lui paraissent le plus appropriés à l'expression du contenu propositionnel. Pour nous, ce processus de choix et d'arrangement des unités appartenant à une langue particulière portera le nom de grammaticalisation. (A. CULIOLI (1999: 166) parle des opérations de représentation, de référenciation et de régulation qui correspondent à nos opérations de conceptualisation, de prédication et de grammaticalisation).

Il en résulte trois remarques: la première concerne le caractère conceptuel de l'interprétation spatio-temporelle, aspectuelle et actantielle des situations, la deuxième est liée au rôle du locuteur dans la construction d'un énoncé, et la troisième est focalisée sur les unités linguistiques servant à exprimer les propriétés d'une situation conceptualisée. En matière du statut de la temporalité, de l'aspectualité et de l'actance, nous répétons que les reliefs temporel, aspectuel et actantiel sont donnés à la situation pendant l'opération de conceptualisation, ce qui signifie que les notions de temps, d'aspect et d'actance s'activent avant qu'intervienne la langue avec ses possibilités et ses contraintes. D'ailleurs, c'est la langue qui justifie cette faculté mentale de localiser les situations dans différents en-

droits et dans différentes époques. Il suffit de rappeler quelques expressions comme *reculer ou avancer dans le temps*, ou l'emploi du présent pour parler du passé et du futur : *nous sommes en 1789 à Paris ; nous sommes en 2567 sur le Mars*. A l'heure des recherches linguistiques actuelles, le rôle du locuteur dans la construction d'un énoncé, quant à lui, est incontestable et porte des appellations diverses selon l'auteur et les aspects étudiés. Il est lié aux notions de subjectivité (cf. BENVENISTE, 1966; KERBRAT-ORECCHIONI, 1980), de subjectivation (cf. LANGACKER, 1987a,b, 2005) ou de point de vue subjectif (cf. GOSSELIN, 2005). Pour E. BENVENISTE (1966: 259), à qui la notion de subjectivité doit son statut linguistique (cf. KERBRAT-ORECCHIONI, 2005), la subjectivité est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se réalise à l'aide de certaines formes linguistiques comme pronoms personnels, certains adverbes, formes temporelles et modales, modalisateurs, termes affectifs et évaluatifs, employés selon le degré de subjectivité, c'est-à-dire selon l'engagement du locuteur par rapport au contenu de son énoncé. Elle n'est possible qu'en rapport avec un interlocuteur à qui le locuteur s'adresse afin de lui transmettre son intention communicationnelle qui se traduit par : *je veux que tu saches p, je veux que tu réagisses sur p* (cf. STHIOUL, 1998). Selon R. LANGACKER (1995, 2005), la subjectivation est « une relation perceptive qui se produit entre un observateur et un objet perçu » (1995: 95). En d'autres termes, c'est un processus consistant à appliquer à une scène perçue objectivement les impressions perceptives de l'observateur qui est aussi conceptualisateur. Par exemple dans les phrases *La rue descend à pic* ou *La colline monte vers la rivière*, ce ne sont pas les objets qui se déplacent, mais l'observateur qui bouge mentalement. La subjectivation se manifeste donc dans l'énoncé construit pendant le processus de grammaticalisation et constitue une sorte d'extension sémantique (1995: 22). Le processus de grammaticalisation se réfère à la troisième remarque relative à l'expression de la situation conceptualisée. Evidemment, un usager moyen, quelle que soit sa langue maternelle, ne se rend pas compte des rapports entre la perception, la conceptualisation, la prédication et le produit final que comporte un énoncé. Il ne voit pas non plus de problème dans les emplois des temps et des modes verbaux, tellement c'est naturel, logique et normal. C'est aux grammairiens et aux linguistes qu'il incombe d'examiner le fonctionnement des catégories de langue, parmi lesquelles le verbe, les temps et modes grammaticaux, l'aspect verbal, les actants, pour approfondir nos connaissances sur le langage humain qui interprète nos expériences et nos façons de raisonner. Ce sont les constructions de phrases se formant autour du verbe dans la langue française que nous étudierons dans les pages de notre travail. Dans les parties suivantes, nous proposons d'étudier l'état de recherches actuel en linguistique concernant les notions

d'aspectualité, de temporalité, de modalité et d'actance, étant donné que leurs différentes manifestations apparaissent entre autres dans les formes verbales choisies par le locuteur pendant la construction d'un énoncé et étant l'effet émergeant du traitement de l'information qui se déroule en trois phases: la phase de conceptualisation, la phase de prédication et la phase de grammaticalisation, toutes dépendantes de la situation d'énonciation et de la disposition intellectuelle et psychoaffective du locuteur (cf. BARBAZAN, 2006).

1. Aspectualité d'une situation, aspect d'un verbe et aspectualité d'un énoncé

Les notions d'aspectualité et d'aspect donnent matière à de longs discours et analyses. Des controverses, des sous-entendus et des critiques sont issus du fait que ces notions englobent différents phénomènes qui dépassent largement leur statut autonome: il est difficile d'étudier la catégorie de l'aspect sans faire appel à la notion de temps, il est aussi impossible de parler de l'aspect uniquement en fonction de sa manifestation dans les formes verbales, enfin il est nécessaire de distinguer l'**aspect lexical** qui est de nature notionnelle (p.ex. le concept de *dormir* implique une certaine durée, par contre le concept de *perdre* implique une ponctualité), l'**aspect lexicalisé**, c'est-à-dire exprimé à l'aide de différents moyens lexicaux utilisés pendant la construction d'un énoncé (p.ex. l'emploi des verbes aspectuels, tels que *finir de*, *arrêter de*, *cesser de*, *continuer à*, *commencer à*, *se mettre à*, *refaire*, *redire*), l'**aspect syntaxique** lié à la construction même de l'énoncé (p.ex. *peindre* qui a une valeur d'inaccompli, et *peindre un tableau* qui présuppose la finition de l'action), l'**aspect grammatical** impliqué par la forme grammaticale d'un verbe, et l'**aspect discursif** ou **énonciatif**, qui se fonde sur l'intention communicationnelle du locuteur élaborant son énoncé à un moment bien précis et par rapport à différents points de référence (p.ex. *il a fait beau* vs *il faisait beau* ou *longtemps je me suis couché de bonne heure* vs *longtemps je me couchais de bonne heure*, où l'interprétation aspectuelle ne peut être comprise que par rapport au locuteur qui choisit telle ou telle forme verbale en fonction de son intention communicationnelle elle-même déterminée par la situation d'énonciation).

D'innombrables travaux sont consacrés à la catégorie de l'aspect dont les premiers remontent au temps antiques. ARISTOTE (1992) avait déjà vu une différence entre *energeia* et *kinesis*, ce qui mènera aux distinctions

ultérieures entre procès et événement, entre télélicité et dynamicité ou atélélicité et entre situations dynamiques et cinématiques. Selon J.-P. DESCLÉS (1999), toutes les actions ont un caractère métabolique chez Aristote, c'est-à-dire qu'elles impliquent un changement de lieu ou d'état. C'est la raison pour laquelle le chercheur propose d'introduire la notion de changement alloiotique qui concerne « des modifications de processus, c'est-à-dire des altérations ou des amplifications des changements métaboliques exprimés par les processus métaboliques sur lesquels les changements alloiotiques opèrent » (1999: 230). Apollonios Dyskolos (cf. BRONCART, 1976) fait une autre distinction aspectuelle fondée sur ce qui est défini et indéfini. La notion de défini se rapporte aux situations présentes et passées, qui peuvent être étendues ou achevées, la notion d'indéfini se rapporte au futur. Dans les grammaires latines, on parle de l'aspect inachevé et de l'aspect achevé. Cette distinction devient classique dans les recherches sur la catégorie de l'aspect.

A partir de l'Antiquité, les contributions à l'étude de l'aspect se multiplient et nous ne pourrions les énumérer toutes. Limitons-nous à celles qui semblent capitales dans le développement des idées portant sur la catégorie de l'aspect, vu qu'elles sont le plus souvent mentionnées dans la majorité des travaux consacrés à l'aspect. Premièrement, il faudrait mentionner les travaux de W. PORZIG (1971; 5^{ème} éd.), le premier à distinguer l'*Aktionsart* de l'*Aspekt*. L'*Aktionsart* concerne les propriétés de déroulement d'une situation, l'*Aspekt* exprime la façon d'envisager la situation par un expérimenteur. On dit que l'*Aktionsart* est un aspect objectif et que l'*Aspekt* est subjectif (cf. Hermann, 1927 in BRONCART, 1976; VET, 1994). E. KOSCHMIEDER (1929, éd. source 1996), pour sa part, constate que l'analyse aspectuelle ne peut pas être traitée séparément de l'analyse temporelle. Cela veut dire que l'aspect et le temps sont deux dimensions inséparables d'une même réalité qu'E. Koschmieder appelle *Zeitbezug*, c'est-à-dire relation temporelle. La vision de l'aspect proposée en 1929 par G. GUILLAUME (1970) va dans le même sens, mais en terme de « temps intérieur à l'image de mot » (1970: 17) et correspondant à une phase analytique du développement de la forme verbale, puisque c'est le verbe qui est particulièrement sensible à l'expression de la progression. Ainsi, G. GUILLAUME parle de l'aspect tensif caractérisant le verbe en tension, c'est-à-dire en temps *in posse* qui représente un moment initial (en puissance) de la formation verbale et qui concerne l'image du verbe dans son déroulement, p.ex. *marcher*; de l'aspect extensif qui « sert à renouveler la tension du verbe au moment où elle expire et à la prolonger au delà d'elle-même, en extension » (1970: 20), ce qui signifie qu'on conçoit le déroulement d'une séquence éveillant une idée résultative, p.ex. *avoir marché*; et de l'aspect bi-extensif, car il prend en tension l'extension précédemment obtenue,

p.ex. *avoir eu marché*. G. Guillaume est considéré comme celui qui «a donné à l'aspect une place primordiale en français» (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 292). L'aspect en rapport avec la catégorie du temps a été examiné dans plusieurs ouvrages de linguistique. Il suffit d'en signaler quelques-uns représentatifs des courants divers, p.ex. celui de H. REICHENBACH (1947), de J. KURYŁOWICZ (1960, 1968), d'E. BENVENISTE (1966), de C. VET (1980), d'A. CULIOLI (1990, 1999), de J.-P. CONFAIS (1990), de Z. GUENTCHÉVA (1990), de C. FUCHS (1996) ou de L. GOSSELIN (1996, 2005). Nous reviendrons à la problématique dans la partie consacrée à la catégorie du temps.

En 1957 H.B. GAREY introduit la notion de **télicité**. Selon le chercheur, les verbes sont téliques, lorsqu'ils expriment une action orientée vers un but envisagé comme atteint à un temps non-sécant, mais contingent à un temps sécant. Par contre les verbes atéliques «sont des verbes qui n'impliquent aucun but ou point final dans leur structure sémantique, mais dénotent des actions qui se trouvent réalisées aussitôt qu'elles ont commencé» (1957: 92). Ainsi le verbe *trouver* est télique et le verbe *nager* est atélique. Pourtant, il y a des verbes qui peuvent être téliques ou atéliques selon la construction syntaxique dans laquelle ils se trouvent; p.ex. dans *construire une maison* ou *manger une pomme* l'idée du terme est marquée par la présence du complément d'objet, par contre *construire des maisons* ou *manger* n'impliquent pas le bornage temporel de l'action. La conception de H.B. Garey est issue de la distinction aspectuelle en termes de perfectif et d'imperfectif, selon laquelle on divisait les sens des verbes. Ainsi, les verbes *entrer, exploser, casser, trouver, naître* sont perfectifs, car il n'y a pas de possibilité de prolonger l'action qu'ils expriment, et les verbes *regarder, durer, se promener, courir, travailler* sont imperfectifs, car ils n'impliquent pas leur terme final. Les notions de perfectivité et d'imperfectivité font penser aux autres notions aspectuelles, telles que conclusif et non conclusif d'O. JESPERSEN (1931), terminatif et aterminatif de J.S. MASLOV (1974) ou accompli et inaccompli (cf. BENVENISTE, 1966; POTTIER, 1974, 1987).

Le fait de distinguer l'accomplissement de l'achèvement constitue un moment décisif dans l'évolution des recherches sur la catégorie de l'aspect. Nous le devons à Z. VENDLER (1967) qui parle de quatre classes sémantiques des verbes exprimant l'état, l'activité, l'accomplissement et l'achèvement et reposant sur la distinction ontologique des états et des événements. Ainsi la phrase *Nathaël est sage* est un état, *Nathaël travaille* est une activité, *Nathaël fait un exercice d'orthographe* est un accomplissement et *Nathaël gagne la course* est un achèvement (exemples empruntés à A. REBOUL, 2000b). Les états et les activités ont un caractère statique (statif) alors que les accomplissements et les achèvements sont dynami-

ques. La différence entre ces derniers réside dans la manière de concevoir le point culminant de la situation: dans le cas de l'accomplissement la culmination termine le déroulement de l'action, par contre l'achèvement se réduit à la culmination. Le postulat inspirateur de Z. Vendler est repris et discuté dans plusieurs travaux, notamment dans ceux d'A. MOURELATOS (1978), de D. DOWTY (1986), de R. MARTIN (1988), de S. DIK (1989), J. LYONS (1989), de J.-P. DESCLÉS (1989), de Z. GUENTCHÉVA (1990), de J.-P. CONFAIS (1990), de R.J. LA POLLA et R.D. VAN VALIN (1997), d'A. REBOUL (2000b) et de J. FRANÇOIS (2003a), et est en rapport avec les notions d'aspects sécant et non sécant ou d'aspects duratif, ponctuel et progressif (cf. KOZLOWSKA, 1998).

En 1924, O. JESPERSEN établit un catalogue des notions et des phénomènes liés à la catégorie de l'aspect. Il propose de distinguer tout d'abord le rythme du récit, puis il passe à la distinction des verbes perfectifs (conclusifs) et imperfectifs (non conclusifs), du duratif (permanent) et du ponctuel (transitoire), de l'accompli (achevé) et de l'inaccompli (inachevé), des actions et des événements, des états et des processus et des actions réussies et échouées. Toutefois, cette classification des oppositions aspectuelles manque d'organisation à base de faits perceptifs, conceptuels, prédicatifs, grammaticaux et enfin énonciatifs (cf. BRONCART, 1976; VET, 1980; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994).

Nous essaierons à présent de parcourir l'évolution de l'interprétation aspectuelle qui puise sa source dans l'expérience se traduisant en données perceptives, lesquelles se transforment en données sémantico-cognitives, pour se réaliser finalement en catégories lexicales et grammaticales propres à une langue donnée, celles-ci choisies de façon plus ou moins prototypique (pour ne pas dire acceptable) par un locuteur selon son intuition linguistique fondée sur les lois de la logique naturelle (cf. GRIZE, 1990, 1996).

1.1. Caractère aspectuel d'une situation conceptualisée

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, l'homme perçoit, ou bien imagine, les situations en termes de situations statiques d'attribution et de position, situations dynamiques et situations cinématiques, ces deux dernières différant par la présence d'un flux d'énergie dans les situations dynamiques (cf. J.-P. DESCLÉS, 1990). La conceptualisation se limite à la scène se trouvant dans notre champ de perception et est analysable en termes d'archétypes cognitifs. Pourtant, l'homme est capable de dépasser mentalement les bornes du champ perceptif et la situation peut être envisagée comme non bornée. Cela veut dire que les situations ont une

caractéristique temporelle qui n'exprime pas la localisation dans le temps, mais traduit les phases du déroulement de la situation et la façon de la percevoir soit ponctuellement en focalisant sur une phase du déroulement, soit globalement dans sa durée limitée ou illimitée, soit en cours sans bornes ou enfin avec les bornes d'achèvement visé ou atteint. La caractéristique temporelle de l'interprétation aspectuelle des situations est définie à l'aide de la notion d'intervalle. Selon J.-P. DESCLÈS (1989: 162), «un intervalle est un ensemble orienté d'instantants contigus (une ligne droite constituée d'instantants contigus) délimité à gauche et à droite par deux bornes qui séparent un intérieur (qui représente tous les instantants entre les bornes) et un extérieur (qui représente les instantants qui ne sont pas entre les bornes) de l'intervalle» (cf. GUENTCHÉVA, 1990; GOSSELIN, 2005).

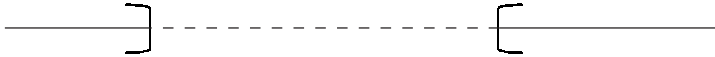
Les situations statiques sont des états, les situations dynamiques et cinématiques sont des processus et des événements. Pour préciser les notions d'état, de processus et d'événement, nous nous servons des définitions de J.-P. DESCLÈS (1989, 1990, 1993: 8—9): «Un état caractérise une situation stable ou stabilisée: toutes les phases du procès sont identiques, il y a une absence complète de discontinuités; aucun changement n'est représenté; en particulier, ni un premier instant (début d'un état qui marquerait un changement), ni un dernier instant (fin d'un état qui marquerait également un changement) ne sont pris en compte et donc signifiés par la valeur d'état. Par exemple, le présent dans l'énoncé suivant a une valeur d'état: *le livre est sur la table*.

Un événement est une situation verbalisée comme une discontinuité qui prend place sur un arrière-plan statique. Le procès événementiel implique nécessairement un changement initial et un changement final. L'événement appréhende une situation comme une occurrence singulière qui se détache d'un fond continu en le partageant en deux parties: un avant et un après. L'énoncé *Le soir, un violent orage éclata* a une valeur d'événement.

Un processus caractérise une situation évolutive (non statique) où toutes les phases du procès ne sont pas identiques entre elles; un processus est donc caractérisé par un changement initial (en fait un événement initial) qui indique une discontinuité entre ce qui est antérieur au processus et ce qui constitue le processus en évolution. Le processus part donc d'un état antérieur et se déploie à partir de l'événement initial (début du processus) en phases successives; il est orienté vers un état final qui peut être éventuellement atteint (auquel cas il est achevé) ou ne pas être atteint; selon que le processus est appréhendé (toujours par l'énonciateur) dans son évolution interne ou dans un accomplissement (lorsque le processus est stoppé) ou dans son achèvement (le processus atteint son terme), on dira que le processus est inaccompli, accompli ou achevé. Tout

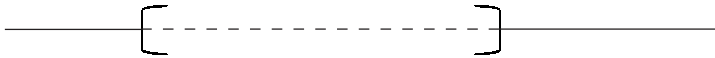
processus accompli ou achevé engendre un événement et laisse une trace résultative: c'est l'état résultant qui est contigu et postérieur au processus (figure). Le présent dans l'énoncé *Chut! Les enfants font leurs devoirs!* oriente vers la valeur de processus en développement ».

En accordant les types de situations à leurs caractéristiques de développement temporel, on observe que les états, même bornés du point de vue de leur actualité permanente, impliquent un intervalle de validation d'un état ouvert:



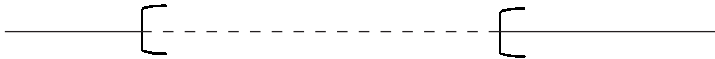
Pex.: (*Aujourd'hui*) *Jean est malade* représente un état borné, par contre *La Pologne se situe en Europe centrale* représente un état non borné.

Les événements, même s'ils sont duratifs, ont un intervalle de validation fermé:



Pex.: *Jean traversa la rue* représente un événement duratif, mais achevé, et *Jean trouva (a trouvé) ses lunettes* représente un événement ponctuel.

Les processus se caractérisent par un intervalle fermé à gauche et ouvert à droite, même si dans l'actualité de l'observateur la situation est déjà accomplie ou achevée:



Pex.: *Jean mange une pomme* et *Jean mangeait une pomme (lorsque le téléphone a sonné)* représentent des processus qui impliquent la phase initiale (la borne gauche fermée), mais sans prendre en considération la phase finale (la borne droite ouverte), même si grâce à l'expérience du monde, l'observateur sait que le processus de manger une pomme a sa limite (jusqu'à ce que la pomme disparaisse); *Jean a lu le livre pendant deux heures* correspond à un processus accompli mais non achevé, car l'observateur ne sait pas si Jean a fini de lire le livre entier; *Jean a peint la chambre en une heure* représente un processus accompli et achevé, vu que la chambre a été peinte. A. WŁODARCZYK (2003), lui aussi, divise les situations en états, événements et procès, pourtant les procès peuvent être ordinaires et affinés: «Le procès ordinaire est défini comme une situation repérée dans l'espace et se déroule au cours de passage du temps (progression). On peut repérer trois étapes dans un procès ordinaire: ini-

tiale, intermédiaire et finale» (2003: 43). Par contre, le procès affiné se caractérise par une propriété particulière que le chercheur appelle granularité et qui souligne le caractère répétitif intensifié ou affaibli d'une même activité. Le chercheur distingue les situations à la base de la présence ou de l'absence des propriétés (ou dimensions) situationnelles et le présente dans le diagramme qui suit (fig. 5).

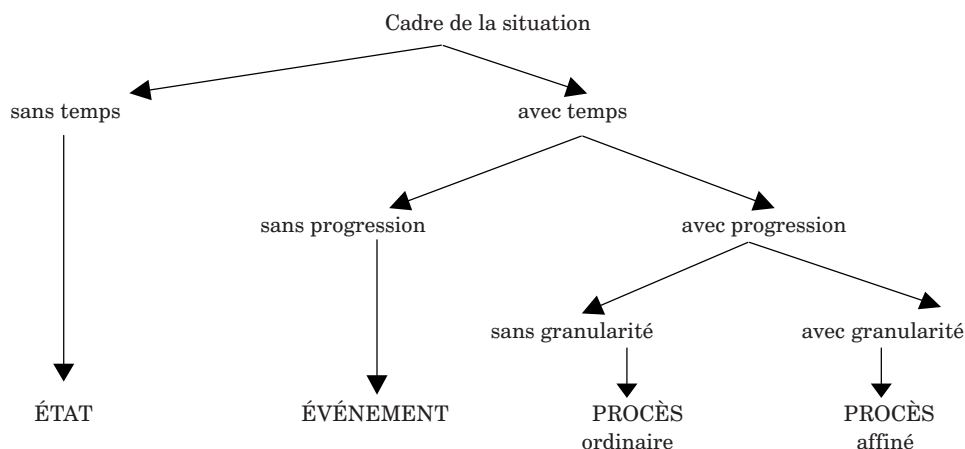


Fig. 5. Cadre de la situation selon A. WŁODARCZYK (2003: 40)

M. KOZŁOWSKA (1998) voit un rapport entre la notion de télélicité et celle de bornage, les deux étant des propriétés d'une situation. Pourtant, « la télélicité évoque l'actualisation potentielle de la situation tandis que le bornage évoque la réalisation actuelle de la situation » (1998: 222). Cela veut dire que la télélicité serait une propriété intrinsèque d'une situation et le bornage serait une propriété extrinsèque. Dans *Max a couru le 400 mètres* et *Max est en train de courir le 400 mètres*, le processus de courir le 400 mètres est télélique, mais la première phrase représente le processus borné et la deuxième le processus non borné.

La notion de borne fait l'objet de la réflexion de Z. GUENTCHÉVA (2003) qui définit les situations bornées de la façon suivante: « [...] par situation bornée, on désigne tout processus qui aurait pu se poursuivre s'il n'avait été interrompu au cours de son développement avant d'avoir été mené à terme: il s'agit donc d'un processus simplement accompli mais non achevé. En d'autres termes, on distingue implicitement trois types de situations bornées: celles où le procès est conçu comme intrinsèquement borné, celles où le procès est conçu comme extrinsèquement borné et celles où le procès est simplement interrompu » (2003: 98).

B. POTTIER (2000) propose une typologie des situations fondée tout d'abord sur leur nature, qui peut être affective, c'est-à-dire concentrée

sur une entité (p.ex. *Jean est grand, Jean habite Lyon, Jean sait l'anglais*), active avec l'entité qui est la source d'une activité (p.ex. *Jean réfléchit, Jean observe le chat, Jean écoute de la musique*) et effective qui est une activité résultative extérieure à l'entité (p.ex. *Jean se lave, Jean dessine une maison, Jean blesse le renard*), et ensuite sur leur statut, qui peut être statif (p.ex. *Jean est éveillé, Jean court, Jean traîne sa jambe*), évolutif (p.ex. *la chaleur durcit la terre, la voiture ralentit, Jean repeint la maison*) et transformatif (p.ex. *Jean s'endort, Jean s'arrête, Jean casse le vase*). Puis, le chercheur distingue différentes phases pour concevoir les situations: la phase inchoative (*Je commence à puiser de l'eau*), cursive (*Je puis de l'eau*), suspensive (*J'arrête de puiser de l'eau*), conclusive (*J'épuise l'eau du sceau*), ingressive (*Je me mets à puiser de l'eau*), continue (*Je continue à puiser de l'eau*), égressive (*Je renonce à puiser de l'eau*), prospective (*Je vais puiser de l'eau*), in-spective (*Je suis en train de puiser de l'eau*) et rétro-spective (*Je viens de puiser de l'eau*). Finalement, B. Pottier parle de saisies aspectuelles qui sont les suivantes: saisie globale (*Interdit de fumer, Qui va à la chasse perd sa place, Les voyages forment la jeunesse, Trois jours plus tard je reçus une lettre*), préalable (*Tout reste à faire, Rien n'est encore décidé*), sécante (*Il pleut, Trois jours plus tard je recevais une lettre*), d'accompli (*Je bois mon café, Il a conclu l'affaire en deux jours*), de parfait (*Il a grossi, cela se voit, Quand il a eu mangé, il partit*) et résultative (*Il est gros, Il a bien mangé, il est rassasié*).

H. et A. WŁODARCZYK (2003: 14) proposent un schéma de la sémantique de l'aspect:

Aspect = {Structure de la Sit. (Contrôle de la Sit.)} cond: Type de Sit.,

où la structure de la situation «consiste à voir la situation comme un tout ou à y sélectionner un moment ou une étape interne ou externe» (2003: 15) et le contrôle se traduit en la répétition, la modification et la composition. La modification concerne le déroulement (on parle de reprise (p.ex. *refaire quelque chose*), d'interruption (p.ex. *Arrête de le répéter!, J'ai un peu écrit et je suis allé me coucher*), de continuation (p.ex. *Il ne cesse pas de travailler, Pierre continuait son récit*), de parcours complet (p.ex. *J'ai passé toute la nuit à danser*), d'intermittence (p.ex. *Les enfants agitaient les mains en direction des voyageurs, Maman pleure tout doucement*). Elle concerne également l'intensité (p.ex. *Pierre éclata en sanglots*). La composition consiste en deux situations exprimées par un seul verbe (p.ex. *Pierre l'a fait entrer, Leurs disputes ont dégoûté Marie*).

Il reste encore à mentionner dans cette partie la proposition de R. Langacker que nous avons déjà présentée dans le chapitre précédent. Rappelons donc brièvement que la conceptualisation aboutit à la distinction de choses et de relations. Il y a des relations qui ont un profil temporel

(R. Langacker les appelle processus) et des relations atemporelles. La façon de concevoir les relations correspond au type d'enregistrement qui peut être global ou séquentiel. Quant aux processus, ils peuvent être perfectifs et imperfectifs, dans la mesure où leurs points limites sont inclus (processus perfectif) ou pas (processus imperfectif) dans le temps de conceptualisation.

Pour conclure, notons que la conceptualisation des situations se fonde sur trois types d'aspects : aspect d'état (borné, non borné, stable, instable, résultant, descriptif, possessif, locatif etc.), aspect d'événement (ponctuel achevé ou duratif mais achevé) et aspect de processus (achevé, accompli mais non achevé, inaccompli). Les états, les événements et les processus peuvent avoir une valeur répétitive (itérative), transitive (continuative) et perspective (pro-spective). Les états, les événements et les processus peuvent être conçus comme source d'un changement ou d'une modification de la situation. Les événements et les processus peuvent être conceptualisés globalement ou bien en fonction de la mise en profil d'une phase initiale, médiane (in-spective) ou finale. Ils peuvent en outre être conçus avec ou sans force factitive. Selon J. LYONS (1989: 101), s'il y a une force factitive liée à la présence d'un agent, la situation en question se distingue d'un simple événement et d'un simple processus et le chercheur l'appelle activité. Celle-ci peut se diviser en agir, lorsqu'elle marque un processus et en acte, lorsqu'elle marque un événement.

Une fois la conceptualisation d'une situation terminée (la situation est reconnue, imagée et schématisée sur la base de modèles cognitifs (scènes, scénarios, scripts)), on passe à la phase de prédication aspectuelle qui consiste en le choix d'un prédicat et en le traitement combinatoire de variables d'argument. Dans sa structure conceptuelle, le prédicat contient, lui aussi, des informations aspectuelles, telles que dynamisme et statisme, télélicité et atélicité, globalité et ponctualité (ou atomicité), résultativité, répétitivité (ou itérativité), perfectivité et imperfectivité, continuité, staticité dont le calcul se manifeste dans les expressions prédicatives correspondantes.

1.2. Valeurs aspectuelles des prédicats verbaux

En tant qu'expressions prédicatives, les prédicats peuvent être verbaux et nominaux. Autrement dit, les notions sont exprimées à l'aide de verbes, de noms ou d'adjectifs dont les sens contiennent les informations aspectuelles. Le schéma (fig. 5) de différents aspects se réalisant à travers les verbes, les noms et les adjectifs en français est proposé sur la page consacrée à l'aspect de Wikipédia (nous avons ajouté les aspects télélique et atélique).

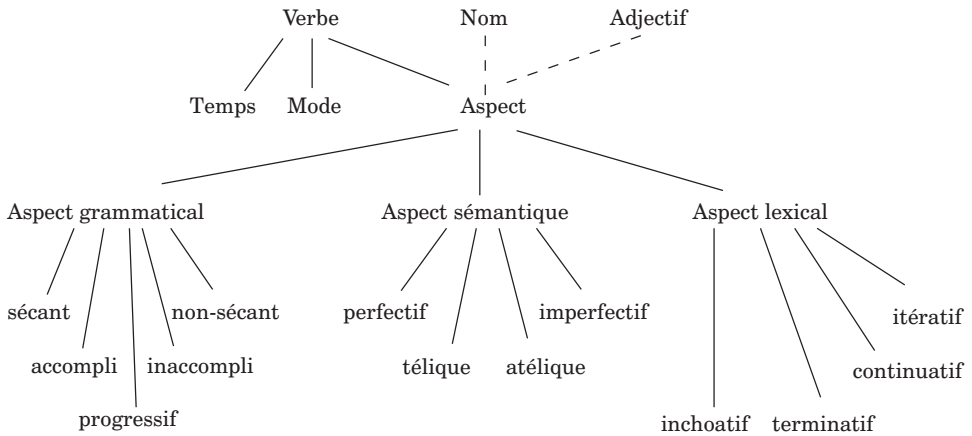


Fig. 6. Aspects

Ce schéma démontre que l'aspect est d'abord traité du point de vue de sa grammaticalité, sémantité et lexicalité. L'aspect grammatical se révèle dans une forme verbale qui varie en fonction de la conjugaison et de la syntaxe de la phrase où la forme apparaît; p.ex. le verbe *manger* dans *Il mange* est inaccompli, par contre dans *Il avait mangé* est accompli; dans *Il chanta* l'aspect est non-sécant, c'est-à-dire ponctuel et dans *Il chanta pendant deux heures* il est sécant, c'est-à-dire duratif mais achevé. Dans *La douleur va croissant* et dans *Jean est en train de manger* l'aspect est progressif. L'aspect sémantique repose sur le calcul de valeurs aspectuelles propres au prédicat et se traduisant dans l'expression prédicative correspondante; p.ex. le prédicat (et le verbe) *sortir* est perfectif, par contre *dormir* est imperfectif; le prédicat *atteindre* est télitique, mais le prédicat *nager* est atélique. L'aspect lexical est exprimé par un lexème; p.ex. les verbes *commencer à*, *se mettre à* sont inchoatifs, les verbes *finir de*, *cesser de*, *arrêter de* sont terminatifs, le verbe *continuer à* est continuatif et les verbes *refaire*, *reprendre*, *criailler* sont itératifs (cf. COHEN, 1989; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; WILMET, 2003). On remarque tout de suite que le schéma ne rend pas compte de l'aspect sémantique de certains prédicats, comme p.ex. *augmenter*, qui impliquent l'idée d'une progression et dans le schéma l'aspect progressif est considéré parmi les aspects grammaticaux. Ou bien les prédicats comme *persister* ou *persévérer* sont notionnellement continuatifs, cette valeur aspectuelle étant rangée parmi les aspects lexicaux. Selon M. WILMET (1980: 64—65), dans la phrase *Il commence à m'énerver*, ces trois aspects coexistent, ce qui donne la combinaison suivante: aspect grammatical — sécant incident; aspect sémantique — imperfectif; aspect lexical — inchoatif. Le problème que voit le chercheur concerne l'organisation et la hiérarchie des traits aspectuels. M. WILMET

affirme que c'est l'aspect grammatical qui « dicte sa loi à l'aspect sémantique » (1980 : 65) et que l'aspect lexical est facultatif. Le tableau 1 résume sa proposition de systématisation des aspects (1980 : 66).

Tableau 1

Aspects selon M. Wilmet

Aspect grammatical	Aspect sémantique	Aspect lexical		
		type périphrastique	type adverbial	type affixal
sécant global extensif biextensif perspectif incident	statif imperfectif perfectif conclusif	inchoatif transitif (continuatif, progressif, itératif) egressif situatif	duratif fréquentatif orcentrique lorcentrique	duplicatif multiplicatif

L'aspect sécant (duratif) et l'aspect global qui se manifestent dans les formes simples du verbe sont en opposition. L'aspect extensif, biextensif et incident expriment le déroulement d'un procès, l'aspect extensif et l'aspect biextensif, qui démontrent la fin du procès sans marquer son début, se réalisent dans les formes composées, l'aspect incident (tensif) représente le procès en cours de réalisation et se traduit en français par la forme *être en train de*, qui diverge des formes au présent par le fait qu'il est impossible de l'utiliser pour parler de ce qui est habituel ou futur : **la Terre est en train de tourner autour du Soleil*, **Il sera en train de chanter*. L'aspect perspectif marque le procès sur le point de se dérouler ou qui se déroulera dans l'avenir. L'aspect statif se rapporte aux états, les aspects imperfectif, perfectif et conclusif (achevé dans la terminologie à la Vendler) se rapportent aux événements et processus. L'aspect situatif indique la phase postérieure au procès et se réalise dans l'emploi de la forme *venir de + infinitif*. L'aspect orcentrique se manifeste par les circonstants en rapport avec l'actualité du locuteur (*maintenant, demain, hier*), l'aspect lorcentrique a le point de référence divers de celui qui est actuel pour le locuteur (*alors, la veille, plus tard, le 23 février*). L'aspect duplicatif se réalise dans le préfixe *re-*, l'aspect multiplicatif dans les suffixes *-oter, -iller, -ailler, -asser*.

En réalité, on observe qu'un aspect sémantique est inclus dans la structure des prédicats au niveau notionnel et qu'un aspect énonciatif se manifeste dans une expression prédicative grammaticalisée à l'aide de différents marqueurs aspectuels, comme p.ex. les temps grammaticaux (*Il mangea* vs *Il a mangé* vs *Il mangeait*), les affixes (*refaire, repeindre, voleter, cria-*

iller, stabiliser, endormir) ou la pronominalisation (*se mourir*). Pourtant l'aspect d'un énoncé n'est pas seulement calculé à partir d'une forme verbale, il y a d'autres marqueurs aspectuels qui accompagnent l'expression prédicative dans l'énoncé, tels que les adverbes et les locutions adverbiales (p.ex. *une seule fois, d'habitude, souvent*), les verbes semi-auxiliaires (p.ex. *continuer à, finir de, commencer à*), les expressions périphrastiques (p.ex. *être en train de, venir de, aller + participe présent*), l'apparition d'un complément d'objet (p.ex. *écrire vs écrire une lettre*) ou d'un groupe prépositionnel (p.ex. *pendant 3 jours, en une heure*).

L'aspect notionnel reste un sujet de réflexions pour de nombreux linguistes (cf. BOGUSŁAWSKI, 1963, 1970; COMRIE, 1976; ANTINUCCI, GEBERT, 1977; KREISBERG, 1980; HAMPLOVÁ, 1982; FRANÇOIS-GEIGER, 1990; KAROLAK, 1996; GRZEGORCZYKOWA, 1997) et constitue une base de diverses classifications des verbes. En étudiant plusieurs tentatives classificatoires des verbes (et des prédicats verbaux) (cf. VENDLER, 1967; DAVID, MARTIN, éd., 1980; FRANÇOIS, 1988, 1989, 1990, 2003a; GHIGLIONE, BROMBERG, FRIEMEL, KEKENBOSCH, VERSTIGGEL, 1990; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; LA POLLA, VAN VALIN, 1997; GRZEGORCZYKOWA, 1997; LASKOWSKI, 1998), nous avons observé que les mêmes propriétés aspectuelles sont à la base des classifications des groupes de verbes (et prédicats verbaux) apparaissant pourtant sous différentes appellations et dans diverses configurations. En général, on distingue: 1) les verbes d'état ou statifs; p.ex. *connaître, savoir, aimer, être malade, être gentil, avoir faim, avoir, appartenir à, être quelque part, savoir, vouloir*; 2) les verbes dynamiques ou factitifs, qui se divisent en: a) verbes d'événement, p.ex. *tomber, trouver, exploser, attraper*; b) verbes de processus, p.ex. *grandir, augmenter, se gêner, pourrir, rouiller*; c) verbes d'activité (d'action, de mouvement, de création, de consommation, de perception, d'usage etc.), p.ex. *acheter, effectuer, chanter, réciter, courir, marcher, caresser, écrire, boire, manger, regarder, vrombir, utiliser, employer*; d) verbes causatifs, p.ex. *causer, agacer, faire + infinitif, tuer, réparer, endormir*; e) verbes déclaratifs, p.ex. *dire, jurer, refuser, promettre*. Les verbes dynamiques peuvent être: a) ponctuels ou instantanés, p.ex. *attraper, cligner, éclater*. Dans ce cas, il y a des verbes qui marquent la phase initiale — verbes ingressifs (inchoatifs) ou la phase finale — verbes égressifs (conclusifs, terminatifs) de l'événement ou du processus, p.ex. *commencer, débiter, entamer, initier, ouvrir, finir, arrêter, cesser, achever*; b) duratifs ou statifs, qui peuvent être téliques, p.ex. *manger, atteindre, produire, fabriquer, construire*; et atéliques, p.ex. *nager, courir, se promener, parler, continuer, poursuivre, suivre*; c) itératifs (fréquentatifs, répétitifs), p.ex. *répéter, reprendre, itérer, redire, refaire, criailler, clignoter, rêvasser*; d) résultants, p.ex. *éteindre, allumer, mourir, naître*.

Dans la caractéristique aspectuelle des verbes, on peut également prendre en considération la présence ou l'absence de contrôle (*grandir, couler* vs *acheter, courir*), la présence ou l'absence de force factitive (*tomber* vs *déchirer, enlever*) et l'objet visé (*acheter, écrire* visent l'objet, par contre *s'asseoir* vise l'agent).

Pour ce qui est de la sémantique de l'aspect, S. KAROLAK (1996) formule deux thèses capitales dans son article où il complète les idées de F. ANTINUCCI et de L. GEBERT (1977) sur l'aspect verbal. La première thèse porte sur l'aspect des prédicats. Selon S. Karolak, l'aspect d'un prédicat est une configuration hiérarchisée de prédicats simples, tels que ARRIVER, DEVENIR, CHANGEMENT, ÊTRE EN ÉTAT, FAIRE, DURER, CAUSE et POSSIBILITÉ (F. Antinucci et L. Gebert distinguent trois prédicats simples: d'état, de changement et de cause). Par exemple dans *Marie a sali sa robe*, le prédicat *salir* serait une configuration des prédicats suivant: *Marie a causé qu'il est arrivé que la robe est salie*. La phrase *Jean a flâné toute la soirée* serait interprétée par: *Jean a flâné jusqu'à la tombée du soir et après la tombée il est arrivé que Jean ne flânait plus*. La deuxième thèse se rapporte au rôle du contexte verbal qui détermine la structure configurationnelle des prédicats actualisés. Cette question dépassant la problématique du sens aspectuel des notions, elle sera traitée dans la partie suivante consacrée à la construction de l'aspect dans un énoncé.

A. et H. WŁODARCZYK (2003: 14) proposent, eux aussi, un modèle sémantique de l'aspect qui est une configuration des traits sémiques, tels que <SIT-TYPE> = state / event / ordinary process / refined process; <SIT-ELMT> = whole; <SIT-ELMT MOMENT INNER> = start / middle / finish; <SIT-ELMT MOMENT OUTER> = initial / terminal; <SIT-ELMT STAGE INNER> = begin / run / end; <SIT-ELMT STAGE OUTER> = before / after; <SIT-CNTL REPETITION> = def_nb / ind_nb; <SIT-CNTL MODIFICATION FLOW> = trans / resume. keep / interrupt / off-ans-on; <SIT-CNTL MODIFICATION INTENSITY STABLE> = strong / weak; <SIT-CNTL MODIFICATION INTENSITY VARIABLE> = increase / decrease; <SIT-CNTL COMPOSITION SEQUENTIAL> = (SIT1 » SIT2); <SIT-CNTL COMPOSITION PARALLEL> = (SIT1 || SIT2). Les linguistes soulignent que les traits sémiques et la structure sémantique de l'aspect ont des bases cognitives, car ils sont fondés sur l'expérience des situations et sur les opérations intellectives servant à traiter les données situationnelles.

1.3. Calcul aspectuel en tant que résultat émergeant dans un énoncé

Une proposition trouve son reflet dans un énoncé. Elle est fondée sur un prédicat soumis tout d'abord à l'opération d'actualisation qui consiste à saturer les positions d'argument imposées par l'expression prédicative choisie par le locuteur, et puis à l'opération de vérification qui consiste à donner une interprétation fournissant une valeur de vérité à la proposition, ce qui est lié à la localisation spatio-temporelle, à l'aspectualité et à la modalisation de ce qui constitue le contenu propositionnel (cf. KAROLAK, 1984, 2007; BOGACKI, KAROLAK, 1999; POLAŃSKI, red., 1995). En d'autres termes, la proposition contient toutes les informations notionnelles, temporelles, aspectuelles et modales sous forme lexicale et grammaticale, prêtes à recevoir une interprétation grammaticale et phonologique pour devenir énoncé.

Pour J.-P. DESCLÈS et A. CULIOLI (1982: 17), chaque énoncé est le résultat observable de deux types d'opérations: les unes énonciatives, fondées sur la référence se manifestant dans les catégories de l'aspect, du temps et de la détermination, les autres, prédicatives, qui rendent compte des rapports s'établissant entre un prédicat choisi et ses arguments. La grammaticalisation, dont nous avons déjà parlé, serait une opération énonciative. En tant que telle, elle réside dans une sélection de catégories grammaticales (lexicalisées incluses) fonctionnant dans une langue particulière.

En français, la grammaticalisation se produit avant tout par le choix d'un temps verbal pouvant modifier l'aspectualité notionnelle (sémantique) du prédicat correspondant. Le caractère aspectuel d'un énoncé dépend alors de l'aspectualité notionnelle et du temps grammatical, mais aussi du « contexte verbal » (KAROLAK, 1996: 54), c'est-à-dire de la présence (ou absence) de compléments d'objet et de circonstants. Ainsi, dans *Jean écrit*, la situation est envisagée comme durative et non limitée à droite (le début de l'action est pris en compte). Dans *Jean écrit une lettre*, le complément d'objet limite la durée de l'action jusqu'à ce que la lettre soit écrite (on parle de la valeur accomplie, téléique ou d'achèvement visé). Dans *Jean a écrit une lettre*, l'action est conçue dans sa dimension globale, comme achevée et résultante, car elle implique la fin de l'action et l'état *la lettre est écrite*. Dans *Jean a écrit une lettre en deux heures*, l'action est vue comme accomplie, c'est-à-dire comme durative mais limitée, car terminée (achevée) après la période de deux heures. Dans *Jean écrivait souvent (des lettres)*, on observe une certaine répétitivité (voire un caractère habituel) de l'action dans le passé et un manque d'informations sur son achèvement. Z. GUENTCHÉVA (1990) analyse entre autres les différences aspectu-

elles fondées sur l'emploi d'un déterminant qui accompagne le complément d'objet. Les phrases: *J'ai bu du café*, *J'ai bu un café* et *J'ai bu le café* (1990: 37) représentent diverses caractéristiques aspectuelles: l'emploi de l'article partitif signale la possibilité de continuer l'action *boire-café*; le choix de l'article indéfini suggère que l'action *boire-café* est accomplie et achevée, ce qui veut dire que la continuation de *boire-café* n'est pas possible sinon sous forme d'une autre action de *boire-café*; par contre l'article défini marquerait le caractère habituel de l'action *boire-café* (cf. CULIOLI, 1999). Z. GUENTCHÉVA (2003), pour sa part, souligne le rôle des arguments-actants, et plus précisément le rôle de leur nature et leurs propriétés, dans l'interprétation de l'aspectualité, ce qui se manifeste par le choix des déterminants et par conséquent, des formes verbales adéquates.

Prenons encore quelques exemples: *Jean a mangé pendant une heure*, *Jean a mangé une pomme en cinq minutes*, *Jean a nagé pendant cinq minutes* et *Jean a nagé le 400 mètres*. La différence aspectuelle réside dans la qualité ponctuelle ou durative des actions qui ne se manifestent pas dans les formes particulières du verbe, mais dans le contexte verbal. La préposition *pendant* implique une durée d'action. La distance de 400 mètres limite aussi l'action de nager. On a donc affaire aux processus, même si limités à gauche et à droite (on parle de processus accomplis, téléiques, non achevés, mais avec l'achèvement visé). La préposition *en* implique la ponctualité de l'action – faire quelque chose en une période de temps veut dire l'envisager comme ponctuel, global, semelfactif (cf. BORILLO, 1988; FUCHS, éd., 1991). On observe une différence aspectuelle entre *Le ciel se couvre* et *Ce poisson se pêche au filet* (CULIOLI, 1999: 149): la première phrase implique un changement d'état, alors que la deuxième revêt plutôt un caractère itératif, vu qu'elle décrit un processus potentiel qui se répète chaque fois qu'un agent veut pêcher ce genre de poisson, et entre *La tasse est cassée* et *Le feu est allumé* (CULIOLI, 1999: 150—151): la première implique l'état de la tasse, la deuxième peut impliquer l'état résultant *il y a un feu*. Pour finir, encore deux exemples proposés par A. CULIOLI (1999: 157): *Qui a nettoyé ce matin la pièce?* et *Qui a nettoyé la pièce?* Selon le chercheur, la première contient l'aspect imperfectif (la pièce n'est pas nettoyée, même si on a des traces de ménage), par contre la deuxième est soit imperfective, soit perfective (la pièce a été nettoyée et on veut savoir qui en est l'auteur). Comme le dit A. CULIOLI: «[...] les opérations aspectuelles sont des opérations de déterminations, liées à la situation» (1999: 157), ce qui signifie que l'aspect d'un énoncé ou d'un discours se construit en rapport avec la référence aux objets de pensée d'une part, mais aussi au temps et à l'espace d'autre part. La référence, à son tour, met en place le concept de déixis. Une fois déterminée, elle agit sur la transitivité et par conséquent, sur la thématization et sur l'actance. Notons que toutes ces opérations de

déixis, d'aspectualité, de thématization et d'actance dépendent l'une de l'autre (cf. CULIOLI, 1999). De plus, il faut tenir compte de la quantification des actants (cf. GUENTCHÉVA, 1990, 2003; FONTANILLE, éd., 1991).

L'aspectualité énonciative (ou discursive) serait donc « tout ce qui dans un énoncé spécifie le déroulement d'un procès » (MAINGUENEAU, 1999: 63), ou pour le dire de façon plus générale, d'une situation. C'est un phénomène lié à la prise en charge de la vision que le locuteur se fait d'une situation conceptualisée et mise en énoncé.

*
* *

Le moment est venu de résumer nos considérations relatives à l'aspectualité.

1. L'aspectualité est un phénomène cognitif, puisqu'il s'agit de conceptualiser une situation (réelle ou fictive), telle qu'elle se présente aux yeux de l'observateur qui peut devenir sujet parlant, c'est-à-dire dans son déroulement (statique (états), dynamique (événements et processus), global, partiel, téléique, atéléique, accompli, achevé etc.).

2. L'aspectualité est un phénomène notionnel, car les prédicats sont pourvus de traits aspectuels (aspect sémantique ou notionnel), tels que ponctualité, durativité, état, changement d'état, processus en développement, accomplissement, non accomplissement, achèvement, inachèvement etc.

3. L'aspect est lié à la durée d'une situation, aux limites (ou frontières) de cette durée, à des changements d'état possibles impliqués par la situation, à la présence ou l'absence d'agent (ou de force, de cause), à la nature transitionnelle de la situation, à la nature occasionnelle ou non de la situation (cf. VET, 1980).

4. L'aspectualité est un phénomène linguistique, car la langue dispose de moyens (lexicaux, lexicalisés, grammaticaux, syntaxiques) destinés à exprimer la façon dont une situation est conceptualisée. Les rapports entre certaines valeurs aspectuelles sémantiques et leurs correspondants morphologiques sont présentés par J.-P. DESCLÉS (1994: 15) dans le tableau 2.

Tableau 2

Valeurs aspectuelles et marques morphologiques selon J.-P. Desclés

Valeurs sémantiques	Marqueurs morphologiques
achevé / inachevé	perfectif / imperfectif dans les langues slaves
accompli / non accompli	made (accompli) / modare (inaccompli) en arabe
événement	aoriste en grec et en bulgare
état résultant	parfait dans les langues indo-européennes
processus en développement	présent actuel en français
progressivité	progressif en anglais

5. L'aspect, tel qu'il apparaît dans un énoncé (aspect énonciatif), est le résultat d'un calcul aspectuel se déroulant sur trois types d'opérations : opération de conceptualisation, opération de prédication et opération de grammaticalisation. La grammaticalisation se déroule dans un contexte situationnel précis, elle est influencée par l'activité psychoaffective du locuteur, par la présence ou l'absence de présuppositions et d'implications (cf. VET, 1980).

6. En français, l'aspect est exprimé à l'aide de formes verbales traditionnellement appelées temps grammaticaux, de verbes semi-auxiliaires, de formes périphrastiques et d'affixes. Il est également modelé par la syntaxe d'une phrase, c'est-à-dire par la présence ou l'absence de compléments d'objet, de circonstants et de modalisateurs de quantification et de qualification ou par le type de diathèse (cf. CULIOLI, 1999).

7. En ce qui concerne le verbe et l'expression de l'aspect en français, les formes verbales se divisent en : perfectives qui représentent ce qui est accompli (duratif mais limité), achevé (ponctuel) ou à la fois accompli et achevé (global), et imperfectives auxquelles correspondent les situations envisagées comme inaccomplies (duratives, non limitées à droite). Les formes perfectives peuvent être encore semelfactives en opposition à ce qui est répétitif. La répétition s'exprime à l'aide d'affixes (p.ex. *redire, révaser, criailler, sautiller*) et d'adverbes en fonction de complément circonstanciel de temps (p.ex. *souvent, quelquefois, tous les jours, rarement*).

8. En français, l'inchoativité, la progression, la continuité et la fin sont marquées lexicalement par l'emploi des verbes semi-auxiliaires et des constructions périphrastiques (p.ex. *commencer à, se mettre à, tomber + adjectif, aller + participe présent, continuer à, finir de, achever de*) ou par des affixes (p.ex. *vieillir, blanchir, rougir, scandaliser, ridiculiser, s'endormir, s'envoler*). La progression se traduit encore par l'emploi d'une forme pronominale (p.ex. *se mourir*).

9. L'aspectualité d'une situation est exprimée avant sa caractéristique temporelle : il s'avère que les enfants, lorsqu'ils construisent leurs énoncés, parlent avant tout de l'aspect de ce qui constitue le contenu propositionnel. Les distinctions temporelles apparaissent plus tard (cf. BRONCART, 1976).

10. Il est hors de doute que le calcul aspectuel est inséparable de la question du temps, surtout lorsqu'on analyse les formes verbales. Comme le dit Z. GUENTCHÉVA : « [...] le système des valeurs associées aux formes verbales est un système aspecto-temporel et non pas une somme de deux systèmes pleinement autonomes » (1996 : 227).

Etant du même avis, dans la partie suivante nous nous occuperons de la catégorie du temps et du phénomène de la temporalité en général.

2. Temps conçu, temps de conceptualisation, temps référentiel et temps d'énonciation

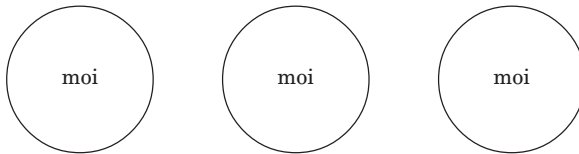
Le problème de la temporalité en linguistique est aussi complexe que les phénomènes liés à l'étude de l'aspect. D'ailleurs, comme nous venons de le montrer, ces deux perspectives — aspectuelles et temporelles — étant les résultats immédiats de la conceptualisation d'une situation, sont inséparables, car chaque état, processus et événement doivent avoir une caractéristique temporelle qui se traduit par la longueur de durée dans le temps et par la localisation dans le domaine du passé, du présent ou du futur. Autrement dit, pendant l'opération de conceptualisation l'homme traite l'information en lui attribuant des propriétés aspectuelles et en même temps en précisant sa dimension spatio-temporelle. Selon G. GUILLAUME (1964), l'aspect est le temps intérieur au procès et la temporalité concerne le temps extérieur au procès (cf. Le QUERLER, 1996: 14). Nous revenons encore à cette question.

En général, le temps désigne l'époque du déroulement d'un processus, de l'arrivée d'un événement et de la durée d'un état par rapport à une autre période de temps déterminée par le locuteur. Le plus souvent c'est le moment d'énonciation qui se trouve dans le *maintenant* du locuteur. Alors, toute situation possède son site temporel (cf. KOSCHMIEDER, 1996: 12), c'est-à-dire un intervalle de temps pendant lequel elle se réalise. Ce site doit être localisé par rapport à un intervalle de temps référant à une autre situation que celle soumise à la conceptualisation. Mais les innombrables analyses du fonctionnement des temps grammaticaux dont le rôle élémentaire est celui de placer ce qui constitue le contenu propositionnel dans le temps ont soulevé des discussions sur la catégorie du temps et de sa représentation dans la langue, ce qui a débouché sur quelques points douteux: 1) la distinction entre temps objectif et temps subjectif; 2) la distinction entre temps extralinguistique et temps interne au langage; 3) le phénomène du temps discursif; 4) les facteurs linguistiques et non linguistiques déterminant la temporalité d'un énoncé et d'un texte; 5) le problème de la référence temporelle; 6) le problème de la représentation du temps en termes de point, d'intervalle, d'instant; 7) le rôle du locuteur dans la construction temporelle d'un énoncé et d'un texte; 8) les fonctions temporelles et non temporelles des temps grammaticaux.

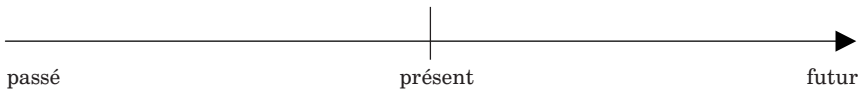
Essayons de présenter l'état de recherches actuel en linguistique au sujet de ces questions épineuses.

2.1. Temps objectif et temps subjectif

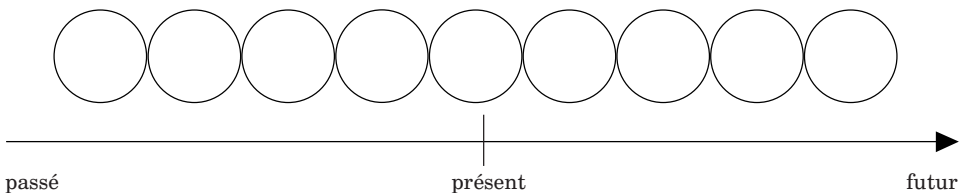
Nous avons tous des expériences temporelles qui semblent évidentes dans notre vie. Elles se manifestent avant tout dans la cyclicité: après le jour il y a la nuit, après l'été il y a l'automne, après le temps de travail il y a le temps en famille et le temps des loisirs, après lundi il y a mardi, après la naissance il y a l'enfance, puis la jeunesse, l'âge adulte, la vieillesse et finalement la mort, mais la vie continue à travers nos enfants. Dans cette vision cyclique, l'homme se trouve au centre de ses expériences renouvelables:



Même si la vision cyclique du temps est incontestable et qu'elle domine p.ex. dans les cultures asiatiques, il est aussi certain que le temps avance de façon linéaire, ce qui veut dire que le présent devient passé et le futur peut devenir présent pour tomber dans les souvenirs. Le plus souvent on représente la temporalité par une ligne droite sur laquelle sont marqués trois points divisant notre vie en trois périodes qui sont le passé, le présent et le futur:



Etant donné que la vie de chaque individu est marquée par des cycles, rythmes et successions d'événements, d'états et de processus et qu'elle ressemble en même temps à une course et à une répétition de tâches, ces deux caractéristiques, à savoir la cyclicité et la progression, ne s'excluent pas, bien au contraire elles contribuent à une idée plus complète du temps:



L'homme mesure le temps, le façonne selon les conditions culturelles et linguistiques se manifestant dans les langues particulières. Ainsi, il y a des langues sans catégorie de temps, dans lesquelles la temporalité des situ-

ations s'exprime à l'aide d'adverbes; p.ex. le chinois ou le vietnamien, d'autres sont dépourvues de temps futur, p.ex. le finnois, le suédois, les langues arabes ou les langues bantoues, en anglais par contre on emploie 16 temps grammaticaux et en français 11. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que la vie de l'homme est déterminée temporellement, que chaque situation, réelle ou fictive, ait une durée variable et que l'homme tente de dominer le temps, ce qui se révèle dans le fait de le mesurer et dans la façon d'exprimer les connotations temporelles à l'aide de la langue (cf. BACHELET, 1996; PIETTRE, éd., 2001).

Pour conclure: le temps objectif serait un temps physique lié aux lois de la nature qui déterminent son caractère cyclique et progressif, le temps subjectif serait une perspective temporelle que le locuteur se fait en conceptualisant une situation quelconque. Le temps objectif se résumerait aux tranches temporelles du passé, du présent et du futur et le temps subjectif serait celui que chaque homme éprouve individuellement dans les limites de son vécu. Ainsi, ce qui est objectivement passé, nous pouvons le conceptualiser comme passé récemment, comme passé avant notre vie, avant notre siècle, mais aussi avant nos vacances, notre maladie, avant la naissance de nos enfants etc. (cf. BARBAZAN, 2006).

2.2. Temps extralinguistique et temps linguistique

Les situations présentes deviennent vite passées et celles qu'on envisage, peuvent se réaliser pour ensuite être classées comme écoulées. Et nous n'avons pas le pouvoir de changer cet état de choses. Le temps des situations réelles mesuré avec les rythmes naturels, les horloges et les calendriers est extralinguistique (J.-P. DESCLÉS (1994) parle de temps chronologique ou de temps de l'univers et il l'oppose au temps linguistique). Il contient le temps objectif et le temps subjectif des situations dans leurs dimensions spatio-temporelles: les situations défilent cycliquement dans le temps soit indépendamment de notre présence (temps objectif), soit devant nous et nous sommes les observateurs des situations, soit encore nous participons à la situation (ces deux derniers cas sont liés au temps subjectif). En anglais il y a une nette distinction entre temps extralinguistique et temps grammaticaux. Le premier porte le nom de *time*, les deuxièmes sont dénommés *tenses*.

Il est évident que l'homme éprouve un besoin naturel de communiquer avec les autres, de raconter ce qui lui est arrivé, ce qui lui arrive, ce qu'il envisage de faire, ce qu'il s'imagine faire etc. Il est aussi évident que le plus souvent l'homme se sert de la langue qui offre des moyens pour exprimer la temporalité des situations conceptualisées. Ainsi on arrive

à la notion de temps linguistique. C'est le temps d'une situation (ou des situations) tel qu'il se manifeste dans la langue par l'intermédiaire de différents marqueurs lexicaux et grammaticaux choisis par le locuteur pendant la construction d'un énoncé. Comme le dit L. GOSSELIN (2004), le temps linguistique «a ses principes propres et ne saurait être considéré simplement comme un calque d'une temporalité extralinguistique». Le temps linguistique contient un temps aspectuel, qui sert à montrer comment la situation est conçue dans son déroulement (temps ponctuel pour les événements et temps étendu pour les états et les processus), et un temps discursif, qui met en relation la localisation temporelle d'une situation relatée ou d'une histoire racontée (la distinction d'E. BENVENISTE (1966) entre le discours et le récit) avec le temps de l'énonciation (dans ce cas, on parle de temps absolu) ou avec la localisation temporelle d'une autre situation antérieure, simultanée, postérieure, contiguë ou encore incluse par rapport à la situation relatée ou racontée (dans ce cas, on parle de temps relatif).

Pour compléter nos observations, ajoutons que le temps extralinguistique serait un temps correspondant à la durée et à la localisation temporelle des situations perçues. Il influence la conceptualisation car il devient lui-même objet de conceptualisation. R. LANGACKER (1987a,b) appelle le temps faisant l'objet d'une conceptualisation **temps conçu** et l'oppose au **temps de conceptualisation** considéré comme un moyen de conceptualisation et au **temps d'énonciation**, soit le moment d'émettre un énoncé. En d'autres termes, le temps peut être conçu comme réel ou irréel, comme passé, présent ou futur, comme ponctuel ou étendu, comme séquentiel ou global. Mais pour pouvoir conceptualiser le temps et par conséquent les situations qui demandent une localisation temporelle, il faut «un certain laps de temps» (LANGACKER, 1987b: 129) pendant lequel on suit mentalement l'évolution temporelle d'une situation conceptualisée, ce qui traduit la faculté d'accélérer, de ralentir ou d'arrêter les situations et aussi la faculté de se déplacer dans le temps. L'idée de distinguer le temps conçu, le temps de conceptualisation et le temps d'énonciation n'est pas nouvelle. Elle apparaît dans les travaux de J.-M. ZEMB (1978, 1984) qui voit une différence entre le *tempus de ratione*, le *tempus de dicto* et le *tempus de re*. Le temps de raison est conceptuel et par conséquent désactualisé linguistiquement. Il correspond au temps de conceptualisation. Le temps de *dicto* est le temps d'énonciation, il est donc subjectif. Le temps de *re* correspond à «l'agencement du temps objectif du monde» (1984: 59) à partir des trois intervalles temporels du passé, du présent et du futur. Selon R. MARTIN (1985), le temps de *dicto* est lié à la notion d'univers de croyance par le fait qu'il désigne le temps pendant lequel ce qui constitue le contenu propositionnel est vrai pour le locuteur ou au moins tenu

comme vrai. Par contre, le temps de *re* est celui d'une situation dont l'image est construite dans l'énoncé.

Pour conclure: le temps linguistique serait un temps qui traduit la temporalité des situations conceptualisées dans la langue, ce qui signifie que le temps linguistique englobe le temps conçu et le temps de conceptualisation qui, ensemble, construisent l'image temporelle d'une situation se réalisant par le choix de marqueurs temporels. Dès lors, le temps linguistique concerne l'expression de l'aspectualité (le temps aspectuel) et des rapports temporels qui se fondent sur l'idée de la succession ordonnée de situations, sur un système de références et sur le phénomène de la causalité (cf. CULIOLI, 1999; MOESCHLER, BÉQUELIN, 2000a). Ces rapports temporels s'établissent dans les textes et ensemble forment ce que nous appelons temps discursif.

2.3. Temps discursif, plans d'énonciation et rapports temporels

Le temps discursif a pour rôle de localiser une situation à laquelle correspond le contenu propositionnel dans le temps, mais toujours en rapport avec la position temporelle du locuteur. Autrement dit, c'est le locuteur qui organise la temporalité de son énoncé dans la mesure où il est narrateur, observateur ou expérienceur. Lorsque le locuteur est narrateur, on a affaire au récit, c'est-à-dire à la relation de faits vrais ou imaginaires desquels le locuteur se distancie temporellement. Lorsqu'il est observateur ou expérienceur, son énoncé devient un discours empreint de traces linguistiques témoignant de la présence du locuteur dans l'actualité de la situation prise pour sujet du discours. Comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre consacré à la catégorie du verbe, nous devons la distinction du récit et du discours à E. BENVENISTE (1966). Selon le chercheur, le récit (ou l'histoire) est impersonnel, objectif et n'a aucun rapport avec le présent du locuteur, à l'opposé, le discours est subjectif et dominé par les traces linguistiques de la présence du locuteur en tant qu'observateur ou qu'expérienceur (J.-M. ADAM (2000: 107) parle d'énonciation historique et d'énonciation de discours). H. WEINRICH (1973, 1989), pour sa part, reconnaît l'existence de deux registres représentant deux attitudes énonciatives du locuteur, celle d'engagement et celle de distanciation temporelle du locuteur envers la temporalité de la situation mise en énoncé. Ce sont: le commentaire et la narration. Tandis que les observations d'E. Benveniste sont fondées sur la distribution des temps grammaticaux en français selon leur appartenance au plan d'énonciation, celles de H. Weinrich dépassent la question des temps, vu qu'il y a d'autres marques (p.ex. les pronoms) permettant d'orienter l'interlocuteur vers le re-

giste choisi par le locuteur et dévoilant ainsi son engagement (ou manque d'engagement) par rapport à la temporalité de ce qui est énoncé (cf. DE FORNEL, 1988; VUILLAUME, 1990; CONFAIS, 1990; VETTERS, 1998).

La notion de temps discursif entraîne les recherches linguistiques vers l'étude des **structures temporelles** des textes. A. MOLENDIJK (1993: 167) définit la structure temporelle comme « l'ensemble des rapports temporels reliant les faits et les moments auxquels renvoie le texte ». E. KOSCHMIEDER (1996) parle de trois types de rapports temporels: rapport de direction, rapport d'époque et rapport de résultat. Le premier désigne deux directions temporelles, une vers le futur, l'autre vers le passé. La direction vers le futur se rapporte aux situations conceptualisées comme advenant au moment de leur énonciation soit dans le passé, soit dans le futur; p.ex.: *La maison était / est / sera en construction* (KOSCHMIEDER, 1996: 31). La direction vers le passé caractérise les situations conceptualisées comme advenues; p.ex. *La maison est / sera complètement construite*. Le deuxième type se réfère au rangement d'une situation dans une époque qui peut être passée (p.ex. *On construisait / construisit la maison*), présente (p.ex. *On est en train de construire la maison*) ou future (p.ex. *La maison sera construite / en construction*) par rapport au locuteur ou par rapport à une autre situation (p.ex. *La maison avait été construite, La maison devait / allait être construite, La maison aura été construite, La maison devra être construite*). Le troisième type est lié à la direction vers le futur et à la possibilité de localiser un état résultant de la situation mise en conceptualisation dans trois époques temporelles (p.ex. *La maison est / était / sera construite (en pierre)*).

Les rapports temporels mentionnés ci-dessus révèlent non seulement la conceptualisation d'une situation comme advenant ou advenue, son rangement dans une époque donnée et la possibilité d'entraîner un nouvel état, mais ils rendent compte des relations qui s'établissent entre plusieurs situations conceptualisées. Nous pensons aux relations de simultanéité (p.ex. *Lorsque Jean entra, Marie téléphona; Jean entra, Marie téléphona* (MOESCHLER, 2000a: 77); *Quand je voyage, je suis heureux; Tandis que je le croyais en Europe, il voyageait au Japon* (BENAMOU, CARDUNER, 1974: 110)), d'antériorité (p.ex. *Ne parlez pas avant qu'il ait fini, Avant j'aimais bien nager; Je me suis fait prendre. Mon meilleur ami m'a trahi* (WILSON, SPERBER, 1995: 13); *Jean s'habilla. Il avait bien dormi. Il était content* (MOLENDIJK, 1993: 170)), de postériorité (p.ex. *J'ai sorti ma clé et j'ai ouvert la porte; J'ai sorti ma clé. J'ai ouvert la porte* (WILSON, SPERBER, 1995: 8); *J'ai parlé à Jean et ensuite j'ai découvert qu'il était charmant* (WILSON, SPERBER, 1995: 14); *Jean est sorti après qu'il avait fait ses devoirs; Jean lui a dit la vérité. Un moment après, elle pleurait; Il alluma une cigarette. Le tabac avait / eut le goût de miel* (MOESCHLER, 2000a: 80—81)),

d'inclusion ou de recouvrement (p.ex. *Il se mit en marche. Il pleuvait* (MOLENDIJK, 1993: 171); *Jean entra. Marie téléphonait* (MOESCHLER, 2000a: 77); *Il se mit en marche. Il avançait doucement*; *Max promet à ses amis de venir à cette soirée. Il le fit avec beaucoup de solennité* (MOESCHLER, 2000a: 81); *Bill souriait. Il souriait tristement* (MOESCHLER, 2000a: 92); *Il neigeait. Malheureusement, la neige ne tenait pas* (MOLENDIJK, 1993: 182); *L'année dernière Jean escalada le Cervin. Le premier jour, il monta jusqu'à la cabane H. Ensuite il attaqua la face nord. Douze heures plus tard il arriva au sommet* (MOESCHLER, 2000a: 79)), de coupure (p.ex. *Ce jour-là, il joua au tennis, rendit visite à une vieille tante et écrivit une lettre à son ami* (MOESCHLER, 2000a: 95)) ou de causalité (p.ex. *Suzanne est mineure et ne peut pas consommer d'alcool*; *Max prit une surdose d'aspirine. Il fut malade*; *Le verre s'est cassé. Jean l'a laissé tomber*; *Jean poussa Max. Il tomba*; *Max tomba. Jean l'avait poussé* (MOESCHLER, 2000a: 88, 89); *Je me suis fait prendre. Mon meilleur ami m'a trahi* (WILSON, SPERBER, 1995: 13)).

Les exemples nous démontrent que: 1) il est parfois difficile de déterminer la limite entre ce qui est exclusivement temporel et ce qui est causal, tant la causalité s'intègre dans la temporalité; 2) on a parfois le problème à saisir la différence entre le rapport de succession et le rapport d'inclusion; 3) l'ordre temporel tel qu'il est construit dans un énoncé dépend du locuteur qui a sa propre vision de l'organisation des situations conceptualisées, fondée sur l'intention communicationnelle, donc sur la volonté, plus ou moins consciente, de mettre l'accent sur une information plutôt que sur les autres mais qui apparaissent simultanément dans l'énoncé; 4) la stabilisation de l'ordre temporel des informations dans un énoncé est liée à l'expérience du monde (p.ex. nous savons qu'il faut pousser quelqu'un pour qu'il tombe et l'ordre inverse n'est pas possible) et au besoin naturel de raconter les faits chronologiquement (p.ex. l'emploi des adverbes *puis, et puis* alors que nous relatons les événements et les scènes), ce qui conduit les recherches vers les analyses faites dans le courant pragmatique et concernant les maximes de conversation (GRICE, 1979), les lois de discours (DUCROT, 1972) et les notions de présupposition, d'implication et d'inférence. Ce point sera traité dans la partie qui suit.

2.4. Expression linguistique et non linguistique de la temporalité

Comme nous l'avons déjà dit, dans la langue la temporalité s'exprime à l'aide des temps verbaux, des adverbes, des connecteurs temporels et de l'ordre des énoncés dans un texte. L'examen de la distribution des temps, de l'emploi des adverbes et des connecteurs temporels dans les énoncés

témoigne de la complexité de la question. Prenons quelques exemples : dans *Quand le chat dort, les souris dansent* ou dans *C'est toujours pareil dans les fêtes: soit je me saoule et personne ne me parle, soit personne ne me parle et je me saoule* (WILSON, SPERBER, 1995: 10), le temps présent ne sert pas à exprimer le moment actuel des situations dont on parle. Il en est de même avec l'imparfait dans *J'étais malade et toi, tu étais le docteur* ou dans *Si je gagnais au lotto...* où il n'exprime pas de situation appartenant au passé.

Quant au rôle des adverbes et des connecteurs, si quelqu'un dit *Je vous attends depuis un certain temps, Cela s'est passé la semaine dernière, Je viens te voir ce soir*, on n'arrive pas à savoir de quelle période de temps il s'agit, à moins qu'il y ait une référence, c'est-à-dire un moment où se déroule une autre situation, celle d'énonciation incluse, permettant de préciser la temporalité des situations présentées dans ces exemples. Ainsi, *depuis un certain temps* peut signifier que le processus d'attente a pris un laps de temps à partir d'une demi-heure jusqu'au moment où on commence à s'impatienter; *la semaine dernière* et *ce soir* sont repérés seulement par rapport au présent du locuteur. Dans *J'ai parlé à Jean et j'ai découvert qu'il était charmant*, l'emploi du connecteur et suggère la simultanéité des événements *avoir parlé* et *avoir découvert*. Si nous modifions un peu l'énoncé en ajoutant l'adverbe *ensuite*, ce qui donne *J'ai parlé à Jean et j'ai ensuite découvert qu'il était charmant*, on a l'impression que ces deux événements ne se sont pas déroulés en même temps, que le locuteur avait besoin d'un intervalle de temps pour se rendre compte de sa découverte. Lorsque nous enlevons la conjonction et l'adverbe pour obtenir *J'ai parlé à Jean. J'ai découvert qu'il était charmant*, nous avons deux événements dont le deuxième est la conséquence du premier (cf. WILSON, SPERBER, 1995). Toutefois, dans *Marie chanta le récitatif et Jean l'accompagna au piano* (MOESCHLER, 2000b: 79) et *Marie chanta le récitatif. Jean l'accompagna au piano*, la présence de la conjonction ne change rien à l'interprétation du rapport temporel établi entre les énoncés: il y a toujours la simultanéité de ces deux situations et elle est fondée sur l'expérience du monde. Maintenant, observons le rôle des conjonctions *alors que* et *pendant que* dans les phrases suivantes: *Cela s'est produit alors qu'il n'était pas chez lui* et *Il fait bon chez vous, alors que chez moi on gèle* (Petit Robert, 2007), *Amusons-nous pendant que nous sommes jeunes* et *Je fais tout pour toi pendant que toi, tu t'en fiches*. On observe qu'elles expriment non seulement l'idée du rapport temporel de simultanéité, mais peuvent avoir une autre fonction, celle d'exprimer une opposition entre les situations. Pour terminer notre étalage des cas intéressants portant sur l'expression de la temporalité, notons encore deux exemples: *J'ai déjeuné* et *J'ai été au Tibet* (WILSON, SPERBER, 1995: 17). Même si dans les énoncés il n'y a pas

de marques temporelles précisant le caractère temporel des situations dont on parle, sauf les formes verbales qui sont identiques dans les deux cas, nous pouvons inférer que le fait de déjeuner s'est déroulé le jour où se situe le moment de l'énonciation, par contre le fait de séjourner au Tibet implique un intervalle de temps plus long entre son déroulement et le moment de l'énonciation, ce qui est dû à l'expérience du monde: il est presque impossible d'être au Tibet le matin et le soir énoncer son séjour là-bas.

L'expérience du monde et les facultés cognitives sur lesquelles se base le traitement de l'information sont à l'origine de la compréhension des rapports temporels exprimés explicitement et implicitement. Selon A. MOLENDIJK (1993: 171), dans *Il se mit en marche. Il pleuvait*, l'imparfait ne nous permet pas de déduire l'inclusion de la première situation dans la deuxième (cf. KAMP, ROHRER, 1983), mais l'emploi de la forme verbale à l'imparfait est déterminé par notre connaissance du monde, à savoir que par sa nature, le fait de pleuvoir dure plus longtemps que le fait de commencer à marcher. Le chercheur justifie son raisonnement par l'exemple suivant: *Quand il atteint la lisière de la forêt, la demie d'une heure sonnait*, où l'imparfait n'exprime pas le rapport d'inclusion, car il y a une coïncidence des deux situations (cf. STHIOUL, 2000).

Pour ce qui est de l'ordre des énoncés, J. MOESCHLER (éd., 1998, 2000a,b) distingue quatre rapports temporels et deux rapports de causalité, tous définis en fonction de l'organisation des situations conceptualisées et mises en énoncé(s). Ce sont: l'ordre temporel, l'inversion temporelle, le recouvrement, l'indétermination, la causalité ordonnée et l'inversion causale. L'ordre temporel peut correspondre à la causalité ordonnée (p.ex. *Jean poussa Max. Il tomba*) ou en être privé (p.ex. *Jean se leva sans entrain. Il prépara ensuite son café*), l'inversion temporelle peut correspondre à l'inversion causale (p.ex. *Max tomba. Jean l'avait poussé*) ou en être privée (p.ex. *Jean prépara son café. Il s'était levé sans entrain*). Les cas du recouvrement (p.ex. *Jean se leva sans entrain. Le jour se levait à peine*) et de l'indétermination (p.ex. *Ce jour-là, Jean joua au tennis, rendit visite à une vieille tante et écrivit une lettre à son ami* (exemples: MOESCHLER, 2000a: 95)) ne sont pas focalisés sur l'ordre temporel, même si la temporalité est un élément inséparable de toute situation.

Cinq remarques découlent de ce que nous avons observé quant à l'expression linguistique et non linguistique de la temporalité: 1) la temporalité d'une situation conceptualisée n'est pas ponctuelle; elle présuppose un intervalle de temps pendant lequel la situation se produit; p.ex.: *Soudain, il est tombé; Mardi dernier il est parti pour la France; Il l'a fait en une minute; J'ai travaillé toute la semaine; Elle a eu deux jours de repos; Ils ont habité Paris pendant dix ans*; 2) la durée, telle que calculée

par le locuteur pendant la conceptualisation d'une situation, fournit l'information sur son caractère aspectuel; 3) le rapport temporel ne doit pas nécessairement être exprimé explicitement dans un énoncé, il s'établit également grâce aux notions de présupposition, d'implication et d'inférence, toutes les trois concrétisant les maximes conversationnelles (cf. GRICE, 1979), le principe de la pertinence (cf. SPERBER, WILSON, 1989) et les lois du discours (cf. DUCROT, 1972) qui se résument en la formule suivante: «essaie d'ordonner les informations et de construire un énoncé non compliqué pour que l'interlocuteur interprète bien ton intention communicationnelle en engageant un effort cognitif minimal et par conséquent réagisse (aussi verbalement) de façon attendue!» (cf. DE SAUSSURE, 2003). Selon A. MOLENDIJK (1993), il y a présupposition et implication temporelles: la présupposition temporelle concerne le rapport d'antériorité, l'implication temporelle est fondée sur le rapport de postériorité. Ainsi, l'énoncé *Il traversa la pelouse* implique temporellement le processus de se déplacer achevé au moment où l'agent a atteint la limite de la pelouse, et présuppose le fait de commencer à se déplacer. Si l'énoncé ne contient pas de rapports d'antériorité et de postériorité, les présuppositions et les implications sont non temporelles (cf. MØRDRUP, 1975); 4) la localisation temporelle d'une situation est donc fondée sur l'expérience du monde et sur l'intention communicationnelle du locuteur; 5) les rapports temporels que le locuteur construit dans ses énoncés-phrases et dans ses énoncés-textes font appel à de différents moments de référence dont il sera question dans la partie suivante.

2.5. Référence temporelle

La notion de référence temporelle a déjà apparu dans les chapitres consacrés aux notions de temps discursif et de rapports temporels, vu que le temps discursif détermine les rapports temporels s'établissant entre les situations conceptualisées à la base des points de repère temporels qui servent à organiser la temporalité des situations mises en énoncé(s). Autrement dit, la présence des repérages temporels permet de localiser ce qui est dit dans le temps. J. MOESCHLER (éd., 1998: 3) définit la référence temporelle comme «la référence à des moments du temps via des expressions temporelles». Ces expressions temporelles sont: les temps verbaux, les adverbes et les connecteurs de temps. A l'instar de D. WILSON et D. SPERBER (1995), J. MOESCHLER (2000a,b) souligne également le rôle des inférences dans le décodage des rapports temporels et A. MOLENDIJK (1993) analyse la fonction des présuppositions et des implications. Cela veut dire que la présence des repérages temporels est obli-

gatoire (c'est la question du traitement de l'information pendant lequel le locuteur « ancre » une situation conceptualisée dans une autre situation), mais ils ne doivent pas être nécessairement exprimés de façon explicite.

Les points de repère (A. MOLENDIJK (1993) parle de points d'attache) autour desquels se construit la temporalité d'un énoncé-phrased et d'un énoncé-discours sont: le moment de la parole et le moment du déroulement d'une autre situation.

D'après L. DE SAUSSURE (1998), N. BEAUZÉE (1767, éd. source 1974) était le premier à introduire ces paramètres dans l'interprétation de la temporalité exprimée à l'aide du système des temps en français. N. BEAUZÉE dit que « les temps sont les formes du verbe, qui expriment les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée » (1974: 494). Les rapports d'existence dont parle N. Beauzée s'établissent par une comparaison de deux époques d'existence, ce qui se traduit par trois rapports: de simultanéité, de postériorité et d'antériorité. Lorsque le rapport d'existence est fondé sur une époque précise ne réclamant pas d'époque de comparaison, les temps qui l'expriment sont appelés **définis**, par contre lorsque le rapport d'existence nécessite une époque de comparaison, les temps sont **indéfinis**. Le point permettant de déterminer ces trois rapports d'existence est « l'instant même de la parole ». Ainsi on arrive à trois époques de temps: actuelle, antérieure et postérieure. En prenant en considération la distinction de trois paramètres, qui sont: l'époque d'existence, l'époque de comparaison et l'instant de la parole, N. Beauzée obtient un système de douze temps français (cf. GIRAUD, LE GUERN, éd., 1986; PORTINE, 1995) (tab. 3).

Tableau 3
Temps français selon N. Beauzée

présents	indéfini défini	actuel antérieur postérieur
prétérits	indéfini défini	actuel antérieur postérieur
futurs	indéfini défini	actuel antérieur postérieur

La conception de N. Beauzée trouve des enthousiastes. H. REICHENBACH (1947) est parmi les plus cités dans les ouvrages linguistiques consacrés à la question de la temporalité. H. Reichenbach propose un calcul

des temps en fonction de trois points de repères qui sont: le moment de l'énonciation (speech point: S), le point de référence (R) et le moment de la manifestation de l'événement (E). L'analyse des positions de ces points sur la ligne du temps a donné les résultats réunis dans le tableau 4.

Tableau 4

Calcul des temps selon H. Reichenbach

Structure	Temps
E-R-S	passé antérieur (= plus-que-parfait)
E,R-S	passé simple
R-E-S ou R-S,E ou R-S-E	passé postérieur (= conditionnel)
E-S,R	présent antérieur (= passé composé)
S,R,E	présent simple
S,R-E	présent postérieur (= futur proche)
S-E-R ou S,E-R ou E-S-R	futur antérieur (= futur antérieur)
S-R,E	futur simple
S-R-E	futur postérieur (-)

(-) marque la succession; (,) marque la simultanéité

H. Reichenbach appelle **temps étendus** ceux qui ne sont pas repris dans le tableau, puisqu'ils ont les mêmes descriptions des rapports entre les points. Il s'agit des temps correspondant aux situations statiques et non aux événements. Ce sont p.ex. l'imparfait dont la position est celle du passé simple, et le passé antérieur et le passé surcomposé, tous les deux ayant la position du plus-que-parfait (cf. DE SAUSSURE, 1998: 33).

B. COMRIE (1981, 1985) avance une thèse selon laquelle l'étude des temps verbaux ne doit pas reposer sur les rapports entre les points de repère, mais qu'elle doit être menée en fonction de l'organisation des situations entre elles, étant donné les cas où un seul point de référence ne suffit pas pour localiser une situation dans le temps, p.ex. *Jean partit pour le front; lorsqu'il reviendrait, les champs auraient été brûlés jusqu'à la chaume* (COMRIE, 1981: 26). Selon B. Comrie, le fait de brûler (les champs) n'a pas la même référence que le fait de revenir (Jean). Le chercheur constate qu'il y a deux points de référence: R1 — fait de revenir (Jean) par rapport auquel le fait de brûler (les champs) est antérieur et R2 — fait de partir (Jean) par rapport auquel le fait de brûler (les champs) est postérieur.

De plus, B. Comrie propage l'idée de la division des temps en **absolus** et **relatifs** (cf. Girard cité par YVON, 1951). Les temps absolus n'ont pas besoin de point de référence, par contre les temps relatifs ne fonctionnent pas sans l'existence d'un point de référence. Pour localiser temporellement les situations exprimées à l'aide d'un temps absolu, le moment de l'énonciation suffit. Ainsi, les temps absolus en français sont: présent,

futur simple, passé simple, passé composé, et parmi les temps relatifs on trouve: imparfait, futur antérieur, passé antérieur et plus-que-parfait (cf. GIRARD, 1747; VETTERS, 1996, 1998; GOSSELIN, 2005). Certains linguistes (cf. LO CASCIO, VET, eds., 1986; VETTERS, 1989, éd., 1993) se servent des notions de **temps déictiques** et de **temps anaphoriques** pour distinguer les temps qui «expriment une relation directe par rapport au moment de l'énonciation» de ceux qui «expriment une relation temporelle par rapport à un événement ou un moment de temps différent du moment de la parole» (VETTERS, 1996: 20). La question des temps déictiques et anaphoriques s'inscrit dans le cadre de la problématique plus large de la référence déictique et celle fondée sur l'anaphore (cf. VUILLAUME, 1979; MAINGUENEAU, 1987; VETTERS, éd., 1993; MOESCHLER, REBOUL, 1994; DUCROT, SCHAEFFER, 1995; GOSSELIN, 1996; KLEIBER, 1997; VET, 1998; DE MULDER, VETTERS, 1999; REBOUL, 2000a).

Dans ce qui vient d'être dit, on observe des analogies entre les dénominations des temps fondées sur la présence ou l'absence d'un point de référence pour déterminer la localisation temporelle d'une situation conceptualisée et mise en énoncé:

temps définis — temps absolus — temps déictiques

temps indéfinis — temps relatifs — temps anaphoriques

L'idée d'un calcul des coordonnées temporelles dont l'effet est la distinction de trois types de rapports — de simultanéité, de postériorité et d'antériorité — qui peuvent s'établir entre une situation conceptualisée et mise en énoncé et une autre situation qui advient à un moment traité de repère a motivé plusieurs chercheurs à continuer l'étude dans ce domaine. Il suffit de mentionner les travaux d'O. JESPERSEN (1924), d'A. PRIOR (1957, 1967), de P. IMBS (1960), de D. WUNDERLICH (1970), de R. MARTIN (1971), de H. KAMP et C. RORHER (1983) ou de L. GOSSELIN (1996). Le rôle d'un moment de parole identifié au présent dans la formation des systèmes temporels, quant à lui, se manifeste dans les ouvrages d'E. BENVENISTE (1966), K. HAMBURGER (1987), de J. KURYŁOWICZ (1960), de H. WEINRICH (1973, 1989), de R. MARTIN (1985, 1988) ou de M. VUILLAUME (1990). La conception de G. Guillaume, elle aussi, trouve son origine dans la thèse selon laquelle le présent est le point ou le moment à partir duquel le temps se divise en parcelles du passé et en parcelles du futur. Ce qui distingue la théorie de G. Guillaume des autres c'est son caractère dynamique. En effet, on considère le temps en train de se construire, c'est-à-dire dans son déroulement mental, que l'homme peut arrêter pour former l'image-temps d'une situation conceptualisée. Cette vision dynamique de concevoir une situation dans le temps évoque la notion de temps conçu de R. Langacker.

Le temps peut être conçu au début de l'opération de conceptualisation et dans ce cas, on parle du temps *in posse*, donc en puissance. Puis la conceptualisation passe à la phase du temps *in fieri*, ou «en cours de formation dans l'esprit» (GUILLAUME, 1970: 10) pour atteindre la phase finale du temps *in esse*, pendant lequel l'image d'une situation conceptualisée est localisée dans le temps: elle est donc passée, actuelle ou future. Dans ces trois tranches temporelles se réalisent les formes verbales selon la façon de concevoir une situation. Il est intéressant de rappeler que la notion de profil, dont le succès dans l'aire des recherches en linguistique est remarquable grâce aux travaux de R. Langacker, apparaît dans le livre de G. Guillaume qui parle de trois profils de la formation de l'image-temps.

J.-P. DESCLÉS (1994), lui aussi, prend une part active à la problématique de la référence temporelle. Le chercheur parle d'un référentiel spatio-temporel «organisé par et autour de l'énonciateur» (1994: 3). Par référentiel (ou registre) spatio-temporel on entend l'ensemble de repères d'espace et de temps permettant de localiser une situation par rapport à ces repères. Selon J.-P. Desclés, il y a référentiel externe, référentiel énonciatif, référentiel narratif et référentiel des possibles. Le référentiel externe appartient au temps extralinguistique qui est indépendant du locuteur, le référentiel énonciatif se résume dans la formule: JE — énonciateur — SUIS EN TRAIN DE PARLER (1994: 4), le référentiel narratif est non actualisé, c'est-à-dire localisant une situation en dehors de la durée du processus énonciatif, et le référentiel des possibles est lié à la localisation d'une situation établie par quelqu'un d'autre (référentiel rapporté et référentiel des commentaires) et à la localisation d'une situation non réalisée, mais possible (référentiel de situations possibles).

Pour clore ce chapitre: le temps n'est pas représenté dans un énoncé, mais il se construit dans le discours, étant donné que la formulation grammaticalisée de chaque énoncé s'accroche sur un point de repère qui est ancré soit dans le moment de la parole, soit dans la temporalité d'une autre situation prise en considération pendant l'opération de conceptualisation. Donc, les repères sont dans la sphère mentale. De plus, ils ne doivent pas être nécessairement exprimés de façon explicite. La temporalité sera correctement décodée par l'interlocuteur grâce à l'intervention des connaissances du monde et des capacités cognitives sur lesquelles se fondent les inférences, les présuppositions et les implications. Tout cela est conforme aux principes de coopération et de pertinence.

Le choix des éléments de langue servant à exprimer la temporalité d'une situation conceptualisée et leur grammaticalisation dans un énoncé dépendent: 1) de la structure sémantique du prédicat sélectionné dont certains traits deviennent saillants, ou mis en profil, pendant la conceptualisation; 2) de l'actualisation de ce prédicat dans une proposition, ce qui

est lié à la détermination du nombre d'actants correspondant aux participants de la situation et à l'estimation de leurs rôles ; 3) de l'ordre temporel tel qu'il est établi par le locuteur ; et 4) du rapport du locuteur avec la situation conceptualisée, c'est-à-dire sa participation à la situation en tant qu'expérimenteur ou observateur ou bien le manque de rapport direct.

La localisation temporelle d'une situation conceptualisée et mise en énoncé est donc l'effet d'une computation, ou d'un calcul, des données situationnelles, telles que le nombre des participants, leur rôle, la transitivité, le caractère aspectuel, les points de repère et le moment de l'énonciation. Elle dépend du locuteur et plus précisément, « d'une attitude qu'il adopte par rapport au contenu qu'il transmet » (CONFAIS, 1990: 169). Ainsi, nous sommes arrivés à la notion de subjectivité qui sera traitée après les réflexions consacrées à la question de la dimension des références temporelles.

2.6. Points ou intervalles de temps?

L'examen du phénomène de repérage temporel permettant de localiser une situation conceptualisée dans le temps et l'étude des moyens qui expriment cette localisation dans un énoncé ont soulevé une autre question, à savoir celle de la durée des repères et de son rôle dans la conceptualisation des situations et dans leur grammaticalisation se manifestant dans un énoncé. Comme nous l'avons déjà noté, N. Bauzée parlait des rapports d'existence entre les époques. Alors, les situations étaient considérées dans leur déroulement envisagé dans une durée. C'est H. Reichenbach qui introduit la notion de point temporel. Autrement dit, les dépendances temporelles entre les événements se fondent sur des rapports entre trois points: point de la parole, point de référence et point de l'événement.

Selon L. GOSSELIN (1996, 2005), la vision ponctuelle du temps dans lequel se déroulent les situations conceptualisées, les situations servant de repère et même la situation de la parole s'avère insuffisante pour rendre compte de la temporalité des situations et pour pouvoir décrire leur expression à l'aide des différents moyens de langue. Dans ses travaux visant à expliquer le fonctionnement des temps verbaux et le rôle des circonstants dont l'emploi correspond à la structure aspecto-temporelle d'une situation conceptualisée, L. Gosselin utilise la notion d'intervalle. L'intervalle est un espace de temps entre deux instants. Le linguiste distingue quatre types d'intervalles sur l'axe temporel par rapport auxquels on peut analyser la temporalité des situations mises en énoncé(s). Ce sont: 1) l'intervalle d'énonciation, donc le temps nécessaire pour articuler un énoncé;

2) l'intervalle du procès, c'est-à-dire «la portion de l'axe temporel qui est occupée par une situation» (1996: 15); 3) l'intervalle de référence dans lequel se produit une autre situation apparue sur l'axe temporel; et enfin, 4) l'intervalle circonstantiel qui «sert à localiser l'intervalle du procès et/ou l'intervalle de référence» (1996: 16). Prenons trois exemples illustrant l'analyse aspecto-temporelle des énoncés proposée par L. GOSSELIN (1996: 16, 17). L'énoncé *Samedi dernier, Luc a été à la pêche* aurait la structure correspondant à la figure 7 :

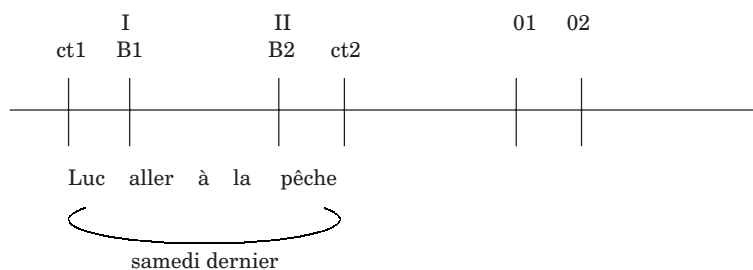


Fig. 7. Analyse aspecto-temporelle de l'énoncé *Samedi dernier, Luc a été à la pêche* (GOSSELIN, 1996: 16)

où ct1 et ct2 marquent l'intervalle circonstantiel, B1 et B2 marquent l'intervalle de la durée du procès, I et II marquent l'intervalle de référence. On observe par ailleurs la coïncidence entre l'intervalle de procès et l'intervalle de référence, 01 et 02 marquent l'intervalle d'énonciation qui est postérieur aux autres intervalles.

Une structure plus complexe correspondrait à l'énoncé *Hier, Pierre m'a raconté qu'il avait été à la pêche samedi dernier* (fig. 8).

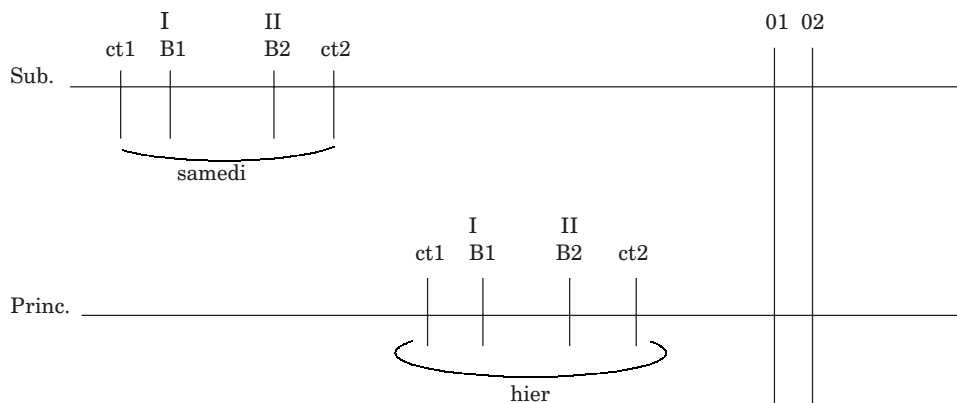


Fig. 8. Analyse aspecto-temporelle de l'énoncé *Hier, Pierre m'a raconté qu'il avait été à la pêche samedi dernier* (GOSSELIN, 1996: 17)

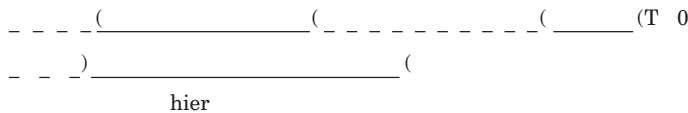
Et l'énoncé *Luc avait terminé son travail depuis deux heures* recevrait une structure représentée par la figure 9.



Fig. 9. Analyse aspecto-temporelle de l'énoncé *Luc avait terminé son travail depuis deux heures* (GOSSELIN, 1996:17)

J.-P. DESCLÉS (1994) se sert de la notion d'intervalle, lorsqu'il examine les situations du point de vue de leur caractère aspectuel, c'est-à-dire en les classifiant comme états, processus et événements. Pour J.-P. Desclés, l'intervalle de temps est l'ensemble d'instantants contigus qui se regroupent entre deux instants, initial et final, appelés bornes. Selon la façon de concevoir les situations réelles et fictives, les intervalles peuvent être fermés, ouverts, fermés à gauche et ouverts à droite et ouverts à gauche et fermés à droite.

En ce qui concerne les situations en fonction de repères, J.-P. DESCLÉS les voit comme processus, donc étendues dans le temps. Pour le chercheur, le processus énonciatif est central dans le calcul des rapports temporels. Voilà comment il les explique (1993: 9, 10) à l'aide de schémas: pour *Hier (lorsque je l'ai vu) Jean lisait un livre*, le schéma proposé est le suivant:



On observe que le processus de lecture est antérieur au processus énonciatif localisé à l'intérieur de la zone de temps *hier*.

A l'énoncé *Jean lit en ce moment un livre, je ne le dérange pas* correspond le schéma suivant:



où le processus de lecture évolue simultanément au processus énonciatif.

Prenons encore un exemple (1994: 7) où l'existence de référentiels est prise en considération: *(Si tu fais) un pas de plus, je tire*.

Référentiel des possibles :

_____) _____ (_____ (_____ (_ _ _ _ _)) _ _ _ _ _ (
 < _ _ _ _ tu fais un pas _ _ _ _ _ >
 < _ _ _ _ je tire _ _ _ _ _ >
 < _ _ _ _ _ tu as l'intention de faire un pas _ _ _ _ _ >

Référentiel énonciatif :

_____) _____ (_____ (
 < _ _ _ _ je dis _ _ _ _ > T 0

En bref: l'expérience du monde fournit une preuve naturelle et par conséquent, incontestable de la thèse que même les situations qui paraissent ponctuelles ont besoin d'un certain laps de temps pour se produire. Il en va de même pour l'acte d'énonciation. Ainsi, nous supposons que lorsque H. Reichenbach et les autres chercheurs se sont décidés à utiliser les notions de point, d'instant ou encore de moment, ils pensaient à des intervalles de temps nécessaires pour que les événements surviennent. Car chaque situation, quelle que soit sa nature dynamique ou statique ainsi que chaque opération mentale de traitement de l'information exigent un espace de temps (le temps conçu et le temps de conceptualisation) pour se produire.

L'examen de l'organisation temporelle des situations conceptualisées et mises en énoncés fondé sur la notion d'intervalle a montré à quel point la question de la temporalité est indissociable du phénomène de l'aspectualité et combien le présent du locuteur autour duquel se construit l'ordre temporel exprimé ensuite dans un énoncé est important (cf. GOSSELIN, 1999).

2.7. Sujet de conscience et temporalité

Le rôle du locuteur dans la construction de la temporalité des énoncés fait l'objet de plusieurs réflexions sémantiques et pragmatiques ou au moins est signalé dans des travaux consacrés à l'expression des rapports temporels (cf. DAMOURETTE, PICHON, 1936; LAROCLETTE, 1980; KERBRAT-ORECCHIONI, 1980; DUCROT, 1984; CHARAUDEAU, 1984, 1986; MAINGUE-NEAU, 1981, 1990; NØLKE, 1985; MOESCHLER, 1985, 2000a,b; CONFAIS, 1990; KOSCHMIEDER, 1996; STHIOUL, 1998; REBOUL, 2000a). Les représentants du courant cognitif mettent le locuteur au centre de toute observation linguistique.

La position du locuteur envers le contenu de son énoncé a servi de base à la distinction de deux plans énonciatifs, à savoir le récit et le discours (cf. BENVENISTE, 1966), le commentaire et la narration (cf. WEINRICH, 1973) ou encore le premier plan et l'arrière-plan (cf. WEINRICH, 1973, 1989; COMBETTES, 1992). L'engagement du locuteur en tant qu'expérimenteur ou en tant qu'observateur marque le discours, pendant que l'absence de cet engagement est caractéristique pour le récit.

La question de la prise en charge de ce qui est dit par le locuteur (on parle aussi de la responsabilité de la valeur de vérité que prend le locuteur envers le contenu de son énoncé), ce qui se traduit en le choix des temps grammaticaux et des modes et dans le cas des temps, en leur organisation dans l'énoncé, a entraîné: 1) l'apparition des notions, telles que par exemple sujet du discours, sujet de conscience, sujet parlant, locuteur, interlocuteur, énonciateur ou encore narrateur; 2) l'intérêt pour le phénomène de la subjectivité; 3) un développement important dans le domaine de la narratologie (cf. GENETTE, 1972) et 4) l'élaboration d'une théorie polyphonique (cf. DUCROT, 1984) en linguistique.

Examinons tout d'abord cette pluralité de personnes et personnages qui participent directement ou indirectement aux situations conceptualisées et qui peuvent ensuite apparaître de façon explicite ou implicite dans les énoncés. Le **sujet du discours** est donc celui qui produit l'énoncé dans des circonstances de communication concrètes. Il est **sujet parlant, émetteur, locuteur** ou **sujet communicant** (dans la terminologie de P. CHARAUDEAU, 1988). Le locuteur s'adresse à son **interlocuteur**, qui reçoit un message (il est donc receveur ou récepteur) et l'interprète pour réagir selon les principes de coopération et de pertinence (selon P. Charaudeau, il est **sujet interprétant**). Pourtant, le locuteur ne doit pas nécessairement être celui qui apparaît dans l'énoncé et être responsable du point de vue que l'énoncé contient. O. Ducrot appelle ce personnage **énonciateur**, P. Charaudeau parle de **sujet énonciateur**. Par exemple dans *D'après Pierre, Marie n'a pas dit la vérité*, le locuteur est responsable de l'énonciation, alors que Pierre est responsable du contenu propositionnel *ne pas dire la vérité (Marie)*.

On peut résumer ces diverses appellations à partir de l'opposition production externe au discours et production interne au discours proposée par P. Charaudeau (in: CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002: 557) (tab. 5).

Il reste encore à définir la notion de sujet de conscience qui peut correspondre soit au locuteur soit à celui auquel le locuteur attribue un point de vue exprimé dans un énoncé. Le sujet de conscience est donc celui qui prend la responsabilité d'un point de vue apparaissant dans un énoncé (cf. RIALLE, 1996; STHIOUL, 1998; REBOUL, 2000a).

Tableau 5

Participants du discours selon P. Charaudeau

Sujet	Position de production	Position de réception
externe au discours	émetteur locuteur sujet parlant sujet communiquant sujet du discours auteur	récepteur, receveur interlocuteur, allocutaire sujet interprétant auditeur, lecteur
interne au discours	énonciateur narrateur auteur modèle	destinataire, allocutaire, co-énonciateur narrataire lecteur modèle

Cette responsabilité énonciative partagée entre plusieurs « voix » constitue le point de départ de la théorie polyphonique d'O. DUCROT (1984) qui enlève la thèse de l'unicité du sujet parlant. Selon le chercheur, le sujet parlant est « l'auteur empirique de l'énoncé » (1984 : 194), le locuteur est « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable » (1984 : 193), l'énonciateur est responsable d'un point de vue différent de celui du locuteur. Ainsi, dans l'énoncé prononcé par *Pierre*, qui est le sujet parlant : *Marie a dit que la proposition de Sophie est intéressante*, *Marie* est le locuteur et *Sophie* est l'énonciateur. Même dans la notion de locuteur, O. Ducrot distingue le locuteur en tant que tel, responsable de l'énonciation et le locuteur en tant qu'être du monde ayant une existence indépendante d'une situation d'énonciation. Donc, le locuteur en tant que tel se charge du point de vue qui apparaît dans l'énoncé (il devient énonciateur) et le locuteur en tant qu'être du monde est le sujet cognitif responsable du contenu propositionnel. H. KRONNING (1996) introduit encore la notion de locuteur collectif qui se réfère aux connaissances et aux points de vue partagés par les membres d'un groupe social (p.ex. les Polonais, les Africains, les linguistes, les socialistes etc.). H. NØLKE (1985) nuance la conception d'O. Ducrot, en y introduisant deux types de polyphonie, externe et interne. Selon H. Nølke, « on parle de polyphonie externe si quelqu'un de différent du locuteur en tant que tel et du locuteur en tant qu'être du monde est associé à un des énonciateurs » (1985 : 61), par contre on parle de polyphonie interne dans le cas où un énonciateur est associé au locuteur en tant que tel et un autre au locuteur en tant qu'individu. En se servant de la distinction de la polyphonie externe et de la polyphonie interne, le linguiste explique l'emploi du subjonctif, qui serait un marqueur syntaxique de polyphonie interne (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002a,b).

L'engagement du locuteur dans ce qui constitue le contenu propositionnel et la question du partage de cet engagement entre plusieurs

énonciateurs se cristallisent pendant l'opération de conceptualisation d'une situation donnée et se manifestent dans le choix des unités de langue et dans la façon de les organiser dans la phrase, ce qui a lieu pendant les opérations de prédication et de grammaticalisation. Tous les éléments dans l'énoncé par lesquels le locuteur se pose comme sujet (cf. BENVENISTE, 1966 : 259) démontrent à quel point l'énoncé revêt un caractère subjectif.

Conclusion : l'organisation de l'espace énonciatif et discursif qui s'établit entre le sujet parlant (le locuteur) et son interlocuteur est due à la représentation mentale correspondant à une situation conceptualisée dans l'esprit du locuteur et construite conformément à l'intention communicationnelle et aux principes de coopération et de pertinence. L'image mentale d'une situation est à la source de la formation d'un énoncé dans lequel le locuteur met sa vision de la situation et présente son attitude en introduisant les traces des autres points de vue possibles. Ainsi, le choix des temps et des modes verbaux reflète la manière dont le locuteur a conceptualisé une situation et aussi son attitude envers elle.

La dernière question que nous aborderons dans cette partie concerne le fonctionnement des temps verbaux qui sont normalement prédestinés à exprimer la temporalité. Toutefois, il est hors de doute, une pléthore d'analyses le démontre, que leurs fonctions ne se limitent pas seulement à transmettre les informations temporelles dans les énoncés.

2.8. Temps verbaux expriment-ils le temps?

En tentant d'apporter une réponse à cette question, C. VETTERS (1998) parle de trois courants qui divergent sur la façon d'envisager les fonctions des temps grammaticaux. Le premier courant, traditionnel, soutient que le rôle des temps grammaticaux est d'exprimer la localisation de ce qui constitue le contenu propositionnel dans le temps. Les partisans du deuxième courant sont d'avis que les temps verbaux n'ont pas toujours un sens temporel et que cela dépend du contexte de leur emploi (p.ex. les récits de science-fiction sont atemporels, selon K. HAMBURGER (1987)). Le troisième courant met en discussion la notion de temporalité qui se limite aux rapports temporels, en l'étendant aux phénomènes de l'aspect et de la modalité se réalisant simultanément dans une seule forme verbale.

Il est intéressant de noter que malgré l'évolution des idées vers la troisième tendance, très peu de linguistes tentent de ne plus utiliser le terme de temps, tant la fonction d'exprimer le temps nous est imposée par la tradition grammaticale, ce qui d'ailleurs confirme la faculté humaine d'organiser les catégories selon leurs emplois prototypiques.

J. DAMOURETTE et E. PICHON (1936) sont, semble-t-il, les seuls à proposer de remplacer la notion de temps par la notion de **tiroir**. D'ailleurs, c'est cette notion qui apparaît dans les travaux des linguistes qui l'empruntent pour souligner les fonctions non temporelles des verbes. La conception de J. Damourette et E. Pichon est proche de celle de G. GUILLAUME (1970) et de celle de G. FAUCONNIER (1984). Il s'agit du rôle du locuteur, qui a la capacité de se déplacer mentalement dans les autres univers. Les chercheurs divisent les tiroirs selon leur appartenance à trois répartitoires: d'actualité, de temporanéité et d'énarration. Le premier répartitoire contient les tiroirs qui représentent les situations en rapport avec le présent du locuteur. Ils sont noncaux (du latin *nunc*). Mais le locuteur peut se projeter dans d'autres actualités et les tiroirs servant à les exprimer sont appelés toncaux (du latin *tunc*). L'idée que le locuteur soit en mesure de quitter mentalement son univers et de se déplacer dans un autre évoque la conception des mondes possibles de R. MARTIN (1983) et la théorie des espaces mentaux de G. FAUCONNIER (1984).

Le deuxième répartitoire contient les tiroirs qui expriment les situations dont la conséquence est observable dans le présent du locuteur, c'est-à-dire celles qui impliquent un état résultant.

Le troisième est le répartitoire d'énarration où sont classés les tiroirs montrant un lien d'une situation conceptualisée et mise en énoncé avec le processus d'énonciation ou l'absence totale de ce lien.

J. Damourette et E. Pichon soulignent un caractère combinatoire des valeurs se concrétisant à l'intérieur de chaque répartitoire, ce qui donne 27 tiroirs possibles (cf. DE SAUSSURE, STHIOUL, 1998 : 79) (tab. 6).

Tableau 6

Calcul des temps selon J. Damourette et E. Pichon

Tiroirs	Répartitoires			Formes verbales de <i>faire</i>
	actualité	temporaineté	énarration	
1	2	3	4	5
Tiroir-canon	Noncal	Extemporané	Horain	<i>Je fais</i>
Priscal pur	Noncal	Extemporané	Priscal	<i>Je fis</i>
Futur pur	Noncal	Extemporané	Futur	<i>Je ferai</i>
Antérieur pur	Noncal	Antérieur	Horain	<i>J'ai fait</i>
Priscal antérieur	Noncal	Antérieur	Priscal	<i>J'eus fait</i>
Futur antérieur	Noncal	Antérieur	Futur	<i>J'aurai fait</i>
Bisan térieur	Noncal	Ant. + Ant.	Horain	<i>J'ai eu fait</i>
Priscal bisantérieur	Noncal	Ant. + Ant.	Priscal	<i>J'eus eu fait (?)</i>
Futur bisantérieur	Noncal	Ant. + Ant.	Futur	<i>J'aurai eu fait</i>
Fontal pur	Noncal	Fontal	Horain	<i>Je viens de faire</i>
Futur fontal	Noncal	Fontal	Priscal	<i>Je viendrai de faire</i>
Fontal antérieur	Noncal	Font. + Ant.	Futur	<i>Je viens d'avoir fait</i>

1	2	3	4	5
Futur fontal antérieur	Noncal	Font. + Ant.	Horain	<i>Je viendrai d'avoir fait</i>
Ultérieur pur	Noncal	Ultérieur	Priscal	<i>Je vais faire</i>
Ultérieur antérieur	Noncal	Ult. + Ant.	Futur	<i>Je vais avoir fait</i>
Toncal pur	Toncal	Extemporane	Horain	<i>Je faisais</i>
Toncal futur	Toncal	Extemporane	Priscal	<i>Je ferais</i>
Toncal antérieur	Toncal	Antérieur	Futur	<i>J'avais fait</i>
Toncal futur antérieur	Toncal	Antérieur	Horain	<i>J'aurais fait</i>
Toncal bisantérieur	Toncal	Ant. + Ant.	Priscal	<i>J'avais eu fait</i>
Toncal futur bisantérieur	Toncal	Ant. + Ant.	Futur	<i>J'aurais eu fait</i>
Toncal fontal	Toncal	Fontal	Horain	<i>Je venais de faire</i>
Toncal futur fontal	Toncal	Fontal	Priscal	<i>Je viendrais de faire</i>
Toncal futur antérieur	Toncal	Font. + Ant.	Futur	<i>Je venais d'avoir fait</i>
Toncal future fontal ant.	Toncal	Font. + Ant.	Horain	<i>Je viendrais d'avoir fait</i>
Toncal ultérieur	Toncal	Ultérieur	Priscal	<i>J'allais faire</i>
Toncal ultérieur antérieur	Toncal	Ult. + Ant.	Futur	<i>J'allais avoir fait</i>

L'étude détaillée des formes verbales élaborée par J. Damourette et E. Pichon permet de préciser les facteurs sur lesquels cette distinction est fondée. Ce sont : le contexte linguistique, l'idée de la projection mentale dans une autre actualité, l'aspect et la référence temporelle.

La conception de J. Damourette et E. Pichon a inspiré et inspire toujours beaucoup de linguistes qui tâchent de décrire le fonctionnement des catégories traditionnellement appelés temps et modes grammaticaux (cf. WILMET, 1976; TOURATIER, 1996). En ce qui nous concerne, au lieu de parler de temps verbaux, nous proposons une analyse des catégories de verbes, c'est-à-dire des catégories dont les valeurs temporelles, aspectuelles, modales et actantielles s'organisent dans une forme verbale choisie par le locuteur en conséquence de la façon de conceptualiser une situation à laquelle correspond le contenu propositionnel.

*
* *

A présent, résumons en quelques points nos observations sur la temporalité :

1. La temporalité est un phénomène lié à la conceptualisation d'une situation réelle ou fictive et qui, grâce aux opérations de prédication et de grammaticalisation, trouve son expression dans un énoncé.

2. La temporalité concerne non seulement la localisation d'une situation conceptualisée dans une époque de temps qui peut être passée, présente ou future, mais aussi son aspect duratif ou ponctuel (cf. COMRIE, 1976; DEMIRDACHE, URIBE-ETXEBARRIA, 2002).

3. La temporalité d'une situation s'établit toujours en rapport avec une temporalité d'une autre situation servant de repère. Le plus souvent c'est le processus d'énonciation qui se résume en *moi-ici-maintenant* du locuteur. Les repères ne doivent pas être nécessairement exprimés. Ils peuvent faire partie de présuppositions, d'implications et d'inférences.

4. La temporalité d'une situation conceptualisée et des autres situations qui servent de repère comprend plusieurs intervalles de temps : intervalle d'énonciation (ou processus d'énonciation, selon J.-P. Desclés), intervalle de la situation elle-même, intervalle de repère et intervalle circonstantiel.

5. L'expression de la temporalité est déterminée par un cadre temporel qui se construit dans l'énoncé et qui est la somme des valeurs contenues dans une forme verbale et dans la présence de compléments d'objet, de circonstants, de modificateurs et de connecteurs. «La façon dont un énonciateur présente un contenu propositionnel en employant un certain temps verbal», P. CAUDAL et C. VETTERS (2006: 115) l'appellent le point de vue illocutoire.

6. La temporalité a une dimension discursive : elle se construit en discours selon l'intention communicationnelle du locuteur et selon les principes de coopération et de pertinence.

7. La temporalité est donc l'effet de calcul des données spatio-temporelle, aspectuelle et actantielle opéré sur la base de la position du locuteur par rapport à la situation conceptualisée. Le locuteur peut être observateur, expérimenteur ou narrateur.

8. La temporalité exprimée dans la langue ne s'identifie pas à la temporalité physique. Elle est subjective, car elle reflète la façon de concevoir une situation donnée par un locuteur-individu qui peut prendre la responsabilité du point de vue présenté dans son énoncé ou bien s'en distancier par le fait d'introduire des énonciateurs ayant des points de vue différents du sien.

9. Les temps verbaux sont une catégorie dont l'emploi prototypique est d'exprimer la temporalité d'une situation conceptualisée, c'est-à-dire sa localisation dans le temps et la durée de son déroulement. Les temps verbaux qui fonctionnent en rapport avec le processus d'énonciation sont appelés définis, absolus ou déictiques, les temps qui ont besoin d'un autre repère temporel pour exprimer la localisation de ce qui constitue le contenu de l'énoncé sont dits indéfinis, relatifs ou anaphoriques.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, les formes verbales sont des configurations de valeurs non seulement aspectuelles et temporelles, mais elles contiennent également les informations actantielles. La question de l'actance sera développée dans le chapitre suivant.

3. Actance: rôles sémantico-syntaxiques, rôles discursifs et rôles cognitifs des participants d'une situation

Chaque situation que l'homme conceptualise contient au moins un paramètre actantiel pouvant être un objet, une personne ou un endroit. Ces trois classes d'actants possèdent certaines propriétés. Ce qui caractérise la situation-état, sont les auteurs d'une activité sans ou avec la présence d'une force factitive, ce qui marque la situation-événement et la situation-processus, et lorsqu'il y a plusieurs actants, les événements et les processus se distinguent par un flux d'énergie et par une dynamique des forces qui traduisent des rapports s'établissant entre les actants.

Rappelons que la notion d'actance a été introduite dans les travaux linguistiques de L. TESNIÈRE (1988: 102), qui la définit de manière suivante: «les actants sont les êtres ou les choses, qui à titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès». Le linguiste distingue trois types d'actants: l'agent qui fait quelque chose, qui agit, l'objet qui subit l'action et le bénéficiaire qui profite de l'action. C. FILLMORE (1968, 1971), dans sa grammaire des cas, propose d'élargir la liste des participants en attribuant à chacun un rôle sémantique précis. Selon G. LAZARD (1994: 11), la notion d'actance englobe «les faits relatifs aux relations grammaticales qui s'établissent entre le prédicat verbal et les termes nominaux qui en dépendent». Vu que les actants s'articulent autour du verbe, ils cumulent deux fonctions, l'une syntaxique, en termes de sujet, d'objet et de circonstants, et l'autre sémantique, en termes d'agent, de patient, de cauteur etc. Le phénomène de l'actance est à la source de plusieurs typologies des verbes (p.ex. verbes transitifs et intransitifs, verbes monoactantiels, biactantiels, triactantiels etc.) et a également inspiré les études sur des opérations linguistiques diverses, comme p.ex. la transitivité, l'ergativité, l'accusativité, la diathèse, la passivation, la voix moyenne, la bénéfactivité, la causalité, et enfin l'aspectualité.

Les rôles actantiels dont nous venons de parler relèvent de la syntaxe du verbe. Mais il existe aussi des rôles communicationnels qui relèvent des comportements énonciatif (actants de l'énonciation) et énoncif (actants de l'énoncé) (cf. CHARAUDEAU, 1989, éd., 1995; GREIMAS, COURTÈS, 1993). Autrement dit, on peut parler de l'actance verbale, de l'actance énoncive et de l'actance énonciative, les deux dernières faisant partie de l'actance discursive. Nous introduirons encore l'actance cognitive relevant de l'expérience du monde.

3.1. Actance verbale

L'actance verbale relève d'abord de la sémantique des verbes, mais elle se retrouve et s'enracine particulièrement dans les études syntaxiques. La première notion dont le contenu correspond au moins en partie au phénomène que nous appelons actance est la **transitivité**. Nous la devons aux philosophes antiques pour qui la transitivité était une notion sémantique signifiant un passage de personne à personne. Dans l'énoncé, la personne est désignée par un nom s'associant au verbe qui possède la propriété de mettre en rapport cette personne avec une autre personne ou objet, on appelle cela la **diathèse**. Puisqu'en latin les noms se déclinent, la transitivité verbale met en cause l'analyse des cas, notamment de l'accusatif, et des prépositions qui régissent les cas des noms fonctionnant comme complément d'objet indirect. On appelle **rection** la propriété des verbes et des prépositions consistant à régir les cas. Ainsi, la transitivité devient une notion plutôt grammaticale que sémantique (cf. LYONS, 1970; LALLOT, 1997; COLOMBAT, 2003). Dans le cadre de l'analyse syntaxique se placent de nombreux travaux, notamment ceux de L. TESNIÈRE (1988), de C. FILLMORE (1968) mentionnés à plusieurs reprises dans ce livre. On peut également citer les noms de J.S. GRUBER (1976), de R. JACKENDOFF (1977, 1987), de J. LYONS (1989), de D. DOWTY (1989), de T. GIVÓN (1989, 2001), de J. PUSTEJOVSKY (1995), de C. TELLIER (1995), de A.-M. BROUSSEAU et de Y. ROBERGE (2000).

Le phénomène de la transitivité sera traité en premier lieu en raison de sa présence déjà antique dans les études de la grammaire. En général, un verbe est transitif, lorsqu'il est accompagné d'un complément d'objet. Cependant, cette constatation soulève deux objections, l'une concerne le statut même du complément d'objet, l'autre, le statut transitif des compléments d'objet indirects. La première question repose sur la distinction de compléments essentiels, ou nucléaires, et de compléments accessoires, surtout lorsqu'il s'agit de préciser ce qui est complément d'objet indirect et ce qui est complément circonstanciel, tous les deux précédés d'une préposition. Par exemple les phrases *Je pense à l'université*; *Je vais à l'université* et *Je travaille à l'université* contiennent le groupe prépositionnel *à l'université*, or dans la première c'est un complément d'objet essentiel, car interne au prédicat (le prédicat *penser* ouvre deux positions d'argument: pour celui qui pense et pour ce qui est pensé); dans la deuxième c'est un complément circonstanciel essentiel, car interne au prédicat (le prédicat *aller* est dyadique: (*aller*) *x, y* locatif); dans la troisième il est aussi un complément circonstanciel, mais cette fois-ci accessoire, car externe au prédicat (le prédicat *travailler* implique un argument, de celui qui fait quelque chose). Nous observons que le problème du statut des

compléments se résout dans le domaine sémantique, en rapport avec la notion de prédicat, et plus précisément à sa propriété d'imposer le nombre d'arguments (cf. KAROLAK, 1984; LE GOFFIC, 1993; VARGAS, 1995; WILMET, 2003). En ce qui concerne l'objection suivante, plusieurs linguistes et grammairiens divisent les verbes transitifs en directs et indirects selon la présence ou l'absence d'une préposition introduisant le complément (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994), mais il y en a d'autres, p.ex. M. GREVISSE (1980), pour qui les verbes sont transitifs lorsqu'ils demandent un complément d'objet direct (cf. aussi M. GROSS, 1969; BONNARD, 1978; KNEEPKENS, 1990; GAATONE, 1997; LAZARD, 1998; LEMARECHAL, 1998; ROUSSEAU, éd., 1998; LAUWERS, 2002). Il faut en outre distinguer la **transitivité sémantique** de la **transitivité syntaxique**, même si toutes les deux sont en relation. Comme l'explique J.-P. DESCLÉS (1990: 294), la transitivité sémantique «tend à être indépendante des constructions syntaxiques particulières des langues» et la transitivité syntaxique «est liée aux procédures d'organisation syntaxique d'une langue particulière». Cette remarque contribue à expliquer la distinction entre *langues accusatives*, *langues ergatives* et *langues actives* (ou *duales*) dont la transitivité syntaxique constitue la base (cf. MILEWSKI, 1967; KLIMOV, 1974; DESCLÉS, 1990; POLAŃSKI, red., 1995; Wikipédia). Dans les langues accusatives, le schéma syntaxique de la transitivité est le suivant: le nom au nominatif remplit la fonction de sujet autant dans les constructions transitives que dans les constructions intransitives et le complément d'objet direct est généralement à l'accusatif. Dans les langues ergatives, les constructions intransitives déclinent le sujet à l'absolutif, tandis que les constructions transitives se caractérisent par le sujet, qui est en même temps agent, à l'ergatif et par le complément, qui est patient, à l'absolutif. Enfin, dans les langues actives, le sujet peut être actif ou inactif. Sa fonction est exprimée au nominatif lorsqu'il est actif, à l'absolutif quand il est inactif. De plus, le nominatif sert à exprimer l'agent et l'absolutif sert à exprimer le patient. Il y a beaucoup de langues qui ont un caractère mixte, c'est-à-dire dans lesquelles apparaissent les constructions atypiques au type de langue; p.ex. en français ou en anglais dans des phrases comme *Le spectacle a commencé*; *La viande cuit dans son jus*; *The door opened*; *The branch broke*, on note une ressemblance avec la construction ergative, vu que le spectacle, la viande, *the door* et *the branch* ne sont pas agents, mais patients (cf. CREISELS, 2006). Comme nous avons pu observer, la typologie des langues dont nous venons de parler se fonde sur la façon d'exprimer les rôles sémantiques de sujet, d'agent et de patient dans les langues. Les notions d'agent et de patient occupent une position centrale dans l'étude des rôles actantiels.

Les rôles actantiels (sémantiques, ou thématiques, dans la terminologie de J.S. GRUBER, 1976) correspondent aux éléments d'une phrase four-

nissant les informations se référant à la présence des participants d'une situation conceptualisée et mise en énoncé. Les participants ne doivent pas être nécessairement des personnes ou des objets, ce qui est d'ailleurs le plus typique. Parmi les participants il y a aussi des lieux, des phénomènes et d'autres situations ayant leur propre structure. Tout compte fait, les participants d'une situation ce sont toutes les entités, matérielles et abstraites, se trouvant dans un cadre perceptif et dont le conceptualisateur-locuteur veut parler. La notion de participant correspond à la notion d'argument (d'objet et propositionnels) en ce sens que les deux notions « n'appartiennent pas au langage conceptuel » (BOGACKI, KAROLAK, 1991 : 12), mais réfèrent aux objets extralinguistiques. Toutefois, il semble nécessaire de rappeler qu'à l'origine l'actance englobait le nombre des participants impliqués par le verbe (cf. TESNIÈRE, 1988) et dans le cas des prédicats, le nombre d'arguments ne dépend pas d'une expression prédicative actualisant le prédicat dans une phrase. Les rôles que les participants jouent dans une situation conceptualisée traduisent leurs fonctions essentielles ou accessoires dans une phrase et leurs positions les unes par rapport aux autres. Si les rôles actantiels sont considérés comme essentiels, donc indispensables pour la construction de l'information qu'une phrase véhicule, à côté d'eux se distinguent les rôles circonstanciels des participants qui fournissent les informations secondaires. Par exemple dans *Cet après-midi Pierre a perdu ses lunettes à l'école faute d'attention*, les éléments informant de l'endroit, du temps et de la cause, n'entrent pas dans la valence du verbe *perdre*, qui implique deux actants dont les rôles essentiels sont : celui d'agent et celui d'objet. Selon J. LYONS (1989 : 106), les rôles actantiels sont universels, car ils émergent de l'expérience du monde en tant que composantes naturelles des situations.

Examinons maintenant les rôles actantiels (sémantiques ou thématiques), chacun pris individuellement. La notion d'**agent** tout d'abord se présente comme l'une des premières chez les enfants qui s'aperçoivent de la présence d'un être capable d'agir et d'entraîner des conséquences se manifestant par des transformations de ce qui est; p.ex. *Pierre donne des fleurs à sa mère*; *L'enfant va à l'école*; *Le livre a été écrit par le dernier Prix Nobel*. Donc, l'agent, disons prototypique, correspondrait à un être vivant qui a la faculté d'agir. Mais dans les phrases comme *Le vent a cassé une branche*; *La pluie a interrompu le match*; *Les nuages couvrent le ciel*, il est difficile de dire que les agents agissent eux-mêmes, on parle alors de leur emploi factitif qui consiste à indiquer la cause d'une action et non celui qui réalise l'action. On observe un « chevauchement » de deux phénomènes, de l'**agentivité** et de la **causalité**. Comparons deux phrases : *Le chauffeur monte dans la voiture* et *Le chauffeur a fait un accident*. Dans la première, le chauffeur est l'agent de l'action de monter dans la

voiture; dans la deuxième, il ne s'agit plus d'une personne en tant que telle, mais de sa mauvaise, voire dangereuse, façon de conduire la voiture, ce qui a causé un accident. J.-P. DESCLÉS (1990) fait la distinction entre l'agent et le **causateur** (ou l'**agent-causateur**). Ainsi, dans *Julien endort le petit King*, Julien est le causateur, car son comportement cause le sommeil du patient *le petit King*; par contre dans *Noémon fait marcher Marie* (exemples DESCLÉS, 1990: 291), l'agent *Noémon* fait que Marie se déplace. Pourtant, selon J.S. GRUBER (1976), *Marie* ne serait pas patient, mais le thème.

La causalité traduirait une relation entre deux événements (cf. DOWTY, 1989; PUSTEJOVSKY, 1995), par contre l'agentivité se rapporterait à une relation entre un agent et un objet ou un événement. Il faut pourtant remarquer que lorsque la question de la causalité a vu le jour, la cause était une relation entre un agent et un événement (cf. MC CAWLEY, 1969). Il arrive que les deux phénomènes soient inséparables, comme dans l'exemple *Pierre a tué Paul*, où Pierre est à la fois agent et cause, car *Pierre* dénote une action ou une série d'actions dont le résultat est la mort de Paul. J. LYONS (1989: 111) propose encore de distinguer la cause de la justification. Dans *La pluie a interrompu le match*, la pluie serait la justification et non pas la cause de l'action, vu qu'elle est dépourvue d'intentionnalité et de contrôle.

Le **patient**, quant à lui, est l'entité qui subit l'action. Dans les phrases *Elle écrit une lettre*; *Le chat dort*; *Jean mange une pomme*, les éléments *une lettre*, *le chat* et *une pomme* sont des patients, car privés de capacité d'agir, ils sont les objets sur lesquels s'exerce une action avec ou sans agent.

Le **thème** caractérise un participant qui subit l'action sans en être affecté. Dans *Il a vu ce film*; *Jean habite à Paris*; *Jean a suivi Pauline*, on observe que *le film*, *Paris* et *Pauline* participent aux situations décrites dans les phrases ci-dessus, mais que l'action ne s'exerce pas directement sur eux. Déterminer ce qui est patient ou ce qui est thème n'est pas toujours évident, étant donné qu'au début le thème s'identifiait aux participants en mouvement ou subissant une modification (cf. GRUBER, 1976). Ainsi, *le vase*, *la lettre*, *la voiture* dans *Le vase s'est cassé*; *Jean envoie une lettre à un ami*; *La voiture roule doucement* seraient des thèmes.

Le problème de savoir si on a affaire à l'agent ou au patient / thème R. LANGACKER (1987a) tente de résoudre en se servant d'un phénomène qu'il appelle flux d'énergie entre trajecteur et landmark, les deux objets principaux de toute situation. Le linguiste stipule qu'une situation conceptualisée sans considérer les forces agissantes perd son caractère énergétique, même si leur existence est évidente comme dans *Le chat dort* ou *Les feuilles tombent des arbres*. Pour B. POTTIER (2000), il faut distinguer trois phénomènes déterminant le rapport entre agent et patient:

l'affectation, l'activité et l'effectation. Le rôle de patient est lié à l'affectation, ce qui se manifeste dans des phrases comme *Jean est dans la cour*; *Jean se trouve ici*; *Jean sait l'anglais*. Dans les deux autres cas, il y a un agent mais un patient peut apparaître; p.ex. *Jean réfléchit*; *Jean observe le chat*; *Jean se lave*; *Jean repeint la maison* (tous les exemples POTTIER, 2000: 69, 70). Par ailleurs, les activités se répartissent entre volontaires (*Jean lit le journal*; *Jean danse*) et involontaires (*Jean respire*). Pour les cas où l'agent a la faculté de contrôler l'action, les études de plusieurs chercheurs font apparaître les notions de paramètre de contrôle (cf. COMRIE, 1981), de degré de contrôle (cf. HAGÈGE, 1982) ou encore de contrôle intentionnel (cf. DESCLÈS, 1990). La présence de cette force factitive est la source de la distinction que fait J.-P. DESCLÈS (1990: 291, 292) entre situations cinématiques et situations dynamiques.

L'**expérimenteur** est quelqu'un qui ressent une émotion ou qui se trouve dans un état psychoaffectif; p.ex. dans *Pierre craint les araignées*; *Nos invités adorent les huîtres*; *J'étais effrayé*; *La nuit fait peur à l'enfant*, *Pierre, les invités, moi, l'enfant* sont expérimenteurs.

Les autres rôles qui apparaissent dans les travaux traitant ce sujet sont: la **source** (p.ex. *Je viens de Paris*; *Elle sort de la maison*; *Pierre reçoit une lettre de Marie*), le **lieu** (p.ex. *Paris se trouve en France*; *Je mets cela dans le tiroir*; *Je suis à Paris*; *Ce meuble contient mes affaires personnelles*), l'**instrument** (p.ex. *Elle écrit avec un stylo*; *Le vent a cassé la branche*), le **but** (p.ex. *Pierre donne ce livre à Marie*; *Je vais à Paris*; *La balle roule vers le but*), le **bénéficiaire** (p.ex. *Marie fait un cadeau à sa soeur*; *Il envoie cette lettre à Pierre*; *Pierre donne ce livre à Michel*), la **position** (p.ex. *Je vais à Paris*; *Marie part demain*; *Pierre est dans l'embarras*; *Elle pleure devant tout le monde*).

Notons qu'il y a des langues possédant un cas appelé bénéfactif, qui sert à exprimer le bénéficiaire. Pour exprimer l'agent-causateur certaines langues utilisent le cas causal. La résultativité a aussi un cas correspondant p.ex. en finnois. Enfin, on peut parler du cas applicatif qui assumerait le rôle du but (p.ex. *Il travaille pour les enfants*; *Les enfants courent vers l'arbre*; cf. CREISSELS, 2006).

Deux problèmes corrélés voient le jour dans le domaine des rôles actantiels. Le premier se formule autour du nombre des rôles, le deuxième se rapporte au nombre des rôles pouvant être associés à un argument. Prenons quelques exemples. Dans la phrase *Le vent a cassé une branche*, le vent serait-il agent-causateur ou instrument? Dans *Je donne ce livre à Marie*, Marie serait-elle but ou bénéficiaire? Dans *Je vais à Paris*, Paris serait-il but, lieu ou position ou tous les trois en même temps? Jusqu'à présent, personne n'a réussi à donner une liste exhaustive des rôles que les actants sont susceptibles de remplir. Certains auteurs vont jusqu'à

nier l'existence des rôles (cf. RAVIN, 1990; LEVIN, RAPPAPORT, 1995). Mais l'étude des rôles sémantiques (actantiels ou thématiques) ne se limite pas à déterminer leur nombre, elle contient également des recherches sur la manière dont les actants s'organisent autour d'un verbe. Cette configuration hiérarchisée des actants est appelée **schéma actantiel** ou **grille thématique**. Rappelons que chez L. TESNIÈRE (1988), l'actance était un phénomène syntaxique s'articulant autour des verbes, donc le schéma actantiel portant le nom de stemma contenait un verbe et un nombre d'actants impliqués et distribués selon leurs rôles sémantiques. La notion de schéma actantiel apparaît dans les travaux de A.-J. GREIMAS (1966). Sa version plus complexe s'appelle schéma narratif canonique (cf. GREIMAS, COURTÈS, 1993; COURTÈS, 1976). Nous l'évoquerons dans la partie suivante de ce chapitre. Par contre, la notion de grille thématique commence à fonctionner dans les ouvrages linguistiques dont les auteurs tâchent d'étudier les rapports entre les rôles, les arguments et les syntagmes correspondants. En d'autres termes, on parle d'une théorie thématique, lorsque l'objet d'analyse est l'assignation des rôles aux arguments et leur organisation dans une phrase déterminée par la syntaxe (cf. DAVIDSON, 1980; DIK, 1989, 1997; GRIMSHAW, 1990; ROCA, ed., 1992; LEVIN 1993; WILLIAMS, 1994). Donc, la grille thématique serait une structure rendant compte de l'organisation des rôles sémantiques attribués aux arguments et à leurs représentations actualisées.

Il arrive que ces deux notions se confondent avec la notion de **grille** (ou **structure**) **argumentale** (cf. KAROLAK, 1984, 1995; GOLDBERG, 1995; PUSTEJOVSKY, 1995). Même si les rôles sémantiques (actantiels ou thématiques) sont fondés sur les traits sélectifs des prédicats, c'est-à-dire sur les propriétés caractérisant les arguments impliqués par les prédicats, il faut considérer la structure argumentale et la structure actantielle comme indépendantes. Ainsi, la structure (la grille) argumentale (ou le cadre prédictif, dans la terminologie de J. FRANÇOIS, 2003a) rendrait compte du nombre d'arguments impliqués par un prédicat et de leur nature. Par contre, le schéma (ou la grille) actantiel reflèterait la distribution des rôles attribués aux actants qui sont les arguments actualisés. Pour illustrer qu'il s'agit de deux structures différentes, observons le cas de deux prédicats: *donner* et *interdire*, et en particulier, leurs notations formelles. La grille argumentale des prédicats en question se réaliserait à l'aide des formules suivantes: [*donner*] $(x, y, z) \rightarrow h(x \text{ vivant}, y \text{ non vivant}, z \text{ vivant})$, ce qui signifie que le prédicat *donner* est de premier ordre et triadique, car il implique trois arguments individuels; [*interdire*] $(x, p, y) \rightarrow H(x \text{ vivant}, p \text{ situation}, y \text{ vivant})$, ce qui veut dire que le prédicat *interdire* est d'ordre supérieur et triadique, car il implique trois arguments dont deux sont individuels et un est propositionnel. Il faut aussi préciser que la structure argumentale dépend de la structure interne du prédicat qui s'actualise

dans l'expression prédicative qui est le verbe *donner*, p.ex. le prédicat *donner*, tel qu'il est présenté ci-dessus, est une configuration des notions comme [activité, possession, négation] → $x a y$; $x agit$; $x n'a plus y$; $z a y$, comme dans les phrases *Pierre donne un livre à Marie*; *Je vous donne trois jours pour réfléchir*. Mais une autre distribution d'arguments est possible, basée sur une configuration différente de notions, ce qui correspondrait à la formule suivante: [*donner*] (p causal, x vivant, q), comme dans les phrases *Le mauvais temps m'a donné un rhume*; *Son action lui a donné un grand prestige* (cf. BOGACKI, LEWICKA, red., 1983). A la grille actantielle des prédicats *donner* et *interdire* correspondrait la même formule: [*donner* (agent, thème, but)], [*interdire* (agent, thème, but)].

Les grilles actantielles permettent d'analyser non seulement la distribution des rôles sémantiques (ou thématiques) qui sont associés aux arguments impliqués par les prédicats, mais elles soulèvent en même temps la question des diathèses. S. KAROLAK parle de la diathèse au sens large, qui est « chaque rapport entre le nombre des arguments impliqués par un prédicat au niveau sémantique et la façon de les représenter liée aux propriétés syntaxiques de l'expression prédicative correspondant au prédicat au niveau syntactico-formel » (1995: 112; ma trad.) et de la diathèse au sens étroit définie comme une réalisation diverse de l'ordre des arguments exprimés à l'aide des expressions d'argument au niveau d'actualisation d'une même structure conceptuelle. Ainsi, les phrases *Pierre donne ce livre à Marie* et *Marie reçoit ce livre de Pierre*; *Cet hôtel a été rénové* et *Cet hôtel a été en rénovation*; *Je ne comprends pas ce texte* et *Ce texte est incompréhensible pour moi* représentent des diathèses au sens étroit, mais non au sens large, car il y a deux expressions prédicatives fondées sur deux prédicats divers dans le cas de la première paire d'exemples et les expressions prédicatives appartiennent aux catégories morphologiques distinctes dans les autres. La diathèse au sens large comprendrait toutes les transformations possibles basées sur la même structure prédicative, comme dans *Pierre lit un livre*; *Le livre est lu par Pierre*; *Le livre se lit* etc.

Parmi les constructions réalisant la diathèse il y aurait :

a) la **passivation** avec ses variantes, telles que le passif agentif (p.ex. *L'hôtel est construit par les Suédois*; *Le livre a été lu par moi*; *Cet article sera résumé par l'étudiant*) et non agentif (p.ex. *Le livre est lu*; *La pomme a été mangée*; *This bed has been slept in*), le médio-passive (p.ex. *Ces maisons se vendent à prix cher*; *La branche se casse*), le moyen (p.ex. *Jean s'assoit*; *Marie s'en va*; *Inquinor* latin qui signifie *je me salis*), le passif impersonnel (p.ex. *Il a été arrêté un voleur dans la rue*; *On fait ce travail*);

b) la **réflexivité** (p.ex. *Je me lave*).

Quand les chercheurs ont découvert les langues ergatives, ils ont identifié l'ergatif avec la construction passive (cf. DESCLÉS, 1990; CREISSELS,

2006). Cette opinion est pourtant fautive, vu que dans ce type de langues il y a une transformation dont la fonction ressemble à celle du passif dans les langues accusatives. On l'appelle **antipassif**. Comme l'explique D. CREISSELS (2006 : 78), « l'antipassif est symétrique du passif au sens où, à partir d'une construction transitive, le passif permet d'obtenir une construction intransitive qui retient comme seul terme nucléaire le patientif de la construction transitive, tandis qu'à l'antipassif, seul l'agentif est retenu comme terme nucléaire ». Autrement dit, dans le cas du passif c'est le patient qui est thématifié, par contre l'antipassif consiste à thématifier l'agent (cf. DESCLÉS, 1990 : 253).

Avec la diathèse et le passif la notion de **voix** devient objet de spéculation (cf. MULLER, 2005). Selon D. CREISSELS (1995 : 265), « on peut parler de voix chaque fois qu'une différence morphologique entre deux formes verbales issues d'un même lexème est associée de façon relativement régulière à une différence au niveau de schèmes argumentaux avec lesquels elles sont compatibles ». On note que la voix définie comme plus haut correspondrait, au moins en partie, à la définition de la diathèse au sens large. Pour C. MULLER (2000), la voix est considérée comme un outil grammatical informant de l'agencement des actants impliqués par un verbe, alors que la diathèse refléterait l'agencement effectif des rôles actantiels. Par exemple dans *Jean a cassé la vitre* et *La vitre a cassé*, la voix serait la même, pourtant on aurait affaire à des diathèses différentes : dans la première phrase elle serait active, comme la voix et dans la deuxième, elle serait passive (le passif moyen) (cf. MULLER, 2005 : 78). On voit donc que la diathèse rend compte du contenu sémantique des unités lexicales (cf. APRESJAN, 1980).

Nous avons pu observer que le domaine de l'actance verbale, c'est-à-dire celle qui relève des structures sémantico-syntaxiques des prédicats verbaux, se caractérise par une complexité remarquable due à plusieurs phénomènes. Leur analyse détaillée dépasse largement le sujet de ce travail. D'ailleurs, chaque notion et opération mentionnées ci-dessus ont fait et font toujours l'objet d'études approfondies qui enrichissent nos connaissances sur le fonctionnement de la langue, et en particulier de la catégorie du verbe. Toutefois, l'actance n'est pas seulement une propriété des prédicats, en particulier des prédicats verbaux, elle se manifeste également dans l'énoncé et dans le discours.

3.2. Actance discursive

Chaque énoncé et chaque discours mettent en scène des participants-actants qui manifestent leur présence à l'aide de différentes marques linguistiques utilisées, ou bien ils préfèrent dissimuler leur participation aux

situations dont il est question dans l'énoncé. On parle de deux mécanismes permettant d'observer les rapports entre l'énoncé et la situation d'énonciation (ou de discours) : l'**embrayage** et le **débrayage**. L'embrayage consiste à ancrer l'énoncé ou le discours dans une situation d'énonciation ou dans une situation de discours, ce qui est signalé par l'emploi d'embrayeurs actantiels, spatiaux et temporels. Le débrayage, au contraire, a pour but de priver l'énoncé et le discours de repères situationnels (cf. BENVENISTE, 1966; GREIMAS, COURTÈS, 1993; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002). Les notions d'embrayeur et de débrayeur actantiels permettent d'unir ou de séparer le sujet parlant de l'énonciateur (ou du locuteur). Cela veut dire que généralement, un *je* à l'intérieur de l'énoncé ou du discours ne correspond pas à un *je* parlant et que l'emploi des pronoms *je*, *tu* peut être énonciatif (ou discursif), c'est-à-dire renvoyant à deux actants qui sont énonciateur (locuteur) et énonciataire (intrelocuteur) ou énoncif, c'est-à-dire renvoyant aux actants de l'énoncé. Il faut pourtant ajouter que ces notions sont souvent utilisées de manière substituable (cf. GREIMAS, COURTÈS, 1993) et que leur distinction est fondée sur l'opposition entre discours et récit (ou histoire), le premier se caractérisant par l'ancrage dans la situation d'énonciation et le deuxième coupé de la situation d'énonciation. Etant donné la difficulté de classer certains textes de façon univoque (p.ex. les énoncés au discours indirect libre), D. Maingueneau (CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002) parle de plan embrayé et de plan non embrayé pour repérer les passages marqués par la situation d'énonciation de ceux qui n'ont pas ces marques (cf. Wikipédia).

Ainsi que nous l'avons noté, il convient de ne pas confondre participants-actants de l'énoncé et participants-actants de l'énonciation. Cette distinction a permis de distinguer deux niveaux de la distribution des participants-actants, à savoir le **niveau énoncif** et le **niveau énonciatif**. Le niveau énoncif (textuel ou narratif) est décrit entre autres par W. PROPP (1970), A.-J. GREIMAS (1966) et A. UBERSFELD (1981). W. Propp propose un modèle dit actantiel des contes russes qui contient 7 actants pouvant réaliser 31 fonctions. Ces actants sont : vilain, donateur, assistant, persécuteur, destinataire, héros, faux héros. Pour A.-J. GREIMAS (1966 : 176), l'actance « est en premier lieu l'extrapolation d'une structure syntaxique ». En suivant le propos du chercheur, nous lisons plus loin (1966 : 180) qu'« un actant s'identifie donc à un élément (lexicalisé ou non, un acteur ou une abstraction) qui assume dans la phrase de base du récit une fonction syntaxique : il y a le sujet et l'objet, le destinataire, le destinataire, l'adjuvant, l'opposant, dont les fonctions syntaxiques sont évidentes ». Ces six actants sont regroupés autour de trois axes :

a) l'axe du désir qui traduit un rapport entre le sujet et l'objet (la jonction), p.ex. le prince veut réveiller la princesse ;

b) l'axe du pouvoir se référant aux éléments adjoints à la jonction qui peuvent aider (les adjuvants) ou nuire (les opposants) à la réalisation de la jonction ; p.ex. la fée, le cheval, le courage vs. la sorcière, le dragon, la peur ;

c) l'axe du savoir qui concerne le destinataire et le destinataire, le premier étant responsable de la jonction et le deuxième en profitant ; p.ex. le roi qui demande au prince de réveiller la princesse et la princesse elle-même.

A.-J. Greimas considère les actants comme des éléments individuels ou comme des classes de personnages ou d'objets qui accomplissent des fonctions. Il y a donc des actants individuels et des actants collectifs (cf. PALMA, 1991). A. Ubersfeld, quant à elle, utilise le modèle d'A.-J. Greimas dans l'analyse des pièces de théâtre en enrichissant l'étude par des cadres spatio-temporels.

Le niveau énonciatif est un niveau de repérage situationnel où se nouent des rapports entre les participants d'une situation, le thème de leur conversation et les éléments du décor qui contribuent à la réussite de l'échange verbal. En matière des participants étant de véritables actants de l'énonciation, leurs rôles dans le discours se fondent sur les rôles sociaux que les hommes exercent dans une société et qui déterminent leur statut social (cf. GOFFMAN, 1991). Cette question surgit dans les travaux de J. AUSTIN (1970) et de J. SEARLE (1972), et plus précisément dans le passage consacré aux conditions de réussite des actes de langage, parmi lesquelles celle liée à la procédure et aux compétences des participants. Elle est aussi un point important apparaissant dans les conceptions de politesse (cf. GOFFMAN, 1991 ; BROWN, LEVINSON, 1978 ; LEECH, 1983 ; KERBRAT-ORECCHIONI, 1990, 1992, 1994, 1996).

P. LAURENDEAU (2000 : 301) souligne le caractère flexible et transcatégoriel du schéma actantiel, tel qu'il se construit pendant l'énonciation et dans le discours. Selon le chercheur, la situation d'énonciation et celle du discours dynamisent la distribution des rôles actantiels, ce qui signifie que la grille thématique propre à un prédicat verbal ne doit pas nécessairement se révéler dans un énoncé ou dans un discours (cf. CULIOLI, 1976). Par exemple dans *Pierre coupe du bois avec une hache*, le prédicat verbal *couper* implique les rôles actantiels suivants : [agent, patient, instrument], ce qui correspond au contenu sémantique du prédicat *couper*, tandis que *Pierre coupe du bois avec Jean* (LAURENDEAU, 2000 : 303) représente une autre distribution des rôles : [agent, patient, accompagnateur] (ou adjuvant, dans la terminologie d'A.-J. GREIMAS, 1966). De plus, on peut exprimer la même information en se servant d'autres énoncés, comme *Pierre et Jean coupent du bois*, *Pierre coupe du bois. Jean lui tient compagnie* (LAURENDEAU, 2000 : 303). Dans le premier, *Jean* est l'agent. Dans le deuxième, *Jean* joue le rôle de locatif spatio-temporel (= *Jean* est à côté). Selon

P. Laurendeau, le rôle de locatif spatio-temporel engloberait tous les actants qui ont une « origine locative », comme dans *J'ai reçu un colis de Paris* (rôle de source), *Nous allons à Paris* (rôle de but), *Le train se dirige vers Paris* (rôle de but), mais aussi dans *Mon boulanger déménage* ou *Mon église fait une collecte* (LAURENDEAU, 2000 : 305). Dans ces derniers exemples, les expressions *mon boulanger* et *mon église* admettent une interprétation spatiale : 'l'endroit où j'achète du pain' et 'dans l'église où j'assiste à la messe le dimanche', sans pourtant enlever l'autre interprétation, à savoir celle d'un actant-individu accomplissant le rôle d'agent.

Pour résumer les observations présentées jusque-là, notons que le comportement énonciatif et le comportement énoncif se fondent tous les deux sur la relation qui s'établit entre deux actants au moins : le locuteur et son interlocuteur, or le comportement énonciatif se rapporte à la situation de l'énonciation et aux rôles sociaux qu'elle impose aux participants. Le comportement énoncif se réfère à la parole, c'est-à-dire à l'échange des énoncés entre le locuteur et l'interlocuteur. Autrement dit, les deux choisissent un type de texte (narratif, descriptif, explicatif, argumentatif) dominant dans leur énoncé et dans lequel ils font entrer d'autres actants, ceux de l'énoncé. L'analyse des rôles des actants est importante avant tout dans le décodage des textes narratifs (cf. ADAM, 1985, 1997, 2004).

L'ensemble des actants de l'énonciation et de l'énoncé forment un **cadre participatif** qui comporte donc les participants physiques et ceux qui apparaissent dans les énoncés (cf. CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002).

Chaque énoncé et chaque discours « exigent une opération de **thématisation** de la part de son énonciateur » (MAINGUENEAU, 1999 : 14). Autrement dit, il est nécessaire de déterminer le thème de l'énoncé et du discours, ce qui se manifeste dans la distribution des rôles des actants énoncifs et énonciatifs. La notion de thème apparaît déjà pendant l'actualisation des prédicats, c'est-à-dire au moment de la construction des propositions ayant une certaine structure informationnelle fondée sur l'arrangement des expressions d'argument autour d'un prédicateur (cf. KAROLAK, 1984 ; BOGACKI, KAROLAK, 1991). Le thème est cette partie d'une proposition, et par conséquent d'un énoncé et d'un discours, qui correspond à ce dont on parle. L'élément contenant une information à propos du thème porte le nom de rhème (cf. DANEŠ, 1974 ; CHAFE, 1976 ; BOGUSŁAWSKI, 1977, 1983 ; BANYŚ, KAROLAK, red., 1988). Selon l'opinion de Ph. Lane (CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002 : 572), la structure thème-rhème « est en effet centrée, d'une part, sur le degré d'informativité et de dynamique communicative à l'intérieur d'une phrase et, d'autre part, sur la grammaire des enchaînements phrastiques ». La grammaire des enchaînements phrastiques se rapporte au niveau textuel et discursif, là où la cohésion et la cohérence textuelle doivent être assurées par le respect de 4 principes

parmi lesquels la progression thématique. La progression thématique rend compte d'un équilibre entre les informations données, connues ou supposées comme telles (les thèmes) qui sont répétées dans un texte et les informations nouvelles qui apparaissent dans un énoncé ou dans un discours (les rhèmes) et qui les font progresser (cf. CHAROLLES, 1978; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, édss., 2002; MICZKA, 2002).

Le fait d'indiquer le thème est lié entre autres à la distribution des rôles actantiels lesquels agissent sur la construction de l'énoncé et du discours. Par exemple le passif sert non seulement à organiser les actants en mettant un patient en position de sujet, mais en même temps, à thématiser un syntagme choisi. Dans *Marie a cueilli les pommes*, *Marie* peut être soit le thème (si l'énoncé apparaît dans le contexte suivant: *Qu'a fait Marie?*) soit le rhème (si l'énoncé apparaît dans le contexte suivant: *Qui a cueilli les pommes?*). Par contre dans *Les pommes ont été cueillies par Marie*, la partie *les pommes cueillies* devient thématique et *Marie* le rhème, car dans ce cas le contexte n'est pas ambigu — l'énoncé fait partie du contexte suivant: *Par qui les pommes ont-elles été cueillies?* ou *Qui a cueilli les pommes?* En ce qui concerne les rôles actantiels, dans tous les exemples *Marie* est l'agent et *les pommes* sont le thème, pourtant leur distribution est différente: dans la première phrase, on aurait la distribution correspondant au schéma actantiel propre au prédicat verbal *cueillir*, qui est [*cueillir* (agent, thème)] et dans la deuxième, l'agencement serait inverse, à savoir le thème occupe la position de l'agent, ce qui équivaudrait à [*être cueilli* (thème, agent)].

Les rapports entre les rôles actantiels du plan énoncif et du plan énonciatif, ainsi que la structuration en thème et en rhème qui assure la progression thématique peuvent se manifester à l'aide de mêmes marques grammaticales permettant de relever la manière dont l'énoncé ou le discours sont construits, quels passages de l'énoncé et du discours sont ancrés dans la situation d'énonciation et lesquels n'y appartiennent pas. Ces marques sont: les indices de la personne (il s'agit avant tout de l'emploi des pronoms déictiques et anaphoriques), les indices de l'espace et du temps (cela est lié à la distinction du rôle de locatif spatio-temporel et celui de circonstant, ce qui montre la position du locuteur par rapport au contenu de son énoncé (y compris les actants énoncifs) et ce qui dégage indirectement un rapport de force qui s'établit entre les actants) et les indices de la modalisation (ils expriment les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé).

Les rôles actantiels, leur distribution et l'expression dans les énoncés et dans les discours ne sont pas les phénomènes exclusivement linguistiques, car conditionnés par le contenu sémantique des prédicats, par la syntaxe des prédicats verbaux et par la situation d'énonciation et de

discours. Plusieurs chercheurs voient des explications possibles des problèmes de l'actance dans le domaine cognitif, c'est-à-dire dans l'étude des rapports entre ce qui est expérimenté et conceptualisé pour être finalement exprimé dans un énoncé ou dans un discours, construits à la base de données extralinguistiques, linguistiques et psychoaffectives qui sont soumises à des opérations cognitives. En fin de compte, l'actance prendrait son origine dans l'expérience du monde, et plus précisément dans l'expérience des situations qui mettent en scène au moins un participant.

3.3. Actance cognitive et actance conceptuelle

Les participants (personnes, objets, lieux, phénomènes) sont des éléments constitutifs de chaque situation que l'homme perçoit, conceptualise et mémorise pour pouvoir reconnaître d'autres situations ayant les mêmes traits et le même déroulement. Ces situations mémorisées ont la forme d'un schéma (ou modèle) idéalisé, c'est-à-dire fondé sur les propriétés typiques (ou prototypiques) des situations et sur les stéréotypes propres à une culture donnée, toutes ses connaissances étant soumises à l'opération d'idéalisation, qui est un processus cognitif d'abstraction et fondamental pour la formation des sens communs. En d'autres termes, il s'agit de surmonter les différences qui existent entre les expériences subjectives pour faciliter la communication.

L'actance cognitive est fondée sur la perception de la réalité et sur les opérations intellectuelles de traitement de l'information débouchant sur la formation de schèmes sémantico-cognitifs correspondant aux situations perçues et conceptualisées. Pour parler de l'actance cognitive il faut donc revenir à la notion de schéma situationnel. A. WŁODARCZYK (2003: 41) définit la situation comme « le quintuplet contenant (1) le nom de situation, (2) le type, (3) le cadre, (4) les rôles et (5) les repères: Situation = {Nom de sit, Type, Cadre, Rôles, Repères} ». La dimension actantielle se rapporte aux interactions entre les participants, ce qui correspond aux situations transitives, intransitives, convertibles etc., toutes déterminées par la nature des participants et leur position spatiale.

Les schémas situationnels sont décrits à l'aide des notions de cadre, script, scénario, scène, graphes. L'application des schémas de situation semble aussi intéressante pour l'analyse des structures situationnelles telles qu'elles apparaissent dans le discours (cf. MICZKA, 2002). Quel que soit le terme utilisé, il s'agit toujours d'un schéma (ou modèle) qui représente un type de situation et les participants nécessaires pour que la situation ait lieu et accomplissant différents rôles (cf. TABAKOWSKA, red., 2001).

M. Vespoor, R. Dirven et G. Radden (in: TABAKOWSKA, red., 2001: 114—125) distinguent 7 schémas situationnels:

1) schéma « existence » (p.ex. *Ce vaste endroit sur la carte est le Sahara; Le Sahara est un désert; Le Sahara est dangereux; Ce désert se trouve en Afrique; En Afrique il y a un désert*);

2) schéma « événement » (p.ex. *Il fait froid; Le temps se gâte; La pierre tombe par terre; L'eau bout; Le chien aboie; Le garçon guérit vite*);

3) schéma « action » (p.ex. *Jean s'est levé très tôt; Il a peint toute la matinée; Il a peint la cuisine; Il a peint un tableau; Il a détruit ce tableau*);

4) schéma « expérience » (p.ex. *Jean voit un serpent; Jean sait que le serpent est dangereux; Il veut l'attraper; Il croit réussir à l'attraper; Quand il le fait, soudain il sent une douleur aiguë*);

5) schéma « possession » (p.ex. *Marie a un beau chien; Souvent Marie a de bonnes idées; Marie a de la fièvre; La table a trois pieds; Marie a une sœur*);

6) schéma « déplacement » (p.ex. *La pomme est tombée de l'arbre par terre; Jean a marché depuis la station jusqu'à la maison; La réunion a duré de 9 heures jusqu'à midi; En une heure le temps nuageux est devenu ensoleillé*);

7) schéma « transmission » (p.ex. *Marie a donné un livre à Pierre; Marie a donné un coup de balai à la pièce*).

Quant aux participants, ils sont classés de façon présentée dans le tableau 7 (TABAKOWSKA, red., 2001: 125):

Tableau 7

Schémas situationnels et participants

Schéma situationnel	Participants		
	premier	deuxième	troisième
« existence »	patient	étant (identifié, classifié, localisé, caractérisé ou asserté comme existant)	
« événement »	patient	patient	
« action »	agent	patient	
« expérience »	expérimenteur	patient	
« possession »	possesseur	patient	
« déplacement »	(agent)	patient	but
« transmission »	agent	receveur	patient

B. HEINE (1997) propose 8 schèmes événementiels qui impliquent deux actants. Ce sont: l'action (X prend Y), la localisation (Y est situé à Z), l'ac-

compagnement (X est avec Y), le génitif (X de Y existe), la destination (Y existe pour X), la source (Y existe à partir de X), le topique (quant à X, il y a Y) et l'équation (Y est de X). R. LANGACKER (1987a,b, 1995: 116) qui énumère les constituants d'une situation cognitive prototypique partage cet avis. La situation doit contenir: 1) deux participants, appelés trajecteur et landmark, qui s'enchaînent et parmi lesquels il y a un flux d'énergie, 2) des rôles archétypiques et 3) un décor global, qui entre autres implique la position spatiale des participants. L'actance cognitive correspondrait donc à un réseau d'actants cognitifs reconnus tout d'abord comme vivants ou non vivants, comme humains ou non humains et puis comme individuels ou collectifs, comme concrets ou abstraits, comme comptables ou partitifs. Les actants sont munis de propriétés: ils ont une forme, couleur, odeur, ils se déplacent, agissent sur quelque chose, en sont la cause, contrôlent ce qui se passe ou n'ont aucun contrôle. Tout cela se traduit en **rôles archétypiques** qui selon R. LANGACKER (1995), sont les suivants: agent, patient, instrument, expérienceur, receveur, possesseur et se déplaçant.

Les rôles archétypiques ont donc un caractère prélinguistique, ils sont ancrés dans l'expérience du monde et leur distribution dépend de la dynamique des forces (cf. TALMY, 1988) ou de la présence et de la direction du flux d'énergie entre le trajecteur et le landmark (cf. LANGACKER, 1987a,b, 1995). Or, l'actance cognitive n'est pas seulement naturelle, elle est également sociale, ce qui veut dire que dans l'assignation des rôles aux actants cognitifs l'homme tient compte d'un cadre social qui représente les interactions entre les membres d'une société où chaque individu doit reconnaître son rôle et les rôles des autres (cf. GOFFMAN, 1991). Ainsi, dans le cadre naturel de la distribution des rôles on prend en considération les dimensions naturelles des actants cognitifs (p.ex. généralement, l'humain est agent, l'objet est patient ou thème et les lieux sont locatifs) et leurs dimensions sociales (p.ex. le rôle de directeur ou de père fonctionnerait comme agent par rapport aux rôles d'élève et de fils). L'actance cognitive serait l'ensemble des participants se trouvant dans un cadre situationnel perçu et conceptualisé, auxquels sont attribués des rôles archétypiques qui décident de l'arrangement des actants conceptuels et sémantiques s'activant pendant la construction de la scène et se manifestant pendant la prédication.

L'actance cognitive devient actance conceptuelle, lorsque les relations actantielles reçoivent leurs étiquettes notionnelles, telles que agent, patient, destinataire, locatif etc., qui correspondent aux rôles sémantiques (ou thématiques) se réalisant dans les structures prédicatives d'une part et dans les modèles situationnels connus sous les noms de cadre, script, scène, scénario, réseau de graphes d'autre part (cf. *Vocabulaire des sciences cognitives*, 1998: 28—29; BANYŚ, 2000a; MICZKA, 2002). Comme

on le voit, le véritable problème tourne autour de la façon de représenter les connaissances sémantiques: soit on les présente sous forme de structures prédicatives, appelées aussi formes logiques, cadres prédictifs ou schèmes sémantico-cognitifs (cf. CHOMSKY, 1959, 1995; PERROT, 1978; KAROLAK, 1984, 2007; BOGACKI, KAROLAK, 1991; DIK, 1980; JACKENDOFF, 1983, 1987, 1995; LARSON, 1988; DESCLÉS, 1990, 1993, 2003; DOWTY, 1989; FRANÇOIS, 1988, 1990, 1998, 2003a, 2004; GRIMSHAW, 1990), où l'actance et les rôles sémantiques révèlent de la décomposition des prédicats, soit on les présente en forme de réseaux qui sont notionnels, c'est-à-dire informent des rapports actantiels entre les entités conceptuelles, mais ils peuvent être également situationnels, donc rendre compte des rôles s'activant dans les situations d'interaction typiques. Rappelons le fameux exemple du script d'une situation commerciale, où les rôles des participants, leurs comportements linguistiques et non linguistiques sont bien déterminés et propres à chaque situation représentant ce type de script (cf. QUILLIAN, 1968; FILLMORE, 1977, 1982; SCHANK, ABELSON, 1977; SOWA, 1984, 1992). Quel que soit le formalisme choisi, il s'agit de schématiser, de façon plus ou moins iconique, les situations conceptualisées, ce qui sert de repère dans la reconnaissance de ce qui est perçu ou imaginé et qui se manifeste dans la construction des énoncés. J.-P. DESCLÉS (2003: 60) unit ces deux voies en constatant que «les schèmes sont des représentations symboliques mais certains de ces schèmes peuvent être directement représentables par des figures spatiales».

Les rôles qui apparaissent au niveau notionnel seraient universels. Dans l'esprit de l'existence des universaux conceptuels, H. SEILER (1991, 1995) a échafaudé la théorie dite dimensionnelle du langage. Le chercheur voit trois séries de dimensions qui sont à l'origine de toute expression linguistique. La première série, se composant de l'appréhension, de la nomination, de l'identification et de la numération, «ordonne des entités et leurs existences» (<http://www.revue-texto.net/Dialogues/Seiler.html>). La deuxième série contient la possession, la localisation et la participation, ce qui révèle les relations entre les entités et la troisième série, comprenant la situation, la polarité et la jonction, traduit les relations spatio-temporelles, aspectuelles et modales des situations. La notion de participation correspond à celle d'actance. J.-P. DESCLÉS (2003) traduit l'actance conceptuelle en termes de **primitives sémantico-cognitives**. Selon le linguiste, «chaque langue a une vision particulière des entités représentées et exprimées mais elle recourt, selon notre hypothèse de travail, aux mêmes distinctions cognitives de base» (2003: 58). Cela signifie que l'actance conceptuelle se fonde sur l'actance cognitive, les deux étant universelles. Il est intéressant de mentionner encore la conception des **proto-rôles** élaborée par D. DOWTY (1989, 1991) qui voit un rôle thémati-

que comme ensemble de propriétés pertinentes. Selon le chercheur, il n'y a que deux proto-rôles essentiels, celui d'agent et celui de patient. Le nombre des rôles est également limité à deux dans la conception de la grammaire des rôles et de la référence de R. VAN VALIN et W. FOLEY (1980). Les chercheurs parlent de macrorôles d'acteur et d'affecté.

Il faut enfin souligner que l'actance notionnelle est indissociable du phénomène d'aspectualité. Elle détermine l'aspect se construisant pendant l'opération de conceptualisation d'une situation, se formulant pendant l'opération de prédication et étant exprimé à l'aide de différents marqueurs morphosyntaxiques pendant l'opération de grammaticalisation. Les travaux de J. FRANÇOIS (1990, 1998, 2003a) sont particulièrement importants en ce qui concerne ce champs d'étude. Le linguiste a distingué plus de 200 classes de prédications verbales à la base des propriétés actantielles (ou participatives) et à la base des propriétés aspectuelles. Autrement dit, on ne peut pas décrire un prédicat verbal sans prendre en considération à la fois l'actance et l'aspect.

L'actance conceptuelle est donc un phénomène pendant lequel se déterminent les rôles prototypiques. Ils sont prototypiques, car conditionnés par les dimensions naturelles, sociales et linguistiques (au sens de la faculté du langage) des participants d'une situation conceptualisée et mise en énoncé.

*
* *

Terminons nos observations sur l'actance par la formulation de quelques remarques générales :

1. Le phénomène de l'actance est avant tout de nature cognitive. Il dépend de la perception des objets se trouvant dans un cadre visuel, de la façon dont ils sont conceptualisés et de l'aspectualité d'une situation conceptualisée (le locuteur doit d'abord déterminer si la situation est un état, un événement ou bien un processus). La distribution des rôles dépend des dimensions naturelles des participants-actants et des dimensions sociales.

2. L'actance se manifeste ensuite au niveau de la prédication, ce qui est étroitement lié aux propriétés des prédicats (l'actance ne se rapporte pas seulement aux prédicats verbaux, même si ce type de prédicat est le plus adapté à exprimer l'organisation des actants). « L'interdépendance entre les propriétés d'actance et les propriétés d'aspect des prédications » (FRANÇOIS, 1998 : 29) devient observable à ce niveau.

3. L'actance est discursive : elle concerne les rapports s'établissant entre les participants d'une situation d'énonciation ou de discours d'une part et de l'autre, les rapports entre les participants de l'énoncé. Autre-

ment dit, les actants apparaissent à la fois au plan énonciatif (ou discursif) et au plan énoncif; ils ne doivent pas correspondre les uns aux autres.

4. La distribution des rôles des actants dans un énoncé dépend du choix d'un prédicat autour duquel se construit une proposition, de la grammaticalisation du contenu sémantique et enfin de la thématisation.

5. Il y a deux rôles principaux, celui d'agent et celui de patient, ce qui relève du schéma d'une situation canonique (cf. LANGACKER, 1995) ou prototypique: X (un trajecteur) agit sur Y (un landmark). B. POTTIER (1974, 1992) distingue 3 zones actantielles:

a) la zone événementielle d'actance primaire, avec les actants se réalisant au nominatif, à l'ergatif, à l'accusatif, à l'attributif et ceux qui sont destinataires et destinataires;

b) la zone d'actance secondaire où on a le final, le causal, le bénéfactif et le résultatif;

c) la zone de dépendance qui contient les circonstants.

6. Ainsi, il y a 3 niveaux de représentation linguistique auxquels l'actance survient:

a) le niveau sémantico-référentiel (situation et ses participants),

b) le niveau morphosyntaxique (sujet, objets et prédicat),

c) le niveau énonciatif ou discursif (thème et rhème), tous ces niveaux étant l'effet des opérations cognitives de perception, de traitement de l'information et de langage (cf. HAGÈGE, 1982).

Un énoncé qui réalise une structure prédicative dans laquelle se reflète une situation conceptualisée, c'est-à-dire qu'il y a identification de la situation comme état, comme événement ou comme processus, qu'il y a thématisation fondée sur l'arrangement des actants et sur la distribution des rôles, et qu'il y a localisation spatio-temporelle, cet énoncé n'est pas complet du point de vue de sa modalisation qui sera l'objet de réflexions dans la partie suivante.

4. Modalisation, modalité, modalisateurs et modes

Si par le terme de **modaliser** on comprend donner une forme particulière à une pensée, la modalisation aurait trait à la temporalité (modalisation temporelle), à l'aspectualité (modalité aspectuelle), à l'actance (modalité actantielle ou référentielle) et enfin, à la prise de position du locuteur (modalités épistémique, axiologique, appréciative, déontique). Tout en tenant compte de l'ensemble des dimensions dans lesquelles se reflète

le phénomène de la modalisation d'un énoncé, nos observations sur la question se limiteront à une seule d'entre elles, celle de la position que le locuteur prend par rapport à son énoncé.

Lorsque l'homme a déjà conceptualisé une situation (réelle ou fictive), c'est-à-dire lorsqu'il a construit une scène-image correspondant à un état, à un processus ou à un événement se déroulant dans un intervalle de temps, conçus dans une phase particulière de leur déroulement, localisés dans un intervalle de temps par rapport à un autre servant de repère et qui impliquent des participants et un décor, il «modalise» la situation. La modalisation s'opère à la base de l'expérience du monde qui se fonde sur les connaissances de l'homme et sur des sensations et des sentiments qu'il éprouve à l'égard de ce qu'il conceptualise. La modalisation consiste donc à adopter une attitude que l'homme prend par rapport à la situation conceptualisée et à l'exprimer dans un énoncé à l'aide de différents moyens linguistiques et paralinguistiques appelés **modalisateurs** ou **marqueurs de modalisation** (cf. LASKOWSKI, 1998). Selon A. CULIOLI (1999: 24), «modaliser signifie affecter d'une modalité». P. CHARAUDEAU (1992: 572) considère la modalisation comme un aspect de l'énonciation: «La modalisation ne constitue qu'une partie du phénomène de l'énonciation, mais elle en constitue le pivot dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos». Nous allons revenir à cette constatation, et plus précisément aux rapports modaux s'établissant entre le locuteur et son propos et entre le locuteur et son interlocuteur, dans la partie consacrée à la modalité en linguistique. Pour C. KERBRAT-ORECCHIONI (1980: 118), la modalisation est «le degré d'adhésion (forte ou mitigée / incertitude / rejet) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés». Ceci dit, on note que la modalisation est aussi liée aux notions de distance, de transparence et de tension, toutes enregistrant les relations entre le locuteur, la situation dont il est question dans l'énoncé et un interlocuteur. Chaque phénomène a ses propres marques qui apparaissent dans l'énoncé: la distance peut être signalée par l'emploi de citations, du discours indirect et de modalisateurs; p.ex. *Selon les autorités, il y aurait quelques morts, explique le porte-parole* de l'Association Protégeons la Forêt. La transparence se produit, lorsque l'énoncé est dépourvu de «traces» du locuteur qui emploie les formes impersonnelles. La tension concerne une relation entre le locuteur et son interlocuteur (l'un veut influencer l'autre) et se manifeste dans l'emploi des verbes modaux, des modes et de certains temps, p.ex. dans *Donne-le-moi!* et dans *Je veux que tu le fasses*, la tension est plus grande que dans *Tu peux / pourrais me le donner?* et dans *Je voudrais que tu le fasses* (cf. MICZKA, 2002).

En ce qui concerne la modalité, elle serait l'effet de la modalisation qui se réalise au niveau mental et qui s'exprime ensuite au niveau linguistique. Par conséquent au sens large, la modalité correspondrait à déterminer le caractère aspectuel et actantiel de la situation conceptualisée, à la localiser dans le temps et à préciser la position du locuteur envers ce qu'il conceptualise (cf. MARTINET, 1967). Si on ne prend en considération que le dernier effet, on aboutit à une définition restreinte de la modalité. De là, définir la modalité n'est pas aussi simple qu'il y paraît : cela dépend de la discipline qui s'en occupe et avant tout, de la dimension qu'on donne à la portée de ce phénomène. L'étude de la modalité trouve son origine dans la logique.

4.1. Modalité en logique

Aristote est le premier à parler de la modalité qu'il divise en nécessaire, possible, impossible et contingente. Ces modalités sont appelées **aléthiques** (et plus tard **ontiques**). Elles permettent de modaliser un jugement de vérité, car toutes les propositions sont des jugements sur la valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel (cf. POPELARD, VERNANT, 1998). Au Moyen Âge, il y a modalité *de re* et modalité *de dicto*, ce qui se fonde sur le calcul des propositions et plus exactement, sur la position des éléments modaux par rapport au contenu propositionnel. Thomas d'Aquin, cité et traduit par N. LE QUERLER (1996: 46), l'explique ainsi : « Est de dicto la proposition modale dans laquelle tout le dictum est sujet, et le modus est prédiqué, comme lorsqu'on dit "Que Socrate court est possible". La proposition modale est de re quand le modus est inséré dans le dictum, comme lorsqu'on dit "Socrate peut courir" ».

Outre les modalités aléthiques, les théories logiques modernes admettent aussi les modalités **déontiques**, les modalités **épistémiques**, les modalités **temporelles**, les modalités **axiologiques** et les modalités **bouliques**. Les modalités aléthiques, ou ontiques, portent sur la valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel et se réalisent entre le vrai, le possible, l'impossible et le contingent. Certains (p.ex. E. KANT (1957) ordonne la vérité non parmi les modalités, mais parmi les qualités) les considèrent comme les signes de la modalisation zéro, parce qu'elles sont dépourvues d'élément modalisant explicite (cf. LE QUERLER, 1996). Les modalités déontiques définissent ce qui doit être et ce qui est permis, conformément aux règles sociales et morales. Les modalités épistémiques se rapportent à ce qui est entre la certitude et le doute. Les modalités temporelles sont des opérateurs qui expriment la temporalité des propositions à l'aide des formules : *il sera vrai que p*, *il a été vrai que p*

(cf. PRIOR, 1957; KRIPKE, 1963). Les modalités axiologiques concernent le système de valeurs fondées sur les jugements appréciatifs et les modalités bouliques se réfèrent au domaine volitif (cf. LE QUERLER, 1996). On pourrait résumer les types de modalités dans le tableau 8.

Tableau 8

Types de modalités

Modalités aléthiques (ontiques)	Il est vrai / faux / possible que p
Modalités déontiques	Il est permis / interdit / nécessaire que p
Modalités épistémiques	Il est certain / vraisemblable / douteux que p
Modalités temporelles	p a eu / a / aura lieu
Modalités axiologiques	Il est bien / mal / souhaitable / rare etc. que p
Modalités bouliques	X veut / désire / craint que p

Les différents types de modalités étudiées par les logiciens sont à l'origine de la distinction de plusieurs approches de la logique modale. La première, dite classique, est celle d'Aristote. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, elle repose sur 4 opérateurs, valeurs ou modes: le nécessaire, le contingent, le possible et l'impossible. Puis, on reconnaît la logique épistémique en tant que logique des croyances et à laquelle correspondent les opérateurs de connu, de contestable, d'exclu, de plausible et de connaissance commune. C'est dans le domaine de la logique épistémique qu'a vu le jour la notion de mondes possibles (cf. KRIPKE, 1963; MONTAGUE, 1974; GALMICHE, 1991) et que s'inscrivent logique contrefactuelle (ou des fictions) se caractérisant par l'opérateur *si A était vrai* et logique doxastique ayant l'opérateur *cru*. La logique déontique serait la suivante. Elle est marquée par les opérateurs d'obligation et de permission: l'obligation, l'interdit, le permis, le facultatif (cf. VON WRIGHT, 1951). Enfin, il y a la logique temporelle qui donne des outils formels avec lesquels on essaie d'expliquer le raisonnement temporel. Voilà quelques opérateurs modaux: *toujours, un jour, jamais, jusqu'à ce que, un jour futur, toujours dans le passé* etc. Les logiques linéaire et dynamique sont aussi temporelles. La première propose deux modalités exponentielles — *bien sûr!* et *pourquoi pas?* — grâce auxquelles sont possibles l'addition et la multiplication des espaces de cohérence, c'est-à-dire des données sous formes de graphes. Les opérateurs *peut-être après a* et *sûrement après a* associés à chaque action sont la base de la deuxième. On peut encore signaler la logique érotétique appelée autrement logique des questions, car elle analyse la structure des questions et des réponses (cf. Wikipédia; BLANCHÉ, 1970; LE QUERLER, 1996).

4.2. Modalité en linguistique

En linguistique, les problèmes liés à la modalité tournent autour du classement des modalités, autour de leur portée et concernent également les éléments qui servent à l'exprimer. En matière de distinction des types de modalités, nous proposons de parcourir quelques initiatives classificatoires qui représentent quatre façons d'étudier la question. Il s'agit des aspects syntaxique, sémantique, pragmatique et cognitif de la modalité (cf. VION, 2004). L'aspect syntaxique, c'est la modalité traitée comme un opérateur qui agit sur une prédication. L'aspect sémantique, c'est la modalité considérée comme un prédicat d'ordre supérieur: *possible* (*p*). L'aspect pragmatique se noue pendant l'interaction entre le locuteur et son interlocuteur. L'aspect cognitif est l'effet d'une opération intellectuelle consistant à prendre une position envers son propos.

Par exemple, pour G. STHAL (1983), il y a des modalités **authentiques**, exprimées à l'aide d'opérateurs modifiant un prédicat et des modalités **impropres**, principalement déontiques. «Un opérateur modal est un modificateur de l'extension d'un prédicat», dit-il (1983: 67). Les modalités authentiques sont *de re*, *de dicto* et propositionnelles, toutes se divisant en ontiques, spatio-temporelles et épistémiques. G. HAZAËL-MASSIEUX (1988) énumère quatre aspects de ce qu'il appelle **formulation modale**. Ce sont: la modalité, l'assertion, le déroulement et la détermination. La modalité, définie comme «critique subjective du propos» (1988: 17), se manifeste en français avec les axes modaux, qui sont prospectif (*je veux*), constatif (*je vois*) et factitif (*je permets*), avec les modes et avec les liens modaux, comme par exemple *si* ou *que*. L'assertion est liée à l'emphase, l'interrogation et la négation peuvent se combiner entre elles. Le déroulement concerne une propriété aspectuelle et temporelle d'une situation mise en énoncé. La détermination «oppose un avant (non encore déterminé, prospectif) à un après (déterminé, impliquant un avant, rétrospectif) conçu par le locuteur» et «se manifeste dans le système de l'article, du possessif, des substituts, de la présentation et partiellement de la déixis» (1988: 18) (cf. FRANCKEL, 1981).

J. PUZYNIŃA (1974) distingue la modalité **objective** qui traduit le type d'énoncé pouvant revêtir une forme assertive, interrogative, impérative ou exclamative et la modalité **subjective** qui porte sur la modalisation du contenu de l'énoncé. K. POLAŃSKI (1969), pour sa part, parle de la modalité **de la phrase** qui inclut les modalités relationnelles, c'est-à-dire celles de phrases complexes, et la modalité **verbale** responsable d'exprimer les catégories sémantiques du réel, du possible, du nécessaire ou de l'optatif. A. MEUNIER (1974) appelle ces deux types de modalité la modalité **d'énonciation** (ou **énonciative**) et la modalité **d'énoncé** (cf. JĘDRZEJKO, 1987;

RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). A titre d'exemple, dans *Est-il possible que p*, la forme interrogative serait une modalité énonciative et l'opérateur modal du possible représenterait une modalité d'énoncé. Dans *Il est possible que p*, la modalité d'énoncé ne change pas, par contre la modalité d'énonciation serait assertive déclarative.

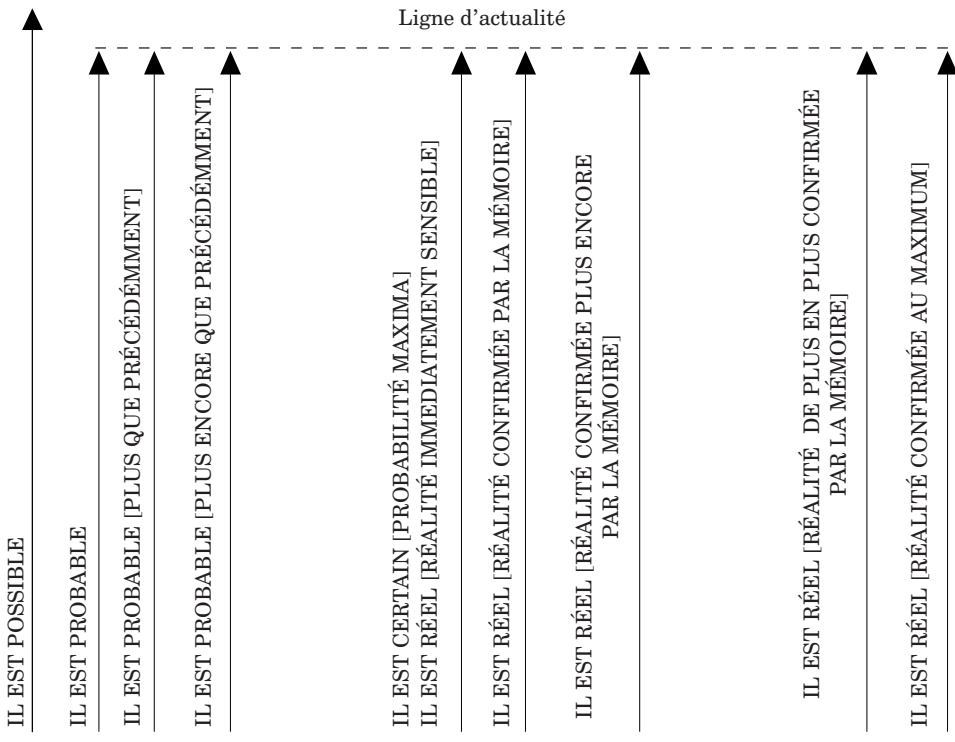
Selon A. CULIOLI (1999: 24), «la modalité sera entendue au quadruple sens de (1) affirmatif ou négatif, injonctif etc. (2) certain, probable, nécessaire, etc. (3) appréciatif: "il est triste que..., heureusement" (4) pragmatique, en particulier, mode allocutoire, causatif, bref, ce qui implique une relation entre sujets».

R. VION (2004: 100) souligne le fait que la modalité est aussi l'effet de la modalisation du discours dans lequel le locuteur présente différents points de vue se réalisant sous la forme de diverses manifestations modales. Le chercheur se réfère à deux conceptions à la fois, à celle de C. BALLY (1965), qui distingue le *modus* et le *dictum* dans chaque énoncé, et à celle polyphonique d'O. Ducrot. Autrement dit, la **dimension modale** concerne non seulement un énoncé, mais aussi un discours. Les idées de B. APFELBAUM, d'A. GIACOMI, d'H. STOFFEL et de D. VÉRONIQUE (1991) vont partiellement dans la même direction. Ces chercheurs définissent la modalisation comme un processus interactif qui advient entre le locuteur et son interlocuteur. Les valeurs modales qu'ils analysent sont les suivants: épistémique, déontique, volitive, expressive et commissive, cette dernière sert à exprimer la capacité d'action. Ils proposent une étude de ces types de modalités dans leur dimension **explicite**. Cela permet de postuler qu'il existe aussi une modalité **implicite** (ou **apparente** chez C. BALLY, 1965). Par exemple dans *Vous allez éteindre la lumière*, même si le locuteur emploie le futur proche et construit une phrase déclarative, la modalité n'est pas assertive, mais injonctive (cf. CONFAIS, 1990: 203—300). La modalité explicite serait exprimée à l'aide de l'impératif: *Éteignez la lumière!*

N. LE QUERLER (1996: 63) propose de diviser la modalité en **subjective**, **intersubjective** et **objective**, selon le rapport qui s'établit entre le locuteur et son interlocuteur. La modalité subjective repose sur une relation entre le locuteur et le contenu de son propos, c'est-à-dire sans prendre en considération le rôle de l'interlocuteur dans la formation d'un jugement. La modalité intersubjective, au contraire, se fonde sur la présence d'un interlocuteur auquel le locuteur demande, ordonne, conseille, suggère, autorise ou permet de faire quelque chose. La modalité objective ne contient aucune trace pouvant suggérer la présence du locuteur ou de l'interlocuteur dans la constitution d'un énoncé. Cela signifie que la modalité épistémique et la modalité appréciative représentent la modalité subjective, par contre la modalité déontique serait intersub-

jective. La modalité objective, appelée aussi **implicative**, étant donné qu'elle est fondée sur l'assertion *p implique q*, contient l'expression des rapports de condition, de conséquence, de but, de concession, d'opposition, de moyen ou de cause, toutes étant considérées comme impliquant une constatation sur l'état des choses contenues dans *q*. Selon E. JĘDRZEJKO (1987), lorsque le locuteur adopte l'attitude de constatation objective à l'égard d'une situation à laquelle correspond le contenu propositionnel, on parle de modalité aléthique.

G. GUILLAUME (1970), B. POTTIER (1983) et L. GOSSELIN (2005) représentent une vision dynamique et cognitive de la modalité. Pour G. Guillaume, la modalisation repose sur la capacité d'actualité, une opération de pensée consistant à calculer les chances d'être de ce qui constitue le contenu propositionnel. Le chercheur introduit la notion de quantum interceptif chargé de marquer le parcours de la visée, qui est une opération de passage pendant la formation des images-temps, vers l'axe du temps *in esse*. Voici comment G. GUILLAUME (1970: 34) présente l'opération de la visée et son rapport avec la capacité d'actualité (fig. 10) :



Plan d'origine de la visée

Fig. 10. Opération de la visée

Sur ce schéma il y a les expressions-étalons, mais elles ne sont pas les seules à exprimer le quantum interceptif. Ainsi, à côté de *il est probable*, nous pouvons ranger *il est prévisible*, *il est prévu*, *je prévois*; à côté de *il est certain*: *je crois*, *il a été fixé/arrêté*; à côté de *il est réel*: *il a été visible/vu/constaté*, *je vois* (1970: 35). Dans *Je crois qu'il est venu*, l'expression-étalon sémantiquement la plus proche de croire est *je prévois*. Le quantum interceptif égale 0, alors la visée atteint la ligne du temps *in esse*. Dans *Je regrette que Pierre soit venu*, le contenu *p* est proche de l'expression-étalon *il a été constaté*, puisque l'arrivée de Pierre a effectivement eu lieu. Mais, la visée à travers l'idée du regret ne peut parvenir jusqu'à l'axe du temps *in esse*, parce que son parcours est empêché par le quantum interceptif *q* appréciable: *je regrette* — *il a été constaté* = *q*. Cela signifie que la visée T entière est réduite à T-q, visée incomplète. Dans *Je veux qu'il vienne*, l'idée de vouloir implique quelque chose de prévisible: *vouloir* — *il est prévisible*. Pourtant, entre l'expression-étalon: *il est prévisible* et *je veux* se constitue un quantum interceptif, *q* volitif, qui l'emporte.

Dans la même idée de la dynamique des pensées, B. POTTIER définit les modalités comme «des concepts qui peuvent se matérialiser dans une langue naturelle à travers toutes sortes de classes de mots» (1983: 82). Le chercheur souligne aussi le rôle de l'homme qui catégorise et organise les modalités et qui les met en énoncés émis vers un interlocuteur. Selon B. POTTIER (1983: 84, 85), il y a deux modalités, celle d'être et celle de faire, toutes les deux sont graduelles (fig. 11).

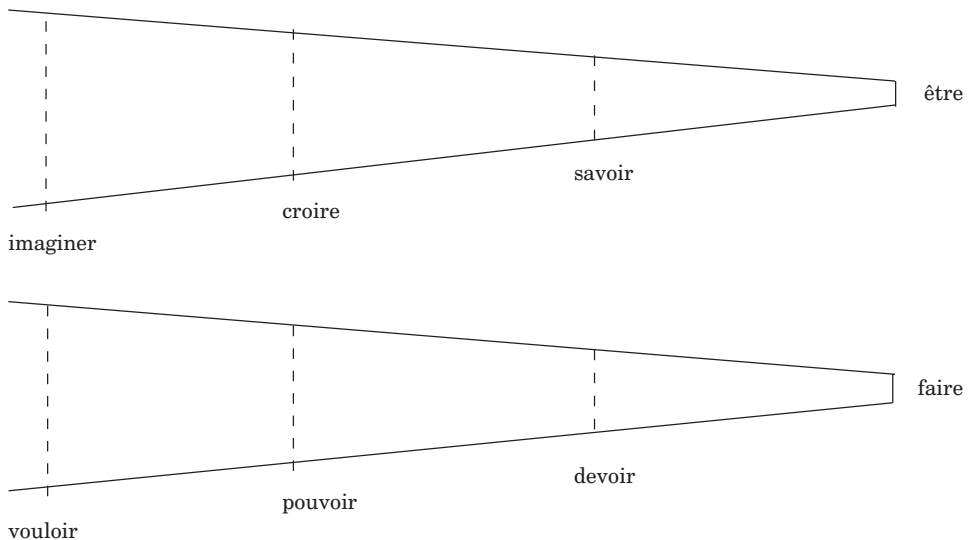


Fig. 11. Modalités d'être et de faire selon B. Pottier

Les modalités, qui sont en fait appelées **sémiolinguistiques**, sont regroupées dans le tableau 9.

Tableau 9
Modalités sémiolinguistiques selon B. Pottier

Modalité	Départ, virtuel	Mouvement, dynamique	Arrivé, effectif
Déontique	VOULOIR	POUVOIR	DEVOIR
Épistémique	IMAGINER	CROIRE	SAVOIR
EGO	possible	probable	certain
alétique	le fictif	l'apparent	l'étant
ontique			

On observe que la modalisation s’opère dans diverses zones modales et se fonde sur des degrés de certitude. Les termes correspondant aux concepts trouvent leurs interprétations linguistiques en fonction des contextes et des relations liant le locuteur et son interlocuteur (c’est p.ex. le cas de l’impératif).

L. GOSSELIN (2005: 44), pour sa part, propose un tableau résumant tous les paramètres qui «ont paru nécessaires et suffisants pour décrire l’ensemble des modalités linguistiques (au moins pour le français)» (fig. 12).

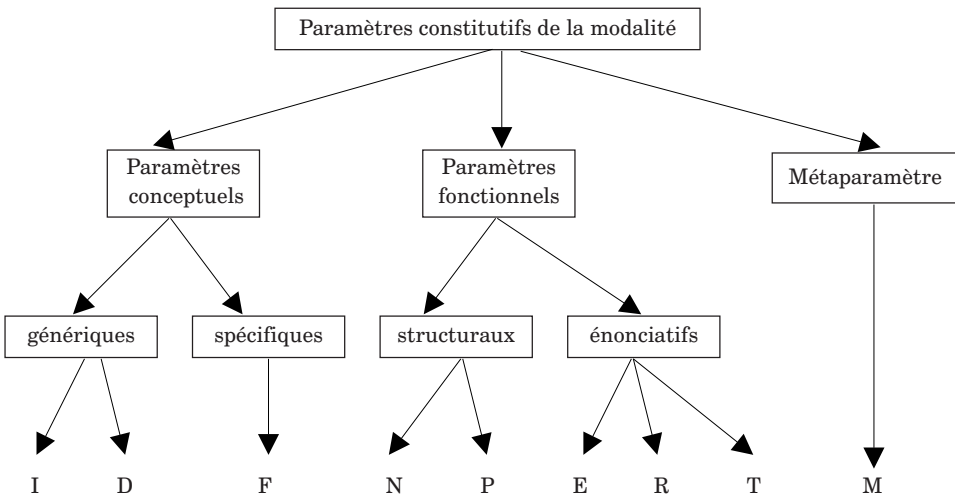


Fig. 12. Modalités linguistiques selon L. Gosselin

Comme l’explique L. GOSSELIN, «les paramètres conceptuels permettent de définir un “concept modal” (le certain, le nécessaire, l’obligatoire, le désirable, le blâmable etc.) indépendamment de son instanciation dans un énoncé particulier» (2005: 44). Les paramètres génériques servent

à indiquer de quelle modalité il s'agit, par contre les paramètres spécifiques précisent une valeur modale de la modalité choisie; p.ex. on a la modalité épistémique dont une des spécifications pourrait être contestable. Le symbole *I* signifie les instances de validation, à savoir: la réalité objective, le sujet exprimant sa position envers une situation conceptualisée et une instance institutionnelle qui oblige, autorise, permet et juge. Le symbole *D* signifie la direction d'ajustement, notion empruntée à J. SEARLE (1982), qui rend compte de ce qui est premier, la parole ou la réalité (p.ex. dans le cas de la modalité déontique, la direction va de la parole vers la réalité). Le symbole *F* signifie la force de la relation traduisant le degré de validation à l'intérieur de chaque modalité (p.ex. à l'intérieur de la modalité déontique, la force augmenterait, d'obligatoire à facultatif en passant par intermédiaire d'interdit et de permis). Les paramètres fonctionnels apparaissent dans l'énoncé et se divisent en structuraux et énonciatifs. Les paramètres structuraux se rapportent à la syntaxe, ce qui est lié à la question de la portée de la modalité, et aux prédicats eux-mêmes. En conséquence, L. Gosselin distingue deux modalités, modalités **extrinsèques** *N*, qui expriment un engagement modal du locuteur (p.ex. *Je pense que Pierre est malade, Il est possible que Pierre soit malade, Malheureusement, Pierre est malade, Pierre est peut-être malade, Pierre doit être malade*) et modalités **intrinsèques** aux prédicats et aux lexèmes correspondants *P* (p.ex. *lâche* implique une modalité axiologique négative et *permettre* dénote une modalité déontique). Les paramètres énonciatifs sont au nombre de trois: le degré d'engagement du locuteur *E*, la relativité de la modalité *R* et la relation à la temporalité *T*. En ce qui concerne le degré d'engagement du locuteur, L. Gosselin suit l'idée de H. NØLKE (1994) qui parle de trois situations possibles: soit le locuteur s'associe à la modalité (p.ex. *Je t'assure qu'il faut que tu viennes*), soit il l'accorde (p.ex. *Il sait qu'il faut que tu viennes*), soit il s'en dissocie (p.ex. *D'après lui, il faut que tu viennes*). La relativité de la modalité se traduit par «un ensemble de prémisses plus ou moins explicites» (GOSSELIN, 2005: 65). A la modalité **relative** s'oppose la modalité dite **absolue**. Ainsi, dans *Pierre est là, puisque sa voiture est garée devant la maison*, la modalité est relative, par contre dans *Pierre est là*, il y a modalité absolue. La relation à la temporalité se fonde sur les valeurs modales des temps et des modes verbaux. A titre d'exemple, il est difficile de penser à la valeur temporelle du présent dans *Le chien est l'ami de l'homme*, il exprime plutôt une modalité ontique et le subjonctif dans *Je souhaite qu'il vienne* et dans *Je regrette qu'il soit malade* serait lié à deux temporalités diverses: dans la première phrase, le fait est considéré comme futur, dans la deuxième, le fait se réalise dans le présent. Nous en arrivons enfin aux métaparamètres. Leur rôle est d'expliquer les modalités ci-dessus à l'aide de données

extralinguistiques fondées sur le savoir du locuteur sur le monde et sur les règles de gentillesse conversationnelles (on pense ici par exemple aux notions d'implicature conversationnelle, d'inférence, de stéréotype ou de maximes de gentillesse).

Le problème suivant mentionné au début de cette partie concerne le phénomène de la portée de la modalité et il a son origine dans la distinction logique du *modus* et du *dictum*. Comme nous l'avons déjà dit, dans le domaine de la linguistique cette distinction a été introduite par C. BALLY (1965). Le *dictum* correspond au contenu propositionnel, le *modus* exprime l'attitude du locuteur envers le *dictum*. En s'appuyant sur l'idée que chaque proposition doit posséder une caractéristique modale qui n'est pas toujours en position d'un foncteur associé à une proposition, S. KAROLAK (1984, 1995) parle de modalité intrinsèque au *dictum* et de modalité extrinsèque au *dictum*. Il appelle cette dernière cadre modal de la proposition. Selon le chercheur, les prédicats modaux représentant la modalité intrinsèque au *dictum* peuvent apparaître à côté des prédicats modaux extrinsèques dans une même proposition. Ainsi, les phrases *il est vrai / possible / nécessaire / douteux que p* sont des exemples de la modalité extrinsèque au *dictum*, les phrases *x peut / doit p, x fera quelque chose / x peut-être fait (fera, a fait) quelque chose* ont la modalité intrinsèque au *dictum* et les phrases *il est possible que x puisse p / il est vrai que peut-être p* témoignent de la coexistence des deux modalités dans une même phrase. La modalité intrinsèque au *dictum* est plus problématique, car les marqueurs l'exprimant admettent plusieurs interprétations modales; p.ex. dans *Pierre doit venir*, le prédicat *devoir* peut être épistémique *Il est possible que Pierre vienne*, ou déontique *Pierre est obligé de venir*.

Les observations sur la modalité seraient incomplètes si on ne se rappelait pas sa position en grammaire générative. Dans cette optique, la modalité est le résultat d'une transformation et en conséquence, elle se définit par le type de phrase qui peut être déclarative, interrogative, impérative, exclamative, neutre ou emphatique, affirmative ou négative et active ou passive (cf. DUBOIS et al., 1973).

Pour clore cette partie, rappelons les observations de J.-L. GARDIES (1983) sur la définition de la modalité. Le chercheur propose deux conceptions, l'une qu'il appelle restreinte et l'autre — large. La modalité dans une conception restreinte se limite à la problématique logique de ce qui est vrai ou faux et qui peut être modifié par les idées de nécessité, de possibilité, d'impossibilité, d'obligation et de permission. La modalité au sens large embrasse « tous les cas où le contenu d'une proposition se trouve transformé dans un sens quelconque » (1983: 5). Donc la modalité dans une conception large comprend les modalités axiologiques (ou évalua-

tives, ou appréciatives), les modalités bouliques et les modalités relationnelles.

Il nous reste encore à réfléchir sur les moyens qui servent à exprimer les modalités, ce qui est lié à la définition de la modalité elle-même. La modalité dans un énoncé se manifeste dans l'emploi des modalisateurs qui sont linguistiques et paralinguistiques. Les modalisateurs linguistiques sont: 1) les prédicats modaux s'actualisant à l'aide de verbes (p.ex. *pouvoir, devoir, vouloir*, mais aussi *embellir, dégrader* qui ont une propriété évaluative), d'adverbes (p.ex. *certainement, probablement, sans doute, peut-être*), d'adjectifs (p.ex. *formidable, déplorable*), 2) les modes (p.ex. *indicatif, subjonctif, conditionnel, médiatif, bénédicatif, potentiel*), 3) les temps (p.ex. *futur, conditionnel*), 4) l'ordre des éléments et la mise en relief (p.ex. *voix active, voix passive*), 5) la négation, 6) le discours indirect, 7) les pronoms, 8) les déterminants, 9) la ponctuation (p.ex. *!!!*), 10) la typographie spéciale et 11) l'emploi de certaines figures de style (p.ex. ironie). Parmi les modalisateurs paralinguistiques on énumère: l'intonation, la mimique et la gestuelle.

La partie suivante sera consacrée aux modes dont la fonction prototypique est celle d'exprimer l'attitude du locuteur à l'égard de ce qui constitue le contenu de l'énoncé. En français les modes sont associés au verbe.

4.3. Catégorie du mode

Dans le *Dictionnaire de linguistique* (DUBOIS et al., 1973: 321), nous lisons que «le mode est une catégorie grammaticale associée en général au verbe et traduisant (1) le type de construction institué par le locuteur entre lui et son interlocuteur (statut de la phrase) ou (2) l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés». On observe que la première définition s'assimile à la notion de modalité qui peut être assertive, interrogative, impérative ou exclamative. Dans le deuxième cas, le mode s'identifie à la modalisation en tant que son résultat et réalisant des attitudes qui peuvent apparaître dans un même énoncé: souvent, le sujet parlant représente un autre point de vue de celui des énonciateurs (entre autres du locuteur). Ce phénomène est le point central de la théorie polyphonique dont nous avons déjà parlé.

En français, le mode de l'assertion, de l'interrogation et de l'exclamation est l'indicatif, le souhait et l'ordre sont exprimés à l'aide de l'impératif et du subjonctif. Le conditionnel et le subjonctif marquent une distance du locuteur envers l'assertion de ce qui constitue le contenu propositionnel. Traditionnellement, à côté des modes **personnels**, il y a les modes **impersonnels**, qui sont: l'infinitif, le participe et le gérondif. Les

modes personnels permettent de distinguer les personnes en fonction du sujet, par contre les modes impersonnels n'ont pas cette propriété. Puisque le fonctionnement des modes impersonnels semble limité par rapport au nombre d'informations fournies par les formes verbales représentant les modes personnels et ressemble plutôt au rôle des noms et des adjectifs, on les appelle **formes nominales** (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). On pourrait avancer l'opinion que l'infinitif, le participe et le gérondif sont apparentés au verbe, vu qu'il s'agit de parler des situations, telles qu'elles ont été conceptualisées (cf. LANGACKER, 1987a,b), mais l'infinitif sert à les dénommer («l'infinitif est la forme nominale du verbe» (GREVISSE, 1980: 858)), le participe exprime les actions «qualificatives» des participants de situations («le participe est la forme adjectivale du verbe» (GREVISSE, 1980: 894)) et le gérondif «est la forme adverbiale du verbe» (GREVISSE, 1980: 939).

Pour ce qui est de l'infinitif, en français on opère un distingo traditionnel entre infinitifs présents et infinitifs passés. En réalité, la forme à l'infinitif informe si la situation a été conceptualisée comme accomplie ou comme non accomplie, ce qui tient compte de sa caractéristique aspectuelle et temporelle, étant donné que ce qui est accompli appartient à un intervalle de temps passé. Les participes sont également présents et passés, mais la distinction se fonde alors sur un rapport temporel qui s'établit entre deux situations se trouvant dans le champ de conceptualisation, dont l'une n'est qu'un complément pour l'autre. Par exemple dans *Je l'ai vu lisant*, le participe exprime un rapport de simultanéité entre l'événement *voir* et le processus *lire*; dans *La lettre reçue, vous partirez*, le fait de recevoir la lettre doit précéder l'action de partir. Il y a aussi la forme composée du participe passé — *Un orage ayant éclaté, nous fûmes forcés de retarder notre départ* (GREVISSE, 1980: 1349) — qui exprime encore mieux un rapport d'antériorité, ce qui met en évidence l'accomplissement de la situation conceptualisée et mise au participe. Toutefois, son emploi est aujourd'hui assez réduit, étant donné que la forme simple suffit pour signaler les caractéristiques aspectuelle et temporelle étant le résultat de la conceptualisation d'une situation. En ce qui concerne le gérondif, les uns le considèrent comme une variante du participe présent et pour les autres, c'est une forme indépendante (cf. HALMØY, 1982, 2004; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). Quelles que soient les positions prises, il est hors de doute que la base formelle du gérondif est la forme du participe présent précédée de la préposition *en* et que les deux expriment un rapport temporel de simultanéité. La différence entre ces deux catégories semble être subtile, ce qui fait qu'elle «n'est pas toujours nettement tranchée» (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 342), comme dans les exemples suivants: *En roulant trop vite, tu risques d'avoir un accident* et *Roulant trop vite, tu*

risques d'avoir un accident. Toutefois, on peut observer que le gérondif n'aurait pas pour fonction d'exprimer les situations conceptualisées comme états, mais qu'il servirait à souligner leur caractère dynamique, séquentiel et simultané par rapport à l'intervalle temporel d'une autre situation ; p.ex. *Elle reste mince, tout en mangeant beaucoup* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997 : 80) ; *Je suis tombé en faisant du vélo* ; *Le magasin, en vendant des fruits, a augmenté ses profits.* L'emploi du participe présent serait le signe linguistique que la situation a été conceptualisée comme statique et dépourvue de temporalité en ce sens qu'il s'agit d'une propriété de quelqu'un ou de quelque chose et non d'une action ; p.ex. *Mangeant beaucoup, elle reste mince* ; *Faisant du vélo, je me repose bien* ; *Le magasin, vendant des fruits, a augmenté ses profits.* La forme composée, de moins en moins utilisée, fournirait encore l'information supplémentaire que la situation est conceptualisée comme achevée et par conséquent antérieure par rapport à une autre situation prise en compte pendant l'opération de conceptualisation ; p.ex. *Ayant vécu en Asie, elle situe souvent ses romans dans cette région* ; *Les marchandises n'étant pas arrivées, on ne pourra pas vous les livrer* (les deux exemples : BOULARÈS, FRÉROT, 1997 : 78).

Pour résumer les remarques fondées sur la distinction traditionnelle des modes en personnels et impersonnels, nous dirions que toutes les formes modales partagent la même fonction, celle d'exprimer les propriétés des situations conceptualisées et mises en énoncé(s). Comme les formes personnelles, aussi les formes impersonnelles informent de la présence et des rôles des participants, p.ex. *Le fils insulter sa mère, cela est odieux* (GREVISSSE, 1977 : 182) ; *Je vois cet enfant obéir à ses parents* (GREVISSSE, 1980 : 1318) ; *Il est sorti acheter du pain* ; *Je l'ai vu lisant un livre* ; *C'est le vase acheté par mon père* ; *Elle prend son café en écoutant les informations.* Elles informent également de l'aspectualité et de la temporalité des situations conceptualisées ; p.ex. *Excusez-moi de vous déranger* ; *Excusez-moi de vous avoir dérangé* ; *Les personnes ayant déjà acheté leur billet peuvent se présenter au contrôle* ; *La pluie tombant très fort, nous avons dû rentrer* ; *Fais attention en traversant le boulevard* (les trois derniers exemples : BOULARÈS, FRÉROT, 1997 : 78, 80). On observe que les formes dites impersonnelles posséderaient, elles aussi, cette propriété, généralement propre aux formes personnelles, à savoir celle de produire l'impression de dynamisme d'une situation qui se passe (l'infinitif présent, le participe présent et le gérondif) ou d'un état résultant (l'infinitif passé et le participe passé), ce dynamisme traduisant un caractère aspectuel et des rapports actantiels et temporels des situations conceptualisées et par conséquent, étant une propriété d'expression des verbes.

Il apparaît que seuls trois modes — l'indicatif, l'impératif et le participe — sont présents dans toutes les langues. Il existe des langues sans

l'infinif, p.ex. le bulgare et le macédonien. Il y en a d'autres qui possèdent les modes absents en français, p.ex. le finnois et le japonais ont le potentiel, le bulgare et le tadjik ont le médiatif, le grec et l'albanais ont l'optatif (cf. KAROLAK, 1995). Par contre, le subjonctif, mode propre aux langues romanes, à l'allemand et qui fonctionne de façon réduite en anglais, n'est pas présent p.ex. dans les langues slaves, son rôle étant partiellement repris par le conditionnel et l'emploi de certains adverbes, particules et adjectifs modalisant l'énoncé.

Un autre problème lié au nombre des modes du moins en français est le statut du conditionnel. Par exemple pour R.-L. WAGNER, et J. PICHON (1990), G. MAUGER (1984) et pour G. GUILLAUME (1970), le conditionnel n'est pas un mode, mais un temps de l'indicatif, appelé futur hypothétique.

Il semble intéressant de rappeler encore la distinction sémantique des modes. De ce point de vue, S. KAROLAK (1995) parle de: mode **assertorique**, qui indique la prise en charge de la valeur de vérité de ce qui correspond au contenu propositionnel par le locuteur, mode **problématique** ou **hypothétique**, qui signale que la valeur de vérité est suspendue, et mode **volitif** exprimant le désir et la volonté du locuteur que *p* se produise. L'indicatif est le marqueur du mode assertorique; il offre une large gamme de formes temporelles, parmi lesquelles les formes du futur, dont l'appartenance aux temps est contestée, si on prend en considération l'impossibilité de vérifier la valeur de vérité de *p* futur et par conséquent, la responsabilité de l'assumer par le locuteur. Le futur est donc apparenté au conditionnel, en ce sens qu'il sert à exprimer des situations dont la réalité est suspendue au moment de l'énonciation, ce qui se manifeste également dans la ressemblance des formes. La proposition d'H. YVON (1953) est de créer une nouvelle catégorie — le **suppositif**, qui contient le conditionnel et le futur de l'indicatif. Nous reviendrons encore à la question lors de l'analyse du fonctionnement du conditionnel et du futur. Le mode problématique est signalé par l'emploi du subjonctif, du conditionnel, du futur, du potentiel et de certains adverbes, particules, adjectifs et verbes modaux. Les marqueurs du mode volitif sont: l'optatif, le subjonctif, l'impératif et certaines particules.

Comme le démontrent M. RIEGEL, J.-C. PELLAT et R. RIOUL (1994), la modalité et le mode ne sont pas des phénomènes qui s'assimilent: une modalité peut être exprimée au moyen de différents modes (*Prenez une aspirine!* vs. *Vous prenez une aspirine* vs. *Si vous preniez une aspirine*), à l'inverse un mode peut exprimer plusieurs modalités (*Il est venu* vs. *Viendra-t-il?* vs. *S'il vient / venait*). Les chercheurs s'interrogent aussi sur la modalité des modes impersonnels. S. KAROLAK (1995) est d'avis que les modes impersonnels n'ont pas de valeur modale.

*
* *

En nous servant de ce qui vient d'être présenté, essayons de formuler quelques observations pour résumer :

1. La modalisation est une opération mentale liée à la conceptualisation d'une situation. Elle consiste à préciser un point de vue du conceptualisateur, qui devient un locuteur potentiel, sur ce qui est conceptualisé.

2. La modalité se traduit en l'expression du point de vue du locuteur sur ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel. Elle peut être linguistique et paralinguistique. Parmi les moyens linguistiques il y a les modes, les adverbes, les particules, la syntaxe des phrases, le contenu sémantique des lexèmes choisis. On classe paralinguistique la mimique, la gestuelle, l'intonation, la ponctuation et la typographie.

3. La modalité concerne non seulement l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il énonce (modalité subjective et objective), mais aussi la relation qui s'établit entre lui et son interlocuteur (modalité intersubjective). Dès lors, la dimension modale se construit dans un discours.

4. La modalité tire son origine de l'expérience et des connaissances déjà acquises. Les domaines d'expériences liés à la formation d'un point de vue sur une situation conceptualisée et mise en énoncé sont les suivants: le domaine d'expérience épistémique, le domaine d'expérience appréciatif et le domaine d'expérience volitif (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002a). Dans le domaine épistémique, le conceptualisateur-locuteur fait le calcul sur la valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel. Autrement dit, il oscillerait entre le savoir et l'imaginer (cf. GUILLAUME, 1970; POTTIER, 1983; MARTIN, 1983; VET, 1994). Lorsqu'il n'est pas question de l'assertion de ce qui correspond au contenu propositionnel, nous sommes soit dans le domaine volitif, c'est-à-dire entre le désir, le souhait et l'ordre, soit dans le domaine appréciatif qui se rapporte à des jugements de valeur et à des jugements affectifs ou émotionnels.

5. La modalité traduit donc les attitudes du conceptualisateur-locuteur à l'égard de ce qu'il conceptualise et met en énoncé (cf. GIVÓN, 1994). Nous distinguons 4 attitudes possibles: attitude neutre, attitude déclarative, attitude distanciative et attitude déclarative mais conditionnée. Il y a attitude neutre, lorsque le locuteur ne se prononce pas sur p (par exemple, il peut présenter la position de quelqu'un d'autre). L'attitude déclarative correspond à la prise en charge de p par le locuteur. L'attitude distanciative se rapporte aux domaines d'expérience volitif, appréciatif et épistémique: le locuteur exprime soit sa volonté que p se produise, soit son jugement sur p , soit son incertitude quant à la vérité de p . Dans les deux premiers cas, il ne prend pas en considération la valeur de vérité de

p, car dans le domaine volitif, *p* n'a aucune réalité et dans le domaine appréciatif, même si *p* est vrai, l'intention du locuteur n'est pas de le communiquer (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002a). Quant à l'attitude déclarative mais conditionnée, elle se rapporte au contenu propositionnel tenu pour vrai, mais pourvue qu'une condition soit accomplie.

6. Dans un énoncé, la modalité peut être explicite et implicite, c'est-à-dire exprimée à l'aide des moyens adéquats à telle ou telle attitude, ou dont le décodage est fondé sur le savoir extralinguistique (contextes, présuppositions, implicatures, inférences etc.). Elle peut être subjective et objective en ce sens qu'il y a des traces évidentes de l'engagement du locuteur dans la modalisation du contenu de l'énoncé (p.ex. l'emploi du pronom *je*). Enfin, elle peut apparaître dans le contenu propositionnel (p.ex. modalité d'énoncé, modalité verbale, modalité intrinsèque au dictum) et/ou elle peut l'accompagner (p.ex. modalité d'énonciation, de la phrase, modalité extrinsèque au dictum).

7. Les formes verbales traditionnellement appelées modes et divisées en personnelles et impersonnelles ne rendent pas compte de toutes leurs fonctions qui dépassent souvent celle d'exprimer l'attitude du locuteur à l'égard de ce qui constitue le contenu propositionnel. A titre d'exemple, citons une valeur temporelle du conditionnel (p.ex. *Je pensais que tu viendrais plus tard*) et une valeur modale du futur (p.ex. *Tu feras tes devoirs et tu pourras sortir*), sans parler de la modalité des modes impersonnels.

8. Puisque les modes sont des catégories reflétant les manières individuelles de concevoir une situation (c'est-à-dire les modalités), lesquelles se traduisent en attitudes du locuteur envers ce qu'il conceptualise selon le domaine d'expérience (voir point 4), on pourrait considérer comme modales l'emploi des formes personnelles des verbes, de certains infinitifs, participes, gérondifs, noms, adjectifs, adverbes, particules (cf. LANGACKER, 1987a,b) autant que les figures de style, l'intonation, la syntaxe, l'emploi de la négation, de la voix passive etc.

9. Chaque forme verbale réalise à la fois une certaine situation, réelle ou fictive, dans ses dimensions aspectuelle, temporelle et actantielle et l'attitude du locuteur envers la situation conceptualisée. C'est pourquoi les modes verbaux contiennent l'expression du temps et de l'aspect et de façon indirecte déterminent l'actance.

10. Les formes linguistiques qui reflètent comment les situations, réelles et fictives, sont «façonnées» mentalement, démontrent la richesse d'expression dont l'homme peut se servir pour construire ses énoncés de telle sorte qu'il s'exprime correctement et qu'il évite des ambiguïtés. Le choix du lexique ou des figures de style contribue à la clarté et à la légèreté des énoncés, mais il faut également tenir compte du choix des catégories et des constructions grammaticales qui jouent un rôle capital dans l'expres-

sion exacte de nos expériences. La langue est donc un moyen permettant de réaliser le besoin d'explorer l'esprit humain, le besoin de créativité et des besoins esthétiques, tous propres à l'espèce humaine.

Dans le chapitre suivant nous proposons une analyse des catégories appelées traditionnellement temps et modes dans une perspective cognitive. Nous nous sommes posé comme objectif une description complète du fonctionnement de ces catégories, ce qui rendrait compte de tous leurs valeurs et emplois, de leur organisation sous forme d'un schéma et de leurs invariants sémantiques.

Chapitre **IV**

Temps verbaux en français **Esquisse cognitive**

Traditionnellement, la grammaire française comprend huit principaux temps verbaux : le présent, le futur simple, le futur antérieur, le passé composé, l'imparfait, le plus-que-parfait, le passé simple et le passé antérieur (cf. GREVISSE, 1980 ; *Le Bescherelle*, 1997). Beaucoup de linguistes estiment que le conditionnel doit être rangé parmi les temps du mode indicatif (cf. GUILLAUME, 1970 ; WAGNER, PINCHON, 1990 ; DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993 ; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 ; LEEMAN-BOUIX, 2002). Le futur proche et le passé récent d'un côté, les temps surcomposés de l'autre, présentent eux aussi un problème de classification. Certains considèrent les deux premiers comme des constructions servant à exprimer des nuances aspectuelles de situations conceptualisées et mises en énoncés (cf. GREVISSE, 1980 ; MAUGER, 1984 ; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994), les autres les rangent parmi les temps, souvent appelés temps périphrastiques (cf. DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993 ; MAINGUENEAU, 1999 ; Wikipédia). Quant aux temps surcomposés, leur emploi actuel est très restreint : on les rencontre dans la langue parlée, surtout dans le Sud de la France, en Suisse et au Québec (cf. GREVISSE, 1980 ; Wikipédia) et même si théoriquement chaque temps composé a son correspondant surcomposé, c'est le passé surcomposé qui est le plus souvent utilisé (*Le Bescherelle* (1997) mentionne encore le plus-que-parfait surcomposé et le futur antérieur surcomposé). En général, les grammaires ne consacrent pas beaucoup d'espace à la présentation des temps surcomposés. Il arrive aussi qu'elles n'en parlent pas du tout.

Le nombre des temps à l'indicatif est étroitement lié au nombre de modèles de conjugaison qui se présentent sous des séries de formes. Les formes, quant à elles, se divisent en simples, composées et surcomposées

(cf. GREVISSE, 1980 ; R.L. WAGNER, J. PINCHON, 1990 ; BARCELÓ, BRES, 2006). Ainsi, on obtient le tableau 10.

Tableau 10

Formes des temps français

Formes simples	Formes composées	Formes surcomposées
présent futur simple passé simple imparfait	passé composé futur antérieur passé antérieur plus-que-parfait	passé surcomposé futur antérieur surcomposé passé antérieur surcomposé plus-que-parfait surcomposé
conditionnel présent	conditionnel passé (les deux formes)	conditionnel passé surcomposé

En tenant compte de la sémantique des temps verbaux, selon la conception de H. REICHENBACH (1947) on aurait neuf temps verbaux. J. DAMOURRETTE et E. PICHON (1936), pour qui chaque série de formes relève d'une combinaison de traits de repérage temporel, distinguent jusqu'à 27 tiroirs verbaux.

Déjà cette brève introduction fait apparaître une première difficulté liée à l'analyse des temps grammaticaux, à savoir celle d'établir le nombre des temps fonctionnant dans le système du français. Nous avançons la thèse qu'en français moderne, l'indicatif comprend douze catégories verbales permettant de localiser conceptuellement les situations (réelles ou fictives) dans le présent ou l'avenir du locuteur, ou dans le passé qu'il a vécu ou qu'il n'a pas vécu. Traditionnellement, ces catégories sont appelées temps, vu leur fonction (ou valeur) reconnue par les usagers du français comme prototypique. Cela veut dire que le profil temporel est dominant dans la conceptualisation des situations que le locuteur perçoit ou imagine. Les catégories en question sont les suivantes : le **présent**, le **futur proche**, le **futur simple**, le **futur antérieur**, le **passé récent**, le **futur proche du passé**, le **passé composé**, le **passé simple**, l'**imparfait**, le **passé récent du passé**, le **plus-que-parfait** et le **passé antérieur**. Selon nous, le futur proche et le passé récent seraient des catégories ayant un profil temporel dominant : la première information que leurs emplois suggèrent porte sur la localisation de ce qui est le contenu propositionnel sur l'axe temporel. Il y a encore une raison de les classer parmi les temps, et elle est dénomminative : la tradition grammaticale appelle ces constructions futur et passé, comme les autres temps futurs et passés et c'est à partir de ces appellations qu'un débat sur leur statut a vu le jour. En ce qui concerne les catégories correspondant aux temps surcomposés, leur profil dominant n'est pas temporel, ce que nous essaierons de démontrer en proposant une

analyse du futur antérieur et du passé surcomposé, les catégories verbales qui, malgré la disparition des formes surcomposées à partir du XVII^{ème} siècle, ont pourtant subsisté dans le système de la langue française. Il semble intéressant d'ajouter que depuis les années 90 du siècle précédent, les manuels de grammaire commencent à rappeler l'existence de certains temps surcomposés (cf. *Le Bescherelle*, 1997; CHRISTENSEN, FUCHS, KORACH, SCHAPIRA, 1995). Serait-ce le signe de l'évolution de la langue et d'un retour timide mais déjà tangible de ces catégories?

Dans les chapitres qui suivent, nous proposons une étude cognitive du fonctionnement des catégories verbales ayant différents profils dominants, à savoir un profil aspecto-temporel qui à la fois réalise un profil modal correspondant à l'indicatif, ou un profil modal se réalisant dans les formes du verbe au conditionnel et au subjonctif. Le choix d'une forme verbale serait le résultat d'un traitement de données fondé sur une expérience du monde, sur des connaissances stockées dans la mémoire, et dépendant de l'état psychoaffectif du locuteur. Nous nous servons des appellations traditionnelles qui, comme nous venons de le dire, se rapportent à une fonction (ou emploi) prototypique des catégories verbales mises en examen. Puisqu'il paraît que chaque situation (réelle et fictive) conceptualisée est tout d'abord localisée temporellement (nous ne doutons pas du fait que la situation dont nous parlons est actuelle, passée ou future, par contre nous hésitons plus souvent sur son caractère aspectuel ou sur ses rapports temporels et causaux avec d'autres situations), en premier lieu nous aborderons les temps grammaticaux opérant dans le système de la langue française. Le point de départ est une réflexion de nature cognitive que nous formulons ainsi : dans certaines langues et notamment en français, les catégories appelées traditionnellement temps seraient des « instruments » de connaissance (intellectuels et linguistiques à la fois) se manifestant dans les formes des verbes. Plus précisément, les catégories en question refléteraient une configuration de profils des domaines cognitifs qui s'activent pendant la conceptualisation d'une situation et qui se réalisent à travers les catégories telles que le temps, l'aspect et le mode. Cette configuration de profils est pourtant hiérarchisée et dépend de plusieurs facteurs, comme l'actance, l'illocution et le degré de précision, ce dernier étant signalé entre autres par l'emploi des déterminants et des compléments circonstanciels. Tout cela donne un relief particulier (aspecto-temporel ou modal) aux catégories verbales et rend plus claire la division classique en temps et modes grammaticaux en français.

Le **présent** est le premier temps mis en examen : c'est le seul temps que l'homme expérimente directement et qui, selon G.J. WHITROW (2004), est la base de la conceptualisation des situations comme passées et futures. D'ailleurs, les études de J. PIAGET (1937, 1967, 1981, 1992) confirment

la thèse de la prédominance du présent dans l'expérience du temps et dans la réflexion sur le temps. De plus, on se sert souvent du présent pour raconter une histoire passée ou future (p.ex. *Il y a deux jours une chose bizarre m'est arrivée. Comme d'habitude, à 17 heures j'entre dans la chambre et je vois quelqu'un sauter par la fenêtre* ou *En 2056 je suis quelqu'un de très célèbre*). Puis, nous passerons aux **temps futurs**, car l'avenir est « découvert » par l'homme avant le passé : les enfants ont des attentes, des besoins et des désirs qui naissent de façon naturelle plus vite que les souvenirs. Les **temps passés** seront examinés par la suite. Selon S. Fleischman (1982, in : WHITROW, 2004), les temps grammaticaux réfèrent à trois activités intellectuelles diverses. Les temps passés sont liés au savoir, le temps présent se rapporte aux sens et les temps futurs, aux désirs, devoirs et possibilités. S. Fleischman explique les transformations linguistiques liées à la constitution d'un temps futur nouveau au V^{ème} siècle par la force de la pensée chrétienne qui met l'accent sur l'avenir de ses adeptes. Bien que ces observations simplifient nettement le fonctionnement des temps grammaticaux, elles vérifient néanmoins les rapports entre le développement cognitif de l'homme et la langue, entre les opérations de conceptualisation et le choix des catégories de langue et entre l'évolution des idées et l'évolution de la langue, ce qui fait écho dans le courant cognitif de la linguistique moderne.

Enfin, deux phénomènes connexes aux temps grammaticaux seront décrits. Il s'agit du **discours rapporté** et de la **concordance des temps**. Nous avons décidé de les traiter séparément, vu la nomenclature traditionnelle à laquelle nous sommes habitués. Toutefois, le fait de distinguer l'analyse des phrases sans contexte (linguistique et situationnel) et des phrases situées dans un contexte semble peu naturel, trop forcé, voire anormal. En réalité, chaque énoncé : 1) est ancré dans des circonstances particulières, 2) dépend des mécanismes cognitifs qui opèrent sur l'expérience de ces circonstances et sur les connaissances acquises et 3) s'insère automatiquement dans un discours (ou texte) qui ne doit pas nécessairement être explicité.

1. Temps présent en tant que catégorie verbale actuelle et actualisante

Le statut grammatical du présent est le sujet de nombreux débats. Certains linguistes contestent son appartenance au système des temps verbaux, voyant dans le présent une forme non temporelle (cf. DAMOURRETTE, PICHON, 1936 ; SERBAT, 1980, 1988 ; RÉCANATI, 1995 ; TOURATIER, 1996), ce qui se manifeste dans tous les emplois du présent (historique, narratif,

générique et aussi prospectif), exception faite du présent à valeur actuelle. Nous nous rallions à l'opinion qui veut que le présent soit une catégorie ayant un profil temporel dominant soit à valeur actuel, soit à valeur actualisante.

Sans aucun doute, sa fonction prototypique est d'exprimer les situations dont la conceptualisation temporelle correspond à une action ou un état se déroulant au moment actuel de la parole, c'est-à-dire au présent du locuteur. Les situations exprimées dans les énoncés au présent et qui n'ont pas d'autres indices temporels sont intuitivement interprétés comme se déroulant dans l'actualité du locuteur; p.ex. *Je me marie* peut avoir deux interprétations temporelles possibles: soit comme un fait futur — *Je me marie dans quelques jours / samedi prochain / demain*, soit comme un fait ayant lieu au moment de l'énonciation — *Je me marie, Tu peux m'appeler demain ?* (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). Alors nous parlerons d'une valeur modale actuelle.

A. Valeur modale actuelle se réalise dans l'emploi temporel de la catégorie en question; p.ex.:

- (1) *Qu'est-ce que tu fais (en ce moment)?*
(*En ce moment*) *Je travaille (J'appelle maman / Je fais la vaisselle).*
- (2) *Je vous félicite d'avoir gagné ce concours.*
- (3) *Quelle heure est-il? Il est deux heures.*
- (4) *Je ne sais pas comment réagir.*
- (5) *Il fait beau depuis hier.*
- (6) *J'ai faim / sommeil.*
- (7) *Et la dispute éclate.*
- (8) *Zidane court vers Henry, celui-ci lui passe le ballon, il court et marque le but décisif!* (commentaires sportifs en direct)
- (9) *J'arrive* (lorsque quelqu'un frappe ou sonne à la porte)
- (10) *Tu trouves? Oui, j'ai trouvé!*

Cette valeur peut également s'activer dans les propositions complétives; p.ex.:

- (11) *Que penses-tu de cette histoire?*
Je pense que Pierre a raison.
Je ne pense pas que Pierre est (soit) parti.
- (12) *Je comprends (maintenant) que tu es (sois) embêtée.*
- (13) *Je vois une fille qui dort sur un banc.*
- (14) *C'est la plus belle fille que je connais (connaisse).*

Dans ce type de propositions, l'emploi des autres modes n'est pas exclu, mais il dépend de l'intention communicationnelle du locuteur dans

laquelle se reflète son attitude à l'égard de la vérité du contenu propositionnel et qui se traduit par le choix de tous les éléments constituant l'énoncé (p.ex. la portée de la négation dans (11), l'emploi des adverbes de temps dans (12), le prédicat *voir* qui actualise la situation mise en subordonnée dans (13)). Le choix des autres modes imposerait la suspension de la valeur actuelle qui caractérise le présent de l'indicatif. Une analyse détaillée sera proposée dans la partie consacrée au fonctionnement des modes en français.

De toute façon, on observe que la valeur actuelle du présent réalise un profil temporel qui est, comme nous l'avons dit, le présent du locuteur. En ce qui concerne l'aspect, l'emploi du présent correspond aux situations conceptualisées en cours, c'est-à-dire se déroulant au moment de l'énonciation (il est souvent possible de remplacer le verbe au présent par la périphrase verbale *être en train de faire quelque chose*). On les interprète sans tenir compte de leurs bornes temporelles, même si parfois elles s'imposent soit par le contenu sémantique du verbe (dans (7), les prédicats *passer* et *marquer* dans (8) et le prédicat *trouver* dans (10)), soit par le savoir sur le monde que l'homme possède (dans (3)), soit encore par l'emploi de circonstants qui le plus souvent précisent la borne initiale (dans (5)). Cela signifie que la division des situations en événements, processus et états serait suspendue avec cet emploi du présent.

Certains linguistes estiment que le choix de la catégorie en question ne signale pas seulement la concomitance d'une situation conceptualisée avec le *nunc* du locuteur, mais il s'agirait de chaque moment (appelé par M. WILMET (2003 : 341) repère de l'actualité) que le locuteur désigne « comme point de départ de la structuration en époques » (BARCELÓ, BRES, 2006 : 124), tout en tenant compte du contexte et du cotexte (cf. JAUBERT, 2001). Ainsi on peut mieux comprendre l'apparition du présent dans les textes historiques et dans les textes narratifs relatant des faits passés et futurs, réels et fictifs. Nous appelons cette valeur modale du présent valeur actualisante.

B. Valeur actualisante. Prenons quelques exemples. Ils sont accompagnés de phrases ayant les mêmes contenus notionnels, mais les formes verbales se réalisent dans différents temps grammaticaux, le plus souvent passés :

- (15) *En 1990 la Namibie proclame son indépendance.*
(En 1990 La Namibie a proclamé son indépendance).
- (16) *2 août 1914. Mon anniversaire. J'ai dix-sept ans. J'habite chez ma mère, 250, rue de Rivoli...* (Soupault in : GOSSELIN, 2005 : 216).
(2 août 1914. Mon anniversaire. J'avais / j'eus dix-sept ans. J'habitais chez ma mère, 250, rue de Rivoli...).

- (17) *J'ai voulu le rencontrer hier. J'arrive de bonne heure; je sonne; on ne répond pas.* (Hugo in: MAUGER, 1984: 235).
(J'ai voulu le rencontrer hier. Je suis arrivé de bonne heure; j'ai sonné; on n'a pas répondu / on ne répondait pas).
- (18) *Hier je vais chez lui; sa mère ne veut pas que je rentre...* (MAINGUENEAU, 1999: 82).
(Hier je suis allé chez lui; sa mère n'a pas voulu / ne voulait pas que je rentre...).
- (19) *J'habitais à cette époque à Nantes, où je faisais mes études. Un matin, le facteur arrive, apporte une lettre, elle vient des États-Unis. J'avais obtenu une bourse pour aller étudier à Boston pendant deux ans!* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 38).
(J'habitais à cette époque à Nantes, où je faisais mes études. Un matin, le facteur est arrivé / arriva, a apporté / apporta une lettre, elle venait des États-Unis. J'avais obtenu une bourse pour aller étudier à Boston pendant deux ans!).
- (20) *Le piano commença à jouer. La lumière s'éteignit. [...] C'est une femme jeune et belle. Elle est en costume de cour...* (Duras in: GOSSELIN, 2005: 216).
(Le piano commença à jouer. La lumière s'éteignit. [...] C'était une femme jeune et belle. Elle était en costume de cour...).
- (21) *Toulouse. Un détenu se suicide à la prison Saint-Michel. Un jeune homme de 25 ans s'est pendu dans sa cellule dans la nuit de samedi à dimanche [...].* (Libération in: LEEMAN-BOUIX, 2002: 146).
(Toulouse. Un détenu s'est suicidé à la prison Saint-Michel. Le jeune homme de 25 ans s'est pendu dans sa cellule dans la nuit de samedi à dimanche [...]).
- (22) *Un décor neutre, des bancs pour le tribunal, un tabouret pour Jeanne, un trône, des fagots. La scène est d'abord vide, puis les personnages entrent par petits groupes. [...]* (ANOUILH, 1987: 11).
(Un décor neutre, des bancs pour le tribunal, un tabouret pour Jeanne, un trône, des fagots. La scène était d'abord vide, puis les personnages sont entrés / entraient par petits groupes [...]).
- (23) *Tout le monde s'est groupé autour du trône où se tient le petit page; Charles est dans la foule. Jeanne entre toute seule [...].* (ANOUILH, 1987: 87).
(Tout le monde s'est groupé autour du trône où se tenait le petit page; Charles était dans la foule. Jeanne est entrée toute seule [...]).
- (24) *Moi, je suis le docteur et toi, tu es le malade.* (Cas d'un jeu d'enfants).
- (25) *Ce jour-là, à huit heures, Pierre dort pendant cinq minutes / depuis cinq minutes.* (GOSSELIN, 2005: 209).

- (Ce jour-là, à huit heures, Pierre a dormi / dormit / dormait pendant cinq minutes / depuis cinq minutes).
- (26) *En 2032, je me réveille après 20 ans d'hibernation, dans un grand vaisseau spatial.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 136).
(En 2032, je me réveillai / je me réveillerais après 20 ans d'hibernation, dans un grand vaisseau spatial).
- (27) *Quand le soir tombe, le jeune homme au teint blafard entre en agonie.* (Rouaud in: GOSSELIN, 2005: 208).
(Quand le soir tomba / est tombé, le jeune homme au teint blafard entra / est entré en agonie).
- (28) *Luc entre. Marie regarde par la fenêtre pendant cinq minutes / depuis cinq minutes.* (GOSSELIN, 2005: 209).
(Luc entra / est entré. Marie regardait / regarda / a regardé par la fenêtre pendant cinq minutes / depuis cinq minutes).
- (29) *J'arrive à l'instant de l'hôtel Delta où se tenait une soirée d'information du mouvement raélien.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 129).
(Je viens d'arriver / je suis arrivé / j'arrivai de l'hôtel Delta où se tenait une soirée d'information du mouvement raélien).
- (30) *Nous sommes au 5 mai de l'année 1555. Henri II règne sur la France...* (Dumas in: GOSSELIN, 2005: 217).
(Nous fumes / étions au 5 mai de l'année 1555. Henri II régnait sur la France...).

L'observation des phrases ci-dessus nous permet de formuler trois remarques initiales: premièrement, les formes verbales au présent sont souvent accompagnées d'indices précisant le temps des situations conceptualisées et mises en énoncés (on note la présence des autres formes verbales au passé et des compléments circonstanciels de temps); deuxièmement, dans tous les contextes, il est possible d'avoir un temps passé, ce qui change le relief aspecto-temporel du contenu propositionnel et l'intention communicationnelle du locuteur; et troisièmement, l'emploi des formes au présent écarte l'idée de l'interprétation temporelle et aspectuelle des situations traitées. En d'autres termes, même si chaque situation possède un profil temporel et aspectuel (impliqués par la nature de la situation conceptualisée, par le contenu sémantique du prédicat choisi et déterminés par un circonstant employé dans l'énoncé), le locuteur choisit le présent dans l'intention d'actualiser ce qui constitue le contenu propositionnel. L'actualisation consisterait à simuler l'opération de perception des situations réelles passées ou futures et des situations fictives, ces dernières imaginées comme passées, futures (donc préexistantes, selon L. GOSSELIN, 2005: 216) ou même actuelles comme dans le cas des blagues (cf. VUILLAUME, 1990; GOSSELIN, 2005). Cet aspect fonctionnel du présent

permet de comprendre pourquoi dans les brèves informant de ce qui est arrivé le jour précédent, le temps présent sonne bizarre, comme le disent G.J. BARCELÓ et J. BRES (2006: 138); p.ex.:

- (31) *Dordogne. Hier, un lampadaire est tombé (? tombe) sur un groupe de sept ouvriers en bordure de l'autoroute A89 à Sourzac. L'un a été tué (? est tué) sur le coup et les six autres ont été légèrement blessés (? sont légèrement blessés).* (BARCELÓ, BRES, 2006: 138).
- (32) *Tennis. Amélie Mauresmo s'est qualifiée (? se qualifie) hier pour les demi-finales du tournoi de Linz (Autriche) en dominant la japonaise Ai Sugiyama 6—2, 6—4.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 138).

Le rôle des brèves est d'informer les lecteurs ou les auditeurs des événements qui se sont produits dans un passé relativement récent (le jour précédent ou pendant la nuit), donc le verbe au présent dans ce cas serait faux, étant donné le caractère non aspectuel et non temporel du présent dans ce type d'emploi.

Le présent n'est pas la seule catégorie verbale utilisée dans les textes historiques et narratifs. Si l'emploi des formes passées semble naturel dans ce genre de textes, on peut également rencontrer les verbes au futur; p.ex.:

- (33) *Ainsi fut prise la Bastille, le 14 juillet 1789. Ses pierres serviront (vont servir) en partie à la construction du pont de la Concorde.* (MAUGER, 1984: 236).
- (34) [...] *on apprend que le cimetière sert régulièrement de rencontre nocturne à des jeunes gens de bonne famille. Quarante jeunes sont interpellés. Tous seront finalement relâchés.* (Le Monde in: BARCELÓ, BRES, 2006: 110).
- (35) *Voilà ce qui sera arrivé. Comme je banquetais aux Pieds-gelés, ma femme, embêtée de rester seule, sera allée chez sa mère, et elle attend, pour en revenir, que la pluie ait cessé de tomber.* (Courteline in: DAMOURETTE, PICHON, 1936: 459).

Cette question reviendra avec la tentative de définir l'invariant sémantique de la catégorie du présent et sera encore reprise dans la partie consacrée aux temps futurs.

La valeur actualisante se concrétise aussi dans l'emploi générique, dans l'emploi itératif, dans l'emploi dit prospectif et dans l'emploi déontique du présent. L'**emploi générique** (on appelle cet emploi omnitemporel ou encore gnomique) s'applique à l'expression des connaissances, des thèses et des affirmations fondées sur une expérience scientifique et sur une

sagesse populaire. Il s'agit des formules figées, socialement considérées comme vraies et en vigueur comme proverbes, sentences, maximes, dictons etc. et des textes théoriques (scientifiques, juridiques, philosophiques etc.) dont le contenu est chargé d'une actualité dans le présent du locuteur; p.ex. :

- (36) *Deux et deux font quatre.*
- (37) *Une mère pardonne toujours.*
- (38) *La baleine est un mammifère.*
- (39) *Le terme actant sert à désigner les différents participants qui sont impliqués dans une action en y tenant un rôle actif ou passif.* (CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd.s., 2002: 15).
- (40) *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* (Déclaration des droits de l'homme).

Le caractère permanent des situations conceptualisées comme actuelles dans le présent du locuteur explique la possibilité d'employer le présent dans certains cas de concordance des temps; p.ex. :

- (41) *Pierre dit / a dit que la baleine est un mammifère.*
- (42) *On m'a dit que vous êtes (étiez) un spécialiste de la question.* (LAGANE, 1995: 39).
- (43) *Je savais que vous vous intéressez (vous vous êtes intéressé) à lui.* (HANSE, 1991: 259).
- (44) *A mon époque des rapaces, j'avais un aigle des Pyrénées, c'est un oiseau qui ne se nourrit que de serpents.* (Malraux in: WAGNER, PINCHON, 1990: 345).

Le deuxième emploi du présent à valeur actualisante est l'**emploi itératif**, dont voici quelques exemples :

- (45) *Je vais souvent au cinéma.*
- (46) *Je me lève à six heures (normalement, tous les jours).*
- (47) *Les trains pour Varsovie partent le matin (normalement).*
- (48) *Je ne travaille pas le mercredi (normalement, cette année).*

Toutes les situations conceptualisées et mises en énoncés ci-dessus ont un relief aspectuel itératif imposé par le contexte, par contre le relief modal a une valeur actualisante, ce qui veut dire que dans le présent du locuteur les situations en question sont considérées comme actuelles. Le relief temporel, quant à lui, serait suspendu.

La valeur actualisante est aussi présente dans l'**emploi dit prospectif**, comme dans les énoncés du type :

- (49) *Nous atterrissons dans vingt minutes.*
(Nous allons atterrir dans vingt minutes).
- (50) *Nous embarquons à bord à onze heures, nous atterrissons à Naples deux heures plus tard et le bus nous conduit à notre hôtel.*
(Nous allons embarquer / embarquerons à bord à onze heures, nous allons atterrir / atterrirons deux heures plus tard et le bus va nous conduire / nous conduira à notre hôtel).
- (51) *A partir de la semaine prochaine je fais de la gym.*
(A partir de la semaine prochaine je vais faire / ferai de la gym).
- (52) *On s'installe à Cracovie l'année prochaine.*
(On va s'installer / s'installera à Cracovie l'année prochaine).
- (53) *Vous prenez la deuxième à droite et puis vous continuez toujours tout droit.*
(Vous allez prendre la deuxième à droite et puis vous allez continuer toujours tout droit).
- (54) *Je t'appelle ce soir.*
(Je vais t'appeler / t'appellerai ce soir).
- (55) *Que fais-tu demain ?*
(Que vas-tu faire demain ? / Que feras-tu demain ?).
- (56) *Le président se rend demain en visite à Moscou.*
(Le président va se rendre / se rendra demain en visite à Moscou).
- (57) *Tu dors ? Oui, je dors.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 148).
- (58) *Tu viens ? Non, je ne viens pas.*
(Tu viendras ? Non, je ne viendrai pas).
- (59) *Je pars à l'instant pour Vérone. J'avais espéré recevoir une lettre de toi ; cela me mets dans une inquiétude affreuse.* (Bonaparte in: BARCELÓ, BRES, 2006: 129).
(Je vais partir pour Vérone. J'avais espéré recevoir une lettre de toi ; cela me mets dans une inquiétude affreuse).
- (60) *Le train part à 15 heures.*
(Le train va partir / partira à 15 heures).
- (61) *Je descends à la prochaine station.*
(Je vais descendre / descendrai à la prochaine station).

Dans tous ces cas, l'emploi du présent serait le signe de l'actualisation de la situation conceptualisée comme si elle se produisait dans le champ perceptif du locuteur et/ou de son interlocuteur, comme dans (57). Le choix des formes verbales futures enlève cette valeur actualisante par la construction de l'image de la situation à venir plus ou moins proche du présent, même

si J.-J. FRANCKEL (1989) parle d'une contiguïté entre le présent et une situation mise en énoncé au futur proche et d'une rupture entre le présent et une situation exprimée au futur simple. Nous reviendrons sur ce problème dans la partie dédiée aux temps futurs.

Certains linguistes essaient d'expliquer l'alternance des temps présent — futur proche — futur simple à l'aide des notions de chances d'être, de certitude ou de nécessité, qui sont toutes modales (ou modalisantes) : plus l'action est certaine dans l'univers du locuteur, plus il y a des chances d'employer le présent; p.ex. : *Caroline et Martin se marient demain / dans un mois, Caroline et Martin vont se marier dans quelques ans / avant deux ans et Caroline et Martin se marieront un jour / cet été* (cf. GUILLAUME, 1970; MARTIN, 1983; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; BOULARÈS, FRÉROT, 1997; LEEMAN-BOUIX, 2002).

Le caractère prospectif du présent se révèle aussi dans les propositions conditionnelles du I^{er} type : *si + présent + futur (présent, impératif)*; p.ex. :

- (62) *S'il fait beau, nous irons nous promener au parc / nous allons nous promener au parc / allons nous promener au parc!*
 (63) *Si Pierre gagne au tiercé, il ne mangera plus de cheval.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 : 300).
 (64) *Si vous n'avez plus besoin de moi, je me retire.* (LAGANE, 2001 : 144).
 (65) *Si vous êtes libre, restez avec nous.* (LAGANE, 2001 : 144).

Le traitement de données dont le résultat est énoncé au présent de l'indicatif serait le signe que la conceptualisation de la situation-condition a une valeur actualisante, c'est-à-dire que le locuteur se la représente comme si elle avait toutes les chances d'être réelles dans son univers actuel. Nous reviendrons sur cette question dans les parties consacrées aux autres formes verbales possibles après *si*.

Il nous reste encore l'**emploi déontique** du présent, qui se réalise dans des énoncés du type :

- (66) *Tu te tais.*
 (Tais-toi!).
 (67) *Tu mets la table.*
 (Mets la table! Tu mettras la table).
 (68) *On se calme.*
 (Calme-toi!).
 (69) *Vous cassez deux oeufs, vous prélevez les jaunes, vous y ajoutez de l'huile et vous battez.* (MAUGER, 1984 : 235).
 (Cassez deux oeufs, prélevez les jaunes, ajoutez-y de l'huile et battez!).

Le locuteur se sert du présent pour simuler les situations comme se déroulant dans le champ perceptif du locuteur et de son énonciateur. La simulation des actions est surtout observable dans (69), car cet énoncé accompagne souvent la présentation culinaire qu'on peut regarder à la télé. Elle prend toute sa force dans (53) (*Vous prenez la deuxième à droite et puis vous continuez toujours tout droit*): souvent, en expliquant le chemin à quelqu'un, nous nous déplaçons mentalement au moment de l'énonciation.

L'emploi déontique du présent se réalise également dans les formes des verbes modaux; p.ex. :

(70) *Il faut que tu le fasses.*

(71) *Vous pouvez me le dire.*

(72) *Elle doit participer au cours.*

Dans tous ces cas, la coexistence des verbes modaux et du présent contribue à l'interprétation déontique de ce qui constitue le contenu propositionnel.

A présent, essayons de reconstruire le **schéma sémantico-cognitif** de la catégorie verbale traditionnellement appelée temps présent de l'indicatif (fig. 13).

La direction des flèches rend compte des rapports entre les valeurs et les emplois du présent: la valeur actuelle est originelle, étant donné l'expérience naturelle du moment présent dont l'homme dispose dès qu'il commence à faire usage de son intellect; l'emploi historique se réalise le plus souvent dans la narration, bien qu'il y ait des cas exclusivement informationnels, comme dans (15) (*En 1990 la Namibie proclame son indépendance*); l'emploi déontique est par sa nature prospectif.

Pour résumer cette partie, nous dirions que la catégorie verbale traditionnellement appelée temps présent de l'indicatif aurait un profil temporel dominant pouvant réaliser deux valeurs modales, l'une actuelle et l'autre actualisante; la valeur actuelle serait prototypique, se déterminant souvent dans un contexte donné et se précisant par l'emploi de compléments. Les deux valeurs modales correspondraient à l'attitude déclarative du locuteur envers la vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel. Le profil aspectuel est suspendu, même si les informations aspectuelles apparaissent dans l'énoncé dans le prédicat autour duquel le locuteur construit son propos ainsi que dans l'emploi de compléments et de périphrases. L'**invariant sémantique** de la catégorie en question se résumerait dans la formule suivante: concomitance d'une situation conceptualisée avec l'actualité du locuteur. Elle consisterait soit à présenter ce qui est perçu, soit à simuler la perception de la situation.

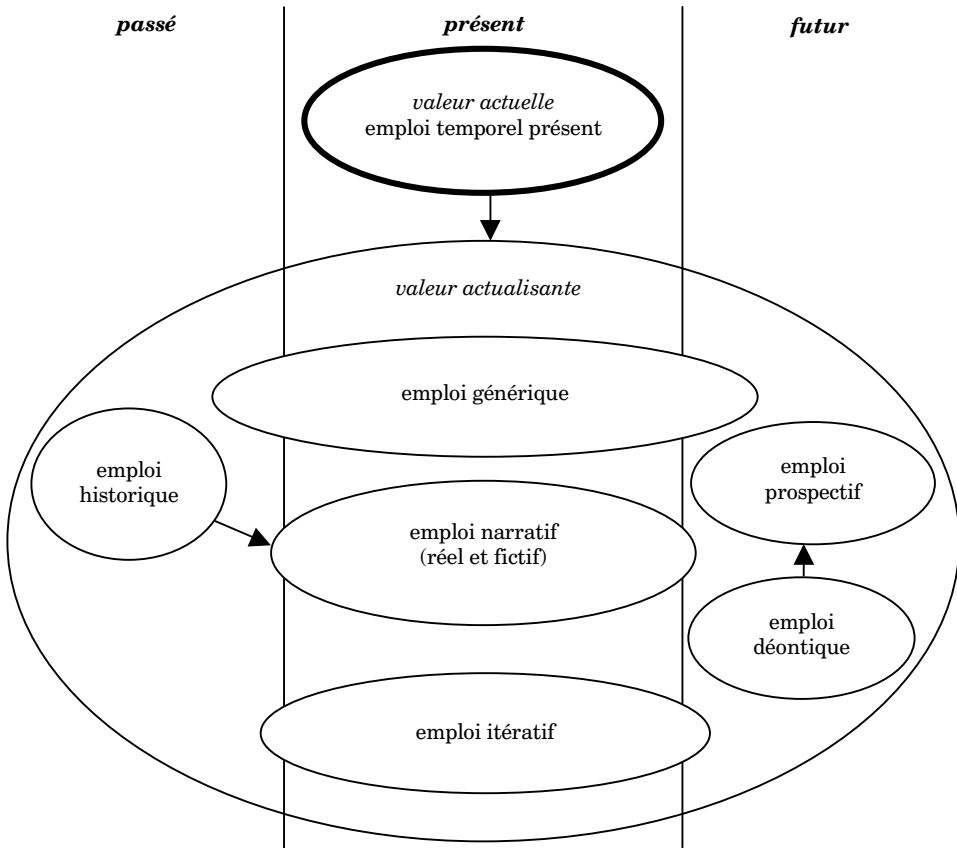


Fig. 13. Schéma sémantico-cognitif du présent de l'indicatif

Beaucoup de problèmes que nous avons observés lors de l'analyse du présent vont être repris dans la partie suivante, où il est question du fonctionnement des temps verbaux futurs.

2. Temps futurs en français

Comme nous l'avons déjà dit, le futur en tant que temps grammatical de l'indicatif ne fonctionne pas dans toutes les langues. De plus, son statut temporel est souvent contesté, vu qu'il est impossible d'assigner une valeur de vérité au contenu propositionnel se rapportant à une situation hypothétique, donc virtuelle, souvent désirée par le locuteur, ce qui révèle son caractère plutôt modal que temporel (cf. MARTIN, 1981a,b; CONFAIS,

1990; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; POLAŃSKI, red., 1995; VETTERS, SKIBINSKA, 1998; MAINGUENEAU, 1999). En fait, si on étudie l'origine du futur dans les langues indo-européennes, on arrive à la conclusion que les formes verbales correspondant plus tard au temps futur avaient originellement diverses fonctions modales; p.ex. en grec classique les situations futures étaient (et peuvent toujours être) exprimées à l'aide des formes du mode optatif. En latin on note trois phénomènes: 1) une ressemblance entre les formes du *futurum primum* et celles du *coniunctivus*, 2) le manque de formes futures au *coniunctivus* (dans les langues comme le français et l'italien, le subjonctif futur n'existe pas non plus) et 3) une possibilité d'alternance des formes au *coniunctivus* et au *futurum* par les formes futures périphrastiques (cf. WIKARJAK, 1979). Dans plusieurs langues et même en latin, les situations futures étaient exprimées à l'aide des verbes auxiliaires et modaux (en latin vulgaire les formes du futur sont devenues analytiques, en roumain le futur est toujours analytique et en anglais il est exprimé à l'aide du verbe modal *will*, dont le sens primaire était *vouloir*; c'est aussi le cas du bulgare). C'est avec le temps, avec le progrès technique et social, avec le développement des sciences et des idées, que «les locuteurs ressentaient le besoin d'avoir une forme verbale spécifique pour exprimer la référence temporelle future» (VETTERS, SKIBINSKA, 1998: 253).

Le latin classique possédait deux temps futurs: *futurum primum* et *futurum exactum*, ce dernier avait la fonction d'exprimer l'antériorité par rapport à une autre action future. Le mot *futurum* est une forme participiale perfective future du verbe *être* signifiant *qui est à venir*. Avec l'évolution de la langue, outre la forme synthétique du futur, une forme périphrastique, analytique apparaît en latin, composée du verbe *avoir* au présent et d'un infinitif. Au début elle veut dire *être capable de faire quelque chose*, elle a donc une valeur de modalité épistémique. Ainsi au III^{ème} siècle, la forme synthétique *cantabo* (je chanterai) passe à la forme analytique *habeo cantare* (j'ai à chanter), qui devient *cantare habeo* et très tôt donne de nouveau une forme synthétique *canterai*, à l'origine du futur simple en français, qui s'y installe définitivement à partir du IX^{ème} siècle. Le futur antérieur, le futur du passé et le futur antérieur du passé, ces deux derniers étant rapidement classés comme mode conditionnel, sont aussi de création romane. Le futur antérieur surcomposé, comme les autres formes surcomposées, s'emploie à partir du XIII^{ème} siècle, le futur proche n'apparaît qu'au XVI^{ème} siècle (cf. GREVISSE, 1980; MARCHELLO-NIZIA, 1999; HUCHON, 2002). A. MEILLET explique l'évolution des formes du futur par le terme de grammaticalisation. Selon le chercheur, «les langues romanes se sont donné un futur quand le futur du latin ancien est devenu trop faible, trop inexpressif: *facere habeo*, qui est l'original de (je) *ferai*,

signifie “j’ai à faire”, c’est-à-dire “je dois faire”. L’infinitif et le verbe signifiant “avoir” se sont soudés; *avoir* a pris une flexion propre différente de celle du verbe isolé [...]. Par la suite, ces formes ont perdu toute valeur expressive. [...], le français en est venu à se refaire de nouveaux futurs qui aient encore une force d’expression; un futur prochain: *je vais faire*, où *je vais* n’est plus qu’un auxiliaire et où le sens d’*aller* n’est plus perceptible» (1921: 145). On observe une nouvelle fois que les formes du futur étaient avant tout considérées comme modales (cette fois-ci il s’agit de la modalité déontique) avant de devenir une catégorie classée parmi les temps grammaticaux.

À l’heure actuelle, dans le système temporel français, on parle de trois temps futurs — le **futur simple**, le **futur antérieur** et le **futur proche**. Il y a encore le **futur antérieur surcomposé**, mais son emploi est rarissime. Bien que la langue française (au même titre que toutes les autres d’ailleurs) dispose d’autres moyens avec lesquels les usagers peuvent exprimer les situations dans l’avenir (nous avons déjà vu les emplois prospectif et impératif du présent), les temps futurs par définition jouent le rôle de marqueurs linguistiques de la postériorité par rapport au moment de l’énonciation ou par rapport à une autre situation servant de point de repère. En même temps les analyses des formes aux temps futurs dans différents contextes d’emploi démontrent que les informations transmises ne sont pas uniquement temporelles. Essayons d’analyser les emplois des temps en question, en nous référant à différents ouvrages, grammaires et manuels de français (cf. IMBS, 1960; GREVISSE, 1980; MARTIN, 1981b; CONFAIS, 1990; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; WAGNER, PINCHON, 1962; WEINRICH, 1989; FORST, 2001; DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993; GOSSELIN, 1996; MOESCHLER, éd., 1998; VETTERS, SKIBINSKA, 1998; MAINGUENEAU, 1999; BOULARÈS, FRÉROT, 2001; LEEMAN-BOUIX, 2002; WILMET, 2003; KWAPISZ-OSADNIK, 2003, 2006; BARCELÓ, BRES, 2006), ce qui nous permettra de reconstruire leurs schémas sémantico-cognitifs et de définir leurs invariants sémantiques, le tout dans le but de comprendre comment l’homme conceptualise les situations et quel est le résultat configurationnel des catégories de langue choisies par le locuteur pour construire les énoncés avec un verbe au temps futur.

2.1. Futur simple

Normalement, le verbe au futur simple informe que la situation mise en énoncé est conceptualisée comme advenant après le moment présent dans lequel se trouve le locuteur. Cet **emploi temporel prospectif** serait prototypique et il correspondrait à une **valeur modale actualisante**; p.ex. :

- (1) *L'année prochaine nous irons à Pékin.*
- (2) *Dans quelques mois tu seras en vacances.*
- (3) *Quand je serai grand, je deviendrai pilote d'avion.*
- (4) *J'espère qu'elle comprendra.*
- (5) *Demain il y aura quelques averses le long de la Manche.*
- (6) *Ce soir il n'y aura pas d'orages dans le Midi.*
- (7) *Maintenant il dormira deux, trois heures.*
- (8) *Le temps viendra où personne n'aura plus faim.*
- (9) *Les poissons seront fiers de nager sur la terre et les oiseaux auront le sourire.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 314).
- (10) *Je reviendrai (reviens / vais revenir) bientôt.*
- (11) *Reste assise, je ferai (vais faire / fais) la vaisselle.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 162).

Cette valeur transcende tous les emplois du futur exprimant les situations situées dans un avenir plus ou moins indéterminé et même impossibles à se réaliser, comme dans (9). Elles correspondent aux projets, aux rêves, aux prévisions ou aux prophéties que le locuteur se fait, qu'il se représente sous forme d'images mentales et qu'il actualise dans les énoncés par le choix du futur simple. On observe que les formes au futur simple peuvent être accompagnées de compléments de temps, mais pas nécessairement: l'information temporelle est déjà incluse dans la forme verbale (cf. WAGNER, PINCHON, 1990). Les exemples (10) et (11) sont considérés par beaucoup de chercheurs comme ayant une valeur de promesse (cf. MARTIN, 1981b; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). D. MAINGUENEAU (1999: 102) note le rôle de la première personne du singulier dans l'interprétation de l'énoncé comme étant une promesse: «Dire quand on est homme politique "Je défendrai le pouvoir d'achat des travailleurs", c'est avant tout prendre un engagement et non informer autrui sur les actes futurs d'un individu qui se trouve être soi-même». Selon nous, l'engagement du locuteur à accomplir ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel n'est pas impliqué par l'emploi du futur simple, mais par le contexte: on n'interprète pas comme promesse le contenu des (1), (2), (6) ou (9), qui placés dans un contexte particulier, pourraient être promesse; p.ex. *L'année prochaine nous irons à Pékin. Je te le promets.*

On observe le même effet de relief temporel prospectif dans le discours direct et dans les propositions conditionnelles:

- (12) *Pierre dit que Marie partira demain.*
- (13) *Pierre a dit que Marie partira (partirait) demain.*
- (14) *On m'a affirmé qu'il partira (certainement) demain / qu'il partirait demain.* (HANSE, 1991: 259).

- (15) *Si tu veux, on fera (va faire / fait) un tour cet après-midi.*
 (16) *S'il fait beau, les enfants joueront (vont jouer / jouent) dans le jardin.*

Dans tous ces cas, le choix du futur serait le signe de donner un relief temporel prospectif par rapport au présent du locuteur et non par rapport à la temporalité de l'action exprimée dans la principale. J. HANSE (1991), en mettant entre parenthèses l'adverbe *certainement* à côté de la forme au futur, souligne le rôle du locuteur qui tient pour vrai la valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel (nous reviendrons sur ce problème). En matière d'aspect, le profil aspectuel n'est pas activé, vu le caractère virtuel des situations conceptualisées, même si par nature, les situations ont des traits aspectuels ou alors d'autres indices aspectuels se trouvent dans l'énoncé, comme dans (7), où le prédicat *dormir* implique une certaine durée, même si cette durée est limitée par l'emploi du complément *deux, trois heures*. Les opinions sur la question divergent : les uns considèrent que le futur simple « présente le procès en tension, c'est-à-dire qu'il donne à voir le temps interne entre ses bornes initiale et terminale » (BARCELÓ, BRES, 2006 : 102), par contre il est neutre quant à la valeur d'accomplissement (et d'achèvement), les autres sont d'avis que la valeur d'accomplissement se réalise dans les formes au futur simple, car ce temps correspond aux situations vues dans leur globalité (cf. IMBS, 1960 ; GUILLAUME, 1970 ; BRES, 1997b ; CISZEWSKA, 2002 ; WILMET, 2003). En fait, comme le dit E. BENVENISTE (1974 : 76), « la temporalité prospective (qui) n'entre pas dans le champs de notre expérience et (qui) à vrai dire ne se temporalise qu'en tant que prévision d'expérience ».

La valeur prospective se réalise également dans les autres emplois des formes verbales au futur simple, dont : l'emploi itératif, l'emploi émotionnel de bouleversement, l'emploi générique, l'emploi historique (narratif), l'emploi déontique et l'emploi épistémique. Cependant, tous les emplois énumérés ci-dessus ne se limitent pas à transmettre exclusivement une information temporelle ; les chercheurs les rangent souvent parmi les emplois modaux du futur simple, en les distinguant de l'emploi temporel (cf. MARTIN, 1981b ; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 ; MAINGENEAU, 1999).

Passons à l'observation des emplois du futur simple réalisant différentes configurations de valeurs dominées pourtant par la valeur prospective. L'**emploi itératif** concerne les situations ayant un relief temporel prospectif et un relief aspectuel d'itérativité, ce dernier est impliqué par un contexte particulier ; p.ex. :

- (17) *Il rentrera, jettera ses vêtements sur une chaise, et prendra une douche.* (GOSSELIN, 1996 : 204).
 (18) *Il boira trois bières.* (GOSSELIN, 1996 : 204).

- (19) *Comme chaque matin, Luc se lèvera, ouvrira la fenêtre et regardera la mer.* (GOSSELIN, 1996: 202).

Les énoncés (17) et (18) pourraient être précédés d'une expression du type *Tu verras, comme d'habitude* soulignant le caractère répétitif des actions exprimées, lequel est exprimé (*comme chaque matin*) dans l'exemple (19). Dans (17) et (19), on observe une succession d'événements.

L'**emploi émotionnel de bouleversement** active une valeur exprimant une émotion violente fondée sur la réaction défavorable contre ce qui est dit ou fait par un énonciateur. Dans ce cas, le contenu propositionnel se rapporte toujours aux situations pouvant se réaliser dans l'avenir ou, comme le souligne M. GREVISSE (1980: 844), qui sont considérées «comme prolongées dans l'avenir». Dans les deux cas, le contenu propositionnel aurait un relief temporel prospectif; p.ex. :

- (20) *Quoi! Une autoroute traversera ces bocages!* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 314).
 (21) *Quoi! Ces gens se moqueront de moi!* (GREVISSE, 1980: 844).
 (22) *Ah! Je lui apprendrai à m'écouter attentivement!*

La valeur prospective s'active aussi dans l'**emploi générique** du futur simple, ce qui est relatif aux vérités universelles ou admises comme universelles. Au lieu du présent, le locuteur choisit le futur simple pour démontrer leur actualité dans l'avenir; p.ex. :

- (23) *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 313).
 (24) *L'homme sera toujours l'homme.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 148).
 (25) *Qui vivra, verra.*
 (26) *Rira bien qui rira le dernier.*

Il en va de même dans l'**emploi historique** et **narratif**. Le choix du futur simple serait l'effet de donner un relief temporel prospectif aux situations conceptualisées, même si le locuteur sait qu'il s'agit d'actions passées (réelles ou fictives) à valeur aspectuelle d'accomplissement, ce qui est souvent marqué par un complément de temps utilisé dans l'énoncé, comme dans (30). Voici un échantillon d'énoncés avec le futur historique et narratif:

- (27) *Il y a là-bas une chapelle où les plus illustres, Mgr Dupanloup, Lacordaire, Mgr de Mérode, ont célébré la messe. Beaucoup plus tard, en*

- 1862, en ce même oratoire, Montalembert, M. Cochin, M. de Falloux, recevront un jour la communion des main de l'évêque d'Orléans. (GREVISSE, 1980: 844).
- (28) *Victor Hugo naquit à Besançon en 1802. Ce fils d'un général d'Empire deviendra un des plus grands écrivains français.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 313).
- (29) *Le lendemain, Louis XV mourra.* (GOSSELIN, 1996: 204).
- (30) *Luc jouera du piano pendant deux ans et ensuite il passera au clavecin.* (GOSSELIN, 1996: 204).
- (31) *Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle fut une héroïne.* (VETTERS, 1998: 27).
- (32) *Ils auront froid. Pierre enfilera sa veste. Marie mettra son gros pull.* (GOSSELIN, 1996: 204).

Les deux derniers exemples montrent que les formes au futur simple ne doivent pas nécessairement exprimer une succession de situations conceptualisées: on l'observe dans (30) et (31) (voir aussi (17)), tandis qu'elle ne se manifeste pas dans (32).

Selon B. STHIOUL (1998: 206), l'actualisation de la situation comme prospective se fait « à partir d'un moment du passé » qui apparaît souvent dans l'énoncé (dans (27), (28), (29), (31)). Toutefois, il faudrait s'interroger sur la raison qui mène le locuteur à ne pas choisir les formes du futur du passé, lorsqu'il parle de situations antérieures par rapport au présent du locuteur et postérieures par rapport à d'autres situations servant de point de repère et se situant dans le passé. Nous formulerions la thèse suivante: l'emploi du futur simple serait l'effet linguistique de la conceptualisation d'une situation que le locuteur se représente comme celle qui se produira, c'est-à-dire en lui donnant un profil temporel prospectif, ce qui suggère que le point de référence correspondrait au présent du locuteur. (La question sera reprise dans la partie dédiée à la concordance des temps).

L'**emploi déontique** du futur simple se réalise dans les énoncés comme:

- (33) *Tu iras chercher le pain, quand tu rentreras.* (BOULARÈS, FRÉROT, 2001: 48).
(Tu dois aller chercher le pain / Va chercher le pain, quand tu rentreras! / Tu vas chercher le pain, quand tu rentres).
- (34) *Vous ferez pour demain l'exercice 40 de la page 20.* (BOULARÈS, FRÉROT, 2001: 48).
(Vous devez faire / Faites pour demain l'exercice 40 de la page 20! / Vous faites / Vous allez faire pour demain l'exercice 40 de la page 20).

- (35) *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.*
(Tu dois adorer / Adore un seul Dieu et tu dois l'aimer / aime-le parfaitement! / Tu adores un seul Dieu et tu l'aimes parfaitement).
- (36) *Vous ferez le ménage et vous préparerez le déjeuner.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 314).
(Vous devez faire / Faites le ménage et vous devez préparer / préparez le déjeuner! / Vous faites / allez faire le ménage et vous préparez / allez préparer le déjeuner).

Le locuteur donne un relief temporel prospectif aux situations conceptualisées, ce qui est d'ailleurs conforme à l'idée de l'obligation et de l'ordre pouvant se matérialiser, mais pas nécessairement. Un traitement de données comme celui-là a pour conséquence l'affaiblissement de la force illocutoire injonctive que le locuteur signale par le choix du futur simple au lieu de l'impératif ou du verbe modal *devoir*. Ce type d'emploi du futur simple est aussi appelé emploi injonctif (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 313), emploi volitif (cf. MARTIN, 1981b: 82), emploi jussif (cf. BARCELÓ, BRES, 2006), il est même rangé parmi les emplois d'atténuation (cf. CONFAIS, 1990: 280). Nous essaierons d'expliquer la différence entre le choix du futur simple, du présent et du futur proche dans ce type d'emploi, lors de l'analyse du futur proche.

Selon D. MAINGUENEAU (1999), l'emploi déontique du futur simple se fonde sur un rapport entre le locuteur et son interlocuteur. En effet, dans cet emploi il s'agit le plus souvent de la deuxième personne à laquelle s'adresse le locuteur.

La valeur actualisante prospective se réalise également dans l'emploi suivant que nous appelons **emploi épistémique**. Regardons tout d'abord quelques exemples :

- (37) *Les thèmes abordés sont la politique, l'éthique, l'écologie et la morale. Certains diront que le suspense est moins poignant que les deux livres précédents mais le développement des personnages est plus complexe [...].* (BARCELÓ, BRES, 2006: 107).
(Certains peuvent dire que... / pourront dire que... / diraient que... / vont dire que...).
- (38) *On note (notera) donc que les possibilités d'emploi du FUT ne recouvrent pas celle de wird INF.* (CONFAIS, 1990: 280).
(On peut / pourra / pourrait donc noter que...).
- (39) *Et avec ceci? Ça sera tout.*
(C'est tout / Ça va être tout / Ça serait tout).
- (40) *Ça vous fera 56 euros.*

- (Ça vous fait 56 euros / Ça va vous faire 56 euros / Ça vous ferait 56 euros).
- (41) *Je vous demanderai une bienveillante attention.* (GREVISSE, 1980: 843).
(Je vous demande / Je vais vous demander / Je vous demanderais une bienveillante attention).
- (42) *Je vous prierai de vous taire.*
(Je vais vous prier de... / Je vous prie de... / Je vous prierais de...).
- (43) *Je ne vous cacherai pas que vous l'avez offensé.* (MAUGER, 1984: 236).
(Je ne vais pas vous cacher... / Je ne vous cache pas... / Je ne vous cacherais pas...).
- (44) *Je vous avouerais sincèrement que je n'en sais rien.* (CONFAIS, 1990: 280).
(Je vais vous sincèrement avouer que... / Je vous avoue sincèrement que... / Je vous avouerais sincèrement que...).
- (45) *La phrase sera définie par des règles de bonne formation qui régissent essentiellement la relation prédicative [...].* (CULIOLI, 1980: 182).
(La phrase peut être définie... / La phrase serait définie...).
- (46) *Je ne trouve plus mes lunettes. Elles seront encore égarées.* (WAGNER, PINCHON, 1962: 357).
(Elles sont probablement encore égarées / Elles doivent être encore égarées / Elles seraient encore égarées).
- (47) *J'ai trouvé ce beau livre sur le bureau: ce sera le cadeau d'une admiratrice.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 315).
(C'est probablement le cadeau d'une admiratrice / Ça doit être le cadeau d'une admiratrice / Ce serait le cadeau d'une admiratrice).
- (48) *On a sonné. Ça sera le facteur.* (STHIOUL, 1998: 206).
(C'est probablement le facteur / Ça doit être le facteur / Ça serait le facteur).
- (49) *Paul n'est pas arrivé. Il sera malade.*
(Il est probablement malade / Il doit être malade / Il serait malade).

Le plus souvent, l'emploi épistémique du futur se fonde sur la thèse de la vérification future de ce qui constitue le contenu propositionnel (cf. DAMOURETTE, PICHON, 1936; WILMET, 2003; BARCELÓ, BRES, 2006), d'où certains chercheurs parlent de futur conjectural (cf. MAUGER, 1984; BARCELÓ, BRES, 2006), de futur de conjecture ou de supposition (cf. MARTIN, 1981b), de futur d'éventualité (cf. GREVISSE, 1980), de futur putatif (STHIOUL, 1998) ou encore de futur d'hypothèse (cf. VETTERS, 2001; LEEMAN-BOUIX, 2002; BARCELÓ, BRES, 2006). En effet, dans tous les cas, le futur entraîne l'idée de prévision d'une situation que le temps présent pourra vérifier. La prévision aurait un caractère inférentiel (*d'après toutes les*

prémises et si rien ne l'empêche, p aura lieu, comme par exemple dans (39): *Si je n'achète plus rien, ça sera tout*; dans (40): *Si vous n'achetez plus rien, ça vous fera 56 euros*; dans (41): *Si c'est possible ou si vous êtes prêts à écouter, je vous demanderai une bienveillante attention*; dans (42): *Si vous ne vous calmez pas, je vous prierai de vous taire*; dans (43): *Même si cela vous ne convient pas ou même si vous vous y attendez, je ne vous cacherai pas que vous l'avez offensé*) et dans (46), (47), (48), (49) elle donnerait un relief explicatif à ce qui est précédemment dit (cf. GREVISSE, 1980; MAUGER, 1984; STHIOUL, 1998). Il est encore à noter que le futur simple dans (41), (42), (43) et (44) est appelé futur de politesse ou de mitigation, ce qui serait l'effet complémentaire de la conceptualisation des situations à laquelle correspond l'emploi épistémique du futur simple.

Nous voyons que les autres temps et modes sont possibles dans les mêmes contextes: leur choix est déterminé par la façon dont une situation est conceptualisée par le locuteur. Le futur simple serait le signe linguistique de l'actualisation prospective de la situation que le locuteur se représente et qui est fondée sur l'inférence. L'emploi du présent donne au contenu propositionnel un relief actuel (dans (38), (39), (40), (41), (42), (43), (44)), même dans les cas de l'emploi des verbes modaux *pouvoir* et *devoir* qui sont au présent (dans (37), (38), (45), (46), (47), (48), (49)). Il en est de même avec l'emploi de l'adverbe *probablement* dont le rôle est de modaliser le contenu propositionnel, ce qui veut dire que le locuteur tient le contenu propositionnel pour vrai sans avoir de preuves matérielles. L'emploi du futur proche sera expliqué plus loin, par contre les questions modales seront reprises dans la partie consacrée au futur du passé et dans le chapitre où nous réfléchirons sur le fonctionnement des modes et plus précisément du conditionnel.

Nos observations relatives à la catégorie verbale appelée futur simple nous mènent à reconstituer son **schéma sémantico-cognitif** qui rendrait compte de toutes les situations dans lesquelles le locuteur choisit ce temps (fig. 14).

La direction des flèches démontre que le profil temporel à valeur actualisante propre à l'emploi temporel prospectif s'active dans tous les autres emplois du futur simple. Le relief aspectuel d'itérativité s'actualise dans un seul emploi, par contre dans les autres cas, il est suspendu. Cela veut dire que le locuteur ne conceptualise pas les situations du point de vue de leur déroulement, même si les informations aspectuelles émergent du contenu du prédicat choisi et de l'emploi de différents compléments. Le relief modal s'accroît plus particulièrement dans les emplois déontique, épistémique et émotionnel de bouleversement. Comme nous l'avons

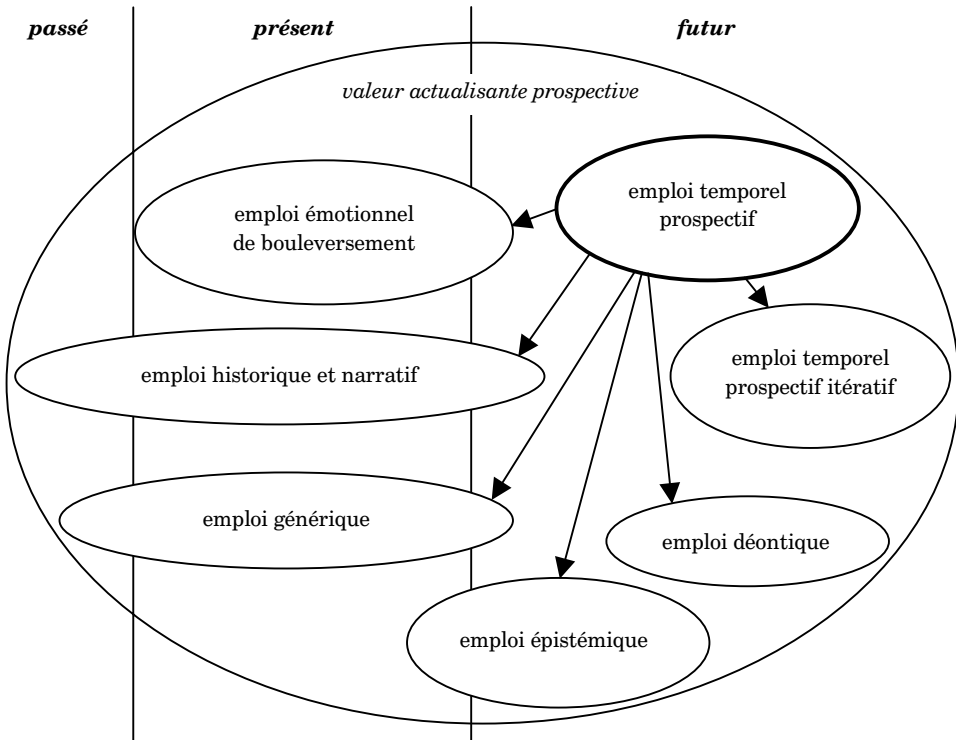


Fig. 14. Schéma sémantico-cognitif du futur simple

déjà dit, vu le caractère virtuel des situations mises en énoncés, la question de la modalité des temps futurs, donne matière à d'innombrables discussions entre les linguistes et les philosophes. En ce qui concerne l'**invariant sémantique**, il sera défini après l'examen de tous les temps futurs, ce qui permettra de voir les différences dans le fonctionnement de ces catégories.

2.2. Futur antérieur

Le futur antérieur n'est pas aussi riche, ni en valeurs ni en emplois. On le retrouve la plupart du temps lorsque le locuteur veut exprimer une action future qui se produit avant une autre situation future. Cet **emploi temporel d'antériorité**, que nous considérons prototypique, aurait une **valeur actualisante prospective**; p.ex. :

(50) *Quand il se sera réveillé, je lui parlerai.*

- (51) *Tu ne seras content que quand tu auras cassé cette chaise.* (RIEGEL, PEL-LAT, RIOUL, 1994: 315).
- (52) *Lorsque Luc rentrera, comme il aura marché pendant au moins trois heures, il sera très fatigué.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 114).
- (53) *Après qu'il aura fini ce travail, il pourra vous rejoindre.*
- (54) *Elle aura connu bien des vicissitudes avant de pouvoir rentrer en scène.* (www.languefrançaise.net).
- (55) *On fera cuire ce plat doucement et on le retirera du feu quand il aura mijoté une bonne heure.* (www.languefrançaise.net).
- (56) *Vous me direz ce que vous aurez choisi (ce que vous avez choisi).* (MAUGER, 1984: 238).

Dans tous ces cas, les situations conceptualisées ont un profil temporel et un profil aspectuel pareillement saillants. Le profil temporel active une valeur prospective antérieure, laquelle active à son tour le profil aspectuel qui signale l'achèvement de l'action avant une autre situation future exprimée au futur simple. Dans (56), la possibilité d'avoir le passé composé dans la subordonnée est liée à l'emploi épistémique du futur simple dans la principale (*vous me direz... = vous me dites... ou dites-moi...*, les deux derniers cas sont l'effet de l'actualisation de la situation dans le présent du locuteur), par contre le futur antérieur est la conséquence de l'emploi temporel du futur simple.

La temporalité se manifeste aussi dans l'**emploi historique** et **narratif** du futur antérieur: son apparition est en rapport avec l'emploi historique et narratif du futur simple ou du présent comme dans les exemples suivants:

- (57) *Il ira reconnaître l'endroit profond qu'il aura choisi depuis longtemps [...].* (BARCELÓ, BRES, 2006: 115).
- (58) *Monsieur, d'abord, voudra ramasser l'homme, mais dès qu'il l'aura mis debout, le paysan perdra de nouveau l'équilibre.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 115).
- (59) *L'histoire retiendra que Grosjean aura été le seul joueur à décrocher un set contre le jeune prodige espagnol.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 119).
- (60) *Vous leur expliquerez pourquoi vous aurez été retardé (pourquoi vous avez été retardé)* (MAUGER, 1984: 238).
- (61) *Déstabilisé par l'assassinat du préfet Erignac, puis par l'affaire des paillotes, il abandonne le préalable du renoncement à la violence et s'engage, fin 1999, dans une négociation sur le statut de l'île avec les élus nationalistes. [...] Mais c'est probablement sur les sujets de société que son parcours à Matignon aura été le plus chaotique [...].* (Libération in: CISZEWSKA, 2004b: 186).

L'information qu'il s'agit d'actions passées (réelles ou fictives) peut être inférée du contexte (dans (55) et (56)) ou du cotexte (dans (54) le locuteur utilise le complément de temps *depuis longtemps*, qui avec le futur antérieur, signale que le choix de l'endroit s'est déjà produit). Il est possible d'utiliser le temps passé dans (60), cela dépend de l'emploi épistémique du futur simple dans la principale (voir aussi (56)).

Aux situations passées réfère aussi le futur antérieur employé seul ou avec d'autres temps, c'est-à-dire indépendamment d'une forme verbale au futur simple; p.ex.:

(62) *L'année 2001 aura été fatale pour l'économie mondiale. C'est la fin d'une certaine idée de la mondialisation qui devait apporter la richesse pour tous, l'harmonie et la paix.* (Le Monde in : CISZEWSKA, 2006: 142).

(L'année 2001 a été fatale pour l'économie mondiale).

(63) *Dans la seule année 1989 16 milliards de dollars auront été investis à l'étranger par l'industrie. Des consortiums industriels et financiers se sont constitués pour développer cette forme d'investissement...* (MAINGUENEAU, 1999: 103).

(Dans la seule année 1989 16 milliards de dollars ont été investis à l'étranger par l'industrie).

(64) *Le général Augusto Pinochet est décédé hier, à l'âge de 91 ans, à l'hôpital militaire de Santiago, où il était hospitalisé depuis une semaine après avoir été frappé d'un infarctus du myocarde. Selon la brève annonce de l'hôpital militaire, l'ancien dictateur chilien est mort de complications cardiaques. Malgré les poursuites lancées à son encontre pour violations des droits de l'Homme, il n'aura jamais été jugé.* (www.languefrancaise.net).

(Malgré les poursuites lancées à son encontre pour violations des droits de l'Homme, il n'a jamais été jugé).

Ce qui est frappant dans ce cas, c'est que le futur antérieur semble avoir la même fonction que le passé composé. Il est certain que l'emploi du temps passé communiquerait l'achèvement d'un événement ou d'un processus et l'intention communicationnelle consisterait à rapporter une situation passée. Le futur antérieur garde un caractère achevé (et accompli), pourtant il signifierait la validité de la situation en question dans l'avenir. On appelle cet emploi du futur antérieur, futur de bilan ou futur rétrospectif, en soulignant ainsi qu'il ne s'agit pas d'affirmer le contenu propositionnel qui correspond à une situation achevée dans le passé, mais de faire le bilan de la situation ouvrant une perspective temporelle vers le

futur (cf. IMBS, 1960; MAINGUENEAU, 1999; WILMET, 2003; BARCELÓ, BRES, 2006; CISZEWSKA, 2004b, 2006). La valeur de bilan est accentuée par le fait que très souvent les adverbes comme *finalement, tout compte fait, en définitive* accompagnent un verbe au futur antérieur; p.ex. :

- (65) *Décidément, la seconde quinzaine d'avril aura été médiocre.* (www.yahoo.com/fr.answers/question).
- (66) *Très vite, deux clans se sont formés: ceux qui ont décidé de se battre pour obtenir davantage d'indemnités et ceux qui, ne croyant pas au risque d'écroulement, ont refusé de partir. [...] Au final, la commune de Saint-Barthélemy aura perdu près d'un tiers de ses habitants en quelques années. En contrepartie, elle a obtenu le financement par l'État et le conseil général de l'Isère d'un « plan de redynamisation ».* (Libération in: CISZEWSKA, 2006: 141).
- (67) *Au fil des audiences, les témoins ont pris fait et cause pour l'une des parties mais sans permettre que l'on fasse une idée précise des vraies raisons d'un meurtre violent [...]. En définitive, ce procès qui aurait pu être celui de la trop banale exaspération d'un couple à la dérive aura surtout valu par les révélations qu'il a apportées au sujet du passé trouble du « clan Simenon ».* (Le Monde in: CISZEWSKA, 2006: 142).

D. MAINGUENEAU (1999: 104) fait encore une remarque: selon le chercheur, le choix du futur antérieur fournit une information supplémentaire qu'on s'attendrait plutôt à l'opposé de ce qui est arrivé. L'observation de D. Maingueneau trouve sa validation dans l'étude d'E. CISZEWSKA (2006) qui voit un rapport entre l'emploi du futur antérieur dit de bilan et les adverbes d'opposition comme *en revanche, néanmoins, pourtant*, et les adverbes *jamais* et *rarement* mis au début de la phrase; p.ex. :

- (68) *L'audience n'a pas permis de répondre à ces questions. Elle aura en revanche permis d'éclairer la personnalité de Ouisse.* (Libération in: CISZEWSKA, 2006: 145).
- (69) *Rarement décision de justice aura suscité autant de polémique. Multirécidiviste de l'attaque à main armée, [...], Jean Claude Bonnal était en détention provisoire pour un hold-up sanglant au magasin Le Printemps quand il a été remis en liberté [...].* (Le Monde in: CISZEWSKA, 2006: 144).
- (70) *Jamais en effet au cours du siècle écoulé, notre économie n'aura créé autant d'emplois en si peu de temps [...].* (Le Monde in: CISZEWSKA, 2004b: 187).

Nous appellerions cet emploi du futur antérieur **emploi de validité prospective**, ce qui veut dire que le contenu propositionnel au futur antérieur correspondrait à une situation conceptualisée comme achevée, mais ayant des effets dans une époque postérieure, pas nécessairement future par rapport au présent du locuteur, comme le montrent les exemples suivants :

- (71) *En 1815 Napoléon fut exilé à Sainte-Hélène. Six ans plus tard, il aura vécu.* (MAUGER, 1984: 238).
(Six ans plus tard, il eut vécu).
- (72) *Nous aurons connu dans notre vie bien des bouleversements.* (BEAUJEU et all., 1991: 53).
(Nous avons connu dans notre vie bien des bouleversements).

Dans (72), on note, bien que cela ne soit pas dit, que l'intervalle de référence se trouve dans une époque passée. C'est une sorte de bilan de vie qui n'implique pourtant pas de suite, c'est-à-dire sans tenir compte des effets dans le futur.

Selon E. CISZEWSKA (2006: 146), l'emploi du futur antérieur de bilan a une valeur stylistique donnant un caractère particulier à ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel. Au lieu d'utiliser le passé composé, le locuteur choisit une forme inhabituelle pour que l'information devienne « beaucoup plus expressive et frappe davantage l'attention du lecteur ». Cette constatation n'est pas fautive, vu que pour produire un effet particulier et inattendu dans n'importe quel domaine de la vie, l'homme doit dépasser ce qui est prévu et le fait la plupart du temps par un choix de formes qui rompent avec la norme. Pourtant, il nous semble nécessaire de compléter l'opinion d'E. Ciszewska par l'observation suivante : le choix d'une forme grammaticale, surtout dans un contexte inhabituel, n'est pas dû au hasard, mais dépend de l'ensemble des informations propres à la catégorie choisie, lesquelles correspondent le plus à l'effet interprétatif, plus ou moins insolite, envisagé par le locuteur. D'un autre côté, le locuteur pourrait employer une catégorie quelconque non conforme à la norme pour focaliser l'attention de l'interlocuteur sur le contenu de son propos. Il s'avère que le futur antérieur, réalisant une configuration de données à valeur temporelle prospective, peu importe le temps réel des situations conceptualisées, et à valeur aspectuelle d'achèvement, convient le plus au locuteur qui possède un certain savoir linguistique naturel et spontané.

L'idée de l'achèvement est aussi présente dans les autres emplois du futur antérieur, qui sont : l'emploi d'achèvement futur, l'emploi épistémique, l'emploi émotionnel de bouleversement. L'**emploi d'achèvement**

futur se rapporte aux situations conceptualisées comme achevées dans le futur. Autrement dit, le locuteur envisage une situation comme état résultant prospectif; p.ex. :

- (73) *Tu auras fini ta thèse dans quelques mois.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 149).
(La thèse sera finie dans quelques mois).
- (74) *Un jour les hommes auront épuisé les ressources de la Terre.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 315).
(Un jour les ressources de la Terre seront épuisées).
- (75) *J'espère que nous aurons fini avant 18 heures.*
(Cela sera fini avant 18 heures).
- (76) *Toute personne qui aura conduit un véhicule alors qu'elle se trouvait sous l'empire d'un état alcoolique, même en absence de signe manifeste d'ivresse, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an...*
(Code pénal, Appendice: Code de la route).

L'emploi du futur simple, possible dans tous ces contextes, enlèverait un relief aspectuel d'achèvement qui se configure avec un relief temporel prospectif.

En ce qui concerne l'**emploi épistémique** du futur antérieur, l'effet qu'il produit est comparable à celui du futur simple: le locuteur fait la prévision d'une situation conceptualisée comme achevée et antérieure par rapport à une autre situation servant de point de repère, comme dans les exemples suivants :

- (77) *Elle revient déjà: elle aura manqué son train.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 315).
(Elle a probablement manqué son train).
- (78) *S'il n'est pas venu ce qu'il aura eu un problème.*
(S'il n'est pas venu ce qu'il a eu / avait eu un problème).
- (79) *Vous vous serez trompé.* (GREVISSE, 1980: 845).
(Vous vous êtes probablement trompé).
- (80) *Ma tante devait le pendre chez elle aujourd'hui. Elle aura oublié de le décrocher.* (Zola in: BARCELÓ, BRES, 2006: 119).
(... Elle avait probablement oublié de le décrocher).
- (81) *Vous l'aurez constaté c'est l'été indien en France.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 120).
(Vous avez pu / pouvez alors constater...).
- (82) *En réalité, il n'y a pas encore d'album uploadé sur ton espace, voilà pourquoi ça s'arrête à Programmes optionnels. En fait, tu n'as que les réglages de l'espace artiste à ta disposition, pour l'instant en tous*

cas. Tu l'auras compris, les réglages qui te manquent servent à paramétrer un album „jamloadé”, et ne servent pas à mettre en ligne tes titres. (www.languefrancaise.net).

(Tout permet de croire que tu l'as compris... / que tu comprends maintenant...).

Il est à noter que l'intervalle de temps où les actions se produisent ne joue pas un rôle décisif dans l'emploi du futur antérieur: dans (78), (80) le locuteur situe les situations dans le passé, par contre dans (77), (79), (81) et (82) l'intervalle de référence est le présent du locuteur.

L'**emploi émotionnel de bouleversement** est aussi partagé avec le futur simple, mais comme dans le cas précédent, la différence consisterait à donner un relief aspectuel d'achèvement aux situations exprimées ensuite au futur antérieur; p.ex.:

(83) *Quand vous aurez fini de rire!* (MAUGER, 1984: 238).

(Quand vous finissez / finirez de rire?).

(84) *Tu l'auras voulu!* (MAUGER, 1984: 238).

(Tu l'as voulu!).

(85) *Quoi! J'aurai pris tant de peine pour rien!*

(Quoi! Je prendrai / Je prends / J'ai pris...).

Le choix du futur antérieur signale que le locuteur a conceptualisé une situation dont l'achèvement est validé dans l'avenir. Le futur simple enlève cette valeur aspectuelle, le présent a pour fonction d'actualiser la situation, c'est-à-dire de la situer dans le présent du locuteur et/ou de son interlocuteur, le passé composé signifie l'achèvement de l'action, laquelle est située dans le passé.

Voilà la proposition du **schéma sémantico-cognitif** du futur antérieur précédé du commentaire (fig. 15). Les flèches démontrent les affinités entre les emplois: l'emploi temporel se manifeste dans l'emploi historique et narratif, par contre tous les emplois se caractérisent par un relief aspectuel d'achèvement propre à l'emploi d'achèvement futur. Le futur antérieur serait une catégorie verbale réalisant un profil temporel prospectif ouvrant une perspective de validation future, et un profil aspectuel d'achèvement, ce qui veut dire qu'une situation est toujours conceptualisée comme achevée. En d'autres termes, le locuteur se fait l'image d'une situation achevée qui doit être soumise à la validation temporelle future. Deux emplois ont un relief modal intensifié. Ce sont: l'emploi épistémique et l'emploi émotionnel de bouleversement. Ces deux emplois sont communs aux futurs antérieur et simple. Pour comprendre les

différences dans leur fonctionnement, nous nous servons de la notion d'**invariant sémantique** qui sera traitée à la fin de la partie consacrée aux temps futurs.

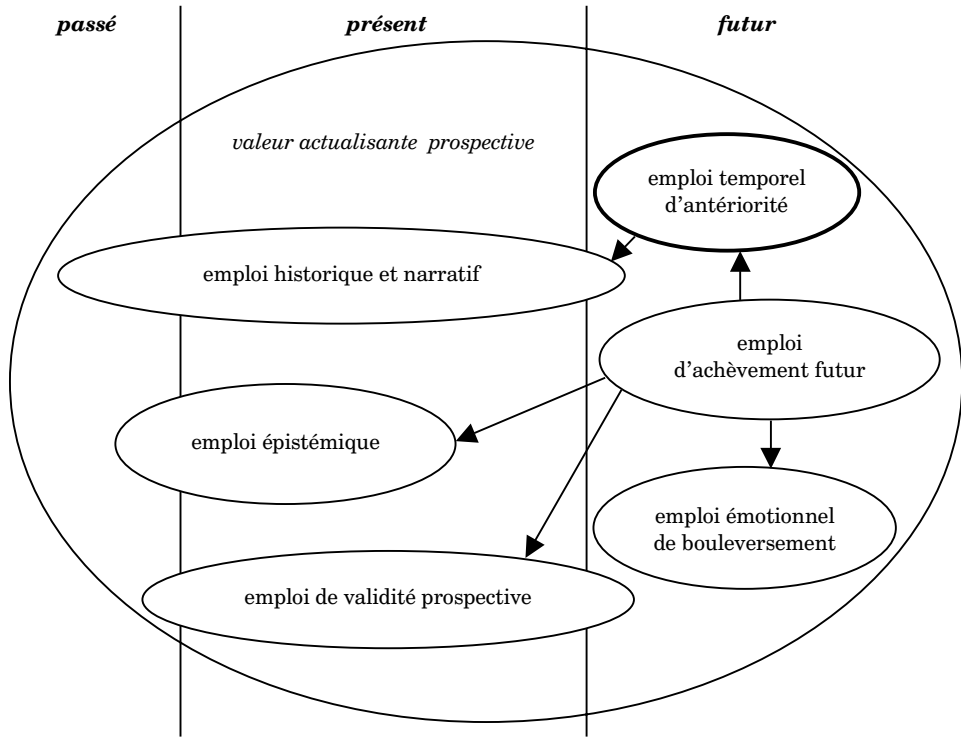


Fig. 15. Schéma sémantico-cognitif du futur antérieur

2.3. Futur antérieur surcomposé

Le futur antérieur surcomposé s'emploie avant tout dans la langue parlée et sert à souligner la rapidité de l'achèvement d'une action future; p.ex. :

(86) *En moins d'un instant, il aura eu fait cela.* (GREVISSE, 1980: 845).

(87) *Ils auront eu rentré la récolte avant l'orage.* (GREVISSE, 1980: 845).

Le **schéma sémantico-cognitif** est présenté dans la figure 16.

Le futur antérieur surcomposé aurait donc deux emplois: celui d'achèvement futur (dans (87)) et celui d'achèvement futur rapide (dans (86)), ce deuxième serait prototypique. La conceptualisation des situ-

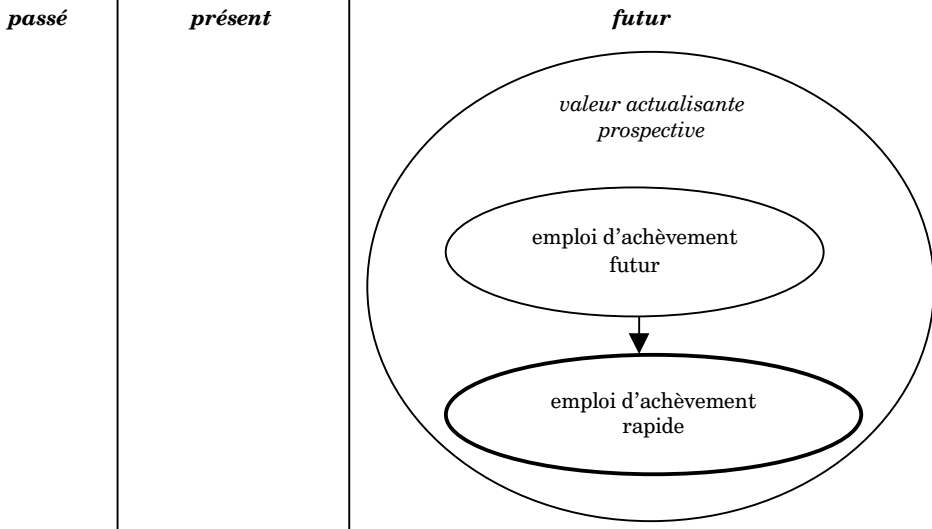


Fig. 16. Schéma sémantico-cognitif du futur antérieur surcomposé

ations exprimées ensuite au futur antérieur surcomposé consisterait à donner un relief temporel prospectif et un relief aspectuel d'achèvement, ce qui explique son appartenance aux temps futurs et son affinité avec le futur antérieur. Quant à l'**invariant sémantique**, il correspondrait à la valeur de l'emploi prototypique. Nous pensons que pour atteindre l'effet de rapidité, l'homme a créé cette forme temporelle, en la composant de plusieurs unités très courtes, ce qui phonétiquement souligne le caractère très dynamique de la scène contenue dans l'énoncé.

2.4. Futur proche

Le futur proche sert à exprimer des situations dotées d'un profil temporel prospectif, mais comme le soulignent les linguistes, rattachées soit au présent soit à une autre situation localisée dans le passé (cf. GREVISSE, 1980; CONFAIS, 1990; DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; LEEMAN-BOUIX, 2002), ce qui trouve sa validation dans la structure des formes: le futur proche se compose du verbe *aller* au présent ou à l'imparfait suivi d'un infinitif; p.ex. :

- (88) *Je vais lui dire la vérité. J'allais lui dire la vérité (quand on nous a appelés).*
- (89) *Elle va partir tout à l'heure. Elle allait partir (lorsque le téléphone a sonné).*

Il est à noter que le futur proche change de forme selon la localisation d'une situation servant de repère : si cette situation a lieu dans le présent du locuteur, le verbe *aller* est au présent, mais si elle est localisée dans le passé, la forme verbale est à l'imparfait. Indépendamment du temps du verbe *aller*, la construction grammaticale est fondée sur le prédicat *aller* qui exprime un processus de déplacement vers une destination. Le locuteur choisit le verbe *aller* et le combine avec l'infinitif exprimant une situation à laquelle il aboutit. Le choix de l'imparfait dans les cas des situations conceptualisées comme passées se justifie par le fait qu'il sert à exprimer une situation en cours de déroulement. Mais comme nous allons le voir, le futur proche transmet encore une information, à savoir que les situations sont envisagées dans un intervalle de temps qui limite leur déroulement. C'est pourquoi les situations passées exprimées à l'imparfait sont souvent accompagnées de situations servant de repère exprimées au passé composé ou au passé simple.

Ce chapitre sera consacré à l'analyse des emplois du futur proche se référant au présent du locuteur. Nous étudierons le futur proche du passé dans la partie où il sera question des temps passés.

Il est parfois difficile de décider s'il s'agit du futur proche ou du présent ; p.ex. *Je vais te le montrer*. L'énoncé sans contexte permet deux interprétations, l'une à valeur prospective (*Je vais te le montrer la semaine prochaine*) et l'autre à valeur actuelle du présent (*Je vais te le montrer = Je m'approche de toi pour te le montrer*). On appelle le futur proche futur prochain (GREVISSE, 1980), futur composé (FORST, 2001) ou encore futur périphrastique (cf. MAINGUENEAU, 1999). Observons maintenant les emplois du futur proche réalisant tous une **valeur actualisante prospective** tout en essayant d'expliquer l'apparition possible des autres temps dans les mêmes contextes. Le premier **emploi**, que nous considérons prototypique, a un relief **temporel prospectif limité** ; p.ex. :

- (90) *Ce soir, je vais sortir*. (Ce soir, je sors / Ce soir, je sortirai).
- (91) *Je vais travailler demain*. (Je travaille / travaillerai demain).
- (92) *Caroline et Martin vont se marier (dans deux ans)*.
(Ils se marient / se marieront (dans deux ans)).
- (93) *Je vais t'appeler dès mon arrivée*.
(Je t'appelle / Je t'appellerai dès mon arrivée).
- (94) *Les Jeux Olympiques vont commencer le 1^{er} juillet*.
(Les Jeux Olympiques commencent / commenceront le 1^{er} juillet).
- (95) *Ce soir ça va pas être possible*. (BARCELÓ, BRES, 2006: 174).
(Ce soir ça ne sera pas possible / Ce soir ce n'est pas possible).
- (96) *Je vais jamais y arriver*. (BARCELÓ, BRES, 2006: 174).
(Je n'y arriverai jamais).

Dans ce type d'énoncés, le locuteur peut choisir entre le présent, le futur simple et le futur proche (voir les parties consacrées au présent et au futur simple), ce qui est le résultat de la façon de conceptualiser une situation ayant un profil temporel prospectif. Toutefois, chaque catégorie verbale fournit des informations supplémentaires. Ainsi, le présent résulterait de la simulation mentale du déroulement de la situation dans le champ visuel du locuteur et/ou de son interlocuteur (emploi prospectif du présent), le futur simple signalerait que la situation est conceptualisée comme virtuelle, c'est-à-dire dont l'actualité est vérifiable dans l'avenir (emploi temporel prospectif), par contre le futur proche indiquerait que le locuteur considère la situation comme virtuelle, mais dont la validation est limitée dans le temps. Cette limite temporelle ne dépasse pas la durée de vie du locuteur, c'est-à-dire son champ d'expériences possibles et elle se restreint souvent au présent pendant lequel la communication arrive. Il arrive que le verbe au futur proche soit accompagné par un complément de temps localisant la situation dans le champ d'expérience du locuteur. Si le complément n'apparaît pas, l'information sur la limite temporelle future est donnée par le contexte. Le futur simple peut aussi apparaître avec les mêmes compléments de temps, mais la validation de la situation serait suspendue dans ce cas. Voyons d'autres exemples avec les compléments de temps dont la signification actualise le contenu propositionnel dans le présent du locuteur et qui par conséquent, n'accompagnent que les verbes au futur proche. Nous aurions l'**emploi temporel de futur immédiat** (tous les exemples proviennent de la même source: LEMAN-BOUX, 2002: 162, 163):

- (97) *Maintenant je vais tout te dire.*
(? Maintenant je te dirai tout).
- (98) *Il va l'appeler immédiatement.*
(? Il l'appellera immédiatement).
- (99) *Je vais partir tout de suite.*
(? Je partirai tout de suite).
- (100) *Mon mari va rentrer d'un instant à l'autre.*
(? Mon mari rentrera d'un instant à l'autre).

L'actualisation dans le présent du locuteur se rapporte également au contexte; p.ex. :

- (101) *Attention, tu vas tomber.*
(? Attention, tu tomberas).
- (102) *Bon, ben... je vais te dire au revoir.*
(? Bon, ben... je te dirai au revoir).

(103) *Reste assise, tu vas te détendre et ensuite tu partiras.*

(? Reste assise, tu te détendras...).

(104) *Je vais me fâcher.*

Si un complément de temps ou un contexte marquent l'ouverture d'une perspective temporelle, le verbe sera au futur simple, conformément à son emploi temporel prospectif; p.ex. :

(105) *Un jour Caroline et Martin se marieront.*

(? Un jour ils vont se marier).

(106) *Un jour je t'expliquerai tout.*

(? Un jour je vais tout t'expliquer).

(107) *Quand tu seras grande, je te raconterai tous les secrets de la famille.*

(? Quand tu vas être grande, je vais te raconter tous les secrets de la famille).

(108) *Imagine la vie en l'an 2200: tu auras un robot qui mettra la table, fera la cuisine...* (CONFAIS, 1990: 285).

(? Imagine la vie en l'an 2200: tu vas avoir un robot qui...).

(109) *La maison de mes rêves aura un jardin plein de roses.* (MAINGUENEAU, 1999: 99).

(? La maison de mes rêves va avoir un jardin plein de roses).

On explique souvent l'emploi du futur immédiat par l'ancrage de la situation au futur proche dans le présent, ce qui produit un effet de continuation dans le futur (cf. LEEMAN-BOUIX, 2002). On peut également l'observer dans des exemples du type :

(110) *Quand il va neiger, je me sens triste.* (MAINGUENEAU, 1999: 98).

(Quand il neige, je me sens triste. ?Quand il neigera, je me sens triste).

D. MAINGUENEAU (1999: 98) note encore une possibilité de combinaison des temps pour cet exemple: *Quand il va neiger, je vais me sentir triste.* L'emploi du futur proche dans la principale prive l'énoncé de l'information sur le caractère itératif des situations conceptualisées, lequel était garanti par le présent (emploi itératif). Le choix du futur proche signale que la situation est conceptualisée avec un profil temporel prospectif limité; p.ex. :

(111) *Lionel sait toujours quand il va pleuvoir.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 166).

(? Lionel sait toujours quand il pleuvra).

- (112) *Chaque fois que la machine va s'arrêter, elle fait un drôle de bruit.*
 (CONFAIS, 1990: 281).
 (Chaque fois que la machine s'arrête, elle fait un drôle de bruit.
 ?Chaque fois que la machine s'arrêtera, elle fait un drôle de bruit).

Le futur proche marque ici un rapport temporel de postériorité à la situation exprimée dans la principale: le fait d'éprouver un sentiment de tristesse, le savoir sur le temps et le bruit que le locuteur entend précèdent la chute de neige, la pluie et l'arrêt de la machine, pourtant ces actions ne se produisent pas de façon brusque et imprévue: pour qu'il y ait une chute de neige, le temps est déjà neigeux, avant qu'il pleuve, le locuteur ressent des douleurs, a sommeil ou bien en observant la nature, il reconnaît l'arrivée de la pluie. De même, avant que la machine s'arrête, elle effectue une série d'opérations qui la prépare à l'arrêt, sauf si elle tombe en panne. Le futur proche signifierait donc des situations ayant lieu avant d'autres situations futures qui marquent la validation de la limite temporelle de ces premières. Puisque la catégorie en question garde une valeur temporelle prospective limitée, nous rangerons ce type d'emploi du côté de l'emploi temporel prospectif limité.

L'**emploi narratif** du futur proche est intéressant dans la mesure où cette catégorie est en rapport avec le présent du locuteur. Voyons quelques exemples:

- (113) *Bel-Ami commence au moment où Duroy, un ancien militaire un peu désabusé marche dans les rues de Paris. A ce moment-là il va rencontrer un ancien camarade Forestier qui lui a réussi et qui va essayer de l'aider à devenir un gentilhomme...* (BARCELÓ, BRES, 2006: 166).
- (114) *Ce soir-là, Michaël Pietrus, rendu furieux par la déliquescence d'une équipe qui reste sur neuf revers de rang, pousse un coup de gueule dans nos colonnes (voir L'Équipe du 14/03). Une diatribe reprise par tous les médias sportifs d'Amérique, qui va provoquer quelques émois dans la baie de San Francisco.* (L'Équipe 2004 in: BARCELÓ, BRES, 2006: 168).
- (115) *José Murtas était hier l'homme « providentiel » des assassins présumés. Marco Caro avait lui aussi bien appris sa leçon lorsqu'il a lâché, le premier: « Le 25 février, au Macama, une personne est arrivée dans le bar, elle m'a coupé la route. Je m'en souviens très bien. Elle a dit: "Gérard tu as vu ce qu'ils ont fait à Yann Piat? Ils l'ont assassiné!" C'est là que dans ma cervelle, ça a fait tilt. La personne qui a dit cela, je l'ai su bien plus tard, c'est José Murtas. » Le patron du Macama ne va pas se montrer plus prolix: « Je suis le bouc émis-*

saire de cette affaire. Mme Piat, je n'avais aucune raison de l'éliminer. Elle ne me gênait pas du tout.», soutient Gérard Finale. (Le Figaro 1998 in: BARCELÓ, BRES, 2006: 168).

Dans les deux premiers fragments, on note un emploi narratif du présent, ce qui justifie l'apparition du futur proche dans son emploi temporel prospectif limité: la validation prospective est garantie par le fait que les situations ont déjà eu lieu ((115) est au passé).

Certains **emplois** du futur proche auraient une valeur **épistémique** (J.G. BARCELÓ, J. BRES (2006: 171) sont d'avis que le futur proche serait dépourvu de sens conjectural); p.ex.:

- (116) *Tiens, on sonne... ça va être le facteur...* (BARCELÓ, BRES, 2006: 171).
(Tiens, on sonne... ça sera / c'est / ça serait / ça doit être le facteur...).
- (117) *Qui tourne autour de la maison ? Ça va être quelque rôdeur.* (MAUGER, 1984: 236).
(Ça sera / ? c'est / ça serait / ? ça doit être quelque rôdeur).
- (118) *Je vais vous souhaiter une bonne journée.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 172).
(Je vous souhaiterai / Je vous souhaite une bonne journée).
- (119) *Certains vont sûrement me dire: «Tu tournes en rond, te voilà revenu au point de départ».* (BARCELÓ, BRES, 2006: 173).
(Certains me diront (? sûrement) / me diraient...).
- (120) *Si tu n'arrives pas à voir le problème, je vais juste te le dire.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 169).
(Si tu n'arrives pas à voir le problème, je te le dirai / je te le dis tout de suite).

Comme nous l'avons précédemment constaté, l'emploi épistémique se fonde sur l'idée de la prévision de ce qui peut arriver. La prévision a un caractère inférentiel et souvent explicatif (dans (116), (117)). Le choix d'un temps ou même d'un mode dans ce type d'emploi dépend de la conceptualisation d'une situation. Le présent indique que le locuteur fait en sorte de simuler la situation comme si elle se déroulait devant ses yeux; le futur simple ouvre une perspective temporelle prospective qui suspend la validation de ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel et qui en conséquence, produit un effet de conjecture souvent attribué à ce type d'emploi du futur simple. En ce qui concerne le futur proche, il marquerait que la conceptualisation d'une situation qui peut avoir un caractère conjectural, consiste à limiter le temps de sa validation. Ainsi, *ça va être le facteur...*, *ça va être quelque rôdeur*, *je vais vous souhaiter...*, *certains vont sûrement me dire...* et... *je vais juste te le dire* communiquent la validation

de ce qui est dit dans une époque future, mais limitée par le contexte situationnel (pour (116): tu ouvres la porte et tu vas voir le facteur, pour (117): quelqu'un s'approche de nous et dans un instant nous allons voir que c'est un rôdeur; pour (118): je suis sur le point de sortir, mais juste avant je vais vous souhaiter une bonne journée; pour (119): dès que je finis de parler, certains vont me dire...; pour (120): dès que tu me signales que tu ne vois pas le problème, je vais te le dire).

Le futur proche partage avec le présent et le futur simple non seulement l'emploi temporel prospectif et l'emploi épistémique, mais aussi la possibilité d'exprimer un ordre. On peut donc parler de son **emploi déontique**; p.ex.:

- (121) *Vous allez faire ce travail tout de suite.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 315).
(Vous faites ce travail tout de suite. / Faites ce travail tout de suite! / ? Vous ferez ce travail tout de suite).
- (122) *Vous allez éteindre la lumière.* (CONFAIS, 1990: 285).
(Vous éteignez la lumière. / Eteignez la lumière! / Vous éteindrez la lumière).
- (123) *Tu vas finir tes devoirs avant que je rentre.*
(? Tu finiras tes devoirs... / Tu dois finir tes devoirs...).
- (124) *Tu vas te taire!* (Tu te tais! / Tais-toi!).

Dans cet emploi, le présent est le signe linguistique de la conceptualisation d'une situation consistant à simuler son présent. En d'autres termes, le locuteur se la représente comme si elle était dans son champ visuel; avec le futur simple un affaiblissement de la force illocutoire injonctive se produit, dont la fonction est de faire agir quelqu'un immédiatement. En effet, l'emploi du futur simple, qui localise la situation dans un avenir et par conséquent, lui donne une perspective d'ouverture temporelle, enlève la valeur impérative à l'énoncé. Le futur proche, pour sa part, aurait le même rôle que le futur simple, de donner un relief temporel prospectif à la situation, mais son choix suggère que le locuteur imposerait à son interlocuteur une certaine limite temporelle d'exécuter l'action, ce qui traduirait l'impossibilité d'avoir le futur simple dans (121) et (123) à cause de l'adverbe *tout de suite* et du contenu de la subordonnée *avant que je rentre*.

Il existe un emploi du futur proche qui sert à exprimer la désapprobation du locuteur. Cet **emploi de désapprobation** contient une information modale fondée sur l'opinion appréciative, ou dépréciative, que le locuteur se fait pendant le traitement de données. Quelques exemples:

(125) *Tu ne vas pas sortir comme ça.* (DESCONTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 148).

(126) *Vous allez pas vous engueuler pour ça.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 173).

La borne temporelle est imposée par le contexte: dans (125) l'interlocuteur est sur le point de sortir, et dans (126) la dispute est sur le point d'éclater. L'effet modal se fonderait sur la configuration du futur proche et de la négation.

L'attitude émotionnelle du locuteur envers ce qui constitue le contenu propositionnel se manifeste aussi dans l'**emploi émotionnel de bouleversement**; p.ex. :

(127) *Tu vas me le payer!*
(Tu me le payeras!).

On peut imaginer une telle situation pour exprimer le choix du futur proche, qui a une valeur temporelle prospective limitée: deux garçons se chamaillent, l'un donne une gifle à l'autre et il commence à courir après dans l'intention d'attraper son ami et de se venger. En même temps il crie: *Tu vas me le payer!* La menace sera donc valide jusqu'à ce qu'il l'attrape.

Avant de présenter le schéma sémantico-cognitif de la catégorie du futur proche, rappelons que selon plusieurs linguistes, la différence entre le présent, le futur simple et le futur proche se fonde sur la notion de certitude. Avec la diminution de certitude quant au déroulement d'une situation, le présent est remplacé par le futur proche et le futur proche par le futur simple, comme dans les exemples cités déjà plus haut: *Caroline et Martin se marient*, *Caroline et Martin vont se marier* et *Caroline et Martin se marieront*. Souvent l'emploi de compléments de temps contribue à préciser le degré de certitude: *Caroline et Martin se marient cet après-midi / demain / dans deux mois / l'année prochaine*, mais plutôt non *Caroline et Martin se marient un jour*. Le complément *un jour* ouvre une perspective temporelle prospective, ce qui est compatible avec la fonction du futur simple et non avec le présent et le futur proche. Par contre *Caroline et Martin vont se marier* irait avec *dans deux ans* ou *l'année prochaine*, vu que ces compléments de temps éloignent le mariage et par conséquent, la certitude s'atténue. Selon nous, ce genre d'explication ne s'oppose pas à notre thèse que la différence entre les temps verbaux consisterait en un profil temporel donné à une situation conceptualisée, lequel fait partie d'une configuration d'effets (aspectuels, modaux et actantiels) émergent du traitement de l'information. Il est naturel que l'actualité de ce qui constitue le contenu propositionnel soit fondée sur le savoir du locuteur

(*Caroline et Martin ont déjà envoyé les faire-part*), par contre l'actualisation prospective exprimée au futur simple serait le signe de l'ouverture d'une perspective temporelle, ce qui se rapporterait à l'éventualité du mariage et même à la croyance ou à l'espoir que ces personnes deviendront mari et femme. Le futur proche marque la validation temporelle prospective de la situation en question. Donc la situation est considérée comme future jusqu'au mariage auquel pensent Caroline et Martin (*Caroline m'a dit qu'elle et Martin pensent à se marier*).

Le **schéma sémantico-cognitif** du futur proche que nous proposons aurait la forme suivante (fig. 17) :

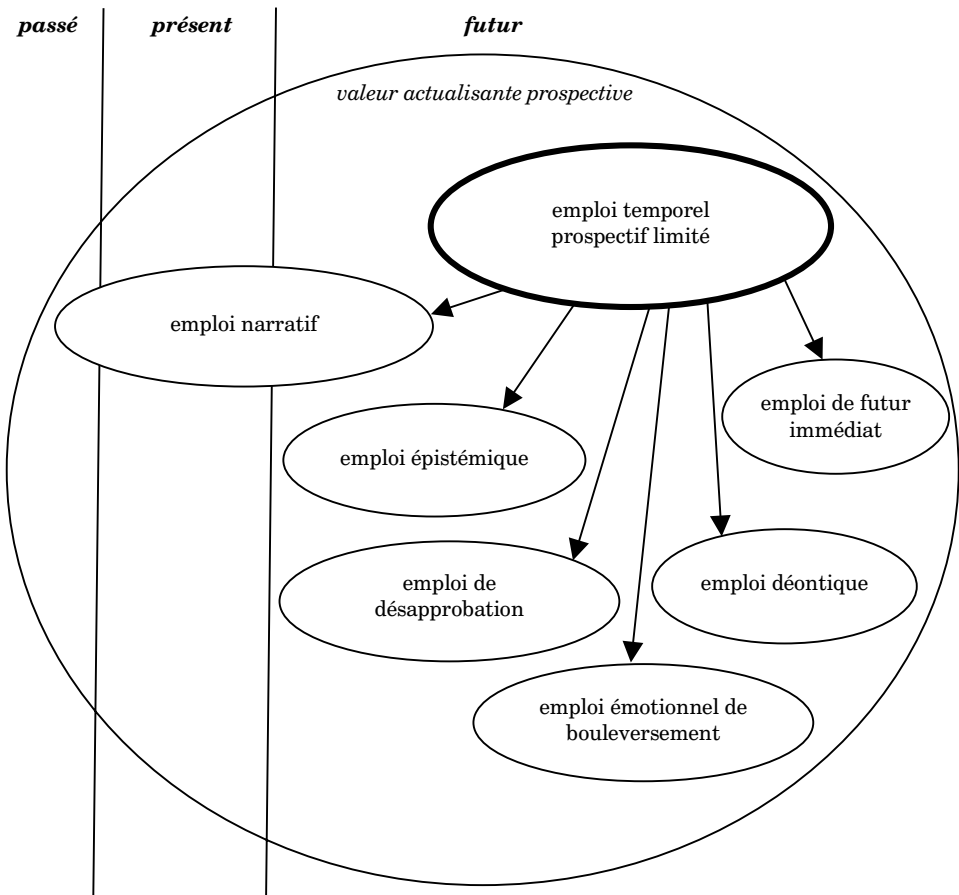


Fig. 17. Schéma sémantico-cognitif du futur proche

On peut observer que la valeur propre à l'emploi temporel prospectif limité se reflète dans tous les autres emplois fournissant des informations

supplémentaires sur la manière dont le locuteur a conceptualisé une situation. En ce qui concerne l'**invariant sémantique** du futur proche, nous en parlerons après quelques réflexions sur l'expression du futur dans le passé.

2.5. Futur dans le passé

Selon la tradition grammaticale, en français le futur du passé est exprimé à l'aide des formes du conditionnel simple; p.ex. :

- (128) *On m'a affirmé qu'il partirait le lendemain / demain.* (HANSE, 1991 : 259).
 (129) *Jean m'a dit que dès qu'il ne pleuvrait plus, il irait chercher des champignons.* (Wikipédia).
 (130) *Ils nous disaient qu'on ne passerait pas.* (HAILLET, 2002 : 20).
 (131) *Ils estimaient aussi que dans dix ans, une armée de métier aurait remplacé l'armée de milice, et qu'une véritable alternance s'instaurerait à la tête de l'État.* (HAILLET, 2002 : 20).
 (132) *J'étais convaincu qu'un jour, ils feraient appel à moi.* (HAILLET, 2002 : 28).
 (133) *Je me disais que tout le monde finirait par comprendre le véritable enjeu de notre démarche.* (HAILLET, 2002 : 28).

Toutefois, on peut observer que l'emploi du présent, du futur, du futur antérieur ou de l'imparfait dans la construction *allait + infinitif*, laquelle correspondrait au futur proche du passé, n'est pas exclu; p.ex. :

- (134) *On m'a affirmé qu'il partira / part / allait partir demain.*
 (135) *Jean m'a dit que dès qu'il ne pleuvra plus / ne pleut pas /? n'allait plus pleuvoir, il ira / va /? allait chercher des champignons.*
 (136) *Ils nous disaient qu'on n'allait pas passer /? qu'on ne passera pas.*
 (137) *Ils estimaient aussi que dans dix ans, une armée de métier aura remplacé / aurait remplacé l'armée de milice, et qu'une véritable alternance s'instaurera / ...allait s'instaurer à la tête de l'État.*
 (138) *J'étais convaincu qu'un jour, ils allaient faire appel à moi /? ils feront appel à moi.*
 (139) *Je me disais que tout le monde allait finir par comprendre le véritable enjeu de notre démarche /? finira par comprendre... /? aura fini par comprendre... / (aurait fini par comprendre...)*
 (140) *On m'a affirmé qu'il sera / (serait bientôt parti).* (HANSE, 1991 : 259).

Il en découle trois remarques. La première concerne l'impossibilité d'utiliser alternativement tous les temps indiqués ci-dessus dans un même contexte, la deuxième se rapporte au problème pour déterminer l'intervalle de temps dans lequel le locuteur localise une situation pendant la conceptualisation, et la troisième se transforme en une question formulée ainsi : quelle forme verbale exprime en effet une situation future dans le passé ? Nous complétons cette série de remarques par une question supplémentaire : pourquoi la tradition grammaticale prescrit-elle le conditionnel pour parler des situations futures dans le passé ?

Parmi les fonctions du conditionnel, toutes les grammaires et autres ouvrages de linguistique énumèrent la fonction temporelle du futur dans le passé. Certains auteurs distinguent deux conditionnels, ou au moins deux emplois du conditionnel : temporel et modal (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 ; VET, KAMPERS-MANHE, 2001 ; HAILLET, 2002). D'autres séparent le futur du passé et le conditionnel, en soulignant qu'ils n'ont rien en commun, car « une phrase comme *Il a déclaré qu'il partirait* n'a rien du mode conditionnel et n'implique nullement l'idée de doute, d'éventualité, de condition » (GREVISSE, 1980 : 847).

Pour comprendre l'origine de cette divergence d'opinions sur le futur du passé et son rapport avec le conditionnel, il faudrait raisonner en diachronie. Il s'avère que les formes du futur simple et celles du conditionnel présent apparaissent en latin et puis en français. Il est intéressant d'ajouter que le conditionnel n'existait pas en latin en tant que mode. Comme nous l'avons déjà observé, le futur latin change de formes au fil du temps. La forme périphrastique *amare habeo* remplace petit à petit la forme *amabo*. À côté d'elle en latin vulgaire, une autre forme se crée sur la base de l'infinitif et du verbe *habere*, mais cette fois-ci à l'imparfait, ce qui donne *amare habebam* (j'aimerais). Dès son apparition, le conditionnel était classé parmi les temps, il servait avant tout à exprimer des faits et des situations complètement détachés du présent du locuteur, comme dans l'exemple suivant traduit en français : *Il arriva ce jour-là, il était parti la veille et le lendemain il repartirait* (cf. PERRET, 2001 : 126). Il est devenu mode, étant donné sa valeur modale dont la portée l'emportait sur la valeur temporelle et la distinction du conditionnel simple, appelé présent et du conditionnel composé, appelé passé. Les discussions sur le statut du conditionnel n'en finissent pas jusqu'à nos jours. Nous en parlerons dans le chapitre consacré au mode conditionnel, vu que dans notre conception, il est un mode et il garde aussi son statut modal dans les phrases citées plus haut, ce que nous allons tenter de démontrer.

Le conditionnel temporel aurait la fonction d'exprimer une situation conceptualisée comme future non par rapport au présent du locuteur, mais référant à un intervalle de temps passé, c'est-à-dire antérieur à l'actualité

du locuteur. Les questions qui se posent à cet égard concernent premièrement le rôle du conditionnel dans les phrases comme celles-ci : *Pierre dit qu'il partirait demain* ou *Je crois que Pierre partirait demain*, et deuxièmement la possibilité d'employer le futur proche du passé, c'est-à-dire la forme *aller* à l'imparfait + *infinitif*, au lieu du conditionnel exprimant les actions futures antérieures au présent du locuteur.

Pour mieux saisir la différence d'emploi entre le futur simple et le conditionnel simple, prenons comme point de départ les énoncés suivants :

On m'a affirmé qu'il partira demain.

On m'a affirmé qu'il partirait demain.

On note que dans les deux cas, la situation est conceptualisée comme virtuelle, c'est-à-dire qu'elle est dotée d'un profil temporel prospectif. Or, avec le futur simple, la conceptualisation se limite au relief temporel se réalisant dans le domaine d'expérience épistémique fondé sur la croyance du locuteur que la situation conceptualisée a des chances d'être; l'emploi du conditionnel serait le signe que le relief temporel reste le même, par conséquent le domaine d'expérience ne change pas non plus. Ce qui est différent, c'est qu'avec le conditionnel, le locuteur admet l'existence d'une condition, explicite ou implicite, qui décide du déroulement éventuel d'une situation. En d'autres termes, dire *qu'il partirait demain* se fonde sur une condition dont dépend l'actualisation prospective de la situation conceptualisée et mise en énoncé. Puisque dans notre exemple il y a un énonciateur représenté par le pronom *on*, le locuteur ne démontre pas son attitude par rapport à la situation mise en énoncé ou il adopte la position de l'énonciateur. Quoi qu'il en soit, le conditionnel marquerait l'existence d'une condition plus ou moins explicite garantissant que la situation se produira. La question sera reprise de façon plus détaillée dans le chapitre consacré aux modes.

Pour résumer les observations relatives au futur dans le passé et faites jusqu'à présent, nous dirions que son expression dépend de l'attitude du locuteur par rapport à la situation mise au traitement. Cette attitude se constitue dans le domaine d'expérience épistémique qui va du savoir du locuteur jusqu'à une hypothèse concernant la réalité de la situation. Le choix du futur simple témoignerait de l'attitude déclarative du locuteur en ce qui concerne l'éventualité de la situation conceptualisée et mise en énoncé (p.ex. *J'ai dit que Pierre partira demain*), le conditionnel marquerait que l'attitude du locuteur deviendra déclarative à condition qu'une condition soit remplie (p.ex. *J'ai dit que Pierre partirait demain (si rien ne l'en empêchait)*). Nous ne parlons pas ici de l'attitude neutre qui correspond à la présentation de l'attitude d'un énonciateur. Dans ce

cas, soit le locuteur adopte le point de vue de l'énonciateur, donc il s'identifie à l'énonciateur, soit il rapporte l'opinion de l'énonciateur sans se prononcer sur ce qui constitue le contenu propositionnel (p.ex. *Il a dit que Pierre partirait / partirait demain*).

L'existence d'une condition limite en quelque sorte une perspective temporelle prospective propre au futur simple et modifie en même temps l'attitude du locuteur qui ne peut pas affirmer l'éventualité de ce qui constitue le contenu propositionnel, à moins d'une condition satisfaite. Pourtant le locuteur ne sait pas si la condition s'est produite, car elle a aussi un caractère potentiel. L'effet d'une situation vue comme éventuelle fait que certains emplois du conditionnel sont interprétés comme temporels à valeur prospective, mais limitée par une condition dont l'accomplissement ne dépasse pas le présent du locuteur. En effet, il s'agit des situations postérieures à une situation dans le passé et antérieures au présent du locuteur. Voyons quelques autres exemples :

- (141) *Charles croyait qu'Emma lui serait fidèle impliquerait*
Si les croyances de Charles se réalisaient, [...].
- (142) *Frédéric s'y montra gai. Mme Arnoux était maintenant près de sa mère, à Chartres. Il la retrouverait bientôt, et finirait par être son amant*
 recevrait l'interprétation suivante:
Si rien ne l'en empêchait [...].
- (143) *Poirot discernait dans le ton les regrets d'un homme navré de manquer de personnalité, observation dont le bien-fondé lui semblait incontestable. Meredith Blake ne convaincrait jamais personne. On l'écouterait généralement avec indulgence, mais toujours on négligerait des avis auxquels il ne savait donner de poids*
 supposerait
Si Poirot avait raison, [...].

Alors, le futur dans le passé correspondrait soit au futur simple, et ce, dans le cas où l'ouverture d'une perspective temporelle prospective serait gardée, soit au conditionnel simple, ce qui veut dire qu'un relief temporel est suspendu au profit d'un relief modal signalant que la réalité de la situation dépend de l'accomplissement d'une condition. Ainsi le locuteur est prêt à assumer la valeur de vérité de ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel, mais cette assertion devient conditionnelle (ou conditionnée) (cf. MOESCHLER, REBOUL, 2001). Nous en reparlerons lors de nos réflexions sur les modes.

2.6. Invariants sémantiques des temps futurs

Des analyses que nous avons effectuées il s'ensuit que :

1. Le choix d'un temps futur ne correspond pas à un temps réel durant lequel une situation se déroule (il est même impossible de parler du temps réel, vu que la situation est future), mais c'est l'un des résultats du traitement de données consistant à donner un relief temporel prospectif à une situation qui peut être achevée par rapport au présent du locuteur ou par rapport à une autre situation conceptualisée comme future (p.ex. le futur antérieur qui exprime l'antériorité pure ou l'accompli), et qui peut aussi éveiller certaines émotions (tous les temps futurs sauf le futur antérieur surcomposé) ou une manifestation de volonté (p.ex. le futur simple et le futur proche dans leur emploi déontique).

2. Tous les temps futurs ont un profil temporel à valeur actualisante prospective, c'est-à-dire se réalisant dans le domaine d'expérience épistémique où le traitement de l'information est fondé sur un calcul des chances d'être, ce qui aboutit à la représentation d'une situation comme éventuelle et non supposée (la différence sera expliquée pendant l'étude du fonctionnement des modes). Autrement dit, le locuteur se fait une image de la situation et il lui donne un relief temporel prospectif sans tenir compte de l'image de la situation contraire, ce qui serait marqué par l'emploi du subjonctif.

3. Le profil temporel prospectif est saillant pour toutes les catégories en question, c'est pourquoi on les appelle temps futurs et on les range du côté du mode indicatif dont le rôle est d'informer sur le calcul des chances d'être de ce qui est conceptualisé.

4. La valeur actualisante prospective est présente dans tous les emplois des temps futurs, ce que traduisent les directions des flèches sur les schémas sémantico-cognitifs.

5. Il y a des emplois qui se répètent dans certains schémas sémantico-cognitifs. Voyons l'inventaire des emplois propres aux temps futurs dans le tableau 11.

6. Il est souvent très difficile de saisir une nuance de sens dans le choix des temps futurs. Pour mettre en évidence les différences, même très subtiles, dans le fonctionnement de ces catégories verbales, on a recours à la notion d'invariant sémantique. Nous proposons les formules suivantes des invariants sémantiques des temps futurs :

a) pour le futur simple = l'ouverture d'une perspective temporelle prospective ;

b) pour le futur antérieur = la borne temporelle droite fermée et la validation non limitée dans le domaine du futur ;

c) pour le futur antérieur surcomposé = l'action de fermeture de la borne droite dans le domaine du futur ;

d) pour le futur proche = une limite de validation dans le domaine du futur.

Le domaine du futur signifie que la situation est conceptualisée comme future soit par rapport au présent du locuteur, soit par rapport à une autre situation de repère passée au future.

7. Certains temps, et notamment le futur antérieur et le futur proche, se caractérisent par un relief aspectuel particulier. Dans le cas du futur antérieur, l'aspectualité d'une situation conceptualisée se traduit en l'expression de son achèvement par rapport au présent du locuteur, ou par rapport à une autre situation à laquelle la situation au futur antérieur est antérieure. Le futur proche informe que le locuteur prévoit l'accomplissement de la situation conceptualisée dans un temps prospectif limité.

Tableau 11

Emplois des temps futurs

Futur simple	Futur antérieur	Futur antérieur surcomposé	Futur proche
<i>emploi temporel prospectif (prototypique)</i>	<i>emploi temporel prospectif d'antériorité (prototypique)</i>		
	emploi de validité prospective		<i>emploi temporel prospectif limité (prototypique)</i>
emploi temporel prospectif itératif			
	emploi d'achèvement futur	emploi d'achèvement futur	
		<i>emploi d'achèvement rapide (prototypique)</i>	
emploi déontique			emploi déontique
emploi épistémique	emploi épistémique		emploi épistémique
emploi générique			
emploi historique et narratif	emploi historique et narratif		emploi narratif
emploi émotionnel de bouleversement	emploi émotionnel de bouleversement		emploi émotionnel de bouleversement
			emploi de désapprobation

Pour ce qui est l'expression des situations futures dans le passé, on note que leur profil temporel prospectif est suspendu pendant le traitement de données. C'est pourquoi elles se manifestent dans les formes du conditionnel simple.

3. Temps passés en français

La constitution des temps passés dans les langues est inséparablement liée à la volonté humaine de garder les souvenirs qui serviront de repère dans la formation des connaissances et de la personnalité. Etant donné que premièrement, les temps passés sont présents dans toutes les langues possédant les temps grammaticaux, que deuxièmement ils sont plus nombreux par rapport aux temps futurs et que troisièmement ils réalisent différemment les configurations de valeurs selon la langue à laquelle ils appartiennent, leur système de fonctionnement devient l'objet d'innombrables études consacrées soit uniquement aux temps passés ou à un de ces temps, soit faisant partie des ouvrages dédiés à la catégorie du verbe ou à la grammaire d'une langue particulière et parmi lesquels se place également le nôtre (cf. à titre d'exemple *BENVENISTE, 1966; GUILLAUME, 1970; GREVISSE, 1980; MONTREDON, 1987; WEINRICH, 1989; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; LE GOFFIC, éd., 1986; LE GUERN, RÉMI-GIRAUD, 1986; CONFAIS, 1990; WAGNER, PINCHON, 1990; COMBETTES, 1992; BERTHONNEAU, KLEIBER, 1993, 1997; BRES, 1997, 2005; BRES, éd., 1997; TOURATIER, 1997; VET, 1998; MOESCHLER, éd., 1998; DE MULDER, VETTERS, 1999; CARLIER, LAGAE, BENNINGER, éd., 2000; HOBÆK, 2002, 2005; WILMET, 1997; DE SAUSSURE, 2003; DESCLÉS, 2003; WYDRO, 2003; KOSECKA-TOSZEWA, red., 2003; KWAPISZ-OSADNIK, 2003, 2007; GOSSELIN, 2005; BARBAZAN, 2006; CAUDAL, VETTERS, 2006*). De plus, la complexité d'analyse se fonde sur le fait que généralement, les temps n'expriment pas seulement la temporalité des situations conceptualisées et mises en énoncé(s), mais les formes verbales qui les représentent fournissent en même temps des informations aspectuelles et modales, tout cela configuré et correspondant au résultat du traitement de données.

Avant de passer à la présentation de nos observations sur le fonctionnement des temps passés, qui sont formulées en rapport avec les principes de la linguistique cognitive, il nous semble intéressant de rappeler leurs origines en français et l'évolution des emplois au cours des siècles (cf. *BRUNEAU, BRUNOT, 1949; SYPNICKI, 1977; MAŃCZAK, 1985; COHEN, 1987;*

MARCHELLO-NIZIA, PICOCHÉ, 1989; MARCHELLO-NIZIA, 1999; PERRET, 2001; HUCHON, 2002).

Les temps passés en français commencent à se constituer entre les X^{ème} et XI^{ème} siècles. Sauf les formes du passé simple, héritées du latin, les autres formes temporelles passées ont leur source en latin vulgaire (ou tardif) et sont liées avant tout à l'évolution phonétique. Les formes composées voient le jour avec l'apparition des auxiliaires. Cicéron les utilise déjà, p.ex. *deliberatum habeo, cognitum habeo* (cf. PERRET, 2001 : 125). Vite l'auxiliaire postposé se déplace avant le participe, ce qui donne la tournure encore actuelle.

En ce qui concerne le fonctionnement des temps en question, au début, c'est-à-dire en latin tardif et puis en protofrançais, le système verbal était plus aspectuel que temporel. Par exemple au lieu de dire *Ne souffre pas que je meure*, on avait *Ne souffre pas que je sois mort*, pour souligner l'accomplissement plutôt que le temps de l'action. Quant à l'imparfait, dès le XII^{ème} siècle, il sert à exprimer un caractère potentiel (dans les propositions conditionnelles II^{ème} type) et imaginaire (dans les récits de rêves) de ce qui constitue le contenu du propos. A partir du XVI^{ème} siècle l'imparfait remplace le parfait dans les constructions attributives du type *Mon père fut un savetier*. Au XVI^{ème} ou au XVII^{ème} siècle, selon les sources, se fixe l'emploi de l'imparfait dit descriptif. Le XVII^{ème} siècle est également marqué par l'imparfait dans le discours indirect. Par contre, l'imparfait dans les énoncés comme *Huit jours après il mourait* commence à apparaître au XIX^{ème} siècle. Pour le passé simple, la tendance s'inverse : comme l'imparfait gagne en fréquence d'emploi, l'usage du passé simple se réduit à partir du XVIII^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle, il a presque complètement disparu de l'oral. Au XIV^{ème} siècle, le passé simple devient le temps du récit (avant c'était le présent de narration) et s'oppose ainsi au passé composé, qui depuis fonctionne comme un temps du passé (avant il exprimait l'accompli du présent). Au XVI^{ème} siècle H. Estienne formule la fameuse loi des vingt-quatre heures, selon laquelle toutes les situations ayant lieu durant les dernières vingt-quatre heures sont exprimées au passé composé.

Ces quelques observations **diachroniques** suffisent pour rendre compte de l'évolution de la langue et de toutes les catégories la constituant, parmi lesquelles les temps passés. La langue change, parce que le savoir de l'homme sur le monde, ses besoins et ses désirs changent. C'est donc l'homme qui crée la grammaire et non la langue qui impose les règles. Aussi semble-t-il impossible de séparer les recherches dans le domaine de la linguistique des recherches relatives à l'évolution de la nature humaine (c'est l'un des principes des sciences cognitives). Il est également évident que les études historiques contribuent à une meilleure compréhension de

l'actualité de l'homme et linguistique notamment. Ainsi, l'examen des changements dans le fonctionnement d'une unité linguistique permet d'avoir une idée plus claire de ses emplois actuels.

Nous proposons de commencer l'analyse des temps passés par le passé composé et le passé simple. Vu la ressemblance remarquable de leurs emplois, ces catégories seront approfondies l'une après l'autre. Nous passerons ensuite au plus-que-parfait, au passé antérieur et au passé surcomposé. Nous décrirons enfin l'imparfait qui se caractérise par un nombre considérable des emplois et par sa coexistence avec tous les temps passés énumérés ci-dessus.

3.1. Passé composé

Deux spécificités caractérisent le passé composé : la première est fondée sur la notion d'antériorité (le passé composé exprime les situations antérieures au moment de l'énonciation), la deuxième est de nature aspectuelle (le passé composé exprime l'accomplissement des situations). Les chercheurs qui étudient le fonctionnement de la catégorie en question sont partagés entre ceux qui voient la primauté de la temporalité (le passé composé fait partie des temps grammaticaux français; cf. WILMET, 2003), ceux qui prônent la dominance du trait aspectuel d'accompli (cf. VETTERS, 1996) et enfin ceux qui tentent d'unifier ces deux visions (cf. GOSSELIN, 1996, 2005; LUSCHER, 1998; DE SAUSSURE, 2003; BARCELÓ, BRES, 2006). Une analyse dite cognitive des temps s'inscrit indubitablement dans une conception configurationnelle de données pendant le traitement de l'information dont le résultat est l'emploi d'une telle forme verbale (accompagnée de compléments). Tous ces éléments pris ensemble contribuent à l'interprétation de l'énoncé. Cette idée n'est pas nouvelle. On la retrouve entre autres dans les recherches représentant l'approche pragmatique procédurale et inférentielle (cf. MOESCHLER, 1998; DE SAUSSURE, 2003).

Passons à présent à l'étude des emplois du passé composé que nous considérons comme résultat configurationnel du traitement de données correspondant à la situation conceptualisée (participants, temps, déroulement) et à l'attitude du locuteur à l'égard de la situation.

La principale propriété du passé composé se fonde sur un rapport avec le moment présent, un héritage de son évolution fonctionnelle dont nous avons parlé plus haut. Cet emploi du passé composé aurait une **valeur actualisante dans le présent**, car il sert à marquer un effet actuel de l'action conceptualisée comme achevée par rapport au présent du locuteur, comme dans les exemples suivants:

- (1) *Je me suis cassé la jambe.*
(J'ai la jambe cassée).
- (2) *Nous avons bien mangé.*
(Nous sommes rassasiés).
- (3) *Sophie est sortie avec lui.*
(Sophie n'est plus là).
- (4) *Maintenant que vous avez lu l'article...*
(Maintenant que vous connaissez le contenu de l'article...).
- (5) *Tu as aimé ce film ?*
(Tes impressions sont-elles bonnes?).
- (6) *Ça a été très bon.*
(Je suis satisfait de ce que j'ai mangé).
- (7) *César a vaincu Vercingétorix à Alésia.* (REICHER-BÉGULIN, 1990 : 101).
(Vercingétorix est vaincu à Alésia). (César vainquit Vercingétorix à Alésia).

L'**emploi d'état résultant** serait prototypique pour la catégorie du passé composé. Pendant la conceptualisation, les situations reçoivent un relief temporel passé, vu leur caractère aspectuel d'achèvement. En ce qui concerne le relief modal, il a une valeur actualisante dans le présent. Cela signifie que le locuteur assume la valeur de vérité de ce qui constitue son propos, ce qui est fondé sur son savoir qu'une action s'est réellement produite et dont le résultat est observable dans le présent.

Arrêtons-nous encore sur le dernier exemple. Vu la distinction entre le discours et le récit, laquelle dépend d'un engagement physique ou sentimental du locuteur dans ce qui est exprimé dans son propos, l'emploi du passé simple paraît plus adéquat. Toutefois, la forme au passé composé n'est pas erronée : comme cet emploi réalise une valeur actualisante dans le présent, le passé composé dans ce type d'énoncés (*Christophe Colomb a découvert l'Amérique au XV^{ème} siècle, Victor Hugo a écrit « Les Misérables », La Tour Eiffel a été construite en 1887 etc.*) exprime l'état résultant et actuel dans le présent du locuteur (*l'Amérique est toujours l'un des continents, Nous pouvons encore lire « Les Misérables » aujourd'hui, La Tour Eiffel se trouve toujours sur le Champ-de-Mars et on peut la visiter etc.*).

Pourtant, les formes verbales au passé composé peuvent exprimer l'accomplissement de situations dans le passé ne comportant pas d'effets dans le présent du locuteur. En d'autres termes, les situations conceptualisées ne réalisent pas une valeur actualisante dans le présent, mais une **valeur actualisante passée** fondée sur un profil aspectuel d'achèvement. Nous parlerons de l'**emploi d'achèvement**; p.ex. :

- (6) *J'ai habité à Paris pendant trois ans. Puis j'ai déménagé à Rome.*

- (7) *Pierre a commencé à travailler à l'âge de trente ans.*
 (8) *Quand est-ce que vous avez quitté l'école?* (MONTREDON, 1987: 26).
 (9) *Elle a été couturière de dix-huit ans à vingt-six ans.* (MONTREDON, 1987: 27).

Le passé composé est utilisé, lorsque le locuteur parle d'une suite d'actions achevées par rapport au présent, p.ex.:

- (10) *Max a poussé Jean. Il est tombé.* (MOESCHLER, 2000a: 2).
 (11) *Jean est tombé. Max l'a poussé.* (MOESCHLER, 2000a: 2).
 (12) *Je me suis réveillé de bonne heure. Je suis descendu dans la cuisine. Je me suis fait un café et j'ai commencé à préparer le petit déjeuner aux enfants.*

Cet **emploi narratif** du passé composé signale que le locuteur ne met pas l'accent sur la succession des actions, même s'il est possible de l'observer (dans (12)). Ce qui compte pour lui, c'est de communiquer qu'il y a eu une série d'actions se produisant l'une après l'autre dans un seul intervalle de temps, c'est-à-dire appartenant à une seule scène (ou situation) conceptualisée et toutes achevées par rapport à son présent. Ainsi, la situation qui correspondrait aux deux premiers énoncés pourrait se définir comme une bagarre entre Max et Jean et la situation de (12) comprend les actions ayant lieu le matin.

La valeur actualisante passée se manifeste aussi dans l'**emploi d'achèvement itératif**, comme le montrent les exemples suivants:

- (13) *Longtemps, je me suis couché de bonne heure.* (Proust in: REICHER-BÉGULIN, 1990: 101).
 (14) *Je vous ai téléphoné plusieurs fois et tout le temps ça a sonné occupé.*
 (15) *J'ai fait ce trajet plus de cent fois, alors je ne regarde plus le paysage.*
 (16) *J'ai vu ce film trois fois.*

Dans ces cas, les actions sont conceptualisées comme passées, mais avec un relief aspectuel de répétition, c'est-à-dire que dans le domaine temporel du passé elles ont plusieurs réalisations accomplies. Pourtant, l'itérativité n'est pas exprimée dans les formes verbales au passé composé, mais dans la configuration des données référant à une situation conceptualisée comme achevée par rapport au présent du locuteur et des informations encodées dans des compléments, tels que *longtemps, plusieurs fois, cent fois* etc. Le caractère quantitatif du passé composé est plus évident dans des phrases du type:

- (17) *Jamais mauvais ouvrier n'a trouvé bon outil.* (MAUGER, 1984: 239).
 (18) *Je ne l'ai jamais vu.*
 (19) *On a toujours fait comme ça.* (MAUGER, 1984: 239).

L'adverbe *toujours* évoque l'aspect itératif de l'action conceptualisée, comme le fait l'adverbe *jamais* dans (17) (= *Un mauvais ouvrier trouve toujours un mauvais outil*) et dans (18) (= *J'ai vu bien des personnes, mais lui, je le vois pour la première fois*). Toutes les situations exprimées dans (17), (18) et (19) ont un relief temporel passé, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme se produisant à plusieurs reprises jusqu'au présent du locuteur.

L'**emploi d'achèvement imaginé** où le passé composé ne réfère pas aux situations passées, mais futures est intéressant; p.ex. :

- (20) *J'ai terminé dans un instant.*
 (21) *J'ai fini, je peux rentrer chez moi.*

On note que le choix du passé composé se fonde sur le profil aspectuel d'achèvement qui domine au cours du traitement de données. Le locuteur conceptualise une situation comme achevée, même si l'achèvement se réalise dans le futur. Cet emploi rappelle l'emploi d'achèvement futur, propre à la catégorie du futur antérieur: *J'aurai fini ce travail bientôt / dans quelques mois / dans deux heures*. La différence résiderait dans la valeur actualisante qui est prospective pour le futur antérieur et passée pour le passé composé. Cela signifie que le locuteur donne un autre relief temporel aux situations conceptualisées, ce qui se manifeste par le choix d'une catégorie verbale: le futur antérieur indique que le locuteur conçoit une situation comme achevée dans le futur, c'est-à-dire dont la validation est éventuellement prévue et exprimée par un complément de temps (*le travail sera fini*); le passé composé serait le signe de la conceptualisation à laquelle correspond l'image d'une action achevée à valeur temporelle d'actualité, c'est-à-dire qui est validée dans le présent du locuteur (*le travail est fini*).

L'emploi d'achèvement imaginé du passé composé peut se réaliser dans les propositions conditionnelles après la conjonction *si*; p.ex. :

- (22) *Si tu as fini de regarder le film, va acheter du pain!*
 (Si tu finis de regarder le film, va chercher du pain!).
 (23) *S'il a réussi, il a sûrement fêté ça.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 266).
 (S'il réussit, il fêtera (? sûrement) ça / il va fêter ça / il fête sûrement ça / il fêterait (? sûrement) ça; S'il réussissait, il fêterait (? sûrement ça)).

- (24) *Si tu as fini avant quatre heures, tu auras vite fait.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 266).
 (Si tu finissais avant quatre heures, tu ferais vite; Si tu finis avant quatre heures, tu feras vite / ferais vite / fais vite).
- (25) *Si dans deux mois, vous avez constaté des fissures, appelez l'architecte.* (MAUGER, 1984: 240).
 (Si dans deux mois vous constatez / constatez des fissures, appelez l'architecte).

Le contenu propositionnel au passé composé correspondrait aux situations potentielles imaginées comme achevées et antérieures par rapport au présent du locuteur. Cette interprétation est possible, grâce à l'intégration de tous les éléments de langue utilisés dans l'énoncé: la conjonction *si* donnant un caractère hypothétique au contenu propositionnel et l'emploi des compléments de temps renvoyant au futur, comme *dans deux mois*. Le passé composé serait le signe que la situation conceptualisée reçoit un relief modal actualisant dans l'univers du locuteur.

Avant de présenter le **schéma sémantico-cognitif** de la catégorie examinée (fig. 18), il semble intéressant de rappeler la conception de l'enregistrement de données élaborées par R. LANGACKER (1987a,b). Le chercheur distingue deux types d'enregistrement des situations, séquentiel et global, ce qui traduirait leur caractère aspectuel d'être conceptualisées comme états, processus ou événements. Les situations exprimées au passé composé auraient un enregistrement séquentiel, même si le temps en question ainsi que le passé simple sont souvent appelés temps de vision globale (cf. COMBETTES, 1992), ce qui veut dire qu'une situation, même à valeur itérative dans le passé, n'est considérée par le locuteur ni dans son développement ni dans sa durée, mais a un caractère ponctuel (les deux bornes, initiale et finale, sont fermées) et achevé par rapport au présent du locuteur, qui correspond souvent à l'intervalle de l'énonciation. Ces observations sont rendues valables par l'étude du fonctionnement des temps passés, car les situations qui se sont produites, ou qui sont conceptualisées comme telles, représentent plus de variantes aspectuelles que le présent et les temps futurs. Dans le cas du présent, on conçoit une situation comme se déroulant sous les yeux du locuteur, car elle se déroule réellement ou on simule son actualité (valeur actualisante). Pour les temps futurs, les situations sont conceptualisées dans leur dimension virtuelle. Elles reçoivent toutes un relief temporel prospectif et un relief modal d'éventualité, ce qui signifie que le locuteur les représente comme se déroulant dans un avenir plus ou moins limité. Seuls les futurs antérieur et proche suggèrent une interprétation aspectuelle des situations conceptualisées: le futur antérieur correspond à l'image d'une situation achevée,

le futur proche informe qu'il y a une limite temporelle de la validation de la situation, c'est-à-dire de son déroulement prospectif qui atteint pourtant une borne finale.

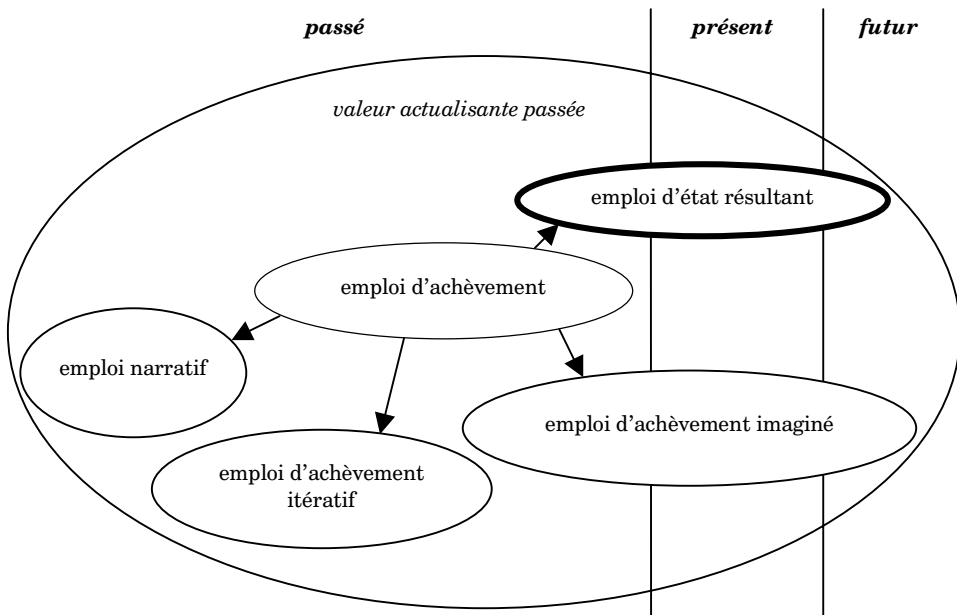


Fig. 18. Schéma sémantico-cognitif du passé composé

On note que tous les emplois que le passé composé réalise ont un relief aspectuel d'achèvement, la direction des flèches le démontre. Cette caractéristique serait aussi fondamentale dans la définition de l'**invariant sémantique** de la catégorie en question. Pour l'instant, nous proposons la formule suivante: les bornes temporelles sont fermées par rapport au présent du locuteur, ce qui veut dire qu'une situation est conceptualisée comme délimitée dans le domaine du temps passé.

3.2. Passé simple

Le passé simple apparaît dans les énoncés pour marquer une rupture entre le passé, où une situation est localisée pendant le traitement de données, et le présent du locuteur. La situation reçoit donc un relief temporel passé et un relief aspectuel d'achèvement, les deux caractérisant aussi le passé composé. Mais le passé simple est doté d'un relief modal fondé sur l'attitude de désengagement du locuteur dans ce qui constitue le contenu propositionnel. Le fait que les formes du passé simple sont le

plus souvent employées à la troisième personne, donc pas celle du locuteur, traduit le caractère «dépersonnalisé» de la catégorie mise à l'étude. La distinction de deux plans, celui du discours (plan embrayé, énonciation) et celui du récit (plan non-embrayé, histoire, narration), qui se construisent sur différents repérages temporels (le passé composé est le temps du discours et le passé simple est le temps du récit), témoignent de la position du locuteur envers le contenu de son propos: le locuteur peut donner une valeur actualisante passée au contenu propositionnel, ce qui serait le signe de son engagement dans la situation conceptualisée, ou bien il donne une valeur désactualisante passée pour manifester que le temps de la situation conceptualisée ne coïncide pas avec le temps vécu, c'est-à-dire éprouvé par le locuteur.

En étudiant l'**emploi historique** du passé simple, on note qu'il apparaissait dans des contextes réservés aujourd'hui aux autres temps passés; p.ex.:

*Rollant li tranchat ier le poing (Roland lui trancha le poing hier),
Hoi matin vos vi plorer (Aujourd'hui au matin je vous vis pleurer),
La dame fut belle (La dame était belle), Il li demanda que tu contas
(Il lui demanda ce que tu avais raconté) (cf. PERRET, 2001: 127).*

Au XIX^{ème} siècle encore le passé simple s'emploie à côté des adverbess *aujourd'hui* et *maintenant*, p.ex. chez Stendhal ou P. Féval:

*Mme de Chasteller se rapprocha du groupe de Mme de Serpierre comme celle-ci continuait à voix haute ses réflexions critiques et monarchiques. Cette critique amère fut brusquement coupée par les compliments fades et exagérés qui passent pour du savoir-vivre en province. Lucien fut heureux de trouver Mme de Serpierre bien ridicule. Une quart plus tôt, il eût ri de grand coeur; **maintenant** cette femme lui **fit** l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin de montagne; **Aujourd'hui**, personne ne lui **adressa** la parole (Stendhal in: VUILLAUME, 1990: 31).*

*On prononça le nom de Michel, par hasard, les beaux yeux de la baronne brillèrent. Par hasard aussi, c'était vraisemblable, car Mme la baronne n'avait jamais pu prendre au sérieux la haute fortune de notre héros. Elle laissait faire et c'était tout. Pourtant, M. Schwartz **ferma aujourd'hui** la porte de son cabinet, sous prétexte de gros calcul. (Féval in: VUILLAUME, 1990: 32).*

Cette association étrange du passé simple et des adverbess qui servent à donner un relief temporel actuel aux situations mises en énoncés se

rencontre souvent dans le style indirect libre, où plusieurs plans temporels coexistent. L'explication de ce phénomène n'est possible que si l'on prend en considération les facultés cognitives de l'homme (dans notre cas, de l'écrivain et du lecteur), grâce auxquelles il est « apte à appréhender les faits simultanément à partir de deux repères » (VUILLAUME, 1990: 34), c'est-à-dire à partir d'un repère de lecture et à partir d'un repère où sont situées les actions narrées (cf. FAUCONNIER, 1984; LANGACKER, 1987a,b et leurs conceptions de transfert mental). Il semble intéressant de remarquer qu'il arrive souvent à l'homme qui parle n'importe quelle langue d'utiliser des adverbes de temps qui ne coïncident pas avec l'intervalle temporel des situations conceptualisées. Ainsi, il est admissible de dire *Pierre a dit que Marie partirait demain*, au lieu de *le lendemain*, on peut de même entendre un Polonais dire *Za dwa dni Piotr wyjechał* (dans deux jours Pierre est parti), au lieu de *dwa dni później* (deux jours après). Cela prouve le caractère naturel et dynamique des opérations de traitement des informations. Selon nous, le passé simple dans ce type d'énoncés correspondrait à son emploi d'achèvement à valeur inchoative: la forme verbale au passé simple marquerait que l'action est conceptualisée comme achevée et comme si elle ouvrait une perspective temporelle dans laquelle se relève un changement de situation ou un nouvel état. Les adverbes *aujourd'hui* et *maintenant* devraient être interprétés de façon suivante: *à partir de la situation dont il est question commence une nouvelle étape*. La question sera encore reprise dans le chapitre consacré à la concordance des temps.

Le schéma sémantico-cognitif du passé simple contient cinq emplois, tous réalisant une **valeur désactualisante passée**. L'**emploi d'achèvement** serait prototypique. Il se manifeste dans des énoncés comme :

- (26) *César conquiert la Gaule au I^{er} siècle avant Jésus Christ.*
(César a conquis la Gaule au I^{er} siècle avant Jésus Christ).
(27) *L'hiver de 1709 fut extrêmement rigoureux.* (MAUGER, 1984: 241).
(L'hiver de 1709 a été extrêmement rigoureux).

Le locuteur parle de situations auxquelles il ne pouvait pas participer. C'est la raison pour laquelle il met les verbes au passé simple au lieu d'employer le passé composé, qui n'est pas exclu dans ce cas, mais dont le choix se rapporte à un autre effet de conceptualisation.

Le passé simple peut exprimer l'itérativité des situations. Nous parlerons de l'**emploi d'achèvement itératif**; p.ex. :

- (28) *Il marcha trente jours et trente nuits.* (GREVISSE, 1980: 838).

- (29) *Chaque fois, dans mes rêveries, je vous vis prendre le voile, je vous entendis me dire adieu, et je ne pleurai point.* (GREVISSE, 1980 : 838).
- (30) *Jamais mauvais ouvrier ne trouva bon outil.* (MAUGER, 1984 : 242).
- (31) *Souvenez-vous bien qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.* (GREVISSE, 1980 : 838).

Les exemples (30) et (31) peuvent être classés parmi les expressions parémiques, vu leur actualité omnitemporelle. Pourtant, la présence du passé simple, même si traitée comme figée, renvoie l'interlocuteur aux expériences vécues par quelqu'un qui n'est pas le locuteur.

L'**emploi** suivant dit **narratif** du passé simple est observable dans des exemples comme ceux-ci :

- (32) *Le 1^{er} décembre 1805, Napoléon s'adressa aux soldats de la Grande Armée en leur disant que l'armée russe se présentait devant eux pour venger l'armée autrichienne d'Ulm. Il leur rappela que c'était les mêmes bataillons qu'ils avaient déjà battus à Hollabrunn et que depuis ils avaient poursuivis jusqu'à Austerlitz. Il caractérisa ses propres positions comme formidables et prédit que les ennemis, pendant qu'ils marcheraient pour tourner sa droite, lui présenteraient le flanc.* (WEINRICH, 1989 : 123).
- (33) *Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants.*
- (34) *En approchant de son usine, le père Sorel appela Julien de sa voix de stentor : personne ne répondit.* (Stendhal in : REICHER-BÉGULIN, 1990 : 100).

Contrairement au caractère chronologique souvent attribué au passé simple en opposition au passé composé dépourvu de chronologie (cf. KAMP, RORHER, 1983 ; VETTERS, 1996), nous observons que comme pour le passé composé, la narration consiste à présenter une série d'actions achevées, mais ne gardant pas nécessairement de chronologie, même si elle est le plus souvent assurée, car il est naturel que lorsqu'on raconte une histoire, on essaie d'organiser les actions par ordre de leur déroulement (cf. COMBETTES, 1992 ; BRES, 2003 ; BARCELÓ, BRES, 2006). Dans le discours narratif, certains linguistes considèrent le passé simple comme le temps de premier plan, en l'opposant à l'imparfait, temps de second plan. La distinction entre discours et récit (cf. BENVENISTE, 1966), entre discours narratif et discours commentatif (cf. WEINRICH, 1973), sur laquelle se fonde la distribution des temps contribue considérablement à l'étude de la temporalité des textes. Elle n'apporte cependant pas d'explication à tous les emplois du passé simple dans un texte. Prenons deux exemples empruntés à B. COMBETTES (1992 : 72, 73) :

- (35) *Le secrétaire de Winchester tira de sa manche une toute petite révocation de six lignes (celle qu'on publia ensuite avait six pages), il lui mit la plume en main, mais elle ne savait pas signer [...].*
- (36) *La veille au soir, pendant que tout le monde à Berne était dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich passèrent. Toute la ville fut illuminée, on dressa des tables pour eux, on leur fit fête. Mais ils étaient trop pressés, ils avaient peur d'arriver en retard [...].*

Il est évident que les formes *publia, fut, dressa, fit* ne réfèrent pas aux situations de premier plan. Donc, l'emploi narratif du passé simple ne repose pas sur la continuité chronologique des faits racontés, mais plutôt sur leur aspect achevé que le locuteur désengagé veut communiquer.

L'emploi narratif du passé simple fondé sur le désengagement du locuteur se manifeste également dans les phrases contenant des situations situées dans le futur; p.ex.:

- (37) *C'est en l'an 2500 que je m'embarquai avec deux compagnons dans le vaisseau cosmique [...].* (BARCELÓ, BRES, 2006: 26).

Même si la situation est envisagée comme future du point de vue de l'auteur et du lecteur, l'auteur la présente comme si elle s'était déjà produite dans la vie de l'interlocuteur se cachant derrière le *je*. Pour souligner son désengagement à la situation mise en énoncé, l'auteur utilise le passé simple.

La catégorie examinée se réalise encore dans un emploi auquel M. RIEGEL, J.-Ch. PELLAT et R. RIOUL (1994: 304) attribuent «un effet de sens inchoatif»; p.ex.:

- (38) *Elle aime les romans de Walter Scott.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 2001: 304).

Les auteurs proposent l'interprétation suivante pour (38): «elle se mit à aimer les romans de W. Scott». Cette explication ne nous paraît pas suffisamment convaincante: sans contexte particulier, le passé simple peut tout simplement réaliser l'emploi d'achèvement à valeur désactualisante passée. Mais dans les exemples qui suivent on peut observer que les contenus propositionnels correspondent à des situations qui reçoivent un relief aspectuel d'inchoativité pendant le traitement de données. Nous parlerons de l'**emploi d'achèvement à valeur inchoative**:

- (39) *A partir de ce moment, il fut un autre homme.* (Hugo in: BARCELÓ, BRES, 2006: 27).

- (40) *Mais ils avaient usé la ténacité du malheur, car ils furent heureux jusqu'à leur mort.* (Maupassant in: BARCELÓ, BRES, 2006: 27).
- (41) *Elle naîtra, fera de bonnes études [...]. On dira après sa mort qu'elle fut une héroïne.* (VETTERS, 1996: 89).
- (42) *L'enfant pleura encore.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 156).
- (43) *Malgré les objurgations de Zoé, Max continua à voir Ève.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 156).

Dans (39) le caractère inchoatif est souligné par le complément de temps à *partir de ce moment*, qui suggère qu'un autre événement s'est produit et son achèvement a entraîné le début d'une nouvelle situation, donc un changement d'état. Dans (42) et (43) le caractère inchoatif se traduit par une reprise d'une action. Ainsi, l'exemple (42) aurait l'interprétation suivante: *De nouveau l'enfant se mit à pleurer*, et (43): *Max a repris une relation avec Ève*. D. LEEMAN-BOUIX (2002: 156) explique l'emploi de l'imparfait dans un même contexte, en l'opposant à l'emploi d'achèvement à valeur inchoative du passé simple. Selon la chercheuse, le choix de l'imparfait priverait les situations mises en énoncé(s) des reliefs aspectuels d'achèvement et d'inchoativité, par contre témoignerait de la conceptualisation consistant à donner à ces situations un relief aspectuel de continuité. L'énoncé *L'enfant pleurait encore* impliquerait alors la prolongation de l'action de pleurer et l'énoncé *Malgré les objurgations de Zoé, Max continuait à voir Ève* signifierait que Max n'a pas arrêté de voir Ève, pendant que Zoé l'a prié de ne plus le faire.

Le **schéma sémantico-cognitif** que nous proposons pour le passé simple correspondrait à la figure 19.

Le schéma ci-dessous et les exemples ci-dessus démontrent que les emplois du passé simple n'ont aucun rapport avec le présent du locuteur souvent identifié au moment de l'énonciation. Cette observation est la base de la formule correspondant à son **invariant sémantique** qui permettrait de comprendre les différences du choix des temps. Même si dans les deux cas les bornes temporelles sont fermées, ce qui signifie que la situation est conçue comme délimitée dans le domaine du temps passé, le point opposant le passé simple et le passé composé se fonderait sur la position du locuteur par rapport au contenu propositionnel. Pour le passé simple, il serait question de la position non engagée du locuteur, car il n'y a pas de lien entre lui et la situation qu'il rapporte. Pour le passé composé, l'invariant sémantique correspondrait à la formule suivante: position engagée du locuteur par rapport au fragment de réalité conceptualisé comme achevé dans le domaine du passé.

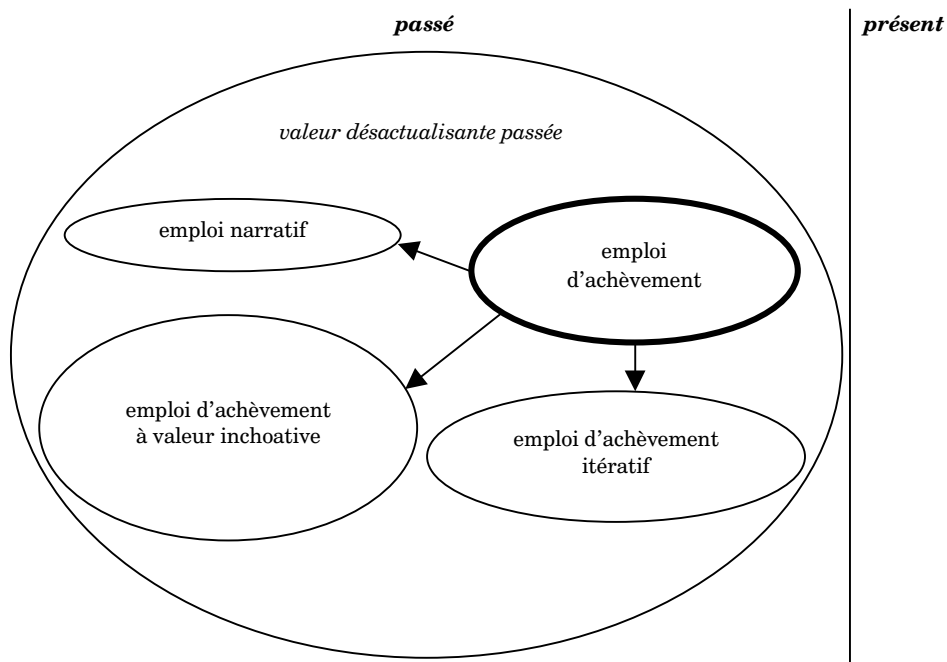


Fig. 19. Schéma sémantico-cognitif du passé simple

Il est intéressant de voir ces deux temps dans une seule phrase, comme celle-ci : *J'ai rencontré M. Legrand, qui fut mon professeur d'histoire* (REICHER-BÉGULIN, 1990: 101). La proposition organisée autour du passé composé est le signe de l'engagement du locuteur dans la situation conceptualisée, par contre le choix du passé simple dans la deuxième proposition témoigne de son attitude actuelle non engageante envers ce qui est énoncé.

3.3. Plus-que-parfait

Le plus-que-parfait correspondrait aux emplois suivants, réalisant une **valeur modale actualisante ou désactualisante dans le passé** :

1. L'**emploi d'achèvement antérieur** à une autre situation passée, laquelle ne doit pas être nécessairement exprimées. Cet emploi serait considéré comme prototypique. Voici quelques exemples, premièrement avec un repère passé explicite :

- (44) *Quand il avait fini, le brave homme se levait, scrutait le ciel d'un air inquiet / Un moment plus tard, le vieil homme avait fini. Il se leva / Le vieil homme, qui avait fini, se leva (s'est levé / se levait / s'était levé).* (REICHER-BÉGULIN, 1990: 104).

- (45) *Elle disait (a dit) qu'elle avait perdu ses lunettes à l'école.*
- (46) *Comme il avait quitté Saint-Paul, il rencontra un homme qui attira son attention.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 95).
- (47) *A 8 heures 15 la bombe avait explosé.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 62).
- (48) *Il demanda (a demandé) si Pierre avait reçu la lettre.*
- (49) *Camille était ignoble. Il avait séjourné quinze jours dans l'eau. Sa face paraissait encore ferme et rigide; les traits s'étaient conservés, la peau avait seulement pris une teinte jaunâtre et boueuse.* (Zola in: BARCELÓ, BRES, 2006: 86).
- (50) *Cette grande salle de l'hôtel de Lorraine, qui avait été déshonorée ce matin par l'ignoble enchère, qui demain devait être polluée par le troupeau des brocanteurs adjudicataires, semblait jeter à cette heure son dernier et brillant éclat [...].* (Féval in: VUILLAUME, 1990: 32).

et deuxièmement avec un repère passé implicite:

- (51) (Julien a vu / vit M. Legrand). *Julien n'avait jamais vu un être aussi bien vêtu.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 2001: 311).
- (52) *Je m'étais juré de ne plus le voir* (et puis j'ai flanché). (MONTREDON, 1987: 59).
- (53) *Le voleur avait trop bien combiné son affaire...* (il a déjà cambriolé et il s'est fait arrêté). (MAUGER, 1984: 247).
- (54) *Cette maison, je l'avais construite de mes mains* (et puis je l'ai vendue). (MONTREDON, 1987: 60).

Le choix du plus-que-parfait est le signe linguistique du traitement de données consistant à donner à la situation conceptualisée un relief temporel passé, un relief aspectuel d'achèvement fondé sur l'opération mentale de localiser la situation comme antérieure par rapport à une autre situation passée servant de repère et un relief modal d'actualisation dans l'univers du locuteur.

Dans (50) c'est la combinaison de la forme au plus-que-parfait + *ce matin* qui attire notre attention. En effet, le plus-que-parfait est un temps qui sert à parler des situations conceptualisées comme passées et sans rapport avec le présent du locuteur. Cette coexistence de deux catégories qui s'excluent en apparence traduit les opérations mentales de traitement des informations pendant lesquelles le locuteur (dans ce cas, l'auteur et le lecteur) se déplace mentalement dans le domaine du temps et de l'espace. L'emploi du complément *ce matin* renvoie au matin des enchères qui ont eu lieu par rapport au moment où cette histoire est racontée et non par rapport au moment de la lecture. Il en est de même avec les compléments *demain* ou *dans une heure* qui accompagnent la forme à l'imparfait.

L'exemple (55) représente un cas intéressant :

(55) *On a apporté aux chats une assiette de lait; et en cinq minutes, ils avaient tout lapé.* (MAUGER, 1984: 247).

(G. Mauger propose aussi: *Tous les jours on apportait aux chats une assiette de lait; et en cinq minutes ils avaient tout lapé.*)

Bien que le locuteur sache que la succession des actions est la seule possible (les chats ne peuvent pas boire du lait avant qu'on leur en apporte), le plus-que-parfait est utilisé pour donner l'effet d'accomplissement rapide de l'action: *On n'a même pas posé l'assiette par terre que le lait a déjà disparu.*

2. L'**emploi d'achèvement antérieur itératif** se réalise dans des exemples comme:

(56) *Chaque fois qu'il avait reçu une lettre, il avait songé à partir.*

(57) *Tous les jours quand il avait déjeuné, il faisait une promenade.* (HANSE, 199: 744).

(58) *Quand il avait bien mangé, il était de bonne humeur.* (MAUGER, 1984: 246).

(59) *Camille était ignoble. Il avait séjourné quinze jours dans l'eau.* (Zola in: BARCELÓ, BRES, 2006: 86).

(60) *Jusqu'à midi, Séverine avait dormi profondément.* (Zola in: BARCELÓ, BRES, 2006: 90).

Dans tous les cas, les situations sont conceptualisées comme achevées et antérieures à une autre situation passée explicite ou implicite. De plus, le locuteur donne aux situations un relief aspectuel d'itérativité qui se traduit non seulement par une suite de mêmes événements se produisant de façon fréquentative, ce qui est marqué dans l'emploi des unités accentuant le caractère itératif, comme *chaque fois que* et *tous les jours*, mais aussi par une durée des processus qui se composent de plusieurs actions répétées. Cela dépend du contenu notionnel des verbes choisis par le locuteur pendant la construction de l'énoncé. La base de ce choix est de nature expérimentale: le locuteur sait que le processus de dormir ne peut pas être ponctuel (dans (60)), ainsi que le processus de séjourner (dans (59)). Par contre, le fait de recevoir quelque chose est considéré comme événement (dans (56)).

3. L'**emploi d'achèvement imaginé et irréal**; p.ex.:

(61) *Si j'avais eu de l'argent! (j'aurais acheté les Tournesols de Van Gogh).* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 2001: 311).

- (62) *Moi, j'étais le gendarme, et toi, tu avais volé une voiture.* (GREVISSE, 1980: 843).
- (63) *Toi tu avais été le gendarme et moi le voleur.* (WILMET, 1997: 408).
- (64) *Sans la présence d'esprit du mécanicien, le train avait déraillé.* (WILMET, 1997: 408).
- (65) *Tu vois si tu m'avais écouté, demain tu avais fini tes révisions et tu étais bien tranquille alors que là maintenant tu as plus le choix, il te faut mettre les bouchées doubles.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 79).

Dans le premier cas, l'hypothèse est exprimée à l'aide de la conjonction *si*. Cela veut dire que le plus-que-parfait en tant que tel n'implique pas l'idée d'une situation conceptualisée comme hypothétique, mais comme contrefactuelle. Dans les deuxième et troisième cas, il serait question d'un jeu d'enfants où les emplois de l'imparfait et du plus-que-parfait auraient une valeur d'irréalité. Le plus-que-parfait marquerait une action qui s'est produite (*tu avais volé une voiture, tu avais été le gendarme*) avant le moment considéré comme le début du jeu et tout cela dans le domaine du temps passé où se situe mentalement le locuteur pour obtenir l'effet de rupture avec le présent, ce qu'il veut également communiquer. Dans (64), le locuteur imagine ce qui aurait pu se produire si le mécanicien n'avait pas été conscient du danger. Pourtant, il ne s'agit pas de présenter le fait comme soumis à une condition, ce qui serait marqué par le choix du conditionnel passé, mais de donner un relief modal actualisant dans le domaine du temps passé. Le dernier exemple est particulièrement intéressant, parce qu'il contient une proposition conditionnelle: *si + plus-que-parfait + demain plus-que-parfait*, où les deux plus-que-parfaits réalisent l'emploi d'achèvement irréel. Le complément de temps *demain* renvoie à ce qui est imaginé comme conséquence future de la situation exprimée dans la subordonnée, c'est-à-dire comme ayant une valeur actualisante prospective, mais irréelle.

4. Il y a encore un emploi qui surprend à première vue, parce que la situation conceptualisée est en rapport avec le présent du locuteur et qui se réalise dans les énoncés suivants :

- (66) *J'étais venu pour vous demander un grand service.*
(Je suis venu / Je viens pour vous demander un grand service).
- (67) *Dès cette époque j'avais compris qu'il ne faut pas trop demander.* (HANSE, 1991: 744).
(Dès cette époque j'ai compris / je comprends qu'il ne faut pas trop demander).
- (68) La serveuse qui dit *J'avais compris* aux clients qui lui expliquent comment doit être leur plat.
(La serveuse qui dit «J'ai compris» ou «Je comprends»).

Le choix du plus-que-parfait serait le signe linguistique qu'une situation mise en énoncé a été la matière de considérations antérieures au moment de l'énonciation. Le plus-que-parfait produit l'effet de transfert mental dans le temps passé pour marquer que la situation conceptualisée a reçu un relief temporel passé et un relief aspectuel d'achèvement. Le passé composé dans le même contexte réaliserait l'emploi d'état résultant: *Je suis venu* veut dire *Je suis devant vous*, *J'ai compris* veut dire *à partir d'un certain moment, je comprends*. Par contre le présent se rapporterait à l'emploi temporel à valeur actuelle, ce qui signifie que les contenus des énoncés correspondent aux situations se produisant réellement: *Je viens*, *Je comprends*. Nous appellerons cet emploi **emploi d'achèvement non résultant**. Il ne faut cependant pas le confondre avec le même emploi du passé composé, car dans le cas du passé composé, cet emploi se rapporte aux situations qui ne sont pas interprétées comme produisant un état résultant dans le présent, vu l'expérience et les connaissances extralinguistiques contenues ensuite dans les connaissances linguistiques, notionnelles et grammaticales. D'où le choix des lexèmes verbaux et du temps convenable. Il est donc à noter que si l'emploi d'achèvement n'avait pas été attribué au plus-que-parfait, les emplois du passé composé se seraient réduits à celui d'état résultant.

Avant de résumer le fonctionnement de la catégorie examinée en schéma sémantico-cognitif, réfléchissons encore sur l'emploi du plus-que-parfait dans l'exemple suivant:

- (69) *Ça c'est un beau chienchien, ça. Maman l'avait brossé ce matin. Elle avait bien brossé les poipoils, Maman. Il avait plus de puces.* (WILMET, 1976: 91).

D'un côté, il y a un repère temporel renvoyant au présent du locuteur, de l'autre côté, il y a le plus-que-parfait accompagné du complément *ce matin* et l'imparfait, les deux temps qui normalement renvoient ce qui est dans les contenus propositionnels dans le domaine du temps passé. Il nous semble que la seule explication possible serait que l'emploi des temps passés exprime des situations ayant lieu avant le présent du locuteur et le plus-que-parfait réalise l'emploi d'achèvement qui indique l'absence de l'information sur l'état résultant, c'est-à-dire sur le fait d'être coiffé. L'imparfait informe aussi de l'état antérieur au présent du locuteur, réalisant ainsi l'emploi descriptif.

La figure 20 représente le **schéma sémantico-cognitif** du plus-que-parfait.

(73) *Une heure après il eut quitté Saint-Paul et se dirigea vers Tinqués.*

L'emploi du plus-que-parfait signifie que le locuteur a conceptualisé la situation comme antérieure par rapport à une autre situation passée, même si à première vue, on peut penser qu'elle est antérieure au présent du locuteur. Donc, l'interprétation du plus-que-parfait dans (70) serait la suivante: *et puis plusieurs autres situations se sont produites avant le moment d'énonciation*. Le passé composé traduit l'engagement du locuteur dans une situation conceptualisée. Dans le cas des textes narratifs, cet engagement rend compte de l'opération de transfert mental du locuteur en tant qu'un observateur de la situation racontée. Le passé simple marque le désengagement du locuteur à la situation conceptualisée. Dans (73) nous avons le passé antérieur et nous constatons que son emploi ne diffère pas de l'emploi du plus-que-parfait: il sert à exprimer une situation conceptualisée comme achevée et antérieure par rapport à une autre situation, toutes les deux localisées dans le domaine du temps passé.

3.4. Passé antérieur

L'emploi du passé antérieur est généralement lié à l'emploi du passé simple. Comme nous l'avons mentionné plus haut, il joue à peu près le même rôle que le plus-que-parfait. Il faudrait donc chercher l'explication de leurs natures diverses à l'aide de la notion d'invariant sémantique. Pour ce faire, regardons d'abord le **schéma sémantico-cognitif** proposé pour le passé antérieur (fig. 21).

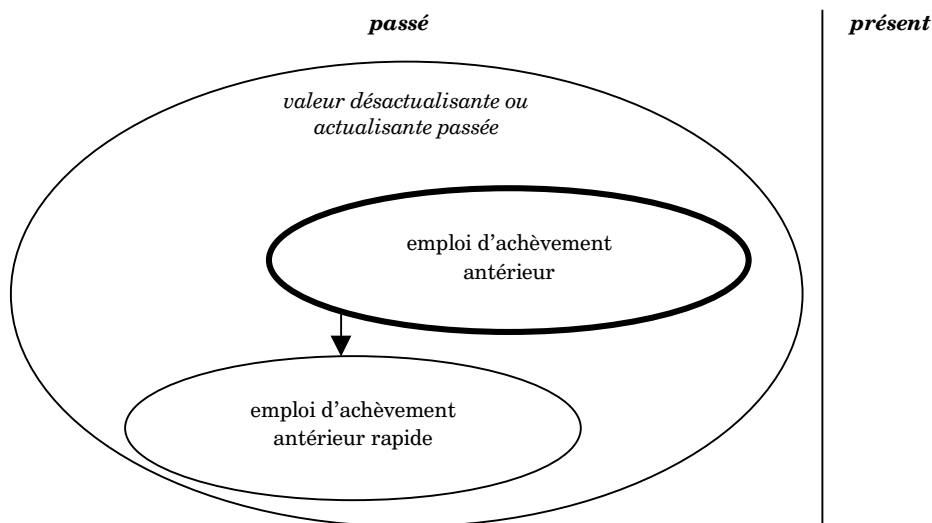


Fig. 21. Schéma sémantico-cognitif du passé antérieur

L'**emploi d'achèvement antérieur** à une autre situation conceptualisée dans le domaine du temps passé serait prototypique et elle se manifeste dans les exemples suivants:

- (74) *Dès qu'il eut fini, il se leva.* (HANSE, 1991: 711).
- (75) *Quand ils furent arrivés au milieu du boulevard, ils s'assirent, à la même minute, sur le même banc.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 312).
- (76) *Il était mort au mois de mai dernier, à Tahiti où il vivait après qu'il nous eut quittés.* (Mauriac in: GREVISSE, 1980: 841).
(Il fut mort au mois dernier [...] après qu'il nous eut quittés).
- (77) *Après que Jacques fut reparti, je me suis agenouillé près d'Amélie.* (Gide in: GREVISSE, 1980: 841).
(Après que Jacques était reparti / est reparti, je me suis agenouillé [...]).
- (78) *Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours, Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours.* (La Fontaine in: GREVISSE, 1980: 841).
(Après qu'il a brouté, trotté, fait tous ses tours, Jeannot lapin retourne [...]).
- (79) *Un mois à peine après que les éléments avancés eurent touché la terre ferme, l'armée de Patch avait fait sa jonction avec celle de Patton.* (Le Monde 1964 in: MAUGER, 1984: 249).
(Un mois à peine après que les éléments avancés avaient touché la terre ferme, l'armée de Patch avait fait sa jonction [...]).

Réfléchissons sur l'emploi des temps dans les exemples où il n'y a pas la combinaison typique du passé simple et du passé antérieur, ce qui est naturel et par conséquent, facile à expliquer. Dans (76) on note la coexistence des formes à l'imparfait et au passé antérieur. L'imparfait réaliserait ici l'emploi de nouvel état dont nous allons parler plus bas pour marquer que l'intention communicationnelle du locuteur n'est pas de constater l'événement de la mort, ce qui serait exprimé à l'aide de l'énoncé suivant: *Il fut mort au mois de mai dernier, à Tahiti où il vivait après qu'il nous eut quittés.* Le complément de temps *au mois dernier* serait le signe du transfert mental vers le domaine du temps passé.

L'exemple (77) est intéressant, parce que le passé antérieur apparaît à côté du passé composé. Le choix du passé antérieur dans ce type d'énoncés aurait pour fonction de souligner le caractère dynamique des situations conceptualisées comme se produisant l'une après l'autre en très peu de temps. C'est cette dynamique qui différencie les formes au passé antérieur et au plus-que-parfait (cf. BARCELÓ, BRES, 2006); p.ex.: dans *Monsieur, d'abord, voulut ramasser l'homme, mais dès qu'il l'eut mis debout (? dès qu'il l'avait mis debout), le paysan perdit de nouveau l'équilibre.* (Maupas-

sant in: BARCELÓ, BRES, 2006: 80), le plus-que-parfait ne convient pas avec la conjonction *dès que* qui introduit une succession rapide d'actions; et dans *Il alla reconnaître l'endroit profond qu'il avait choisi depuis longtemps (? qu'il eut choisi depuis longtemps) [...]* (Balzac in: BARCELÓ, BRES, 2006: 80), le complément *depuis longtemps* empêche le caractère rapide de l'action en question.

Dans (78), nous avons le passé antérieur qui accompagne le présent. Or, sachant que le présent réalise l'emploi narratif, qui dépasse la division temporelle en passé, présent et futur, et que le passé composé, normalement attendu dans ce contexte, produirait l'effet de l'engagement du locuteur dans l'histoire racontée, ce qui dans le cas des contes serait absurde, le locuteur choisit le passé antérieur. Ainsi, il y a une désactualisation de la situation conceptualisée comme antérieure par rapport à l'action de retourner aux souterrains séjours.

Il reste encore l'exemple (79) avec les formes au passé antérieur et au plus-que-parfait. Les deux expriment des situations antérieures par rapport à une autre situation passée et dans ce cas implicite, laquelle produit un effet de rupture avec le présent du locuteur. L'emploi de ces deux temps produit encore un effet d'antériorité supplémentaire: d'abord les éléments avancés ont touché la terre ferme et puis les armées se sont jointes. Il y a en outre un effet de rapidité.

Le deuxième emploi du passé antérieur est justement fondé sur l'effet de rapidité et nous l'appellerons **emploi d'achèvement antérieur rapide**; p.ex.:

- (80) *Le chien affamé eut vite mangé.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 2001: 311).
 (81) *Ils eurent rapidement compris la cause de son malaise.* (HANSE, 1991: 711).
 (82) *En vingt secondes il eut démonté la roue.* (HANSE, 1991: 711).
 (83) *La lettre du docteur, lue à haute voix, eut bientôt donné la clef du mystère.* (Verne in: BARCELÓ, BRES, 2006: 82).
 (84) *Il emprunta des outils à un ancien camarade, et eut bientôt bâti une sorte de bibliothèque, dans laquelle il rangea les livres de M. Chélan.* (Stendhal in: BARCELÓ, BRES, 2006: 82).

Dans les trois premiers exemples l'effet de rapidité d'une situation qui reçoit un relief temporel passé sans rapport avec le présent du locuteur et un relief aspectuel d'achèvement est accentué par l'emploi des compléments *vite*, *rapidement* et *en vingt secondes*. Les exemples (83) et (84) ont le complément de temps *bientôt*, qui produit le même effet, à savoir celui de rapidité, mais il réfère plutôt au présent du locuteur. Nous avons déjà tenté d'expliquer plusieurs fois ce phénomène par l'opéra-

tion de transfert mental du locuteur qui simultanément et de façon naturelle, communique son présent différant de celui des situations mises en énoncés. L'exemple (84) est intéressant, où le passé antérieur n'exprime pas l'action précédant celle au passé simple, mais contrairement à son emploi typique, il exprime une action postérieure. L'emploi du passé simple et du passé antérieur serait le signe linguistique d'une localisation des deux situations dans le domaine du temps passé désactualisé et de leur donner un relief aspectuel d'achèvement. Pourtant, il ne s'agit pas d'exprimer la succession des actions, mais de souligner l'aspect de rapidité de la deuxième action par rapport à la première, ce qui d'ailleurs est conforme à l'emploi du complément *bientôt*.

Pour conclure la partie consacrée au passé antérieur, il est à noter que la catégorie mise en examen a le même emploi prototypique que le plus-que-parfait, à savoir l'emploi d'achèvement antérieur. Cela veut dire que les deux temps sont utilisés comme le résultat du traitement de données consistant à donner à une situation conceptualisée un relief temporel passé et antérieur, c'est-à-dire indiquant une rupture avec le présent du locuteur par une prévision des autres situations qui suivent celle dont le locuteur se fait l'image et qui ne doivent pas nécessairement être définies ou exprimées. Pour comprendre le fonctionnement de ces temps, il nous paraît opportun de comparer les formules correspondant à leurs invariants sémantiques. Rappelons que l'invariant sémantique du plus-que-parfait se résume dans l'antériorité d'une situation achevée par rapport à une autre situation envisagée comme passée, c'est-à-dire se produisant avant le présent du locuteur. L'**invariant sémantique** du passé antérieur se définirait par l'idée d'achèvement rapide ou de rapidité de l'achèvement d'une situation passée. Mais l'effet de rapidité se manifeste également dans les emplois du passé surcomposé dont l'analyse nous proposons dans la partie qui suit.

3.5. Passé surcomposé

Le passé surcomposé pose beaucoup de problèmes aux linguistes ne serait-ce qu'au niveau classificatoire. Les uns (cf. GREVISSE, 1980; HANSE, 1991) en parlent dans les chapitres consacrés au passé antérieur, les autres (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994) l'ignorent complètement. L'opinion que le passé surcomposé est un temps passé autonome fait très peu d'émules (cf. LAGANE, 1995). En général, cette catégorie sert à remplacer le passé antérieur dont le recul est lié à celui du passé simple et normalement, il apparaît en rapport avec le passé composé; p.ex. :

- (85) *Aussitôt que j'ai eu envoyé mon paquet, j'ai appris une triste nouvelle.* (HANSE, 1991 : 711).
- (86) *Je n'ai pas eu plutôt lâché cette parole que je m'en suis mordu la langue.* (HANSE, 1991 : 711).
- (87) *Cette nouvelle est venue par ricochet, se dit d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, et qu'on n'a reçue qu'après qu'elle a eu fait des circuits.* (Dictionnaire de l'Académie française in: BARCELÓ, BRES, 2006 : 183).

Le passé surcomposé dans ce type d'emploi constitue une sorte de passé composé antérieur. Cette double valeur d'antériorité fait l'objet des observations de certains linguistes, parmi lesquels J. DAMOURETTE et E. PICHON (1936), qui appellent les formes surcomposées bisantérieures, ou Ch. TOURATIER (1997), pour qui l'information sur l'accomplissement se serait répétée, car un même morphème contient à la fois une caractéristique aspectuelle d'achèvement et une valeur temporelle d'antériorité.

Pendant il existe aussi des exemples où le passé surcomposé apparaît à côté du passé simple, du présent et de l'imparfait ; p.ex. :

- (88) *A peine ai-je eu manifesté l'intérêt que je prenais à l'histoire de ces fondations que l'archiviste passionné se révéla en effet.* (GREVISSE, 1980 : 842).
- (89) *Je suis au tout début de ma deuxième grossesse (6 semaines) et j'ai des nausées quasi depuis que j'ai eu fait le test de grossesse.* (Forum Internet in: BARCELÓ, BRES, 2006 : 184).
- (90) *En allant visiter le site de présentation de l'émission, j'avais déjà quelques doutes sur le message à faire passer... On a eu vite compris qu'il s'agissait d'une émission faite par des femmes, pour des femmes, et en définitive contre les hommes!* (Forum Internet in: BARCELÓ, BRES, 2006 : 192).

Dans tous les cas présentés ci-dessus, on observe à la fois un effet de rapidité dans la succession des actions conceptualisées comme achevées et se produisant dans le passé et un effet de rapidité de l'achèvement de l'action exprimée au passé surcomposé. Cette rapidité se manifeste également dans l'emploi des conjonctions du type *aussitôt que* et *à peine* ou de l'adverbe *vite*, qui accompagnent souvent les formes au passé surcomposé.

M. GREVISSE (1980 : 840) parle de l'emploi du passé surcomposé au lieu du passé composé dans certains dialectes méridionaux ; p.ex. :

- (91) *Mais comment que tu en as eu entendu causer, toi, de Méséglise ?*
 (92) *La vigne, ça a eu payé! Mais ça paye plus...*

Etant donné que le passé surcomposé réalise l'**emploi d'achèvement antérieur rapide**, qui serait prototypique, et l'**emploi d'achèvement rapide**, tous les deux correspondant aux situations conceptualisées comme passées, le **schéma sémantico-cognitif** que nous proposons aurait la forme présentée en figure 22.

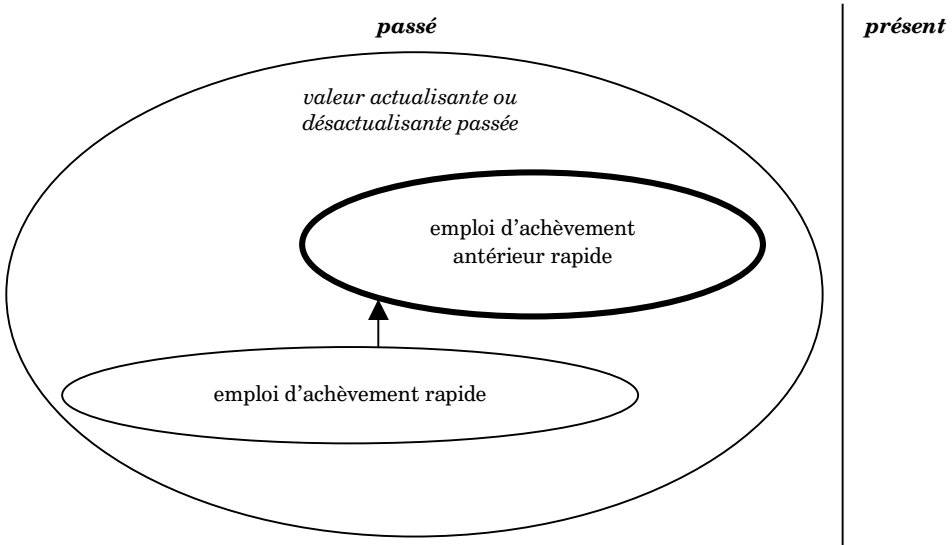


Fig. 22. Schéma sémantico-cognitif du passé surcomposé

On peut observer que le passé surcomposé partage l'emploi d'achèvement antérieur rapide avec le passé antérieur et que dans le cas du passé surcomposé l'effet de rapidité caractérise les deux emplois. Le problème devant lequel nous nous trouvons est celui de définir son **invariant sémantique**. Si la formule se fonde sur l'achèvement rapide d'une situation localisée dans le domaine du temps passé, alors le passé surcomposé et le passé antérieur auraient le même invariant sémantique. Plusieurs linguistes ne voient pas de différences fonctionnelles entre ces deux catégories (cf. BEAUJOT, 1980; GREVISSE, 1980; TOURATIER, 1997). En effet, le passé antérieur, en tant que temps fondé sur l'auxiliaire, commence à fonctionner en ancien français, par contre les premières traces des temps surcomposés, parmi lesquels le passé surcomposé, datent du XIII^{ème} siècle, à la période du moyen français. On peut donc parler d'une coexistence de ces temps jusqu'au recul du passé simple et par conséquent, du passé antérieur, ce dernier remplacé finalement par les formes du passé surcomposé. Selon nous, si on insiste sur le fait de trouver une différence dans le fonctionnement des deux catégories, il faut tenir compte d'un relief modal dans lequel le locuteur actualisait ou désactualisait les situ-

ations pendant leur conceptualisation, ce qui est lié à l'emploi du passé simple et du passé composé, l'un ayant une valeur désactualisante et l'autre, une valeur actualisante. En conséquence, le passé antérieur réalisait ses emplois en leur donnant un relief modal désactualisant et le passé surcomposé traduisait un relief modal actualisant. Puis, comme le démontrent les exemples ci-dessus, cette différence modale commence à s'effacer (il y a les combinaisons *passé simple + passé surcomposé* et *passé composé + passé antérieur*), le passé simple disparaît de l'usage quotidien (à partir du XVIII^{ème} siècle) et vu l'accroissement de l'efficacité des formes du passé surcomposé — elles se composent de trois éléments courts, ce qui produit l'effet de rapidité plus fort, le passé surcomposé remplace le passé antérieur, en gardant deux reliefs modaux : actualisant et désactualisant, mais avec la dominance du relief actualisant (nous n'avons trouvé qu'un seul exemple où le passé surcomposé accompagne le passé simple). Alors, l'invariant sémantique du passé antérieur se fonderait sur le relief modal désactualisant et l'invariant sémantique du passé surcomposé correspondrait à la propriété d'avoir un relief aspectuel actualisant.

3.6. Passé récent et passé récent du passé

Selon plusieurs linguistes (nous l'avons déjà dit), le passé récent n'est pas un temps grammatical français. Pourtant, comme pour le futur proche, étant donné l'information temporelle qu'il transmet, nous avons décidé de le classer parmi les catégories mises en examen dans ce chapitre.

Le passé récent serait l'effet de l'opération du traitement de données consistant à localiser une situation dans un passé proche du présent du locuteur ou du moment que le locuteur choisit comme point de repère. Autrement dit, on parle d'une situation qui vient de se produire ou qui venait de se produire ; p.ex. :

- (93) *Il vient de pleuvoir. Il venait de pleuvoir (les rues étaient toutes mouillées).*
- (94) *Je viens de rentrer. Je venais de rentrer (lorsqu'il a commencé à pleuvoir).*
- (95) *Cela vient d'arriver. Cela venait d'arriver (quand le téléphone a sonné).*

Il en résulte deux remarques : premièrement, le passé récent change de forme selon que les situations sont conceptualisées par rapport au présent du locuteur ou selon qu'elles sont localisées par rapport à une

autre situation passée; deuxièmement, l'interprétation aspectuelle semble identique: dans le cas du passé récent se référant au présent, les actions auraient un relief aspectuel d'achèvement, ce qui veut dire que leur achèvement atteint le présent du locuteur. Dans le cas du passé récent par rapport à une autre situation passée, l'achèvement coïncide avec l'intervalle de temps dans lequel la situation servant de repère est localisée. Le locuteur conceptualise une situation comme se déroulant jusqu'à une autre situation placée soit au présent soit au passé. Pour exprimer cette vision de situation, il se sert du prédicat *venir* qui ouvre deux positions pour les arguments, dont l'un implique sa finalité. C'est pourquoi le verbe *venir* est télélique, c'est-à-dire correspond à une situation-processus qui mène à son terme. Lorsqu'il y a une situation de repère autre que celle localisée dans le présent du locuteur, pour en parler, le locuteur choisit la forme à l'imparfait qui, comme nous allons le voir, est le seul parmi les temps passés à produire une impression de durée (l'emploi du passé composé limiterait considérablement l'aspect duratif de la situation).

Le **schéma sémantico-cognitif** du passé récent aurait la forme présentée en figure 23.

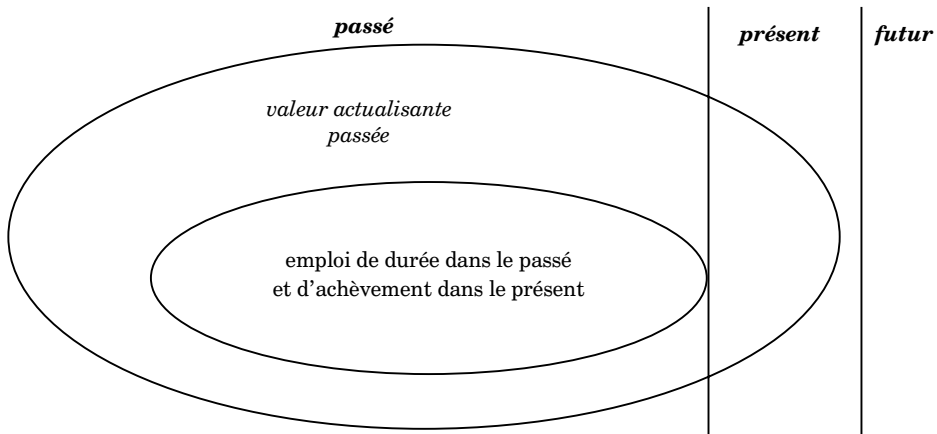


Fig. 23. Schéma sémantico-cognitif du passé récent

Les situations exprimées au passé récent seraient les signes linguistiques de la conceptualisation qui consiste à donner à la situation traitée un relief temporel passé, un relief aspectuel de déroulement et d'achèvement, ce dernier localisé dans le présent du locuteur. Quant aux reliefs modaux, la situation reçoit un relief actualisant dans l'univers du locuteur.

Le schéma sémantico-cognitif du passé récent du passé ressemble à celui du passé récent, sans pour autant atteindre la ligne du présent du locuteur, ce qui implique que l'achèvement se produit dans le passé (fig. 24).

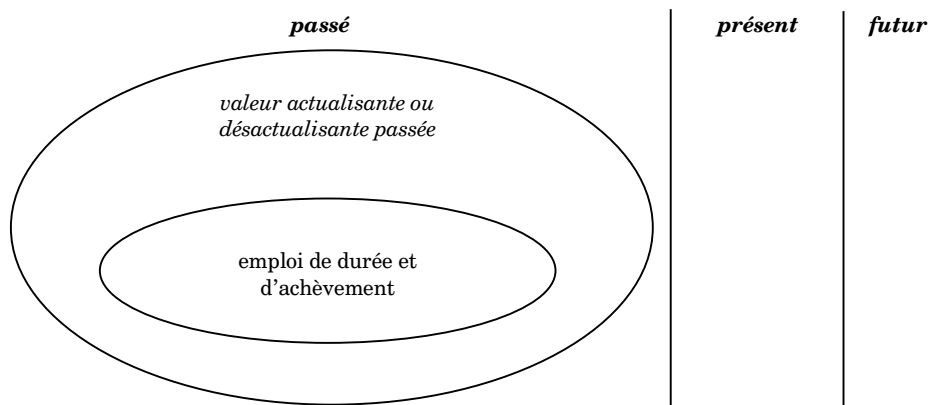


Fig. 24. Schéma sémantico-cognitif du passé récent du passé

La valeur actualisante ou désactualisante dépend du contexte dans lequel la forme au passé récent du passé apparaît : dans (94) et (95) le passé récent du passé a une valeur actualisante, vu l'emploi du passé composé. Mais si on utilise le passé simple, temps à valeur désactualisante, le passé récent du passé réalise aussi un relief désactualisant. Quant à l'**invariant sémantique**, voir pp. 256—257.

3.7. Futur proche du passé

Nous avons déjà dit quelques mots à propos du futur proche du passé, en réfléchissant sur son équivalent futur, le futur proche. Commençons l'examen du futur proche du passé par la présentation des exemples :

- (96) *Il allait partir quand nous sommes arrivés.*
 (97) *Elle allait chanter quand quelqu'un a frappé / frappa à la porte.*
 (98) *Il allait bientôt le regretter.* (HANSE, 1991 : 66).

Le futur proche du passé aurait le même rôle que le futur proche, à savoir celui de signaler que la situation en question est conceptualisée comme étant sur le point de se produire et dont le déroulement est le plus souvent limité par une autre situation passée et pas nécessairement exprimée (dans (98)). Mais il arrive aussi que la limite soit inférée (p.ex. *Au Canada j'ai prévu qu'il allait faire froid* (pendant mon séjour au Canada), *j'ai donc pris de grands renforts de pulls, chaussettes épaisses, polaires etc.*), ou bien comme dans le cas du futur proche, elle correspond à la durée de vie de celui que la situation concerne (p.ex. *Elle allait quitter la maison, elle allait partir dès demain, elle prendrait une petite chambre en*

ville). Quant à l'action, elle peut s'accomplir, comme dans (97) et (98), ou bien elle ne se produit pas, comme dans (96). En d'autres termes, l'emploi du futur proche du passé indiquerait que la situation a reçu un relief temporel prospectif dans le passé, un relief aspectuel de durée (grâce à l'imparfait), mais limitée et un relief modal actualisant ou désactualisant, selon le contexte (voir plus haut l'explication à la fin de la partie précédente), ce qui a permis de reconstituer son schéma **sémantico-cognitif** (fig. 25). L'**invariant sémantique** est défini en pp. 256—257.

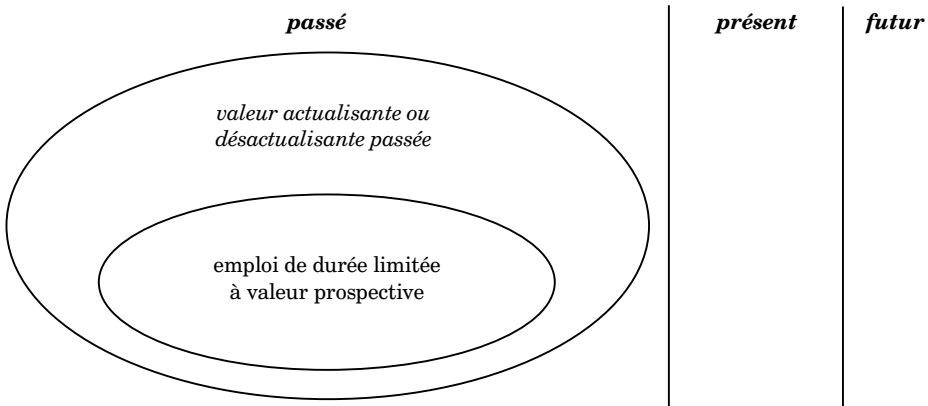


Fig. 25. Schéma sémantico-cognitif du futur proche du passé

3.8. Imparfait

Vu le nombre d'ouvrages consacrés à l'étude de l'imparfait, il semble que cette catégorie verbale suscite le plus vif intérêt auprès des linguistes. Il y a au moins trois raisons à l'attention particulière accordée au fonctionnement de ce temps : premièrement, parce que l'imparfait se caractérise par une quantité considérable des emplois, deuxièmement, parce qu'il apparaît à côté de tous les autres temps passés, ceux à valeur actualisante et ceux à valeur désactualisante, ce qui veut dire que la distinction des plans textuels de récit et de discours ne le concerne pas, et troisièmement, les formes verbales à l'imparfait réfèrent non seulement aux états ou processus inaccomplis, mais aussi aux événements achevés (accomplis), tout cela dans le domaine du temps passé.

Nous proposons de commencer l'analyse des emplois de l'imparfait par la distinction de deux types d'enregistrement mental des situations pendant leur conceptualisation. Il s'agirait de l'enregistrement statique et de l'enregistrement dynamique. Le premier correspondrait à une vision globale des situations conceptualisées, non dans le sens de B. COMBETTES (1992), qui attribue le caractère global au passé composé et au passé sim-

ple, mais dans le sens de R. LANGACKER (1987a,b, 1995), qui oppose la représentation globale à la représentation séquentielle. Le terme de globalité peut donc référer aux situations conceptualisées dans leur intégralité, c'est-à-dire dès leur début jusqu'à leur achèvement, ou bien comme « une phase de construction, qui continue jusqu'à ce que tous les états composants soient simultanément actifs et manipulables comme une simple Gestalt » (LANGACKER, 1987b: 131). L'enregistrement dynamique consisterait en une conceptualisation fondée sur la notion de changement qui concerne soit différentes situations se produisant l'une après l'autre dans leur intégralité, soit la même situation subissant des transformations entre son commencement jusqu'à son achèvement. Même s'il y a deux points de vue sur la façon de comprendre la globalité des situations exprimées soit au passé simple ou au passé composé, soit à l'imparfait, l'opinion dite classique est que les emplois de ces deux premiers temps correspondent aux situations conceptualisées comme achevées dans le domaine du temps passé, peu importe le relief modal actualisant pour le passé composé et désactualisant pour le passé simple. En conséquence, une série de formes verbales au passé composé et au passé simple, appelés temps du premier plan, donnent l'impression d'une progression textuelle ou discursive, ce qui correspondrait à l'enregistrement dynamique. Par contre, l'imparfait est un temps de l'arrière-plan, vu qu'il est considéré comme ne produisant pas la progression textuelle, mais plutôt comme complétant les informations appartenant au premier plan (cf. DUCROT, 1979; WEINRICH, 1989). Par conséquent, l'emploi des formes à l'imparfait exigerait un repère temporel se manifestant souvent dans une forme au passé composé ou au passé simple. Ainsi, l'imparfait est considéré comme un temps anaphorique, par contre le passé composé et le passé simple sont des temps déictiques (cf. COMRIE, 1985; BERTHONNEAU, KLEIBER, 1993). Les situations exprimées à l'imparfait auraient donc un relief aspectuel d'inachèvement pour renforcer l'effet de l'enregistrement statique. Toutefois, tous les trois temps auraient un relief temporel passé. Nous avons déjà observé que les tentatives définitives du passé simple et du passé composé sont trop simplifiées et comme nous le verrons, il en est de même pour le fonctionnement de l'imparfait. Si on prend comme point de départ l'opinion dite classique résumant l'emploi de l'imparfait en temps du passé, inaccompli, ne progressant pas le texte, ainsi les emplois compatibles avec cette caractéristique seraient : l'emploi descriptif (p.ex. *Il faisait beau ce jour-là*) et l'emploi temporel de durée (p.ex. *Marie faisait la vaisselle quand Pierre est rentré*). Nous avançons la thèse que premièrement, ces deux emplois représentent l'emploi temporel dit d'actualité dans le passé soit à valeur actualisante, soit à valeur désactualisante, selon que le locuteur se considère engagé (en tant que témoin direct ou indirect) ou désengagé

dans la situation mise en énoncé, et deuxièmement que l'emploi descriptif est l'effet de l'enregistrement statique, tandis que l'emploi de durée correspondrait à l'enregistrement dynamique. Parmi les emplois temporels d'actualité dans le passé, nous classerons également l'emploi dit narratif se réalisant dans l'enregistrement dynamique et l'emploi de suspension temporelle lié à l'enregistrement statique.

L'**emploi temporel d'actualité dans le passé** dans l'enregistrement statique (**emploi descriptif**) de l'imparfait se réalise dans les exemples suivants :

- (99) *Il faisait beau ce jour-là. C'était un dimanche. Les gens se promenaient dans les rues ou bavardaient à la terrasse des cafés. J'étais heureuse...* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 42).
- (100) *Un soleil de juillet flambait au milieu du ciel; l'air semblait plein d'une gaieté brûlante; aucun frisson de brise ne remuait les feuilles des saules et des peupliers.* (Maupassant in: BARCELÓ, BRES, 2006: 49).
- (101) *Les citoyens romains regardaient le commerce et les arts comme des occupations des esclaves: ils ne les exerçaient point.* (GREVISSE, 1980: 834).
- (102) *Il était blond, il était beau, il sentait bon le sable chaud.* (E. Piaf).

On observe que l'imparfait est utilisé pour décrire une situation-état mise au traitement, même si elle se compose de plusieurs actions: dans (99) on a la description d'une journée, dans (100) on décrit le temps, l'exemple (101) contient la description des citoyens romains et l'exemple (102) décrit un certain homme. Toutes les situations sont conceptualisées dans le domaine du temps passé et même si les actions qui les composent sont achevées par rapport au présent du locuteur (p.ex. les citoyens romains ne regardent plus le commerce et les arts comme des occupations des esclaves, vu que la Rome antique n'existe plus depuis très longtemps), il se les représente comme étant actuelles pendant un certain intervalle de temps dans le domaine du temps passé.

Ce type d'emploi s'observe aussi dans :

- (103) *L'édit de Milan donna aux chrétiens la liberté de culte que leur refusait la loi romaine.* (MAUGER, 1984: 244).
- (104) *Il acheta une voiture neuve: elle sortait de l'usine.* (MAUGER, 1984: 244).
- (105) *Dès 1752, elle perdait la vue. Elle avait 56 ans et ses plus belles années lui restaient à vivre.* (GOSSELIN, 2005: 201).

- (106) *Les druides croyaient en l'immortalité de l'âme.* (Tasmowski-De Ryck in: DE SAUSSURE, 2003: 239).
- (107) *Il y a 2000 ans la France s'appelait la Gaule.* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 42).
- (108) *Au début du XX^{ème} siècle les femmes ne votaient pas.*
- (109) *Il fut un temps où Paris se passionnait tout entier des questions qui, de nos jours, sont le monopole des riches [...].* (Dumas in: VUILLAUME, 1990: 26).
- (110) *Soudain, joyeux, il dit: Grouchy. C'était Blücher.* (Hugo in: STHIOUL, 1998: 209).

Dans tous ces cas, il s'agirait de traits caractérisant autrefois l'objet dont le locuteur parle. Ainsi, la loi romaine et sa caractéristique: refuser la liberté de culte; la voiture neuve, c'est-à-dire elle sortait de l'usine (ici, il y a un phénomène appelé recouvrement, ou inclusion, propre à certains emplois de l'imparfait et du passé simple, surtout à leur emploi narratif; cf. DE SAUSSURE, 1998); une dame et sa description à partir d'une période donnée; les druides et leur trait: la croyance en l'immortalité de l'âme; la France et sa propriété d'il y a 2000 ans: porter le nom de la Gaule; les femmes au début du XX^{ème} siècle et leur particularité: ne pas avoir le droit de voter; Paris et son trait caractéristique pendant un intervalle de temps passé: se passionner de certaines questions; et enfin la personne qui est entrée dont la propriété est de s'appeler Blücher, même si le locuteur attendait quelqu'un d'autre.

Souvent, il est difficile de saisir la différence entre l'emploi descriptif de l'imparfait et l'emploi narratif. Selon nous, il y a un **emploi narratif**, lorsque les actions composant les situations mises en énoncé(s) se succèdent (selon L. TASMOWSKI (1985), l'imparfait narratif a le trait de progression), comme dans les exemples suivants:

- (111) *Et il ouvrait les enveloppes, parcourait rapidement les épîtres de toutes sortes qui lui étaient adressées.* (GOSELIN, 2005: 189).
- (112) *Un peu plus tard, ils entraient au Café de la Marine. Ils allaient s'asseoir à la table du fond; Chaterland appelait Odile et lui disait [...].* (Simenon in: BRES, 1997: 90).
- (113) *La chambre communiquait avec une chambre plus petite, où l'on voyait deux couchettes d'enfants, sans matelas. Puis venait le salon, toujours fermé, et rempli de meubles recouverts d'un drap. Ensuite un corridor menait à un cabinet d'étude.* (Flaubert in: GOSELIN, 2005: 192).
- (114) *D'après les informations en notre possession, le hold up commença à neuf heures. Les braqueurs entraient tranquillement dans la*

banque, déserte vers cette heure-ci. Ils se faisaient remettre la recette du guichet principal en menaçant le caissier d'un pistolet, et se précipitaient vers une moto, garée juste en face, à bord de laquelle ils prenaient la fuite. (JAYEZ, 1998: 140).

- (115) *A midi, le ministre montait dans sa voiture et partait pour sa maison de campagne. Un moment plus tard, des motards masqués qui l'avaient suivi l'obligeaient à s'arrêter sur le côté de la route.* (REICHER-BÉGULIN, 1990: 103).

Il est naturel que les actions présentées dans les phrases ci-dessus ont lieu l'une après l'autre: il faut d'abord ouvrir les enveloppes avant de pouvoir lire les lettres (dans (111)), on ne peut pas en même temps entrer et aller s'asseoir dans un café (dans (112)), on ne peut pas non plus en même temps appeler quelqu'un et lui dire quelque chose (dans (112)) et il n'est pas possible de monter dans la voiture, de partir et d'obliger quelqu'un à faire quelque chose en même temps (dans (115)). Les exemples (113) et (114) produisent l'impression de la description d'un appartement et d'un hold up. Le locuteur transféré mentalement dans l'endroit qu'il décrit n'est pas capable d'apercevoir toutes les actions simultanément: dans (111), le lecteur accompagne le locuteur qui se déplace dans l'appartement et décrit une pièce après l'autre, dans (112) on observe une succession des actions pendant le hold up.

Quel serait le rôle de l'imparfait dans ce type d'énoncés? Il s'agirait soit de simuler la participation du locuteur (en tant que témoin direct ou en tant que témoin indirect) aux situations ayant un relief temporel passé, soit à imaginer les situations en question. Autrement dit, l'opération de conceptualisation consisterait d'abord à donner un profil temporel passé à la situation traitée et ensuite, soit à se délocaliser mentalement exactement à l'intervalle de temps pendant lequel se déroule la situation, soit à s'imaginer ce qui arrive. Dans le premier cas, la situation aurait un relief modal actualisant, dans le deuxième cas, on aurait un relief désactualisant.

Parlons maintenant de l'emploi que nous avons appelé **emploi de durée** et qui, à côté de l'emploi descriptif, satisfait le plus à la caractéristique typique de l'imparfait. L'emploi de durée se réalise dans les énoncés comme ceux-ci:

- (116) *Marie faisait la vaisselle, quand Pierre est entré.*
 (117) *Paul sortait quand Marie le retint pour lui dire que [...].* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 150).
 (118) *En trois quarts d'heure environ, le guide fournissait à ses clients toutes les explications nécessaires.* (GOSSELIN, 2005: 191).

- (119) *Tandis que ces événements se déroulaient en Angleterre et que des nouvelles peu rassurantes se répandaient de tous côtés [...], à Anvers, des événements non moins étranges se produisaient.* (GOSSELIN, 2005: 198).
- (120) *C'était en une seconde que le meurtre horrible, le meurtre abominable s'accomplissait.* (GOSSELIN, 2005: 191).
(C'était en une seconde que le meurtre s'est accompli / s'accomplit).

Il est à noter que les situations en question représentent des processus et des événements, ce qui est conforme à l'expérience et au contenu notionnel des lexèmes choisis, p.ex. faire la vaisselle implique une certaine durée ainsi que le fait de fournir des explications; par contre les faits de sortir ou de tuer quelqu'un n'exigent pas autant de temps pour se produire et même si le locuteur sait qu'elles sont achevées par rapport à son présent (p.ex. le locuteur sait que le fait de fournir les explications a duré environ trois quarts d'heure), l'effet de la conceptualisation serait le même dans tous les cas, à savoir celui de concevoir une situation passée dans son déroulement, souvent par rapport à un repère temporel qui coïncide avec ce déroulement (dans (116), (117)) ou qu'il le limite (dans (118) et (120)). Les imparfaits dans (119) peuvent être interprétés comme narratifs, pourtant ils servent à exprimer les actions dans leur déroulement (une situation servant de repère est implicite) qui se produisent simultanément dans le passé.

Il arrive que comme équivalent de l'imparfait dans (117), on propose la forme au futur proche du passé: *Paul allait sortir quand Marie le retint pour lui dire que [...]* (cf. LEEMAN-BOUIX, 2002: 150). Selon nous, il y aurait une différence subtile entre ces deux énoncés, résidant dans la façon de conceptualiser la situation. Avec l'imparfait, le locuteur considère la situation comme en train de se produire (*Paul a déjà ouvert la porte pour sortir*), par contre le futur proche du passé signale que Paul se préparait à sortir (*il rangeait ses affaires, il pensait comment se vêtir etc.*).

L'impression de durée peut produire un effet de suspension temporelle lequel se manifeste avec des imparfaits dans les exemples suivants:

- (121) *Les pleurs qu'il retenait coulèrent sur son visage.* (GREVISSE, 1980: 834).
- (122) *Cette année-là, malgré les pronostics pessimistes de ses professeurs, Julien réussissait son bac.* (DESCLÈS, 2003: 149).
(... Julien a réussi / réussit son bac).
- (123) *Pierre demanda à Marie comment elle gagnait sa vie. Elle lui répondit qu'elle jouait dans un orchestre.* (GOSSELIN, 1996: 202).

- (124) *Pierre demanda à Marie quelle était sa principale occupation en ce moment. Elle répondit qu'elle composait un opéra.* (GOSSELIN, 1996: 202).
- (125) *Le proviseur entra. Les élèves étaient à l'étude.* (STHIOUL, 1998: 217).
([...] Les élèves furent bel et bien à l'étude).
- (126) *Je pensais que vous le saviez.*
(J'ai pensé que vous le saviez / que vous l'aviez su / que vous l'avez su).
- (127) *Il a démarré et il longeait Kensington Gardens.* (GOSSELIN, 2005: 189).
(Il a démarré et il a longé Kensington Gardens).
- (128) *Le général attaqua l'ennemi et se retirait.* (Pollack in: BRES, 1997b: 88).
(Le général attaqua l'ennemi et se retira).
- (129) *A ce moment-là, comme par erreur, elle tourna la tête et Collin lui embrassait les lèvres. Ça ne dura pas très longtemps.* (Vian in: BRES, 1997b: 93).
([...] elle tourna la tête et Collin lui embrassa les lèvres. Ça ne dura pas très longtemps).
- (130) *Il déclara qu'il comprenait les étudiants, mais qu'il n'acceptait pas le chienlit.* (WEINRICH, 1989: 142).
- (131) *Jusqu'à l'année dernière il vivait en Afrique.* (LEEMAN-BOUX, 2002: 154).
- (132) *Depuis des années il détruisait le mur.*
- (133) *Pendant la réunion, elle buvait un café qu'elle n'a d'ailleurs jamais fini.* (STHIOUL, 1998: 208).
- (134) *Le laitier disait que tu lui dois encore 100 francs.* (Tasmowski-De Ryck in: STHIOUL, 1998: 208).
(Le laitier a dit que tu lui dois encore 100 francs).

Dans ce groupe d'exemples, on peut observer qu'à côté des contenus propositionnels correspondant aux processus (p.ex. gagner sa vie, jouer dans un orchestre, composer un opéra, longer une voie) et aux événements (p.ex. réussir son bac, dire quelque chose à quelqu'un), il y en a aussi qui correspondent à des états (p.ex. être à l'étude, avoir une occupation, avoir dans l'esprit). Donc, la conceptualisation consistant à donner à une situation un relief aspectuel de durée se rapporte aussi aux états, même si le locuteur sait que ces états ne sont plus actuels dans son présent. Puisque l'effet de durée produit une sorte de suspension temporelle, comme si le temps s'arrêtait pendant le déroulement d'une situation, en ouvrant ainsi une perspective temporelle dans laquelle l'action reste inachevée, nous parlerons d'**emploi de suspension temporelle**. On comprend alors pourquoi l'imparfait ne coïncide pas avec un complément limitant cette perspective temporelle: ?*Il vivait en Afrique*

jusqu'à la fin de sa vie ou ?*Il détruisait le mur pendant quelques heures.* Et citons encore le fameux exemple d'O. DUCROT (1979: 76): *L'année dernière Pierre habitait à Paris, mais seulement en mai.* Par contre, il n'est pas possible d'avoir le passé composé dans (133), étant donnée l'ouverture d'une perspective temporelle dans laquelle l'action de boire un café n'a pas atteint son terme.

Les énoncés ci-dessous sont également classés parmi l'emploi de suspension temporelle:

- (135) *Le lendemain il partait.*
(Demain il part / Le lendemain il est parti / il partit).
- (136) *Nous sommes arrivés à temps: il partait le soir même.* (MAUGER, 1984: 244).
- (137) *Il a dit / dit / disait qu'il partait le lendemain.*
(Il dit qu'il part demain).
- (138) *Pierre m'a raconté que tu étais malade.* (MAINGUENEAU, 1999: 93).
(Pierre m'a dit que tu es malade).
- (139) *A mon grand étonnement, je vis que la colonne tombait par terre.* (STHIOUL, 1998: 219).

Certains linguistes considèrent cet emploi de l'imparfait comme non-temporel (cf. WAGNER, PINCHON, 1990; CULIOLI, 1980; MAINGUENEAU, 1999), étant donné sa ressemblance fonctionnelle avec le présent. Pourtant, il est hors de doute que les situations conceptualisées reçoivent un relief temporel passé, ce qui veut dire que le locuteur les localise dans le domaine du temps passé par rapport à son présent. Mais il n'est pas le seul profil à émerger du traitement de données. Comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois, une forme verbale choisie est un résultat configurationnel (et global), qui se constitue pendant la conceptualisation d'une situation, celle-ci ayant des caractéristiques temporelles, aspectuelles et actantielles. L'imparfait informe alors non seulement du relief temporel passé donné à la situation, il signifie aussi qu'elle est conçue comme si son déroulement était en quelque sorte suspendu. L'exemple (135) peut avoir l'interprétation de nouvelle situation. Cela dépend du contexte dans lequel l'énoncé apparaît: *Toute la nuit Pierre a parlé avec sa famille. Le lendemain il partait* (voir pp. 247—249).

L'emploi apparenté à l'emploi de durée serait l'**emploi dit de durée itérative**; p.ex. :

- (140) *Il sortait toujours après le déjeuner, s'asseyait sur le même banc sous le chêne, lisait, puis dormait pendant une bonne demi-heure.* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 42).

- (141) *Pendant les vacances (tous les jours) je me levais de bonne heure.*
 (142) *Souvent il montait l'escalier, ouvrait la porte de la chambre et restait muet.*
 (143) *Sainte Colombe était aussi violent et courrouçable qu'il pouvait être tendre. Quand il entendait pleurer durant la nuit, il lui arrivait de monter la chandelle à la main à l'étage et, agenouillé entre ses deux filles, de chanter [...].* (BARCELÓ, BRES, 2006: 50).
 (144) *Les deux hommes erraient ainsi quelques instants, gênés, bousculés.*
 (145) *La jeune fille marchait ainsi pendant une bonne heure, peut-être plus.* (GOSSELIN, 2005: 191).

Le caractère itératif est exprimé à l'aide des compléments de temps, tels que *toujours, souvent, pendant les vacances, tous les jours* ou bien il est inféré du contexte (dans (143)). C'est pourquoi les situations-événements dont le déroulement se résume aux bornes initiale et finale (par exemple les actions de sortir, de s'asseoir, de se lever ou d'ouvrir la porte) sont interprétées comme se répétant dans un intervalle de temps passé. L'itérativité se manifeste en quelque sorte aussi dans le cas des processus qui consistent à répéter les mêmes actions. Ainsi, il est possible d'employer un complément de temps qui limite la durée du processus à côté d'une forme verbale à l'imparfait. Dans (144) et (145), les processus d'errer et de marcher et les prédicats correspondants n'impliquent aucune limite temporelle. Pour exprimer leur achèvement, le locuteur utiliserait le passé composé ou le passé simple: *Les deux hommes ont erré quelques instants* et *La jeune fille a marché pendant une bonne heure*. Mais lorsque l'intention communicationnelle est diverse, ce qui résulte du traitement de données, le locuteur choisit l'imparfait pour communiquer que la représentation de la situation qu'il s'est faite a un caractère dynamique se traduisant par la répétition des mêmes actions qui composent la situation.

Nous avons déjà remarqué que l'itérativité peut être aussi exprimée à l'aide du passé composé ou du passé simple dans un contexte particulier: *A plusieurs reprises il a traversé / traversa / traversait le parc des Bastions* (DE SAUSSURE, 2003: 244). On observe qu'aucun temps utilisé n'exprime l'aspect itératif, qui se manifeste dans l'emploi du complément à *plusieurs reprises*. Le passé simple et le passé composé donnent à l'action répétée un relief aspectuel d'achèvement, qui est le résultat de concevoir la situation, chaque fois qu'elle se répète, du point de vue de son accomplissement. Avec l'imparfait l'action répétée est conceptualisée dans son déroulement, comme si le locuteur observait cet homme chaque fois qu'il était en train de traverser le parc.

L'emploi de durée et celui de durée itérative s'observent encore dans les exemples suivants :

- (146) *La conférence durait bien depuis cinq minutes, lorsque la comtesse Pietranera pria ces messieurs de permettre que la voiture fût avancée de quelques pas et placée à l'ombre.* (Stendhal in: BARCELÓ, BRES, 2006: 48).
- (147) *Depuis trois jours, une scène extraordinaire, dont le dénouement approchait, se jouait au Terminus de Bordeaux [...].* (GOSSELIN, 2005: 198).

Le complément *depuis x temps* marque le début des processus en question et ouvre une perspective temporelle dans laquelle les situations sont conceptualisées dans leur déroulement. Dans (146), vu l'emploi du prédicat *durer* accompagné du complément *depuis cinq minutes*, on élimine la possibilité d'une forme verbale au passé composé ou au passé simple. De plus, cet emploi n'est pas itératif, car l'homme a l'expérience des conférences qui ne peuvent pas se répéter pendant un intervalle de cinq minutes. Dans (147), l'emploi du passé composé et du passé simple n'est pas exclu, mais avec ces temps, la situation perd son aspect duratif, tout en gardant un caractère itératif.

L'effet de suspension d'une situation dans le temps, se fait remarquer dans l'**emploi de conséquence logique** de l'imparfait (cet emploi correspond en partie à l'imparfait d'imminence contrecarrée (cf. MARTIN, 1971), appelé aussi l'imparfait contrefactuel (cf. BERTHONNEAU, KLEIBER, 2006)); p.ex. :

- (148) *Un pas de plus, elle tombait.* (GREVISSE, 1980: 836).
(Un pas de plus, elle serait tombée / Un pas de plus, elle est tombée / tomba).
- (149) *Elle mit la main sur le loquet. Un pas de plus, elle était dans la rue.* (Hugo in: GREVISSE, 1980: 836).
([...] Un pas de plus, elle aurait été dans la rue / Un pas de plus, elle fut dans la rue).
- (150) *Une minute plus tard, le train déraillait.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 309).
(Une minute plus tard, le train aurait déraillé / Une minute plus tard, le train a déraillé / dérailla).
- (151) *Sans la présence d'esprit du conducteur, le train déraillait.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 309).
([...] le train aurait déraillé).

- (152) *Heureusement que je suis arrivé. Une minute de plus et la salle de bains était inondée.* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 42).
 ([...] Une minute de plus et la salle de bains aurait été inondée).

L'emploi de conséquence logique de l'imparfait serait le résultat d'avoir imaginé une situation qui devait normalement se produire dans des conditions exprimées ou impliquées contextuellement. Le locuteur conçoit la situation dans son déroulement qui est suspendu, car logiquement, c'est-à-dire selon un calcul fondé sur l'expérience du locuteur, tout suppose sa réalité. Pourtant, le contexte fournit encore une information, à savoir que la situation n'a pas eu lieu (cf. DESCLÈS, 2003).

Dans des énoncés comme :

- (153) *Paul tomba de la falaise. Quelques minutes plus tard, on le ramassait avec les deux jambes fracturées.* (BRES, 1997a: 90).
 (Paul tomba de la falaise. On le ramassa avec les deux jambes fracturées).
- (154) *Jean se mit en marche. Quelques instants plus tard, il tombait dans un trou de glace.* (BRES, 1997a: 90).
 (Jean se mit en marche. Il tomba dans un trou de glace).
- (155) *César se tut. Le lendemain la ville se rendait.* (MAINGUENEAU, 1999: 91).
- (156) *Il alluma la lampe. La lumière donnait à la pièce un air de tristesse désolée.* (STHIOUL, 1998: 208).
- (157) *Le chef de gare donna le signal. Cinq minutes après le train partait.* (STHIOUL, 1998: 213),

on observe que les formes à l'imparfait expriment les conséquences logiques des situations dont le locuteur parle avant (elles introduisent les situations conceptualisées comme leurs conséquences). Ce type d'emploi est aussi rangé parmi l'emploi narratif (cf. LE GOFFIC, 1995; voir aussi BRES, 1997a,b) ou parmi l'emploi de nouvel état ou de rupture (voir plus loin), comme l'énoncé: *Quelques instants plus tard, assis devant son bureau, Barzun réfléchissait profondément* (GOSSELIN, 2005: 190), qui apparaît sans contexte. Selon nous, l'interprétation fonctionnelle repose justement sur un contexte souvent insuffisant pour déterminer de quel type d'emploi il s'agit. Quoi qu'il en soit, un emploi n'exclut pas l'autre: la situation qui est une conséquence naturelle d'une autre situation, toutes localisées dans le domaine du temps passé, à la fois peut impliquer le début d'une nouvelle situation.

Nous classons parmi l'emploi de conséquence logique les imparfaits qui apparaissent dans les énoncés suivants :

- (158) *Elle devait vous aider.* (MAUGER, 1984 : 245).
(Elle aurait dû vous aider).
- (159) *Mais il fallait insister!* (MAUGER, 1984 : 245).
(Il aurait fallu insister!).
- (160) *Tu pouvais me le dire.*
(Tu aurais pu me le dire).

Même si le locuteur sait que les contenus propositionnels expriment des situations contrefactuelles, il utilise l'imparfait qui est le signe linguistique d'une conceptualisation consistant à considérer les situations comme conséquences logiques, c'est-à-dire naturelles, des actes précédents. Autrement dit, à la base de son savoir sur le monde, le locuteur se fait une représentation d'une situation comme si elle était le résultat de ce qui a eu lieu avant. Le choix du conditionnel passé serait fondé sur un calcul de circonstances qui impliqueraient l'accomplissement de l'action traitée ; p.ex. : *Elle aurait dû vous aider (si vous le lui aviez demandé)*. La question du conditionnel sera examinée plus loin. Pour conclure, on observe que la différence ne réside pas dans le contenu du message pouvant être identique, mais dans la façon dont l'information est conceptualisée par le locuteur.

L'idée de conséquence logique apparaît aussi avec l'imparfait dans l'énoncé suivant :

- (161) *Si tu avais persévéré dans cette voie, tu te ruinais.* (MAUGER, 1984 : 245).

Le locuteur emploie l'imparfait, parce qu'il s'est représenté la situation comme celle qui normalement se produit dans de telles conditions, mais il localise cette situation et celle qui correspond à la condition dans le passé.

Pour terminer le passage consacré à l'emploi de conséquence logique, nous proposons l'énoncé suivant :

- (162) *Dans une heure, la prochaine ronde passait par le pont. Il fallait faire vite pour ne pas se faire prendre.* (GOSSELIN, 1996 : 238).

Cet exemple est d'abord intéressant parce qu'il contient deux imparfaits, l'un réalisant l'emploi de suspension temporelle et l'autre se rapportant à l'emploi de conséquence logique, et deuxièmement parce qu'il y a la coexistence d'un complément de temps référent au présent du locuteur et d'une forme verbale à l'imparfait qui veut dire que la situation a reçu un relief temporel passé. On doit l'effet de suspension temporelle à la

conceptualisation consistant à simuler le déroulement d'une situation future dans le passé: *dans une heure la ronde passe* → *une heure après la ronde passait* → *dans une heure la ronde passait*. L'emploi du complément *une heure après* changerait le sens de l'énoncé. Dire *une heure après, la prochaine ronde passait* correspondrait à l'emploi de durée dont la fonction est de simuler le déroulement de l'action dans le passé sans une valeur prospective assurée par l'emploi de suspension temporelle.

Il en est de même dans: *Il y a une heure, Max boudait dans son coin, et ça n'est pas près de changer* (DE SAUSSURE, 2003: 238), où l'imparfait réalise aussi l'emploi de suspension temporelle. Le locuteur semble communiquer que quand il a vu Max il y a une heure, il boudait (il fait un transfert mental dans le passé d'il y a une heure) et la suite *et ça n'est pas près de changer* suggère la continuité de la situation en question dans le présent du locuteur.

L'emploi suivant, que nous appelons **emploi de situation reconstituée et potentielle**, lui aussi, se rapporte au savoir du locuteur emmagasiné dans sa mémoire et qui s'est constitué sur la base de l'expérience et de l'observation du monde. Il se réalise dans les exemples comme ceux-ci:

- (163) *Si j'avais beaucoup d'argent, je ferais le tour du monde.*
- (164) *Si tu te taisais!* (MAUGER, 1984: 245).
- (165) *Et si on lui offrait un CD de Mozart?*
- (166) *J'étais malade, et toi, tu appelais le médecin.*
- (167) *Le ciel est gris comme s'il allait pleuvoir.* (BOULARÈS, FRÉROT, 1997: 42).
- (168) *Imagine, il pleuvait ce jour-là...*
- (169) *Dans son rêve il vivait en Afrique et puis il revenait en France pour placer son argent.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 153).

Les exemples (163), (164), (165) et (167) sont classés comme hypothétiques (cf. GREVISSE, 1980; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; BARCELÓ, BRES, 2006), l'exemple (168) contient l'imparfait dit préliminaire (cf. GREVISSE, 1980; COSERIU, 2001) et les exemples (166) et (169) représentent l'emploi fictif, vu la présence du verbe *imaginer* et du complément *dans son rêve* qui introduisent des univers autres que le réel et dans lesquels sont situées les situations conceptualisées. En fait, tous les exemples regroupés dans l'emploi de conséquence logique qui correspondent aux situations contrefactuelles et ceux qui portent les numéros (163) jusqu'à (169) expriment des situations fictives. C'est pourquoi ce type d'emploi est souvent classé parmi les imparfaits de fiction (cf. CAPPELLO, 1986) ou parmi les imparfaits nonprésents (cf. LE GOFFIC, 1986), ou encore parmi les imparfaits nonpassés (cf. MAINGUENEAU, 1999). De toute façon, il s'agit d'enlever l'actu-

alité des situations mises en énoncés, soit parce qu'elles sont conceptualisées comme passées et comme fictives, soit parce qu'elles sont privées d'un relief temporel passé, vu leur caractère hypothétique (ou fictif), donc plutôt modal. Selon nous, le problème ne se limite pas à calculer l'actualité de ce qui constitue le contenu propositionnel, car déjà le choix de l'imparfait, qui appartient au mode indicatif, témoigne du traitement consistant à donner à une situation conceptualisée une forme de représentation mentale (ou de scène), à laquelle s'ajoute un relief modal actualisant ou désactualisant, selon que le locuteur se considère participant, observateur ou désengagé de la situation. Par conséquent, la solution se trouverait dans le choix des modes et non dans le choix des formes temporelles de l'indicatif. Cette question sera l'objet de nos réflexions dans le chapitre suivant.

Revenons aux exemples représentant l'emploi de situation reconstituée et potentielle de l'imparfait. Le caractère hypothétique dans les énoncés qui contiennent la combinaison *conjonction si + forme à l'imparfait* repose avant tout sur l'emploi de *si*. L'imparfait complète en quelque sorte l'idée du potentiel de ce que le locuteur se représente comme passé par rapport à son présent, même s'il s'agit de situations dont l'achèvement peut se produire dans un futur. Le relief du passé donné aux situations conceptualisées signifie que le locuteur a l'expérience de la réalité des situations mises en énoncés dans des contextes particuliers, soit parce qu'il les a vécus personnellement, soit parce qu'il les connaît grâce à l'observation du monde. Ainsi, toutes les situations exprimées à l'imparfait dans deux derniers types d'emploi, c'est-à-dire dans l'emploi de conséquence logique et dans l'emploi de situation reconstituée, seraient le résultat du fait de puiser dans les expériences passées stockées dans la mémoire du locuteur. Il en découle une remarque fondamentale, à savoir que ni le caractère contrefactuel ni la valeur hypothétique ne seraient impliqués par une forme à l'imparfait. C'est le contexte qui fournit une interprétation contrefactuelle (ou irréaliste), comme le montre l'analyse des exemples représentant l'emploi de conséquence logique, et aussi le savoir sur le monde que possède le locuteur; p.ex.:

- (170) *Si j'avais des ailes, je volerais.*
- (171) *Et si j'avais dix ans de moins!* (MAUGER, 1984: 245).
- (172) *Si j'étais au moins plus disponible demain! Mais hélas, c'est impossible.* (BANYŚ, 2000a: 258).
- (173) *Si j'étais toi, je ne le ferais pas.*

Tous les exemples ci-dessus sont contrefactuels, vu l'irréalité d'avoir des ailes, de reculer dans le temps ou d'être quelqu'un d'autre et vu l'in-

formation contenue dans le contexte qui empêche la réalité d'être plus disponible.

L'interprétation hypothétique quant à elle est rendue possible par la conjonction *si* et grâce au contexte, tout cela fondé sur le savoir qui se constitue grâce à l'expérience et à l'observation. Dans (166), le locuteur semble vouloir dire : *Faisons comme si j'étais malade et toi, tu appelais le médecin*. Le locuteur a l'expérience de la maladie et de la série des situations qui y sont liées, comme le fait d'appeler le médecin, et en proposant le jeu, il fait un transfert mental dans l'époque où il était malade. On observe un transfert mental semblable dans (164) (*Je me rappelle les moments où tu ne disais rien*), (167) (*Je sais que le ciel gris annonce la pluie*), (168) (*Je sais qu'il pleuvait ce jour-là*), (169) (*Je me rappelle le temps où j'avais dix ans de moins*) et (172) (*Je me rappelle le temps où j'étais moins occupé*). Le même mécanisme semble s'appliquer aux (164), (170) et (173), mais il est moins convaincant, étant donné que normalement le locuteur n'a l'expérience ni d'avoir beaucoup d'argent ni d'être quelqu'un d'autre et sûrement il n'a pas l'expérience d'avoir des ailes. C'est ici que tout d'abord intervient l'observation du monde grâce à laquelle le locuteur s'est fait une image mentale des gens riches (*les gens que j'ai connus étaient riches / les gens que j'ai vus à la télé étaient riches*) et ensuite la faculté de se mettre à la place de ces gens (*les gens étaient riches et ils pouvaient faire le tour du monde → si j'étais comme ces gens riches*). Il en est de même avec les ailes et la possibilité de voler : le locuteur sait que les oiseaux savent voler grâce aux ailes. Il puise dans sa mémoire pour se rappeler les situations dans lesquelles il a eu l'expérience du vol des oiseaux. Ensuite, il se met à leur place (*les oiseaux avaient des ailes et ils volaient → si j'étais comme ces oiseaux*). Le choix de l'imparfait serait le signe linguistique de ces opérations mentales qui consisteraient avant tout à donner un relief temporel passé aux situations conceptualisées et la coexistence d'une forme à l'imparfait et de la conjonction *si* conduirait à l'interprétation de ce qui constitue le contenu propositionnel comme potentiel (c'est-à-dire pouvant encore arriver), même dans certains cas contrefactuel (ou irréel). L'exemple (173) a également une base d'expérience fondée sur l'observation. Le locuteur construit son énoncé, en prenant en considération la vie de son ami qu'il connaît et qui en fait, renvoie au passé. Le traitement des informations consistant entre autres à se mettre à la place de l'ami, mène à la conclusion que normalement l'ami ne le ferait pas, ce que le locuteur veut communiquer.

Intéressant est le cas suivant :

(174) *Si demain je vous disais que je vous aime, que feriez-vous ?* (BARCELÓ, BRES, 2006 : 70).

On a une combinaison de données qui à première vue se contredisent : l'imparfait résulte de la localisation d'une situation mise en énoncé dans le passé et le complément de temps *demain* renvoie au futur. Cette combinaison est pourtant possible, lorsqu'on examine en quoi consiste le traitement de données. Le locuteur puise dans sa mémoire où sont stockées les scènes aux cours desquelles on dit à quelqu'un qu'on l'aime (fondées sur l'expérience ou sur l'observation), ce qui donne une forme à l'imparfait dans son emploi de situation reconstituée et ensuite un relief modal de potentiel exprimé à l'aide de la conjonction *si*. Finalement, puisque la situation est conceptualisée comme passée, mais potentielle, c'est-à-dire qui peut encore arriver, elle reçoit un relief temporel futur.

L'imparfait apparaît aussi dans les énoncés du type :

- (175) *Louis XIV se mariait deux ans après.* (GREVISSE, 1980 : 835).
(Louis XIV s'est marié / se maria deux ans après).
- (176) *A huit heures la fête commençait.* (REICHER-BÉGULIN, 1990 : 103).
(A huit heures la fête a commencé / commença).
- (177) *Deux minutes plus tard Zidane marquait le but.*
(Deux minutes plus tard, Zidane a marqué le but).
- (178) *En 1822, Pasteur naissait à Dole, petite ville du Jura.* (MAUGER, 1984 : 244).
(En 1822, Pasteur est né / naquit à Dole [...]).
- (179) *Hier il manquait son train.* (MAUGER, 1968 : 244).
(Hier il a manqué son train).
- (180) *En 1610, Henri IV était assassiné.* (LE GOFFIC, 1986 : 59).
(En 1610, Henri IV a été / fut assassiné).
- (181) *A dix heures et demie du soir, le baron Léopold sautait tranquillement du dernier des wagons, franchissait la voie ferrée, sortait de la gare de marchandises et gagnait la grand-route.* (GOSSELIN, 2005 : 198).
(A dix heures et demie du soir, le baron Léopold a sauté / sauta tranquillement, a franchi / franchit la voie ferrée, est sorti / sortit de la gare de marchandises et a gagné / gagna la grand-route).

On note tout d'abord que les prédicats choisis correspondent aux situations qui se produisent en très peu de temps, donc qui sont considérées comme événements et non états ou processus : les actions de se marier, de marquer le but, de naître, de manquer le train, d'être assassiné, de sauter, de franchir la voie ferrée, de sortir de la gare sont momentanées. Ensuite, chaque phrase est munie d'un complément de temps précisant l'intervalle de la production de l'événement. Surtout, surprenante est la combinaison de l'imparfait et des compléments, tels que *à huit heures, à huit heures et*

demie du soir, qui soulignent le caractère événementiel (ou momentané, ou encore ponctuel) des situations conceptualisées et mises en énoncés — en effet, dans tous ces exemples, les formes à l'imparfait peuvent être remplacées par celles au passé composé ou au passé simple. Certains linguistes parlent de l'imparfait de rupture (cf. LE GUERN, 1986; REICHER-BÉGULIN, 1990; COMBETTES, 1992), de nouvel état (cf. DE SAUSSURE, 2003; DESCLÉS, 2003) ou de perspective (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994), les autres considèrent ce type d'emploi comme narratif (cf. REICHER-BÉGULIN, 1990; GOSSELIN, 2005) et K. TOGEBY (1982: 387) l'appelle imparfait pittoresque (*Onze ans après, il perdait la bataille de Waterloo*). Le problème réside dans la dénomination et dans la portée des appellations proposées dans différents ouvrages par leurs auteurs. Le premier groupe s'est constitué en s'appuyant sur la thèse selon laquelle les formes à l'imparfait évoquent des situations conceptualisées comme postérieures par rapport à un point de repère situé dans le domaine du temps passé. Ainsi, l'interlocuteur interprète la situation à l'imparfait dans une perspective temporelle postérieure à une autre situation servant de repère, il a l'impression de rupture avec cette situation et en même temps il conçoit la situation en question comme ouvrant une nouvelle situation dans laquelle se trouve l'objet dont on parle. Le deuxième groupe s'est fondé sur une caractéristique de la narration qui est d'envisager une suite d'aventures du héros. Autrement dit, l'introduction de l'imparfait aurait pour but de signaler que les événements dans la vie du héros n'arrivent pas encore à leur terme. Ainsi dans (175), (177), (178), (179), (180) et (181), les faits de se marier, de marquer le but, de naître, de manquer son train, d'être assassiné, de sauter, de franchir la voie ferrée et de sortir de la gare exprimés à l'imparfait suggèrent que l'interlocuteur peut s'attendre à la suite de l'histoire. Selon nous, cette confusion terminologique repose sur le fait qu'il est souvent bien difficile de saisir la différence notionnelle entre ce qui est narratif, descriptif ou pittoresque (voir l'exemple (181), qui peut être classé parmi tous les emplois énumérés). Pour J.-P. DESCLÉS (2003: 143), l'imparfait de nouvel état est «un imparfait narratif qui situe des situations aussi bien dans un référentiel inactuel que dans le référentiel énonciatif». Quoi qu'il en soit, tous les exemples ci-dessus posséderaient la propriété commune de produire l'impression qu'avec la situation mise en énoncé une nouvelle situation commence, même s'il est évident qu'elle a pris fin par rapport au présent du locuteur. Ainsi, l'exemple (175) signifie que Louis XIV était marié à partir de la cérémonie du mariage, dans (176) le locuteur ouvre une perspective dans laquelle se déroulait la fête à partir de huit heures, l'exemple (177) informe que le match continuait après le but de Zidane, les exemples (178) et (180) marquent le début de la vie de Pasteur et la situation de la France après la mort d'Henri IV. Vu cet

aspect d'ouverture d'une perspective temporelle passée, laquelle implique une nouvelle situation ou une série de nouvelles situations, nous appellerons cet emploi de l'imparfait **emploi de nouvelle situation**, qui peut être état (*Louis XIV se mariait deux ans après* → *Louis XIV avait une femme*), processus (*Deux minutes plus tard Zidane marquait le but* → *Le match s'est déroulé de manière plus dramatique*) ou événement (*A dix heures et demie du soir, le baron Léopold sautait tranquillement du dernier des wagons, franchissait la voie ferrée, sortait de la gare de marchandises et gagnait la grand-route* → *Sur la route, il arrêta une voiture qui...*).

Examinons encore un exemple :

- (182) *Vers vingt heures, il eut un malaise. Sa femme appelait à l'aide et réussissait à faire venir un voisin.* (JAYEZ, 1998: 144).

Selon J. JAYEZ (1998), il n'est pas possible de dire: ? *Vers vingt heures, il eut un malaise. Sa femme appelait à l'aide.* En effet, normalement (nous le savons grâce à l'expérience ou à l'observation du monde) ces deux actions à valeur événementiel (l'emploi du passé simple l'indique) se succèdent de façon prompte, c'est pourquoi l'emploi de l'imparfait semble bizarre.

L'emploi suivant de l'imparfait se réalise dans les exemples suivants :

- (183) *Je voulais te demander un service.*
(Je veux / je voudrais te demander un service).
- (184) *Je venais vous prier de le recevoir.* (HANSE, 1991: 497).
(Je viens / je suis venu / j'étais venu vous prier de le recevoir).
- (185) *Qu'est-ce qui vous fallait ?* (interaction de commerce) (BARCELÓ, BRES, 2006: 58).
(Qu'est-ce qu'il vous faut?).
- (186) *Qu'est-ce qu'il voulait, le monsieur ?* (MAINGUENEAU, 1999: 96).
(Qu'est-ce que vous voulez, monsieur?).
- (187) *Lundi prochain, il y avait un match, mais j'irai pas.* (MAINGUENEAU, 1999: 93).
(Lundi prochain, il y a / il y aura un match, mais j'irai pas).
- (188) *N'allait-on pas à Paris demain ?* (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 120).
- (189) *Comme il aimait bien sa mère !* (GREVISSE, 1980: 837).
(Comme il aime bien sa mère!).
- (190) *Qu'il était mignon, le chienchien !* (MAINGUENEAU, 1999: 93).
(Qu'il est mignon, le chienchien!).

Nous avons regroupé ici les imparfaits représentant au moins deux emplois: l'emploi hypocoristique (dans (189), (190)) et l'emploi d'atténu-

ation, de politesse ou de discrétion (dans (183), (184)). Certains parlent encore de l'emploi de sens forain ou préludique (dans (185), (186)) (cf. MAUGER, 1968; GREVISSE, 1980; DE SAUSSURE, 2003; BERTHONNEAU, KLEIBER, 1993; ANSCOMBRE, 2004; BARCELÓ, BRES, 2006). Parmi ces exemples, il y a les énoncés (187) et (188), qui ne sont ni hypocoristiques ni préludiques ni d'atténuation. Ce qui a permis de classer tous ces cas ensemble est la façon dont les informations sont traitées. Tout d'abord, on observe que les situations mises en énoncés ne perdent pas de leur actualité dans le présent du locuteur, même s'il y en a deux qui renvoient au futur (dans (187), (188)). Alors pourquoi le locuteur choisit-il l'imparfait pour en parler? Nous pensons que la réponse reposerait sur une sorte de préconstruction mentale d'une situation correspondant au contenu propositionnel antérieure par rapport au présent du locuteur. En d'autres termes, l'emploi de l'imparfait signifierait que le locuteur a déjà la connaissance des situations mises en énoncés, soit parce qu'il les a pensées dans son esprit (dans (183), (184)), soit parce qu'il revient à une situation interrompue (dans (185), (186)), ou encore parce qu'il a détenu le message informant d'une situation (dans (187), (188)), et enfin soit parce qu'il possède déjà le savoir qui correspond à une situation (dans (189), (190)). Tout compte fait, toutes les situations conceptualisées ont leur origine dans un intervalle de temps antérieur par rapport au présent du locuteur dans lequel l'énoncé se produit. Nous parlons de l'**emploi de genèse dans le passé**. Cela veut dire que chaque situation décrite ci-dessus reçoit un relief temporel passé et un relief aspectuel d'inachèvement, vu l'ouverture d'une perspective temporelle vers le présent et même vers le futur.

Il est intéressant de noter que dans les exemples hypocoristiques et préludiques, le locuteur s'adresse à son interlocuteur à la 3^e personne. Cela témoigne de la faculté mentale de se délocaliser dans le temps et puis d'évoquer la situation passée dans le présent du locuteur: le locuteur confond souvent les éléments appartenant au passé et au présent (nous avons observé le même phénomène d'une confusion d'époques dans l'emploi des compléments de temps référant au présent du locuteur qui accompagnent les formes verbales correspondant aux situations localisées dans le passé).

À la fin, parlons de l'**emploi explicatif** (ou de commentaire dans la terminologie de M. RIEGEL, J.-Ch. PELLAT et R. RIOUL (1994)) de l'imparfait; p.ex. :

- (191) *Paul s'énerva. Il fallait arriver à la gare à 8 heures dernier délai. Cinq minutes après le train partait.* (STHIOUL, 1998: 213).
(Paul s'énerva parce qu'il fallait...)

- (192) *Pierre attrapa une contravention. Il roulait trop vite.* (JAYEZ, 1998: 152).
(Pierre attrapa une contravention parce qu'il roulait trop vite).
- (193) *Il rentra tout de suite, car il craignait une révolution.* (WEINRICH, 1989: 142).
- (194) *Si elle vous a aidé, c'est qu'elle le devait.*
(Si elle vous a aidé, c'est parce qu'elle le devait).
- (195) *J'ai accepté cette offre: il le fallait.* (MAUGER, 1984: 245).
(J'ai accepté cette offre parce qu'il le fallait).
- (196) *Tu ne m'as pas téléphoné hier. Oui. Hier j'amenais Richard à l'école.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 151).
(Hier je ne t'ai pas téléphoné parce que j'amenais Richard à l'école).

On observe que les situations exprimées à l'imparfait sont une sorte d'explication des actions qui ont eu lieu et dont le locuteur parle véritablement. On explique cet emploi de l'imparfait par les notions d'inclusion ou de recouvrement (cf. MOLENDIJK, 1996; MOESCHLER, éd., 1998; DE SAUSSURE, 1998, 2000). Mais comme nous avons pu noter, le recouvrement ne se rapporte pas seulement à l'emploi explicatif de l'imparfait. Il est également présent dans l'emploi descriptif (*Il faisait beau, l'air était frais, des oiseaux pépiaient*) ou dans l'emploi de durée (*Paul entra. Marie téléphonait*). L'emploi explicatif se place parmi les emplois temporels d'actualité dans le passé. Le choix de l'imparfait signifie que le locuteur donne à une situation conceptualisée un relief aspectuel de durée dans le domaine du temps passé et qu'elle partage le même intervalle temporel que l'autre situation servant de repère.

Dans (196) même si le locuteur sait que l'action d'amener quelqu'un à l'école ne peut pas durer toute la journée, il donne à la situation un relief aspectuel de durée pour expliquer le fait de ne pas avoir téléphoné.

A présent, essayons de reconstruire le **schéma sémantico-cognitif** de l'imparfait (fig. 26), une des catégories les plus controversées de la grammaire française (cf. MAINGUENEAU, 1999: 93).

Le schéma nous démontre que seul l'emploi descriptif serait prototypique. W. BANYŚ et J.-P. DESCLÉS (1997: 21) proposent deux valeurs prototypiques de l'imparfait qui sont: valeur descriptive et valeur processuelle, ce qui correspondrait au type d'enregistrement d'une situation (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2006). Pourtant, nous avons vu que la question ne réside pas dans la reconnaissance des situations comme états, processus et événements, car tous les trois peuvent être exprimés à l'aide des formes à l'imparfait, ayant reçu une interprétation de durée. La direction des flèches rend compte des affinités entre les emplois: 1) la description se manifeste souvent dans la narration; 2) la description ne fait pas progresser une

situation, donc elle produit l'impression de la durée; 3) par contre pour avoir l'effet de durée il faut que la situation soit en quelque sorte suspendue dans le temps; 4) la suspension temporelle est présente dans les autres emplois: dans l'emploi de genèse passée, dans l'emploi de nouvelle situation, dans l'emploi de conséquence logique, dans l'emploi de situation reconstituée et potentielle et dans l'emploi explicatif.

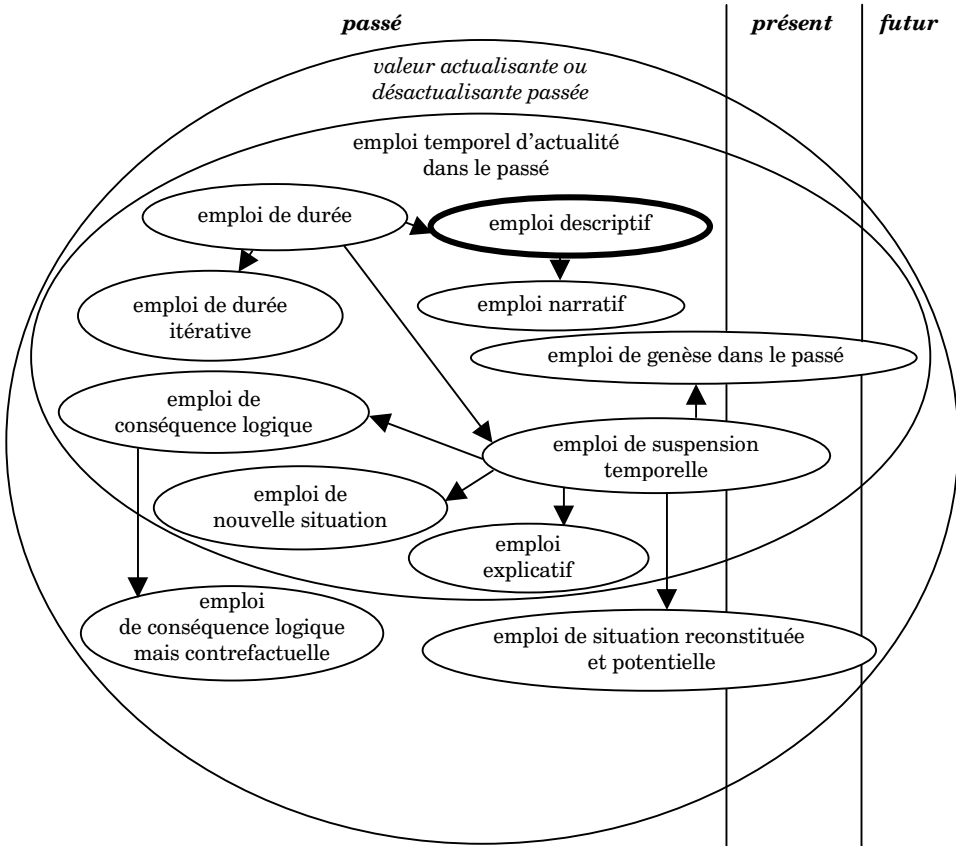


Fig. 26. Schéma sémantico-cognitif de l'imparfait

En ce qui concerne l'**invariant sémantique**, nous adoptons la définition proposée par J.-P. DESCLÈS (1997), selon laquelle il est question de la borne de droite temporelle ouverte. Cela veut dire que chaque emploi de l'imparfait se caractériserait par une perspective temporelle ouverte (le début étant localisé dans le passé), chose compatible avec un relief aspectuel d'inachèvement que la situation reçoit pendant l'opération de conceptualisation.

4. Temps grammaticaux: quelques points récapitulatifs

En français, les catégories traditionnellement appelées temps verbaux sont l'effet global et configurationnel du traitement de données correspondant à la situation mise ensuite en énoncé. Le profil dominant se rapporterait à la localisation de la situation dans le temps: le locuteur donne à la situation, ou au moins à une de ses phases, un relief temporel présent, passé ou futur, ce qui ne doit pas nécessairement être conforme à la réalité. C'est pourquoi on distingue le temps présent, les temps futurs et les temps passés. Le nombre des temps futurs et des temps passés témoigne de ce que la conceptualisation des situations ne se limite pas seulement à déterminer leur temporalité, mais qu'elle est beaucoup plus complexe. Par conséquent, les informations contenues dans une forme verbale choisie par le locuteur concernent aussi des caractéristiques aspectuelles et modales issues du traitement de données. L'aspectualité se résume à un calcul dont le résultat est de décider si la situation est achevée ou inachevée. La situation considérée comme inachevée se caractérise par la borne finale ouverte, ce qui signifie que le locuteur ouvre une perspective temporelle vers ce qui est postérieur (L. GOSSELIN (1999) parle d'une fenêtre sur le temps).

Les situations sont également classées selon le type d'enregistrement, qui peut être statique ou dynamique (ou encore cinématique). Autrement dit, le locuteur spécifie le type de situation (état, processus et événement), selon qu'il y a un ou plusieurs actants, un mouvement, un changement, une force factitive ou un contrôle observables. Ainsi, la situation reçoit un relief aspectuel momentané (donc achevé) ou duratif (donc achevé ou inachevé). Il s'avère que seuls deux temps représentent le type d'enregistrement statique. Ce sont: le présent et certains emplois de l'imparfait. Les autres temps sont le résultat de l'enregistrement dynamique. En effet, dans le cas de ce qui est dans l'avenir, il est difficile de parler d'états, vu que le futur implique toujours un processus de devenir état. En ce qui concerne le passé, où les états sont possibles, la langue française offre l'imparfait dans certains emplois pour les exprimer.

Le choix d'un temps grammatical dépend aussi de profils modaux qui se rapportent tout d'abord à l'actualisation ou à la désactualisation de la situation dans l'univers du locuteur, ce qui veut dire que le locuteur expose sa position en tant que participant ou en tant qu'observateur, donc une position engagée, ou bien il signale son désengagement dans les situations qui ont eu lieu ou auront lieu hors de sa vie (c'est le cas des situations historiques et fictives).

Tableau 12

temps passés

Passé surcomposé	Passé récent	Passé récent du passé	Futur proche du passé	Imparfait
				narratif
<i>d'achèvement antérieur rapide (prototype)</i>				
d'achèvement rapide				
	<i>de durée dans le passé et d'achèvement dans le présent</i>	<i>de durée et d'achèvement</i>	<i>de durée limitée à valeur prospective</i>	de durée
				de durée itératif
				de suspension temporelle
				de conséquence logique (contrefactuelle)
				de genèse dans le passé
				explicatif
				de situation reconstituée et potentielle
				<i>descriptif (prototype)</i>

Puisque tous les temps examinés représentent le mode indicatif, cela signifie que les situations reçoivent encore une caractéristique modale, à savoir celle qui se rapporte à un calcul de valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel correspondant à la situation conceptualisée. *Indicare* a le sens de *faire voir*. Donc, l'indicatif serait le mode avec lequel le locuteur fait voir une situation (réelle, éventuelle ou contrefactuelle) à son interlocuteur et dont il se construit l'image pendant l'opération de conceptualisation. Autrement dit, le locuteur tient la situation pour réelle ou il envisage son éventualité d'avoir lieu et d'avoir eu lieu, ce qui se traduit par le fait d'assumer (ou de refuser d'assumer) la valeur de vérité du contenu propositionnel correspondant à la situation. Nous en reparlerons dans le chapitre suivant consacré à la question des modes.

Les temps seraient donc des catégories à plusieurs informations : temporelles, aspectuelles et modales, dont différentes configurations se manifestent dans leurs divers emplois. Nous avons pu observer quels emplois partagent les temps futurs, alors maintenant voyons la distribution des emplois des temps passés qui nous permettra de constater qu'il y a des emplois communs pour certaines catégories (p.ex. l'emploi d'achèvement pour le passé composé et le passé simple) et que plusieurs emplois sont fondés sur les mêmes traits (p.ex. un relief aspectuel d'achèvement se manifeste dans des emplois représentant tous les temps, sauf le futur proche du passé et l'imparfait). Cf. tableau 12.

Pour rendre compte des différentes natures des catégories examinées, il faut recourir à la notion d'**invariant sémantique**, qui se présente sous les formules suivantes (les invariants sémantiques des temps futurs voir pp. 202—203):

a) pour le passé composé = bornes temporelles fermées par rapport au présent du locuteur + position engagée du locuteur (en tant que participant ou en tant qu'observateur, grâce à la faculté du transfert mental);

b) pour le passé simple = bornes temporelles fermées dans le domaine du temps passé + position désengagée du locuteur;

c) pour le plus-que-parfait = antériorité d'une situation achevée (bornes temporelles fermées) par rapport à une autre situation localisée dans le passé;

d) pour le passé antérieur = achèvement rapide d'une situation dans le domaine du temps passé + position désengagée du locuteur;

e) pour le passé surcomposé = achèvement rapide d'une situation dans le domaine du temps passé + position engagée du locuteur;

f) pour le passé récent = déroulement dans le passé + achèvement dans le présent;

g) pour le passé récent du passé = déroulement + achèvement par rapport à une autre situation localisée dans le passé;

h) pour le futur proche du passé = durée limitée à valeur prospective dans le domaine du temps passé;

i) pour l'imparfait = borne de droite temporelle ouverte dans le domaine du temps passé.

Après les observations sur le fonctionnement des temps grammaticaux, il semblerait que la distribution à laquelle sont liées les phénomènes de la concordance des temps et du discours direct ne devrait pas poser de problèmes. Rien de plus trompeur! Nous espérons avoir déjà introduit quelques exemples surprenants par la combinaison des temps utilisés. La partie qui suit sera consacrée à la question des rapports entre les temps.

5. Distribution des temps: cas de la concordance et du discours rapporté

Les phénomènes liés à la distribution des temps dans certaines langues, et notamment dans la langue française, ont été décrits sous forme de normes auxquelles les grammairiens ont donné les dénominations de discours indirect, de discours indirect libre et de concordance des temps. Pourtant, l'étude de la distribution des temps dans différents types de textes — publicitaires, littéraires, situationnels, interactifs etc. (cf. BRONCKART, 1985) démontre que le choix des temps (et des modes) échappe souvent aux règles. Combien de fois nous sommes restés étonnés, surpris et parfois perplexes devant une forme verbale qui normalement ne devait pas apparaître dans tel ou tel contexte et cotexte! Surtout nous nous sentons embarrassés, lorsqu'une combinaison de temps insolite se trouve dans une oeuvre littéraire, parce qu'il est difficile de soupçonner un écrivain célèbre d'avoir commis une faute.

A la lumière des recherches dites cognitives, les emplois des temps conformément à la norme correspondent aux effets les plus typiques (donc prototypiques) d'un traitement de données fondé sur la logique naturelle qui se vérifie dans et par l'expérience du monde. Il en résulte qu'il y a aussi des configurations des temps non prototypiques et correctes que le locuteur peut utiliser dans son énoncé. Une faute de grammaire a lieu, lorsqu'on ne peut pas trouver une justification logique qui se détermine sur la base de l'expérience du monde et sur la base du fonctionnement correct des processus cognitifs et des émotions.

L'objectif de ce chapitre est d'esquisser diverses approches de l'étude de la distribution des temps en français et ensuite de donner quelques exemples de textes qui, par l'emploi non typique des temps, sortent de la

norme. Selon nous, l'explication convaincante du choix des temps réside dans la vision «de l'homme dans la langue» (BRES, éd., 1997: 94), ce qui veut dire qu'on ne peut pas séparer la logique de la langue de l'expérience de l'homme. En d'autres termes, pour comprendre le fonctionnement de la langue qui se manifeste dans ses occurrences, il faut tenir compte des opérations de traitement de l'information, des processus psychoaffectifs et des circonstances situationnelles dans lesquelles l'homme se trouve à un moment donné.

Le phénomène de la **concordance des temps** est étroitement lié au phénomène du **discours rapporté**. Plus précisément, la concordance des temps se manifeste lors du passage du style direct au style indirect et les deux phénomènes se produisent dans la narration (aussi bien dans le récit que dans le discours). Le terme de discours rapporté renvoie à différents modes de représentation des paroles d'un énonciateur autre que le locuteur, ce qui ouvre la recherche sur plusieurs questions du niveau énonciatif et d'analyse du discours tournant autour de notions comme p.ex. celles de plan énonciatif, de polyphonie, d'hétérogénéité discursive ou de modalisation (cf. BENVENISTE, 1966; AUTHIER-REVUZ, DANON-BOILEAU, 1984; COMBETTES, 1989; AUTHIER-REVUZ, 1992; ADAM, 1997, 2004; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002). Traditionnellement, le discours rapporté se manifeste sous forme de **discours direct**, de **discours indirect** et de **discours indirect libre**. La problématique du discours rapporté dépasse largement le phénomène de la distribution des temps: il est évident qu'elle concerne aussi les indicateurs spatio-temporels, les pronoms, les déterminants, les marqueurs modaux, la ponctuation et toutes sortes de reformulations qui doivent être conformes aux plans d'énonciation dans lesquels se situent le locuteur et l'énonciateur et dans lesquels ils situent leurs propos. Comme nous l'avons déjà dit, nos réflexions se limitent à la question de la distribution des temps.

La tradition grammaticale de la concordance des temps et du discours indirect représente une vision formelle qui repose sur un ensemble de règles fondées sur la chronologie des actions qui régit la correspondance temporelle entre les formes verbales dans un texte et dans le cas du discours indirect, entre le verbe de la principale et le verbe de la subordonnée. Ainsi, il est facile de justifier l'emploi des temps dans les phrases suivantes: *je pense qu'il dort (en ce moment)*; *Je pense qu'il a dormi (avant)*; *Je pense qu'il dormait quand je l'ai appelé*; *Je pense qu'il avait dormi avant que je l'aie appelé*; *Je pense qu'il dormira bien cette nuit*; *Je pense qu'il aura dormi quand je l'appellerai*; *J'ai pensé / Je pensais / Je pensai / J'avais pensé qu'il dormait (à ce moment-là)*; *J'ai pensé / Je pensais qu'il avait dormi depuis une heure*; *J'ai pensé / Je pensais / Je pensai / J'avais pensé*

qu'il dormirait bientôt; J'ai pensé / Je pensais / Je pensai / J'avais pensé qu'il aurait dormi avant une heure; où les temps sont utilisés selon les règles résumées dans le tableau 13.

Tableau 13

Emploi des temps dans les subordonnées

Temps de la principale	Rapport temporel	Temps de la subordonnée
présent, futur simple, futur antérieur	antériorité simultanéité postériorité	passé composé, imparfait, plus-que-parfait présent futur simple, futur antérieur
passé	antériorité simultanéité postériorité	plus-que-parfait, passé antérieur imparfait futur du passé (conditionnel présent), futur antérieur du passé (conditionnel passé)

L'approche normative semble trop simplifiée, vu le nombre d'exemples qui ne satisfont pas à la norme; p.ex.: *J'ai compris que le travail est un trésor; Je savais que la méfiance est mère de la sûreté; Il arriva que je le rencontrai; Je vous ai dit qu'un beau jour il disparut; Dans mon rêve, on m'avait persuadé qu'il pleut* (BRUNOT, 1958: 888). Dans ce cadre, il est également impossible d'expliquer le phénomène du discours indirect libre, qui « présente les formes du style indirect, mais garde le ton du style direct » (GREVISSE, 1980: 1410); p.ex.: *Il donna sa réponse: il souffrait* (MAUGER, 1984: 273) ou *Il consulta des registres. Je devais me tromper d'adresse* (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 119), et la coexistence des formes temporelles passées avec les compléments de temps renvoyant au présent du locuteur, comme p.ex.: *Il a dit qu'il venait demain (ou le lendemain); Il a dit qu'il viendrait demain (ou le lendemain).*

Vite la vision formelle se transforme en une vision sémantique. F. BRUNOT (1958: 782) constate: «Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonné, c'est le sens». L'approche sémantique suppose une concordance qui repose sur les informations concernant des rapports temporels entre le moment d'énonciation, le moment de référence et le moment d'une situation. Elle ouvre la voie à trois types de conceptions, celles qui essaient d'expliquer l'emploi des temps (et des modes) en termes d'univers et de mondes possibles (cf. MARTIN, 1983), celles polyphoniques (cf. DUCROT, 1980, 1984; NØLKE, 1985) et celles narratives et discursives, qui distinguent différents types de textes et de plans dont dépendent les configurations temporelles.

Ainsi, on observe que dans le domaine des recherches pragmatiques et textuelles, la distribution des temps se résumerait à trois questions:

1. Qui parle, c'est-à-dire qui prend la responsabilité du propos? 2. Par rapport à quel moment le locuteur situe-t-il son propos? 3. Dans quelle période de temps se situe le locuteur? De plus, plusieurs analyses de textes ont démontré que les trois formes de discours rapporté considérées comme dépendantes l'une de l'autre sont en réalité trois stratégies autonomes et qu'elles ne sont pas les seules possibles, car il existe un style direct libre (cf. ROSIER, 1999) et des formes hybrides, comme par exemple le discours direct avec la conjonction *que* (cf. AUTHIER-REVUZ, 1996; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éds., 2002).

Tous ces points importants dans la recherche linguistique représentant différents courants nous conduisent à une vision dite cognitive des phénomènes de la distribution des temps. Cette vision résumerait en quelque sorte les approches précédentes, en les complétant par la thèse que toute activité de langue prend son origine dans l'expérience du monde et est déterminée par des processus cognitifs de traitement de l'information à base du savoir emmagasiné dans la mémoire et à base de l'état psycho-affectif dans lequel l'homme se trouve pendant la conceptualisation d'une situation mise ensuite en énoncé (chaque énoncé est ancré dans une situation d'énonciation). Dans cette approche: 1) le choix des temps est considéré comme l'effet du traitement de données correspondant à une situation dont le locuteur veut parler; 2) chaque configuration des temps est possible, lorsqu'elle ne s'oppose pas de façon évidente à la logique naturelle fondée sur l'expérience du monde; 3) les configurations suggérées comme normes sont prototypiques; 4) l'explication de l'emploi de différentes catégories de temps dans un même cotexte repose sur la notion d'invariant sémantique, ce qui est conforme à la proposition d'A.-M. BERTHONNEAU et de G. KLEIBER (1997), selon qui l'encodage et le décodage des formes verbales se ferait à partir des valeurs fondamentales des temps (1997: 132); 5) le problème de la concordance des temps, et de tous les indicateurs spatio-temporels en même temps, ne consisterait pas à étudier les régularités d'emploi imposées par la faculté du langage, mais plutôt il résiderait dans le savoir sur la représentation d'une situation que le locuteur s'est faite pendant le traitement de données et par conséquent, sur ce qu'il veut communiquer à son interlocuteur.

À titre d'exemple, voyons quelques cas non prototypiques de la distribution des temps (certains parmi eux ont déjà apparu lors des analyses des catégories des temps proposées plus haut):

- (1) *Paul a dit qu'il est* (était) *un spécialiste de la choucroute à la bière.* (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 122).
(pour: Pierre a dit: «**Je suis** un spécialiste...»).

- (2) *Paul a dit qu'il sera* (serait) un spécialiste de la choucroute à la bière. (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 117).
(pour: Pierre a dit: «Je **serai** un spécialiste...»).
- (3) *Galilée a dit que la terre tourne* (tournait) autour du soleil. (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 122).
- (4) *Paul a dit que Max était parti quand Julie lui a téléphoné* (? lui avait téléphoné). (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 118).
- (5) *Paul a dit que Marie avait travaillé hier* (la veille).
- (6) *J'ai dit que Pierre viendra* / viendrait **demain** (le lendemain).
- (7) *Elle ne réfléchit pas longuement. Elle partait demain pour Venise et aujourd'hui même achevait* son troisième roman de linguistique nordique. (BERTHONNEAU, KLEIBER, 1997: 129).
- (8) *A l'époque où nous sommes, on trouva pendant quelques jours qu'il était triste.* (Stendhal in: VUILLAUME, 1990: 41).
- (9) *Il y a aujourd'hui trois cent quarante-huit ans six mois et dix-neuf jours que les Parisiens s'éveillèrent* au bruit de toutes les cloches sonnantes à la grande volée dans la triple enceinte de la Cité, de l'Université et de la ville. (Hugo in: VUILLAUME, 1990: 26).
- (10) **Maintenant** c'est samedi, jour de demi-congé pour les bureaux, et c'est quatre heures. Joël **venait** seulement d'arriver au Petit-Paris, il n'**avait** pas **ouvert** la bouche. (Ramuz in: STHIOUL, 1998: 219).
- (11) On **prononça** le nom de Michel, par hasard, les beaux yeux de la baronne **brillèrent**. Par hasard aussi, c'**était** vraisemblable, car Mme la baronne n'**avait** jamais **pu** prendre au sérieux la haute fortune de notre héros. Elle **laissait** faire et c'**était** tout. Pourtant, M. Schwartz **ferma aujourd'hui** la porte de son cabinet, sous prétexte de gros calcul. (Féval in: VUILLAUME, 1990: 32).
- (12) *Ça c'est un beau chienchien, ça. Maman l'avait brossé ce matin. Elle avait bien brossé les poils, Maman. Il avait plus de pupilles.* (WILMET, 1976: 91).
- (13) *Tu ne m'as pas téléphoné hier? Oui, non. Hier, j'amenais Richard à l'école.* (LEEMAN-BOUIX, 2002: 151).
- (14) *S'il a réussi, il a sûrement fêté ça.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 266).
- (15) *J'ai rencontré monsieur Legrand qui fut mon professeur d'histoire.* (REICHER-BÉGULIN, 1990: 101).
- (16) *Une heure après, il avait quitté Saint-Paul et se dirigeait vers Tinqués.* (Hugo in: BARCELÓ, BRES, 2006: 95).
- (17) *Une heure après, il a quitté Saint-Paul et se dirigeait vers Tinqués.* (BARCELÓ, BRES, 2006: 95).
- (18) *On a apporté aux chats une assiette de lait; et en cinq minutes, ils avaient tout lapé.* (MAUGER, 1984: 247).

- (19) *A peine **ai-je eu manifesté** l'intérêt que je prenais à l'histoire de ces fondations que l'archiviste passionné **se révéla** en effet.* (GREVISSE, 1980: 842).
- (20) *L'audience n'a pas **permis** de répondre à ces questions. Elle **aura** en revanche **permis** d'éclairer la personnalité de Ouïsem.* (Libération in: CISZEWSKA, 2006: 145).
- (21) *La veille au soir, pendant que tout le monde à Berne **était** dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich **passèrent**. Toute la ville **fut** illuminée, on **dressa** des tables pour eux, on leur **fit** fête. Mais ils **étaient** trop pressés, ils **avaient** peur d'arriver en retard; on les **embrassa** en leur souhaitant bonne chance... beau moment et irréparable, de fraternité si sincère! et que la Suisse n'a jamais **retrouvé**.* (COMBETTES, 1992: 73).
- (22) *José Murtas **était** hier l'homme « providentiel » des assassins présumés. Marco Caro **avait** lui aussi bien **appris** sa leçon lorsqu'il **a lâché**, le premier: « Le 25 février, au Macama, une personne est arrivé dans le bar, elle m'a coupé la route. Je m'en souviens très bien. Elle a dit: "Gérard tu as vu ce qu'ils ont fait à Yann Piat? Ils l'ont assassiné!" C'est là que dans ma cervelle, ça a fait tilt. La personne qui a dit cela, je l'ai su bien plus tard, c'est José Murtas. » Le patron du Macama ne **va pas se montrer** plus prolix: « Je suis le bouc émissaire de cette affaire. Mme Piat, je n'avais aucune raison de l'éliminer. Elle ne me gênait pas du tout », **soutient** Gérard Finale. (Le Figaro 1998 in: BARCELÓ, BRES, 2006: 168).*
- (23) *Hélène, sans prendre un instant pour son repas, **avait commencé** à lire ce grimoire lorsque, soudain, elle **s'arrêtait**; ses yeux **brillait** d'un éclat extraordinaire, la jeune fille **s'était dit**: — J'ai trouvé et, d'ici ce soir, je serai hors de cette prison... (GOSSELIN, 2005: 202).*
- (24) *Cet après-midi là, notre héros **s'en donna** à coeur joie. Il **courut, sauta, escalada** à qui mieux mieux, et **termina** complètement épuisé. (JAYEZ, 1998: 143).*
- (25) *La clef **tourna** dans la serrure. Monsieur Chabot **retirait** son pardessus qu'il **accrochait** à la porte d'entrée, **pénétrait** dans la cuisine et **s'installait** dans son fauteuil d'osier. (Simenon in: STHIOUL, 1998: 216).*
- (26) *Toute personne qui **aura conduit** un véhicule alors qu'elle **se trouvait** sous l'empire d'un état alcoolique, même en l'absence de signe manifeste d'ivresse, **sera punie** d'un emprisonnement d'un mois à un an... (Code de la route in: WEINRICH, 1989: 154).*

*
* *

Pour clore cette partie, essayons de formuler quelques observations conclusives :

1. Toutes les tentatives pour résoudre le problème de la distribution des temps s'avéreront insuffisantes si elles n'ont pas pour base, dite cognitive, l'homme, la façon dont il traite l'information et sa faculté de langage.

2. Comme nous l'avons déjà dit, le traitement de données consisterait tout d'abord à donner un relief temporel à la situation conceptualisée, c'est-à-dire à la localiser dans le temps, qui ne doit pas nécessairement être celui dans lequel la situation a réellement lieu.

3. Pourtant, le choix d'un temps grammatical n'est pas seulement fondé sur un relief temporel que la situation reçoit. Il se rapporte à l'ensemble de données caractérisant la situation en question (des reliefs aspectuels) et à l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il conceptualise (des reliefs modaux).

4. Les reliefs aspectuels et modaux, eux aussi, ne doivent pas correspondre à l'état réel: même si le locuteur sait que la situation conceptualisée est déjà achevée par rapport à son présent, il peut lui donner un relief aspectuel inachevé ou un relief modal de distanciation.

5. La mise en relief (temporels, aspectuels et modaux) est fondée entre autres sur la faculté de transfert mental qui consiste en la possibilité de se déplacer dans le temps et dans l'espace (cf. LAKOFF, JOHNSON, 1980). Cette opération est si spontanée et naturelle que l'homme ne la contrôle même pas. C'est ainsi qu'on peut expliquer des combinaisons des temps passés avec les adverbes de temps renvoyant au présent.

6. La mise en relief dépend aussi de la faculté d'imagerie qui consiste à se représenter la situation soit de façon globale ou séquentielle, soit de façon statique ou dynamique, soit de façon plus ou moins détaillée.

7. La concordance des temps serait le résultat d'une délocalisation mentale du locuteur dans les perspectives temporelles diverses, ce qui détermine non seulement un relief temporel donné à la situation pendant le traitement, mais aussi un relief aspectuel d'achèvement ou d'inachèvement et un relief modal actualisant ou désactualisant, selon la position engagée ou désengagée du locuteur par rapport à la situation conceptualisée.

8. Les informations sur le caractère itératif, contrefactuel ou potentiel des situations conceptualisées comme telles résultent d'un cotexte et/ou d'un contexte qui accompagnent une forme verbale à un temps donné.

9. L'interprétation complète de l'énoncé se fonde sur un « décodage » global de toutes les unités de langue que le locuteur choisit pour construire son propos. Cela signifie que le choix des temps verbaux doit s'accorder avec le choix des connecteurs, des adverbes, des déterminants, des pronoms et des modalisateurs discursifs, qui ensemble permettent d'identifier la force illocutoire de l'énoncé conforme à l'intention communicationnelle du locuteur (cf. CAUDAL, VETTERS, 2006).

Les temps grammaticaux représentent le mode indicatif qui, dans notre optique, serait l'effet d'un relief modal correspondant à une attitude du locuteur à l'égard du contenu propositionnel dans lequel il met une situation conceptualisée. Dans le chapitre suivant nous examinerons les mécanismes modaux du traitement de données qui sont connus sous les appellations d'**indicatif**, de **subjunctif**, de **conditionnel** et d'**impératif**. Pour avoir une idée exhaustive de la notion de mode traditionnelle, une partie sera consacrée aux modes impersonnels: l'**infinitif** et le **participle**.

Chapitre V

Aperçu cognitif de la question des modes en français

Comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre consacré au phénomène de la modalité, les modes sont un moyen que les langues offrent à leurs usagers pour exprimer l'attitude qu'ils adoptent par rapport à ce qu'ils disent. Les modes se manifestent dans les formes des verbes et avec les autres modalisateurs qui apparaissent dans le contenu propositionnel d'un énoncé (p.ex. certains adverbes (*probablement, peut-être, apparemment* etc.)), certaines incisions (*paraît-il, il me semble* etc.), la structure de l'énoncé (*question, impératif, exclamation, complexité phrastique* etc.) et qui l'accompagne dans une situation d'énonciation (*l'intonation, la suspension de la voix, la mimique, les gestes* etc.), ils déterminent la modalité de l'énoncé.

Traditionnellement, en français il y a 4 **modes personnels** (ils présentent une variété de formes conjuguées) : l'**indicatif**, le **subjunctif**, le **conditionnel** et l'**impératif**, et 3 **modes impersonnels** (leurs formes ne se conjuguent pas), à savoir l'**infinitif**, le **participe** et le **gérondif**. Les origines de cette division sont latines, ce qui est peu étonnant vu la latinisation du territoire de la France actuelle au I^{er} siècle et dont le résultat est un mélange de divers systèmes linguistiques, en particulier du latin et des dialectes gaulois (cf. KLINKENBERG, 1994). L'assimilation des catégories grammaticales latines est due au développement de la civilisation romaine par rapport à la civilisation gauloise et à la tendance naturelle (et même biologique) au formulisme qui traduit le besoin de mener une vie stéréotypée en ce sens que tous les comportements humains, donc l'expression et la communication aussi, ont des matrices « algébriques » servant de modèle (cf. JOUSSE, 1974).

Le latin, langue d'un peuple civilisé, donc marqué par le formulisme de vie, possède 3 modes : l'*indicativus*, le *coniunctivus* et l'*imperativus*

(sur le modèle du grec, le latin possédait encore l'*optativus*, mais ses fonctions ont été reprises par le *coniunctivus*), qui se rapportent aux *verbi finiti*, et 4 modes caractérisant les *verbi infiniti* et regroupés sous l'appellation de *nomina verbalia*. Ils se divisent en *substantiva verbalia* représentés par l'*infinitivus*, le *gerundium*, et le *supinum*, et en *adiectiva verbalia* représentés par le *participium*. En latin, l'*imperativus*, l'*infinitivus* et le *participium* ont des formes particulières actives et passives se réalisant aux temps présent et futur. En outre, l'*infinitivus* et le *participium* ont aussi les formes perfectives (cf. WIKARJAK, 1979). Déjà en protofrançais, on observe une réduction des modes du verbe par rapport au latin: le français n'a pas adopté le supin, le participe futur, l'infinitif futur ni leurs formes passives ou enfin trois des formes du gérondif. Mais les modes qui fonctionnent en français ont indubitablement leurs matrices fonctionnelles dans le latin, même si les formes, comme d'ailleurs dans le cas des formes temporelles, ne sont pas directement calquées (tab. 14).

Tableau 14

Modes en latin et en français

Latin	Français
<i>indicativus</i>	<i>indicatif</i>
<i>coniunctivus</i> (praesens, imperfectum, perfectum, plusquamperfectum)	<i>subjonctif</i> (présent, passé, imparfait, plus-que-parfait)
<i>imperativus</i> (praesens, futurum)	<i>impératif</i> (présent, passé)
<i>infinitivus</i> (praesentis, futuri, perfecti)	<i>infinitif</i> (présent, passé)
<i>participium</i> (praesentis, futuri, perfecti)	<i>participe</i> (présent, passé)
<i>gerundium</i>	<i>gérondif</i>

En ce qui concerne le conditionnel, sa formation est liée avec la formation du futur simple: en latin vulgaire, à côté de la forme *amare habeo*, qui donne *j'aimerai*, commence à fonctionner la forme *amare habebam* (le verbe *habere* à l'imperfectum), qui donne *j'aimerais*. Dès son apparition, le conditionnel était classé parmi les temps et s'employait pour exprimer des situations que le locuteur considérait comme futures, mais à valeur désactualisante, c'est-à-dire détachées de son présent, comme dans l'exemple suivant déjà traduit en français: *Il arriva ce jour-là, il était parti la veille et le lendemain il repartirait* (cf. PERRET, 2001: 126). Les discussions sur le statut du conditionnel perdurent de nos jours. Par exemple, G. MAUGER (1984) parle d'un seul mode à deux facettes, qui sont l'indicatif et le conditionnel. Dans *La grammaire Larousse du français contemporain* (1964), le conditionnel en tant que mode disparaît pour prendre place parmi les temps de l'indicatif. G. GUILLAUME (1929; source 1970) propose

de l'appeler futur hypothétique, alors que H. YVON (1953) considère le conditionnel et le futur comme un seul mode qu'il nomme suppositif. Ces points de vue divergents prouvent combien il est difficile d'étudier le conditionnel. Mais une chose semble incontestable — c'est que le conditionnel, aussi bien que le futur, permet d'envisager les faits et les situations comme éventuels.

L'impératif revêt des formes de l'indicatif et des formes du subjonctif. Mais pour exprimer l'ordre, déjà en ancien français, on se servait par exemple du futur et de l'infinitif. Le présent jussif apparaît au XIX^{ème} siècle.

Quant à l'infinitif, en tant que substantif verbal en latin, était encore souvent nominalisé en ancien français; p.ex.: *en l'esgarder l'image* (HUCHON, 2002: 106). Pour ce qui est du participe présent, jusqu'au XVII^{ème} siècle il s'accorde avec son agent, même en présence d'un objet direct. Pour normaliser son emploi, dans la grammaire française ce sont l'adjectif verbal et le gérondif qui commencent à fonctionner. Par contre, le participe passé s'accorde avec le verbe auxiliaire *avoir*; p.ex.: *Vos avez mauvesement chevalerie employee, nos avons hui veues merveilles* (MARCHELLO-NIZIA, 1999: 107). Au XVII^{ème} siècle, on essaie de formuler les règles de l'accord du participe passé (entre autres la question de l'objet antéposé), qui subissent des modifications jusqu'au XX^{ème} siècle (cf. BRUNEAU, BRUNOT, 1949; SYPNICKI, 1977; COHEN, 1987; GOOSSE, 1991; MARCHELLO-NIZIA, 1999; PERRET, 2001).

Bien que notre objectif ne soit pas de faire une analyse détaillée de l'évolution des modes, il nous semble intéressant de rappeler ces quelques phénomènes diachroniques qui nous inspirent des réflexions de nature cognitive:

1. Le fonctionnement des modes repose sur la vision du monde et sur les attitudes sociales que les usagers d'une langue adoptent à un moment donné du développement de leur civilisation. Cela traduit différentes tendances intellectuelles et linguistiques qui déterminent la position de l'homme par rapport à la réalité qui l'entoure, les bases de formulation des jugements et enfin la façon de les exprimer à l'aide de la langue.

2. Le progrès et l'évolution des idées entraînent des changements dans le fonctionnement de la langue et notamment dans l'emploi des modes. Par exemple, aujourd'hui la règle interdit le recours au subjonctif dans la subordonnée introduite par la conjonction *après que* et d'avoir un indicatif dans la subordonnée concessive. Or, le *Dictionnaire françois* de 1680 admet l'emploi des deux modes: «Après que. Conjonctive qui régit l'indicatif et le subjonctif» (cf. WILMET, 1976: 134). Tant d'autres exemples contredisent la norme dont les auteurs sont des personnes réputées: *Un siècle et demi après que cette parole ait été prononcée, nous savons que le bonheur en Europe est une illusion perdue* (Mauriac in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a:

125); *Il est distrait au volant de son auto et laisse souvent ses flèches de direction levées, même après qu'il ait effectué son tournant* (Camus in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 126); *Bien qu'on pourra nous le reprocher, nous assisterons à la réunion* (HANSE, 1991: 171); *Malgré qu'ils se ressemblaient toujours comme deux frères, on ne voyait plus du même coup qu'ils étaient bessons* (Sand in: GREVISSE, 1980: 1362).

3. Ce phénomène n'est pas accidentel et il prouve que le choix des modes serait en même temps une question individuelle qui se produit dans une situation d'énonciation concrète sur la base d'un traitement de données fondé sur l'expérience du monde, sur les connaissances acquises antérieurement, sur l'état psychoaffectif et sur l'intention communicationnelle du locuteur. Autrement dit, les grammairiens continuent à imposer les règles que les locuteurs tentent de suivre mais en vain, vu le rôle des processus cognitifs et un sentiment linguistique dans la formulation des énoncés. D. LUZZATI (2000: 19) parle d'«un conflit entre la norme en vigueur et le fonctionnement cognitif de l'homme».

4. L'emploi des modes — indicatif, subjonctif, conditionnel et impératif, serait lié à l'attitude du locuteur à l'égard du contenu de son propos. Nous distinguons 3 types d'attitudes: une attitude neutre, une attitude déclarative et une attitude distanciatrice (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002a). Il y a **attitude neutre**, lorsque le locuteur ne se prononce pas sur ce qui constitue le contenu propositionnel. C'est le cas de la position de quelqu'un d'autre (*Il dit / croit / comprend que p; pour lui p est...*). L'emploi des modes ne dépendrait donc pas du locuteur et par conséquent, dans ce contexte, ils seront appelés modes de citation. L'**attitude déclarative**, liée à l'emploi de l'indicatif, serait l'effet d'un traitement consistant à se représenter une situation réelle (d'où les formes à l'indicatif dans les exclamations) ou éventuelle (cela explique l'indicatif dans les interrogations). L'**attitude distanciatrice**, qui se manifeste dans les modes subjonctif et impératif, témoignerait de la conceptualisation consistant soit à se représenter une situation comme supposée et parfois désirée, soit comme soumise à un jugement appréciatif ou affectif. Tout compte fait, dans ce cas le locuteur ne veut pas communiquer que ce qui est exprimé dans son énoncé a eu, a ou aura une réalité. Par conséquent, il n'assure pas la valeur de vérité du contenu propositionnel correspondant, même s'il sait que *p* est vrai.

Comme nous l'avons déjà dit, ces attitudes se constituent sur la base de l'expérience du monde, de l'état psychoaffectif, des opérations de traitement de l'information, des connaissances emmagasinées dans la mémoire et des besoins du locuteur et de son interlocuteur. Tous ces facteurs se déterminent dans le champ de 3 domaines d'expérience, qui sont: le **domaine volitif**, le **domaine épistémique** et le **domaine appréciatif**.

En effet, la vie de l'homme se résume à ses désirs et souhaits, à des réflexions existentielles et à des jugements éthiques et esthétiques. Ainsi, les considérations dans le domaine volitif conduisent au progrès, les observations faites dans le domaine épistémique sont à la source du développement des sciences et la formation de points de vue se traduit en littérature et en art.

5. Selon nous, l'une des questions essentielles de la problématique modale réside dans la distinction entre ce qui est conceptualisé comme éventuel et ce qui est conceptualisé comme supposé (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002b). La matière est pourtant complexe: il suffit de mentionner plusieurs autres notions qui apparaissent dans les travaux consacrés à l'expression de ce qui n'est pas réel, comme par exemple: *hypothétique, fictif, virtuel, possible, potentiel, contrefactuel* ou *imaginaire* (cf. YVON, 1958; MARTIN, 1983; POTTIER, 1983; VAIREL, 1982; WIMMER, 1982; BANYŚ, 1993b,c,d, 1996). Nous considérons la notion d'**hypothèse** comme organisatrice, c'est-à-dire celle autour de laquelle s'articulent toutes les autres notions que nous venons d'énumérer. L'hypothèse serait une conjecture que l'homme doit vérifier. Comme dit B. POTTIER (1983: 31): «Faire une hypothèse, c'est accorder un certain degré d'existence à un être ou à un événement». Ce qui est hypothétique (p) peut donc autant se produire que le contraire. Par conséquent, le locuteur peut conceptualiser une situation comme éventuelle, c'est-à-dire qu'il construit dans son cerveau une image à laquelle correspond ensuite un contenu propositionnel (p est vrai), ou il la conceptualise comme seulement supposée, c'est-à-dire qu'il construit deux images: p et $\sim p$. L'**éventualité** serait donc définie comme une conjecture concernant la réalité (hypothétique) de ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel et fondée sur une probabilité, ce qui veut dire que le locuteur croit que p a / aura des chances d'être. En revanche, la **supposition** serait une conjecture concernant la réalité (hypothétique) de ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel et fondée uniquement sur l'admission de la possibilité de $\sim p$. Pour conclure, l'éventualité ne serait pas négociable, par contre la supposition consisterait en une considération interne sur la réalité (hypothétique) de la situation conceptualisée. Nous reviendrons sur ce sujet dans la partie consacrée à l'emploi de l'indicatif et du subjonctif dans des contextes épistémiques.

6. L'indicatif, avec toutes ses variantes temporelles, rendrait compte de l'attitude déclarative, le subjonctif et l'impératif exprimeraient l'attitude distanciative et le conditionnel serait lié à l'attitude déclarative, mais conditionnée.

7. Les formes verbales de l'infinitif et du participe ne seraient pas modes, vu qu'elles ne traduisent aucune des attitudes du locuteur. Nous pensons qu'il faudrait revenir à la dénomination proposée déjà par les

Romains, à savoir *nomina verbalis*, c'est-à-dire noms et adjectifs verbaux. En effet, l'infinitif n'est qu'une appellation d'une situation et le participe exprime une propriété qui caractérise un objet ou une personne, tels qu'ils sont conçus pendant la conceptualisation d'une situation dont ils font partie. Pourtant, par rapport aux noms et aux adjectifs, les deux catégories correspondraient à l'enregistrement dynamique d'une situation conceptualisée.

Dans la partie qui suit, nous proposons d'examiner le fonctionnement des modes indicatif et subjonctif dans les mêmes cotextes, ce qui permettra d'observer en quoi consistent les opérations mentales débouchant sur le choix d'un mode plutôt qu'un autre. Nous étudierons ensuite le conditionnel qui se place du côté de l'indicatif, puis l'impératif, dont le fonctionnement est proche du subjonctif. La dernière partie sera consacrée à une brève étude de l'infinitif et du participe, vu qu'ils sont traditionnellement classés parmi les modes. Conformément à l'approche que nous représentons, nos réflexions auront une base cognitive, ce qui signifie que nous essaierons de décrire les mécanismes de langue en rapport avec les opérations mentales de traitement de données, le tout dans le but de compléter les théories et les conceptions qui décrivent le fonctionnement des modes et appartenant à des courants divers, depuis les logiques jusqu'à l'analyse textuelle.

1. Indicatif et subjonctif

Lorsqu'on étudie les ouvrages consacrés au fonctionnement des modes, on remarque que l'indicatif est généralement décrit par le biais de l'analyse des temps grammaticaux qu'il englobe. En revanche, il y a beaucoup de textes où on s'intéresse aux autres modes, notamment au subjonctif, non en examinant leurs différentes réalisations, mais en essayant d'expliquer leur essence. Souvent, la recherche repose sur une confrontation fonctionnelle des modes: en effet, il est plus facile de comprendre comment ils fonctionnent par l'observation des cotextes et des contextes dans lesquels ils apparaissent et qui fréquemment sont les mêmes, comme dans: *Je ne crois pas que Pierre est / soit parti* (cf. IMBS, 1953; HANSE, 1960; GLÄTLI, 1964; COHEN, 1965; GOUGENHEIM, 1965; BÖRJESON, 1966; TOGEBY, 1966; NORDHAL, 1970; BOYSEN, 1971; ANDERSSON, 1972; SATO, 1974; GLATIGNY, 1977; GROSS, 1978; BARRAL, 1980; WINTERS, 1981; MARTIN, 1983; NØLKE, 1985; GSELL, WANDRUSZKA, 1986; HEJNO, 1988; CELLARD, 1983;

LUQUET, MASPLA, 1990; KAMPRES-MAHNE, 1991; KWAPISZ-OSADNIK, 1995, 2002a,b).

L'examen de plusieurs ressources (cf. GREVISSE, 1980; MAUGER, 1984; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; LEEMAN-BOUIX, 2002; Wikipédia) révèle une caractéristique de l'indicatif qui se résume en trois points de départ: 1) l'indicatif est le mode du réel; 2) l'indicatif est le mode de l'assertion, 3) l'indicatif est le mode de l'actualisation (maximale) du contenu propositionnel. Pourtant, aucun de ces points ne rend compte de la nature de l'indicatif, vu qu'il ne réfère pas seulement aux situations réelles (le cas des situations éventuelles à relief prospectif), qu'il ne sert pas uniquement à asserter le contenu propositionnel (l'indicatif apparaît dans les interrogations et dans les exclamations) et que certains emplois des temps sont considérés plus modaux que temporels (le futur proche dans: *Vous n'allez pas vous engueuler pour ça*). La question du rapport entre temps et modes a été posée et débattue maintes fois (cf. IMBS, 1960; WUNDERLI, 1970; WEINRICH, 1973; CONFAIS, 1990; BARCELÓ, BRES, 2006). Quelles que soient les conceptions proposées, il est hors de doute qu'une forme verbale à l'indicatif est une configuration d'informations temporelles (saillantes), aspectuelles et modales, fondée sur l'expérience du monde soumise à un traitement dans des conditions particulières. Par contre, le subjonctif est défini comme le mode de l'irréel, du possible ou du potentiel. Il s'avère pourtant que ces propriétés attribuées au subjonctif ne sont pas suffisantes pour rendre compte de son fonctionnement car elles ne sont pas compatibles avec l'emploi du subjonctif dans des énoncés du type: *Je regrette que Pierre soit parti, Comprenez-vous qu'il ait quitté Paris si brusquement?* (CELLARD, 1983: 63) ou *Il est faux que vous m'ayez vu là, je n'y étais pas* (Petit Robert, 1996: 899).

Deux directions empruntées par la recherche de l'emploi des modes, et en particulier de l'indicatif et du subjonctif, méritent d'être mentionnées: l'une se fonde sur les propriétés morphosyntaxiques des modes et l'autre est psychologique. Si l'on suit la première direction, le subjonctif serait un mode de dépendance syntaxique: son emploi dépend du verbe de la proposition principale autant que de la disposition des unités dans une phrase. Ainsi, le choix des modes est lié à «l'existence des phénomènes de productivité lexicale» (GROSS, 1978: 64) et aux rapports syntaxiques qui favorisent tel ou tel mode (cf. IMBS, 1953; BRUNOT, 1958; GOUGENHEIM, 1965; TOGEBY, 1966; GROSS, 1978; TOURATIER, 1996; LALAIRE, 1998). Les conceptions dites psychologiques (cf. DE BOËR, 1922; G. LE BIDOIS, R. LE BIDOIS, 1938; DAMOURETTE, PICHON, 1936; REGULA, 1936; GUILLAUME, 1970) paraissent davantage intéressantes, et en même temps plus convaincantes. Nous classons également parmi elles les travaux de H. NØLKE, (1985) et de R. MARTIN, (1983), l'un représentant le courant énonciatif et l'autre ayant

trait à des formalismes logico-sémantiques, mais tous les deux s'étant constitués sur l'idée de la subjectivité qui met au premier plan l'homme jugeant la réalité en termes d'un discours interne (le subjonctif marquerait le phénomène de la polyphonie interne), ou en termes de mondes possibles que le locuteur crée pendant le calcul de la valeur de vérité de ce qui constitue le contenu propositionnel (cf. SOUTET, 2000; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a).

Les notions d'**objectivité** et de **subjectivité** sont mentionnées dans de nombreux travaux consacrés à l'emploi des modes (cf. KAROLAK, 1979; NØLKE, 1985; WINTERS, 1981). Elles contribuent à interpréter toutes les attitudes du locuteur à l'égard d'un fragment de réalité dont la représentation est reflétée dans l'énoncé après avoir été traitée dans son cerveau. Nous appelons objectif ce qui existe indépendamment de notre esprit et subjectif ce qui appartient à notre esprit. Le subjonctif serait donc le marqueur d'une vérité subjective tandis que l'indicatif aurait trait à une vérité objective: «Le subjonctif ne sert pas à la constatation d'une vérité objective [...] mais à l'expression d'une vérité subjective d'un fait considéré à travers l'esprit de celui qui parle, ou dont on parle, ou à qui on parle» (*Grand Larousse du XX^e siècle*, 1927—1933: 393). Pourtant, nous sommes d'avis que la notion de subjectivité est inefficace pour expliquer l'emploi des modes, surtout dans le cadre d'une analyse cognitive. En réalité, chaque énoncé reflète l'attitude de celui qui parle à l'égard d'une situation conceptualisée et mise en énoncé. Par conséquent, toute attitude serait un phénomène subjectif, peu importe si nous disons: *Je suis certain que p*, *Je crois que p*, *Je nie que p*, ou encore *Il est possible / probable que p*.

Si on voulait décrire l'idée générale des conceptions psychologiques, on devrait avant tout souligner que le choix des modes est la manière de saisir une pensée à laquelle le locuteur assigne un jugement. Selon G. GUILLAUME (1970), le subjonctif se réaliserait dans un verbe, lorsque la pensée atteint le temps *in fieri*, qui correspond à une représentation mentale non actualisée, c'est-à-dire dont la capacité d'avoir une réalité extralinguistique est neutralisée. Le temps mentionné ci-dessus n'est pas un temps où une situation est localisée, mais un temps de conceptualisation, nécessaire pour s'imaginer la situation qui a des chances d'être. D'abord, on la conçoit de façon notionnelle, c'est-à-dire en tant qu'une propriété, c'est pourquoi la pensée est privée de dynamique situationnelle. Ensuite la situation commence à se cristalliser: on la conçoit par ses participants et un rapport qui s'établit entre eux, mais sans qu'elle ait une réalité extralinguistique. Finalement, la situation peut avoir une actualité, ce qui signifie que ses chances d'être sont élevées voire maximales. Ce dynamisme intellectuel concerne non seulement le temps, mais aussi le verbe.

Comme le subjonctif n'a pas beaucoup de formes temporelles par rapport à l'indicatif, l'idée avancée par G. GUILLAUME est que «le mode subjonctif serait le mode du temps amorphe, non divisible en époques» (1970 : 37). Dès lors, le subjonctif exclurait l'actualité des situations dans le temps et l'indicatif l'impliquerait. La temporalité des modes indicatif et subjonctif est l'objet de réflexion de P. WUNDERLI (1970), pour qui le subjonctif se caractérise par l'absence d'information temporelle. Il faut pourtant rappeler que suivant le modèle latin, le subjonctif français revêtait 4 formes temporelles : du présent, du passé, de l'imparfait et du plus-que-parfait. D'innombrables discussions portant sur l'emploi du subjonctif imparfait (*Elle détestait qu'il vinsse la voir*) et du subjonctif plus-que-parfait (*Elle regretta qu'il fût parti*) s'animent encore au début du XX^{ème} siècle (cf. BARRAL, 1980 ; GREVISSSE, 1980 ; LUQUET, MASPLA, 1990). A l'heure actuelle, il est sûr que la temporalité de ce qui est exprimé à l'aide du subjonctif ne compte plus autant pour les usagers du français à qui suffisent les formes du subjonctif présent pour marquer l'inachèvement d'une situation conceptualisée et mise en énoncé et les formes du subjonctif passé pour signaler que la situation a reçu un relief aspectuel d'achèvement. On explique le déclin des subjonctifs imparfait et plus-que-parfait par deux tendances : une tendance à la simplification, répondant à la loi de l'économie cognitive qui caractérise chaque comportement humain, et par une tendance à «une objectivation de la langue» (MARCELLO-NIZIA, 1997 : 133), qui se rapporte aux attitudes naturelles de l'homme, fondées sur l'idée de vérité objective ou subjective. Selon plusieurs linguistes, l'emploi de ces deux formes du subjonctif est caractéristique pour le langage littéraire, donc pour le langage soigné et écrit avant tout. Cet avis n'est pas faux, vu que les oeuvres littéraires appartiennent à des époques passées, mais il est insuffisant pour comprendre le fonctionnement des modes. Notre opinion est qu'il faut tenir compte de l'évolution de la langue qui est en rapport avec l'évolution de la société qui la parle.

Avant de passer à l'examen des emplois de l'indicatif et du subjonctif, rappelons nos observations préliminaires.

1. L'indicatif serait le mode qui correspond à l'attitude déclarative du locuteur, celle-ci étant le résultat d'un traitement de données. La situation conceptualisée recevrait un relief temporel dominant, un (ou des) relief(s) aspectuel(s) et un relief modal, ce dernier à valeur actualisante ou désactualisante, selon la position engagée ou désengagée du locuteur par rapport à la situation conceptualisée, et à une valeur épistémique qui repose sur le savoir du locuteur quant à la réalité de la situation ou sur un calcul d'éventualité.

2. Le subjonctif serait le mode par lequel se manifeste l'attitude distanciatrice du locuteur à l'égard de ce qui constitue le contenu de son

propos. De même, la situation conceptualisée reçoit un relief temporel (il peut être suspendu), un (ou des) relief(s) aspectuel(s) et un relief modal, qui cette fois devient dominant. Cela veut dire que le locuteur met au deuxième plan la question de la réalité (hypothétique aussi) de la situation traitée et qu'il se concentre sur la formulation d'un jugement fondé sur un calcul de supposition qui peut avoir une valeur volitive, une valeur épistémique ou une valeur appréciative, selon le domaine d'expérience que le locuteur éprouve.

A présent, nous proposons d'observer comment fonctionnent les modes en question sur la base d'exemples rangés selon les domaines d'expérience suivants: domaine épistémique, domaine volitif et domaine appréciatif. Notre analyse sera pourtant réduite, vu l'ampleur de la problématique par rapport à l'objectif de ce livre (pour plus de détails cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002a).

1.1. Indicatif, subjonctif et domaine épistémique

Le domaine épistémique est une aire d'expériences, lesquelles consistent à calculer les chances que la situation mise au traitement a d'exister. Le locuteur peut concevoir la situation comme réelle, éventuelle, supposée, contrefactuelle ou encore irréaliste, ce qui conduit à la position qu'il prend par rapport au contenu de son propos: il peut assigner une valeur de vérité (ou de fausseté) au contenu propositionnel qui correspond à la situation conceptualisée, ou il peut la suspendre. Le domaine épistémique engloberait donc l'expérience du savoir, de la certitude, de la croyance, de l'espérance, de l'éventualité et de la supposition.

Le **savoir** et la **certitude** du locuteur quant à la réalité (hypothétique également) de ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel entraînent l'indicatif: *je sais / je dis / j'affirme / je certifie / je confirme / je déclare / je jure / je suis certain / sûr / persuadé / convaincu / il est vrai / il est faux / il est certain / sûr que p*. Ce mode serait le signe que le locuteur se charge d'assumer la valeur de vérité de *p*, parce qu'il sait que *p* est vrai ou qu'il tient *p* pour vrai. Toutefois, il y a des exemples où le locuteur choisit le subjonctif; p.ex.:

- (1) *Il est certain que la bêtise puisse fasciner.* (MARTIN, 1983: 122).
- (2) *J'aurai une lettre. J'en suis sûr. Il est certain que la lettre m'attende.* (REGULA, 1958: 275).

Précisons quand même que le subjonctif dans le contexte affirmatif après les formes d'opinion déclarative est très rare, par contre dans les

contextes négatif, interrogatif et hypothétique, autrement dit qui peuvent en quelque sorte affaiblir la certitude, l'emploi du subjonctif n'est pas occasionnel; p.ex. :

- (3) *Il n'est pas certain / sûr qu'elle parviendra / parviennne.*
- (4) *Il n'est pas certain que cette fabrication convienne / conviendra à vos besoins.*
- (5) *Il n'est guère évident que monsieur N. soit le candidat le plus qualifié.* (CELLARD, 1983 : 50).
- (6) *Je ne vous certifie pas que ce meuble est bien du XVIII^{ème} siècle.* (CELLARD, 1983 : 56).
- (7) *Je n'affirmerai pas que Racine a quitté le théâtre pour devenir historiographe.* (BÖRJESON, 1966 : 17).
- (8) *Je ne dis pas qu'il est / soit malhonnête. Il ne l'est certainement pas / Peut-être qu'il l'est, peut-être qu'il ne l'est pas.* (BORILLO, 1976 : 27).

Ne pas dire entraîne dans la subordonnée les deux modes indépendamment de l'expérience qui peut se rapporter au savoir sur *p* ou à l'ignorance de la réalité de ce qui est exprimé dans *p*, comme les contextes nous informent. Le choix de l'indicatif serait le signe que la situation a reçu un relief modal déclaratif pendant la conceptualisation, ce qui veut dire que $\sim p$ est tenu pour vrai ou pour plus vraisemblable. Le locuteur semble communiquer : *Je ne peux pas dire que p car je tiens $\sim p$ pour vrai. Alors je dis qu'il n'est pas malhonnête.* Le subjonctif marquerait un relief distanciatif donné à la situation conceptualisée : le locuteur considère *p* et $\sim p$, même avec le contexte *il ne l'est certainement pas*, prouvant que le locuteur penche pour la déclaration de *p*, mais il ne le fait pourtant pas. Le rôle de l'intonation caractérisant les commentaires est à noter dans ce type d'énoncés.

- (9) *Mais au fait, d'où tires-tu cet argent, puisque ce n'est pas vrai que ton père est / soit un riche planteur.* (NØLKE, 1985 : 61).
- (10) *Est-il certain que Sophie reviendra / revienne ?* (MARTIN, 1983 : 134).
- (11) *Est-ce que je dis que vous êtes / soyez venu hier ?* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 55).
- (12) *Si je dis que vous êtes / soyez venu hier, cela fera scandale.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 56).
- (13) *S'il est vrai que les hommes sont fidèles au même type, Rosselini est un cas rare.* (BÖRJESON, 1966 : 54).
- (14) *Dans cette deuxième guerre mondiale, le sens du combat s'est imposé — quel que soit le choix fait — à tous : au moins à partir de 1940, s'il*

est vrai que, pour certains, le doute ait existé en 1939... (BÖRJESON, 1966: 55).

L'affaiblissement de la certitude s'observe aussi à travers l'emploi de l'adverbe *peu* :

(15) *Il est peu certain qu'il vienne.*

Deux cas méritent encore notre attention. Le premier est l'antéposition avec une idée de certitude dans la principale: *Que Louis XVIII ne l'aimait pas, comme il n'aimait pas son père, il le savait* (GREVISSE, 1980: 1312); *Que vous vous battez en duel demain, je le sais* (SATO, 1974: 34); *Qu'il vienne, nous le savons* (TOGEBY, 1966: 70); *Que tu l'aies dit, c'est certain* (BÖRJESON, 1966: 56). Ce type de construction sera examiné dans la partie consacrée au domaine appréciatif, vu que nous le traitons comme marqueur de jugement et non comme marqueur de certitude.

Le deuxième cas est le verbe *comprendre*, qui entraîne les deux modes quel que soit le contexte: *Je comprends que l'heure est venue, que je ne peux plus gambader* (BOYSEN, 1969: 107); *Je comprends que tu sois embêtée* (GREVISSE, 1980: 1299); *Je n'avais pas compris que vous arriveriez lundi* (CELLARD, 1983: 64); *Je ne comprends pas qu'on nous ait opposé un refus* (HANSE, 1991: 256); *Comprenez-vous que Pierre a eu un accident?*; *Comprenez-vous qu'il ait quitté Paris si brusquement?* (CELLARD, 1983: 63). Nous dirions que quel que soit le contexte dans lequel le verbe *comprendre* se trouve et hormis les cas de citation, c'est-à-dire avec un sujet autre que le locuteur, le choix de l'indicatif dans la subordonnée serait le résultat d'un traitement consistant à donner à la situation un relief modal déclaratif sur la base de l'attitude (déclarative) du locuteur à l'égard de *p* (le locuteur prend conscience de *p*, donc il tient *p* pour vrai ou éventuel). Le subjonctif se rapporterait à l'attitude distanciative fondée sur un calcul de jugement appréciatif (ou estimative) peu importe si *p* est vrai ou faux. Donc, le verbe *comprendre* appartiendrait au groupe de formes linguistiques d'opinion déclarative (comprendre *p* = avoir connaissance de *p*), ou serait rangé parmi les formes linguistiques d'opinion appréciative (comprendre *p* = juger *p* normal / bon / mauvais).

La réalité d'une situation (hypothétique également) peut être niée par le locuteur. Dans ce cas, pour dire que la situation n'a pas de réalité, le locuteur se sert des verbes ou expressions d'opinion négative comme: *nier, démentir, rejeter, réfuter, contester, dissimuler, désespérer, douter, s'opposer, il est faux que p* (cf. MOESCHLER, 1982, 1992; KWAPISZ-OSADNIK, 1994). Il est intéressant de constater que dans tous les contextes, ces formes entraînent

plus souvent le subjonctif que l'indicatif, ce qui serait le signe de l'attitude distanciative du locuteur à l'égard de ce qui est exprimé dans son propos : *Je nie que p, même si vous dites que p* ; p.ex. :

- (16) *Je nie que vous ayez raison.* (GREVISSE, 1980 : 1297).
- (17) *Je conteste qu'il l'ait dit.*
- (18) *Je m'oppose à ce que vous preniez de telles responsabilités.* (Petit Robert, 1996 : 1539).
- (19) *Je désapprouve que vous veniez.* (Petit Robert, 1996 : 608).
- (20) *Il est faux que vous m'ayez vu là, je n'y étais pas.* (Petit Robert, 1996 : 899).
- (21) *Je doute que Pierre soit parti.*

L'indicatif est pourtant possible, comme le montrent les exemples suivants :

- (22) *On nie qu'il l'a fait.* (HANSE, 1991 : 634).
- (23) *Il est faux que la Terre est plate.* (NØLKE, 1985 : 58).
- (24) *Je ne nie pas que des offres nous ont / aient été faites en ce sens.* (CELLARD, 1983 : 57).
- (25) *Je ne conteste pas qu'il l'a / ait dit.* (HANSE, 1991 : 275).
- (26) *Nul ne contestera que Gacougnol est un artiste.* (GREVISSE, 1980 : 1297).
- (27) *Je ne doute pas qu'il le fera / fasse.*
- (28) *Nul doute qu'il se remettra / se remette debout.*
- (29) *Il est hors de doute que le problème est politique.* (GREVISSE, 1980 : 1288).
- (30) *Doute-t-il que Pierre est / soit parti ?* (MARTIN, 1983 : 26).

Le choix de l'indicatif indiquerait que le locuteur considère la situation conceptualisée comme fausse, soit parce qu'il l'a vérifiée, soit parce qu'il a tendance à croire que *p* est faux, soit parce qu'il admet l'éventualité de *p*.

Observons maintenant le fonctionnement des modes lié à l'expérience de **croiance**. Lorsque le locuteur dit *Je crois que p*, il exprime son engagement envers la valeur de vérité de *p*, qui est de tenir *p* pour vrai. Cet engagement serait le produit du fait de conceptualiser la situation comme réelle ou éventuelle, ce qui veut dire que la situation reçoit un relief modal déclaratif. S'il en est réellement ainsi, alors le locuteur choisit l'indicatif pendant qu'il construit son énoncé ; p.ex. : *Je crois que Pierre part / partira / est parti*. Les exemples avec le subjonctif sont marginaux, nous n'en avons trouvé qu'un seul :

- (31) *Ils croient que la terre puisse être creuse et que nous marchions comme des mouches.* (Le Figaro in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 54).

Même si la vérité de p est assumée par un sujet différent du locuteur, ce dernier choisit le subjonctif et le verbe modal *pouvoir* pour se distancier de dire que p est vrai. Donc, il se représente deux situations en même temps: la situation correspondant à p (*la terre est creuse et nous marchons comme des mouches*) et la situation contraire (*la terre n'est pas creuse et nous ne marchons pas comme des mouches*). Le résultat de ce calcul est l'attitude distanciatrice du locuteur à l'égard de ce qui constitue le contenu propositionnel fondée sur le savoir de $\sim p$.

En ce qui concerne l'emploi des modes indicatif / subjonctif dans les contextes négatif, interrogatif et hypothétique, on peut observer que l'emploi des deux modes est aussi fréquent dans la subordonnée; p.ex.:

- (32) *Je ne crois pas que Jean est / soit un bon candidat.* (HUOT, 1986: 89).
 (33) *Je ne crois pas qu'il s'est / se soit trompé.* (HANSE, 1991: 298).
 (34) *Je ne pense pas qu'il le fera / fasse.* (HANSE, 1991: 721).
 (35) *Je ne prétends pas qu'il l'a / ait dit.* (HANSE, 1991: 773).
 (36) *Je ne trouve pas qu'il a / ait tort.* (HANSE, 1991: 965).
 (37) *Crois-tu que Jean a / ait raté son train ?* (HUOT, 1986: 68).
 (38) *Croyez-vous qu'elles connaissent déjà le capitaine Trevelyan ?* (Christie in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 57).
 (39) *Croyez-vous que ce soit lui qui ait dérobé les diamants ?* (Christie in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 57).
 (40) *Penses-tu qu'il reviendra / revienne bientôt de Bruxelles ?* (CELLARD, 1983: 66).
 (41) *Prétendez-vous qu'il l'a / l'ait dit ?* (HANSE, 1991: 773).
 (42) *Trouvez-vous qu'il a / ait tort ?* (HANSE, 1991: 965).
 (43) *S'il croit que le facteur est / soit passé, allons voir s'il y a du courrier.* (KAMPERS-MANHE, 1991: 56).
 (44) *Si vous pensez que nous allons / allions au bois, faisons des sandwiches.* (KAMPERS-MANHE, 1991: 56).

La question *Croyez-vous que p ?* est caractéristique des romans policiers. L'indicatif apparaît lorsque le locuteur, incarné par l'inspecteur de police, pose une question pour connaître l'opinion de son interlocuteur sur p et p est considérée comme éventuel. Par contre, le subjonctif serait le signe de l'attitude distanciatrice du locuteur quant à la valeur de vérité de p . En d'autres termes, le locuteur enlève la valeur positive de p , parce qu'il sait que p est faux (il l'a vérifié), soit parce qu'il a tendance à croire que p est faux. C'est pourquoi pour calculer la vérité de p , il se représente

simultanément l'image de p et l'image de $\sim p$, ce qui veut dire que la situation en question est considérée comme supposée et non comme éventuelle.

Le jugement épistémique concerne aussi l'**espérance** du locuteur que p . Espérer signifie considérer comme éventuel et attendu; p.ex.: *J'espère qu'il viendra bientôt; J'espère que vous avez réussi; Je m'attends à ce que Paris va avoir le sort de Varsovie* (Flaubert in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 63). Toutefois, le subjonctif n'est pas exclu, surtout dans les contextes négatif, interrogatif et hypothétique; p.ex.:

- (45) *Et l'âme de l'Amante, espérant qu'il vienne, vole encore.* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (46) *Il espérait bien que Dingo fût la cause des désastres.* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (47) *Je m'attendais à ce que mes fautes fussent découvertes.* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (48) *Je n'espère pas que vous le ferez / fassiez.*
- (49) *Je n'espère pas que vous vous rappeliez combien il y a de sortes de pronoms.* (Hermant in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 60).
- (50) *France, un homme qui écrit trop en grec, en prévu, veux-je dire. On est trop tranquille, avec lui; on n'espère pas qu'il manquera l'oeuf.* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (51) *Je ne compte pas qu'il réussira / réussisse.*
- (52) *Je ne me flatte pas qu'on ait besoin de moi.* (HANSE, 1991: 433).
- (53) *Je ne me flatte pas que l'entreprise réussira.* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (54) *Espérez-vous que je le ferai / fasse ?*
- (55) *Comptez-vous qu'il viendra / vienne ?*
- (56) *Vous flattez-vous qu'il vienne ?* (GREVISSE, 1980: 1300).
- (57) *Vous flattez-vous que l'on acceptera votre offre ?* (GREVISSE, 1980: 1301).
- (58) *Vous attendez-vous que je partirai / parte ?*

L'affaiblissement de l'espoir, et par conséquent l'affaiblissement du savoir et de la certitude que p , entraîne le subjonctif: *Il y a peu d'espoir qu'il vienne* (Petit Robert, 1996: 815). Le verbe *espérer* est aussi utilisé à l'impératif et dans ce cas les deux modes peuvent apparaître; p.ex.:

- (59) *Espérons que ce ne soit pas comme l'agneau dans la gueule du loup.* (Bernanos in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 62).
- (60) *Espérons que le meurtrier ne tardera pas à être découvert.* (Christie in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 62).

Dans les deux cas, la forme à l'impératif marque la tendance du locuteur à espérer que p se vérifiera comme vrai. Pourtant, l'indicatif dans la subordonnée serait l'effet de la conceptualisation consistant à concevoir la situation comme éventuelle, et le subjonctif serait le signe de l'octroi à la situation d'un relief modal de supposition, ce qui veut dire que le locuteur se représente p et $\sim p$ pour calculer la possibilité de la réalité de p .

Il est intéressant de signaler que le verbe (*se*) *désespérer* n'entraîne que le subjonctif dans la subordonnée; p.ex.: *Je désespère que cette affaire réussisse* (HANSE, 1991: 329). *Désespérer que p* signifie 'cesser d'espérer p ', ce qui normalement évoque l'idée de doute dont nous allons parler plus loin.

Le problème suivant se pose au moment où le locuteur interprète une situation comme hypothétique (potentielle ou virtuelle). Selon la norme, l'indicatif s'emploie après les expressions telles que *il est probable / vraisemblable que p*, par contre le subjonctif apparaît après *il est possible que p*; p.ex.: *Il est probable / vraisemblable que Pierre part / partira / est parti*; *Il est possible que Pierre parte / soit parti*. Selon G. GUILLAUME (1970: 33), «le but de la notion de possible est d'annuler les chances d'être par une capacité égale ou contraire (= chance de ne pas être); le but de la notion de probable est de conférer à la capacité d'actualité une existence positive, c'est-à-dire que les chances d'être l'emportent sur celles de ne pas être». R. MARTIN (1983: 112) suit la pensée de G. Guillaume, en constatant que «par opposition au possible qui suppose sans plus que les chances d'être ne sont pas nulles, le probable implique que les chances d'être l'emportent sur celles du non-être». Dès lors, quand le locuteur énonce *Il est possible que p*, il évalue les chances d'être de p en se basant sur deux représentations qu'il se fait, l'une correspondant à p et l'autre correspondant à $\sim p$. En revanche, avec *Il est probable que p*, le locuteur construit une seule image de p , parce qu'il considère p comme éventuel (cf. WIMMER, 1982). Cependant, la limite entre le probable et le possible, c'est-à-dire entre ce qui est éventuel et ce qui est supposé, n'est pas si nette que le laissent croire les règles proposées dans les manuels de grammaire, conformément aux exemples suivants:

- (61) *Il est probable que le désir soit d'emblée une fête de liberté, de tourbillon et de conquête.* (GREVISSE, 1980: 1290).
- (62) *Il est donc probable qu'en passant devant la cellule du Masque, il lui ait parlé à travers la porte.* (Dumas in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 68).
- (63) *Il est vraisemblable que cette nécessité soit devenue inutile.* (GREVISSE, 1980: 1378).
- (64) *Il est possible qu'on parviendra un jour à greffer un coeur neuf ou au moins en bon état.* (BÖRJESON, 1966: 49).

- (65) *Mais il est possible que Paul Roux va mettre un frein à son activité.* (BÖRJESON, 1966: 49).

Par contre le subjonctif domine dans les contextes négatif, interrogatif et hypothétique peu importe la présence de l'idée du possible ou de l'idée du probable; p.ex. :

- (66) *Il n'est pas probable / vraisemblable qu'il vienne.* (GREVISSE, 1980: 1291).
 (67) *Il est improbable / invraisemblable que le ministre soit disposé à négocier avec les syndicats.* (CELLARD, 1983: 49).
 (68) *Il n'est pas possible que je vienne.*
 (69) *Est-il probable / vraisemblable que l'accusé ait vécu 6 mois caché dans un grenier ?* (CELLARD, 1983: 49).
 (70) *Est-il possible que Pierre l'ait fait ?*
 (71) *S'il est probable que Jean ait volé ces bijoux, pourquoi ne l'avez-vous pas encore interrogé ?* (CELLARD, 1989: 43).

Quoi que rare, l'indicatif n'est pas exclu; p.ex. :

- (72) *Est-il possible que j'aurai toujours du dessous avec elle ?* (Molière in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 68).
 (73) *S'il est probable que Pierre viendra demain, alors nous devons nous préparer pour l'accueillir.* (CELLARD, 1983: 43).

Les autres formes linguistiques qui expriment les idées de possible et de probable, étant les résultats des reliefs modaux d'éventualité ou de supposition donnés à une situation pendant l'opération de conceptualisation, entraînent, elles aussi, les deux modes dans les subordonnées. Parmi ces formes nous rangeons les verbes *admettre* (l'indicatif et le subjonctif fréquents dans les contextes positif, interrogatif et hypothétique et à l'impératif; le subjonctif de préférence dans le contexte négatif), *supposer* (l'indicatif et le subjonctif dans le contexte positif et à l'impératif; dans les contextes négatif et interrogatif, le subjonctif ou le conditionnel), *présumer* (l'indicatif dans le contexte positif, les deux modes dans le contexte négatif), *(s') imaginer* (l'indicatif dans le contexte positif, les deux modes dans le contexte négatif et à l'impératif, le subjonctif et le conditionnel dans le contexte interrogatif), *envisager* (le subjonctif ou le conditionnel), *il y a apparence(s) que p* (l'indicatif de préférence), *il y a des chances que p* (le subjonctif de préférence), *être d'avis que p* (les deux modes dans le contexte positif), *sembler, paraître, arriver, advenir, se faire, se trouver, survenir, se pouvoir* dans leurs formes impersonnelles. Quant aux verbes

sembler et *paraître* il y a 3 cas possibles en ce qui concerne l'analyse des modes dans la subordonnée introduite par ces verbes: 1) *il semble / paraît que p*, sans complément d'objet indirect (les deux modes, même dans le contexte positif); 2) *il semble / paraît que p*, accompagnés d'un complément d'objet (les deux modes dans tous les contextes); et 3) *il semble / paraît que p*, suivis d'un attribut (le choix du mode dépend de la valeur de l'attribut correspondant à l'opinion déclarative du locuteur et dans ce cas, on aurait l'indicatif dans la subordonnée, ou à l'opinion appréciative du locuteur concernant sa vision de *p*, ce qui serait marqué par le subjonctif) (cf. REGULA, 1958; BÖRJESON, 1966; CELLARD, 1983; HUOT, 1986; NØLKE, 1994; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a).

L'affaiblissement de l'idée de probable est marqué par le subjonctif, p.ex.: *Il est peu probable que monsieur N. nous réponde dans les jours qui viennent; Il est peu vraisemblable que la concurrence se fasse plus vive dans les mois à venir* (CELLARD, 1983: 49); *Il est difficile d'imaginer qu'il se soit dérangé pour rien* (HANSE, 1991: 493).

Comme nous l'avons déjà dit, dans ce type d'énoncés, mais aussi dans les propositions conditionnelles, c'est-à-dire dans les cas où ce qui constitue le contenu propositionnel est envisagé comme hypothétique (ou potentiel ou virtuel), le problème de l'emploi des modes résiderait dans ce qui est conceptualisé comme éventuel et ce qui est conceptualisé comme supposé. Rappelons que selon nous, la notion d'hypothèse-éventualité impliquerait une seule représentation de la situation traitée que le locuteur se fait à la base d'un calcul des chances d'être, fondé sur le savoir, la certitude et la croyance que ce qui constitue le contenu propositionnel est ou deviendra réel et par conséquent, que *p* est ou sera vrai. Tous ces états d'esprit sont en rapport avec l'expérience de la situation d'énonciation et avec l'état psychoaffectif du locuteur pendant le traitement de données. La notion d'hypothèse-supposition serait liée à un calcul d'existence qui consiste à se représenter deux images correspondant à la situation dont il est question et à la non situation, ce qui signifie que le locuteur admet que la situation peut ne pas avoir lieu. Sont éventuelles les situations exprimées dans les subordonnées à l'aide de l'indicatif, celles exprimées à l'aide du subjonctif sont supposées. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'avoir deux modes dans ce type d'énoncés témoigne du rôle du locuteur dans leur choix (conscient) selon les résultats des opérations mentales du traitement de l'information (cf. KWAPISZ-OSADNIK, 2002b).

Arrêtons-nous sur l'emploi des modes dans les **propositions conditionnelles**. La règle prescrit l'indicatif dans les subordonnées introduites par la conjonction *si* et le subjonctif après les conjonctions telles

que à condition que, à supposer que, en admettant que, au cas que (la conjonction *au cas où* régit le conditionnel). Pourtant, il y a des cas contraires; p.ex. (tous les exemples sont tirés de GREVISSE, 1980: 1382, 1383):

- (74) *Je vous donne cet argent à condition que vous partirez.*
 (75) *Les Grecs renoncèrent à les poursuivre à condition qu'ils se retireraient de la Troade.*
 (76) *Tu as la châtaigne à griller sur le feu de brindilles au cas où tu prennes nourriture en forêt.*

L'emploi des modes après la conjonction *si* s'avère intéressant. Jusqu'au XVI^{ème} siècle l'emploi des formes au subjonctif après *si* n'était pas interdit, p.ex.: *Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé; Et si l'homme ne s'abaisse à cela et veuille toujours être tendu, il n'en sera que plus sot* (Pascal in: KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 69); *S'il eût cherché / s'il avait cherché, il eût trouvé / aurait trouvé* (GREVISSE, 1977: 360). Aujourd'hui, le subjonctif peut aussi apparaître après *si* (cf. BANYŚ, 2000a), et surtout lorsque des hypothèses se suivent, dont la première est exprimée par la conjonction *si* et l'autre est introduite par la conjonction *que*; p.ex.:

- (77) *Si vous vous rendez à Francfort, et qu'il vous soit possible de rencontrer monsieur N., faites-lui part de votre satisfaction.* (CELLARD, 1983: 43).
 (78) *Si cet homme tombe malade, et qu'il meure, que deviendra sa famille?* (GREVISSE, 1977: 360).
 (79) *Si vous reculez quatre pas et que vous creusiez, vous trouverez un Trésor.* (GREVISSE, 1980: 1383).

Toutefois, l'indicatif n'est pas exclu; p.ex.:

- (80) *Le patron adressa un bonjour cordial à son café, comme si c'était l'aube et qu'il souhaitait la bienvenue au jour.* (GREVISSE, 1980: 1383).
 (81) *Si c'est vrai et que vous êtes venu pour servir...* (GREVISSE, 1980: 1383).

R. MARTIN (1983: 107) souligne le rôle de la conjonction *que*, qui a «pour fonction de suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit» et il compare les constructions suivantes: *jusqu'à ce qu'il revienne / jusqu'au moment où il reviendra, à condition qu'il revienne / s'il revient, demander qu'il revienne / demander s'il reviendra*. Effectivement, l'emploi du subjonctif serait lié à l'emploi de *que*, condition nécessaire mais non suffisante, si on prend en considération les différences de sens et l'emploi de l'indicatif dans les cotextes favorisant le subjonctif.

A la fin, analysons deux énoncés :

(82) *Si cet homme tombe malade et qu'il meure, que deviendra sa famille ?*

(83) *Si cet homme tombe malade et s'il meurt, que deviendra sa famille ?*

L'exemple (82) serait l'effet de la conceptualisation de la première situation comme éventuelle (*Cet homme tombe / tombera malade*) et la deuxième comme supposée (*Normalement cet homme devrait guérir, mais s'il meurt ?*). Dans (83), les deux situations sont conçues comme éventuelles (*Cet homme tombe / tombera malade et cet homme meurt / mourra*). Donc, dans le premier cas, le locuteur prend p et $\sim p$ en considération et dans le deuxième, seulement p .

Le subjonctif en tant que marqueur d'une situation conceptualisée comme supposée apparaît dans les phrases simples; p.ex. (exemples de RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 323):

(84) *Soit un triangle équilatéral ABC...*

(85) *Moi, que je fasse une chose pareille!*

(86) *Qu'il vienne me voir, je ne le recevrai pas.*

Pour conclure l'emploi des modes lié à la conceptualisation se rapportant au domaine épistémique, nous dirions que l'indicatif marquerait l'attitude déclarative du locuteur envers le contenu propositionnel, ce qui est fondé sur l'expérience de la réalité de la situation conceptualisée ou bien sur l'évaluation de ses chances d'être. Dans ce deuxième cas, l'indicatif serait le signe que la situation est conçue comme éventuelle, c'est-à-dire qu'on se la représente comme réelle. Le subjonctif marquerait l'attitude distanciative, ce qui veut dire que le locuteur conçoit la situation comme supposée, en se la représentant comme réelle et en même temps comme si elle ne se produisait pas.

1.2. Indicatif, subjonctif et domaine appréciatif

Le domaine appréciatif est une aire d'expériences qui consistent à formuler un jugement sur la situation conceptualisée. Ce n'est pas un jugement de réalité, qui a lieu dans le domaine épistémique, c'est un jugement appréciatif, qui se divise en jugement de valeur, lorsque le locuteur formule une appréciation de quelque chose, et en jugement d'émotion, lorsque le locuteur exprime la sensation qu'il éprouve par rapport à une situation qu'il perçoit ou s'imagine. T. GIVÓN (1994) souligne que

le subjonctif signale le degré plus haut de l'engagement émotionnel du locuteur.

Parmi les formes linguistiques d'opinion appréciative nous classons les verbes *accepter, préférer, approuver, apprécier, falloir, comprendre*, et les expressions *être d'avis, juger / trouver / il semble / paraît naturel / normal / rare / incontestable / inévitable / scandaleux / bon / mauvais (etc.) que p*. Les formes d'émotion sont par exemple les verbes *regretter, aimer, s'étonner, se réjouir, craindre* et les expressions comme *être content / mécontent / heureux / malheureux / ravi / surpris / désolé (etc.)*, *avoir peur que p*. Les constructions antéposées et les propositions relatives ne manquent pas d'intérêt: elles admettent les deux modes, selon qu'elles expriment l'attitude déclarative ou l'attitude distanciatrice du locuteur envers le contenu de son propos.

Les énoncés comme *Il est naturel / scandaleux / que Pierre soit parti, Je regrette / Je suis heureux que Pierre soit parti*, entraînent le subjonctif dans la subordonnée ce qui n'étonne pas, vu que le but communicationnel est de présenter l'opinion du locuteur sur *p* et non d'asserter *p*. Autrement dit, le locuteur se distancie du fait de se charger de la valeur de vérité de *p*, il se charge d'assumer la vérité de son point de vue, peu importe si *p* est vrai ou faux. Pour déclarer que *p* est tenu pour vrai, donc que la situation est conceptualisée comme réelle ou éventuelle, et pour présenter ce que le locuteur en pense, au lieu de dire *Je regrette que Pierre soit parti*, le locuteur choisirait probablement une autre construction, p.ex. *Pierre est parti. Je le regrette*.

Arrêtons-nous un moment sur la distribution des modes dans les propositions antéposées. Le problème a trouvé beaucoup d'enthousiastes, vu le nombre d'ouvrages consacrés à ce sujet (cf. REGULA, 1936; RONSJÖ, 1966, 1967; BOYSEN, 1969; SATO, 1974; ALLAIRE, 1978; MARTIN, 1983; NØLKE, 1985; KWAPISZ-OSADNIK, 1995, 2002a). Voyons quelques exemples:

- (87) *Que vous vous battez en duel, je le sais.* (SATO, 1974: 34).
- (88) *Que l'infinitif, en pareil tour, fait bien fonction de sujet, c'est ce que montre cet autre exemple.* (MARTIN, 1983: 119).
- (89) *Que tu as une horloge dans le cerveau est un fait.* (NØLKE, 1985: 56).
- (90) *Le fait qu'il allait mourir lui donnait à mes yeux un aspect tout autre.* (RONSJÖ, 1966: 310).
- (91) *Que tu l'aies dit, c'est certain.* (BÖRJESON, 1966: 56).
- (92) *Qu'il ait raison, c'est absolument sûr.* (REGULA, 1936: 34).
- (93) *Que le problème soit politique est hors de doute.* (GREVISSE, 1980: 1312).
- (94) *Le fait que vous soyez de race blanche va même nous servir.* (RONSJÖ, 1966: 310).

Il en résulte premièrement que les conjonctions *que* et *le fait que* admettent toutes les deux l'indicatif ou le subjonctif dans l'antéposée, et deuxièmement que la question de calcul épistémique n'est pas toujours prise en compte, même avec les expressions de savoir et de certitude, ce qui veut dire qu'il s'agirait plutôt d'un jugement appréciatif que d'un jugement de réalité (réalité hypothétique également). C'est dans cette ligne que s'explique l'emploi du subjonctif dans les énoncés du type *Je ne sais pas qu'il ait présenté une thèse brillante* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 323); *Sauf la création de Galoubet à Marseille, je ne sais rien de neuf; Il n'est pas parti, que je sais* (SOUTET, 2000: 37). Le choix du subjonctif marquerait alors un degré de surprise, d'étonnement, d'imprévu, d'inattendu ou encore de moins « attendu » de ce qui constitue le contenu propositionnel dans l'univers actuel du locuteur. Par contre, l'indicatif indiquerait l'attitude déclarative conforme à l'intention communicationnelle qui est de déclarer *p* (les constructions antéposées à l'indicatif appartiennent aux formes d'opinion déclarative). On voit donc que sans prendre en considération le rôle du locuteur dans l'expression de ce qui correspond à l'effet d'un traitement de données, il n'est pas possible d'expliquer l'emploi des modes dans ce type d'énoncés.

Il en est de même dans le cas de l'emploi des modes dans les propositions relatives pour l'étude desquelles beaucoup d'encre a déjà coulé (cf. CORBEAU, 1951; WILLMAN, 1967; ANDERSSON, 1972; ERIKSSON, 1979; KAROLAK, 1979; KLEIBER, 1981; BANYŚ, 1983; MARTIN, 1983; HEJNO, 1988; KAMPERS-MANHE, 1991). Les exemples que nous proposons d'observer vont démontrer qu'il y a trois facteurs déterminant le mode dans la relative. Ce sont: le verbe de la principale, la présence de l'article indéfini dans l'antécédent et le contexte dans lequel se trouve l'ensemble antécédent + relative.

(95) *Je cherche une voiture qui a / ait cinq portières.*

(96) *Je vois une voiture qui a / ? ait cinq portières.* (KWAPISZ-OSADNIK, 2002a: 107).

Lorsque les verbes de la principale impliquent un hiatus temporel futur (cf. BANYŚ, 1983: 151), c'est-à-dire un intervalle de temps nécessaire pour que ce qui constitue le contenu du propos ait une réalité, donc s'avère vrai, les deux modes peuvent apparaître dans la relative. Pourtant, l'indicatif fournirait l'information supplémentaire que le locuteur sait ou croit que l'objet dont il est question dans l'énoncé existe. Le subjonctif marquerait le non savoir du locuteur quant à l'existence de cet objet. Voyons encore quelques exemples:

- (97) *J'ai besoin d' / Il me faut une voiture qui est / soit rapide.*
 (98) *J'ai l'intention d'embaucher une secrétaire qui connaît / connaisse cinq langues.*
 (99) *On vit un courrier qui annonçât la victoire.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 69).

Toutes les phrases ont un article indéfini devant l'objet caractérisé dans la relative. Cela veut dire que l'article défini, qui marque la référence et l'unicité de l'objet auquel il se rapporte, détermine l'emploi de l'indicatif, celui-ci étant le signe de l'attitude déclarative du locuteur quant à l'existence de l'objet qui possède la propriété exprimée dans la relative. L'article indéfini + l'indicatif signifie que le locuteur suppose l'existence de l'objet sans pouvoir l'identifier. L'article indéfini + le subjonctif marque le caractère potentiel (donc son existence serait suspendue) de l'objet ayant la propriété exprimée dans la relative (cf. KAROLAK, 1979; DE MULDER, 1994; KWAPISZ-OSADNIK, 2002a,b).

En ce qui concerne les contextes négatif, interrogatif, hypothétique et superlatif, l'emploi des modes se présente comme dans les exemples qui suivent :

- (100) *Je ne vois pas de voiture qui est / soit mal garée.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 70).
 (101) *Je n'épouse pas un homme qui a / ait de la terre.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 182).
 (102) *Il n'a rien fait qui est / soit si remarquable.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 180).
 (103) *Il n'y a pas de douleur que le sommeil ne sait / sache vaincre.*
 (104) *Vois-tu une voiture qui est / soit mal garée ?* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 70).
 (105) *Épouse-t-elle un homme qui a / ait de la terre ?*
 (106) *Si tu vois une voiture qui est / soit mal garée, préviens-moi !*
 (107) *Si j'avais trouvé un étudiant qui a / ait participé à mon séminaire sur le conditionnel, j'aurais été heureux.* (ROHRER, 1977 : 134).
 (108) *Le chien est le seul animal dont la fidélité est / soit mise à l'épreuve.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 59).
 (109) *On a le plus beau spectacle que nous a / ait fourni l'Antiquité.* (KAROLAK, 1979 : 28).
 (110) *Cette femme est la plus vieille que je connaisse.* (KAROLAK, 1979 : 28).
 (111) *Ce sont les derniers récitals qu'elle a / ait donné.* (KAMPERS-MANHE, 1991 : 62).
 (C'est le dernier récital qu'elle a / ? ait donné. Elle est morte deux jours après).

(112) «*Les choristes*» est le dernier film que nous avons /? ayons vu ensemble.

Quel que soit le contexte étudié, le choix de l'indicatif serait toujours le signe de l'attitude déclarative du locuteur fondée sur un calcul d'existence, ce qui signifie que l'objet qui reçoit une caractéristique appréciative à l'indicatif est considéré comme existant et identifiable par le locuteur. Le subjonctif marque l'attitude distanciative du locuteur par rapport à l'existence de l'objet conceptualisé comme ayant une caractéristique exprimée dans la relative. En d'autres termes, soit le locuteur suspend la possibilité d'identifier l'objet doté de la propriété que la relative contient, soit il présuppose l'existence des autres référents pouvant posséder cette propriété.

Il reste à examiner le domaine volitif dont l'expérience ne se traduit que par l'emploi du subjonctif.

1.3. Subjonctif et domaine volitif

Le domaine volitif est une aire d'expériences fondées sur le désir du locuteur que la situation qu'il conceptualise s'accomplisse. Il marque des énoncés comme: *Je veux / Je souhaite / J'ordonne / J'exige que Pierre parte; Que Pierre parte* et les propositions finales: *Je ferai tout afin que / pour que Pierre parte*. Dans ce champ se trouvent aussi les énoncés dépourvus de la conjonction *que*, qui aujourd'hui sont classés parmi les expressions figées (*vive* appartient aux interjections); p.ex.: *Vive le roi!, Vive la France!, Dieu vous bénisse!, Plût au ciel que nous connussions la grammaire!* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 323).

L'attitude déclarative comme résultat du traitement de données dans les énoncés ci-dessus n'est pas possible dans la mesure où la réalité de la situation n'est que supposée. Cela veut dire que pendant la conceptualisation, la situation reçoit un relief modal de distanciation fondé sur un jugement de réalité qui conduit à l'admission de la réalité prospective de *p* et en même temps à l'admission de $\sim p$. C'est pourquoi dans ce type d'énoncés c'est le subjonctif qui est choisi.

Le subjonctif n'est pas le seul mode à réaliser l'expérience de volonté dans les énoncés. C'est aussi, si pas surtout, la fonction de l'impératif. Toutefois, le subjonctif impératif se rapporte aux troisièmes personnes: *Qu'elle chante!, Qu'ils viennent!*, tandis que l'impératif renvoie à la première personne du pluriel et aux deuxièmes personnes: *Chante! Chantons! Chantez!* Selon nous, la question réside dans les véritables fonctions de ces deux modes: le subjonctif n'exprime pas un ordre, mais un souhait,

c'est-à-dire le désir de voir une situation se produire. Par contre, l'ordre est un acte par lequel se manifeste la volonté de quelqu'un que quelqu'un d'autre fasse quelque chose (cf. *Petit Robert*, 2007), ce qui serait conforme à l'opinion de G. GUILLAUME (1970: 12), selon qui l'impératif est « plus un mode de parole qu'un mode de pensée ». Dès lors, l'impératif ne se rapporterait pas à un calcul de chances d'être dans le domaine volitif, mais exprimerait seulement la volonté sans que le locuteur calcule si la situation voulue peut avoir lieu ou pas. Nous reviendrons sur ce problème dans la partie consacrée au mode impératif.

1.4. Indicatif et subjonctif en schéma sémantico-cognitif Question de prototypes et d'invariants sémantiques

Le choix des modes indicatif et subjonctif est fondé sur un traitement de données correspondant à la situation dont le locuteur veut parler. Ce traitement consisterait à se représenter la situation de façon plus ou moins détaillée avant de lui donner des reliefs temporels, aspectuels et modaux. Dans le cas de l'indicatif, c'est le relief modal déclaratif qui domine et qui se configure avec un relief temporel et des reliefs aspectuels. Le rapport entre les reliefs est indiscutable: si la situation est localisée dans le temps, cela veut dire que le locuteur la considère comme réelle / irréaliste ou comme éventuelle (même l'emploi déontique du présent) et comme achevée ou inachevée, selon l'intervalle de temps auquel la situation est attribuée. Le subjonctif serait le signe de la saillance d'un relief modal fondé sur un calcul de chances d'être de la situation conceptualisée. Nous appelons ce relief distanciatif. Il se configure avec un relief aspectuel d'achèvement ou d'inachèvement qui détermine en quelque sorte la temporalité de la situation: si la situation est conceptualisée comme achevée, cela veut dire qu'elle est localisée dans le passé par rapport au présent du locuteur ou qu'elle est antérieure par rapport à une autre situation servant de repère; si la situation est conceptualisée comme inachevée, cela marque l'ouverture d'une perspective temporelle, ce qui signifie que le locuteur ne donne pas à la situation de relief temporel, ou bien qu'il le suspend. Le relief modal de position engagée ou désengagée ne compte pas dans le choix des modes, il s'active dans le choix des temps.

L'effet de la conceptualisation se résume en l'attitude du locuteur envers la situation mise en énoncé: l'indicatif correspondrait à l'attitude déclarative du locuteur et le subjonctif à l'attitude distanciative, les deux attitudes ayant leurs sources dans différentes expériences.

Le schéma sémantico-cognitif que nous proposons permet d'observer le fonctionnement des modes en question selon le type d'expérience (fig. 27).

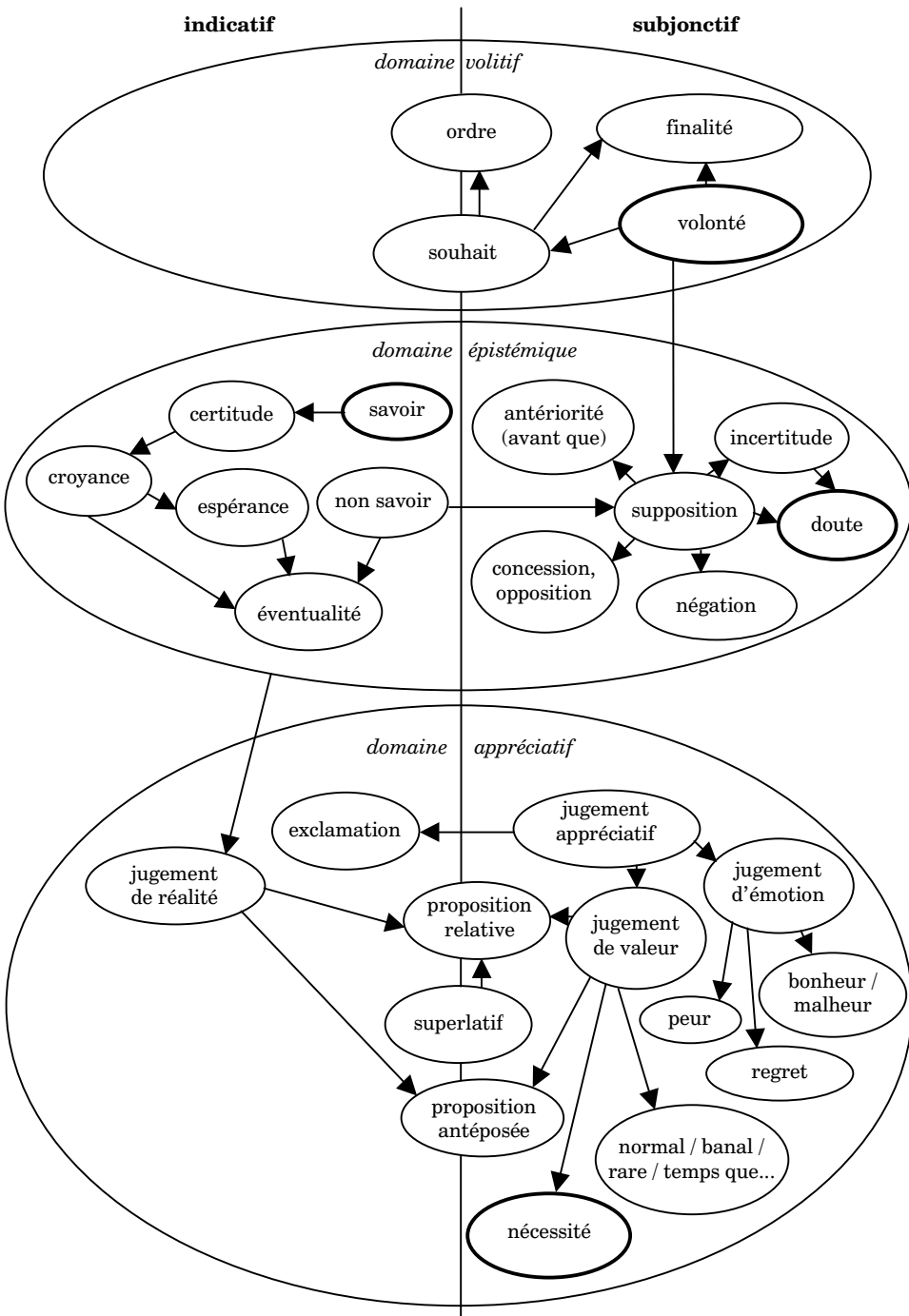


Fig. 27. Schéma sémantico-cognitif de l'indicatif et du subjunctif

Nous pouvons observer que les fonctionnements de l'indicatif et du subjonctif se réalisent dans les mêmes domaines d'expériences. En fonction du domaine mis en jeu, les prototypes seraient les suivants (sur le schéma ils sont encadrés en caractère gras) : pour l'indicatif, le prototype ne se réalise que dans le domaine épistémique et il correspondrait à un énoncé déclaratif fondé sur l'opinion du locuteur selon laquelle ce qui correspond au contenu propositionnel est réel ou éventuel (p.ex. *Il fait beau* ; *Pierre est parti* ; *J'ai fait la vaisselle* ; *Je viendrai te voir dans la semaine*), pour le subjonctif il y aurait trois prototypes : dans le domaine épistémique, ce serait le sentiment de doute et l'expression *Je doute que p* ; dans le domaine volitif, ce serait la volonté et l'expression *Je veux que p*, et dans le domaine appréciatif, ce serait la nécessité et l'expression *Il faut que p* (M. WINTERS (1981 : 164) propose les expressions de doute, en constatant que « le doute est le sens du subjonctif auquel le locuteur natif a le plus souvent recours si on lui en demande une définition »).

Les sens des flèches rendent compte des rapports existant entre les valeurs émergeant de la conceptualisation des situations qui se traduisent ensuite par les moyens de leur expression selon l'attitude du locuteur envers ce qui constitue le contenu de son propos. Les rapports dans le domaine épistémique auraient les interprétations suivantes :

- *je sais que p = p identifié, alors p considéré comme vrai* ;
- *je ne sais pas si p = je pose une question : est-ce que p ? ; p considéré comme éventuel* ;
- *je suis certain que p = je sais que p, alors p considéré comme vrai ou éventuel* ;
- *je crois que p = je ne sais pas si p, mais selon toutes les apparences p vrai ou éventuel* ;
- *j'espère que p = je ne sais pas si p, mais je désire que p et je considère p comme vrai ou éventuel* ;
- *(je dis qu') il est probable que p = je ne sais pas si p, mais je crois que p, donc selon toutes les apparences, p vrai ou éventuel* ;
- *(je dis qu') il est improbable / incertain que p = je ne sais pas si p et $\sim p$ n'est pas exclu, donc p supposé* ;
- *(je dis qu') il est possible que p = je ne sais pas si p, p est supposé, donc $\sim p$ n'est pas exclu* ;
- *je doute que p = je ne sais pas si p et plutôt p faux* ;
- *je nie que p = a) je sais que $\sim p$, alors p faux ; b) je ne sais pas si p, j'ai tendance à croire que $\sim p$, pourtant il est possible que p soit vrai* ;
- *avant que p, q = a) je ne sais pas si p et $\sim p$ est possible ; b) je sais que p, mais au moment de q, p aurait pu être vrai* ;
- *bien que p, q = je sais que p, mais je traite p comme contraire à ce qu'on s'attend normalement ($\sim p$)*.

Dans le domaine appréciatif soit le locuteur formule des opinions fondées sur des jugements de réalité ou sur des jugements de valeur, soit il exprime ses émotions, ce qui est fondé sur des jugements d'émotion. Les jugements de réalité appartiennent en même temps au domaine épistémique, car juger une réalité c'est avant tout calculer ses chances d'être. Les jugements de valeur et d'émotion ont une caractéristique commune liée à l'intention communicationnelle qui n'est pas de déclarer p , même si le locuteur sait que p est vrai, mais de présenter ce qu'il pense de p ou ce qu'il éprouve envers p . Les exclamations qui expriment une attitude émotionnelle à l'aide de l'indicatif représentent un cas particulier. Nous l'avons déjà dit, dans ce type d'énoncés l'indicatif se justifie par le fait que le locuteur se trouve face à une situation envers laquelle il exprime une émotion ou un sentiment. Donc, les énoncés exclamatifs se caractérisent par le manque de calcul d'existence et comme dans le cas des impératifs, ils sont plutôt actes de parole qu'actes de pensée.

Dans le domaine volitif les rapports se présentent de la façon suivante:

- *je veux que p = je ne sais pas si p , p est possible ainsi que $\sim p$, alors p est supposé;*
- *je souhaite que p = je ne sais pas si p , mais je veux que p ;*
- *j'ordonne que p = je ne sais pas si p , mais je veux que p ;*
- *pour que p = a) je ne sais pas si p , mais je veux que p ; b) je ne sais pas si p , mais je ne veux pas que p , pourtant $\sim p$ n'est pas exclu.*

En ce qui concerne les emplois de l'indicatif, nous les avons étudiés dans le chapitre précédent consacré aux temps verbaux, c'est pourquoi nous ne présentons ci-dessous que quelques emplois à titre d'exemple, surtout dans le domaine épistémique. La figure 28 contient tous les emplois de l'indicatif et du subjonctif.

Puisque les deux modes partagent les domaines d'expériences et qu'il est parfois difficile de comprendre le choix d'un mode dans des énoncés modalisés du type: *Pierre est peut-être parti* vs *Le départ de Pierre est possible / probable* vs *Il est possible que Pierre soit parti*, ou *Heureusement que Pierre est venu* vs *Je suis heureux que Pierre soit venu* vs *Pierre est heureusement venu*, il nous semble nécessaire de recourir à la notion d'invariant sémantique (selon M. WINTERS (1981), c'est la notion de subjectivité qui organise la catégorie du subjonctif; pour T. GIVÓN (1994), c'est la notion d'irréalité). L'invariant sémantique de l'indicatif aurait la formule suivante: la déclaration de p comme réelle ou éventuelle. La déclaration ne signifie ni l'assertion ni la factualité: de ces points de vue, l'indicatif serait neutre, vu qu'il apparaît dans des constructions interrogatives et qu'il concerne l'expression des situations futures, donc non factuelles (cf. CONFAIS, 1990: 209).

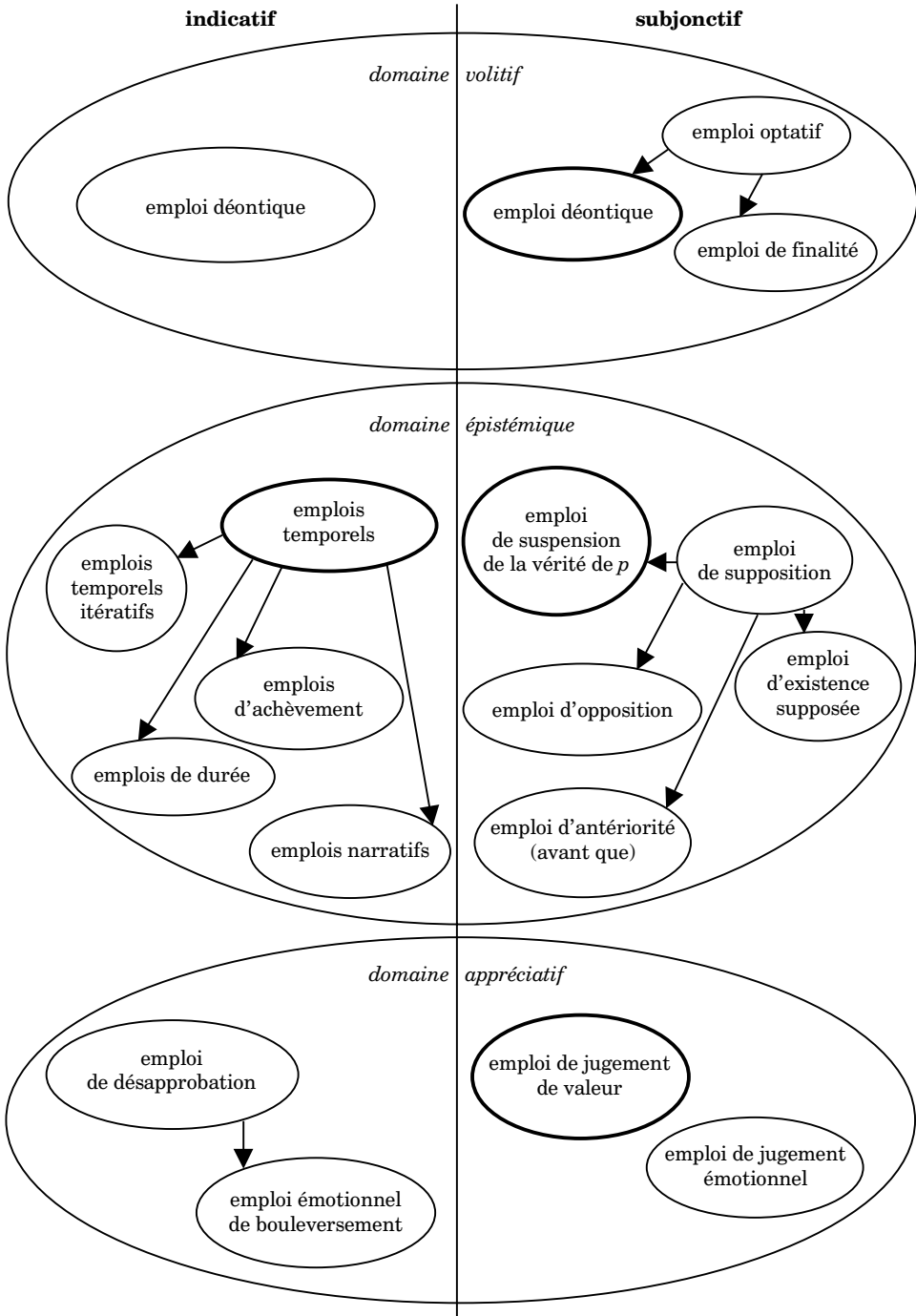


Fig. 28. Emplois de l'indicatif et du subjunctif selon divers domaines d'expérience

L'invariant sémantique du subjonctif se résumerait en la notion de distanciation comprise comme non-assertion et non-négation de *p*. Ainsi, dans les énoncés à l'indicatif, le contenu propositionnel correspondrait à une situation conçue comme éventuelle (le locuteur envisage que Pierre est parti) ou comme réelle (le locuteur sait que Pierre est venu et il veut le communiquer; l'emploi de l'adverbe n'exprime pas ici un état de joie, son rôle se limiterait à souligner le fait que Pierre est venu).

Il faut encore rappeler que chaque affaiblissement des valeurs épistémiques fondées sur le savoir ou la certitude peut entraîner l'emploi du subjonctif. Souvent, cet affaiblissement est marqué par la présence des adverbes, mais il arrive qu'il ne soit pas exprimé de façon explicite, on l'infère alors de l'intonation ou de différents facteurs situationnels.

Nous procéderons à l'analyse du conditionnel dans la partie qui suit. Son fonctionnement ressemble à celui de l'indicatif, on observe cependant que le conditionnel marque aussi une attitude de distanciation du locuteur envers le contenu de son propos, ce qui est propre au subjonctif.

2. Conditionnel

Comme l'a dit P. Dendale (DENDALE, TASMOWSKI, édés., 2001) dans la présentation d'un ouvrage entièrement consacré au conditionnel: «[...] le conditionnel compte parmi les formes du verbe les moins étudiées». De fait, les travaux consacrés à l'analyse de la catégorie en question, qui ont considérablement marqué la recherche dans ce domaine, remontent à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle (cf. CLARIS, 1971; DILLER, 1977; MARTIN, 1981b, 1983; KORZEN, NØLKE, 1990; DENDALE, 1993; ABOUDA, 1997; DONAIRE, 1998). Plusieurs publications sont également parues ces dernières années (cf. DENDALE, TASMOWSKI, édés., 2001; HAILLET, 2002; GOSSELIN, 2005). La lecture attentive de divers textes nous a permis de dégager les tendances générales dans le domaine de l'analyse du fonctionnement du conditionnel. Premièrement, l'étude du conditionnel prend deux directions: on cherche d'un côté à le décrire dans sa globalité, c'est-à-dire en essayant d'unifier tous les emplois ou effets de sens par la recherche d'un invariant sémantique (cf. DONAIRE, 1998; GOSSELIN, 2001; VUILLAUME, 2001; HAILLET, 2002), on met d'un autre l'accent sur la diversité des emplois qu'il est difficile, sinon impossible, de regrouper sous un dénominateur commun (cf. MARTIN, 1971, 1983; MAINGUENEAU, 1999; WILMET, 1997). Deuxièmement, le fonctionnement du conditionnel serait une question de polyphonie énonciative (cf. KORZEN, NØLKE, 1990; DONAIRE, 1998; HAILLET, 2002).

Troisièmement, le conditionnel exprimerait la non-actualité de ce qui correspond au contenu propositionnel (cf. DILLER, 1977; MARTIN, 1983; LEE-MAN, 2001). Et quatrièmement, le conditionnel est considéré soit comme un mode, soit comme un temps de l'indicatif (cf. WAGNER, PICHON, 1990; BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ, CHEVALIER, PEYTARD, 1964; GUILLAUME, 1970; MAUGER, 1984; ARRIVÉ, 1986). Il est hors de doute que le conditionnel est indissociable du futur, si on prend en considération leurs origines, leurs morphologies et leur fonctionnement, au moins partiel. Dans le sillage de la pensée de H. CURAT (1991), L. GOSSELIN (2005: 185) voit cette position intermédiaire du conditionnel ainsi: «[...] alors que la morphologie du conditionnel indique son appartenance à l'indicatif, son sémantisme semble l'apparenter bien davantage au subjonctif (mode du "virtuel") plutôt qu'à l'indicatif (mode du "réel")».

Selon nous, toutes ces thèses se vérifient dans les emplois du conditionnel, mais elles demanderaient d'être complétées pour avoir une vision configurationnelle du fonctionnement du conditionnel, laquelle dépasse la distinction rigoureuse entre ce qui est temporel et ce qui est modal et qui englobe les approches morphosyntaxique, énonciative et logico-sémantique. Dans cette vision, le conditionnel serait un mode, même sa fonction du futur dans le passé serait modale et non temporelle, vu que le relief dominant pendant le traitement de données correspondant à la situation conceptualisée est un relief modal fondé sur l'attitude déclarative du locuteur envers *p*. Pourtant, cette attitude s'avère exacte en présence d'une condition qui doit s'accomplir. On a d'un côté une situation conçue comme réelle ou éventuelle, ce qui caractérise l'emploi de l'indicatif, et d'autre part, l'attitude distanciatrice du locuteur jusqu'à ce que la condition soit accomplie, ce qui est propre au subjonctif. Pratiquement, chaque linguiste propose sa classification des emplois du conditionnel, les unes sont plus détaillées (cf. GREVISSE, 1980; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994; MAINGUENEAU, 1999), les autres se réduisent à 3 ou 4 emplois (cf. CONFAIS, 1990; HAILLET, 2002). Quoi qu'il en soit, dans la littérature sur ce sujet, on parle de conditionnel temporel, journalistique, hypothétique, préludique, d'irréalité, d'atténuation, de discrétion, d'hésitation, de jeu, de fiction, de protestation etc.

Nous nous proposons de distinguer huit emplois du conditionnel. Le premier serait l'**emploi du futur dans le passé**. Il se réalise dans des énoncés comme ceux-ci :

- (1) *Je pensais que Pierre viendrait nous voir.*
- (2) *Marc espérait que Marie reviendrait bientôt.*
- (3) *Charles croyait qu'Emma lui serait fidèle.* (Flaubert in: MOESCHLER, REBOUL, 2001: 151).

- (4) *On m'a affirmé qu'il partirait demain / le lendemain.*
 (5) *Elle affirmait qu'elle rentrerait / serait rentrée à midi.* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 317).

L'emploi du conditionnel indiquerait que le locuteur s'est délocalisé dans le passé grâce à l'opération de transfert mental et que l'accomplissement de la situation traitée, qui a un relief temporel prospectif dans le passé, est envisagé comme éventuel sous une certaine condition que nous formulerions ainsi: *à condition que rien n'empêche p* ou *si rien n'empêche p*. Comme nous l'avons déjà dit, il est possible d'avoir le futur au lieu du conditionnel dans (4): *On m'a affirmé qu'il partira demain / le lendemain*. Dans ce cas, le locuteur donne à la situation un relief temporel prospectif combiné avec un relief modal actualisant (la situation est considérée comme éventuelle), ce qui correspond à l'attitude déclarative du locuteur envers *p* (le locuteur tient *p* pour vrai). Le passé composé employé dans la principale permet cette configuration des temps, vu qu'il a la propriété de concevoir les situations en rapport avec le présent du locuteur. Dans (5), nous avons une forme au conditionnel passé. On peut comparer le choix de cette forme avec l'emploi d'achèvement futur du futur antérieur qui est de donner un relief aspectuel d'achèvement à la situation, ce qui signifie que le locuteur la conceptualise comme achevée dans le futur (*Il affirme qu'il sera rentré à midi* → *Il a affirmé qu'il serait rentré à midi*). Pourtant, on peut également avoir les énoncés: *Il affirme qu'il sera rentré à midi*; *Il affirme qu'il serait rentré à midi*; *Il a affirmé qu'il sera rentré à midi* et *Il a affirmé qu'il serait rentré à midi*, par contre dire: *Il affirmait qu'il sera rentré à midi* semble illogique, si on tient compte des rapports temporels fondés sur les caractéristiques des catégories correspondant aux temps grammaticaux, et notamment de l'imparfait et du futur antérieur. Dès lors, la question ne réside pas dans la simple concordance des temps, elle serait plutôt l'effet d'une conceptualisation qui consisterait à concevoir la situation comme éventuelle, car munie entre autres d'un relief temporel prospectif. Pourtant, le choix du conditionnel marquerait que le locuteur prend en compte l'accomplissement d'une condition qui ouvre une perspective temporelle prospective, peu importe si la situation est localisée par rapport au présent du locuteur ou bien dans le passé. La forme au conditionnel passé est le signe que le locuteur donne un relief aspectuel d'achèvement à la situation traitée, c'est-à-dire qu'il la considère dans son accomplissement.

L'emploi narratif serait une variante de l'emploi du futur dans le passé, comme le démontrent les exemples suivants:

- (6) *Frédéric s'y montra gai. Mme Arnoux était maintenant près de sa mère, à Chartres. Il la retrouverait bientôt, et finirait par être son amant.* (MOESCHLER, REBOUL, 2001: 152).
- (7) *Poirot discernait dans le ton les regrets d'un homme navré de manquer de personnalité, observation dont le bien-fondé lui semblait incontestable. Meredith Blake ne convaincrat jamais personne. On l'écouterait généralement avec indulgence, mais toujours on négligerait des avis auxquels il ne savait donner de poids.* (MOESCHLER, REBOUL, 2001: 151).
- (8) *Il l'avait juré. Jamais, il ne ferait la bêtise de se dresser contre Jean-Marie Le Pen. Jamais il ne se laisserait aller, lui, Bruno Mégret, à de tels errements.* (HAILLET, 2002: 23).

On observe ici le phénomène du discours indirect libre, ce qui ne change rien à l'interprétation du choix du conditionnel dans ce type d'énoncés. Il marque une configuration d'un relief temporel prospectif dans le passé, d'un relief aspectuel d'inachèvement, déterminé par l'ouverture d'une perspective temporelle, et d'un relief modal de déclaration conditionnée, ce qui veut dire que le locuteur considère la situation comme se produisant, lorsqu'une condition sera remplie: *si rien ne l'empêchait...* pour (6) et (8); *si Poirot avait raison...* pour (7).

La question qui se pose face à ces deux emplois du conditionnel concerne l'existence d'une condition: comment expliquer son apparition pendant le traitement de données dans le cas des situations futures dans le passé, vu que la fonction la plus ancienne des formes en *-rait* était temporelle et non modale? En effet, dire *Bonaparte désarma celui qui deviendrait bientôt son rival* (WAGNER, PICHON, 1990: 363) équivalait à *Bonaparte désarma celui qui allait devenir bientôt son rival*. On peut donc supposer que cet emploi n'implique pas la présence d'une condition qui doit être accomplie pour que la situation donnée ait une réalité. Toutefois, étant donné que le conditionnel est classé parmi les modes et qu'il est également possible d'avoir le futur simple, le futur proche du passé ou encore le verbe modal *devoir* à l'imparfait pour exprimer une situation ayant un relief temporel prospectif dans le passé, tout cela conduit à réfléchir sur les raisons d'employer le conditionnel qui marque les situations futures dans le passé. Tout d'abord, il est à noter que dans le cas du discours rapporté surtout, qui selon D. MAINGUENEAU (1999: 107) est «le domaine privilégié de cette corrélation entre futur simple et conditionnel», la modalisation des énoncés prend une dimension importante. Cela est dû à la distance qui s'établit entre l'intervalle de temps où s'accomplit l'action de dire *p* et l'intervalle de temps dans lequel la situation correspondant au contenu propositionnel est localisée. Cette distance implique différentes situations pouvant bloquer l'accomplissement de la situation cor-

respondant à *p*. Dans *J'ai dit que Pierre partira demain*; *J'ai dit que Pierre va partir demain*; *J'ai dit que Pierre allait partir demain*; *J'ai dit que Pierre partirait demain*, il y a une distance temporelle entre l'intervalle d'accomplir l'acte de dire que *p* qui est dans le passé et l'intervalle de temps futur dans lequel l'accomplissement de *p* est envisagé. Le choix du futur serait le signe que cette distance est réduite, alors moins de situations défavorables peuvent s'opposer à ce que la situation exprimée dans *p* ait une réalité. C'est pourquoi le locuteur tient *p* pour vrai, même si *p* se rapporte au futur. Le futur proche donnerait à l'énoncé un caractère de prévision de ce qui va se produire, ce qui est conforme à son emploi épistémique. Le futur proche du passé informerait que la situation est conceptualisée dans son aspect duratif jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse ou jusqu'à ce qu'une autre situation arrête son déroulement. Dans tous ces cas, le locuteur conçoit la situation comme éventuelle, c'est-à-dire qu'il ne réfléchit pas sur une autre éventualité, d'où l'indicatif. Par contre, si le locuteur choisit le conditionnel, c'est qu'il veut marquer que la situation est conçue comme éventuelle, mais à la condition que rien n'empêche son accomplissement. En d'autres termes, le locuteur ne la tient pour vraie qu'à la lumière de certaines circonstances. Afin de mieux comprendre le fonctionnement du conditionnel, il faudrait réfléchir sur les constructions avec *si* (cf. BANYŚ, 2000a; LEEMAN, 2001). Observons les exemples suivants:

- (9) *Si je gagne au lotto, j'achète / j'achèterai / j'achèterais une grande maison.*
- (10) *Si je gagnais au lotto, j'achèterais une grande maison.*
- (11) *Si je ne te connaissais pas, je ne t'aurais rien demandé.* (DESCOTES-GENON, MORSEL, RICHOU, 1993: 266).
- (12) *Si j'avais gagné au lotto, j'aurais acheté une grande maison.*

L'indicatif dans la principale serait le signe de l'attitude déclarative du locuteur envers ce qui constitue le contenu de la principale. Le choix du présent ou du futur simple exprime quel relief temporel la situation mise au traitement a reçu. La situation dans la subordonnée, c'est-à-dire la condition, qui est envisagée comme éventuelle, lorsque la conjonction *si* se combine avec les formes au présent, est conceptualisée comme prospective à valeur actualisante: le locuteur la traite comme si elle se déroulait dans son champ perceptif (voir l'emploi prospectif du présent). Le choix du conditionnel dans la principale prouverait que l'attitude du locuteur envers ce qu'il énonce n'est plus déclarative. Le conditionnel signifie que le locuteur se distancie du fait d'assumer la valeur de vérité de son propos, car il ne le tient pas pour vrai ou éventuel jusqu'au moment où une condition sera remplie. Autrement dit, l'attitude du locuteur est

d'abord déclarative, mais conditionnée (J. MOESCHLER et A. REBOUL (2001) parlent de l'assertion conditionnelle). La coexistence de *si* et de l'imparfait repose sur son emploi de situation reconstituée et potentielle. Le conditionnel passé dans le dernier exemple sera expliqué plus loin et en matière de la conjonction *si* avec une forme au plus-que-parfait, cette combinaison correspond à son emploi d'achèvement imaginé et irréel.

W. BANYŚ (2000a: 98) distingue plusieurs fonctions des constructions en *si*, en précisant que « c'est la construction entière, en plus plongée dans le contexte, le co-texte et la situation d'énonciation en question qui a la valeur concessive, oppositive, etc. et non pas le signe *si* lui-même ». Nous partageons l'avis de W. Banyś et nous y ajouterions deux remarques : que l'interprétation de l'information contenue dans un énoncé correspond à une configuration de données soumises au traitement et que vu la fonction de *si* consistant à donner un caractère potentiel à la situation exprimée dans le contenu propositionnel, le choix d'un temps après *si* joue un rôle principal, car il démontre comment la situation est conceptualisée, c'est-à-dire comment le locuteur la conçoit, ce qui doit être conforme à son intention communicationnelle. Cela explique la possibilité d'avoir les autres temps de l'indicatif et même le conditionnel dans les constructions en *si*, qui quoi que moins fréquentes, ne sont pas erronées ; p.ex. : *Si vous venez de lire ce poème, je vais vous en envoyer / je vous en enverrai un autre de mon cru ; S'il est venu, je le tue ; Si l'on apprend que ces bruits étaient vrais pour tous les quatre, en revanche chacun d'eux l'avait entièrement ignoré des trois autres ; S'il avait lu le poème, il nous en parlera ; Si les Français vont rester tranquilles, les Allemands par contre viennent d'intervenir ; Si les Français resteront tranquilles, les Allemands par contre ont déjà bougé à plusieurs reprises ; Si l'on ne saurait rien affirmer de Fernand [...] on sait bien que, malgré ses prétentions, Laurette n'a jamais aperçu de mort ; Si le festival aurait pu, avec autant de vraisemblance, se dérouler à Venise et à Florence, Nice lui aurait convenu également* (BANYŚ, 2000a: 227—241). Selon D. LEEMAN (2001), la conjonction *si* a le moins de chances de se combiner avec les futurs, les conditionnels et le passé simple, parce que les deux premières catégories signalent l'éventualité des situations mises en énoncé, ainsi l'information sera doublée, vu la fonction de la conjonction *si* qui est de suspendre la réalité de *p*. C'est cette raison qui bloque l'emploi du passé simple, temps des situations achevées et / ou accomplies.

Observons encore quelques exemples et leurs interprétations futures, mais conditionnées dans le passé (dans (13), (16), *si* aurait une valeur causale, dans (14), (15) — une valeur concessive, ce qui est conforme à notre thèse selon laquelle l'emploi du conditionnel dans ce type d'énoncés

serait le signe de l'attitude déclarative conditionnée que le locuteur prend envers le contenu de *p*):

- (13) *Il pleuvait. Le match aurait donc lieu en salle.* (CONFAIS, 1990: 294).
(Le match aurait lieu en salle, si la pluie continuait à tomber).
- (14) *On décida de récompenser celui qui arriverait le premier.* (MAUGER, 1984: 251).
(Quelqu'un arriverait le premier si rien n'empêchait la course et il serait récompensé).
- (15) *Ils demandèrent s'ils pourraient recommencer les épreuves.* (MAUGER, 1984: 251).
(Ils pourraient recommencer les épreuves s'ils avaient la permission).
- (16) *Le 14 juillet 1789, on ne pouvait pas prévoir que la Révolution aboutirait si vite à la Terreur.* (CONFAIS, 1990: 294).
(La Révolution aboutirait si vite à la Terreur si rien ne l'empêchait).

Passons à l'**emploi dit de situation éventuelle et conditionnée**; p.ex.:

- (17) *Je terminerais mon roman et je serais riche.*
(si tout allait bien...).
- (18) *Avec ton argent tu achèterais une belle voiture et tu ferais le tour du monde.*
(si tu le voulais bien...).
- (19) *Je pourrais t'aider.*
(si tu le voulais...).
- (20) *Venez dès 8 heures. A 9 heures ça serait trop tard.* (MAUGER, 1984: 251).
(si vous veniez plus tard...).
- (21) *Voici comment je vois mon avenir: je fréquenterais les endroits élégants, je serais ami des personnes célèbres...*
(si mon rêve se réalisait...).
- (22) *Tu serais le voleur et moi, je t'arrêterais.* (MAINGUENEAU, 1999: 108).
(si on jouait...).

On observe que l'emploi du conditionnel est déterminé par une condition qui doit s'accomplir pour que la situation conceptualisée ait une réalité. Il en est de même dans les énoncés qui vont suivre. Il faut cependant dire que dans ce cas, les circonstances (ou les conditions) des situations exprimées sont calculées en valeur de vérité; p.ex.:

- (23) *Le président serait bien accueilli par G. Bush.*
(si c'était vrai...).

- (24) *Aux dernières nouvelles, le blessé serait hors de danger, il aurait été ramené chez lui.* (MAUGER, 1984: 251).
(si c'était vrai...).
- (25) *Le ministre aurait déclaré qu'il n'était pas question de négocier.*
(si c'était vrai...).

Le locuteur traite les informations comme non vérifiées et soumises à la condition épistémique *si c'était vrai*. Donc son attitude devient déclarative si on suppose que *p* est vrai. Ce conditionnel est fréquent dans la presse, vu la position que doit prendre un journaliste face aux événements dont il parle. C'est la raison pour laquelle on l'appelle souvent conditionnel journalistique.

Le cas qui suit semble intéressant :

- (26) *Si cet homme tombe malade et au cas où il mourrait, que deviendra sa famille ?*

Normalement, la conjonction *au cas où* entraîne le conditionnel, pourtant on peut rencontrer aussi le subjonctif; p.ex. : *Au cas où il en soit encore le temps* (Thérive in : GREVISSE, 1980: 1382); *Elle nous donnait sa propre adresse au cas où nous eussions souhaité des informations régulières* (de Lacretelle in : GREVISSE, 1980: 1382). Le choix du conditionnel serait lié à la supposition des circonstances qui doivent avoir lieu pour que Pierre meure, ce qui peut être interprété de la façon suivante: *S'il y avait des circonstances favorables, alors Pierre mourrait.*

L'emploi de situation éventuelle et conditionnée permet aussi de comprendre le verbe *savoir* au conditionnel, comme dans les exemples suivants (GREVISSE, 1980: 850):

- (27) *Les délicats sont malheureux; rien ne saurait les satisfaire.*
(28) *La mort, la destruction seule saurait changer quelque chose au visage de l'homme.*
(29) *Ce bois est trop vert: il ne saurait brûler.*

Dans de nombreux exemples présentés par M. Grevisse on observe que le verbe *savoir* au conditionnel est souvent employé avec un *ne* dit explétif, ce qui témoignerait du caractère potentiel de ce qui constitue le contenu des propos. Il y aurait toutefois toujours cet aspect de la présence d'une condition ou de circonstances particulières qui donneraient à la situation un relief modal déclaratif. Ainsi, pour (27), ça serait: *si vraiment les délicats étaient malheureux*; pour (28): *si l'homme se trouvait face à la*

mort et à la destruction ; et pour (29) : si vraiment le bois trop vert ne brûlait pas bien.

Dans cet emploi, nous classons également le conditionnel dans les propositions relatives ; p.ex. :

(30) *Je cherche une fille qui connaîtrait cinq langues.*

(31) *J'achète une voiture qui aurait un toit décapotable.*

Le conditionnel est employé dans les mêmes cotextes que le subjonctif, mais il fournirait une information sur l'existence de l'objet ayant une caractéristique exprimée dans la relative. Cela veut dire que le locuteur tient *p* pour vrai à condition de supposer que l'objet en question existe.

Il y a deux variantes de l'emploi de situation éventuelle et conditionnée. La première est l'**emploi de situation éventuelle et contrefactuelle**. Le conditionnel sert à exprimer des situations imaginées comme pouvant se produire dans des circonstances particulières n'ayant pourtant pas eu lieu ; p.ex. :

(32) *J'aurais pu t'aider.*

(si tu me l'avais demandé...).

(33) *Mais je t'aurais téléphoné hier!*

(si tu me l'avais dit / demandé...).

(34) *J'aurais voulu vous demander si vous pouviez m'aider.*

(si les circonstances avaient été favorables à ce moment-là...).

Cet emploi est apparenté à l'emploi de conséquence logique de l'imparfait. La différence consisterait en ceci que l'imparfait ne donne pas l'impression d'un calcul des circonstances, ce qui est propre au conditionnel. L'imparfait signale que la situation est conceptualisée comme conséquence logique inférée des circonstances précédentes. Le conditionnel marquerait l'existence d'une condition qui doit s'accomplir pour que la situation puisse se produire.

L'**emploi émotionnel** est la deuxième variante de l'emploi de situation éventuelle et conditionnée. Il se réalise dans les énoncés comme ceux-ci :

(35) *Quoi! Vous me céderiez votre tour? (vous m'auriez cédé...)* (MAUGER, 1984: 252).

(36) *Moi, j'aurais trahi ma parole!* (MAUGER, 1984: 252).

Même si les situations reçoivent un relief modal à valeur émotionnelle, le conditionnel dans ce type d'énoncés serait toujours le signe que

l'information est traitée comme soumise à une circonstance particulière. Dans (35) on aurait: *dans quelle condition cela peut être vrai ?*; dans (36): *quelle circonstance vous a poussé à supposer cela ?*

Parlons maintenant de l'**emploi d'affaiblissement d'une force illocutoire** du conditionnel, ce qui s'observe dans les énoncés suivants:

- (37) *Je voudrais vous parler.*
 (Puis-je vous parler?).
 (Si cela était possible...).
- (38) *J'aimerais vous dire combien je vous suis reconnaissant.*
 (Combien je vous suis reconnaissant!).
 (Si je pouvais le faire...).
- (39) *Pourriez-vous me passer le sel ?*
 (Passez-moi le sel!).
 (Si cela ne vous gênait pas / Si cela était possible...).
- (40) *Vous n'auriez pas vu mon chat ?*
 (Vous n'avez pas vu mon chat?).
 (Si vous aviez le temps et l'envie de me répondre...).
- (41) *Excusez-moi, auriez-vous du feu ?*
 (...Avez-vous du feu?).
 (Si je pouvais vous le demander...).

Dans tous ces cas, le conditionnel a pour rôle d'affaiblir la force illocutoire propre à chaque énoncé. Cet affaiblissement est pourtant dû à l'existence d'une condition qui doit s'accomplir pour que le locuteur puisse exprimer ce qui est conforme à son intention communicationnelle.

Nous avons distingué encore un emploi du conditionnel, appelé **emploi appréciatif** et qui se réalise dans des énoncés comme ceux-ci:

- (42) *Il faudrait encore téléphoner au fournisseur.*
 (Si je pouvais suggérer quelque chose...).
- (43) *Mais tu devrais disparaître sans laisser de traces.*
 (Si je pouvais donner mon opinion...).
- (44) *Tu aurais dû le faire.*
 (Si je pouvais donner mon opinion...).

Le locuteur se distancie du fait d'asserter *p* par l'admission des conditions dans lesquelles *p* est vrai pour le locuteur. Donc, il déclare *p*, mais à condition qu'il puisse se permettre de dire ce qu'il en pense.

L'étude des emplois du conditionnel nous mène à la reconstruction du **schéma sémantico-cognitif** (fig. 29) qui démontre que la catégorie mise en examen opère dans trois domaines d'expériences et dans tous les con-

textes (négatif, interrogatif et en particulier, hypothétique): dans le domaine volitif (p.ex. *Voudriez-vous bien fermer la porte ? ; Pourriez-vous me passer le sel ? ; J'aimerais que vous veniez nous voir ; Je voudrais que tu sois là*), dans le domaine épistémique (p.ex. *Un nouvel accord serait signé entre les deux partis ; Si j'avais beaucoup d'argent, je ferais le tour du monde ; Il viendrait avec nous ; Moi je serais le docteur et toi, tu serais la malade ; Il a dit qu'il partirait le lendemain*) et dans le domaine appréciatif (p.ex. *Je n'aurais pas dû faire ça ; Tu viendrais avec moi au cinéma ce soir ?*). Les domaines activés dans le cerveau du locuteur dont le résultat est l'emploi du conditionnel, sont les mêmes que dans le cas de l'indicatif et du subjonctif. Cela prouve que le conditionnel serait de nature plutôt modale que temporelle, même si sur le schéma ce sont ses emplois qui sont marqués et non les domaines d'expériences particulières que les trois domaines de base englobent, comme c'était dans le cas de l'indicatif et du subjonctif. En ce qui concerne l'emploi prototypique, nous considérons comme tel l'emploi de situation éventuelle et conditionnée. Par contre, l'**invariant sémantique** du conditionnel correspondrait à la formule suivante: la distanciation, donc non-assertion non-négation, mais jusqu'à ce qu'une condition s'accomplisse, ou bien la déclaration conditionnée.

A présent il nous reste à commenter les formes du conditionnel. Comme nous l'avons vu, il y a deux formes du conditionnel fonctionnant dans le français d'aujourd'hui, même si dans «Le Bescherelle» (1990) on tient toujours compte du conditionnel passé deuxième forme, vu qu'il apparaît dans plusieurs textes littéraires. Cette forme est en réalité le subjonctif plus-que-parfait. Elle doit sa dénomination de conditionnel au fait que le subjonctif, et surtout ses formes à l'imparfait et au plus-que-parfait, qui s'employait pour la concordance des temps sur le modèle du latin, commencent à être éliminées des propositions indépendantes (p.ex. *Tantôt on les eût vus côte à côte nager ; Alors, je me sentais transporté, j'eusse désiré qu'il continuât toujours*) et des propositions conditionnelles avec ou sans la conjonction *si* (p.ex. *Fussiez-vous au fond des abîmes, la main de Jupiter pourrait vous en tirer ; Si madame fût arrivée une minute plus tôt, elle aurait entendu le coup ; J'eusse aimé vivre auprès d'une jeune géante* (GREVISSE, 1980: 851)). C'est au XVIII^{ème} siècle que l'Académie condamne l'emploi du subjonctif plus-que-parfait, mais en admettant certains de ses emplois, elle propose le nom de conditionnel deuxième forme (cf. BRUNOT, BRUNEAU, 1949; PERRET, 2001). En 1958, H. YVON écrit à ce sujet: «Il ne faut pas attribuer au conditionnel passé qu'une forme, *j'aurais fait*. A propos du plus-que-parfait du subjonctif on pourra noter qu'en plus de ses autres emplois il a été employé pour exprimer la supposition relative au passé à l'époque où le conditionnel passé n'était pas encore en usage, mais qu'il a été remplacé par celui-ci depuis deux siècles» (p. 181).

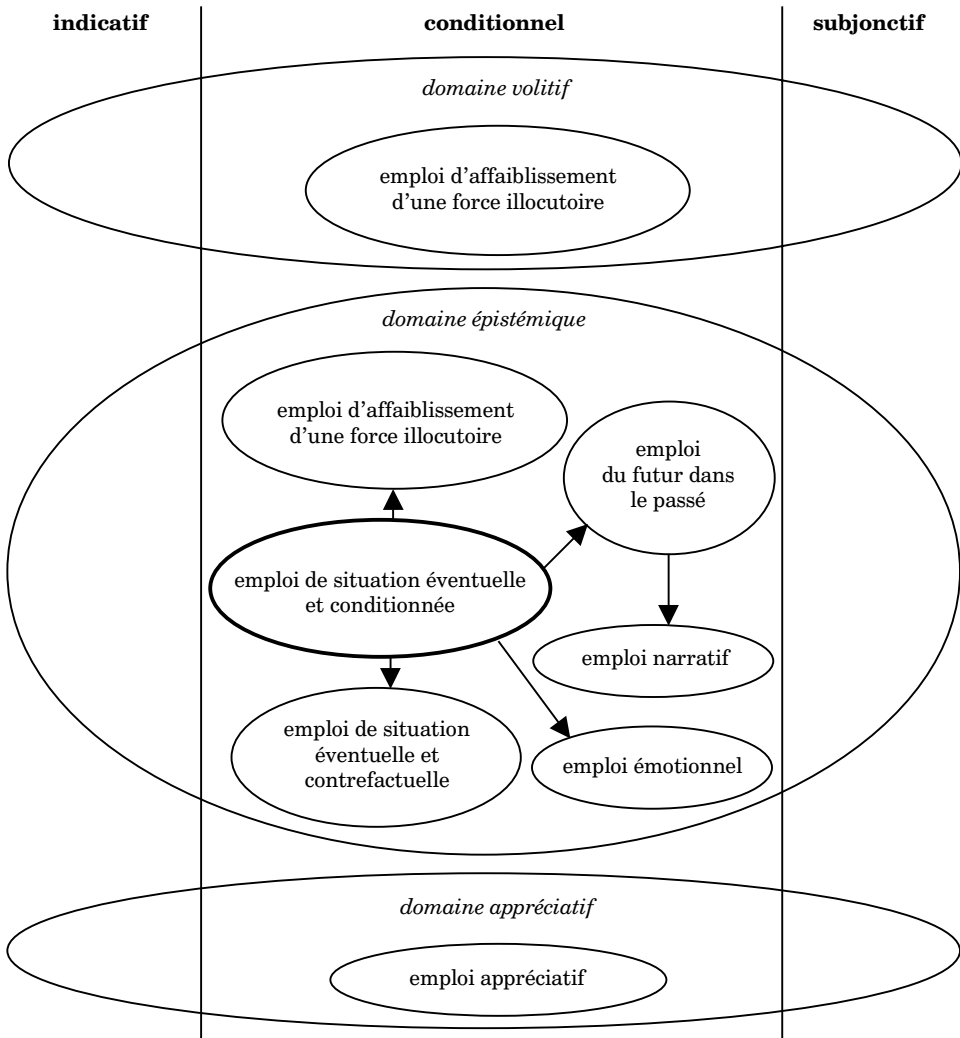


Fig. 29. Schéma sémantico-cognitif du conditionnel

Pour conclure la partie consacrée au conditionnel, nous dirions que le conditionnel est un mode qui, à l'image des autres, opère dans trois domaines d'expériences. Ses emplois seraient le signe que le locuteur a conceptualisé une situation comme éventuelle, mais cette éventualité est déterminée par la supposition d'une condition. Comme dans le cas du subjunctif, le conditionnel marquerait lui aussi que la situation a reçu un relief aspectuel d'achèvement (les formes composées) ou d'inachèvement (les formes simples). Ce relief détermine un relief temporel qui se limite à l'ouverture d'une perspective temporelle ou bien à l'époque passée. De

plus, la situation aurait un relief modal actualisant ou désactualisant, selon le contexte, ce qui est surtout marqué par l'emploi des autres temps.

3. Impératif

L'impératif est considéré comme un mode, étant donné son origine latine où il avait ses propres formes et qu'il sert à exprimer l'attitude injonctive du locuteur quant à l'accomplissement de ce qui constitue le contenu propositionnel.

Il est naturel que dès sa naissance, l'homme manifeste ses désirs et ses besoins et il le fait spontanément: d'abord il indique les objets qu'il veut avoir; souvent les gestes et la mimique sont accompagnés de pleurs. Quand l'enfant commence à raisonner et à utiliser la langue, les formes à l'impératif semblent les plus convenables à exprimer ses dispositions jussives. Celles de haute fréquence, c'est-à-dire qui sont utilisées le plus vite et le plus souvent, sont courtes et faciles à prononcer: *Fais!*, *Donne!*, *Viens!*, *Dors!*, *Mange!* etc.

La valeur directive de l'impératif limite le nombre de personnes auxquelles l'homme peut s'adresser: l'impératif se réalise à la II^e personne du singulier (*Chante!*) et aux I^{ère} et II^e personnes du pluriel (*Chantons!* *Chantez!*). La provenance des formes de l'impératif français est intéressante. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'impératif partage les formes avec l'indicatif et il y a 4 verbes dont les formes sont au subjonctif. Ce sont: *avoir*, *être*, *vouloir* et *savoir*.

Les énoncés du type *Ayez le plaisir de...!*, *Soyez gentil de...!*, *Veillez recevoir...!*, *Sachez que...!*, *Qu'elle chante!*, *Aie mangé...!*, n'expriment pas l'ordre, mais le souhait du locuteur que son interlocuteur ait le plaisir de..., soit gentil de..., veuille recevoir..., sache que..., chante, mange tout avant un intervalle de temps fixé comme limite, d'où la forme composée.

Le fait que l'impératif n'ait pas de formes propres et que l'ordre puisse être exprimé à l'aide de l'indicatif, du subjonctif et de l'infinitif (*Tu te tais!*; *Il m'a dit que je sois à la maison avant minuit*; *Il m'a dit d'être à la maison...*), est une raison suffisante pour soutenir la thèse selon laquelle l'impératif n'existe pas en tant que mode (cf. LUZZATI, 2000: 7). D'ailleurs, l'examen de l'emploi des formes de l'impératif par les usagers francophones démontre qu'ils forment souvent ou au moins acceptent les formes subjonctives de l'impératif que la norme en vigueur condamne. D. LUZZATI (2000) explique ce phénomène par un rapport entre «un senti-

ment linguistique» et des processus de traitement de l'information, à l'origine de l'acceptabilité des formes dites incorrectes. Donc, l'emploi d'une forme indicative ou subjonctive de l'impératif serait fondé sur l'intention communicationnelle du locuteur qui peut être un ordre, et dans ce cas la forme choisie, ou au moins acceptée, correspond à l'indicatif, ou un souhait, ce qui se manifesterait dans le subjonctif.

G. GUILLAUME (1970) voit dans l'impératif un acte de parole plutôt qu'un mode de penser. En effet, donner un ordre à quelqu'un, c'est attendre que *p* ait une réalité sans pour autant admettre la possibilité de négociation de la part de l'interlocuteur. Selon nous, l'emploi de l'indicatif impératif serait le signe de l'attitude déclarative du locuteur envers le contenu de son propos, ce qui veut dire que la situation est conçue comme éventuelle et que le locuteur n'admet pas l'échec de la perlocution. Le subjonctif impératif marquerait l'attitude distanciative fondée sur la notion de souhait, laquelle implique une distance temporelle entre le moment d'énonciation et l'intervalle de temps pendant lequel ce qui est exprimé dans le contenu propositionnel peut s'accomplir. En d'autres termes, le locuteur conceptualise la situation comme supposée (un relief modal de distanciation) et lui donne un relief aspectuel d'inachèvement ou d'achèvement, marqué dans les formes simple et composée, et un relief temporel suspendu, ce qui signifie l'ouverture d'une perspective temporelle.

L'impératif peut réaliser différentes valeurs, parmi lesquelles l'**ordre** serait une valeur prototypique; p.ex.: *Fais-le tout de suite!*; *Prends la voiture et file!*; *Ne sors pas!*; *Soyez rentrés avant minuit!*; *Ayez terminé ce travail quand je reviendrai* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 333). Les autres valeurs sont: le **conseil**; p.ex.: *Refusez cette offre!*; *N'allez pas le voir!*; l'**invitation à faire quelque chose**; p.ex.: *Asseyez-vous!*; *Viens avec moi!*; *Imaginez que...!*; *Supposons que...!*; *Espérons que...!*; *Dors bien!*; *Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour!*; *Croyez-moi...!*; *Allons-y!*; et une **valeur émotionnelle** fondée sur l'ironie; p.ex.: *Dormez, ne vous gênez pas!*; *Oui, compte là-dessus!* (MAUGER, 1984: 257). Toutes ces valeurs sont liées au domaine d'expérience volitif, ce que démontre le **schéma sémantico-cognitif** (fig. 30).

Notons que les valeurs de l'impératif peuvent être réalisées par les autres modes, p.ex.: *Asseyez-vous!?* *Veillez vous asseoir!*; *Ayez la gentillesse de vous asseoir!*; *Soyez gentil de vous asseoir!*; *Vous vous asseyez?*; *Vous allez vous asseoir?*; *Pourriez-vous vous asseoir?*; *Vous vous asseyez?*; *Vous allez vous asseoir?* La différence consisterait en la façon de concevoir une situation désirée. L'indicatif dans ce type d'énoncés marquerait l'attitude déclarative envers *p*, ce qui signifie que le locuteur conceptualise la situation comme si elle se déroulait devant lui (l'emploi déontique du présent) ou comme si elle avait une réalité, c'est-à-dire avec un relief

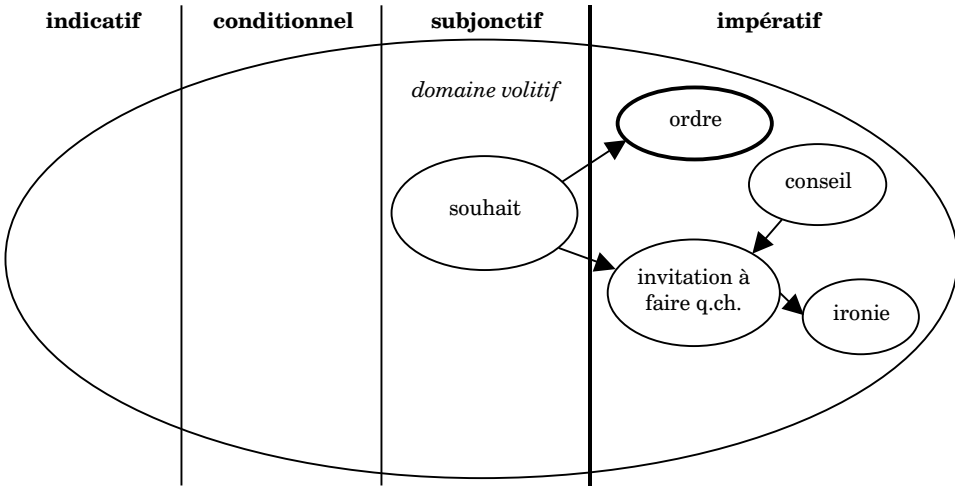


Fig. 30. Schéma sémantico-cognitif de l'impératif

temporel prospectif (l'emploi déontique du futur simple et du futur proche). Le conditionnel du verbe modal *pouvoir* se rapporterait à l'existence d'une condition : *si rien ne vous en empêche / si vous le voulez bien*. Quant aux formes interrogatives, comme nous l'avons déjà dit, l'indicatif apparaît dans ces constructions, vu que le locuteur conceptualise une situation comme réelle ou éventuelle et qu'il pose une question pour connaître l'avis de son interlocuteur sur *p* (son jugement de réalité, de valeur ou d'émotion), ou pour en savoir plus. Il est aussi à noter que les interrogations entièrement à l'indicatif et à l'impératif seraient toutes les deux des actes de parole. Ceci dit, nous avançons la thèse que l'impératif n'est pas un mode (sur le schéma, la ligne en gras sépare les modes de l'impératif), étant donné que premièrement, il n'implique pas une attitude du locuteur qui lui soit propre (l'attitude est soit déclarative, soit distanciative); deuxièmement, il ne possède pas de formes propres; troisièmement, l'ordre peut être exprimé à l'aide de l'indicatif et du conditionnel (rappelons que le subjonctif exprime le souhait). En ce qui concerne l'infinitif dans les énoncés comme *Il m'a dit de rentrer avant minuit*, il servirait à citer la parole de l'interlocuteur, ce qui signifie que le contenu *p* serait dépourvu de valeur jussive; et quatrièmement, l'ordre peut se réaliser dans les formes interrogatives. Dès lors, l'impératif serait classé parmi les types énonciatifs : énoncé assertif, énoncé interrogatif, énoncé exclamatif et aussi **énoncé impératif**.

Etant donné que chaque catégorie de langue possède son invariant sémantique, il faudrait réfléchir sur l'**invariant sémantique** de l'impératif, même si celui-ci n'est pas un mode. Selon nous, il correspondrait à la for-

mule suivante : la présence d'un sentiment de désir que la situation exprimée ait une réalité.

Parmi les modes (impersonnels), la grammaire traditionnelle distingue encore l'infinitif, le participe et le gérondif. La partie suivante y sera consacrée.

4. Infinitif, participe et gérondif

Comme nous l'avons déjà suggéré, si on définit le mode comme marqueur d'une attitude du locuteur, laquelle est le résultat du raisonnement sur l'accomplissement (réel, éventuel ou supposé) d'une situation mise en conceptualisation, l'**infinitif** ne serait pas un mode. Nous le qualifions de nom d'action (*substantiva verbalia*) (cf. BURIDANT, 1990, éd., 2002), qui prend une forme verbale (cf. LANGACKER, 1987a,b) et qui servirait à exprimer une idée situationnelle, quand les usagers d'une langue veulent nommer un état (p.ex. *être, avoir*), un processus (p.ex. *devenir, rougir, apprendre*) et un événement en train de se dérouler (p.ex. *perdre, tomber, exploser*) ou les trois types de situations considérées comme achevées (p.ex. *avoir été, avoir appris, avoir explosé*), sans prendre en considération la personne ou l'objet sur lesquels s'applique une réflexion dont le thème est la situation conceptualisée. Le plus souvent, l'infinitif s'emploie dans différentes constructions syntaxiques. Nous n'allons pas approfondir la question, vu l'objectif de ce travail et en le suivant, nous dirons seulement à ce propos que ces constructions ont leurs origines dans la fréquence d'emploi, celle-ci fondée, rappelons-le, sur la loi de l'économie cognitive et sur les lois de la logique naturelle dans lesquelles se reflète l'expérience du monde.

Ce qui va nous intéresser, ce sont les emplois de l'infinitif, même s'ils n'ont rien à voir avec l'attitude du locuteur envers ce qui constitue le contenu de son énoncé. Cela veut dire que la situation conceptualisée ne reçoit pas de relief modal. Elle ne reçoit pas non plus de relief temporel. Par contre, comme nous l'avons vu plus haut, la situation a un relief aspectuel d'achèvement ou d'inachèvement, d'où la forme simple et la forme composée. Le premier emploi distingué serait l'**emploi dit dénominatif**. Le locuteur utilise l'infinitif pour signaler que la situation, dont il veut parler, est conceptuellement et linguistiquement reconnue; p.ex. : *Vivre, c'est agir; Téléphoner à Marie; Acheter du pain*. Souvent, pour communiquer dans une langue étrangère que nous ne connaissons pas encore très

bien, nous nous servons instinctivement d'infinitifs qui informent nos interlocuteurs de la situation à laquelle nous pensons.

L'emploi suivant, selon nous prototypique, s'appelle **emploi completif**. Cet emploi est l'effet d'une conceptualisation consistant à identifier (conceptuellement et linguistiquement) un objet, un phénomène ou une situation par la mise en relief de certains de leurs traits ou propriétés et par leurs dimensions fonctionnelles (selon G. LAKOFF et L. JOHNSON (1980), la reconnaissance dimensionnelle des entités épistémiques est à la base de l'expérience du monde). Il se réalise dans des énoncés comme ceux-ci: *Il faut avoir vu cela; J'ai dû fermer les yeux; Elle espère réussir son plat; Merci de m'avoir écrit; Excusez-moi de vous déranger / de vous avoir dérangé; Je vous propose de venir me voir lundi; Elle m'a fait pleurer; Il m'a laissé répondre à cette question*. Dans tous ces exemples, les formes infinitives servent à compléter ce qui est principalement conceptualisé, c'est-à-dire le fait de devoir faire quelque chose, d'espérer, de remercier, de s'excuser, de proposer, de faire faire quelque chose ou de laisser faire. Cet emploi se concrétise aussi dans les constructions du type: *(c'est) une machine à écrire, (J'ai) le plaisir de jouer avec vous; (J'ai) un travail à faire; (Elle est) triste à mourir; (Cela est) à craindre; Je vois les enfants jouer dans le parc; J'entends les oiseaux chanter*. L'infinitif est employé pour caractériser (préciser) un objet (une machine qui sert à écrire, les enfants qui jouent, les oiseaux qui chantent etc.) ou une situation (avoir le plaisir de jouer, avoir un travail à faire, c'est à craindre etc.) et pour intensifier un sentiment (triste à mourir, bête à pleurer etc.).

L'**emploi circonstanciel** se réalise dans des énoncés du type: *Je viendrai te voir avant de partir; Il a fait un effort pour venir ici; Tu parles sans réfléchir; C'est faisable à condition d'être patient (Petit Robert, 2007); Il est condamné pour avoir volé; Tu peux venir pour m'aider?; Il est fatigué au point de ne pas venir; Elle a pris cette décision au risque de déplaire à ses amis; Pierre partira / est parti après avoir déjeuné; Ne partez pas avant d'avoir réglé votre note (MAUGER, 1984: 262)*. Le choix de l'infinitif indiquerait que pendant la conceptualisation d'une situation, le locuteur traite aussi une information supplémentaire correspondant à une circonstance (temporelle, causale, consécutive, concessive, conditionnelle) qu'il tient pour importante et dont il veut également parler.

Une remarque résulte de l'observation des exemples ci-dessus. Elle concerne les constructions infinitives avec ou sans préposition. Le problème est aussi intéressant qu'il est vaste. Son examen dépasse largement l'objectif de ce livre et en réalité, il peut servir de sujet à développer dans un

ouvrage lui étant entièrement consacré. Observons seulement que les constructions préposition à + infinitif et préposition *pour* + infinitif sont les héritages du supin latin; p.ex. *facile dictu* → *facile à dire*, *Hannibal patriam defensum, in Africam revocatus est* → *pour défendre la patrie...*

Un autre **emploi** serait **déontique**; p.ex. : *Ralentir* (Ralentissez!); *Ne pas se pencher au-dehors* (ne vous penchez pas au-dehors!); *Prendre trois cuillères de sucre, ajouter aux blancs d'oeufs et puis les battre en neige* (Prenez trois cuillères de sucre...!); *Pour renseignements, s'adresser au guichet 9* (...adressez-vous au guichet 9!). Ces formes sont choisies pour indiquer à l'interlocuteur les situations dans lesquelles il doit ou devrait se trouver par le fait de les dénommer.

L'emploi suivant, apparenté à l'emploi déontique, car fondé sur le sentiment de désir que *p* se produise, s'appelle **emploi optatif**; p.ex. : *Voir Naples et mourir*; *Dormir seulement deux heures!* Les souhaits sont décrits par le fait de leur donner un nom.

L'infinitif qui apparaît dans des constructions interrogatives réalise l'**emploi épistémique délibératif**. Il consiste à réfléchir sur l'accomplissement de la situation désignée par un tel nom, p.ex. : *Que faire?*; *Où aller?* Cet emploi s'observe aussi dans les formes assertives avec un mot interrogatif, comme p.ex. : *Je ne sais pas que faire, où mettre la tête.*

L'infinitif se réalise aussi dans l'**emploi émotionnel de bouleversement**; p.ex. : *Moi! Pardonner!*; *Moi! Pleurer!*; *Nous! Voter pour celui-là!* La situation que le locuteur conceptualise, en la reconnaissant comme telle et en lui attribuant un nom, reçoit un relief modal d'émotion. L'emploi d'un pronom qui précise la source d'une émotion est caractéristique: dans les emplois appréciatifs, il est important d'indiquer qui est l'auteur d'un jugement.

Le **schéma sémantico-cognitif** de la catégorie de l'infinitif proposé ci-dessous (fig. 31) démontre qu'il correspond au traitement de données s'effectuant sur la base des expériences qui représentent le domaine volitif, le domaine épistémique et le domaine appréciatif.

Même si l'infinitif partage les domaines dans lesquels opèrent les modes: indicatif, conditionnel et subjonctif, il n'a pas de caractère modal, parce que pendant le traitement de données correspondant à une situation choisie, celle-ci ne reçoit pas de relief modal. L'infinitif ne réalise aucune structure énonciative particulière, donc il ne peut pas être classé parmi les types énonciatifs liés à l'intention communicationnelle du locuteur. Le sens des flèches rend compte du rôle secondaire des formes à l'infinitif par rapport au fonctionnement des autres formes verbales.

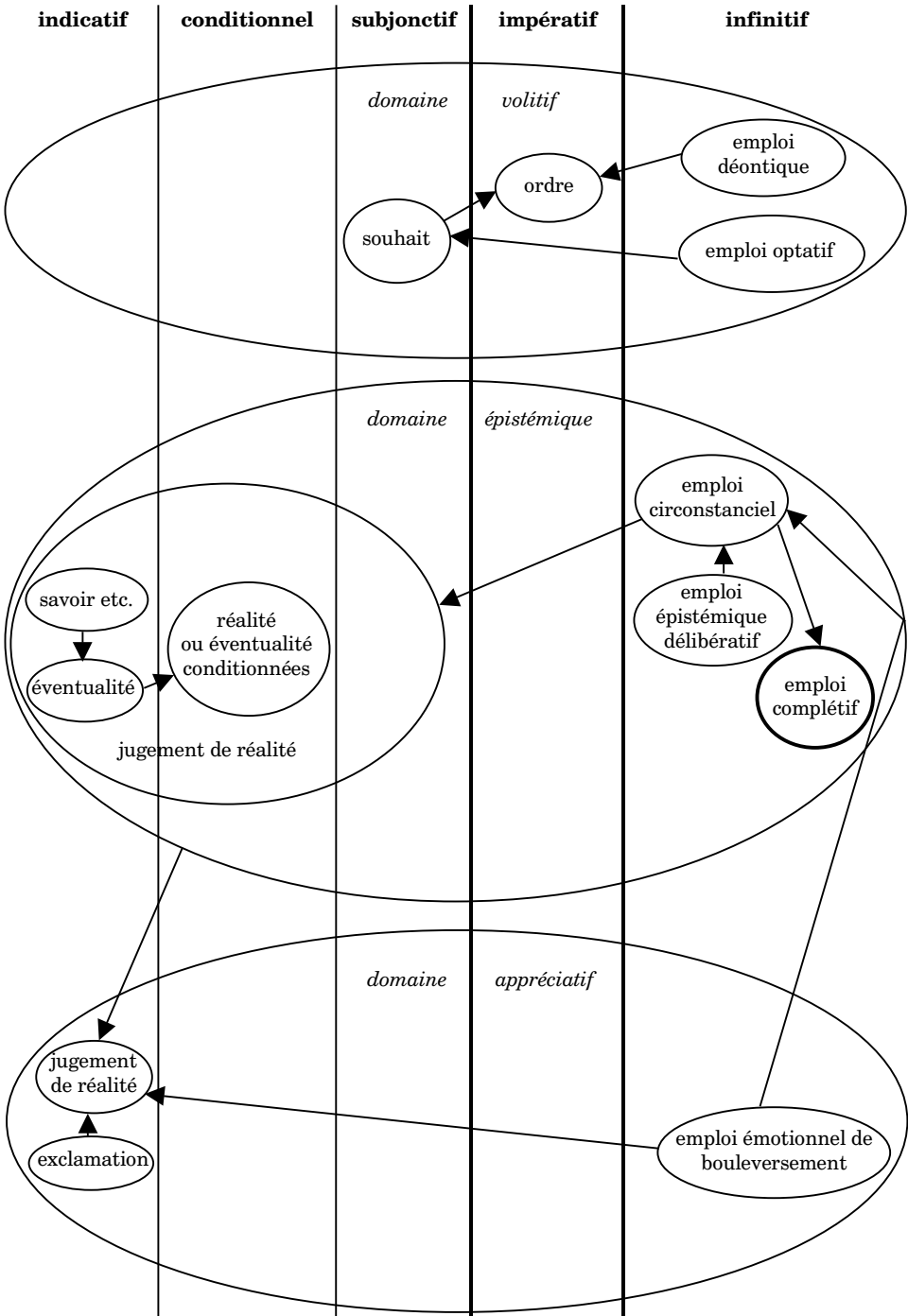


Fig. 31. Schéma sémantico-cognitif de l'infinitif

En ce qui concerne l'emploi prototypique de l'infinitif, selon nous, ça serait l'emploi complétif, par contre l'**invariant sémantique** se résumerait par la formule suivante : reconnaissance notionnelle et linguistique d'une situation conceptualisée qui a une valeur complémentaire. En effet, soit les formes à l'infinitif complètent l'objet, le phénomène ou la situation conceptualisés par l'identification de leur caractère particulier, soit elles complètent le contexte dans lequel elles apparaissent.

Pour terminer nos réflexions sur l'infinitif, ajoutons encore que son apparition dans les systèmes linguistiques est due au besoin de nommer non seulement les objets, mais aussi les phénomènes et les situations. Puisque les formes infinitives se caractérisent par une prévisibilité morphologique et phonétique, elles commencent à être utilisées bien davantage. En ancien français, l'infinitif est souvent accompagné de l'article défini, ce qui souligne son origine plutôt nominale que verbale (d'ailleurs, plusieurs noms sont dérivés directement des verbes, p.ex. : *le devoir*, *le pouvoir*, *l'être*, *le souvenir*, *le savoir*). De plus, jusqu'au XVIII^{ème} siècle, l'infinitif apparaissait dans les textes narratifs pour décrire une réaction à la situation précédente, p.ex. : *Il fit une bonne plaisanterie, et tout le monde de rire* (MAUGER, 1984 : 261); *Et Grenouilles de se plaindre! Et Jupiter leur dire...!* (La Fontaine in: RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 : 334) (cf. ENGLEBERT, 1998).

Le **participe**, comme l'indique son nom, participe de la nature de l'adjectif, tout en étant une forme verbale (cf. HALMØY, 2004). Le français possède un participe dit présent et un participe dit passé. Leurs origines sont latines, même si les formes se sont réduites par rapport au latin qui distinguait les formes du *participium praesens activi*, celles du *participium praesens passivi*, celles du *participium futuri activi* et celles du *participium perfecti passivi* (cf. WIKARJAK, 1979). Le **gérondif**, dont le statut grammatical n'est pas évident (il est parfois considéré comme une catégorie autonome, parfois comme une variante du participe présent), provient de l'ablatif latin, p.ex. *laudando*, *vivendo* (le gerundium se déclinait ; son nominatif et une forme de l'accusatif correspondaient à l'infinitif qui, rappelons-le, était nom déverbal). Dans la langue française, la confusion du participe présent et du gérondif est due tout d'abord à la ressemblance des formes : la forme latine du participe présent *laudans* a finalement donné *louant* et l'ablatif du gerundium *laudando* a également donné *louant*. La deuxième raison concerne leur ressemblance fonctionnelle : ils servent tous les deux à caractériser l'objet conceptualisé en fonction de ce qu'il fait et cet objet appartient à une situation mise principalement au traitement. Cela veut dire que l'emploi d'un participe présent et d'un gérondif a une valeur complémentaire. Voyons quelques exemples où la différence

entre ces deux catégories semble disparaître: *Cherchant bien, vous trouverez* vs *En cherchant bien, vous trouverez*; *Ils allaient criant par les rues* (en ancien français, la construction *aller* + participe présent annonçait les formes ultérieures du futur proche; à partir du XVII^{ème} siècle cette construction est réservée aux verbes qui marquent la progression, comme p.ex. *aller marchant, aller augmentant*) vs *Ils allaient en criant par les rues*; *Ils partirent côte à côte, souriant et causant* (Troyat in: HANSE, 1991: 462); *Généralement parlant, cela était indispensable* vs *En parlant généralement, cela était indispensable*; *Chemin faisant, nous avons beaucoup discuté* vs *En faisant le chemin, nous avons beaucoup discuté*. En moyen français, le gérondif commence à se distinguer du participe présent par la présence d'une préposition et notamment de la préposition *en*. Jusqu'à présent, c'est la seule marque qui permet de façon univoque de différencier le gérondif et le participe présent. En ancien français, le participe présent et le participe passé s'accordaient en nombre avec l'objet auquel ils se référaient et ce dernier s'accordait aussi en genre (cf. SYPNICKI, 1977; MARCHELLO-NIZIA, 1999; HUCHON, 2002). Au XVII^{ème} siècle encore, l'accord est assez fréquent. Et même plus tard, comme le montrent les exemples provenant des textes de J.-J. Rousseau ou d'A. Lamartine: *La propriété naissante d'ailleurs que de la main-d'oeuvre*; *Le bruit de la pierre sonnant sous le marteau* (GREVISSE, 1980: 895). Le phénomène de l'accord est dû à la ressemblance fonctionnelle des participes et des adjectifs, tous les deux ayant une fonction descriptive. C'est en 1660 qu'A. Arnauld et C. Lancelot exposent le besoin de distinguer ce qui est participe et ce qui est adjectif. Leur opinion est ratifiée en 1679 et à partir de ce moment on parle des participes présents qui sont invariables et des adjectifs verbaux qui s'accordent en genre et en nombre avec les noms auxquels ils sont joints (cf. GREVISSE, 1980). Ainsi, on a un participe présent dans: *Je l'ai trouvé payant son entrée*; *Les personnes désirant parler au directeur sont priées d'attendre 10 minutes*; *Voyant son embarras, l'agent se fait plus aimable*; un adjectif verbal dans: *La séance est payante*; *Cette couleur voyante ne lui allait pas*; *C'est une fille charmante*; *Ils se voyaient mourants*; et le gérondif dans: *En voyant son embarras, l'agent se fait plus aimable*; *Ne lis pas en mangeant*; *En faisant plus d'effort, tu réussiras*. Notons l'orthographe de certains participes et adjectifs, p.ex. *communiquant* — *communicant*; *excellant* — *excellent*; *fatiguant* — *fatigant*; *négligeant* — *négligent*.

En ce qui concerne le participe passé, sa fonction primaire est descriptive: *habeo urbem captam* → *j'ai la ville prise*; *une lettre écrite*; *le temps perdu*; *les carottes trop cuites*. Avec l'apparition des auxiliaires, le participe passé est utilisé pour former les temps composés. Deux questions en relèvent: la première se rapporte au choix de l'auxiliaire *avoir* ou *être*, la

deuxième concerne l'accord du participe passé. Dans cette partie, nous allons nous concentrer sur le problème de l'accord. Le choix de l'auxiliaire sera traité dans le chapitre suivant.

Étant donné le caractère adjectival du participe passé, l'accord ne devrait pas étonner : *La ville est prise* ; *C'est une affaire manquée* ; *Vos raisons seront admises* ; *Les fleurs semblent fanées*. Alors, comment expliquer son absence avec l'auxiliaire *avoir* et sa remise en vigueur, lorsque le complément d'objet direct précède la forme composée ? En d'autres termes, quelles sont les bases des règles de l'accord ?

Comme nous l'avons déjà dit, en ancien français le participe passé pouvait s'accorder en présence de l'auxiliaire *avoir* ; p.ex. *Vos avez malheureusement chevalerie employée* (MARCHELLO-NIZIA, 1999 : 107). Ce type d'énoncés a donné naissance au passé composé dont la fonction primaire était de signaler un état résultant dans le présent du locuteur (voir l'emploi d'état résultant). Donc, dire *Nous sommes venus / arrivés* impliquait *Nous sommes là* : notre propriété était d'être là, à l'exemple d'être triste ; dire *Ils se sont lavés* impliquait *Ils sont lavés*, donc leur propriété était d'être lavé, et dire *Il a lettres écrites* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1999 : 349) impliquait l'action antérieure d'écrire dont le résultat était les lettres écrites. Ce dernier exemple semble à l'origine de l'accord en vigueur, quand le complément d'objet direct précède la forme composée ; p.ex. : *Les voyages que j'ai faits* ; *Combien d'exercices a-t-il faits ?* ; *Je les ai vus courir*. Encore aujourd'hui certains accords du participe passé dans différents types de constructions posent des problèmes non seulement aux usagers de la langue française, mais aussi aux linguistes. Il suffit de mentionner les cas des verbes *laisser* et *faire*, des verbes impersonnels, des verbes *valoir*, *peser*, *coûter*, *courir*, *vivre* selon qu'ils sont transitifs ou intransitifs, le cas de certains participes, comme *attendu*, *compris*, *excepté*, les participes passés suivis d'infinitifs, et même l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct qui le précède n'est pas toujours évident (cf. GREVISSE, 1993). Des arrêtés successifs et plusieurs projets de réforme de grammaire, visant à unifier la norme et de simplifier la grammaire, sont condamnés à l'échec, si leurs auteurs veulent imposer le bon usage. En réalité, la question de l'accord repose sur le bon sens des usagers (cf. GREVISSE, 1980 ; GOOSSE, 1991), c'est-à-dire sur la capacité de traiter les informations à base des lois de la logique naturelle, elles mêmes constituées par l'expérience du monde et par le savoir sur le monde lié à l'évolution des idées et des attitudes, et aussi sur la tendance naturelle à la simplification, qui traduit le fait qu'actuellement le participe reste plutôt invariable (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994 : 350).

Avant de procéder à l'étude du fonctionnement des participes et du gérondif en français, arrêtons-nous encore sur leurs formes. Les parti-

cipes présent et passé sont des formes simples. Il existe pourtant une forme du participe composée du participe présent de l'auxiliaire et du participe passé; p.ex.: *ayant fait*; *s'étant réveillé*; *étant venu*. La distinction des formes simples et des formes composées est liée au relief temporel que la situation reçoit pendant l'opération de conceptualisation: la forme simple serait le signe que le locuteur imagine la situation comme un processus se déroulant simultanément à une autre situation conceptualisée (le participe présent) ou bien comme un état résultant d'une action achevée, la forme composée marquerait l'antériorité de l'action par rapport à la situation traitée.

Quant aux emplois des participes, il y aurait tout d'abord un **emploi descriptif** se réalisant dans des énoncés comme ceux-ci: *Un homme parlant cinq langues* (= qui parle cinq langues); *Je le vois lisant* (= qui lit); *La cour couverte de neige*; *Ils sont restés enfermés*; *Es-tu toujours fâchée?* Dans tous ces cas, le choix d'un participe est déterminé par l'intention de décrire l'objet, la personne, le phénomène ou l'endroit qui sont les éléments d'une situation conceptualisée. Le choix du participe présent ou du participe passé serait lié au relief aspectuel choisi par le locuteur: s'il conçoit la situation comme processus, il le marque par le participe présent, par contre si la situation est conceptualisée comme un état résultant, alors le participe passé est employé.

L'**emploi** suivant serait **circonstanciel**; p.ex.: *Dieu aidant, nous vaincrons*; *Elle se promenait ne songeant à rien de précis*; *Croyant le bureau vide, il entra*; *Partant tôt nous sommes arrivés à l'heure*; *Ayant pris un somnifère, il s'est endormi*; *Ayant vécu en Asie, elle situe souvent ses romans dans cette région* (GRÉGOIRE, THIÉVENAZ, 2001: 78); *(s'étant) Couché de bonne heure, je me suis réveillé épuisé*; *Les détails (étant) réglés, il y a toujours des surprises à craindre*; *(étant) Epuisé, je suis allé me coucher très tôt*; *(En) voulant déboucher la bouteille, il s'est blessé*; *Tout en faisant des progrès, cet élève n'a pas atteint la moyenne*; *Ne lis pas en mangeant*; *En rentrant, j'ai croisé mon voisin*; *Je lis le journal, en buvant mon café* (GRÉGOIRE, THIÉVENAZ, 2001: 78); *En faisant trop de sport, il s'est fait mal au dos*. On observe que l'action exprimée à l'aide du participe et du gérondif n'est pas autonome. Elle se rapporte à une autre situation conceptualisée pour laquelle elle fournit une information supplémentaire, celle-ci peut avoir une valeur temporelle, causale, concessive ou conditionnelle. Toutefois, il est souvent difficile d'indiquer de façon univoque de quelle valeur il s'agit; p.ex. l'expression *Dieu aidant* peut être temporelle (*Quand Dieu nous aide...*) ou conditionnelle (*Si Dieu nous aide...*). Cela est dû à la fonction essentielle des participes, qui est de décrire une situation qui accompagne l'autre. La forme composée marque l'antériorité de la situation par rapport à une autre situation, toutes les deux soumises au trai-

tement. La possibilité d'omettre le participe présent, comme dans (*s'étant couché de bonne heure* ou *les détails (étant) réglés*), signalerait un changement de perspective conceptuelle : puisque l'état a un caractère statique, la situation exprimée au participe passé correspondrait à l'enregistrement statique, alors que le processus au contraire, exprimé à l'aide du participe présent, implique une certaine dynamique, ce qui serait le signe de l'enregistrement dynamique de la situation. En ce qui concerne le gérondif, il se rapporte à une situation conçue dans l'enregistrement dynamique à valeur événementielle. Pourtant, vu que le participe présent et le gérondif expriment les situations fonctionnant comme informations circonstancielles, qui sont secondaires, et que leur enregistrement est dynamique, il faudrait recourir à la notion d'**invariant sémantique** pour comprendre la différence fonctionnelle entre ces deux catégories. Selon nous, l'invariant sémantique du participe (présent et passé) se résumerait par la formule suivante : focalisation conceptuelle sur l'objet, par contre l'invariant sémantique du gérondif serait la focalisation conceptuelle sur l'action. En d'autres termes, même si le participe exprime une circonstance, il garde son aspect descriptif : il est utilisé, lorsque le locuteur veut décrire l'objet conceptualisé (p.ex. *Avec Dieu, qui nous aide...* ; *Elle, qui ne songeait à rien de précis, se promenait* ; *Lui, qui croyait que le bureau était vide, entra* ; *Lui, qui avait pris un somnifère, s'est endormi*). Cela explique le phénomène des participes disjoints ; p.ex. : *Les invités, ayant terminé de manger, se levèrent* ; *Ayant terminé de manger, les invités se levèrent* ; *Les invités se levèrent ayant terminé de manger* = *Les invités, qui ont terminé de manger...* Le gérondif apparaît dans les cas où le locuteur conceptualise une situation comme une circonstance ayant un caractère événementiel.

La figure 32 contient une proposition du **schéma sémantico-cognitif** des participes et du gérondif avec tous les emplois se réalisant dans le domaine d'expérience épistémique.

*
* *

L'observation de la distribution des modes par rapport au domaine d'expérience à base duquel est traitée la situation mise ensuite en énoncé, nous conduit à formuler quelques commentaires récapitulatifs.

1. Si on définit le mode comme le marqueur d'une attitude du locuteur, laquelle est le résultat du raisonnement sur l'accomplissement (réel, éventuel ou supposé) d'une situation traitée, parmi les modes il y aurait l'indicatif, le subjonctif et le conditionnel. L'impératif correspondrait à un type énonciatif classé parmi les énoncés assertifs, interrogatifs, exclamatifs. L'infinitif, les participes et le gérondif seraient des formes verbales à valeur dénominate, descriptive et circonstancielle.

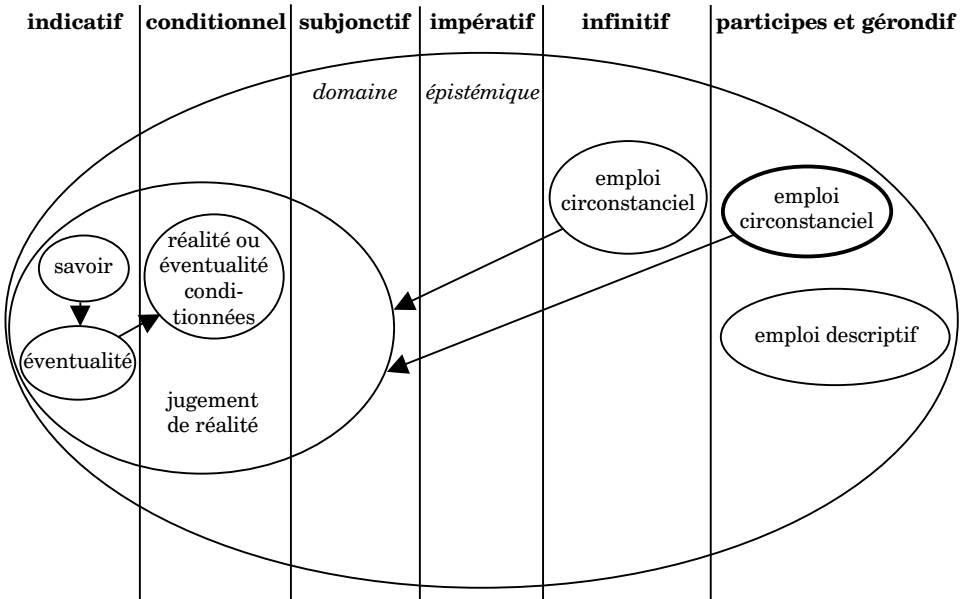


Fig. 32. Schéma sémantico-cognitif des participes et du gérondif

2. La diversité d'expression, c'est-à-dire le fait de pouvoir dire p.ex. *J'espère réussir* et *J'espère que je réussirai*; *Croyant le bureau vide, il entra* et *Comme il croyait que le bureau était vide, il entra*; *Elle reste mince tout en mangeant beaucoup* et *Elle reste mince bien qu'elle mange beaucoup*; *Tais-toi!* et *Tu te tais*, témoignerait de la souplesse de l'esprit, de la complexité (logique) des processus de raisonnement fondés sur l'expérience du monde et se manifestant dans la langue, c'est-à-dire dans les énoncés sous différentes constructions morphosyntaxiques qui reflètent des rapports sémantiques et le rôle du contexte situationnel dans leur formation.

3. Les règles d'emploi des catégories traditionnellement appelées modes ne sont pas suffisantes pour comprendre leur fonctionnement dans le système de la langue française, vu qu'il y a toujours des contre-exemples admis comme corrects (car littéraires ou marquant un langage soigné).

4. Leur fonctionnement n'est pas soumis à des mécanismes de langue permanents, ce qui signifie que la langue évolue comme évolue la société qui la parle. En conséquence, l'emploi de ces catégories verbales dépend de la manière dont les usagers d'une langue perçoivent la réalité, dont ils détiennent l'idée de vérité et d'erreur (cf. MARCHELLO-NIZIA, 1997: 133) et de l'intention communicationnelle du locuteur. C'est à la lumière des tendances sociales, politiques, intellectuelles et artistiques dominantes à une certaine époque qu'on peut comprendre par exemple l'emploi du subjonctif dans les propositions indépendantes (p.ex. *Le lecteur soit juge des in-*

convénients du métier d'écrire (Hugo in : GREVISSE, 1980 : 855); *Je ne sache pas qu'il soit parti* (SOUTET, 2000 : 36); *Advienne que pourra*, après la conjonction *si*, ou encore après les verbes exprimant le savoir (p.ex. *Je pensais, Madame, qu'il fût onze heures* (Molière in : KWAPISZ-OSADNIK, 2002a : 125); *Rancé savait seul qu'il y eût une terre* (DE BOËR, 1922 : 301); *On dit qu'un vent de folie soufflât sur les dominateurs anglais* (GREVISSE, 1980 : 1304)), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

5. Les normes se fondent sur la fréquence d'emploi qui domine à une époque donnée. Donc, ce sont les usagers, et non les grammairiens, qui déterminent les règles, même si ces derniers essaient d'imposer les principes par l'introduction de la notion d'erreur.

6. Certaines tendances morphosyntaxiques favorisent l'emploi de telle ou telle catégorie; p.ex. le subjonctif apparaît après la conjonction *que*, même si au XVII^{ème} siècle encore, il s'employait non précédé de *que*. Ces tendances sont fondées sur le trait de dépendance attribué au subjonctif (pour F. BRUNOT (1958 : 866), le subjonctif n'est qu'une « servitude grammaticale ») et lié au sémantisme des formes de la principale. Or, son emploi dans les propositions indépendantes et aussi la possibilité d'utiliser les autres modes dans les mêmes cotextes s'opposent à ce point de vue formel. De plus, le rapport entre un verbe de la principale et l'emploi du subjonctif dans la subordonnée, bien que considéré comme mécanique, ne l'est pas en réalité : il se fonde sur une logique naturelle qui admet toutes les possibilités de la coexistence des formes linguistiques (lexicales et grammaticales), si elles sont explicables par la raison et sur la base de l'expérience. Prenons encore l'exemple de l'emploi de l'infinitif de préférence après les verbes comme *espérer*, *penser* ou *croire*, lorsque le sujet est le même. Les grammairiens conseillent de dire *J'espère finir à temps*, *Je pense pouvoir partir à l'heure* et *Je crois l'avoir vu quelque part* au lieu de *J'espère que je finirai à temps*, *Je pense que je pourrai partir à l'heure* et *Je crois que je l'ai vu quelque part*. On pourrait expliquer cette tendance (et d'ailleurs beaucoup d'autres) seulement par l'aisance naturelle à s'exprimer dont la source est cognitive.

7. Dès lors, une meilleure compréhension du fonctionnement des catégories verbales que nous venons d'examiner est garantie, si on tient compte du rôle de l'homme, des processus cognitifs et de l'intention communicationnelle, dans la conceptualisation des situations mises ensuite en énoncés.

Puisque l'ouvrage a pour but de proposer une vision cognitive du verbe français, il semble alors nécessaire de passer en revue les phénomènes tels que **transitivité**, **pronominalisation**, **passivation** et **auxiliaires** en français si l'on veut contribuer à la description globale de la catégorie du verbe.

Chapitre VI

Transitivité, pronominalisation, passivation, impersonnalité et auxiliaires en français : quelques observations cognitives

La problématique de la transitivité, de la réflexivité, de l'impersonnalité et de la passivation a déjà été présentée dans les chapitres consacrés à la catégorie du verbe et à la notion d'actance, car il s'agit de mécanismes linguistiques universels qui s'activent différemment dans chaque langue particulière en arborant plus ou moins de ressemblances. Dans cette partie, nous nous proposons d'esquisser la manière dont la transitivité, la réflexivité et l'impersonnalité s'opèrent en français. Nous réfléchissons ensuite sur le phénomène de la passivation avant de passer en revue la question des auxiliaires, et notamment de leur choix. Nous sommes consciente que chacun de ces phénomènes évoqués exigerait une analyse approfondie et que nous ne faisons ici que les mentionner. Toutefois, vu les limites imposées par l'éditeur d'une part et le thème de notre ouvrage d'autre part, nous avons décidé de concentrer ce thème en un seul chapitre avec l'intention de donner à la recherche une orientation cognitive.

En ce qui concerne la **transitivité** et la **réflexivité** en français, rappelons tout d'abord que le fait d'établir quels verbes sont transitifs, lesquels sont pronominaux n'est pas universel. Il y a plusieurs exemples démontrant que les usagers du français hésitaient à déterminer le statut d'un verbe, p.ex. en protofrançais le verbe *mourir* intransitif possède un correspondant transitif *mourir quelqu'un*. Au XVII^{ème} siècle encore, les formes *se partir*, *se craindre*, *se dormir*, *se penser* étaient utilisées en même temps que *partir*, *craindre*, *dormir* et *penser* (cf. GREVISSE, 1980 ; HUCHON, 2002). Peu étonnant si on tient compte de l'évolution de l'état d'esprit du peuple français qui détermine la façon de percevoir et de concevoir la

réalité. Les processus intellectuels liés au traitement de données, fondés sur l'expérience du monde sont à l'origine de la formation des notions et influencent considérablement le fonctionnement des catégories linguistiques. Dès lors, pour comprendre le statut des verbes, et pas seulement en français, il faut remonter à leur contenu notionnel, surtout actantiel, sur lequel se fonde l'étymologie des lexèmes et différentes possibilités d'emploi. P.ex., le verbe *apprendre* dans *Pierre apprend le russe*, correspond au prédicat à deux positions d'argument dont l'un fonctionne comme complément d'objet direct, car étymologiquement ce verbe signifie à *prendre quelque chose* (x prend y). En polonais, il est pronominal *uczyć się czegoś*, car sa forme transitive *uczyć czegoś* (enseigner quelque chose) implique un argument (un être animé) à qui certaines connaissances sont transmises. Selon nous, la vision cognitive résout le problème dénominatif et classificatoire des verbes. Si on prend en considération le contenu notionnel et le contexte d'emploi d'un verbe et si on se fie à son savoir sur le monde fondé sur l'expérience et sur les lois de la logique naturelle, il est plus facile de comprendre pourquoi il y a des verbes à plusieurs compléments, pourquoi certains verbes peuvent changer de statut (p.ex. *sortir de la maison* vs *sortir un mouchoir*; *descendre du bus* vs *descendre les valises*; *le temps passe* vs *passer les vacances*; *manquer le but* vs *manquer à sa parole*; *aspirer une boisson* vs *aspirer à une carrière politique*), pourquoi certains verbes peuvent devenir pronominaux (p.ex. *laver* vs *se laver*; *battre* vs *se battre*; *insulter* vs *s'insulter*) ou fonctionner dans les constructions impersonnelles (*arriver à Moscou* → *il arrive que je sorte si tôt*; *faire un exercice* → *il fait beau*; *manquer le but* → *il manque deux personnes*) et l'identification du statut d'un verbe transitif, transitif indirect, intransitif, pronominal ou encore impersonnel n'est pas nécessaire.

Réfléchissons maintenant sur les fonctions du pronom personnel *se* qui est le marqueur de la réflexivité dans la langue française (cf. MÉLIS, 1990; REB, 1998; BONNARD, 2001; MULLER, 2005); p.ex.: *Pierre se lave* (*les jambes*); *Pierre et Paul s'insultent*; *Pierre s'est garé face au musée*; *Pierre se répète*; *Pierre s'évanouit*. Dans la première phrase, le pronom *se* remplace l'expression d'argument relative à l'argument qui normalement occupe la deuxième position impliquée par le prédicat *laver*. Il aurait donc la fonction référentielle, pourtant la référence serait indirecte et intratextuelle, car le pronom *se* identifie l'objet par le biais de l'expression d'argument *Pierre*. Le prédicat *laver* peut encore ouvrir une position d'argument, mais le référent restera le même, parce que quelle que soit la partie du corps lavée, elle appartient à *Pierre*. Dans l'exemple suivant, le pronom *se* aurait le même rôle: il remplace l'expression d'argument correspondant à l'argument dans la deuxième position et il renvoie à l'objet par le biais de l'expression d'argument occupant la première position, c'est-à-

dire à *Pierre* ou à *Paul*, vu que le contenu notionnel d'insulter se fonde sur deux participants où l'un insulte l'autre. Le pronom *se* exprime que l'action est réciproque. Traditionnellement, on appelle le premier type construction réfléchie (on parle de verbes pronominaux réfléchis) et le deuxième, construction réciproque (on parle alors de verbes pronominaux réciproques). Le cas du prédicat *garer* ne manque pas non plus d'intérêt. La possibilité d'employer ce verbe comme pronominal a pour base l'exemple *Pierre se lave les jambes* où le référent réel ne change pas. Le prédicat *garer* ouvre deux positions d'argument qui correspondent à une personne qui fait l'action et à une voiture qui est garée. La voiture doit appartenir à la personne qui la gare pour que la construction pronominale se réalise dans l'énoncé. La phrase *Pierre se répète* est toute aussi intéressante, vu l'objet auquel renvoie le pronom *se* qui ne correspond ni à *Pierre* ni à l'objet qui lui appartient. Le pronom *se* renvoie à ce que Pierre a précédemment dit, donc sa fonction serait anaphorique. Selon S. KAROLAK (1984; BOGACKI, KAROLAK, 1991), cet emploi du pronom *se* n'est pas le résultat de l'opération de réflexivité, mais celle d'anaphorisation. On peut cependant là aussi observer une sorte de rapport d'appartenance: *Pierre répète ses paroles*. Selon nous, cette observation explique la présence de la construction pronominale, quelle que soit l'opération syntaxique effectuée. Le dernier exemple contient un verbe dit subjectif, non réfléchi (cf. GREVISSE, 1980) ou essentiellement pronominal (cf. RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). A ce groupe appartiennent les verbes qui se construisent avec le pronom *se*, pourtant ce dernier ne joue pas le rôle de référence indirecte. Leur contenu notionnel n'implique pas nécessairement deux positions d'argument; p.ex. les prédicats *s'évanouir* ou *se démener* qui sont monovalents. Ils ne doivent pas être transitifs non plus; p.ex. les verbes *se souvenir*, *se méprendre* sont transitifs indirects (*se souvenir de qch.*, *se méprendre sur qch.*). Même s'il existe des verbes dont les correspondants sont non pronominaux, ces deux formes ont différents sens lexicaux; p.ex. *tromper qqn* vs *se tromper*, *apercevoir qch.* (*qqn*) vs *s'apercevoir de qch.*, *rire (de qch./qqn)* vs *se rire de qch.* (*qqn*). On peut toutefois noter une certaine parenté notionnelle entre ces paires de verbes. Ainsi, *tromper* et *se tromper* contiennent tous les deux l'idée de croyance et l'idée de fausseté, *apercevoir* et *s'apercevoir* ont pour base notionnelle l'idée de voir qch., *rire* et *se rire* se fondent sur l'idée de manifestation d'une émotion qui prend sa source dans un divertissement (cf. BOGACKI, LEWICKA, red., 1983). Trouver l'explication de la présence du pronom *se* et de son sens dans les formes de certains verbes est souvent très difficile, vu que notre savoir sur l'ancien usage et sur l'étymologie est insuffisant. Quelles que soient les raisons justifiant l'emploi du pronom *se* dans une forme verbale, son rôle serait de référer à un objet dans la deuxième position d'argument par

l'intermédiaire d'une expression occupant la première position. Cela signifie que le domaine référentiel est le même, mais que la référence est indirecte. Autrement dit, dans ce type de constructions verbales le pronom *se* a la fonction de référence indirecte intratextuelle ou inférentielle (cf. KAROLAK, 1984; ATTAL, 1988; MÉLIS, 1990; BOGACKI, KAROLAK, 1991; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). Le pronom *se* est également utilisé pour former un emploi particulier du passif dont nous parlerons après nos quelques réflexions sur le phénomène d'**impersonnalité** en français.

Tout d'abord, il est à noter que les mêmes raisons, fondées sur l'expérience du monde et historiques, s'observent dans le cas des verbes et constructions impersonnels ou unipersonnels, étant donné qu'ils ne s'emploient qu'à la 3^e personne du singulier (cf. GREVISSE, 1980). En ancien français, les verbes impersonnels étaient utilisés sans sujet; p.ex. *pluet* (il pleut), *estuet* (il faut). Le sujet grammatical apparaît au XII^{ème} siècle, il faudra pourtant attendre jusqu'au XVI^{ème} siècle pour que son emploi se généralise. Même plus tard, on peut tomber sur des constructions sans sujet; p.ex. *Et ne se faudra plus doresnavant trouver en place* (Rabelais); *Ce jargon n'est pas fort nécessaire, me semble* (Molière) (cf. GREVISSE, 1980: 698). Nous ne retrouvons aujourd'hui des traces de cette hésitation formelle que dans certaines expressions toutes faites; p.ex. *Advienne que pourra*; *Mieux vaud faire qch.*; *Peu importe qch. / si...*; *N'empêche que...*; *Suffit que...*

De plus, les verbes possédant la propriété syntaxique d'avoir une forme impersonnelle étaient plus nombreux; p.ex. *Il leur fâche d'avoir admiré sérieusement des ouvrages...*; *Il m'ennuie d'être tout seul*; *Il s'en va midi*; *Il est besoin de partir* (GREVISSE, 1980: 701). Si on tient compte des processus de conceptualisation dans la formulation des énoncés, donc dans le choix des lexèmes et des constructions syntaxiques, alors le fait de choisir une construction impersonnelle serait dû à une hiérarchisation de données événementielles mises au traitement. En d'autres termes, le locuteur choisit une construction impersonnelle, lorsque la conceptualisation est focalisée sur l'action ou l'état et non sur l'objet auquel l'action ou l'état se rapportent (cf. BRUNOT, 1958). C'est ainsi qu'on peut comprendre cette différence subtile entre: *Un grand malheur est arrivé* vs *Il est arrivé un grand malheur*; *La pluie tombe* vs *Il pleut*; *Le temps est beau* vs *Il fait beau*; *Quelque chose a été dit* vs *Il a été dit que...*; *Quelque chose est bon* vs *Il est bon que...*; *Deux volontaires sont recherchés* vs *Il faut deux volontaires*; *Deux élèves sont absents* vs *Il manque deux élèves* etc.

On appelle impersonnelles les constructions avec les pronoms démonstratifs *ce*, *ça* et *cela* se réalisant dans les énoncés comme: *C'est l'heure*; *C'était midi*; *Ça pue*; *Ça sent bon* (cf. GREVISSE, 1980). L'emploi du pro-

nom personnel *on* est aussi considéré comme impersonnel; p.ex. *On dit que...*; *On y va*; *On se voit demain*.

Selon nous, il n'y a d'impersonnel que l'emploi du pronom *il* dont la fonction syntaxique est de marquer la position du sujet qui normalement entraîne une forme verbale. Son apparition indique aussi l'absence d'un agent; p.ex. *Il caille ici* vs *Ça (le froid) caille ici*; *Il mouille* vs *Ça (la pluie) mouille*. Par contre, le choix des pronoms démonstratifs se fonde sur leur rôle consistant à indiquer qu'il y a une reprise de certaines informations fournies soit par un texte précédent, soit par une situation. Dans ce dernier cas, la reprise serait possible grâce aux connaissances partagées des interlocuteurs (cf. KLEIBER, 1993; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, éd., 2002). Ainsi, les exemples *Ça pue* et *C'est vrai* contiennent le pronom anaphorique, par contre dans *C'est bien que tu le fasses tout seul*, ce serait cataphorique. Le fait qu'il y ait reprise dans ce type de constructions est justifié par l'impossibilité de renverser l'ordre des propositions avec le pronom impersonnel *il*: (?) *Que tu le fasses tout seul, il est bien*. Alors, la différence entre *il est bien que p* et *c'est bien que p*; *il est dommage que p* et *c'est dommage que p*; *il arrive que p* et *ça arrive que p* s'établirait sur le phénomène de reprise. Le rôle du pronom *on* quant à lui serait de marquer la présence d'un agent et en même temps d'empêcher son identification à l'interlocuteur; p.ex. *On me l'a dit* = *Quelqu'un me l'a dit*; *Alors, on s'en va ?* = *nous, toi, vous*; *Il y a longtemps qu'on ne vous a pas vu* = *moi* (Petit Robert, 2007). Le pronom *on* est devenu très populaire, dû avant tout à l'économie cognitive et à la simplicité d'expression (on réduit la conjugaison à une personne).

La construction pronominale avec *se* et le phénomène d'impersonnalité se manifestent également dans l'opération de **passivation** (cf. GAATONE, 1998). Le pronom *se* sert à former un cas particulier du passif; p.ex. *Les vitres se cassent facilement*; *Ce livre se lit sur le coup*; *Ces produits se vendent sans problème* (le médio-passif). Dans ce type d'énoncés, la construction pronominale renvoie à une qualité de l'objet dont il est question. Le locuteur choisit cette construction pour marquer que la situation est conceptualisée comme dynamique (l'enregistrement dynamique) et pour effacer la présence d'une force factitive (le passif non agentif). Le caractère dynamique permet de différencier la conceptualisation à valeur statique qui correspond au passif d'état résultant; p.ex. *Les vitres sont cassées*; *Ce livre est lu*; *Ces produits sont vendus*; *On croyait son innocence prouvée*; *On croyait le moment venu* (les deux derniers exemples représentent ce que H.P. HELLARD (2002: 61) appelle le passif périphrastique). L'enregistrement statique empêche l'emploi des adverbes comme *facilement*, *sur le coup*, *sans problème*, qui servent à compléter l'action ou le processus et non l'état.

Et nous sommes arrivés à la construction passive *patient + être et participe passé + préposition par + agent* (le passif agentif); p.ex. *Les vitres sont cassées par ce garçon; ce livre a été lu par ma mère; Ces produits seront vendus par le supermarché Carrefour*. Comme nous l'avons déjà dit, la passivation est une opération mentale du niveau informationnel, laquelle consiste à conceptualiser une situation de manière à hiérarchiser les participants du point de vue de leur importance communicationnelle. En d'autres termes, c'est le locuteur qui choisit l'objet dont il veut dire quelque chose et il le met à la position du sujet. Généralement, le passif est possible avec les verbes transitifs. Pourtant, le locuteur doit tenir compte de leur aspect notionnel. Il y a des verbes transitifs qui ne se mettent pas au passif ou qui ont le passif, mais seulement dans certains emplois; p.ex. *avoir; comporter; coûter; valoir; goûter; mesurer; peser; sentir; respirer*. On peut dire *L'air est respiré par les poumons* et *Les dimensions du terrain ont été mesurées par un arpenteur*, mais il serait bizarre de dire: *La joie est respirée par tous* et *Deux mètres trente sont mesurés par le géant* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 435).

Réfléchissons encore sur le choix de la préposition qui introduit l'agent, même si aujourd'hui les usagers du français utilisent de préférence la préposition *par*. Si on examine des exemples contenant le passif, on s'aperçoit qu'autrefois trois prépositions fonctionnaient: *par; de* et *à* pouvant introduire l'agent et que l'emploi de la préposition *de* était plus fréquent; p.ex.: *Mazarin était fort détesté des Parisiens; Il était accablé de honte; Je suis vaincu du temps; J'étais tourmenté de la Muse; Ce chêne a été renversé par le vent; Le fer est attiré par l'aimant; Cette fourrure est mangée aux vers; Ce châle était mangé aux mites; Cela est connu à tous* (GREVISSE, 1980: 194, 195). Pour comprendre la différence d'emploi de ces trois prépositions dans les constructions passives, il faudrait avant tout étudier leur contenu informationnel, chose impossible dans ce livre pour les raisons présentées au début du chapitre. Nous nous bornerons donc à formuler une remarque générale, mais qui se fonderait sur la nature fonctionnelle des prépositions (la préposition ne peut pas fonctionner toute seule) et sur le contenu notionnel (relationnel) leur attribué par les usagers du français (les usagers utilisent une préposition dans différentes configurations, lesquelles sont possibles grâce à l'existence (mentale) de l'invariant sémantique propre à la préposition). Ceci dit, la préposition *par* aurait pour fonction d'introduire un agent qui est une véritable force factitive de l'action; par contre, la préposition *de* nous informerait que le locuteur ne conceptualise pas une situation comme se déroulant sous l'effet d'une force factitive, mais comme l'état non nécessairement résultant et non nécessairement à valeur inchoative (cf. GREVISSE, 1980; RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994). C'est ainsi que l'on note une différence entre: *Le*

peuple était accablé par ces impôts (impôts = cause de l'accablement du peuple) et *Le peuple était accablé d'impôts* (la caractéristique du peuple = être accablé d'impôts), *La place était encombrée par les curieux du voisinage* (l'action = les curieux du voisinage ont encombré la place) et *La place était encombrée de curieux* (la caractéristique de la place = être encombré de curieux) (GREVISSE, 1980: 195), l'impossibilité d'avoir la préposition *par* dans: *La place était couverte de neige; Il est estimé de tous; Il est accablé de honte; La nouvelle est connue de tous* et l'impossibilité d'employer la préposition *de* dans: *La charrue était tirée par les boeufs; Le piéton a été renversé par un camion.*

En ce qui concerne l'emploi de la préposition *à*, aujourd'hui son emploi se rencontre occasionnellement et certains manuels de grammaire n'en parlent même pas. Selon F. BRUNOT (1958) et G. LE BIDOIS, R. LE BIDOIS (1938), la préposition *à* n'introduit pas un complément d'agent, mais un complément d'objet indirect. Dire que *quelque chose est mangé aux mites* signifiait autrefois *laisser faire cela aux mites*; dire *cela est connu à tous* renvoyait à *faire connaître qch. à qqn.* Pour montrer un véritable agent, on se servait de la préposition *par*: *quelque chose est mangé par les mites*; par contre, la préposition *de* s'employait lorsque le locuteur voulait informer d'un état: *quelque chose est mangé de mites.*

Quelle que soit l'expression de la réflexivité, de la pronominalisation, de l'impersonnalité ou de la passivation, pour mieux comprendre ces types de constructions syntaxiques, il est utile de tenir compte du rôle du locuteur — constructeur des énoncés, ces derniers étant l'effet qui émerge d'un traitement de données à base des connaissances du monde fondées sur l'expérience, de l'état psychoaffectif du locuteur, de la situation d'énonciation et de l'intention communicationnelle.

Il nous reste encore la question des **auxiliaires** *avoir* et *être*, et plus précisément celle du choix de l'auxiliaire avec lequel se conjugue le verbe dans les temps composés. Selon nous, il est difficile de comprendre ce mécanisme sans recourir aux processus de traitement de données. Il est intéressant que l'explication dite cognitive correspond en grande partie aux anciennes remarques ignorées dans les manuels de grammaires modernes où les règles sont formulées sur la base de la division générale des verbes en transitifs, intransitifs et pronominaux, les premiers se conjuguant avec *avoir*, les deuxièmes avec *avoir* ou *être* (ce sont les verbes qui expriment un mouvement ou un changement d'état) et les troisièmes avec *être*. Un problème se pose avec le groupe des verbes intransitifs dont la plupart se conjuguent avec *avoir*, même s'ils expriment un mouvement (p.ex. *nager, danser, marcher*) et avec les verbes qui admettent les deux auxiliaires (p.ex. *descendre, apparaître, disparaître*) (cf. GREVISSE, 1980; HANSE, 1991; LAGANE, 1995).

Notre opinion est que le choix de l'auxiliaire serait fondé sur la manière dont un usager du français conçoit une situation pendant l'opération de traitement. S'il la conceptualise comme un état résultant, alors il emploiera le verbe *être*; p.ex. *Je suis venu* → *Je suis là*; *Il est parti* → *Il est en route*; *Il s'est évanoui* → *Il est évanoui*; *Elle s'est lavée* → *Elle est lavée*; *Ils se sont proménés* → *Ils sont proménés*; *Les robes se sont toutes vendues* (RIEGEL, PELLAT, RIOUL, 1994: 263) → *Les robes sont toutes vendues*. L'auxiliaire *avoir* informerait sur le fait que la situation a reçu un relief aspectuel d'achèvement (voir les emplois d'achèvement des temps composés dans le chapitre consacré aux temps grammaticaux); p.ex.: *J'ai nagé* → *Je ne nage plus*; *Ils ont dansé* → *Ils ne dansent plus*; *Nous avons marché* → *Nous ne marchons plus*; *J'ai fait ce travail* → *Je ne le fais plus*.

Etant donné les trois facteurs cognitifs: l'évolution civilisationnelle, la tendance à la simplicité fondée sur le phénomène de l'économie cognitive et la fréquence d'emploi, qui déterminent l'évolution des catégories linguistiques et par conséquent leur fonctionnement actuel, il faut noter que le choix de l'auxiliaire prend naissance dans la représentation mentale d'une situation traitée, dans la disposition intellectuelle des usagers du français et dans l'aisance à s'exprimer. C'est ainsi qu'on peut expliquer (et en même temps éliminer des doutes au sujet des auxiliaires) le fait que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* l'emporte sur *être* (les enfants jusqu'à l'âge de six ans utilisent *avoir* même pour construire les temps composés des verbes pronominaux; cf. *Le Bescherelle*, 1997: 298).

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, la manifestation des phénomènes mentionnés dans le système du français nécessite une analyse détaillée. Etant donné que ces mécanismes syntaxiques opèrent sur la catégorie du verbe autour de laquelle tournent toutes nos réflexions, nous nous sommes décidée à formuler ces quelques remarques préliminaires pour donner une idée générale de la recherche dans une perspective cognitive.

Chapitre VII

Remarques finales

Puisque chaque chapitre contient une partie récapitulant les phénomènes y traités, les conclusions que nous nous proposons de formuler à la fin de l'ouvrage auront un caractère général:

1. Dans le cadre de la **linguistique cognitive**, toute analyse s'opère à partir de trois points de repère, à savoir l'expérience du monde, les mécanismes cognitifs fondés sur des calculs logiques conformes au bon sens et les tendances culturelles, idéologiques et sociales. En d'autres termes, la langue fonctionne en rapport avec le vécu, avec le savoir commun et le caractère particulier de chaque individu. Dès lors, comprendre le fonctionnement de la langue signifie décrire ses catégories, en mettant au centre de notre intérêt non la langue, mais l'homme avec ses connaissances, ses attentes, besoins et relations avec les autres.

2. Etant donné que la **langue** fait partie de notre savoir, elle se soumet aux mêmes lois et processus intellectuels et psychologiques que les autres connaissances. Donc, il est injustifié de négliger ce fait dans l'étude des phénomènes linguistiques.

3. Une étude cognitive se fonde sur trois notions de base, qui sont: la catégorie, le prototype et l'invariant sémantique. La notion de **catégorie** est conçue dans sa complexité due entre autre à son caractère instable et relationnel: la catégorie évolue comme évolue la pensée humaine et se configure avec d'autres catégories, en formant une grille de connaissances que l'homme possède à un moment donné de son existence. La représentation d'une catégorie sous forme de schéma permet de visualiser tous ses emplois, valeurs et fonctions, parmi lesquels il y a des **usages prototypiques**, qui rendent compte des tendances linguistiques actuelles. **L'invariant sémantique**, quant à lui, expliquerait toutes les nuances liées à la conceptualisation d'une situation. L'effet

émergeant du traitement des données se manifeste dans une forme linguistique choisie par le locuteur conformément à son intention communicationnelle.

4. En matière de catégorie du **verbe** (français) dans une perspective cognitive, il nous paraît nécessaire de réviser les définitions traditionnelles de la catégorie du verbe elle-même et de ses formes temporelles et modales. Le verbe serait une catégorie de langue référant à la conceptualisation des situations comme états, processus ou événements, qui ont leurs propriétés particulières fondées sur l'expérience du monde. Les noms déverbaux auraient le même rôle. La différence consisterait en ceci que le verbe devrait non seulement contenir plusieurs informations notionnelles, mais surtout temporelles, aspectuelles et modales, toutes configurées de manière à correspondre à l'intention communicationnelle.

5. Le fonctionnement des **formes verbales** serait donc le résultat d'un traitement de données consistant à conceptualiser une situation mise ensuite en énoncé. La conceptualisation est l'ensemble des opérations intellectuelles au fil desquelles la situation reçoit des reliefs temporels, aspectuels et modaux sur la base de la manière dont le locuteur se la représente. Le **relief temporel** se rapporte à la localisation de la situation dans le temps selon les dépendances temporelles avec une autre situation localisée dans un intervalle de temps passé, présent ou futur. Le **relief aspectuel**, qui concerne avant tout le fait de concevoir la situation comme achevée ou inachevée, se fonde sur la notion d'actance, c'est-à-dire sur le nombre, le type et le rôle des participants (l'existence d'une force factitive ou d'un contrôle est importante). Le **relief modal** correspond à la position que le locuteur occupe par rapport à la situation conceptualisée (le locuteur peut se voir comme observateur de la situation, comme participant sinon en position désengagée), ce qui est lié à la constitution de l'attitude du locuteur envers le contenu de son propos, celle-ci étant fondée sur un calcul de la réalité (jugement de réalité). L'effet de ce calcul est de considérer la situation comme réelle, éventuelle ou supposée. Le locuteur tient pour vraies les situations conçues comme réelles et éventuelles (attitude déclarative), il ne se prononce néanmoins pas sur la valeur de vérité dans le cas des situations supposées, car le calcul consiste à s'imaginer les situations comme réelles et en même temps de s'imaginer le contraire (attitude distanciative).

6. Nous proposons le schéma qui rend compte de la nature du verbe se constituant en tant qu'une catégorie de langue sur la base des expériences et d'un traitement de données (fig. 33).

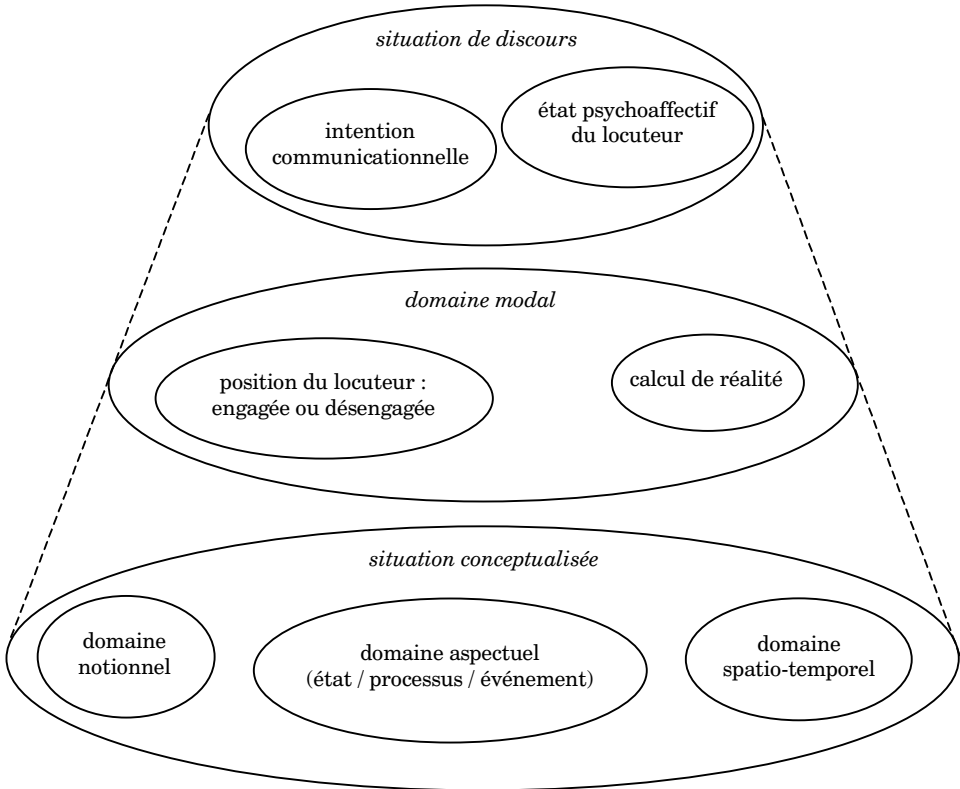


Fig. 33. Constitution cognitive d'une forme verbale

7. Si on définit le **mode** comme une manifestation particulière de l'attitude du locuteur qui calcule la réalité de la situation conceptualisée, alors il y aurait trois modes en français : **indicatif**, **subjunctif** et **conditionnel**, le premier réalisant l'**attitude déclarative**, le deuxième l'**attitude distanciative** et le dernier l'**attitude déclarative conditionnée**. L'**impératif** ne serait pas à classer comme un mode, mais à classer parmi les énoncés assertifs, interrogatifs et exclamatifs, il correspondrait à la structure que peut avoir un énoncé selon l'intention communicationnelle du locuteur. Etant donné les formes de l'impératif, elles sont issues du présent, ce qui signifie que le locuteur se représente la situation comme éventuelle, ou du subjunctif, dans ce cas, elles ne servent pas à exprimer un ordre, mais un souhait qui se fonde sur la supposition et non sur l'éventualité. Ainsi, lorsqu'on parle de la **modalisation de l'énoncé**, elle s'effectue sur deux niveaux : le premier relève du calcul de réalité et le deuxième est lié à l'expression d'une force illocutoire. Les formes verbales telles que l'**infinitif**, le **participe** et le **gérondif**, rempliraient une fonc-

tion ascriptive: l'infinif décriait la situation en la dénommant, le participe servirait à décrire l'objet en le présentant par une situation donnée, et l'emploi du géronif marquerait la description d'une situation qui accompagne une autre.

8. Les formes traditionnellement appelées présentes et passées sont trompeuses, car en réalité, il ne s'agit pas de localiser une situation dans un intervalle de temps présent ou passé. Ce qui est présent signifie la conceptualisation dont le résultat serait l'ouverture d'une perspective temporelle prospective et non le fait de référer au présent (et pourquoi pas au futur?). Ce qui est passé veut dire que la situation est conçue comme achevée, mais pas nécessairement dans le passé; p.ex. *J'ai terminé dans deux jours; Il faut avoir vu cela.*

9. Chaque forme verbale serait une **configuration d'informations** notionnelles, temporelles, aspectuelles et modales. Ce n'est que si on tient compte de cette vision globale due à l'expérience pluridimensionnelle du monde, que l'on peut mieux comprendre le fonctionnement de la langue et de ses catégories en particulier (cf. l'un des principes des sciences cognitives se fonde sur la notion de holisme, une tendance naturelle à percevoir le monde et à traiter les informations dans leur totalité; suivent aussi p.ex. la notion d'amalgame de G. FAUCONNIER (1997), la notion de globalisation élaborée entre autres par S. MEJRI (1998)).

10. Le caractère global, et par conséquent relationnel, de nos pensées agit sur le choix d'une forme verbale, lequel est inséparable du choix des autres éléments constituant la phrase. La construction des énoncés est une question très complexe. On ne peut pas la comprendre sans prendre en considération le rôle du locuteur, qui est doté de raison et d'imagerie, qui éprouve des émotions, qui éprouve ses besoins et qui construit ses énoncés à partir de tous ces facteurs. L'information globale, celle que le locuteur veut transmettre et celle qu'il transmet inconsciemment, est donc encodée dans tous les éléments de langue (lexicaux et grammaticaux) présents dans l'énoncé.

11. Pour visualiser l'aspect global des formes verbales, observons les schémas qui démontrent quels domaines d'expérience s'activent pendant le traitement des données (fig. 34—39).

En ce qui concerne l'indicatif, le locuteur conceptualise une situation en lui attribuant des traits propres à l'état, au processus ou à l'événement. Vu l'attitude déclarative qui se cristallise pendant le traitement (elle est déclarative dans le cas de la position engagée et désengagée du locuteur dans la situation conceptualisée), la situation est considérée comme réelle ou comme éventuelle. Et si elle reçoit un relief modal de réalité ou d'éventualité, elle doit être localisée dans le temps (le locuteur se la représente comme actuelle dans le passé, dans le présent ou dans le futur).

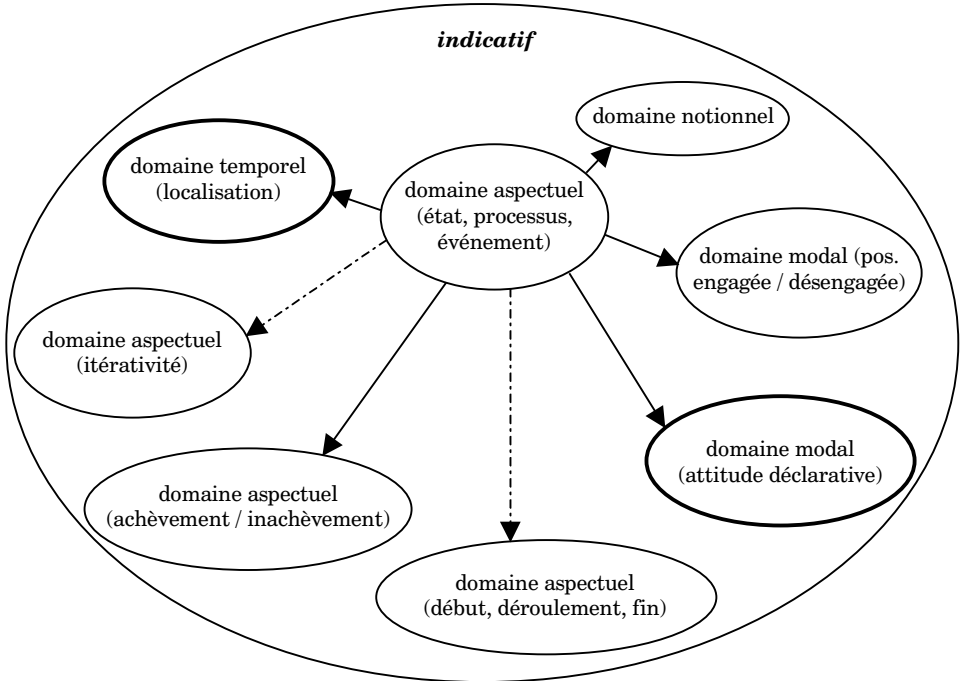


Fig. 34. Domaines d'expérience et indicatif

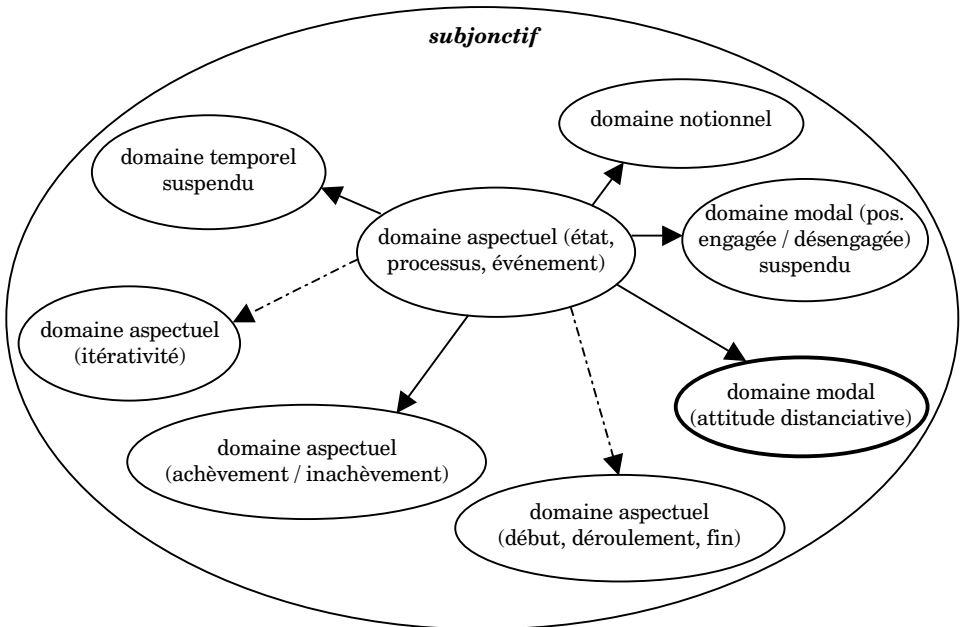


Fig. 35. Domaines d'expérience et subjunctif

L'information temporelle est saillante si on tient compte du fait que le rapport d'existence est inséparable de la localisation dans le temps. La situation reçoit aussi un relief modal d'achèvement ou d'inachèvement et elle peut avoir un relief aspectuel fondé sur la focalisation d'une phase de la situation en évolution et un relief aspectuel d'itérativité.

Dans le cas du subjonctif, le domaine modal de distanciation est dominant. Par contre, les domaines temporel et modal de position sont suspendus. Même si le locuteur sait que la situation s'est produite (p.ex. *Je regrette que Pierre soit parti*), l'emploi du subjonctif indique que l'information concernant la localisation temporelle n'est pas importante pour le locuteur, étant donnée l'intention communicationnelle qui n'est pas d'asserter *p*, mais d'asserter le sentiment de regret sans se prononcer sur la valeur de vérité de *p*. En ce qui concerne la position du locuteur par rapport à la situation conceptualisée, elle est exprimée à l'aide de la forme verbale choisie dans la principale.

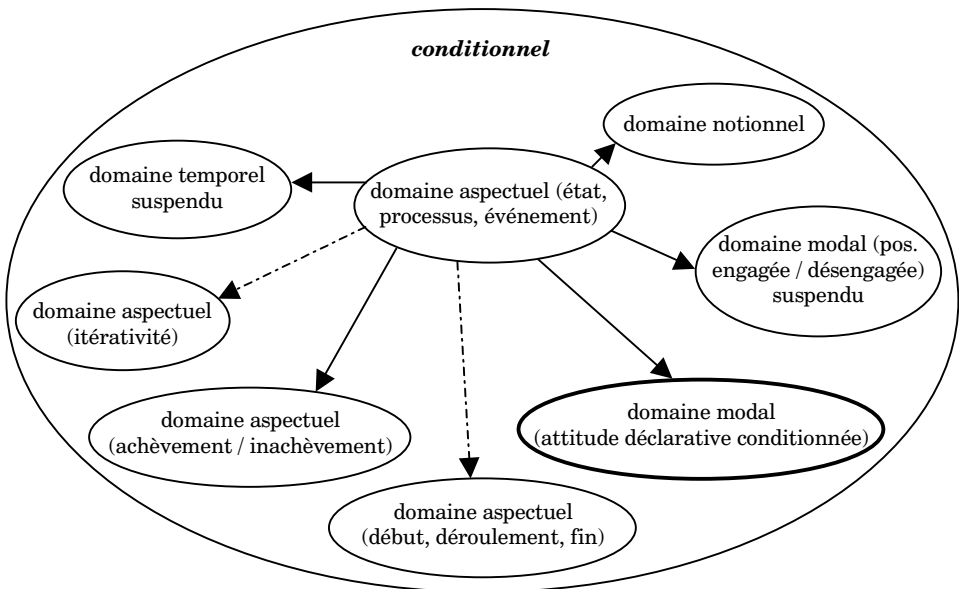


Fig. 36. Domaines d'expérience et conditionnel

La catégorie du conditionnel serait l'effet de la conceptualisation d'une situation consistant à lui donner un relief modal d'attitude déclarative mais conditionnée, qui est dominant. Le domaine temporel serait suspendu, vu le rapport étroit qui s'établit entre la temporalité de la situation et l'accomplissement d'une condition. Le domaine modal de position est lui aussi suspendu pour les mêmes raisons que dans le cas du mode subjonctif.

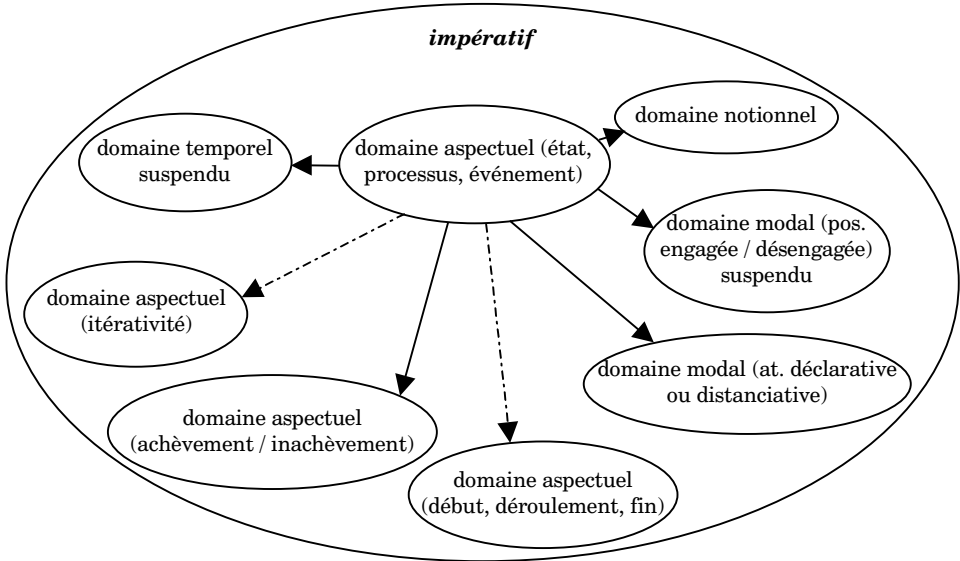


Fig. 37. Domaines d'expérience et impératif

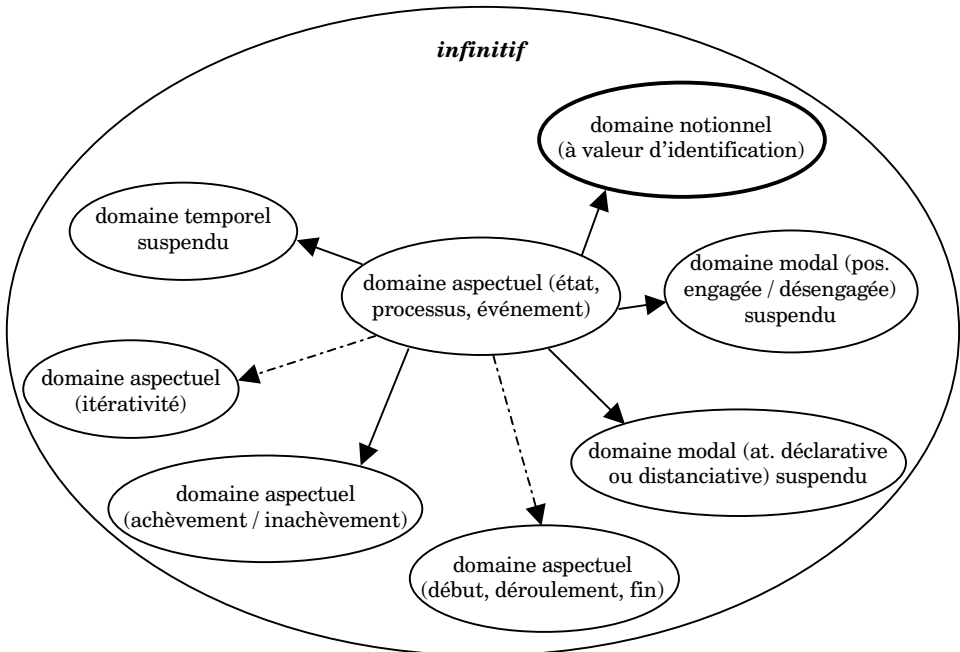


Fig. 38. Domaines d'expérience et infinitif

On observe que l'impératif opère de façon semblable dans les mêmes domaines d'expériences que l'indicatif, le subjonctif et le conditionnel. Il

en va de même pour les autres structures que les énoncés peuvent avoir, à savoir l'interrogation, l'exclamation et l'assertion et ce fait ne doit pas étonner, vu que le point de départ de toute activité linguistique est le traitement d'une situation. Nous pensons que la distinction entre les formes des verbes, qui sont des configurations d'informations notionnelles, modales, temporelles et aspectuelles, et les formes des énoncés dans lesquelles se manifeste l'intention communicationnelle du locuteur, est fondamentale pour comprendre que l'impératif ne fonctionne pas comme un mode. Le domaine modal dans lequel s'active l'attitude déclarative ou l'attitude distanciative du locuteur se vérifie par le choix des formes verbales qui, dans le cas d'une situation conceptualisée comme éventuelle, correspondent à l'indicatif (on aurait un ordre) et dans le cas d'une situation conceptualisée comme supposée sont au subjonctif (on aurait un souhait). Etant donné que l'impératif est une forme d'énoncé et non une forme verbale, nous n'avons pas indiqué de domaine dominant sur le schéma (fig. 38).

L'infinitif est une forme verbale qui réalise avant tout les données provenant du domaine notionnel. Son rôle se focalise sur l'identification notionnelle des situations conceptualisées.

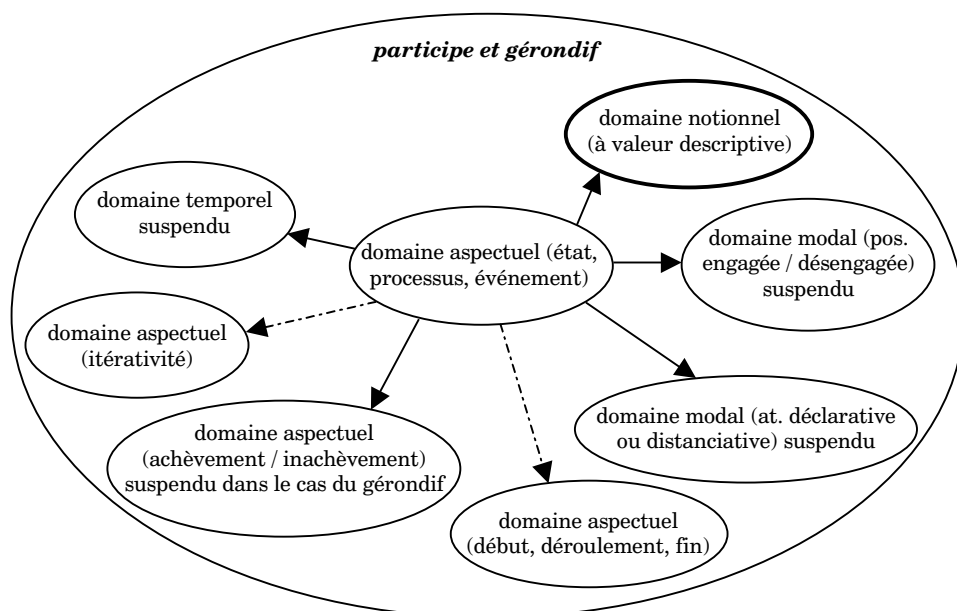


Fig. 39. Domaines d'expérience et participe et gérondif

Le participe et le gérondif expriment des situations qui ont une valeur descriptive : le participe décrit l'objet par l'action qu'il réalise, le gérondif

décrit une circonstance. Les deux formes réfèrent à des situations qui accompagnent une autre, c'est pourquoi on parle de leur fonction secondaire ou complémentaire par rapport à la situation qui est un véritable objet de la conceptualisation.

12. Notre proposition figure parmi plusieurs autres tentatives d'analyse du verbe. Quelles que soient les dimensions et approches qu'elles représentent, chaque étude trouve sa validation dans le cadre cognitif, vu que toute connaissance, et notamment la connaissance linguistique, trouve son origine dans l'expérience et dans le raisonnement.

La norme, elle, qui résulte de la morphologie et de la syntaxe des formes, s'explique par la fréquence d'emploi, c'est-à-dire par le choix des formes faciles à prononcer et grammaticalement simples, mais qui transmettent le plus d'informations (cf. l'économie cognitive et la tendance à la simplification).

*
* *

Nous sommes consciente de ne pas avoir fait de révélation majeure en affirmant qu'il est illusoire de vouloir séparer les catégories verbales ainsi que toutes les unités constituant une phrase, lorsqu'on analyse le contenu de l'énoncé et sa force illocutoire. Mais nous espérons néanmoins que certaines réflexions et observations d'inspiration cognitive formulées et visualisées dans cet ouvrage pourront contribuer à une meilleure compréhension de la faculté du langage et de la nature de l'homme en général. Nous voyons une possibilité de les appliquer dans l'enseignement en général, et dans l'enseignement des langues étrangères en particulier, qui sans aucun doute deviendra plus efficace, dynamique et créatif, si on tient compte du rôle des processus cognitifs dans l'acquisition des connaissances.

*
* *

Définir la langue, c'est définir en même temps l'intelligence, l'émotion, le temps, le mouvement et beaucoup d'autres phénomènes qui constituent l'histoire humaine (cf. VARELA, 1989; BARUK, 1995). Vu la dimension et l'ampleur de la question, elle mérite d'être racontée de plusieurs points de vue, y compris du nôtre.

Références

- ABDI H., 1994: "A neural network primer". *Journal of Biological Systems*, 2.
- ABOUDA L., 1997: «Le conditionnel: temps ou mode? Arguments syntaxiques». *Revue Romane*, 32.
- ADAM J.-M., 1985: *Le texte narratif*. Paris, Nathan.
- ADAM J.-M., 1990: *Éléments de linguistique textuelle*. Bruxelles, Mardaga.
- ADAM J.-M., 1997: *Les textes: types et prototypes*. Paris, Nathan.
- ADAM J.-M., 1999: *Linguistique textuelle*. Paris, Nathan.
- ADAM J.-M., 2000: «Le temps et les temps dans les textes». In: J. MOESCHLER, J.-M. BÉQUELIN: *Référence temporelle et nominale. Actes du 3^e cycle romand de Sciences du langage*. Berlin, Frankfurt/M., P. Lang.
- ADAM J.-M., 2004: «Une approche textuelle de l'argumentation: "schéma", séquence et phrase périodique». In: M. DOURY, S. MOIRAND, éd.s.: *L'Argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- AJDUKIEWICZ Z., 1960: *Język i poznanie*. Warszawa, PWN.
- ALLAIRE S., 1978: «Le syntagme "le fait que"». *Le Français moderne*, 1.
- ANDERSSON S., 1972: «L'emploi du subjonctif après un superlatif». *Moderna Språk*, 66.
- ANSCOMBRE J.-C., 2004: «L'imparfait d'atténuation: quand parler à l'imparfait, c'est faire». *Langue française*, 142.
- ANTINUCCI F., GEBERT L., 1977: "Semantyka aspektu czasownikowego". *Studia Gramatyczne*, 1.
- APFELBAUM B., GIACOMI A., STOFFEL H., VÉRONIQUE D., 1991: «Signalisation de contextes modaux dans le français d'apprenants arabophones». In: C. RUSSIER, H. STOFFEL, D. VÉRONIQUE, éd.s.: *Modalisations en langues étrangères. Actes du Septième Colloque International sur l'Acquisition d'une Langue Étrangère — perspectives et recherches*. Aix-en-Provence, Université de Provence.
- APRESJAN J.D., 1972: *La linguistique structurale contemporaine*. Paris, Dunod.
- APRESJAN J.D., 1980: *Semantyka leksykalna*. Wrocław, Ossolineum.
- ARISTOTE, 1984: *Organon I et II*. Paris, J. Vrin.
- ARISTOTE, 1992: *Métaphysique*. Paris, Pochet.

- ARRIVÉ M., 1986: *Linguistique et psychanalyse. Freud, Saussure, Hjelmslev, Lacan et les autres*. Paris, Méridiens-Klincksieck.
- ATTAL P., 1988: « Les verbes pronominaux dans les Mémoires du Cardinal de Retz ». *Le Français moderne*, 37.
- AUSTIN J., 1970: *Quand dire c'est faire*. Paris, Le Seuil.
- AUTHIER-REVUZ J., 1992: « Repères dans le champ du discours rapporté ». *Information grammaticale*, 55.
- AUTHIER-REVUZ J., 1996: « Remarques sur la catégorie de l'îlot textuel ». *Cahiers du Français Contemporain*, 3.
- AUTHIER-REVUZ J., DANON-BOILEAU L., 1984: « Hétérogénéité(s) énonciative(s) ». *Langages*, 73.
- BACHELET B., 1996: *Sur les figures du temps*. Paris, J. Vrin.
- BALLY C., 1965: *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, Francke.
- BANYŚ W., 1983: *L'ambiguïté référentielle des phrases à descriptions indéfinies en français*. Katowice, Wyd. UŚ.
- BANYŚ W., 1993a: « Actualisation sémantique, structure thème-rhème et cumulation ». *Neophilologica*, 9.
- BANYŚ W., 1993b: « Contrefactuel, temps, modalité ». *Neophilologica*, 10.
- BANYŚ W., 1993c: « Causalité et conditionnalité: sur l'interprétation causale des conditionnels ». *Neophilologica*, 10.
- BANYŚ W., 1993d: « Antécédent des propositions conditionnelles: condition suffisante, condition nécessaire (et / mais non suffisante) du conséquent? ». *Neophilologica*, 10.
- BANYŚ W., 1996: « Propositions "conditionnelles" sont-elles des propositions subordonnées? ». *Neophilologica*, 12.
- BANYŚ W., 2000a: *Système de « si » en français moderne. Esquisse d'une approche cognitive*. Katowice, Wyd. UŚ.
- BANYŚ W., 2000b: « Bases de données lexicales électroniques — une approche orientée objets. Partie I: Questions de modularité ». *Neophilologica*, 15.
- BANYŚ W., 2000c: « Bases de données lexicales électroniques — une approche orientée objets. Partie II: Questions de description ». *Neophilologica*, 15.
- BANYŚ W., 2005: « Désambiguïsation des sens des mots et représentation lexicale du monde ». *Neophilologica*, 17.
- BANYŚ W., DESCLÉS J.-P., 1997: « Dialogue à propos des invariants du langage ». *Studia Kognitywne*, 2.
- BANYŚ W., KAROLAK S., éd., 1988: *Structure thème-rhème dans les langues slaves et romanes*. Wrocław, Ossolineum.
- BARBAZAN M., 2006: *Le temps verbal*. Toulouse, Presses Univ. du Mirail.
- BARCELÓ G.J., BRES J., 2006: *Les temps de l'indicatif en français*. Paris, Ophrys.
- BARRAL M., 1980: *L'imparfait du subjonctif. Etude de l'emploi des temps du subjonctif en français moderne*. Paris, Picard.
- BARREAU H., 2001: « Les dix invariants culturels de la représentation du temps ». In: B. PIETTRE, éd.: *Le temps et ses représentations*. Paris, l'Harmattan.
- BARTMIŃSKI J., 2006: *Językowe podstawy obrazu świata*. Lublin, Wyd. UMCS.
- BARTMIŃSKI J., red., 1999: *Językowy obraz świata*. Lublin, Wyd. UMCS.

- BARTMIŃSKI J., NIEBRZEGOWSKA-BARTMIŃSKA S., SZADURA J., red., 2004: *Współczesna polszczyzna. Wybór opracowań*. T. 5: *Akty i gatunki mowy*. Lublin, Wyd. UMCS.
- BARTMIŃSKI J., TOKARSKI R., red., 1993: *O definicjach i definiowaniu*. Lublin, Wyd. UMCS.
- BARTMIŃSKI J., TOKARSKI R., red., 1998: *Profilowanie w języku i w tekście*. Lublin, Wyd. UMCS.
- BARUK S., 1995: *Dictionnaire de mathématiques élémentaires. Pédagogie. Langue. Méthode. Exemples. Étymologie. Histoire. Curiosités*. Paris, Le Seuil.
- BASSET L., PÉRRENNEC M., éd., 1994: *Les classes de mots*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- BAUZÉE N., 1974: *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Stuttgart, Verlag.
- BAYON C., MIGNOT X., 1995: *Sémantique du langage*. Paris, Nathan.
- BEAUJEU C.-M., CARLIER A., MIMRAN R., TORRES M., VRILLAUD-MEUNIER J., 1991: *Grammaire. Cours de Civilisation française de la Sorbonne*. Paris, Hachette.
- BEAUJOT J.P., 1980: «Quand le passé surcomposé et passé antérieur sont de parfaits synonymes». *Bulletin du Centre d'Analyse du Discours*, 4.
- BENAMOU M., CARDUNER J., 1974: *Le moulin à paroles*. Paris, Hachette.
- BENVENISTE E., 1966: *Problèmes de linguistique générale I*. Paris, Gallimard.
- BENVENISTE E., 1974: *Problèmes de linguistique générale II*. Paris, Gallimard.
- BERLIN B., KAY P., 1969: *Basic Color Terms*. Berkeley/Los Angeles, University of California Press.
- BERTHONNEAU A.M., KLEIBER G., 1993: «Pour une nouvelle approche de l'imparfait: l'imparfait, un temps anaphorique méronomique». *Langages*, 112.
- BERTHONNEAU A.M., KLEIBER G., 1997: «Subordination et temps grammaticaux: l'imparfait en discours indirect». *Le Français moderne*, 65.
- BERTHONNEAU A.M., KLEIBER G., 2006: «Sur l'imparfait contrefactuel». *Travaux de linguistique*, 53.
- BERTUCCELLI PAPI M., 1993: *Che cos'è la pragmatica*. Milano, Bompiani.
- BIANCHI C., 2001: «La flexibilité sémantique: une approche critique». *Langue française*, 129.
- BIDOIS G. LE, BIDOIS R. LE, 1938: *Syntaxe du français moderne*. Paris, Larousse.
- BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M., CHEVALIER J.-C., PEYTARD J., 1964: *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.
- BLANCHÉ R., 1970: *La logique et son histoire d'Aristote à Russel*. Paris, A. Colin.
- BLANK A., 2000: «Pour une approche cognitive du changement sémantique lexical: aspect sémasiologique». In: *Mémoires de la Société de Linguistique*. Paris, Peeters.
- BOËR C. DE, 1922: *Syntaxe du français moderne*. Leiden, Presses Universitaires.
- BOGACKI K., 1998: «BaDoLex — une BAse de DONnées LEXicales Franco-Polonaïse. Vers un dictionnaire électronique bilingue français-polonais». *Linguistica Silesiana*, 15.

- BOGACKI K., 2000: «Essai d'une description des titres et fonctions par automates et transducteurs finis». *Neophilologica*, 15.
- BOGACKI K., 2004: «De l'utilisation des transducteurs dans la traduction automatique». W: K. BOGACKI, A. MIATLUK, L. SERADA, red.: *Problemy lingwistyki i nauczania języków obcych*. Białystok, Wyd. Uniwersytetu w Białymstoku.
- BOGACKI K., KAROLAK S., 1991: «Fondaments d'une grammaire à base sémantique». *Lingua e Stile*, 26.
- BOGACKI K., GIERMAK-ZIELIŃSKA T., éd.s., 1997: *Espace et temps dans les langues romanes et slaves. Actes du huitième colloque de linguistique romane et slave*. Varsovie, Université de Varsovie.
- BOGACKI K., LEWICKA H., éd.s., 1983: *Dictionnaire sémantique et syntaxique des verbes français*. Warszawa, PWN.
- BOGUSŁAWSKI A., 1963: "Czasowniki dokonane i niedokonane i ich stosunki wzajemne". *Z Polskich Studiów Slawistycznych*, 2.
- BOGUSŁAWSKI A., 1970: "On Semantic Primitives and Meaningfulness". In: A. GREIMAS, ed.: *Sign, Language, Culture*. Paris—La Hague, Mouton.
- BOGUSŁAWSKI A., 1977: *Problems of the Thematic-Rhematic Structure of Sentences*. Warszawa, PWN.
- BOGUSŁAWSKI A., 1983: "Słowo o zdaniu i tekście". W: T. DOBRZYŃSKA, E. JANUS, red.: *Tekst i zdanie*. Wrocław, Ossolineum.
- BOISSON C., BASSET L., KIRTCHUK P., 1994: «Problématiques des parties du discours». In: L. BASSET, M. PÉRENNEC, éd.s.: *Les classes de mots. Traditions et perspectives*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- BONNARD H., 1978: «La transitivité». In: *Grand Larousse de la langue française*. Vol. 7. Paris, Larousse.
- BONNARD M., 2001: *Les trois logiques de la grammaire française*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Université.
- BORILLO A., 1976: «Remarques sur l'interrogation indirecte en français». In: J.-C. CHEVALIER, M. GROSS, éd.s.: *Méthodes en grammaire française*. Paris, Klincksieck.
- BORILLO A., 1988: «L'expression de la durée: construction des noms et des verbes de mesure temporelle». *Linguisticae Investigationes*, 12, 2.
- BÖRJESON L., 1966: «La fréquence du subjonctif dans les subordonnées complétives introduites par "que" étudiée dans des textes français contemporains». *Studia Neophilologica*, 38.
- BOUCHARD D., 2003: «Les universaux en syntaxe générative: le formel issu du substantiel». In: C. VANDELOISE, éd.: *Langues et cognition*. Paris, Hermès.
- BOULARÈS M., FRÉROT J.-L., 2001: *Grammaire progressive du français avec 400 exercices*. Paris, Clé International.
- BOUTET J., 1994: *Construire le sens*. Neuchâtel, P. Lang.
- BOYSEN G., 1969: «Le mode de la proposition complétive préposée dans les langues romanes». *Revue romane*, 4.
- BOYSEN G., 1971: *Subjonctif et hiérarchie. Etude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne*. Odense.

- BRES J., 1997: «Langue, praxis et production de sens». *Langages*, 127.
- BRES J., 2003: «Temps verbal et co(n)texte». *Langue française*, 138.
- BRES J., 2005: «L'imparfait: l'un et le multiple». In: P. LARIVÉE, éd.: *Nouveaux développements sur l'imparfait. Cahiers Chronos*, 14.
- BRES J., éd., 1997: *Le système verbal selon Guillaume. Lectures critiques*. Montpellier, Presses Univ. P. Valéry.
- BRION C., CASTAGNE E., 2003: «Nom et verbe: catégorisation et référence». *Recherches en linguistique et psychologie cognitive*, 20.
- BRONCKART J.-P., 1976: *Genèse et organisation des formes verbales chez l'enfant*. Bruxelles, Dessart et Mardaga.
- BRONCKART J.-P., 1985: *Le fonctionnement des discours*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- BRONCKART J.-P., 1996: *Activité langagière, textes et discours*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- BROUSSEAU A.-M., ROBERGE Y., 2000: *Syntaxe et sémantique du français*. Montréal, Fides.
- BROWN P., LEVINSON S., 1978: «Politeness». In: E. GOODY, ed.: *Questions and politeness*. Cambridge.
- BRUNEAU C., BRUNOT F., 1949: *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris, Masson.
- BRUNOT F., 1958: *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliqué au français*. Paris, Masson.
- BURIDANT C., 1990: «La substantivation de l'infinitif en français. Aperçu historique». Disponible en ligne: www.u2.u-strasbg.fr.
- BURIDANT C., éd., 2002: *Le moyen français: le traitement du texte. Actes du IX^e colloque international sur le moyen français, Strasbourg, 29—31 mai 1997*. Strasbourg, Presses Univ. de Strasbourg.
- BUZAN T., 1999: *Mapy twoich myśli*. Warszawa, Wyd. Ravi [éd. ang. 1993].
- CAMPBELL G.L., 1991: *Compendium of the World's Languages*. London, Kindle.
- CAPPELLO S., 1986: «L'imparfait de fiction». In: P. LE GOFFIC, éd.: *Points de vue sur l'imparfait*. Caen, Presses Univ. de Caen.
- CARLIER A., LAGAE V., BENNINGER C., eds., 2000: *Passé et parfait*. Amsterdam—Atlanta, Rodopi.
- CARNAP R., 1956: *Meaning and Necessity: A Study in Semantics and Model Logic*. Chicago.
- CARON P., PAILLARD M., VIGNERON A., 2003: «En espérant que vous lisiez cet article... A propos du subjonctif après "espérer que"». In: J. CHUQUET, éd.: *Verbes de parole, de pensée, de perception. Etudes syntaxiques et sémantiques*. Rennes, Presses Univ. de Rennes.
- CASAD E., 1988: «Conventionalization of Cora locational». In: B. RUDZKA-OSTYN, ed.: *Topics in Cognitive Grammar*. Amsterdam, J. Benjamins.
- CASAD E., 2003: *Język w relacji do... a językoznawstwo kognitywne*. Kraków, Universitas.
- CASCIO V. LO, VET C., eds., 1986: *Temporal structure in Sentence and Discourse*. Dordrecht, Foris.

- CAUDAL P., VETTERS C., 2006: «Les temps verbaux: des connecteurs qui s'ignorent?». In: E. MOLINE, D. STOSIC, C. VETTERS, éd.s.: *Les connecteurs temporels du français*. Amsterdam—New York, Rodopi.
- CAWLEY J.D. MC, 1969: "The Role of Semantics in a Grammar". In: E. BACH, R. HARMS, éd.s.: *Universals in Linguistic Theory*. New York, Holt, Rinehart and Winston.
- CELLARD J., 1983: *Le subjonctif*. Paris, Duculot.
- CHAFE W., 1976: "Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects and topics". In: C. LI, ed.: *Subject and Topic*. New York, Academic Press.
- CHANNOUF A., ROUAN G., éd.s., 2002: *Émotions et cognition*. Bruxelles, De Boeck.
- CHARAUDEAU P., 1984: «L'interlocution comme interaction de stratégies discursives». *Verbum*, 7.
- CHARAUDEAU P., 1986: «L'interview médiatique: qui raconte sa vie?» *Cahiers de sémiotique textuelle*, 8—9.
- CHARAUDEAU P., 1988: «Une théorie des sujets de langage». *Modèles linguistiques*, 10.
- CHARAUDEAU P., 1989: «La conversation entre le situationnel et le linguistique». *Connexions*, 53.
- CHARAUDEAU P., 1992: *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris, Hachette.
- CHARAUDEAU P., éd., 1995: *Modèles de l'interaction verbale*. Aix-en-Provence, Université de Provence.
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D., éd.s., 2002: *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Le Seuil.
- CHAROLLES H., 1978: «Introduction aux problèmes de la cohérence des textes». *Langue française*, 38.
- CHAROLLES H., 1988: «Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années soixante». *Modèles linguistiques*, 10.
- CHAROLLES H., 1990: «L'anaphore associative. Problèmes de délimitation». *Verbum*, 13.
- CHAROLLES H., 1995: «Cohésion, cohérence et pertinence du discours». *Travaux de linguistique*, 29.
- CHEVROT J.-P., FAYOLLE H., LAKS B., éd.s., 2005: «La liaison de la phonologie à la cognition». *Langages*, 158.
- CHOMSKY N., 1959: *Structures syntaxiques*. Paris, Le Seuil.
- CHOMSKY N., 1971: *Aspects de la théorie syntaxique*. Paris, Le Seuil.
- CHOMSKY N., 1972: *Studies on Semantics in Generative Grammar*. The Hague—Paris, Mouton.
- CHOMSKY N., 1995: *The Minimalist Program*. Cambridge, MIT Press.
- CHOMSKY N., 2002: *On Nature and Language*. Cambridge.
- CHRISTENSEN M.-H., FUCHS C., KORACH D., SCHAPIRA C., 1995: *Grammaire*. Paris, Le Robert, Nathan.
- CISZEWSKA E., 2002: *Expression de la perfectivité en français contemporain*. Katowice, Wyd. UŚ.
- CISZEWSKA E., 2004a: «L'inchoatif et les moyens de son expression en français». *Neophilologica*, 16.

- CISZEWSKA E., 2004b: «Futur antérieur — temps du futur ou temps du passé?». *Neophilologica*, 16.
- CISZEWSKA E., 2006: «Quand le futur antérieur n'exprime pas le futur». *Neophilologica*, 18.
- CLARIS J.M., 1971: «Notes sur les formes en *-rait*». *Langue française*, 11.
- CLIFFORD H., 2003: «Langues et cultures: représentations globalisées et localisées de l'espace et du temps». In: C. VANDELOISE, éd.: *Langues et cognition*. Paris, Hermès.
- COHEN M., 1965: *Le subjonctif en français moderne. Tableau documentaire*. Paris, Société d'Édition, 16.
- COHEN M., 1987: *Histoire d'une langue: le français*. Paris, Messidor-Éditions sociales.
- COHEN D., 1989: *L'aspect verbal*. Paris, PUF.
- COLEMAN L., KAY P., 1981: «Prototype semantics: the English word *lie*». *Language*, 57.
- COLOMBAT B., 2003: «La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine. Quelques jalons de Priscien aux premiers humanistes». *Histoire. Epistémologie. Langage*, 25.
- COMBETTES B., 1989: «Discours rapporté et énonciation; trois approches différentes». *Pratiques*, 64.
- COMBETTES B., 1990: «Énoncé, énonciation et discours». *Pratiques*, 65.
- COMBETTES B., 1992: *L'organisation du texte*. Metz, Université de Metz.
- COMRIE B., 1976: *Aspect. An Introduction in the Study of Verbal Aspect and Related Problema*. Cambridge.
- COMRIE B., 1981: «On Reichenbach's approach to tense». *CLS*, 17.
- COMRIE B., 1985: *Tense*. Cambridge.
- CONFAIS J.-P., 1990: *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Toulouse, Presses Univ. du Mirail.
- CORBEAU L.J., 1951: *Grammaire du français contemporain*. Zutphen, Thieme & Cie.
- CORDIER F., DUBOIS D., 1981: «Typicalité et représentation cognitive». *Cahiers de psychologie cognitive*, 1.
- COSERIU E., 2001: *L'homme et son langage*. Paris, Peeters.
- COURTÈS J., 1976: *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*. Paris, Hachette.
- CREISSELS D., 1995: *Éléments de syntaxe générale*. Paris, PUF.
- CREISSELS D., 2006: *Syntaxe générale*. Vol. 2. Paris, Hermès.
- CULIOLI A., 1973: «Sur quelques contradictions en linguistique». *Communications*, 20.
- CULIOLI A., 1976: *Transcription par les étudiants du séminaire de D.E.A. — Recherche en linguistique. Théorie des opérations énonciatives*. Université Paris 7, Département de Recherches Linguistiques.
- CULIOLI A., 1980: «Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'aoristique». In: J. DAVID, R. MARTIN, B. POTTIER, éd.: *La notion d'aspect: colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'Université de Metz*. Paris, Klincksieck.

- CULIOLI A., 1981: «Sur le concept de notion». In: *Bulletin de linguistique appliquée et générale*. Vol. 8. Université de Besançon.
- CULIOLI A., 1990: *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Paris, Ophrys.
- CULIOLI A., 1999a: *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*. Paris, Ophrys.
- CULIOLI A., 1999b: *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*. Paris, Ophrys.
- CURAT H., 1991: *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*. Genève—Paris, Droz.
- DAGNAC A., 2003: «Les verbes dénominaux en français d'Afrique: rôles thématiques et grilles argumentales». *Cahiers de grammaire*, 28.
- DAMASIO A., 1994: *L'erreur de Descartes*. Paris, O. Jacob.
- DAMOURETTE J., PICHON E., 1936: *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris, D'Artrey.
- DANEŚ F., 1974: „Semantyczna i tematyczna struktura zdania i tekstu”. W: M.R. MAYENOWA, red.: *Tekst i język. Problemy semantyczne*. Wrocław, Ossolineum.
- DANON-BOILEAU L., éd., 1984: «Les plans d'énonciation». *Langages*, 73.
- DARRAS B., 1998: «L'image, une vue de l'esprit: étude comparative de la pensée figurative et de la pensée visuelle». *Recherches en communication*, 9.
- DAUDET S., 1990: «Représentation d'état, d'événement et d'action». *Langages*, 100.
- DAVID J., MARTIN R., éd., 1980: *La notion d'aspect*. Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz.
- DAVIDSON D., 1980: *Essays on Actions and Events*. Oxford.
- DEHAENE S., 1997: *Le Cerveau en action: l'imagerie cérébrale en psychologie cognitive*. Paris, PUF.
- DEHAENE S., 2001: *The Cognitive Neuroscience of Consciousness*. London, MIT Press.
- DEMIRDACHE H., URIBE-ETXEARRIA M., 2002: «La grammaire des prédicats spatio-temporels: temps, aspect et adverbes de temps». In: B. LACA, éd.: *Temps et aspect: de la morphologie à l'interprétation*. Saint-Denis, PUV.
- DENDALE P., 1993: «Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel?». In: G. HILTY, éd.: *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes. Zürich, 6—11 avril 1992*. Tübingen et Basel, A.F. Verlag.
- DENDALE P., TASMOWSKI L., éd., 2001: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- DENIS M., 1998: «Imagerie mentale». In: *Vocabulaire de sciences cognitives*. Paris, PUF.
- DESCLÉS J.-P., 1980: «Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect (Essai)». In: J. DAVID, R. MARTIN, éd.: *La notion d'aspect*. Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz.
- DESCLÉS J.-P., 1989: «State, event, process and topology». *General Linguistics*, 29.
- DESCLÉS J.-P., 1990: *Langages applicatifs, langages naturels et cognition*. Paris, Hermès.

- DESCLÉS J.-P., 1993: «Relations casuelles et schèmes sémantico-cognitifs». *Langages*, 113.
- DESCLÉS J.-P., 1994: «Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes». *Studia Kognitywne*, 1.
- DESCLÉS J.-P., 1999: «Au sujet de la catégorisation verbale». *Faits de langue*.
- DESCLÉS J.-P., 2003: «Une classification aspectuelle des schèmes sémantico-cognitifs». *Studia Kognitywne*, 5.
- DESCLÉS J.-P., 2005a: «Représentations cognitives opérées par les langues». *Neophilologica*, 17.
- DESCLÉS J.-P., 2005b: «Polysémie verbale, un exemple: le verbe "avancer"». In: O. SOUTET, éd.: *La polysémie*. Paris, PUF-Sorbonne.
- DESCLÉS J.-P., CULIOLI A., 1982: «Traitement formel des langues naturelles. Première partie: mise en place des concepts à partir d'exemples». *Mathématiques et Sciences Humaines*, 77.
- DESCOTES-GENON C., MORSEL M.-H., RICHOU C., 1993: *L'Exercisier*. Grenoble, Presses Univ. de Grenoble.
- DIJK T. VAN, red., 2001: *Dyskurs jako struktura i proces*. Warszawa, PWN.
- DIK S., 1980: *Studies in Functional Grammar*. New York, Academic Press.
- DIK S., 1989: *Theory of Functional Grammar*. Part 1: *The Structure of the Clause*. Dordrecht, Foris.
- DIK S., 1997: *Theory of Functional Grammar*. Part 2: *Complex and Derived Constructions*. Berlin—New York, Mouton de Gruyter.
- DILLER A.-M., 1977: «Le conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire». *Semantikos*, 2.
- DONAIRE M.L., 1998: «La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses». *Le Français moderne*, 66.
- DOWTY D., 1986: «The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse: semantics or pragmatics». *Linguistics and Philosophy*, 9.
- DOWTY D., 1989: «On the Semantic Content of the Notion of Thematic Role». In: G. CHERCHIA, B. PARTEE, R. TURNER, eds.: *Properties, Types and meaning*. Dordrecht, Kluwer.
- DOWTY D., 1991: «Thematic Proto-Roles and Argument Selection». *Language*, 67.
- DUBOIS D., éd.: 1983: *Sémantique et cognition*. Paris, CNRS Éditions.
- DUBOIS D., éd.: 1991: *Sémantique et cognition*. Paris, CNRS Éditions.
- DUBOIS J. et all., 1973: *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse.
- DUCROT O., 1972: *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.
- DUCROT O., 1979: «L'imparfait en français». *Linguistische Berichte*, 60.
- DUCROT O., 1980: *Les mots du discours*. Paris, Éditions de Minuit.
- DUCROT O., 1984: *Le dire et le dit*. Paris, Éditions de Minuit.
- DUCROT O., SCHAEFFER J.M., 1995: *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris, Le Seuil.
- ENGLEBERT A., 1998: *L'infinifitif dit de narration*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Université.

- ERIKSSON B., 1979: *L'emploi des modes dans la subordonnée relative en français moderne*. Uppsala.
- FAUCONNIER G., 1984: *Espaces mentaux*. Paris, Éditions de Minuit.
- FAUCONNIER G., 1997: «Manifestations linguistiques de l'intégration conceptuelle». In: C. FUCHS, S. ROBERT, éd.s.: *Diversité des langues et représentations cognitives*. Paris, Ophrys.
- FAUCONNIER G., TURNER M., 2001: „Tworzenie amalgamatów jako jeden z głównych procesów w gramatyce”. W: W. KUBIŃSKI, D. STANULEWICZ, red.: *Językoznawstwo kognitywne II. Zjawiska pragmatyczne*. Gdańsk, Wyd. Uniwersytetu Gdańskiego.
- FIFE J., 1994: „Wykłady z gramatyki kognitywnej”. W: H. KARDELA, red.: *Podstawy gramatyki kognitywnej*. Warszawa, Polskie Towarzystwo Semiotyczne.
- FILLMORE C., 1968: “The Case for Case”. In: E. BACH, R. HARMS, eds.: *Universalis in Linguistic Theory*. New York, Holt, Reinhart and Winston.
- FILLMORE C., 1971: “Some problems for Case Grammar”. In: R.S. O'BRIEN, S.J. O'BRIEN, eds.: *Report of the Twenty-Second Annual Round Table Meeting on Linguistics and Language Studies*. Washington, Georgetown University Press.
- FILLMORE C., 1977: “Scenes-and-frames semantics”. In: *Linguistic Structures Processing*. Amsterdam, North Holland.
- FILLMORE C., 1982: “Frame Semantics”. In: *Linguistics in the Morning Calm*. Seoul, Hanshin.
- FILLMORE C., 1988: “The Mechanisms of «Construction Grammar»”. *Berkeley Linguistics Society*, 14.
- FISIAK J., 1985: *Wstęp do współczesnych teorii lingwistycznych*. Warszawa, WSP.
- FODOR J., 1977: *Semantics*. New York, Crowell.
- FODOR J., 1992: «Introduction au problème de la représentation mentale». *Les Études philosophiques*, 3.
- FODOR J., PYLYSHYN Z., 1988: “Connectionism and Cognitive Architecture: A Critical Analysis”. *Cognition*, 28.
- FONTANILLE J., éd., 1991: *Le discours aspectualisé*. Amsterdam, J. Benjamins.
- FORNEL M. DE, 1988: «Temps et structures narratives». In: N. TERSIS, A. KHIM, éd.s.: *Temps et aspects. Actes du Colloque du CNRS*. Paris, Peeters / Selaf.
- FORST G., 2001: *Krótką gramatyka języka francuskiego*. Poznań, LektorKlett.
- FRANCKEL J.-J., 1981: «Modalités et opérations de détermination». *Bulletin de linguistique appliquée et générale*, 8.
- FRANCKEL J.-J., 1986: *Aspects, modalité: problèmes de catégorisation grammaticale*. Université Paris 7, Département de Recherches Linguistiques.
- FRANCKEL J.-J., 1989: *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Genève, Droz.
- FRANÇOIS J., 1989: *Changement, causation et action*. Genève, Droz.
- FRANÇOIS J., 1990: «La classification des représentations conceptuelles et linguistiques des procès: un domaine de collaboration privilégié entre psychologues et linguistes». *Langages*, 100.

- FRANÇOIS J., 1998: «Grammaire fonctionnelle et dynamique des langues: de nouveaux modèles d'inspiration cognitive et biologique». *Verbum*, 20.
- FRANÇOIS J., 2003a: *La prédication verbale et les cadres prédictifs*. Paris, Peeters, Louvain.
- FRANÇOIS J., 2003b: «La "Role and Reference Grammar", une grammaire de l'interface entre syntaxe, sémantique et pragmatique». In: *LINX*. Vol. 48. Nanterre, Université de Paris X.
- FRANÇOIS J., 2004: «Le fonctionnalisme linguistique et les enjeux cognitifs». In: C. FUCHS, éd.: *La linguistique cognitive*. Paris, Ophrys et Maison des Sciences de l'Homme.
- FRANÇOIS-GEIGER D., 1990: *A la recherche du sens. Des ressources linguistiques aux fonctionnements langagiers*. Paris, Peeters / Selaf.
- FRASER B., 1975: "Hedged Performatives". In: P. COLE, J.L. MORGAN, eds.: *Speech acts (Syntaxe and Semantics)*. Vol. 3. New York, Academic Press.
- FREGE G., 1971: *Ecrits logiques et philosophiques*. Paris, Le Seuil.
- FUCHS C., 1996: *Les ambiguïtés du français*. Paris, Ophrys.
- FUCHS C., GOFFIC P. LE, 1992: *Les linguistiques contemporaines*. Paris, Hachette.
- FUCHS C., éd., 1985: *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*. Berne, Lang.
- FUCHS C., éd., 1991: *Les typologies de procès*. Paris, Klincksieck.
- FUCHS C., éd., 2004: *Linguistique et traitements automatiques des langues*. Paris, Hermès.
- FUCHS C., ROBERT S., eds., 1997: *Diversité des langues et représentations cognitives*. Paris, Ophrys.
- FUCHS C., DANLOS L., LACHERET-DUJOUR A., LUZZATI D., VICTORRI B., eds., 2004: *Linguistique et Traitement Automatique des Langues*. Paris, Hachette.
- GAATONE D., 1997: «Les clitiques et les règles: quelques jalons». In: G. KLEIBER, M. RIEGEL, eds.: *Les formes du sens*. Louvain-La-Neuve, Duculot.
- GAATONE D., 1998: *Le passif en français*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Université.
- GAETA L., 2002: *Quando i verbi compaiono come nomi*. Milano, FrancoAngeli.
- GALMICHE M., 1991: *Sémantique linguistique et logique*. Paris, PUF.
- GARDIES J.-L., 1983: «Tentative d'une définition de la modalité». In: J. DAVID, G. KLEIBER, eds.: *La notion sémantico-logique de modalité*. Metz, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- GARDNER H., 1993 (éd. ang. 1985): *Histoire de la révolution cognitive. La nouvelle science de l'esprit*. Paris, Payot.
- GAREY H.B., 1957: "Verbal Aspect in French". *Language*, 33.
- GEERAERTS D., 1987: "Prototypicality as a Prototypical Notion". *Communication and Cognition*.
- GEERAERTS D., 1988: "Where does prototypicality Come From?". In: B. RUDZKA-OSTYIN, ed.: *Topics in Cognitive Linguistics*. Amsterdam, J. Benjamins.
- GEERTZ C., 1973: *The Interpretation of Cultures*. New York, Basic Books.
- GEERTZ C., 1983: *Local Knowledge*. New York, Basic Books.
- GENETTE G., 1972: *Figures III*. Paris, Le Seuil.

- GETTRUP H., 1977 : « Le gérondif, le participe présent et la notion de repère temporel ». *Revue romane*, 12.
- GHIGLIONE R., BROMBERG M., FRIEMEL E., KEKENBOSCH C., VERSTIGGEL J.C., 1990 : « Prédications d'état, de déclaration et d'action : essai de classification en vue d'une application en analyse de contenu ». *Langages*, 100.
- GIBSON J., 1979 : *The Ecological Approach to Visual Perception*. Boston, Houghton-Mifflin.
- GIRARD G., 1747 : *Les vrais principes de la langue française : ou, la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage, en seize discours*. Paris, Le Breton.
- GIRAUD S.R., GUERN M. LE, éd., 1986 : *Sur le verbe*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- GIVÓN T., 1986 : "Prototypes: Between Plato and Wittgenstein". In : C. CRAIG, ed. : *Noun Classes and Categorization*. Amsterdam, J. Benjamins.
- GIVÓN T., 1989 : "Prototypes and metaphoric extension in the grammar of transitivity". In : *Mind, code, and context: Essays in pragmatics*. Hillsdale, New Jersey, Earlbaum.
- GIVÓN T., 1994 : "Irrealis and the subjunctive". *Studies in Language*, 18/2.
- GIVÓN T., 2001 : *Syntax. An Introduction*. Amsterdam, Philadelphia, J. Benjamins.
- GLATIGNY M., 1977 : « Remarques sur le subjonctif ». *Le Français dans le monde*, 122.
- GLÄTLI H., 1964 : « De quelques emplois du subjonctif en français moderne ». *Revue de linguistique romane*, 28.
- GOFFIC P. LE, éd., 1986 : *Points de vue sur l'imparfait*. Caen, Centre d'Études Linguistiques de l'Université de Caen.
- GOFFIC P. LE, 1993 : *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- GOFFIC P. LE, 1995 : « La double incomplétude de l'imparfait ». *Modèles linguistiques*, 16.
- GOFFMAN E., 1991 : *Les cadres de l'expérience*. Paris, Éditions de Minuit.
- GOLDBERG A., 1995 : *A Construction Grammar Approach to Argument Structure*. Chicago, University of Chicago Press.
- GOMEZ-IMBERT E., 2003 : « Voir et entendre comme sources de connaissance grammaticalement explicites ». In : C. VANDELOISE, éd. : *Langues et cognition*. Paris, Hermès.
- GOOSSE A., 1991 : *La « nouvelle » orthographe*. Paris—Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GOSELIN L., 1996 : *Sémantique de la temporalité en français*. Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GOSELIN L., 1999 : « La cohérence temporelle : contraintes linguistiques et pragmatico-référentielles ». *Travaux de linguistique*, 39.
- GOSELIN L., 2001 : « Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique ». In : P. DENDALE, L. TASMOWSKI, éd., : *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- GOSELIN L., 2004 : « Temps et aspect en français ». Disponible en ligne : http://rescif.risc.cnrs.fr/Ecole/temps_aspect.htm/.
- GOSELIN L., 2005 : *Temporalité et modalité*. Bruxelles, De Boeck, Duculot.

- GOUGENHEIM G., 1965: «Indicatif et subjonctif, ligne de fracture et transgressions». In: *Omagiu lui al Rosetti la 70 de ani*. București, Editura Academiei Republicii Socialiste România.
- GRÉGOIRE M., THIÉVENAZ O., 2001: *Grammaire progressive du français. Niveau intermédiaire*. Paris, CLE International.
- GREIMAS A.-J., 1966: *Sémantique structurale*. Paris, Larousse.
- GREIMAS A.-J., COURTÈS J., 1993: *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris, Hachette.
- GREVISSE M., 1977: *Nouveaux exercices français. Livre du maître*. Paris, Duculot.
- GREVISSE M., 1980: *Le Bon Usage*. Bruxelles, Paris, Duculot.
- GREVISSE M., 1993: *Savoir accorder le participe passé*. Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GRICE P., 1979: «Logique et conversation». *Communications*, 30.
- GRIMSHAW J., 1990: *Argument structure*. Cambridge, MIT Press.
- GRIZE J.-B., 1990: *Logique et langage*. Paris, Ophrys.
- GRIZE J.-B., 1996: *Logique naturelle et communication*. Paris, PUF.
- GRIZE J.-B., 2004: «Argumentation et logique naturelle». In: J.-M. ADAM, J.-B. GRIZE, M.A. BOUACHA, éd.s.: *Texte et discours: catégories pour l'analyse*. Dijon, Éditions Univ. de Dijon.
- GROSS G., 1992: «Forme d'un dictionnaire électronique». In: *L'environnement traductionnel*. Université du Québec.
- GROSS G., 1994: «Classes d'objet et description des verbes». *Langages*, 115.
- GROSS G., 2004: «Pour un Bescherelle des prédicats nominaux». In: G. GROSS, S. DE PONTON, éd.s.: «Verbes supports: nouvel état des lieux». *Linguisticae Investigationes*, 27.
- GROSS M., 1968: *Grammaire transformationnelle du français: syntaxe du verbe*. Paris, Larousse.
- GROSS M., 1969: «Remarques sur la notion d'objet direct en français». *Langue française*, 1.
- GROSS M., 1975: *Méthodes en syntaxe*. Paris, Hermann.
- GROSS M., 1978: «Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif». *Langue française*, 29.
- GROSS M., 1994: «La structure d'argument des phrases élémentaires». *Lingua Franca*, 1.
- GROSS M., 1998: «La fonction sémantique des verbes supports». *Travaux de linguistique*, 37.
- GROSS M., 2000: «Verbes à trois compléments essentiels». In: P.-A. BUVET, D. LE PESANT, M. MATHEIU-COLAT, éd.s.: *Lexique, syntaxe et sémantique. Mélanges offerts à Gaston Gross*. Besançon, Université de Franche-Comté.
- GRUBER J.S., 1976: «Studies of lexical relations». In: *Lexical Structures in Syntax and Semantics*. Amsterdam, North Holland.
- GRZEGORCZYKOWA R., 1997: „Nowe spojrzenie na kategorię aspektu w perspektywie semantyki kognitywnej”. W: R. GRZEGORCZYKOWA, Z. ZARON, red.: *Semantyczna struktura słownictwa i wypowiedzi*. Warszawa, Wyd. UW.

- GRZEGORCZYKOWA R., 1998: „O rozumieniu prototypu i stereotypu we współczesnych teoriach semantycznych”. W: J. ANUSIEWICZ, J. BARTMIŃSKI, red.: „Język a Kultura”. T. 12: *Stereotyp jako przedmiot lingwistyki. Teoria, metodologia, analizy empiryczne*. Wrocław, Uniwersytet Wrocławski.
- GRZEGORCZYKOWA R., 2001: *Wprowadzenie do semantyki językoznawczej*. Warszawa, PWN.
- GRZEGORCZYKOWA R., LASKOWSKI R., WRÓBEL H., red., 1999: *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Morfologia*. Warszawa, PWN.
- GRZEGORCZYKOWA R., PAJZIŃSKA A., red., 1996: *Językowa kategoryzacja świata*. Lublin, Wyd. UMCS.
- GSELL O., WANDRUSZKA U., 1986: *Der romanische Koniunktiv*. Tübingen.
- GUENTCHÉVA Z., 1990: *Temps et aspect: l'exemple du bulgare contemporain*. Paris, Éditions du CNRS.
- GUENTCHÉVA Z., 1996: *L'énonciation médiatisée*. Louvain—Paris, Peeters.
- GUENTCHÉVA Z., 2003: «Remarques sur le concept de borne dans le domaine aspecto-temporel». *Studia Kognitywne*, 5.
- GUERN M. LE, RÉMI-GIRAUD S., 1986: *Sur le verbe*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- GUILLAUME G., 1964: *Langage et science du langage*. Québec, Paris, Presses de l'Université Laval et A.-G. Nizet.
- GUILLAUME G., 1970 (1^{ère} éd. 1929): *Temps et verbe*. Paris, Champion.
- HABERMAS J., 1987: *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris, Fayard.
- HAFF M., 2002: «Regard sur l'ordre des mots en français et en norvégien». In: J. ANIS, éd.: *Le signe et la lettre. Hommage à Michel Arrivé*. Paris, L'Harmattan.
- HAGÈGE C., 1982: *La structure des langues*. Paris, PUF.
- HAILLET P.P., 2002: *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*. Paris, Ophrys.
- HALLIDAY M.A.K., HASSAN R., 1976: *Cohesion in English*. London, Longman.
- HALMØY O., 1982: *Le gérondif. Eléments pour une description syntaxique et sémantique*. Trondheim, Tapir.
- HALMØY O., 2003: *Le gérondif en français*. Paris, Ophrys.
- HAMBURGER K., 1987: *La logique des genres littéraires*. Paris, Le Seuil.
- HAMPLOVÁ S., 1982: *L'aspetto del processo verbale in italiano*. Praha, Státní Pedagogické Nakladatelství.
- HANSE J., 1960: *La valeur modale du subjonctif*. Bruxelles, Palais des Académies.
- HANSE J., 1991: *Dictionnaire des difficultés du français moderne*. Bruxelles, Duculot.
- HAZAËL-MASSIEUX G., 1988: «La Citation de 'langue autre': Contacts, contrastes et émergence des langues: Exemple des créoles français». *EtCr*, 11.
- HEINE B., 1997: *Cognitive Foundations of Grammar*. Oxford.
- HEINE B., KUTEVA T., 2002: *Word Lexicon of Grammaticalization*. New York, Cambridge.
- HEJNO E., 1988: *Le subjonctif dans la relative*. Lublin, TN KUL.

- HELLARD H.P., 2002: *Le passif périphrastique et français moderne*. Copenhagen, Museum Tusulanum Press.
- HICKMANN M., 2003: *Children's Discourse. Person, Space and Time across Languages*. Cambridge.
- HISQUIN D., 2000: «Au conditionnel». *Les revues pédagogiques de la Mission Laïque Française*, 38.
- HOBÆK HAFF M., 2002: «L'imparfait pittoresque sur la sellette». *Romansk Forum*, 16.
- HOBÆK HAFF M., 2005: «L'imparfait narratif — l'enfant terrible de l'univers aspectuo-temporel français». *Revue romane*, 40.
- HONESTE M.L., 2005: «La théorie des schémas conceptuels intégrés: un prolongement de la théorie guillaumienne». *Langue française*, 147.
- HUCHON M., 2002: *Histoire de la langue française*. Paris, Hachette.
- HUOT H., 1986: «Le subjonctif dans les complétives: subjectivité et modalisation». In: *La Grammaire modulaire de Ronat M. et Gouquaux D.* Paris, Éditions de Minuit.
- IMBS P., 1953: *Le subjonctif en français moderne*. Paris, Klincksieck.
- IMBS P., 1960: *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*. Paris, Klincksieck.
- INBRAHIM A., 2001: «Une classification des verbes en 6 classes asymétriques hiérarchisées». *Syntaxe et sémantique*, 2.
- IQUINTA G., 2003: «L'emploi du subjonctif dans les complétives de 'penser' ». In: J. CHUQUET, éd.: *Verbes de parole, de pensée, de perception. Etudes syntaxiques et sémantiques*. Rennes, Presses Univ. de Rennes.
- JACKENDOFF R., 1977: *X-Bar Syntax: a Study of Phrase Structure*. Cambridge, MIT Press.
- JACKENDOFF R., 1983: *Semantics and Cognition*. Cambridge, MIT Press.
- JACKENDOFF R., 1987: *Consciousness and the Computational Mind*. Cambridge, MIT Press.
- JACKENDOFF R., 1990: *Semantic Structures*. Cambridge, MIT Press.
- JACKENDOFF R., 1995: *Languages of the Mind, Essays on Mental Representation*. Cambridge, MIT Press.
- JACOB A., 1992: *Temps et langage. Essai sur les structures du sujet parlant*. Paris, A. Colin.
- JAUBERT A., 2001: «Entre convention et effet de présence, l'image induite de l'actualité». *Chronos*, 7.
- JAUBERT A., 2006: «Les ordres du discours en perspective: cohérence et pertinence. Cohérence et discours». In: F. CALAS: *Cohérence et discours*. Paris, Presses Univ. de Paris-Sorbonne.
- JAYEZ J., 1998: «DRT et imparfait. Un exemple de traitement formel du temps». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- JÄKEL O., 2003 (éd. all. 1997): *Metafory w abstrakcyjnych domenach dyskursu*. Kraków, Universitas.
- JESPERSEN O., 1924: *The Philosophy of Grammar*. London, G. Allen & Unwin.

- JESPERSEN O., 1931: *A Modern English Grammar on Historical Principles*. Vol. 4. Copenhagen, E. Munksgaard.
- JĘDRZEJKO E., 1987: *Semantyka i składnia polskich czasowników deontycznych*. Wrocław, Ossolineum.
- JĘDRZEJKO E., ŻYDEK-BEDNARCZUK U., 1997: *Analityzmy werbo-nominalne we współczesnej polszczyźnie*. Warszawa, Energia.
- JOHNSON M., 1987: *The body in the mind*. Chicago.
- JOHNSON-LAIRD P., 1983: *Mental Models: Towards a Cognitive Science of Language, Inference and Consciousness*. Cambridge, Harvard University Press.
- JOHNSON-LAIRD P., 1994: "Mental Models and Probabilistic Thinking". In: L.J. RIPS, ed.: *The Psychology of Proof*. Cambridge, MIT Press.
- JOUSSE M., 1974: *Anthropologie du geste*. Paris, Gallimard.
- KALISZ R., 1993: *Pragmatyka językowa*. Gdańsk, Wyd. Uniwersytetu Gdańskiego.
- KALISZ R., 1994a: „Kognitywna analiza aktów mowy”. W: H. KARDELA, red.: *Podstawy gramatyki kognitywnej*. Warszawa, Polskie Towarzystwo Semiotyczne.
- KALISZ R., 1994b: „Teoretyczne podstawy językoznawstwa kognitywnego”. W: H. KARDELA, red.: *Podstawy gramatyki kognitywnej*. Warszawa, Polskie Towarzystwo Semiotyczne.
- KALISZ R., 2001: *Językoznawstwo kognitywne w świetle językoznawstwa funkcjonalnego*. Gdańsk, Wyd. Uniwersytetu Gdańskiego.
- KAMP H., ROHRER C., 1983: "Tense in Texts". In: R. BAUERLE, C. SCHARZE, A. VON STECHOW, eds: *Meaning, Use and Interpretation of Language*. Berlin, De Gruyter.
- KAMPERS-MANHE B., 1991: *L'opposition subjontif / indicatif dans les relatives*. Amsterdam, Rodopi.
- KANT I., 1957: *Krytyka czystego rozumu*. Warszawa, PWN.
- KARDELA H., 1992: „Gramatyka kognitywna jako globalna teoria języka”. W: I. NOWAKOWSKA-KEMPNA, red.: „Język a Kultura”. T. 8. Wrocław, Uniwersytet Wrocławski.
- KARDELA H., 1998: „Profilowanie a kategorie podmiotu i dopełnienia w gramatyce R. Langackera”. W: J. BARTMIŃSKI, R. TOKARSKI, red.: *Profilowanie w języku i w tekście*. Lublin, Wyd. UMCS.
- KARDELA H., 2005: „Prototyp i schemat w morfologii kognitywnej”. W: H. KARDELA, Z. MUSZYŃSKI, M. RAJEWSKI, red.: *Kognitywistyka. Problemy i perspektywy*. Lublin, Wyd. UMCS.
- KAROLAK S., 1979: «L'emploi du subjonctif dans la relative en français moderne». *Linguistica Silesiana*, 3.
- KAROLAK S., 1984: „Składnia wyrażzeń predykatywnych”. W: Z. TOPOLIŃSKA, red.: *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Składnia*. Warszawa, PWN.
- KAROLAK S., 1995: „Modalność”. W: K. POLAŃSKI, red.: *Encyklopedia językoznawstwa ogólnego*. Wrocław, Ossolineum.
- KAROLAK S., 1996: „O semantyce aspektu (w dwudziestą rocznicę publikacji rozprawy F. Antinucciego i L. Gebert «Semantyka aspektu czasownikowego»”. *Bulletin de la Société Polonaise de Linguistique*, 52.

- KAROLAK S., 2007: *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. Kraków, Collegium Columbinum.
- KATZ J.J., 1971: *La philosophie du langage*. Paris, Payot.
- KATZ J.J., FODOR J., 1963: "The Structure of a Semantic Theory". *Language*, 39.
- KATZ J.J., POSTAL P.M., 1964: *An Intergrated Theory of Linguistic Descriptions*. Cambridge, MIT Press.
- KAY P., FILLMORE C., 1999: "Grammatical constructions and linguistic generalizations: *The What's X doing Y?* construction". *Language*, 75.
- KERBAT-ORECCHIONI C., 1980: *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris, A. Colin.
- KERBAT-ORECCHIONI C., 1986: *L'implicité*. Paris, A. Colin.
- KERBAT-ORECCHIONI C., 1990—1992—1994: *Interactions verbales*. Paris, A. Colin.
- KERBAT-ORECCHIONI C., 1996: *La conversation*. Paris, Le Seuil.
- KERBAT-ORECCHIONI C., 2005: *Les actes de langage dans le discours: théories et fonctionnement*. Paris, A. Colin.
- KLEIBER G., 1981: *Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres*. Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G., 1990: *La sémantique du prototype*. Paris, PUF.
- KLEIBER G., 1993: «Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux». In: C. VETTERS, éd.: *Le temps, de la phrase au texte*. Lille, Presses Univ. de Lille.
- KLEIBER G., 1997: «Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives». *Verbum*, 19.
- KLIMOV G., 1974: «On the Character of Languages of Active Typology». *Linguistics*, 131.
- KLINKENBERG J.-M., 1994: *Des langues romanes*. Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KNEPEKENS C.H., 1990: "Transitivity, Intransitivity and Related Concepts in 12th Century Grammar: An Explorative Study". In: G.L. BURSILL-HALL, S. EBBESEN, K. KOERNER, eds.: "*De Ortu Grammaticae*". *Studies in Medieval Grammar and Linguistic Theory in Memory of Jan Pinborg*. Amsterdam, Philadelphia, J. Benjamins.
- KOCH P., 2000: «Pour une approche cognitive du changement sémantique lexical: aspect onomasiologique». In: *Mémoires de la Société de Linguistique*. Paris, Peeters.
- KORZEN H., NØLKE H., 1990: *Projet pour une théorie sur les emplois du conditionnel*. *Actes du XI^e Congrès des Romanistes Scandinaves*. Constanta, L'Aclif.
- KORZYK K., 1992: „Semantyka kognitywna — problemy i metody. (Kilka uwag natury filozoficznej)”. W: I. NOWAKOWSKA-KEMPNA, red.: „Język a Kultura”. T. 8. Wrocław, Uniwersytet Wrocławski.
- KOSCHMIEDER E., 1996 (éd. all. 1929): *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique. Contribution à la question de l'aspect et du temps*. Paris, Presses Univ. du Septentrion.
- KOSECKA-TOSZEWA V., red., 2003: *Studia Kognitywne*, 5.
- KOSSLYN S., 1978: "Imagery and Internal Representation". In: E. ROSCH, ed.: *Cognition and Categorization*. New Jersey, Hillsdale.
- KOSSLYN S., 1980: *Image and Mind*. Harvard University Press, Cambridge.

- KOZŁOWSKA, M., 1998: «Aspect, modes d'action et classes aspectuelles». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- KREISBERG A., 1980: *Kategorie czasu i aspektu w języku polskim i włoskim*. Wrocław, Ossolineum.
- KRIPKE S.A., 1963: "Semantical Considerations on Modal Logic". *Acta Philosophica Fennica*, 16.
- KRONNING H., 1996: *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal 'devoir'*. Uppsala.
- KUBIŃSKI W., STANULEWICZ D., red., 2001: *Językoznawstwo kognitywne II. Zjawiska pragmatyczne*. Gdańsk, Wyd. Uniwersytetu Gdańskiego.
- KURYŁOWICZ J., 1960: *Esquisses linguistiques*. Wrocław, Ossolineum.
- KURYŁOWICZ J., 1968: *O rozwoju kategorii gramatycznych*. Kraków, PAN.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 1994: «La négation et l'emploi du subjonctif». *Kwartalnik Neofilologiczny*, 41.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 1995: «Les propositions antéposées introduites par *le fait que / que* et l'emploi du subjonctif». *Neophilologica*, 10.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 2002a: *Le subjonctif et l'expression de l'expérience*. Katowice, Wyd. UŚ.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 2002b: «Le subjonctif comme marque de polyphonie dans le discours». In: M. KEŚIK, éd.: *Référence discursive dans les langues romanes et slaves*. Lublin, Wyd. UMCS.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 2003: *Repetitorium gramatyczne*. Poznań, LektorKlett.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 2006: «Les rapports sémantiques du temps et du mode dans un cadre cognitif: le cas du futur dans le passé en français». In: K. BOGACKI, A. MIATLUK, eds.: *Semantic Relations in Language and Culture*. Białystok, Wyd. Uniwersytetu w Białymstoku.
- KWAPISZ-OSADNIK K., 2007: «Les temps passés dans un cadre cognitif». *Neophilologica*, 19.
- LABOV W., 1973: *Sociolinguistic patterns*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- LACA B., éd., 2002: *Temps et aspect: de la morphologie à l'interprétation*. Saint-Denis, PUV.
- LAGANE R., 2001: *Difficultés grammaticales*. Paris, Larousse.
- LAKOFF G., 1966: "Stative Adjectives and Verbs in English". In: *Mathematic linguistics and Automatic translation. Report 17*. Cambridge, Harvard Computational Laboratory.
- LAKOFF G., 1970: *Irregularity in Syntax*. New York, Rinehart and Winston.
- LAKOFF G., 1987: *Women, Fire and Dangerous Thinks*. Chicago, The University of Chicago Press.
- LAKOFF G., 1991: "Una figura del pensiero". In: C. CACCIARI, éd.: *Teorie della metafora*. Milano, Cortina.
- LAKOFF G., 1994: «Les universaux de la pensée métaphorique; variations dans l'expression linguistique». In: C. FUCHS, S. ROBERT, eds.: *Diversité des langues et représentations cognitives*. Paris, Ophrys.
- LAKOFF G., JOHNSON M., 1980: *Metaphors We Live By*. Chicago.

- LAKOFF G., JOHNSON M., 1998: *Elementi di linguistica cognitiva*. Urbino, Quattro Venti.
- LAKOFF R., 1977: "Politeness, pragmatics and performatives". In: W. ROGERS, B. WALL, J.P. MURPHY, eds.: *Proceeding of the Texas Conference on performatives, presuppositions and implicatures*. Arlington, Center for Applied Linguistics.
- LAKS B., 1996: *Langage et cognition. L'approche connexioniste*. Paris, Hermès.
- LAKS B., 2005: «Approches cognitives de la phonologie». In: V. REY, N. NGUYEN, eds.: *Nouvelles approches en phonétique et en phonologie*. Paris, Hermès.
- LALAIRE L., 1998: *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne: approche syntaxique*. Berne, P. Lang.
- LALLOT J., 1989: *La grammaire de Denys le Thrace*. Paris, CNRS.
- LALLOT J., éd., 1997: *Apollonius Dyscole. De la construction*. Paris, J. Vrin.
- LANE P., éd., 2005: *Des discours aux textes*. Presses Univ. de Rouen et du Havre.
- LANGACKER R., 1987a: *Foundations of Cognitive Grammar*. Stanford, Stanford University Press.
- LANGACKER R., 1987b: «Noms et verbes». *Langages*, 63.
- LANGACKER R., 1995: *Wykłady z gramatyki kognitywnej*. Lublin, Wyd. UMCS.
- LANGACKER R., 2001: „Kotwiczenie, kodowanie i dyskurs”. W: W. KUBIŃSKI, D. STANULEWICZ, red.: *Językoznawstwo kognitywne II. Zjawiska pragmatyczne*. Gdańsk, Wyd. Uniwersytetu Gdańskiego.
- LANGACKER R., 2003: „Model dynamiczny oparty na uzusie językowym”. W: E. DĄBROWSKA, W. KUBIŃSKI, red.: *Akwizycja w świetle językoznawstwa kognitywnego*. Kraków, Universitas.
- LANGACKER R., 2005: *Obserwacje i rozważania na temat zjawiska subiektywizacji*. Kraków, Universitas.
- LARENDEAU P., 2000: «Pour une approche énonciative du schéma actanciel». In: A. ENGLEBERT, éd.: *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*. Tübingen, Niemeyer Verlag.
- LAROCLETTE J., 1980: *Le langage et la réalité*. Munich, W. Fink.
- LARSON R., 1988: "On the double object construction". *Linguistic Inquiry*, 19.
- LASKOWSKI R., 1984: „Aspekt a określanie czasu”. W: Z. TOPOLIŃSKA, red.: *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Składnia*. Warszawa, PWN.
- LASKOWSKI R., 1998: „Fleksja”. W: R. GRZEGORCZYKOWA, R. LASKOWSKI, H. WRÓBEL, red.: *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Morfologia*. Warszawa, PWN.
- LAUWERS P., 2002: «Les parties du discours au croisement du grammatical et du lexical». *Le Français moderne*, 70.
- LAZARD G., 1992: «Y a-t-il des catégories interlangagières». In: S. ANSCHÜTZ, ed.: *Texte, Sätze und Moneme*. Heildelberg, Orientverlag.
- LAZARD G., 1994: *L'actance*. Paris, PUF.
- LAZARD G., 1998: «De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée». In: A. ROUSSEAU, éd.: *La transitivité*. Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion.
- LEECH G.N., 1983: *Principles of Pragmatics*. London, Longman.

- LEEMAN D., 2001: «Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel?». In: P. DENDALE, L. TASMOWSKI, éd.s.: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- LEEMAN-BOUX D., 2002: *Grammaire du verbe français*. Paris, A. Colin.
- LEMARÉCHAL A., 1989: *Les parties du discours*. Paris, PUF.
- LEMARÉCHAL A., 1998: «Théories de la transitivité ou théories de la valence: le problème des applicatifs». In: A. ROUSSEAU, éd.: *La transitivité*. Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion.
- LEVIN B., 1993: *English Verb Classes and Alternations — A Pre-liminary Investigation*. Chicago, University of Chicago Press.
- LEVIN B., RAPPAPORT H., 1995: *Unaccusativity. At the Syntax-Lexical Semantics Interface*. Cambridge, MIT Press.
- LIPSKY A., 1994: «Définition du verbe et types de procès». In: L. BASSET, M. PÉRENNEC, éd.s.: *Les classes de mots. Traditions et perspectives*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- LUNDQUIST L., 1980: *La cohérence textuelle: syntaxe, sémantique, pragmatique*. Copenhague, A. Busk.
- LUQUET G., MASPLA F.F., 1990: *Subjonctif et grammaire systématique française*. Barcelona, Promociones y publicaciones universitarias.
- LUSCHER J.-M., 1998: «Procédure d'interprétation du passé composé». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- LUZZATI D., 2000: «Impératif, indicatif et subjonctif: de la morphologie à l'interaction». *Revue de sémantique et pragmatique*, 8.
- LYONS J., 1970: *Linguistique générale*. Paris, Larousse.
- LYONS J., 1984: *Semantyka 1*. Warszawa, PWN.
- LYONS J., 1989: *Semantyka 2*. Warszawa, PWN.
- ŁOZOWSKI P., 2005: „Kognitywizm i funkcjonalizm: razem czy osobno?”. W: H. KARDELA, Z. MUSZYŃSKI, M. RAJEWSKI, red.: *Kognitywistyka. Problemy i perspektywy*. Lublin, Wyd. UMCS.
- MAINGUENEAU D., 1981: *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU D., 1987: *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU D., 1990: *Pragmatique pour le discours*. Paris, Bordas.
- MAINGUENEAU D., 1999: *L'énonciation en linguistique française*. Paris, Hachette.
- MANDLER J.M., 2004 (éd. ang. 1984): *Opowiadania, skrypty i sceny: aspekty teorii schematów*. Kraków, Universitas.
- MAŃCZAK W., 1985: *Phonétique et morphologie historiques du français*. Warszawa, PWN.
- MARCHELLO-NIZIA C., 1997: «Evolution de la langue et représentations sémantiques: du “subjectif” à l’“objectif” en français». In: C. FUCHS, S. ROBERT, éd.s.: *Diversité des langues et représentations cognitives*. Paris, Ophrys.
- MARCHELLO-NIZIA C., 1999: *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris, Ophrys.

- MARCHELLO-NIZIA C., 2006: *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles, De Boeck.
- MARCHELLO-NIZIA C., PICOCHÉ J., 1989: *Histoire de la langue française*. Paris, Nathan.
- MARÉCHAL A. LE, 1994: « Désignation et dénomination: superparties du discours et parties du discours ». In: L. BASSET, M. PÉRENNEC, édés.: *Les classes de mots. Traditions et perspectives*. Lyon, Presses Univ. de Lyon.
- MARR D., 1969: "A Theory of Cerebellar Cortex". *Journal of Physiology*, 202.
- MARTIN R., 1971: *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris, Klincksieck.
- MARTIN R., 1981a: « Temps linguistique et temps logique ». *Langages*, 64.
- MARTIN R., 1981b: « Le futur linguistique: temps linéaire ou temps ramifié? ». *Langages*, 64.
- MARTIN R., 1983: *Pour une logique du sens*. Paris, PUF.
- MARTIN R., 1985: « Langage et temps de dicto ». *Langue française*, 67.
- MARTIN R., 1988: « Temporalité et classes de verbes ». *L'information grammaticale*, 39.
- MARTINET A., 1967: *Eléments de linguistique générale*. Paris, A. Colin.
- MARTINET A., 1972: « Cas ou fonction? ». In: *La linguistique*. Paris, PUF.
- MASLOV J.S., 1974: "Zur Semantick des Perfectivitatssoppositio". *Wiener Slavistisches Jahrbuch*, 20.
- MAUGER G., 1984: *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris, Hachette.
- MAYENOWA M.R., red., 1971: *O spójności tekstu*. Wrocław, Ossolineum.
- MAYENOWA M.R., 1974: *Tekst i język. Problemy semantyczne*. Wrocław, Ossolineum.
- MÉDINA J., CORALI C., SÉNIK A., 1988: *Philosophie*. Paris, Magnard.
- MEILLET A., 1921: *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris, Champion.
- MEJRI S., 1998: « La globalisation sémantique ». *Neophilologica*, 13.
- MEL'ČUK I.A., 1974: *Opyt teorii lingvističeskich modelej*. Moscou, „Smysl — Tekst”.
- MEL'ČUK I.A., éd., 1984: *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MÉLIS L., 1990: *La voie pronominale: la systématique des tours pronominaux en français moderne*. Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- MEUNIER A., 1974: « Modalités et communication ». *Langue française*, 21.
- MICZKA E., 2002: *Kognitywne struktury sytuacyjne i informacyjne w interpretacji dyskursu*. Katowice, Wyd. UŚ.
- MILEWSKI T., 1967: *Językoznawstwo*. Warszawa, PWN.
- MINSKY M., 1975: "A framework for Representing Knowledge". In: *The Psychology of Computer Vision*. New York, McGraw-Hill.
- MINSKY M., 1980: "K-lines: A theory of memory". *Cognitive Science*, 4.
- MOESCHLER J., 1982: *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*. Berne, P. Lang.
- MOESCHLER J., 1992: « Un, deux ou trois négations? ». *Langue française*, 94.
- MOESCHLER J., 1985: *Argumentation et conversation*. Paris, Hatier-Credif.

- MOESCHLER J., 2000a: «L'ordre temporel est-il naturel? Narration, causalité et temps verbaux». In: J. MOESCHLER, J.-M. BÉQUELIN, éd.s.: *Référence temporelle et nominale. Actes du 3^e cycle romand de Sciences du langage*. Berlin, Frankfurt/M., P. Lang.
- MOESCHLER J., 2000b: «L'ordre temporel dans le discours: le modèle des inférences directionnelles». In: A. CARLIER, V. LAGAE, C. BENNINGER, éd.s.: *Passé et parfait*. Amsterdam—Atlanta, Rodopi.
- MOESCHLER J., éd., 1995: «Temps, référence et inférence». *Langages*, 112.
- MOESCHLER J., éd., 1998: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- MOESCHLER J., REBOUL A., 1994: *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris, Le Seuil.
- MOESCHLER J., REBOUL A., 2001: «Conditionnel et assertion conditionnelle». In: P. DENDALE, L. TASMOWSKI, éd.s.: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- MOLENDIJK A., 1993: «Présuppositions, implications, structure temporelle». In: C. VETTERS, éd.: *Le temps, de la phrase au texte*. Lille, Presses Univ. de Lille.
- MOLENDIJK A., 1996: «Anaphore et imparfait: la référence globale à des situations présupposées ou impliquées». In: W. DE MULDER, L. TASMOWSKI-DE RYCK, C. VETTERS, éd.s.: *Anaphores temporelles et (in-)cohérence. Cahiers Chronos*. Amsterdam, Rodopi.
- MONTAGUE R., THOMSON R., éd.s., 1974: *Formal Philosophy: Selected Papers of Richard Montague*. New Haven, Yale University Press.
- MONTAUT A., 1997: «Benveniste et Kuryłowicz: deux méthodes, deux trouvailles sur le système aspecto-temporel». In: C. NORMAND, M. ARRIVÉ, éd.s.: *Emile Benveniste, vingt ans après*. Paris X—Nanterre.
- MONTREDON J., 1987: *Imparfait et compagnie*. Paris, Larousse.
- MOURELATOS A., 1978: «Events, processes and states». *Linguistics and Philosophy*, 2.
- MØRDRUP O., 1975: «Présuppositions, implications et verbe français». *Revue romane*, 10.
- MULDER W. DE, 1994: «La 'création du monde' par l'article défini LE, marqueur évidentiel?». *Langue française*, 102.
- MULDER W. DE, VETTERS C., 1999: «Temps verbaux, anaphores (pro)nominales et relations discursives». *Travaux de linguistique*, 39.
- MULLER C., 2000: «Le passif processif et ses concurrents: définition et quelques particularités». In: L. SCHÖSLER, éd.: *Etudes romanes*, 45.
- MULLER C., 2005: «Diathèse et voix en français». In: *Interaction entre sémantique et pragmatique. Actes du XI^e Séminaire de Didactique Universitaire*. Bucuresti, Editura QSE.
- NØLKE H., 1985: «Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative». *Langages*, 80.
- NØLKE H., 1994: «La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que*». *Langue française*, 102.

- NORDHAL H., 1970: «Le mode le plus fascinant qui soit». *Revue romane*, 5.
- NOWAKOWSKA-KEMPNA I., 1995: *Konceptualizacja uczuć w języku polskim*. Warszawa, WSP.
- NOYAU C., 1998: «Temporalité et récit dans l'acquisition du langage en situation bilingue». In: C. NOYAU, éd.: *L'acquisition de la temporalité en situation bilingue*. *Revue LINX*. Paris X—Nanterre.
- NY J.-F. LE, FRANQUART-DECLERCQ C., 2001: «Flexibilité des significations, traits sémantiques et compréhension des métaphores verbales». In: J.-E. TYVAERT, éd.: *Sémantique des verbes. Nouvelles approches*. *Verbum*, 23.
- NYROP C., 1899: *Grammaire historique de la langue française*. Copenhague—Paris, Nordiske Forlag — A. Picard (www.gallica.fr).
- PALMA J., 1991: «Le modèle actantiel, méthode d'analyse du politique». *Etudes et recherches*, 48.
- PERAYA D., 1998: «Structures et fonctionnement sémiotiques des icônes de logiciels et d'environnements informatiques standardisés (ILEIS)». *Recherches en communication*, 10.
- PERAYA D., MEUNIER J.P., 1993: *Introduction aux théories de la communication*. Bruxelles, De Boeck.
- PERAYA D., MEUNIER J.P., 1999: «Vers une sémiotique cognitive». *Cognito*, 14.
- PERRET M., 2001: *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris, A. Colin.
- PERROT J., 1978: «Fonctions syntaxiques, énonciation, information». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 73.
- PETITOT J., 1991: «Syntaxe topologique et grammaire cognitive». *Langages*, 103.
- PETITOT J., DOURSAT R., 1997: «Modèles dynamiques et linguistique cognitive: vers une sémantique morphologique active». In: J. LORENCEAU, A. STRERI, B. VICTORRI, Y.-M. VISETTI, eds.: *Actes de la 6^{ème} École d'été de l'ARC (Association pour la Recherche Cognitive)*. France, Bonas.
- PIAGET J., 1937: *La construction du réel chez l'enfant*. Paris, Delachaux et Niestlé.
- PIAGET J., 1950: *Introduction à l'épistémologie génétique*. Paris, PUF.
- PIAGET J., 1967: *Logique et connaissance scientifique*. Paris, Pléiade.
- PIAGET J., 1981: *Równoważenie struktur poznawczych*. Warszawa, PWN.
- PIAGET J., 1992: *Mowa i myślenie dziecka*. Warszawa, PWN.
- PIAGET J., 2003: *La représentation du monde chez l'enfant*. Paris, PUF.
- PIAGET J., INHELDER B., 2004: *La psychologie de l'enfant*. Paris, PUF.
- PIETTRE B., éd., 2001: *Le temps et ses représentations*. Paris, L'Harmattan.
- PINKER S., 1999 (éd. ang. 1994): *L'instinct du langage*. Paris, O. Jacob.
- PLATON, 1998: *Cratyle*. Paris, Flammarion.
- PLAUT D.C., SHALLICE T., 1994: *Connectionist modeling in cognitive neuropsychology: A case study*. New Jersey, Hillsdale.
- POLAŃSKI K., 1969: „Rodzaje zdań a zagadnienie tzw. modalności na przykładzie języka górnołużyckiego”. *Studia z Filologii Polskiej i Słowiańskiej*, 8.
- POLAŃSKI K., red., 1995: *Encyklopedia językoznawstwa ogólnego*. Wrocław, Ossolineum.

- POLLA R.J. LA, VALIN R.D. VAN, 1997: *Syntax: structure, meaning and function*. Cambridge, Cambridge University Press.
- POPELARD M.-D., VERNANT D., 1998: *Eléments de logique*. Paris, Le Seuil.
- PORTINE H., 1995: «Repérages et rôle de la géométrie dans l'analyse des temps verbaux. L'exemple de Beauzée». *Mathématiques et Sciences Humaines*, 130.
- PORZIG W., 1971: *Das Wunder der Sprache*. Berne, F. Verlag.
- POSNER M., 1969: "Abstraction and the Process of Recognition". In: G.H. BOWER, J.T. SPENCER, eds.: *The Psychology of Learning and Motivation*, 3. New York, Academic Press.
- POSNER M., 1986: "Empirical Studies of Prototypes". In: C. CRAIG, ed.: *Noun Classes and Categorization*. Amsterdam, J. Benjamins.
- POSNER M., 1993: "Seeing the mind". *Science*, 262.
- POTTIER B., 1964: «Vers une sémantique moderne». *Travaux de linguistique et de littérature*, 1, 2.
- POTTIER B., 1974: *Linguistique générale: théorie et description*. Paris, Klincksieck.
- POTTIER B., 1980: «Essai de synthèse sur l'aspect». In: J. DAVID, R. MARTIN, eds.: *La notion d'aspect*. Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz.
- POTTIER B., 1982: «Existence, possibilité, hypothèse». *L'Information grammaticale*, 13.
- POTTIER B., 1983: «Chronologie des modalités». In: J. DAVID, G. KLEIBER, eds.: *La notion sémantico-logique de modalité*. Metz, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- POTTIER B., 1987: *Théorie et analyse en linguistique*. Paris, Hachette.
- POTTIER B., 1992: *Sémantique générale*. Paris, PUF.
- POTTIER B., 2000: *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*. Louvain—Paris, Peeters.
- PRIOR A., 1957: *Time and Modality*. Oxford, Oxford UP.
- PRIOR A., 1967: *Past, Present and Future*. Oxford, Oxford UP.
- PRISCIEN, 1961: «Verbes transitifs et intransitifs. Institutions grammaticales». In: KEIL H., ed.: *Grammatici latini*. Vol. 1—2. Leipzig, Hilderheim.
- PROPP W., 1970 (éd. russe 1925): *Morphologie du conte*. Paris, Gallimard.
- PUSCH C., 2003: «La grammaticalisation de l'aspectualité: les périphrases à valeur progressive en français». *Verbum*, 25.
- PUSTEJOWSKI J., 1993: *Semantics and the Lexicon*. Dordrecht, Kluwer.
- PUSTEJOWSKI J., 1995: *Generative Lexicon*. Cambridge, MIT Press.
- PUZYNINA J., 1974: „O modalności w polskich derywatach”. W: R. MAYENOWA, red.: *Tekst i język*. Wrocław, Ossolineum.
- PUZYNINA J., 1998: „Struktura semantyczna narodu a profilowanie”. W: J. BARTMIŃSKI, R. TOKARSKI, red.: *Profilowanie w języku i w tekście*. Lublin, Wyd. UMCS.
- QUERLER N. LE, 1996: *Typologie des modalités*. Caen, Presses Univ. de Caen.
- QUILLIAN R., 1968: *Semantic Memory. Semantic information processing*. Cambridge Mass.
- QUINE W., 1969: *Dwa punkty widzenia logiki*. Warszawa, PWN.

- RABY V., 2001: «Verbe et nom dans la *Grammaire Générale française*». In: C. BRION, E. CASTAGNE, éd.s.: *Nom et Verbe: Catégorisation et Référence*. Reims, Presses Univ. de Reims.
- RASTIER F., 1987: *Sémantique interprétative*. Paris, PUF.
- RASTIER F., 2005: «Sémiotique du cognitivisme et sémantique cognitive. Questions d'histoire et d'épistémologie». Disponible en ligne: www.revue-texto.net.
- RASTIER F., CAVAZZA M., ABEILLÉ A., éd.s., 1994: *Sémantique pour l'analyse. De la linguistique à l'informatique*. Paris, Masson.
- RAVIN Y., 1990: *Lexical Semantics without Thematic Roles*. Oxford, Oxford UP.
- REB G., 1998: «Diachronie/Synchronie: l'élaboration du système prédicatif des verbes pronominaux selon un point de vue prospectif». *Travaux de linguistique*, 36.
- REBOUL A., 2000a: «Communication, fiction et expression de la subjectivité». *Langue française*, 128.
- REBOUL A., 2000b: «La représentation des éventualités dans la Théorie des Représentations Mentales». *Cahiers de linguistique française*, 22.
- RÉCANATI F., 1981: *Les énoncés performatifs*. Paris, Éditions de Minuit.
- RÉCANATI F., 1995: «Le présent épistolaire: une perspective cognitive». *L'Information grammaticale*, 66.
- REGULA M., 1936: «La fonction du subjonctif dans le français moderne». *Revue de linguistique romane*, 12.
- REGULA M., 1958: «Encore le problème du subjontif». *Zeitschrift für romanisch Philologie*, 74.
- REICHENBACH H., 1947: *Elements of Symbolic Logic*. New York, Free Press.
- REICHER-BÉGULIN J., 1990: *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*. Lausanne.
- REY V., NGUYEN N., éd.s., 2005: *Nouvelles approches en phonétique et en phonologie*. Paris, Hermès.
- RIALLE V., 1996: «IA et sujet humain: entre physis et sémiosis». *Intellectica*, 23.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., 1994: *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF.
- ROCA I.M., ed., 1992: *Thematic Structure: its Role in Grammar*. Berlin, Mouton de Gruyter.
- ROHRER C., 1977: *Die Wortzusammensetzung im modernen Französisch*. Tübingen, TBL Verlag Gunter Narr.
- RONAT M., 1971: «Notes bibliographiques autour du concept de structure profonde». *Mathématiques et Sciences Humaines*, 35.
- RONSJÖ E., 1966: «Le mode du verbe dans les propositions complétives introduites par 'le fait que'». *Moderna Språk*, 60.
- ROSCH E., 1973: «Natural Categories». *Cognitive Psychology*, 4.
- ROSCH E., MERVIS C.B., 1975: «Family resemblances: studies in the internal structure of categories». *Cognitive Psychology*, 7.
- ROSCH E., ed., 1977: *Cognition and Categorization*. New Jersey, Hillsdale.
- ROSIER L., 1999: *Le Discours rapporté*. Bruxelles, Duculot.

- ROSS J.R., LAKOFF G., 1968: *Is deep structure necessary?* Bloomington, Indiana University Linguistic Club.
- ROUSSEAU A., éd., 1998: *La transitivité*. Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion.
- RUSSEL B., 1991: *Introduction à la philosophie mathématique*. Paris, Payot.
- RUSSEIER C., STOFFEL H., VERONIQUE D., édés., 1991: *Modalisations en langue étrangère*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- SATO F., 1974: « Valeur modale du subjonctif en français contemporain ». *Le Français moderne*, 42.
- SAUSSURE F. DE, 1990: *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.
- SAUSSURE L. DE, 1998: « L'approche référentielle: de Beauzée à Reichenbach ». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- SAUSSURE L. DE, 2000: « Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple ». In: A. CARLIER, V. LAGAE, C. BENNINGER, édés.: *Passé et Parfait*. Amsterdam—Atlanta, Rodopi.
- SAUSSURE L. DE, 2003: *Temps et pertinence*. Bruxelles, De Boeck, Duculot.
- SAUSSURE L. DE, STHIOUL B., 1998: « L'approche psychologique: Damourette et Pichon ». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- SCHANK R., ABELSON R., 1977: *Scripts, Plans, Goals and Understanding*. New York, L. Erlbaum.
- SEARLE J., 1972: *Les Actes de langage*. Paris, Hermann.
- SEARLE J., 1982: *Sens et expression*. Paris, Éditions de Minuit.
- SEILER H., 1991: "A dimensional view on numeral systems". In: W. CROFT, ed.: *Studies in Typology and Diachrony*. Amsterdam, J. Benjamins.
- SEILER H., 1995: "Continuum in cognition and continuum in language". In: C. FUCHS, B. VICTORRI, édés.: *Continuity in linguistic semantics*. Amsterdam, Philadelphia, J. Benjamins.
- SEILER H., 2005: www.revue-texto.net.
- SERBAT G., 1980: « Le prétendu présent de l'indicatif: une forme non-déictique du verbe ». *L'Information grammaticale*, 38.
- SERBAT G., 1988: « La place du présent de l'indicatif dans le système des temps ». *L'Information grammaticale*, 7.
- SHEPARD R., 1981: "Psychophysical Complementarity". In: *Perceptual Organization*. New Jersey, Hillsdale.
- SHEPARD R., METZLER J., 1971: "Mental Rotation of Three-dimensional Objects". *Science*, 171.
- SCIULLO A.M. DI, WILLIAMS E., 1987: *On the definition of word*. Cambridge, MIT Press.
- SEGOND F., CHANOD J.-P., 1988: « Grammaire applicative: traitement informatique de la composante morpho-syntaxique ». *Mathématiques et Sciences Humaines*, 103.
- SHAUMJAN S.K., 1977: *Applicative Grammar as a semantic theory of natural language*. Chicago Univ. Press, Edinburgh Univ. Press.
- SHAUMJAN S.K., 1982: "The goals of linguistic theory and applicative grammar". *Mathématiques et Sciences Humaines*, 77.

- SIMEONI D., 1989: «Compte rendu: R.W. Langacker, *Foundations of Cognitive Grammar*». *Intellectica*, 1.
- SOUTET O., 2000: *Le subjonctif en français*. Paris, Ophrys.
- SOWA J., 1984: *Knowledge Representation*. New York, Brooks/Cole.
- SOWA J., 1992: «Conceptual Graphs Summary». In: T. NAGLE, J. NAGLE, L. GERHOLZ, P. EKLUND, eds.: *Conceptual Structures*. New York, E. Horwood.
- SPERBER D., WILSON D., 1989: *La Pertinence*. Paris, Éditions de Minuit.
- STHAL G., 1983: «Quelques caractéristiques des modalités logiques». In: J. DAVID, G. KLEIBER, eds.: *La notion sémantico-logique de modalité*. Metz, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- STHIOUL B., 1998: «Temps verbaux et point de vue». In: J. MOESCHLER, éd.: *Le temps des événements*. Paris, Kimé.
- STHIOUL B., 2000: «Aspect et inférences. Inférences directionnelles, représentations mentales et subjectivité». *Cahiers de linguistique française*, 22.
- STRAWSON J., 1967: «On Referring». In: J. PELC, red.: *Logika i język: Studia z semiotyki logicznej*. Warszawa, PWN.
- SYPNICKI J., 1977: *Histoire interne et externe de la langue française*. Poznań, Wyd. UAM.
- TABAKOWSKA E., 1995: *Gramatyka i obrazowanie. Wprowadzenie do językoznawstwa kognitywnego*. Kraków, PAN.
- TABAKOWSKA E., red., 2001: *Kognitywne podstawy języka i językoznawstwa*. Kraków, Universitas.
- TAHARA I., 2000: «Le passé simple et la subjectivité». *Cahiers de linguistique française*, 22.
- TALMY L., 1988: «Force Dynamics in Language and Cognition». *Cognitive Science*, 12.
- TALMY L., 2000: *Toward a Cognitive Semantics*. Cambridge, MIT Press.
- TARSKY A., 1974: «Logic, Semantics and Metamathematics». In: F. ZABECK, E.D. KLEMKE, A. JACOBSON, eds.: *Reading in Semantic*. University of Illinois Press.
- TASMOWSKI L., 1985: «L'imparfait avec et sans rupture». *Langue française*, 67.
- TAYLOR J., 2001 (éd. ang. 1995): *Kategoryzacja w języku*. Kraków, Universitas.
- TELLIER C., 1995: *Éléments de la syntaxe française: méthode d'analyse en grammaire générative*. Presses de l'Université de Montréal.
- TERSIS-SURUGUE N., 1984: «L'opposition verbo-nominale dans diverses langues du monde». *Modèles linguistiques*, 6.
- TERSIS N., ALAIN K., eds., 1988: *Temps et aspect. Actes du Colloque CNRS*. Paris, Peeters.
- TESNIÈRE L., 1988: *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- TOGEBY K., 1966: «La hiérarchie des emplois du subjonctif». *Langages*, 3.
- TOGEBY K., 1982: *Grammaire française*. Copenhagen, Akademisk forlag.
- TORALDO DI FRANCIA G., 1994: *Tempo, cambiamento, invarianza*. Torino, Einaudi.
- TOURATIER C., 1996: *Le système verbal français*. Paris, A. Colin.
- TOURATIER C., 1997: «Description morphologique comparée du verbe». In: *Le Verbe. Travaux 14, Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, Centre des Sciences du Langage*. Publications de l'Université de Provence.

- TULVING E., 1989: "Remembering and knowing the past". *American Scientist*, 77.
- TULVING E., SCHACTER D.L., 1990: "Priming and human memory systems". *Science*, 247.
- TVERSKY A., 1977: "Features of similarity". *Psychological Review*, 84.
- TWARDZISZ P., 1998: „Profilowanie podmiotu: uczestnik i sceneria”. W: J. BARTMIŃSKI, R. TOKARSKI, red.: *Profilowanie w języku i w tekście*. Lublin, Wyd. UMCS.
- UBERSFELD A., 1981: *L'école du spectateur*. Paris, Éditions Sociales.
- ULMANN S., 1980: "Against Direct Perception". *The Behavioral and Brain Sciences*, 3.
- VAIREL H., 1982: «Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français. La valeur de *si A, B*». *L'Information grammaticale*, 13.
- VALIN R. VAN, FOLEY W., 1980: "Role and reference grammar". In: E.A. MORAVCSIK, J.R. WIRTH, eds.: *Syntax and Semantics 13: Current Approaches to Syntax*. New York, Academic Press.
- VÄMILAA-BLUM R., 2005: *Cognitive Phonology in Construction Grammar: Analytic Tools for Students of English*. Berlin, New York, Mouton de Gruyter.
- VANDELOISE C., éd., 2003a: *Relativité linguistique et cognition*. Paris, Hermès.
- VANDELOISE C., éd., 2003b: *Langues et cognition*. Paris, Hermès.
- VARELA F., 1989: *Connaître. Les sciences cognitives, tendances et perspectives*. Paris, Le Seuil.
- VARGAS C., 1995: *Grammaire pour enseigner. L'énoncé, le texte, la phrase*. Paris, A. Colin.
- VENDLER Z., 1967: "Verbs and Times". In: *Linguistics in Philosophie*. New York, Ithaca.
- VERSCHUEREN J., ed., 1985: *Pragmatics at Issue, Part I*. Amsterdam, J. Benjamins.
- VET C., 1980: *Temps, aspect et adverbess de temps en français contemporain*. Genève, Droz.
- VET C., 1994: «Savoir et croire». *Langue française*, 102.
- VET C., 1996: «Analyse syntaxique de quelques emplois du subjonctif dans les complétives». *Cahiers de grammaire*, 21.
- VET C., 1998: «Les temps verbaux comme expressions anaphoriques: chronique de la recherche». *Verbum*, 20.
- VET C., 2000: «Référence temporelle, aspect verbal et les dichotomies *massif / comptable* et *connu / nouveau*». In: J. MOESCHLER, J.-M. BÉQUELIN, eds.: *Référence temporelle et nominale. Actes du 3^e cycle romand de Sciences du langage*. Berlin, Frankfurt/M., P. Lang.
- VET C., KAMPERS-MANHE B., 2001: «Futur simple et futur du passé: leurs emplois temporels et modaux». In: P. DENDALE, L. TASMOWSKI, eds.: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- VETTERS C., 1989: *Grammaire générative des temps verbaux: application au discours littéraire*. Recherches linguistiques de Vincennes.
- VETTERS C., 1996: *Temps, aspect et narration*. Amsterdam—Atlanta, Rodopi.
- VETTERS C., 1998: «Les temps du verbe. Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence (pro)nominale». In: S. VOGELEER, A. BORILLO, C. VETTERS, eds.: *Temps et discours*. Louvain-la-Neuve, Peeters.

- VETTERS C., 2001: «Le conditionnel: ultérieur du non-actuel». In: P. DENDALE, L. TASMOWSKI, éd.s.: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- VETTERS C., éd., 1993: *Le temps, de la phrase au texte*. Lille, Presses Univ. de Lille.
- VETTERS C., MULDER W. DE, 2000: «Passé simple et imparfait: contenus conceptuel et procédural». In: A. CARLIER, V. LAGAE, C. BENNINGER, éd.s.: *Passé et parfait*. Amsterdam—Atlanta, Rodopi.
- VETTERS C., SKIBINSKA E., 1998: «Le Futur: une question de temps ou de mode? Remarques générales et analyse du présent-futur perfectif polonais». In: A. BORRILLO, C. VETTERS, M. VUILLAUME, éd.s.: *Regards sur l'aspect*. Amsterdam, Rodopi.
- VICTORRI B., 1999: «Le sens grammatical». *Langages*, 136.
- VICTORRI B., 2004: «Les grammaires cognitives». In: C. FUCHS, éd.: *La linguistique cognitive*. Paris, Ophrys.
- VION R., 2004: «Modalités, modalisation et discours représenté». *Langages*, 156.
- VISETTI Y.-M., 1990: «Modèles connexionnistes et représentations structurées». *Intellectica*, 9—10.
- VUILLAUME M., 1979: «Le fonctionnement des déictiques de temps dans les textes narratifs en allemand». *Linguistica Palatina*, 26.
- VUILLAUME M., 1990: *Grammaire temporelle des récits*. Paris, Éditions de Minuit.
- VUILLAUME M., 2001: «L'expression du futur dans le passé en français et en allemand». In: P. DENDALE, L. TASMOWSKI, éd.s.: *Le conditionnel en français*. Metz, Université de Metz.
- WAGNER R.L., PINCHON J., 1990: *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.
- WEIL-BARAIS A., éd., 1993: *L'homme cognitif*. Paris, PUF.
- WEINREICH U., 1966: *Explorations in semantic theory*. La Hague, Mouton de Gruyter.
- WEINRICH H., 1973: *Le Temps*. Paris, Le Seuil.
- WEINRICH H., 1989: *Grammaire textuelle du français*. Paris, Dider, Hachette.
- WHITROW G.J., 2004 (éd. ang. 1988): *Czas w dziejach*. Warszawa, Prószyński i S-ka.
- WHORF B., 1958: *Język, myśl i rzeczywistość*. Warszawa, PWN.
- WIERZBICKA A., 1969: *Dociekania semantyczne*. Wrocław, Ossolineum.
- WIERZBICKA A., 1972: *Semantic Primitives*. Frankfurt, Athenäum.
- WIERZBICKA A., 1991: "Semantics rules know no exceptions". *Studies in Language*, 15.
- WIERZBICKA A., 1999: *Język — umysł — kultura*. Warszawa, PWN.
- WIKARJAK J., 1979: *Gramatyka opisowa języka łacińskiego*. Warszawa, PWN.
- WILLIAMS E., 1994: "Thematic Structure in Syntax". *Linguistic Inquiry monograph*, 23.
- WILLMAN E., 1967: *Syntaxe du français moderne*. Kraków, UJ.
- WILMET M., 1976: *Etudes de morpho-syntaxe verbale*. Paris, Klincksieck.

- WILMET M., 1980: «Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical: un problème de limites». In: J. DAVID, R. MARTIN, éd.s.: *La notion d'aspect*. Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz.
- WILMET M., 1997: *Grammaire critique du français*. Bruxelles, Duculot.
- WILSON D., SPERBER D., 1995: «Pragmatique et temps». *Langages*, 112.
- WIMMER C., 1982: «*Si p* hypothétique». *L'Information grammaticale*, 13.
- WINTERS M., 1981: «Subjonctif et Réseau». *Communications*, 53.
- WITTGENSTEIN L., 1958: *Dociekania filozoficzne*. Warszawa, PWN.
- WŁODARCZYK A., 2003: «Les cadres des situations sémantiques». *Studia Kognitywne*, 5.
- WŁODARCZYK A., WŁODARCZYK H., 2003: «Les paramètres aspectuels des situations sémantiques». *Studia Kognitywne*, 5.
- WŁODARCZYK H., 1974: «La Grammaire applicative de S.K. Saumjan». *Langages*, 33.
- WOLEŃSKI J., 1999: „Kognitywizm — przełom czy modny żargon?” W: *Kognitywizm — czy jest ciało w duszy?* Kraków, Znak.
- WRIGHT G.H. VON, 1951: *An Essay in Modal Logic*. Amsterdam, North Holland.
- WUNDERLI P., 1970: “Die Teilaktualisierung des Verbalgeschehens («Subjonctif») im Mittelfranzösischen”. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 123.
- WUNDERLICH D., 1970: *Tempus und Zeitreferenz im Deutschen*. Munich, Hueber.
- WUNDERLICH D., 1976: *Studien zur Sprechakttheorie*. Frankfurt/M., Suhrkamp.
- WYDRO B., 2003: «Le passé dit antérieur». *Studia Kognitywne*, 5.
- YVON H., 1953: «Indicatif futur antérieur ou suppositif probable d'aspect composé?». *Le Français moderne*, 21.
- YVON H., 1958: «Supposition, subjonctif et conditionnel». *Le Français moderne*, 26.
- ZEMB J.-M., 1978: *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch*. Vol. 1. Mannheim, Bibliographisches Institut.
- ZEMB J.-M., 1984: *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch*. Vol. 2. Mannheim, Bibliographisches Institut.
- ZIMBARDO P., 1999 (éd. ang. 1992): *Psychologia i życie*. Warszawa, PWN.

Autres sources

- ANOUILH J., 1987: *L'alouette*. Paris, coll. Folio.
- Le Bescherelle* 3, 1997.
- Dictionnaire de Linguistique*, 1973, Paris, Larousse.
- Dictionnaire Littré*, en ligne.
- Encyclopédie Philosophique Universelle*, 1990, Paris, PUF.
- Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, 1975, Paris, PUF.
- Grand Larousse du XX^e siècle*, 1927—1933, Paris, Larousse.
- Le Petit Robert*, 1996 et 2007 (sur CD), Paris, Le Robert.
- Le Trésor de la langue française informatisé*, 1994.
- Vocabulaire de sciences cognitives*, 1998, Paris, PUF.
- Wikipédia.
- www.languefrancaise.net
- www.yahoo.com/fr.answers/question

Katarzyna Kwapisz-Osadnik

Czasownik francuski w ujęciu kognitywnym

Streszczenie

Niniejsza książka to zbiór refleksji na temat natury i funkcjonowania kategorii czasownika w języku francuskim w świetle językoznawstwa kognitywnego. Pierwsza część poświęcona jest szeroko pojętej kognitywistyce. Autorka omawia w niej historię rewolucji kognitywnej, powstanie i stan badań w dziedzinie językoznawstwa kognitywnego oraz jego związki z innymi dyscyplinami nauki, co podkreśla charakter interdyscyplinarny badań kognitywnych. W drugiej części zebrane zostały główne teorie związane z opisem kategorii czasownika, reprezentujące różne podejścia badawcze. Autorka zauważa, że w ramach badań kognitywnych wszystkie wcześniejsze próby opisu kategorii czasownika i/lub informacji, które niesie dana forma w danej sytuacji komunikacji, tj. czasowość, aspektowość, aktancyjność i modalność, uzupełniają się wzajemnie, świadcząc jednocześnie o złożoności problemu. Kolejne rozdziały zawierają propozycje analizy czasów i trybów francuskich na podstawie pojęcia schematu semantyczno-kognitywnego, prototypowego użycia i inwariantu semantycznego.

Celem badań było wykazanie, że wybrana przez lokutora forma czasownika jest skonfigurowanym zbiorem informacji wynikających z przetworzenia danych (proces konceptualizacji) i że jej użycie zdeterminowane jest kontekstem pozajęzykowym, tzn. stanem psychoafektywnym lokutora i jego intencją komunikacyjną. Omawiając poszczególne realizacje kategorii czasownika w języku francuskim, autorka zwracała uwagę na zjawisko stabilizowania się norm językowych, które są ściśle związane z ewolucją języka, a tym samym ze świadomością społeczną, co wiąże się z frekwencją użycia. Według autorki, kwestia błędu językowego pojawia się wtedy, gdy zostają w sposób jasny naruszone prawa logiki naturalnej, formułowane na podstawie doświadczenia świata i tzw. zdrowego rozsądku.

Katarzyna Kwapisz-Osadnik

A French Verb in a Cognitive Approach

S u m m a r y

The following book is a collection of reflections concerning the nature and functioning of the verb category in the French language in the light of cognitive linguistics. The first part will deal with widely understood cognitivism. The author describes in it the history of cognitive revolution, the origins and the research status in the field of cognitive linguistics and its connections with other areas of science, which underlines the interdisciplinary character of cognitive research. The second part consists of the main theories connected with the description of the verb categories representing different research approaches. The author wanted to show that within cognitive research all the previous attempts to describe the verb category and/or information which a given form in a given communication situation carries i.e. tense, aspect, valency and modality complement each other proving at the same time the complexity of the problem. The following chapters contain a suggestion concerning the analysis of French tenses and conditionals on the basis of the semantic-cognitive scheme, prototype use and semantic invariant.

The research aimed to show that a verb form, which is chosen by the speaker, is a configured collection of data resulting from processing the data (the conceptualization process) and its use is determined by an extralinguistic context i.e. the psycho-affective state of speaker and his/her communicative intention. Elaborating on particular realizations of the verb categories in the French language the author paid attention to the phenomenon of the stabilization of verb forms, which are strongly connected with language evolution, thus social awareness, which, in turn, is connected with frequency of use. According to the author, the question of language mistake appears when the norms of natural logic, which come into being on the basis of world experience and so-called common sense, are flagrantly violated.

Cena 43 zł

ISSN 0208-6336
ISBN 978-83-226-1875-2